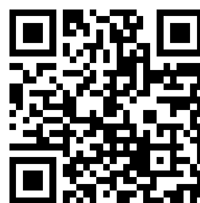
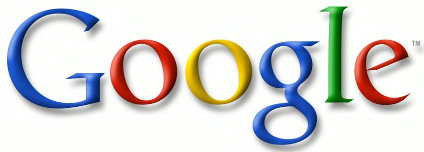
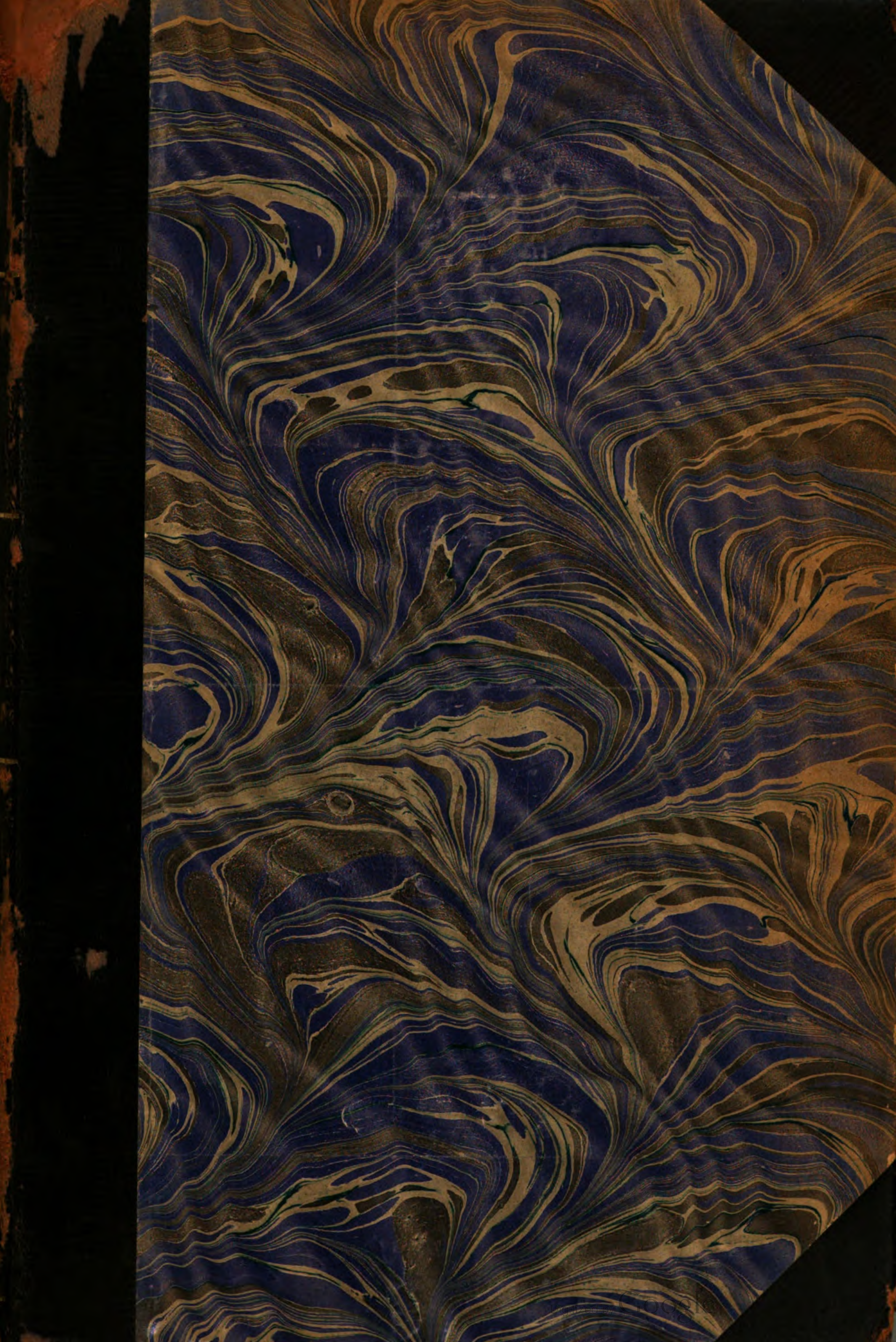






WISCONSIN ACADEMY

OF

SCIENCES, ARTS, AND LETTERS

REVUE
SAVOISIENNE

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

(Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896)

REVUE SAVOISIENNE

PUBLICATION PÉRIODIQUE

1903 — 44ME ANNÉE



Omnes omnium caritates patria una complexa est.
(*De Officiis*, lib. I.)

ANNECY
IMPRIMERIE ABRY
ÉDITEUR

1903

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

LISTE DES MEMBRES

DE LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

BUREAU.

Président : M. Camille DUNANT ✻ ✠ I, conseiller de préfecture honoraire.

Vice-Présidents : M. le docteur THONION I, ancien député et M. C. MARTEAUX A, professeur agrégé au Lycée Berthollet.

Secrétaire : M. Marc LE ROUX I, docteur ès-sciences, conservateur du Musée.

Secrétaire-adjoint : M. J. DÉSORMAUX, professeur agrégé au Lycée Berthollet.

Bibliothécaire : M. Max BRUCHET A, archiviste du département.

Trésorier : M. Jean RITZ ✠ O ✠ I, compositeur de musique.

Archiviste : M. Joseph SERAND.

Comité de rédaction : MM. DUNANT, LE ROUX, MARTEAUX, BRUCHET, GONTHIER et DÉSORMAUX.

Directeur de la Revue : M. Marc LE ROUX.

MEMBRES HONORAIRES.

MM.

BALLIARD Charles, à New-York.

BARTHÉLEMY (Anatole de) ✻ ✪ I, membre de l'Institut.

ÇAMUS Jules, professeur, à Turin, ✪ I ✠ ✠.

CHANTRE Ernest ✻ ✠, sous-directeur du Muséum des sciences naturelles de Lyon.

S. A. I. Mgr le Grand-Duc CONSTANTIN CONSTANTINOVITCH, président de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg.

DEMOLE Eugène, conservateur du médaillier de Genève.

DU BOIS-MELLY, homme de lettres, à Genève.

DUFOUR Th., directeur honoraire de la Bibliothèque de Genève.

FOUQUET (Dr) ✪ A, officier de l'Osmanieh, chevalier de Ste-Anne de Russie, au Caire.

HOLLANDE ✪ I ★, docteur ès-sciences, professeur au Lycée de Chambéry.

MANNO Antonio (le baron) G C ✠ G C ✠, membre de l'Académie des sciences à Turin.

PAPIER ✻ ✪ I, président de l'Académie d'Hippone, Bône (Algérie).

RÉGNIER Antony, peintre, à Marseille.

REVIL, géologue, à Chambéry.

REVON Michel ✻, docteur en droit et ès-lettres, professeur de littérature orientale à la Sorbonne.

RITTER Eugène, professeur à l'Université de Genève.

THEURIET André O ✻, membre de l'Académie française.

MEMBRES EFFECTIFS.

MM.

ALLART, ingénieur, à Annecy-le-Vieux.

AUSSEDAT Louis, ingénieur électricien, à Annecy.

BALLEYDIER ✪ I, professeur à la Faculté de Droit de Grenoble.

BELLY, receveur des finances, à Chambéry.

BLANCHARD, inspecteur des Forêts, à Gex.

BOCH Louis ✻ ✪ A, conseiller général, maire d'Annecy.

BOIRET ✪ A ★, professeur départemental d'agriculture, à Annecy.

BOUCHET Pierre, négociant, conseiller municipal, à Annecy.

BRUCHET Max ✪ A, archiviste départemental, à Annecy.

BUTTIN Ch., notaire, à Rumilly.

CARLE, lieutenant au 30e de ligne, à Annecy.

CARNOT François ✻ ★, député, ingénieur des Arts et Manufactures, à Paris.

CARRON Jacques, avocat, conseiller municipal, à Annecy.

CHARVIER J., architecte-expert, à Annecy.

CHATELAIN Maurice, notaire, à Faverges.

CHAUDIER J., architecte départemental, à Gap (Hautes-Alpes).

CHEVALIER Etienne, chanoine, à Annecy.

CORCELLE ✪ I, professeur agrégé au Lycée de Chambéry.

CROLARD Albert, ingénieur à Cran-Gevrier.

CROLARD Francis, directeur de l'exploitation du tramway Annecy-Thônes à Annecy.

CROSET F. ★, économe de l'hôpital d'Annecy.

DÉSORMAUX, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.

DESPINE Antoine, à Annecy.
DOMENJOUD Henri, percepteur, à Faverges.
DUBOULOZ, président du tribunal, à Thonon.
DUCLOZ I, imprimeur à Moûtiers.
DUMONT I, professeur au Lycée Berthollet, à Annecy.
DUNAND Auguste ★, maire de Metz (Haute-Savoie).
DUNANT Camille ✻. I, conseiller de préfecture honoraire, à Annecy.
DUPLAN A, numismate, à Evian-les-Bains.
DUPONT François ✻ A O ★, ingénieur-chimiste, à Paris.
DUSSAIX, propriétaire, à Megève.
DUVAL A, sénateur de la Haute-Savoie, à Collonges-sous-Salève.
FENOUILLET ★, instituteur en retraite, à Entrevernes.
FERRERO Marius, négociant, conseiller municipal, à Annecy.
FOLLIET André A, sénateur de la Haute-Savoie, à Paris.
FONTAINE Antoine, architecte, à Annecy.
FOREST-DIVONNE (comte de la) O ✻, chef de bataillon en retraite, à Arras.
RAILLON, architecte départemental, à Annecy.
FREY Charles, entrepreneur de transports, à Annecy.
FRÉZAT Simon, à Annecy.
GALLIARD Louis, médecin, à Annecy.
GELEY Gustave, médecin, conseiller municipal, à Annecy.
GERMAIN, directeur de l'école primaire de Thonon.
GONTHIER (l'abbé), aumônier des Hospices, à Annecy.
GOUVILLE François, à Annecy.
GRIVAZ Louis, notaire, conseiller municipal, à Annecy.
GUERBY A, professeur au Lycée Berthollet, à Annecy.
GUIGNÉ (de), aux Barattes, Annecy-le-Vieux.
GUILLERMIN, percepteur de Gevrier, à Annecy.
GUINIER ★, inspecteur des Forêts en retraite, à Annecy.
LAYDERNIER Léon, banquier, à Annecy.
LE MARANT DE KERDANIEL, juge, à Saint-Jean-de-Maurienne.
LE ROUX Marc I, docteur ès-sciences, bibliothécaire et conservateur du Musée d'Annecy.
LEVET Eugène ✻, commandant chef du génie, à Nice.
MARTEAUX Charles A, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
MATHIEU, ancien conseiller de préfecture, à Annecy.
MAYAN, trésorier général de l'Yonne, à Auxerre.
MEYER I, inspecteur d'Académie, à Annecy.
MILLET A ★, ingénieur des Ponts et Chaussées, à Annecy.
MIQUET François A, receveur particulier des finances, à Mauriac (Cantal).
MONNET (Mme), à Annecy.
MUGNIER François ✻ O I, président de chambre honoraire à la Cour d'appel de Chambéry.
NANCHE Isidore A, chirurgien-dentiste, à Annecy.
OGIER (l'abbé), à Annecy.
PÉRILLAT, administrateur du Bon Marché, à Paris.
PERNOUD, inspecteur-voyer en retraite, à Annecy.
PHILIPPE Charles A, principal au collège de Dreux (Eure-et-Loir).
PICCARD Louis (l'abbé), aumônier du Collège de Thonon.
PISSARD Charles-Eugène A, secrétaire de la mairie d'Annecy.

Rey, juge au Tribunal, à Annecy.
Richard Auguste ★, greffier du Tribunal, à Annecy.
Richard J., géomètre en chef du Cadastre, à Annecy.
Ritz Jean ✠ O ✠ ✪ I, compositeur de musique, à Annecy.
Robert Victor, conseiller municipal, à Annecy.
Rollier Joseph, notaire, à Annecy.
Romand Alph. ✠ ✠, professeur à l'Académie militaire de Turin.
Roussy de Sales (le comte de) ✻ O ✠, à Thorens.
Sallaz, directeur du Laboratoire municipal, à Annecy.
Sautier-Thyrion, à Lyon.
Serand Joseph, archiviste-adjoint, à Annecy.
Seyssel-Cressieu (le cte Marc de) ✠, château de Musin, à Belley.
Taine (Mme), à Menthon-Saint-Bernard.
Terrier Auguste ✪ A, secrétaire général du Comité de l'Afrique française, à Paris.
Thonion ✪ I, médecin, ancien député, à Annecy.
Tissot (l'abbé), curé de Cluses.
Vernaz O ★ ✪ A, président de la Société d'agriculture de Thonon.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM.

Bosson, pharmacien, à Saint-Jeoire.
Perrin ✪ ✠, archéologue, à Chambéry.
Vuarnet, à Messery.

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

QUI ÉCHANGENT LEURS PUBLICATIONS AVEC LA *REVUE SAVOISIENNE*

FRANCE.

Amiens. Société des antiquaires de Picardie.
Annecy. Académie Salésienne.
Autun. Société éduenne.
Auxerre. Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
Avignon. Académie de Vaucluse.
Beaune. Société d'histoire er d'archéologie.
Besançon. Société d'émulation du Doubs.
Béziers. Bulletin de la Société archéologique.
Bône (Algérie). Académie d'Hippone.
Bourg. Société d'émulation de l'Ain.
— Société des sciences naturelles et d'archéologie de l'Ain.
Brive. Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze.
Chalon-sur-Saône. Société d'histoire et d'archéologie.
— Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire.

CHAMBÉRY. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.
— Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.
— Société centrale d'agriculture.
— Société d'histoire naturelle.
CHERBOURG. Société des sciences naturelles.
DIJON. Académie des seiences, arts et belles lettres.
GAP. Société d'études des Hautes-Alpes.
GRENOBLE. Académie delphinale.
— Société de statistique de l'Isère.
LIMOGES. Société archéologique du Limousin.
LONS-LE-SAUNIER. Société d'émulation du Jura.
LYON. Société de botanique de Lyon.
— Académie des sciences et des belles-lettres.
— Société d'agriculture.
— Annales de l'Université (Bibliothèque universitaire).
— Revue d'histoire de Lyon.
MACON. Académie des sciences.
— Société des sciences naturelles.
MONTAUBAN. Société archéologique de Tarn-et-Garonne.
MONTBÉLIARD. Société d'émulation de Montbéliard.
MONTPELLIER. Académie des sciences et lettres.
MOUTIERS. Académie de la Val-d'Isère.
NANCY. Société d'archéologie et de statistique lorraine.
NANTES. Société des sciences naturelles.
NICE. Société des lettres des Alpes-Maritimes.
NIMES. Académie du Gard.
PARIS. La Mélusine.
— Polybiblion. Revue bibliographique universelle.
— Comité des travaux historiques et scientifiques.
— Société nationale des antiquaires de France.
— Revue mensuelle de l'Ecole d'anthropologie.
— Société nationale d'agriculture (don du Ministère).
— Académie des inscriptions et belles-lettres.
— Ministère de l'instrûction publique et Bibliothèque de la Sorbonne.
— La Tradition.
— Bulletin du Comité de l'Afrique française (don).
PAU. Société des sciences et lettres.
POITIERS. Société des antiquaires de l'Ouest.
PUY (le). Société agricole et scientifique.
ROMANS. Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble.
SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE. Société d'histoire et d'archéologie.
SEMUR. Société des sciences historiques.
THONON. Académie chablaisienne.
TOULON. Académie du Var.
TOULOUSE. Société archéologique du Midi de la France.
— Académie des jeux floraux.
— Annales de l'Université.
VALENCE. Société d'archéologie et de statistique.

ÉTRANGER.

AOSTE. Société académique du duché d'Aoste.
BERNE. Mitthellungen der Naturforschenden Gesellschaft.
— Allgemeinen Schweizer Geschichtsforschenden Gesellschaft.
BRUXELLES. Société royale de botanique.
CINCINNATI (Ohio). The Lloyd Library.
FRIBOURG. Société d'histoire de Fribourg.
GENÈVE. Institut national genevois.
— Société d'histoire et d'archéologie.
— Société suisse de numismatique.
— Société de géographie (le Globe).
— Comité des archives des sciences physiques et naturelles.
LAUSANNE. Société vaudoise des sciences naturelles.
— Société d'histoire de la Suisse romande.
— Revue historique vaudoise.
MILAN. Atti della Sociéta italiana di scienze naturali.
MOSCOU. Société impériale des naturalistes.
NEUFCHATEL. Société des sciences naturelles.
SAINT-LOUIS. The Missouri botanical garden.
STUTTGART. Forschungsberichte aus der Biologischen Station zu Plœn.
TURIN. Miscellanea di storia italiana Regia deputatione di storia patria.
— Société des Beaux-Arts.
— Bolletino storico-bibliografico di storia subalpina.
URBANA. Illinois state laboratory of natur. history.
WASHINGTON. Smithsonian Institution.
WISCONSIN. Academy of sciences arts and letters.
ZURICH. Anzeiger fur schweizerische Geschichte alterthumskunde (Indicateur d'antiquités suisses.
— Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft (Soc. des Antiquaires).

JOURNAUX.

ANNECY. Les Alpes. — Industriel savoisien. — Annecy, son lac, ses environs.
PARIS. Le Savoyard.

Archives de la Mairie d'Annecy. — Archives départementales.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 12 janvier 1903.

PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Lecture est donnée d'une dépêche de M. le Ministre de l'Instruction publique, en date du 6 décembre dernier, regrettant, par suite de nécessités budgétaires, de ne pouvoir continuer le service du *Journal des Savants*.

On procède ensuite à l'élection du bureau au bulletin secret. La proposition du secrétaire-adjoint-bibliothécaire sortant demandant la séparation de ces deux fonctions est adoptée. (*V. page* V.)

La Société adresse ses félicitations à notre collègue M. Marc de Seyssel qui vient de recevoir la croix des Saints-Maurice et Lazare pour sa belle publication sur la maison de Seyssel.

Elle prie son président d'exprimer sa vive reconnaissance à M. le général Brunet et à M. Hérisson pour le bienveillant accueil par eux fait aux projets de la Florimontane à l'occasion de la plaque commémorative d'Eustache Chapuis placée sur la caserne Decouz et de celle du Président Carnot.

M. Marteaux, délégué pour la langue internationale, dépose sur le bureau diverses brochures sur la « *Langue bleue* ».

M. Frutaz, ancien président d'honneur du Congrès tenu par les Sociétés savantes à Annecy en 1901, envoie les « Poésies » en dialecte valdôtain de J.-B. Cerlogne.

M. Marteaux fait don au musée de menus objets recueillis au cours des excursions faites dans le but d'étudier la voie romaine de la rive gauche du lac et les chemins avoisinants; ce sont : un fragment d'épingle en os, en bas de Brogny, des fragments de poterie, près du pont de Dingy, d'ustensiles, à la Planche; une monnaie de Trajan, de Neuvillard, près de Seythenex, qui lui a été offerte par M. Pernoud, agent-voyer à Faverges, et trois monnaies frustes du premier siècle, exhumées près de la tuilerie de Saint-Jorioz.

M. J. Serand, au nom de M. le lieutenant Carle du 30e de ligne, signale à la Société un explorateur savoyard dont le nom

augmentera la liste de ceux déjà cités par notre collègue F. Miquet dans son utile *Répertoire biographique*. Il s'agit d'un nommé Rey, de Rumilly, qui, étant chef de poste à Bakel, explora, en juin et juillet 1851, le cours supérieur du Sénégal jusqu'au delà de Médine et du Felou. L'intéressante narration de ce voyage a été publiée par l'explorateur dans le numéro d'octobre 1852 de la *Revue coloniale*. Né en 1805, à Rumilly, Pierre Rey, devenu gouverneur de Bakel, mourut dans cette dernière ville, en 1855.

M. Thonion lit la communication suivante :

Conformément aux anciennes intentions de M. Rassat, instituteur en retraite à Gruffy, et à sa volonté plus particulièrement exprimée dans ces derniers temps, je viens, fidèle dépositaire, vous remettre en son nom pour être offerts au Musée de la ville d'Annecy, les objets désignés ci-après, qu'il m'avait confiés il y a quelques années :

1° Une épée droite en fer, avec une partie de son fourreau sur un seul côté, de même métal. Soie de la poignée nue, le tout fortement attaqué par la rouille, dimensions : longueur totale 0m64 dont 0m56 pour la lame et 0m08 pour la poignée, largeur moyenne 0m04, poids 415 gr.

2° Un javelot en fer avec ses nœuds d'arrêt d'une longueur totale de 0m66 dont 0m,58 d'un nœud à l'autre et 0m08 pour la pointe sans vestiges de douille ou d'anneau, poids 155 gr., diamètre moyen 7 à 8 millimètres.

3° Une pointe de lame en fer avec sa douille, annelée, d'une seule pièce, ébréchée mesurant 0m11 1/2 de longueur totale, dont 0m07 pour la lame, et 0m04 1/2 pour la douille, poids 252 gr.

4° Une superbe fibule en bronze, intacte, longueur 0m10, hauteur 0m04, poids 65 gr.

5° Deux canines d'ours, perforées pour suspension, mesurant l'une 0m08 de longueur et l'autre 0m08 1/2, largeur moyenne 0m02 1/2, poids 27 et 21 gr.

6° Trois défenses de sanglier, côté gauche de la mâchoire dont la plus longue mesure 0m20 1/2 sur sa grande courbure, la moyenne 0m12 et la plus petite 0m11.

Ces objets classés sous le nom de mobilier funéraire dans les nomenclatures archéologiques et que j'appellerais plutôt parures et trophées funéraires ont été trouvés dans la commune de Gruffy, sous la seconde moitié d'un murger dont la première partie avait déjà été enlevée lors de la construction du chemin de grande communication n° 5 de Gruffy à Allèves et avait mis à découvert les objets recueillis par M. Revon et rangés depuis longtemps dans les vitrines de notre Musée.

C'est en procédant à la démolition et à l'enlèvement de la portion restante du même murger pour la construction de la chaussée qui s'amorce à la route précédente et mène à Cusy par le pont de l'Abîme, que l'entrepreneur, soit ses ouvriers trouvèrent un certain nombre d'ossements, d'armes et autres objets dont quelques-uns ont été réunis par M. Rassat et qui forment le lot que je place aujourd'hui sous vos yeux.

Mais tous les objets découverts ne lui furent pas remis, quelques-uns restèrent entre les mains soit de l'entrepreneur, soit des ouvriers ou des habitants. J'ai pu en obtenir ou trouver quelques-uns à cette époque, ils

formeront, avec la part de M. Rassat, le sujet de la notice que je me propose de publier dans la *Revue* de notre Société Florimontane, si vous la jugez assez intéressante.

Aujourd'hui, Messieurs, en transmettant à M. le Conservateur du Musée d'Annecy, les objets offerts par M. Rassat, et en vous en demandant la décharge, je crois être l'interprète de la Société Florimontane en adressant au généreux donateur les félicitations et les remercîments de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire et aux monuments anciens de notre pays, ainsi qu'à la richesse de nos collections.

Tous les objets que nous possédons provenant du murger qui existait au lieu dit du Mollard, ont été présentés dans un de mes voyages à Paris à la Société des Antiquaires de France, puis plus tard, ceux du second lot furent de nouveau soumis à M. Gabriel de Mortillet.

Les déterminations qui en furent faites seront consignées dans la notice que je me propose de vous présenter à une de nos prochaines réunions en y joignant les objets de même provenance arme et ossements qui m'appartiennent.

Toutes ces pièces ont fait à deux reprises le voyage de Paris et je vous les remets intactes, c'est-à-dire telles qu'elles me furent remises, sauf quelques petites écailles de l'épée qui se sont détachées et que j'ai recollées et un fragment de la grande défense du sanglier enlevée pour analyse, mais on ne va pas dans la capitale sans y être quelque peu ébréché et quelquefois même on n'en revient pas.

La Société prend le plus vif intérêt à l'examen des précieux objets dus à la générosité de M. Rassat et se joint à son vice-président pour adresser à ce dévoué collaborateur l'expression de sa vive gratitude.

Il est décidé, à titre d'essai, de ne plus envoyer de convocations individuelles pour les séances de la Société. Les membres seront prévenus par les journaux locaux. Il y aura toutefois exception pour le jour de l'assemblée générale tenue en janvier et pour les séances qui n'auraient pas lieu, selon l'usage, le premier mercredi du mois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire-adjoint, Max BRUCHET.

Séance du 4 février 1903.

PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages récemment entrés dans la bibliothèque florimontane :

CORCELLE : *Les Alpes de Savoie, Faune, Flore, Phénomènes physiques*, 1 br. in-8°, Chambéry, 1903. (Don de l'auteur.)

A. Vingtrinier : *La Prise d'Ambérieu par le comte Amédée V de Savoie,* 1 br. in-8°, Mâcon, 1902. (Don de l'auteur.)

Bailly : *Ornithologie de la Savoie,* 4 vol. in-8°. (Don de M. Marteaux.)

A. Falsan et Chantre : *Monographie géologique des anciens Glaciers et du Terrain erratique de la partie moyenne du bassin du Rhône,* 2 vol. grand in-8°, Paris, 1980, et atlas in-f°, Lyon, 1875.

Chantre : *Le premier Age du Fer.* Etudes paléoethnologiques dans le bassin du Rhône, album in-f°, nécropoles et tumulus, Paris, 1890. (Dons de l'auteur.)

Bulletin de la Société d'Anthropologie de Lyon de 1884 à 1902, 23 fascicules in-8°, Lyon. (Don de M. Chantre.)

La Société adresse ses vifs remerciements aux donateurs et en particulier à M. Chantre pour l'envoi de ses importantes et précieuses publications sur le préhistorique de la vallée du Rhône.

M. Serand annonce à la Société que les plaques dont elle avait décidé l'apposition sur les maisons Carnot et de l'ancien collège sont actuellement en place. **Le Président** renouvelle ses félicitations à notre collègue pour son intelligente initiative.

M. Désormaux appelle l'attention sur un passage de l'historien Lambert Van der Burch, tiré de l'ouvrage intitulé *Sabaudiæ Respublica et Historia* (Lugd. Batav., édit. élzév. de 1634). Dans un premier chapitre *(De Sabaudiæ antiquitate et situ dissertatio)*, l'auteur, après avoir rappelé ce qu'il sait concernant les Allobroges et les anciens peuples de la Savoie, donne la description suivante :

Aer regionis hujus *(ut hoc ex incerto quodam addam nathore)* purus est, solumque fecundum, a ripa præcipue Helvetiorum secundum Lemani lacus tractum. Terra amænissima et fertili *(sic)* vinum profert generosum, Ripalium seu Rivalium a ripa lacus quod dicitur. Pascua sunt uberrima ad omne animantium genus enutriendum.

L'historien continue en décrivant, d'après Abraham Ortelius, la région du Piémont. Pour lui, cette région commencerait à Annecy (Nessy), « a Nicœa urbe, in quam Genevae episcopus sedem suam transtulit ».

Agros habet amænis fructiferisque collibus plenos, qui frumentum aliasque fruges et optima vina cum nobilissimis fructibus producunt. Urbibus, oppidis, pagis perhonestis nitent [1].

Il est intéressant de comparer ces passages avec la description de la Savoie que nous trouvons dans l'*Apologie de Marc-Claude de Buttet pour la Savoie contre les injures et calumnies de Bartholomé Aneau*, publiée à Lyon en 1554. (Cf. F. Mugnier : *M.-C. de Buttet*, p. 118.)

1. Pour plus de détails, Van der Burch renvoie le lecteur au *Theatrum* d'Abraham Ortelius.

Et toutefois nous ne sommes si avant aux montaignes que nous n'aions les belles longues et spacieuses campaignes, les longs et braves terrois, les beaux prés verdoians, brief les lieux si bien a propos que toute sorte de biens y foissonne...

Nous avons fertilité de tous blés, nous avons merveilleuse abondance des meilleurs et plus excellens vins, de tout genre de fruitz... Je laisse a parler de la salubrité de l'air, de la bonté du terroir... Je me deporteray de reciter les belles plaisances et anciennes villes, les fortz chasteaux, palais et maisons somptueuses, etc.

Quel est cet auteur inconnu dont parle Van der Burch? Nous l'ignorons. Ce n'est point Buttet, car l'*Apologie* n'était pas une œuvre anonyme. Buttet lui-même a-t-il, comme le fera Van der Burch, imité quelque prédécesseur [1]? Mais s'il avait pu appuyer ses allégations sur cette autorité, il n'aurait pas hésité, croyons-nous, à indiquer la source où il puisait, puisqu'il cherchait à mettre en lumière tout ce qui pouvait contribuer à la « défense » et à l' « illustration » de la Savoie.

Peut-être cet « incertus author » fut-il intermédiaire entre Buttet et Van der Burch, et a-t-il mis à profit l'*Apologie*. On pourrait enfin ne voir dans les passages cités qu'une rencontre fortuite, et comme une sorte de lieux communs qui s'imposent à tout historien décrivant la Savoie. Cette coïncidence méritait toutefois d'être signalée.

M. Désormaux demande aux membres présents s'ils peuvent lui donner quelques renseignements sur une expression qui lui a été signalée par M. Gaston Paris, en post-scriptum à une récente lettre [2] :

Je me permets de vous rappeler que dans les *Chansons populaires du XVe siècle* que j'ai publiées en 1875 *(Société des Anciens Textes)*, il s'en trouve deux (XIIe et XIIIe) qui contiennent plusieurs mots savoisiens, entre autres le juron *la merande, par la merande,* que je n'ai pu expliquer.

Ce juron est actuellement inconnu, du moins dans la région annécienne, et les membres présents regrettent de ne pouvoir fournir à l'éminent académicien une explication satisfaisante.

M. Thonion apporte pour le Musée deux têtes osseuses humaines recueillies à Gruffy au lieu dit la Sablière. Leur structure est fort intéressante, l'une d'elles surtout est remar-

1. Nous ne parlons pas de Du Bellay, dont la *Défense et Illustration de la Langue française* a bien pu inspirer à Buttet l'idée générale de sa réponse au régent du Collège de la Trinité.

2. Cette lettre, relative au *Dictionnaire Savoyard*, est sans doute l'une des dernières qu'ait écrites le maître des études romanes dont nous déplorons aujourd'hui la perte. On nous permettra de nous joindre à tout le public lettré pour rendre un bien faible hommage à l'illustre savant, qui fut aussi un grand honnête homme.

quable par sa hauteur verticale énorme depuis le plan du trou occipital jusqu'au sommet du crâne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire, Marc Le Roux.

Séance du 4 mars 1903.

PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages récemment entrés à la bibliothèque :

Léonce Duparc : *Quelques Renseignements et Réflexions à propos de la Zone franche de la Haute-Savoie,* 1 br. in-8°. Annecy, 1902.

Id. *Réponse d'un simple Citoyen à deux Sénateurs et Renseignements complémentaires à propos de la Zone franche de la Haute-Savoie,* 1 br., in-8°, Annecy, 1903. (Dons de l'auteur.)

Max Bruchet : *Le Plébiscite occulte du département du Mont-Blanc en 1815 et la Restauration en Savoie,* 1 br., in-8°. (Extrait du *Bulletin historique et philologique,* 1902.) (Don de l'auteur.)

La Société adresse ses sincères remerciements aux donateurs.

Le Secrétaire propose de demander l'échange entre la *Revue savoisienne* et l'*Homme préhistorique,* revue mensuelle des sciences préhistoriques dirigée par M. Adrien de Mortillet. Cette proposition est adoptée.

Le même montre un échantillon des cendres qui ont recouvert la ville de Saint-Pierre de la Martinique lors de l'éruption volcanique du 8 mai 1902, qui lui ont été remises par M. Albert Crolard. Il donne quelques explications sur la structure et la nature pétrographique de ces cendres.

M. Bruchet communique les renseignements suivants relevés sur un exemplaire des *Statuta Sabaudie,* édition de Genève, 1512, faisant partie de la bibliothèque de M. Beaurain à Annecy, qui a bien voulu obligeamment le lui communiquer. Ils ont été écrits au XVIe et au XVIIe siècle par de précédents possesseurs sur les feuillets blancs de ce volume et présentent quelque intérêt soit pour le cours des monnaies, soit pour l'histoire de Thonon, soit encore pour fixer le souvenir d'un orage remarquable sur le Léman en 1645.

1571 : Les escus d'or sol. par ordonnance du Roy de France valloit de monoye de France 54 sols tornois en marchandise a Lion, 55 sols tornois à Paris et en Borgogne 56 tornois et de monoye de Savoye 70 sols.

1572, 1573 : l'escus d'or sols valloyt 70 sols.

1574 : L'escus d'or sol valloit 6 fl. 5 quarts.

1575 : L'escus d'or sol valloit 6 fl. 3 s.

1576 valloit 6 fl. 8 s. 6 d. Et ce, jusques au neufviesme du mois d'octobre qu'il furent publiée à son de trompe par les carreffors de ceste ville d'Annessy par edict de Son Altesse a 6 fl. 10 s. 6 d., et l'escu pistolles à 6 fl. 8 s., les testons du Roy a 20 sols piece.

1577 : valloient les escus solz a raison de 8 fl. piece.

1578, 1579, 1580 : escus solz valloit 6 fl. 3 s. — 1581 : 6 fl. 5 s. — 1582 à 1585 : 6 fl. 3 s. — 1586 : 6 fl. 6 s. — 1587 à 1589 : 7 fl. 6 s. — 1590-1591 : 9 fl.

1592 à 1595, 10 fl. Furent à Paris publiés à 7 fl. 10 s. comme par edict de Son Altesse du 25 febvrier 1595.

1634 et le premier avril, est arrivé à Thonon Monseigneur le Serenissime prince Thomas, Madame sa femme, trois petis princes et une princesse ses enfans avec toute leur cour. Le lundi matin, trois dudit mois, le prince est parti du costé de Flandre suivis de cavalier, de Siolce, du comte de Serraval, du sieur de Chaumont, du sieur de Loche et aultres. Madame et les petis princes et princesses ont pris le chemin de Milan, passés par Valey, conduicte par le sieur cavalier Baitat. L'on tient que ledict serenissime prince s'en vast prendre possession des Flandres et Madame et les petis princes du gouvernement de Milan, Hipano sic volente et inconsulto, ut dicit, serenissimo principe Victore Amedeo duce nostro, fratre.

Du 16 dudict mois [d'avril 1634]. Est arivé ici le duc de Lorrainne le cadet et sa femme, lesqueles s'en vont en Italie après s'estre sauvé des arrest où les tenoit le Roy de France en habis de charbonnier.

[Le 1]9 janvier 1645 [1], s'est elevé un orage extraordinaire lequel sur le... s'est renforcé en sorte que sur les 9 à 10 heures du mattin..... effet admirable de sa force, fais des notables degats..... renversé des toits, abbattu des cloches, infinité d'arbres, et entre les choses les plus remarquables en ce pays, il a repoussé le lac et tary le Rosne a Genève en sorte que l'on passa librement des S. Gervais au Mollard l'espace d'un heure, chose inouye, et en Chablais laissant apres l'infinité des arbres abbattus. De cet orage il est icy anoté que la forest du Bruel dependante de Larringe composée de gros arbres de fouz, chesnes, et sapins de l'estendue de quatre vingt poses a esté entierement abbattue et renversée.

Signé : Matthieu MORET.

M. Désormaux fait une lecture sur les parlers savoyards comparés en les groupant sur un même thème : la *Parabole de l'Enfant prodigue.* Ce travail sera inséré dans le présent fascicule.

Le même communique la note philologique suivante, relative à quelques expressions usitées dans les parlers savoyards :

Un mot bien connu en Savoie et dans les régions limitrophes est *golĭâr*, fém. *golĭârdă*, friand, gourmet ; d'où le dérivé fr.

1. Le manuscrit est déchiré à cet endroit; le chiffre 9 est seul certain. Il s'agit de l'orage du dimanche 19 janvier 1645 mentionné par SPON (*Hist. de Genève*, éd. de 1730, t. I, p. 508), d'après un renseignement dû à l'obligeance de M. Gonthier.

local *goliardise* (dans la Suisse romande, *gouliardise*), friandise, le composé *agolĭârdi*, etc. (Voir dans le *Dictionnaire Savoyard*, v° *golĭâr*, les citations que nous avons tirées du *Mystère de Saint-Martin* et du *Mystère de Saint-Bernard de Menthon*.)

Ce mot est fort intéressant. Il évoque, entre autres souvenirs, toute une série de productions poétiques sur lesquelles un érudit italien vient d'attirer de nouveau l'attention, en ajoutant un certain nombre de découvertes aux faits déjà connus. Nous voulons parler de la poésie dite *goliardique* et des *goliards* du moyen âge.

Dans un travail intitulé *Studio sulla Poesia goliardica* [1], M. SANTANGELO constate l'existence de *goliards* au XIIIe siècle : « trutannos et alios vagos scholares aut *goliardos* ». (Concile de Sens, 1239.) Ce sont, dit-il, des sortes de jongleurs ou de bouffons, mais non des poètes. Les pièces bachiques ou satiriques dites *goliardiques*, dont plusieurs ont une origine italienne, sont dues soit à des étudiants, soit à des gens d'église (prêtres, moines).

Il est probable, comme le pense M. SANTANGELO, que *golĭâr* se rattache à *gula*, gueule (dérivé savoyard : *golu*, etc.). Mais comment expliquer la présence de *l* mouillée ?

Constatons d'abord que *golĭâr* a aussi, en Savoie, l'acception de « robuste, fort, courageux ». Cette signification peut être rattachée au sens primitif. Mais, à notre avis, il s'est produit vraisemblablement de fréquentes confusions entre deux formes aussi voisines l'une de l'autre que *galĭâr* et *golĭâr*. Il en est de même pour les dérivés (moyen fr. *goillardy*, *gaillardy* [2]), si l'on admet l'hypothèse que nous avons émise, à propos d'un vers du *Noël d'Annemasse*.

L'influence analogique de *galĭâr* expliquerait fort bien à la fois la présence de *l* mouillée *(golĭâr)* et la dérivation sémantique : robuste, fort. (Ne pourrait-on pas aller plus loin ? *Golĭâr*, *galĭâr*, ne serait-ce pas deux variantes d'un seul et même mot, dont la première aurait été altérée sous l'influence de *golâ*, *golë*, *golu* et autres termes qui se rattachent à *gulă*, gueule ?)

Il resterait à indiquer l'origine de *galĭâr*, gaillard. L'étymo-

1. Palerme, Reber, in-12 de 92 p., 1902.

2. A *Goliard* se rattache le patronymique *Goliardi*, qu'on retrouve dans le nom d'un passage à Annecy. Cette appellation, d'après une communication de M. SERAND, proviendrait d'un ancien hôtel mal fréquenté. Faut-il y voir le vieux subst. fém. *goillardy*, qu'on aurait pris pour un patronymique ?

logie a été, elle est encore fort controversée. LITTRÉ a bien vu qu'on ne peut tirer ce mot de *gai*. Il mentionne les explications de DIEZ ; elles sont contestables, puisque le *Dictionnaire général* de MM. HATZFELD, DARMESTETER et THOMAS donne *gaillard* comme « d'origine incertaine ; peut-être dérivé du même radical que *galant* ».

Pour nous, nous adoptons volontiers l'étymologie proposée récemment par M. G. DE GREGORIO, dans les *Miscellanea linguistica in onore di G. Ascoli* (Torino, 1901).

Le français *gaillard* (ital. *gagliardo*), serait un dérivé de *Gallia*, Gaule, à l'aide du suffixe *ard* (cf. *Savoye* et *Savoyard*). Les dialectes d'oïl, ainsi que le franco-provençal, auraient emprunté ce mot à l'italien.

Rappelons que, dès la plus haute antiquité, les Gaulois avaient une réputation bien méritée de force et de bravoure : ils fournissaient d'intrépides gladiateurs.

Cette étymologie devient plus plausible encore quand on songe à l'origine et à la dérivation sémantique de *franc*.

Dans une fort intéressante étude parue récemment dans la *Revue des Deux-Mondes* [1], M. A. THOMAS a montré de nouveau, avec beaucoup de talent, quel attrait pouvait offrir l'analyse étymologique des mots. Une seule forme du vieux français, *emperedor*, par exemple, est comme un raccourci d'histoire. On voit que certains termes usités dans les parlers franco-provençaux ne sont guère moins suggestifs [2].

M. Désormaux appelle ensuite l'attention sur les publications d'un Savoyard, M. Charléty, professeur à la Faculté des Lettres de Lyon. Il donne une analyse critique d'un ouvrage récemment paru : *Bibliographie de l'Histoire de Lyon*.

Cette analyse sera insérée parmi les notices bibliographiques publiées dans le premier fascicule de la *Revue*.

1. *La Science étymologique et la Langue française* (1er décembre 1902.)

2. Un autre mot, dont l'étymologie a été plusieurs fois discutée dans la *Revue savoisienne*, est *huguenot*. (Cf. A. CONSTANTIN : *Etymologie des mots* Huguenot *et* Gavot, Annecy, Abry, 1887, ou *Rev. sav.*, 1885 ; RITTER : *Rev. sav.*, 1896 ; *Congrès des Soc. sav. sav.*, VIII, 227.) Nous nous empressons de signaler ici une nouvelle explication qui nous avait échappé Nous la trouvons indiquée dans un répertoire bibliographique récemment paru, sous la signature du Dr D. BEHRENS, professeur à l'Université de Giessen, ouvrage qui rendra les plus grands services. (Supplément à la Bibliographie des Patois gallo-romans, *Bibliographie der franzœsischen Patoisforschung für die Jahre 1892-1902*, mit Nachtragen aus früherer Zeit, in *Zeitschrift für franzœsische Sprache und Litteratur*.) « MAZEL : *Origine du mot* Huguenot *en Languedoc* [in *Bulletin de la Soc. de l'Hist. du Protestant. franç.*, t. XLVII (1898), p. 653-659]. — Ce serait *luganaud* = oiseau de nuit, sorte de grand duc, de même que *parpalhot* signifie mauvais petit papillon ; tous termes de mépris, adoptés ensuite par les gens du Nord » (*Annales du Midi*, XI, 388.) Voir également, dans le même répertoire, p. 228, sqq., les notices bibliographiques sur les ouvrages ou articles concernant le dialecte savoyard.

Deux nouveaux candidats sont présentés à la Société. M. REY, juge au tribunal d'Annecy, présenté par **M. J. Serand**, et M. Louis AUSSEDAT, ingénieur électricien à Annecy, par **M. Despine**. Il sera procédé au vote sur ces deux candidatures lors de la prochaine réunion.

M. Ritz, trésorier, présente le compte-rendu de la situation financière de la Société pendant l'année 1902 :

RECETTES.

Encaisse au 1er janvier 1902	1.895 95	
Cotisation des membres effectifs	1.040 »	
Abonnements à la *Revue savoisienne*	331 40	
Vente de numéros de la *Revue*	10 40	
Reçu de la municipalité pour le concours Andrevetan	450 »	
Intérêts des fonds placés	72 75	
TOTAL DES RECETTES	3.800 50	

DÉPENSES.

Facture Abry : service de la *Revue*, imprimés, clichés		1.300 »
Un cliché Barbier Paulin		12 95
Abonnement à deux *Revues*		42 »
Achat de volumes		59 30
Frais de bureau et de correspondance		60 05
Frais de recouvrement		19 20
Frais de réception		40 30
Subvention pour fouilles à Gruffy		20 »
Prix de poésie du concours Andrevetan		450 »
TOTAL DES DÉPENSES		2.003 80
Encaisse au 31 décembre 1902		1.796 70
TOTAL ÉGAL	3.800 50	3.800 50

Devant cette situation très prospère, des remerciements sont votés à l'adresse de notre dévoué trésorier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc LE ROUX.

GLANES

✧ Le *Temps* du 4 janvier a annoncé la mort du sénateur italien J. Saredo, l'auteur de la fameuse enquête sur les abus municipaux de Naples. Né à Savone, en 1832, il fut nommé professeur, en 1859, au lycée de Bonneville et, en 1860, à Chambéry, qu'il quitta après l'annexion de la Savoie à la France. Il y publia une brochure intitulée : *Du Principe des Alliances internationales.* (V. *Rev. sav.*, 1860, p. 16.)

✧ Sous ce titre *Le Musée Dutuit*, M. S. Reinach, dans la *Revue archéologique* (mars-avril 1903, p. 284), dit ceci : « Les principaux monuments antiques de la collection Dutuit étaient déjà connus... Mais l'Hermès des Fins d'Annecy est un chef d'œuvre de premier ordre dont peut seule donner une idée l'étude directe. »

ÉTUDES PHILOLOGIQUES SAVOISIENNES

PARABOLE DE L'ENFANT PRODIGUE

La *Parabole de l'Enfant Prodigue* a été souvent choisie comme texte par les linguistes qui étudient, pour les comparer, les parlers populaires d'une région située dans le domaine des langues romanes. Il y a déjà près d'un siècle (en 1807), cette parabole était traduite dans les différents dialectes de la France, pour la Direction de la Statistique au ministère de l'intérieur [1]. Ce fut, dit M. Ch. Joret, « une idée généreuse de M. de Montalivet, que celle qui le fit inviter tous les préfets à recueillir les éléments d'une étude comparative des idiomes, dialectes ou patois usités dans les diverses parties de l'empire. Si cette enquête était prématurée, si ceux qui en étaient chargés manquaient des connaissances nécessaires pour la bien diriger, elle ne fut pas cependant sans utilité ; elle rappela l'attention sur un genre d'études alors bien dédaignées, et elle suscita des travaux qui tous n'ont pas été sans mérite et qu'on peut souvent consulter non sans profit [2] ».

Les recueils analogues publiés ultérieurement ne laissent pas d'être fort nombreux. M. H. Suchier en a donné une liste assez longue et déjà bien incomplète [3]. A l'Exposition qui eut lieu à Bordeaux, en 1895, figurait un *Recueil des Idiomes de la Région gasconne,* manuscrit formant 17 vol. grand in-4°. Ce Recueil est le résultat d'une enquête linguistique faite sous le patronage de MM. les Recteurs des Académies de Bordeaux et de Toulouse et dirigée par M. Bourciez, professeur à la Faculté des Lettres de Bordeaux. Un texte remanié de la *Parabole de l'Enfant Prodigue* a été traduit dans chacune des communes de dix départements, par les soins des instituteurs. On a réuni de la sorte 4444 traductions du texte [4].

Pareil travail d'ensemble n'a pas encore été entrepris pour la région franco-provençale. Quatre textes savoyards seulement furent insérés par Verneilh dans la *Statistique du Départe-*

1. Cf. De Tourtoulon et O. Bringuier : *Etude sur la Limite géographique de la Langue d'Oc et de la Langue d'Oïl,* p. 7.
2. Ch. Joret : *Revue de Philologie franç. et prov.*, IV, p. 72.
3. H. Suchier : *Le Français et le Provençal,* trad. par P. Monet (1891), p. 92, sqq.
4. *Revue de Philologie franç. et prov.*, IX, p. 152.

ment du Mont-Blanc (1807). Dans ses *Nouvelles Recherches sur les Patois* (1809), Champollion-Figeac a donné deux textes de l'Isère. Quinze versions de la Suisse française ont été publiées par Stalder (*Die Landessprachen der Schweiz*, 1819). Pour le Lyonnais, on en trouvera quelques-unes dans l'*Almanach de Lyon* (Cochard), dans les *Archives historiques du Rhône*, IV et XIII, et aussi dans Monin (*Etude sur la Genèse des Patois*, 1873).

Le *Glossaire du Patois de la Suisse romande* (1866) [1], du doyen Bridel, recueilli et annoté par L. Favrat, est suivi d'un appendice comprenant une série de traductions de la même parabole. La première est en langue romane des vallées vaudoises du Piémont, d'après un manuscrit du XIIIe siècle. Le texte suivant et le dernier sont en roumanche, ou langue romane des Grisons. Tous les autres, sauf le XXVIIIe, qui est en rouchi, transcrit de Hécart (*Dictionn. rouchi-français*), proviennent des cantons de Vaud, Valais, Fribourg, Genève, Neuchâtel et du Jura bernois.

M. Gilliéron a donné une version en patois de Vionnaz (*Patois de la commune de Vionnaz, Bas-Valais*, p. 133).

En Savoie, les textes imprimés que nous connaissons, outre ceux que Verneilh a publiés, sont dus à l'abbé Pont (*Origines du Patois de la Tarentaise*, p. 127) et à M. F. Brachet (*Dictionnaire du Patois savoyard*, tel qu'il est parlé dans le canton d'Albertville, 2e éd., p. 243).

Les *Mémoires de l'Académie de Savoie* (B, XI, LXXXIV) mentionnent une traduction rédigée par les instituteurs de la Savoie (*Recueil des Patois de Savoie*, don fait à l'Académie par M. Ruck).

Nous avons sous les yeux le recueil intéressant laissé par feu Alphonse Despine, manuscrit que M. Antoine Despine a bien voulu nous communiquer.

M. A. Despine avait adressé, en 1862, un exemplaire de la *Parabole*, imprimé sur papier collé à larges interlignes, à tous les curés des deux départements savoyards. Les 90 traductions patoises qu'on lui fit parvenir ont été cataloguées par Aimé Constantin. Elles sont malheureusement asssez souvent fautives, ou d'attribution inexacte, comme celui-ci l'a reconnu, dans un avis au lecteur, daté du 18 décembre 1889 [2]. Aussi A. Constantin entreprit-il une collation nouvelle. Ce dernier

1. *Mémoires et Documents* publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande, t. XXI.
2. Cf. J. Désormaux : *A. Constantin*, notice biographique et bibliographique, p. 12 et 13.

recueil comprend seulement 14 versions, dont neuf pour l'arrondissement d'Annecy et une pour chacun des autres arrondissements de la Savoie ou de la Haute-Savoie, (sauf ceux de Thonon et de Chambéry). Trois textes étaient incomplets : La Balme de Thuy, Alex, Annecy. Nous donnons, avec les onze autres, une version annécienne complétée grâce aux indications de M. J. Terrier. Celle de Rumilly nous a été communiquée par M. C. Buttin.

Il nous a semblé utile de faire précéder le texte français d'une transcription en latin étymologique, ne fût-ce que pour contribuer à déraciner ce préjugé toujours vivace que les parlers savoyards sont nés du celtique.

Nous continuons à écrire, comme dans le *Dictionnaire Savoyard*, les lettres qui, dans la prononciation courante, étaient tombées dès l'époque latine. Nous maintenons, par exemple, *m* final, que supprime M. Bourciez [1], mais que les auteurs du *Dictionnaire Général* ont jugé à propos de conserver : *patrem*. Nous donnons la forme classique : *juvenem* (devenu *jŏvene*). De même : *habebat (abeat)*, *hominem (omne)*, *pagensem (pagese)*, *directos (drectos)*, *quomodo (como)*, etc.

On trouvera à la fin, avec différentes observations, l'étymologie des termes savoyards qui ne correspondent pas à ceux du texte français.

Les monogrammes sont les mêmes que ceux qui figurent dans le *Dictionnaire Savoyard*. Le système graphique est aussi identique [2].

MONOGRAMMES.

Arrondissement	de Saint-Julien.	Savigny [2Js];
—	de Bonneville	Samoëns [3S'];
—	d'Annecy	Annecy [4A];
—	—	La Balme de Sillingy [4Ab];
—	—	Dingy-Parmelan [4Ad];
—	—	Leschaux [4Al];
—	—	Rumilly [4R];
—	—	Thônes [4T];
—	—	La Clusaz [4Tc'];
—	—	Saint-Jean de Sixt [4Tj];
—	d'Albertville	Marthod [6Am];
—	de S'-Jean de Maurienne.	Modane [7M];
—	de Moûtiers en Tarentaise	Montagny [8B'm].

1. Cf. *Précis historique de Phonétique française*, 2e éd., p. 210.

2. Pour un certain nombre de mots, le manque de caractères nous a empêché d'appeler l'attention sur l'*a* tonique final, en donnant l'accent grave à cette voyelle (*à*). On voudra bien se rappeler que tout *a* final est tonique, sauf lorsqu'il est surmonté du signe des brèves (*ă*). En ce cas il est atone.

Latin étymologique. Unum hominem habebat duos filios. Illum plus juvenem [dixit ad suum patrem :

Texte fr. Un homme avait deux fils. Le plus jeune dit à son père :
(2Js) *On-n eume avâ dou garçon. L' pe jwêne ó dë à son páre :*
(3S') *On-n ome avê dou garçon. Le pe jhwanne dĭë à son pâre :*
(4A) *On-n òmŏ avê dou garçon. L' pĕ jhwên(n)ŏ dȥë à son pârĕ :*
(4Ab) *On-n òmŏ avê dou garçon. L' pĕ jhŏènŏ dȥë à son párĕ :*
(4Ad) *On-n òmŏ avâĕ dou garçon. L' pë jhwannŏ dȥë à son pòpă :*
(4Al) *On-n òmŏ avàĕ dou garçon. L' pĕ jhwênŏ dȥë à son pòpă :*
(4R) *On-n òmŏ avê dou-ȥ êfan. L' pĕ jhwènö dȥa à sȯn párĕ :*
(4T) *On-n òmŏ avê dou garçon. L' pĕ jhwênnŏ a dë à son pârĕ :*
(4Tc') *On-n òmŏ avê dou garçon. Lĕp' jwânnŏ djë à son pârĕ :*
(4Tj) *On-n òmŏ avâĕ dou garçon. Lĕp' jhwênö dȥë à son pârë :*
(6Am) *On-n ome avâ dou garçon. Le pe jüêne a dë à son páre :*
(7M) *Un' ômô avet deu garçon. Lŏ plu jhwen ö a det à son pare :*
(8B'm) *'N òmŏ avâ düéĭ garçon. Le pë dȥüênŏ a dë à son párĕ :*

Latin ét. donatis me illam partem de heredit+aticum qui debet me revenire. [Et illum patrem

Texte fr. donnez-moi la part d'héritage qui doit me revenir. Et le père
(2Js) *balĭi-me la pá d'irtájhe q' dâ me reveni. Ė l' páre*
(3S') *balĭi-me la porsĭon d'èrtâjhe q' dê me revenin. Ė l' pâre*
(4A) *balĭi-mĕ la pâr d'értajhŏ q' dê m' arvnyi. Ė l' pârĕ*
(4Ab) *balĭi-mĕ la pár d'értajhŏ q' dê mĕ rĕvnyi. Ė l' párĕ*
(4Ad) *balĭi-me la pâr d'értajhŏ q' dàĕ m' arvnyi. Ė l' pârĕ*
(4Al) *balíi-me la porchon d'értajhŏ q' dàĕ mĕ rvnyi. Ĕ l' pârĕ*
(4R) *balĭi-mĕ la pâ d'értajhŏ q' dê mĕ rvnyi. E l' pârĕ*
(4T) *balĭi·mĕ la porchon d'êrtajhŏ q' dê m' arvnyi. Ė l' pârë*
(4Tc') *balĭi-mĕ la pâr d'êrtajhŏ q' dê m' rĕvni. Ĕ l' pârë*
(4Tj) *balĭi-mĕ la pâr d'êrtajhŏ q' dâĕ mĕ rĕvnyi. Ĕ l' pârë*
(6Am) *balĭé-me la pár d'értaȥe qe dâ me reveni. È l' páre*
(7M) *balĭé-me la part d'érétajhŏ q' det me venir. Ė lŏ pare*
(8B'm) *belĭé-mĕ la porchon d'értadȥe qe dâ me reveni. Ė l' párë*

Latin ét. illorum habet factum illum part+aticum de suum bene. Qualem+ [quem+s diurnos ad pressum, illum plus

Texte fr. leur a fait le partage de son bien. Quelques jours après, le plus
(2Js) *lô-ȥ ó fé l' partĭájhe de son bàĭn. Cáq jheu apré, l' pe*
(3S') *lou-ȥ a fé l' partĭâjhe de son bin. Câq jhore apré, le pe*
(4A) *lé-ȥ a fé l' partàjhŏ d' son bin. Câq jhò apré, l' pĕ*
(4Ab) *lé-ȥ a fé l' partàjhŏ d' son bin. Cáq jhò apré, l' pĕ*
(4Ad) *lou fë l' partàjhŏ d' son bin. Câq jhar apré, l' pĕ*
(4Al) *lou-ȥ a fé l' partàjhŏ d' son bin. Câqĕ jhor apré, l' pĕ*
(4R) *le-ȥ a fé l' partĭàjhŏ d' son bin. Câqĕ jhò apré, l' pĕ*
(4T) *lou-ȥ a fé l' partàjhŏ d' son bin. Câq jhor apré, l' pĕ*
(4Tc') *lou-ȥ a fé l' partàjhŏ d' son bin. Câq jhor apré, lĕ p'*
(4Tj) *lou-ȥ a fé l' partàjhŏ d' son bin. Câq jhor apré, lĕ p'*
(6Am) *lòŭ a fè l' partaȥe de son bin. Cáq ȥeur apré, le pe*
(7M) *lĭeu a fet lo partàjhŏ de son bin. Carqe jhor apres, lŏ plu*
(8B'm) *a lô-ȥ a fé le partadȥe dĕ son bin. Cáqĭĕ dȥeur apré, le pĕ*

Latin ét.	juvenem habet vend+utum *tottos suos directos ad unum de illorum [+s vicinos, argentum
Texte fr.	jeune a vendu tous ses droits à un de leurs voisins, argent
(2Js)	*jwêne ó vêdu tô sô drâ à ĭon d' lòŭ vẓin arjhê*
(3S')	*jhwanne a vendu twi sou drê à ĭon d' leu vẓin arjhen*
(4A)	*jhwênŏ a vê(n)du tô sou drê à ĭon d' leu vẓin arjhên*
(4Ab)	*jhŏènŏ a vêdu tô sô drê à ĭon d' leu vẓin arjhê*
(4Ad)	*jhwannŏ vŭndĕ tô sou dràĕ à ĭon d' lòŭ vẓin arjhŭn*
(4Al)	*jhwênŏ a vêdu tôo sou dràè à ĭon d' là vẓin arjhê*
(4R)	*jhwènŏ a vêdu to sô drê à ĭon d' leu vẓin arjhê*
(4T)	*jhwênnŏ a vêndu tô sou drê à ĭon d' lòŭ vẓin arjhên*
(4Tc')	*jhwênŏ a vându tô sou drê à ĭon d' sou vẓin arjhân*
(4Tj)	*jhwênŏ a vêdĕ tô sou drâĕ à ĭon d' làw vẓin arjhê*
(6Am)	*jŭêne a vêdu tô sŏ drâ à ĭon d' lòŭ vẓin arẓê*
(7M)	*jhwenŏ a vendu teu sô dré à un de leu veẓin arjhen*
(8B'm)	*dẓŭênŏ al a vêndu tô sou drâ à ĭon de lô vẓin ardẓên*

Latin ét.	computando et habet *qui(e)tatum illum pagensem ; magis ad illum [locum de se
Texte fr.	comptant et a quitté [aussitôt] le pays ; mais au lieu de se
(2Js)	*contê è ó qitá l' pêĭi ; mĕ non pá s' bàĭn*
(3S')	*contan é a qitâ l' paï ; mé na pâ s'*
(4A)	*contên è a qitâ l' pëï ; mé nan pâ s'*
(4Ab)	*contê é a qitá l' péï ; mé non pá s'*
(4Ad)	*contan è qità l' pëï ; mè nan pâ s'*
(4Al)	*contê ĕ a qitâ tŏ de sŭită l' paï ; mé non pâ s'*
(4R)	*contê é a qitâ l' paï ; mé non pâ s'*
(4T)	*contên é a qitâ l' pêï ; mé nan pâ s'*
(4Tc')	*contân ĕ èl a qitâ tŏ d' chŭită l' pêï ; mé nan pâ s'*
(4Tj)	*contê pwé a qitâ tŏ d' chŭită l' pâï ; mé nan pâ s'*
(6Am)	*contê è âl a qitá d'abôre l' pahi ; mé u lĭà de se*
(7M)	*conten é el a qétâ lo pëï ; mé eu lĭwà de bĭen se*
(8B'm)	*contên é al a qitá toléne le péï ; méĭ non pá se*

Latin ét.	conducere quomodo illi fallit, illi habet *visc (vix)+utum quomodo [unum ? (emprunté de l'argot, *H.D.T.*), et
Texte fr.	conduire comme il faut, il a vécu comme un polisson, et
(2Js)	*condĭŭirĕ, al ó vivu com' on polisson, è*
(3S')	*condŭire cm' i fô, al a vcu men on polisson, é*
(4A)	*condŭirë cm' é fou, al a vivu cm' on galĭafan, é*
(4Ab)	*condŭirĕ, al a vivu cmê on polisson, é*
(4Ad)	*condŭirĕ, e vivë come on polisson, è*
(4Al)	*condŭirĕ cm' é fô, âr a vivu cmê on polisson, ĕ*
(4R)	*condŭirë cm' é fou, al a vivu cm' on polisson, é*
(4T)	*condŭirĕ com' i fô, él a vivu come on polisson, é*
(4Tc')	*condĭŭire cmân i fô, él a vivu cmân on polisson, ĕ*
(4Tj)	*condŭirë cmê i fô, é vivë cmê on polisson, pwé*
(6Am)	*condĭŭire kĕm' i fô, âl a vivu cmê on polisson, é*
(7M)	*condŭire, el a vécu keume un polisson, é*
(8B'M)	*condŭire cmên fâw, al a vétĭu më n-on polisson, é*

Latin ét. aeque sic (Diez), haec[ac]sic (Bourciez) illi habet hab+utum bene tos-[tum manducatum *tottum ecce hoc quem illi habebat. Ad illam horam+s

Texte fr.	ainsi	il	a	eu	bientôt	mangé	tout	ce	qu'il	avait.	Alors
(2Js)	*dintïe*	*al*	*ó-t*	*u*	*bàïntou*	*mejhihö*	*te*	*ç'*	*q'al*	*avâ.*	*Alô*
(3S')	*men cen*	*al*	*a-ʒ*	*u*	*bintou*	*mjhïa*	*to*	*ç'*	*q'al*	*avê.*	*Alôr*
(4A)	*dènsě*	*al*	*a*	*avu*	*binstou*	*mdïa*	*to*	*ç'*	*q'al*	*avé.*	*Alô*
(4Ab)	*dinsě*	*al*	*a vit*	*avu*		*mdïa*	*to*	*ç'*	*q'al*	*avé.*	*Alô*
(4Ad)	*dinsě*	*al*		*u*	*binstou*	*mdïa*	*to*	*ç'*	*q'al*	*avàě.*	*Alôr*
(4Al)	*dinsě*	*âr*		*ë*	*binstou*	*mdïa*	*to*	*ç'*	*q'âr*	*avàě.*	*Alôr*
(4R)	*dinsě*	*al*	*a*	*avu*	*bastou*	*mdïa*	*to*	*ç'*	*q'al*	*avê.*	*Alô*
(4T)	*dinsě*	*él*	*a*	*avu*	*bintou*	*mja*	*to*	*ç'*	*q'él*	*avê.*	*Alôr*
(4Tc')	*dinchě*	*él*	*a*	*avu*	*bintou*	*mja*	*to*	*ç'*	*q'él*	*avê.*	*Adan*
(4Tj)	*dinsě*	*él*	*a*	*avu*	*bintou*	*mja*	*to*	*ç'*	*q'él*	*avê.*	*Alôr*
(6Am)	*mè cê*	*àl*	*a*	*avïu*	*binstou*	*mʒïa*	*to*	*ç'*	*q'âl*	*avâ.*	*Alôre*
(7M)	[?]	*el*	*a*	*eu*	*mejhïa en po de ten*		*tǒ*	*en*	*q'el*	*avet.*	*Aleurǎ*
(8B'm)	*cmên cên*	*al*	*a*	*avu*	*bintou*	*mdja*	*tǒ*	*cên*	*q'al*	*avâ.*	*Alour*

Latin ét. illi est ad *ripatum unam grandem (fém.) famem+suff. et nostrum [pauperem hominem habet

Texte fr.	il	est	arrivé	une	grande	famine,	et	notre	pauvre	homme	a
(2Js)	*ï*	*ë-t*	*arvá*	*na*	*grantǒ*	*famënǒ,*	*è*	*ntron*	*poure*	*eume*	*ó*
(3S')	*ï*	*ě-t*	*arvâ*	*na*	*groussǎ*	*famna,*	*é*	*nutron*	*pour'*	*ome*	*a*
(4A)	*ï*	*ë-t*	*arvâ*	*na*	*grandǎ*	*famna,*	*é*	*ntron*	*pour'*	*òmǒ*	*a*
(4Ab)		*é-t*	*arvá*	*na*	*grantǎ*	*famna,*	*é*	*ntron*	*pour'*	*òmǒ*	*a*
(4Ad)	*ï*	*ě-t*	*arvâ*	*na*	*groussǎ*	*famna,*	*è*	*ntron*	*pour'*	*òmǒ*	*fò*
(4Al)		*é-t*	*arvâ*	*na*	*groussǎ*	*famna,*	*ě*	*ntron*	*pour'*	*òmǒ*	*a*
(4R)	*ï*	*é-t*	*arvâ*	*rna*	*gran*	*famna,*	*ě*	*ntron*	*pour'*	*òmǒ*	*a*
(4T)	*ï*	*ë-t*	*arvâ*	*na*	*groussǎ*	*famna,*	*é*	*ntron*	*pour'*	*òmǒ*	*a*
(4Tc')	*ï*	*ë-t*	*arvâ*	*onnǎ*	*groussǎ*	*famna,*	*ě*	*noutron*	*pour'*	*òmǒ*	*a*
(4Tj)	*ï*	*ë-t*	*arvâ*	*na*	*groussǎ*	*famna,*	*ě*	*noutron*	*pour'*	*òmǒ*	*a*
(6Am)		*é*	*arvá*	*na*	*gran*	*famena,*	*è*	*noutron*	*pour'*	*ome*	*a*
(7M)		*et*	*arvâ*	*euna*	*gran*	*famena,*	*é*	*nouron*	*pour'*	*ômô*	*a*
(8B'm)		*é-t*	*arvá*	*na*	*gran*	*famna,*	*é*	*nouçhron*	*pour'*	*òmǒ*	*al a*

Latin ét. statum bene contentum de *tropare ad se locare ad unum de illos [plus

Texte fr.	été	bien	content	de	trouver	à	se louer	à		un	des	plus
(2Js)	*itá*	*bàïn*	*bounése*	*de*	*treuvá*	*à*	*alá*	*à métre*	*çhi*	*ïon*	*dé*	*pe*
(3S')	*intâ*	*bin*	*conten*	*de*	*trovâ*	*à*	*alâ*	*à métre*	*çhi*	*ïon*	*dé*	*pe*
(4A)	*étâ*		*bonéʒǒ*	*dě*	*trovâ*	*à*	*alâ*	*à métrě*	*çhi*	*ïon*	*dé*	*pě*
(4Ab)	*étá*		*bonéʒǒ*	*dě*	*trová*	*à*	*alá*	*à métrě*	*çhi*	*ïon*	*dé*	*pě*
(4Ad)		*bin*	*bonéʒǒ*	*dě*	*trovâ*	*à*	*alâ*	*à mètrě*	*çhi*	*ïon*	*dé*	*pě*
(4Al)	*étâ*	*bïê*	*bnéʒǒ*	*dě*	*trovâ*	*à*	*alâ*	*à métrě*	*çhi*	*ïon*	*d' lá*	*pě*
(4R)	*ètâ*		*bonéʒǒ*	*d'*	*trovâ*	*à*	*alâ*	*à métrě*	*çhi*	*ïon*	*d' lo*	*pě*
(4T)	*étâ*	*bin*	*bonéʒǒ*	*dě*	*trovâ*	*à*	*alâ*	*à métrě*	*çhi*	*ïon*	*dé*	*pě*
(4Tc')	*étâ*	*bin*	*bounéjǒ*	*dě*	*trovâ*	*à*	*alâ*	*à métrě*	*çhi*	*ïon*	*dé*	*pě*
(4Tj)	*itâ*	*bin*	*bnéʒǒ*	*dě*	*trovâ*	*à*	*alâ*	*à métrě*	*vé*	*ïon*	*dé*	*pě*
(6Am)	*âtá*	*bin*	*contê*	*de*	*trová*	*à*	*alá*	*à mètre*	*stïé*	*ïon*	*dé*	*pe*
(7M)	*étâ*	*bïen*	*beneʒǒ*	*de*	*trovèr*	*à*	*modèr*	*à mètre*	*çhïé*	*un*	*deu*	*plu*
(8B'm)	*éçhá*	*bïên*	*contê*	*de*	*trová*	*à*	*se loïé*		*tché*	*ïon*	*dé*	*pě*

Latin ét. (?) *firmarios de ecce istum in directum. Illac, illi habere+ebat bene [vol+utum manducare

Texte fr.	petits	fermiers	de	cet	endroit.	Là,	il	aurait	bien	voulu	manger
(2Js)	*ptĭou*	*farmi*	*de*	*çl'*	*êdrâ.*	*Lé,*	*al*	*âre*	*bàĭn*	*volu*	*mjhi*
(3S')	*pésse*	*granjhi*	*de*	*c'hl'*	*endrê.*	*Intĭë,*	*al*	*are*	*bin*	*volu*	*mjhi*
(4A)	*ptĭou*	*farmi*	*dĕ*	*çl'*	*êndrê.*	*Itĭë,*	*al*	*arë*	*bin*	*volu*	*mdyi*
(4Ab)	*ptĭou*	*farmi*	*dĕ*	*çl'*	*êdrê.*	*Itĭë,*	*al*	*arë*	*bĭê*	*volu*	*mdyi*
(4Ad)	*ptĭou*	*farmi*	*dĕ*	*ll'*	*ündràĕ.*	*Itĭë,*	*al*	*arë*	*bin*	*volu*	*mjhi*
(4Al)	*ptĭou*	*farmi*	*dĕ*	*rli*	*êdràe.*	*Iqë,*	*âr*	*arë*	*bin*	*volu*	*mdyi*
(4R)	*ptĭou*	*farmi*	*dĕ*	*rli*	*êdrê.*	*Itĭë,*	*al*	*arë*	*bin*	*volu*	*mdyi*
(4T)	*ptĭou*	*farmi*	*dĕ*	*çl'*	*êndrê.*	*Iqĕ,*	*él*	*arë*	*bin*	*volu*	*mjhi*
(4Tc')	*pti*	*farmi*	*dĕ*	*çl'*	*ândrê.*	*Tĭë,*	*él*	*are*	*bin*	*volĭu*	*mjhi*
(4Tj)	*ptĭou*	*farmi*	*dĕ*	*çl'*	*êdrâĕ.*	*Ilé,*	*él*	*arë*	*bin*	*volu*	*mjhi*
(6Am)	*ptĭu*	*cêché*	*de*	*chôl*	*êdrâ.*	*Itĭe,*	*âl*	*ârĕ*	*bin*	*volĭu*	*mʒĭé*
(7M)	*peti*	*fermĭé*	*de*	*l'*	*endret.*	*Itĭe,*	*el*	*aret*	*bĭen*	*volu*	*mejhĭèr*
(8B'm)	*ptĭi*	*fêrmĭé*	*de*	*çl'*	*êndrâ.*	*Itĭë,*	*al*	*are*	*bin*	*volĭu*	*medjé*

Latin ét. suum satullum de ecce hoc quem manduc+ebant illos (?), magis [personna non *illui

Texte fr.	son	soûl	de	ce	que	mangeaient	les	cochons,	mais	personne	ne lui
(2Js)	*son*	*chu*	*de*	*ç'*	*qe*	*mjhîvŏn*	*lô*	*pwâ,*	*më*	*nĭon*	*n' l'*
(3S')	*son*	*su*	*de*	*ç'*	*qe*	*mjhîvăn*	*lou*	*calĭà,*	*mé*	*nĭon*	*ne l'*
(4A)	*son*	*su*	*dĕ*	*ç'*	*qĕ*	*mdĭivŏn*	*lô*	*pwê,*	*mé*	*nĭon*	*n' l'*
(4Ab)	*son*	*chu*	*dĕ*	*ç'*	*qĕ*	*mdĭivŏn*	*lô*	*pwê,*	*mé*	*nĭon*	*n' l'*
(4Ad)	*son*	*su*	*dĕ*	*ç'*	*qĕ*	*mjhivăn*	*lou*	*pwêr,*	*mè*	*nĭon*	*n' l'*
(4Al)	*son*	*sou*	*dĕ*	*ç'*	*qĕ*	*mdĭivŏn*	*lou*	*caĭon,*	*mé*	*nĭon*	*n' l'*
(4R)	*son*	*su*	*dë*	*ç'*	*qĕ*	*mdĭivô*	*lô*	*pwê,*	*mé*	*nĭon*	*n' l'*
(4T)	*son*	*su*	*dĕ*	*ç'*	*qĕ*	*mjhivăn*	*lou*	*pwar,*	*mé*	*nĭon*	*n' l'*
(4Tc')	*son*	*su*	*dĕ*	*ç'*	*qĕ*	*mjhivăn*	*lou*	*pŏêr,*	*mé*	*nĭon*	*n' l'*
(4Tj)	*son*	*su*	*dĕ*	*ç'*	*qĕ*	*mjhîvăn*	*lou*	*pwar,*	*mé*	*nĭon*	*n' l'*
(6Am)	*son*	*cheu*	*de*	*ç'*	*qe*	*mʒĭévăn*	*lo*	*caĭon,*	*mé*	*nĭon*	*lĭü*
(7M)	*son*	*sout*	*de*	*ên*	*qe*	*mejhĭévŏn*	*lo*	*cochon,*	*mé*	*nĭun*	*ne lĭĭ*
(8B'm)	*son*	*sou*	*de*	*cên*	*qe*	*medjévŏn*	*lou*	*pwéĭr,*	*méĭ*	*nĭon*	*l'*

Latin ét. inde don+ebat. In finem illi re+intravit in *illui *metipsimum et [se dixit : Ego non

Texte fr.	en	donnait.	Enfin	il	rentra	en	lui-même	et	se	dit :	Je ne
(2Js)	*ê*	*balĭivŏn.*	*A la fê*	*i*	*rêtrò*	*ê*	*lĭüi-méme*	*è*	*se*	*dʒë :*	*D' ne*
(3S')	*en*	*balĭive.*	*A la fin,*	*é*	*rentra*	*en*	*sĕ- mime*	*é*	*se*	*dĭë :*	*De n'ê*
(4A)	*ên*	*balĭivĕ.*	*Ên définichon*	*é*	*rêntra*	*ên*	*lĭüi-mémŏ*	*é*	*sĕ*	*dʒë :*	*D' nĕ*
(4Ab)	*ê*	*balĭivŏn.*	*A la fin*	*é*	*rêtra*	*ê*	*lĭüi-mémŏ*	*é*	*sĕ*	*dë :*	*Dĕ nĕ*
(4Ad)	*ün*	*balĭivĕ.*	*A la fin*	*é*	*rüntra*	*ün*	*lüi- mémŏ*	*è*	*sĕ*	*dʒë :*	*D' në*
(4Al)	*ê*	*balĭivŏn.*	*Enfin*	*â*	*rêtra*	*ê*	*lwi-mémŏ*	*è*	*sĕ*	*dʒë :*	*D' në*
(4R)	*ê*	*balĭivĕ.*	*Êfin*	*é*	*rêtra*	*ê*	*sè- mémŏ*	*e*	*se*	*dʒa :*	*D' nĕ*
(4T)	*ên*	*balĭivĕ.*	*A la fin*	*é*	*rêntra*	*ên*	*lüi- mémŏ*	*é*	*se*	*dʒë :*	*D' nĕ*
(4Tc')	*ân*	*balĭivĕ.*	*Anfin*	*é*	*rântra*	*ân*	*lĭüi-mémŏ*	*ĕ*	*se*	*djë :*	*Dĕ n'*
(4Tj)	*ê*	*balĭivăn.*	*A la fin*	*é*	*rêtra*	*ê*	*lĭwi-mémŏ*	*ĕ*	*se*	*dʒë :*	*Dĕ n'*
(6Am)	*ê*	*balĭévăn.*	*A la fin*	*âl ë*	*rêtrâ*	*ê*	*lĭu- méme*	*è â*	*se*	*dë :*	*De*
(7M)	*en*	*balĭéve.*	*Enfin*	*el e*	*rentrâ*	*en*	*lĭu- mémŏ*	*é 'l a*		*det :*	*De ne*
(8B'm)	*ên*	*belĭévĕ.*	*Enfin*	*a*	*rêntrĕ*	*ên*	*lüi-mémŏ*	*é a*	*se*	*di :*	*Dʒe*

Latin ét. *poteo plus ibi *tenire. Ego video manu *tenante qualem (fém.) follem+suff. ego habeo factam

Texte fr.	puis	plus	y	tenir.	Je	vois	maintenant	quelle	folie	j'ai	faite
(2Js)	*pwâ*	*pâmé*	*ĭu*	*teni.*	*D'*	*vĕïe*	*ĭeure*	*qintŏ*	*folerâ*	*d'é*	*fé*
(3S')	*pwë*	*pâmé*		*tnin.*	*De*	*vêĭŏ*	*òră*	*qintă*	*bétise*	*d'é*	*fé*
(4A)	*pwê*	*plë*	*ĭu*	*tnyi.*	*D'*	*vĕĭŏ*	*ĭorĕ*	*qintă*	*folĕrâ*	*d'é*	*fé*
(4Ab)	*pwê*	*plë*	*ĭu*	*tnyi.*	*D'*	*vĕĭŏ*	*ĭorĕ*	*qintă*	*folerâ*	*d'é*	*fé*
(4Ad)	*pwàĕ*	*plë*	*i*	*tnyi.*	*D'*	*vĕĭŏ*	*varĕ*	*qintă*	*folerâ*	*d'è*	*fè*
(4Al)	*pu*	*plë*	*u*	*tnyi.*	*D'*	*vĕĭŏ*	*ĭorĕ*	*qintă*	*folĕrâ*	*d'é*	*fé*
(4R)	*pwê*	*plïë*	*ĭu*	*tnyi.*	*D'*	*vĕĭŏ*	*ĭorĕ*	*qintă*	*folrâ*	*d'é*	*fé*
(4T)	*pwê*	*plë*	*i*	*tnyi.*	*D'*	*vĕĭŏ*	*vorĕ*	*qintă*	*folerâ*	*d'é*	*fé*
(4Tc')	*pwê*	*pâmé*	*i*	*tni.*	*D'*	*vĕĭŏ*	*vore*	*la*	*folerâ*	*q'd'é*	*fé*
(4Tj)	*pwê*	*pâmé*	*i*	*tnyi.*	*D'*	*vàĭŏ*	*vorĕ*	*qintă*	*folerâ*	*d'é*	*fé*
(6Am)	*pwi*	*plu*	*i*	*teni.*	*De*	*vĕïe*	*ĭorĕ*	*qintă*	*folerâ*	*d'é*	*fè*
(7M)	*pwi*	*pamé*	*i*	*tenir.*	*De*	*veȥŏ*	*arà*	*qintă*	*foli*	*d'é*	*fet*
(8B'm)	*pwi*	*pâmĕĭ*	*i*	*teni.*	*Dȥĕ*	*vĕĭŏ*	*ĭĕră*	*qintă*	*folihĕ*	*dȥ'é*	*fé*

Latin ét. in *qui(e)tando meum patrem! Quomodo bene non ibi habet illi passum de gentes *casum (Bourciez), casa (*H. D. T.*), casis (alias)

Texte fr.	en	quittant	mon	père!	Combien	n'y	a-t-il	pas	de	gens	chez
(2Js)	*ê*	*qitàĭ*	*mon*	*pâre!*	*Conbê*	*n'ĭ*	*ó-t-ou*	*pâ*	*d'*	*jhê*	*çhu*
(3S')	*en*	*lac'han*	*mon*	*pâre!*	*Guère*	*n'ĭ*	*a-t-ê*	*pâ*	*de*	*jhen*	*çhi*
(4A)	*ên*	*qitên*	*mon*	*pârĕ!*	*Conbin*	*n'ĭ*	*a-t-ou*	*pâ*	*d'*	*jhên*	*çhi*
(4Ab)	*ê*	*qitê*	*mon*	*pârĕ!*	*Conbin*	*n'ĭ*	*a-t-ou*	*pâ*	*d'*	*jhê*	*çhi*
(4Ad)	*ün*	*qitan*	*mon*	*pârĕ!*	*Conbin*	*n'ĭ*	*a-t-ou*	*pâ*	*d'*	*jhün*	*çhi*
(4Al)	*ê*	*qitê*	*mon*	*pârĕ!*	*Conbin*	*n'ĭ*	*a-t-ou*	*pâ*	*d'*	*jhê*	*çhi*
(4R)	*ê*	*qitê*	*mon*	*pârĕ!*	*Guèrĕ*	*n'ĭ*	*a-t-ou*	*pâ*	*d'*	*jhê*	*çhi*
(4T)	*ên*	*qitên*	*mon*	*pârĕ!*	*Conbin*	*n'ĭ*	*a-t-ou*	*pâ*	*d'*	*jhên*	*çhi*
(4Tc')	*ân*	*qitân*	*mon*	*pârĕ!*	*Conbin*	*ân-n*	*a-t-ou*	*pâ*	*d'*	*jhân*	*çhi*
(4Tj)	*ê*	*qitê*	*mon*	*pârĕ!*	*Guére*	*n'ĭ ê-n*	*a-t-ou*	*pâ*	*d'*	*jhê*	*çhi*
(6Am)	*ê*	*qitê*	*mon*	*pâre!*	*Conbin*	*ĭ*	*a-t-ou*	*pâ*	*de*	*ȥê*	*stïé*
(7M)	*en*	*qetan*	*mon*	*pare!*	*Qe*	*n'y*	*at*		*de*	*jhen*	*den*
(8B'm)	*ên*	*qtên*	*mon*	*pârĕ!*	*Dïĕr*	*n'*	*a-t-ou*	*pâ*	*dĕ*	*dȥên*	*tché*

Latin ét. nos qui *habunt de illum panem ad discretionem et me ego *morio

Texte fr.	nous	qui	ont	du	pain	à discrétion,	et	moi,	je	meurs
(2Js)	*nò*	*q'*	*on*	*d'*	*pan*	*à discrècĭon,*	*è*	*mê,*	*de*	*meurĭe*
(3S')	*nò*	*q'*	*an*	*du*	*pan*	*à discréçon,*	*é*	*më,*	*d'*	*mourêc'he*
(4A)	*nò*	*q'*	*on*	*d'*	*pan*	*à discrĕchon,*	*é*	*mê,*	*d'*	*meurŏ*
(4Ab)	*nò*	*q'*	*on*	*d'*	*pan*	*à discrĕchon,*	*é*	*mê,*	*d'*	*mwêrŏ*
(4Ad)	*nò*	*q'*	*an*	*d'*	*pan*	*à discrĕchon,*	*è*	*më,*	*d'*	*mwàĕrŏ*
(4Al)	*nò*	*q'*	*on*	*dĕ*	*pan*	*à discrĕchon,*	*ĕ*	*më,*	*d'*	*mwêrŏ*
(4R)	*nò*	*q'*	*on*	*d'*	*pan*	*à volontâ,*	*ĕ*	*mê,*	*d'*	*mwêrŏ*
(4T)	*nò*	*q'*	*an*	*dĕ*	*pan*	*à discrĕchon,*	*é*	*mên,*	*dĕ*	*mwêrŏ*
(4Tc')	*nò*	*q'*	*ân*	*d'*	*pan*	*à discrĕchon,*	*ĕ*	*më,*	*d'*	*mwêrŏ*
(4Tj)	*nò*	*q'*	*an*	*dĕ*	*pan*	*à discrĕchon,*	*ĕ*	*më,*	*dĕ*	*mwêrŏ*
(6Am)	*nò*	*q'*	*an*	*d'*	*pan*	*à discrĕchon,*	*è*	*më,*	*de*	*mwêre*
(7M)	*noură màïson*	*q'*	*on*	*de*	*pan*	*en abondanhe,*	*é*	*jhö,*	*de*	*meuréssŏ*
(8B'm)	*neu*	*q'*	*on*	*d'*	*pan*	*à volontâ*	*é*	*mè,*	*dȥĕ*	*mwêrŏ*

Latin ét. ecce hic de famem. Ego ire habeo versum 'illui et 'illui dicere habeo
[quid illi me tractat
Texte fr. ici de faim. J'irai vers lui et lui dirai qu'il me traite
(2Js) *itĭe d' fan. De verâ vér lĭüi è lĕ derâ q'i me trètâ*
(3S') *intĭe de fan. D'ère vère lwi é le drê q'é me trètê*
(4A) *ichĕ d' fan. Dĕ vrê vé lĭüi é lĭüi drê q'é m' trĕtêzĕ*
(4Ab) *ichĕ d' fan. Dĕ vrê vĕ lĭüi é lĕ drê q'é m' trĕtézĕ*
(4Ad) *icè d' fan. D'aràĕ vĕ lüĭ è lĕ dràĕ q'é m' trètàĕzĕ*
(4Al) *icé d' fan. Dĕ vràĕ vé lüi ĕ d'lŏ dràĕ q'â m' trĕtézĕ*
(4R) *itĭë d' fan. Dĕ vrê vé lüi ĕ d'lŏ drê q'é m' trĕtèzĕ*
(4T) *icĕ d' fan. D' êrê vĕ lüi é d'li drê q'é m' trètêssĕ*
(4Tc') *ichĕ d' fan. D'arê vér lĭüi é dĕ l' drê q'é m' tratê*
(4Tj) *icë d' fan. D'ĕrê vé lĭwi ĕ d'li drê q'é m' trĕtê*
(6Am) *iç'(is) de fan. De vĕrâ vĕr lüi è de lĭu dĭerâ q'â mĕ tretâzĕ*
(7M) *itĭe de fan. De moderê de son cârŏ é* [mq] *q'é me tretésse*
(8B'm) *icĕ de fan. Dzĕ vra tché lüi é dzĕ lĕ drâ q'a mĕ trétâ*

Latin ét. quomodo illi 'volere habet; sola mente quid illi me perdonat et me
[reprendat (chute du *d* due à l'anal.)
Texte fr. comme il voudra; seulement qu'il me pardonne et me reprenne
(2Js) *com i vu; seulamê q'i m' pardenâ è me reprènĭe*
(3Ss') *men é veudra; mé q'é me pĕrdëne é me reprënĭe*
(4A) *cm' é vodra; slamên q'é mĕ pardnêzĕ é m' arprĕnĭêzĕ*
(4Ab) *cm' é vu; solamê q'é m' pardnézĕ é mĕ rprënĭĕ*
(4Ad) *cm' é v(o)dra; q'é mĕ pardnàĕzĕ è m' arprĕnĭĕ*
(4Al) *cmë â vu; slamê q'â mĕ pardnéze ĕ mĕ rprënĭĕ*
(4R) *cm' é vdra; drè q'é m' pardnèzĕ e q'é me rprĕnĭèzĕ*
(4T) *come é vodra solamên q'é mĕ pardnêssĕ é m'arprĕnĭêssĕ*
(4Tc') *cmân é vdra; sàwlamân q'é mĕ parnê ĕ mĕ rprënĭĕ*
(4Tj) *cmê é vodra; sàwlamê q'é mĕ pardnê ĕ m' arprĕnĭĕ*
(6Am) *cm' â vôdra; solamê q'â me pardnissĕ è q'â mĕ reprĕnĭĕ*
(7M) *qeume eu vodra; saramen q'é me pardonésse é me reprenésse*
(8B'm) *mên a vdra; slamên q'a me pêrdnâ é q'a me reprënĭë*

Latin ét. 'casum 'illui. Super ecce hoc illi se levat et prendit illum 'caminum
[de illam mansionem.
Texte fr. chez lui. Sur ce, il se lève et prend le chemin de la maison.
(2Js) *çhu lĭüi. Su cê, i s' lâve è pràĭ le çhmàĭn d' la màĭson.*
(3S') *çhi lwi. Su cen, é s' lêve é pren le çhmin d' la mêĭon.*
(4A) *çhi lĭüi. Su cên, é s' livĕ é prên lĕ çhmin d' la mêson.*
(4Ab) *çhi lĭüi. Su cê, é s' livĕ é prê l' çhmin d' la mèson.*
(4Ad) *çhi lüi. Su cen, é s' livĕ è prün l' çhmin d' la màĕson.*
(4Al) *çhi lüi. Su cè, â s' livĕ ĕ prê lĕ çhmin d' la màĕson.*
(4R) *çhi lüi. Adan, é s' livĕ ĕ prè lĕ çhmin d' la mèson.*
(4T) *çhi lüi. Su cên, é s' livĕ é prên lĕ çhmin d' la mèson.*
(4Tc') *çhi lĭüi. Su çân, é s' livĕ ĕ prân lĕ çhmin d' la mêjon.*
(4Tj) *çhi lĭwi. Dsu cê, é s' lève ĕ prê lĕ çhmin d' la màĕson.*
(6Am) *stĭé lĭü. Chu cê, â s' lévĕ è â prê le stemin d' la mâson.*
(7M) *çhi lĭu. Itĭe dessu, eu se lĕĭve é prent l' chemin d' la màĭson.*
(8B'm) *tché lüi. Su cên, a sĕ lévĕ é a prèn le tsemin d' la màĭjon.*

Latin ét.	Illum patrem illum habet *vidutum venire de longe et illum habet [*recognutum. [Orig. germ.] de pietatem
Texte fr.	Le père l'a vu venir de loin et l'a reconnu. Touché de pitié
(2Js)	*L' pâre l'ó vĭu veni de lĭüê è l'ó reconĭu. Prâ de petihŏ*
(3S')	*L' pâre l'a vĭu vnin de lwin é l'a recounĭu. Prê de pĕdĭà*
(4A)	*L' pârĕ l'a vĭu vnyi dĕ lwên é l'a rconĭu. L' keur gonflŏ*
(4Ab)	*L' pârĕ l'a vĭu vnyi dĕ lĭwêĭ é l'a rconĭu. Toçhĭa dĕ pĕtĭa*
(4Ad)	*L' pârĕ lĕ vë vnyi dĕ lwan è l' arconĭu. Totĭa d' pitĭa*
(4Al)	*L' pârĕ l'a vĭò vnyi dĕ löê ĕ l'a rconĭu. Totĭa dĕ mdĭa*
(4R)	*L' pârĕ l'a vĭu vnyi d' lwên ĕ l'a rconĭu. Prê d' pĕtĭa*
(4T)	*L' pârĕ l'a vĭu vnyi dĕ lüên é l'a rconĭu. Tocha dĕ pitĭa*
(4Tc')	*L' pârĕ l'a vĭu vni d' lĭwân ĕ l'a rconĭu. Tocha de pitĭa*
(4Tj)	*L' pârĕ lĕ vë vnyi d' lĭwê é lĕ rconĭu. Tocha de pĕtĭa*
(6Am)	*L' pâre l'a vĭu veni de lĭüê è â l'a reconĭu. Prâ de pdĭa*
(7M)	*Lŏ pare l'a vĭò venir de lĭwên é l'a reconĭò. Toçhi de pitĭa*
(8B'm)	*L' pârĕ l'a vĭë veni de löên é a l'a reconĭu. Prê dĕ pdĭa*

Latin ét.	de illum videre de+intus unum statum sic miserabilem, illi currit [ad suam re+in+contra
Texte fr.	de le voir dans un état si misérable, il court à sa rencontre
(2Js)	*de l' vi se miserâblĭe, i còr u dvan de lĭüi*
(3S')	*en le vĭan dĭan on-n éta ac'he misĕrâblĭe, é core u dvan de lwi*
(4A)	*dĕ l' vi dĭên on-n éta sĕ miẓrâblŏ, é còr à son rêncontrŏ*
(4Ab)	*dĕ l' vi dĭê on-n éta si misĕrâblĭŏ, é cò u dvan*
(4Ad)	*dĕ l' vi dĭan on-n éta si misĕrâblŏ, é cor u dvün dĕ lüi*
(4Al)	*d' lŏ vérĕ dĭê on-n éta s' misĕrâblŏ, â còr u dĕvan*
(4R)	*d' lë vi dĭê rn' éta si miẓràblĭŏ, é l' cò u dvan*
(4T)	*d' lŏ vi dĭên on-n éta si misĕrâblŏ, é còr à son dvan*
(4Tc')	*dĕ l' vi dĭân on-n éta as misĕrâblŏ, é còr à son rcontrŏ*
(4Tj)	*d' lŏ vi dĭê on-n éta as minâblŏ, é còr à son dvan*
(6Am)	*ê le vëĭè dĭê on-n éta as miserâble, â còre à sa rêcontră*
(7M)	*de lŏ veir si miseràblŏ, eu court eu devên de lĭu*
(8B'm)	*de lĕ vĭé dên 'n éta si miséràblŏ, a còre à son dévan*

Latin ét.	et *illui saltat ad illum collum in illum in+brachia+ando. Suum [infantem *illui habet dictum in
Texte fr.	et lui saute au cou en l'embrassant. Son enfant lui a dit [en
(2Js)	*è le cheute u cou ê l'ébrassàĭ. S'n éfan l' ó dĕ ê*
(3S')	*é le sôte u cou en l'enbrac'han. S'n enfan l' a dĭë :*
(4A)	*é l' seutĕ u cou ên l'ênbrassên. S'n ênfan lĭüi a dë ên*
(4Ab)	*é l' cheûte u cou ê l'ébrassê. S'n éfan l' a dë :*
(4Ad)	*è l' sëute u cô ün l'ünbrafan. S'n ünfan lĕ dẓë :*
(4Al)	*ĕ lŏ sâte u cou ê l'ébrafê. S'n éfan lŏ dẓë ê*
(4R)	*è l' prê pë l' cou ê l'ébrassê. S'n éfan lüĭ a dë ê*
(4T)	*é lĕ sòute u cou ên l'ênbrafên. S'n ênfan li a dë :*
(Tc')	*ĕ l' sàwtĕ u cô ân l'ânbrachân. S'n ânfe le djë ân*
(4Tj)	*ĕ lĕ sàwte u cou ê l'ébrafê. S'n éfan l' a dẓë ê*
(6Am)	*è â lĭu seute i cô ê l'ébrachê. S'n éfan lĭu a dë ê*
(7M)	*é lĭi seute eu col en l'enbrahĭan. Son-n efen lĭi a det :*
(8B'm)	*é a l' sôte i còr ên l'ênbrachên. S'n éfan l' a dë ê*

Latin ét.	plorando :	Meum patrem, ego habeo peccatum contra illum cælum [et contra vos ;						
Texte fr.	pleurant] :	Mon père,	j'ai	péché	contre le	ciel	et	contre vous ;
(2Js)	*plĭeurăĭ :*	*Mon páre,*	*d'é*	*pèçhihŏ*	*contre le*	*cĭèl*	*è*	*contre vò ;*
(3S')		*Mon pâre,*	*d'é*	*péçhĭa*	*contre le*	*cĭèl*	*é*	*contre vò ;*
(4A)	*plorên :*	*Mon pârĕ,*	*d'é*	*pétĭa*	*contrĕ l'*	*cĭèl*	*é*	*contrĕ vò ;*
(4Ab)		*Mon párĕ,*	*d'é*	*péchĭa*	*contrĕ l'*	*cĭéle*	*é*	*contrĕ vò ;*
(4Ad)		*Mon pârĕ,*	*d'è*	*mâfé*	*contrĕ l'*	*cĭèl*	*è*	*contrĕ vò ;*
(4Al)	*plorê :*	*Mon pârĕ,*	*d'é*	*pétĭa*	*contrĕ l'*	*ciél*	*ĕ*	*contrĕ vò ;*
(4R)	*plĭorê :*	*Mon pârĕ,*	*d'é*	*pétĭa*	*contrĕ l' bon Dĭu*		*é*	*contrĕ vò ;*
(4T)		*Mon pârĕ,*	*d'é*	*pécha*	*contrĕ l'*	*cĭél*	*é*	*contrĕ vò ;*
(4Tc')	*plorân :*	*Mon pârĕ,*	*d'é*	*mânfé*	*contrĕ l'*	*cĭél*	*ĕ*	*contrĕ vò ;*
(4Tj)	*plorê :*	*Mon pârĕ,*	*d'é*	*pécha*	*contrĕ l'*	*cĭél*	*ĕ*	*contrĕ vò ;*
(6Am)	*plorê :*	*Mon páre,*	*d'é*	*pèstĭa*	*contre le*	*cĭel*	*è*	*contre vò ;*
(7M)		*Mon pare,*	*d'e*	*péçhĭa*	*contră lŏ*	*chèl*	*é*	*contră vo ;*
(8B'm)	*pleurên :*	*Mon párĕ,*	*dẓ'é*	*pétĭa*	*contre le*	*çhĭéĭ*	*é*	*contre vò ;*

Latin ét.	perdonatis	me	bene	quid	ego	non	'siam	plus	dignum	quid	vos
Texte fr.	pardonnez-	moi,	bien	que	je	ne	sois	plus	digne	que	vous
(2Js)	*pardeni-*	*me,*	*bàin*	*qe*	*de*	*n'*	*sàĭe*	*pámé*	*dënĭe*	*q'*	*ô*
(3S')	*pĕrdĕnâ-*	*me,*	*bin*	*qĕ*	*de*	*nĕ*	*mêrteu*	*pâmé*		*q'*	*vò*
(4A)	*pardnâ-*	*mĕ,*	*canbin*	*qĕ*	*d'*	*nĕ*	*saĭĕ*	*plĕ*	*dinĭŏ*	*q'*	*vò*
(4Ab)	*pardná-*	*mĕ,*	[mq				]	*plĭë*	*dinĭŏ*	*q'*	*vò*
(4Ad)	[mq						]	*pâmè*	*dinĭŏ*	*q'*	*vò*
(4Al)	*pardnâ-*	*mĕ,*	*bin*	*qĕ*	*d'*	*nĕ*	*sêĭŏ*	*pamé*	*dinĭŏ*	*q'*	*ò*
(4R)	*pardnâ-*	*mĕ,*	*capwé*		*d'*	*nĕ*	*mértèẓĕ*	*pâmé*		*q'*	*vo*
(4T)	*parnâ-*	*mĕ,*	*bin*	*qĕ*	*dĕ*	*n'*	*sêĭŏ*	*pâmé*	*dînĭŏ*	*q'*	*vou*
(4Tc')	*parnân-*	*mĕ,*	*bin*	*qĕ*	*dĕ*	*n'*	*sôssŏ*	*pâmé*	*dinĭŏ*	*q'*	*ou*
(4Tj)	*par(d)nâ-*	*mĕ,*	[mq								
(6Am)	*pardná-*	*me,*	*bin*	*qĕ*	*de*		*chôsse*	*plu*	*dinĭĕ*	*d'étre*	
(7M)	*pardonâ-*	*me,*	[mq				]	*pamé*	*dinĭŏ*	*q'*	*vo*
(8B'm)	*pêrdnâ-*	*mĕ,*	*bin*	*qĕ*	*dẓĕ*		*sissĕ*	*pámé*	*dënĭĕ*	*q'*	*vo*

Latin ét.	me appelletis (flexion transformée par l'analogie)	vostrum	infantem.	Ma-[gis illum patrem habet dictum ad suos domesticos :				
Texte fr.	m'appeliez	votre	enfant.	Mais	le	père a dit	à ses	domestiques :
(2Js)	*me desi*	*vtre-n*	*éfan.*	*Më*	*l'*	*páre ó dë*	*à sô*	*válë :*
(3S')	*m'apalĭé*	*vutro-n*	*enfan.*	*Mé*	*l'*	*pâre dĭë*	*à sou*	*vâlë :*
(4A)	*m'apelissâ*	*vtron-n*	*ênfan.*	*Mé*	*l'*	*pârĕ a dë*	*à sou*	*valë :*
(4Ab)	[mq]	*vtrò-n*	*éfan.*	*Mé*	*l'*	*páre a dë*	*à sô*	*válë :*
(4Ad)	[mq]	*vtrò-n*	*ünfan.*	*Mè*	*l'*	*pârĕ dẓë*	*à sou*	*vâlë :*
(4Al)	*m'apaléssĕ*	*vtrò-n*	*éfan.*	*Mé*	*l'*	*pâre a dë*	*à sou*	*vâlë :*
(4R)	*m'apalissâ*	*vtrò-n*	*êfan.*	*Mé*	*l'*	*pârĕ a dë*	*à sô*	*valë :*
(4T)	*m'apĕlêsé*	*vtrò-n*	*ênfan.*	*Mé*	*l'*	*pâre a dë*	*à sou*	*vâlë :*
(4Tc')	*m'apĕlé*	*voutrŏ-n*	*ânfe.*	*Mé*	*l'*	*pâre a dë*	*à sou*	*vâlë :*
(4Tj)	[mq]	*voutrŏ-n*	*éfan.*	*Mé*	*l'*	*pâre a dë*	*à sou*	*vâlë :*
(6Am)	*apelá*	*voutre-n*	*éfan.*	*Mé*	*l'*	*páre a dë*	*à sŏ*	*dôm'stiqe :*
(7M)	*m'apelechâ*	*vouron*	*efen.*	*Mé*	*lŏ*	*pare a det*	*à sô*	*domestécŏ :*
(8B'm)	*m'apĕlissá*	*vouçhr'n*	*éfan.*	*Méĭ*	*l'*	*páre a dë*	*à sou*	*domĕsticŏ :*

Latin ét. Apportatis ad illum instantem illos plus bellos habitus et 'revest+[atis illum inde.

Texte fr.	Apportez	à l'instant	les	plus	beaux	habits	et	revêtez-l'en.
(2Js)	*Aporti*	*d'abò*	*lô*	*pe*	*bráve*	*abi*	*è*	*ablyi-le avwé.*
(3S')	*Aportâ*	*d'abôr*	*lou*	*pe*	*bĭô-ȥ*	*ablyemèn*	*é*	*ablyi-le awé.*
(4A)	*Aportâ*	*d'abô*	*lô*	*pĕ*	*brâvŏ-ȥ*	*ablĭëmèn*	*è*	*ablyi-lo avwé.*
(4Ab)	*Aportá*	*d'abó*	*lô*	*pĕ*	*brávŏ-ȥ*	*abi*	*é*	*ablyi-lo avwé.*
(4Ad)	*Aportâ*	*d'abâr*	*lou*	*pĕ*	*brâvŏ-ȥ*	*abi*	*è*	*ablyi-lo avwé.*
(4Al)	*Aportâ*	*d'abô*	*lou*	*pĕ*	*bĭô-ȥ*	*abi*	*è*	*ablyi-lo avwé.*
(4R)	*Aportâ*	*d'abô*	*lô*	*pĕ*	*brâvŏ-ȥ*	*abi*	*é*	*ablyi-lo avwé.*
(4T)	*Aportâ*	*d'abôr*	*lou*	*pĕ*	*bĭô-ȥ*	*ablyĕmên*	*é*	*ablyi-lŏ avwé.*
(4Tc')	*Aportâ*	*to d'chŭitâ*	*lĕ*	*p'*	*brâvŏ*	*linjhŏ*	*é*	*ablyi-l'ân.*
(4Tj)	*Aportâ*	*d'abôr*	*lou*	*p'*	*bĭô-ȥ*	*ablyĕmê*	*ĕ*	*ablyi-lŏ avwé.*
(6Am)	*Aportá*	*d'abâre*	*lŏ*	*pe*	*bĭô-ȥ*	*ablĭemê*	*è*	*ablĭé-lĕ awâ.*
(7M)	*Adĭüéte*	*to de süitâ*	*lo*	*plu*	*bĭô-ȥ*	*abi*	*é*	*petâ-le-lĭi.*
(8B'm)	*Aportá*	*à l'instan*	*lou-ȥ*	*pĕ*	*bĭô*	*bagadȥĕ*	*é*	*ablĭé-le avwéï.*

Latin ét. Mittatis 'illui unam bacam ad illum digitum et de illos subtelare [(avec substitut. de suffixe+s) ad illos pedes, 'adminatis

Texte fr.	Mettez-	lui	une	bague	au	doigt	et	des	souliers	aux	pieds;	amenez
(2Js)	*Meti-*	*le*	*na*	*bagŏ*	*u*	*dâ*	*è*	*d'*	*seulá*	*é*	*pihŏ ;*	*améni*
(3S')	*Mtâ-*	*le*	*na*	*bagă*	*u*	*dê*	*é*	*dé*	*solâr*	*é*	*pĭa ;*	*amenâ*
(4A)	*Mtâ-*	*lĭüi*	*na*	*bagă*	*u*	*dê*	*è*	*d'*	*solâ*	*p'lô*	*pi ;*	*amĕnâ*
(4Ab)	*Mtá-*	*lo*	*na*	*bagă*	*u*	*dè*	*é*	*d'*	*solá*	*p'lou*	*pi ;*	*amená*
(4Ad)	*Mtâ-*	*li*	*na*	*bagă*	*u*	*dàĕ*	*è*	*d'*	*solâr*	*é*	*pi ;*	*amĕnâ*
(4Al)	*Mtâ-*	*lŏ*	*na*	*bagă*	*u*	*dàĕ*	*ĕ*	*dĕ*	*solâ*	*à lou*	*pi ;*	*amenâ*
(4R)	*Mtâ-*	*lo*	*rna*	*bagă*	*u*	*dê*	*é*	*d'*	*solâ*	*p'lô*	*pi ;*	*amĕnâ*
(4T)	*Mtâ-*	*li*	*na*	*bagă*	*u*	*dê*	*é*	*d'*	*solâr*	*é*	*pi ;*	*amĕnâ*
(4Tc')	*Ptâ-*	*lŏ*	*na*	*bagă*	*u*	*dè*	*ĕ*	*d'*	*solâr*	*é*	*pi ;*	*am'nân*
(4Tj)	*Ptâ-*	*lŏ*	*na*	*bagă*	*u*	*dàĕ*	*ĕ*	*d'*	*solâr*	*é*	*pi ;*	*am'nâ*
(6Am)	*Petá-*	*lüi*	*na*	*bagă*	*i*	*dâ*	*é*	*d'*	*solár*	*é*	*pĭé ;*	*amená*
(7M)	*Petâ-*	*lĭi*	*eună*	*bagă*	*eu*	*dê*	*é*	*d'*	*solâr*	*eu*	*pĭé ;*	*adĭüéte*
(8B'm)	*Mtá-*	*lĕ*	*na*	*bagă*	*u*	*dâ*	*é*	*dĕ*	*solár*	*é*	*pĭa ;*	*amená*

Latin ét. illum vitellum crassum et ? 'tutatis illum. Manducamus (avec trans-[form. analog. de la flexion) et re+gaud+isc+(flexion analog.) nos.

Texte fr.	le	veau	gras	et	tuez-	le.	Mangeons	et	réjouissons-nous.
(2Js)	*l'*	*vé*	*grò*	*è*	*tĭüi-*	*le.*	*Mjhin*	*è*	*fassin fétŏ.*
(3S')	*le*	*vé*	*gra*	*é*	*twâ-*	*le.*	*Mjhin*	*é*	*fac'hin fétă.*
(4A)	*l'*	*vĭô*	*gra*	*è*	*sânĭi-*	*lŏ.*	*Mdĭin*	*é*	*fassin tanpònă.*
(4Ab)	*l'*	*vé*	*gra*	*é*	*tĭwá-*	*lo.*	*Mdĭin*	*é*	*fassin fétă.*
(4Ad)	*l'*	*vè*	*gra*	*è*	*twâ-*	*lo.*	*Mjhin*	*è*	*fassin fètă.*
(4Al)	*l'*	*vĭô*	*gra*	*ĕ*	*twâ-*	*lŏ.*	*Mdĭin*	*ĕ*	*fassin fétă.*
(4R)	*l'*	*vĭô*	*grâ*	*e*	*twâ-*	*lŏ.*	*Mdĭin*	*e*	*fassin la fétă.*
(4T)	*l'*	*vé*	*gra*	*é*	*twâ-*	*lŏ.*	*Mjhin*	*é*	*fassin fétă.*
(4Tc')	*l'*	*vé*	*gra*	*ĕ*	*tĭwâ-*	*lŏ.*	*Mjhin*	*ĕ*	*fachin la fétă.*
(4Tj)	*l'*	*vé*	*gra*	*é*	*tĭwâ-*	*lŏ.*	*Mjhin*	*ĕ*	*fin fétă.*
(6Am)	*l'*	*vĭô*	*grá*	*è*	*tĭüá-*	*le.*	*Mȥin*	*è*	*fachin fétă.*
(7M)	*lŏ*	*vel*	*gra*	*é*	*tĭüá-*	*lo.*	*Mejhĭen*	*é*	*fin fehă.*
(8B'm)	*le*	*vé*	*grá*	*é*	*twá-*	*lĕ.*	*Mȥin*	*é*	*fin féçhă.*

(A suivre.) A. Constantin et J. Désormaux.

VOIES ROMAINES DE LA HAUTE-SAVOIE

VOIE ROMAINE DE BOVTAE A CASVARIA

INTRODUCTION.

La voie impériale d'*Augusta Praetoria* (Aoste en Piémont) à Vienne et de là à Lyon par le *Graius mons* (col du Petit-St-Bernard) et le pays des Ceutrons (la Tarentaise) est citée par Strabon comme une des anciennes routes de pénétration d'Italie en Gaule; elle était en outre carrossable [1]. Elle avait été construite après l'an 25 av. C., date de la soumission des Salasses [2], et était jalonnée de relais, *mutationes*, et de stations, *mansiones*, énumérées soit dans la Table de Peutinger, soit dans l'Itinéraire d'Antonin, soit dans les deux documents à la fois. Le tracé exact n'a pu en être partout restitué et certaines des localités identifiées sont sujettes à revision [3].

Un embranchement, cité seulement dans l'Itinéraire, fut construit postérieurement à cette route, mais certainement sous Auguste dans le but d'atteindre plus rapidement, au sortir de la Tarentaise, Genève et le Rhin, par les vallées de l'Arly, de la Chaise, du lac d'Annecy, le plateau des Bornes, et le débouché de la vallée de l'Arve.

En quittant Darentasia (Moûtiers), on faisait d'abord treize milles pour atteindre *Obilinum*, puis six autres [4] pour arriver à la station de *Ad publicanos*, ainsi nommée parce qu'elle s'élevait non loin du bureau des publicains, celui-ci situé sans aucun doute à l'extrémité d'un pont sur l'Arly, soit près d'Albertville, à 28 kil. de Moûtiers. Là, on abandonnait la voie principale et, par une autre route, on gagnait *Casuaria*, à XXIIII milles de là, puis *Bautas*, à XVII milles plus loin, enfin Genève, éloigné de Bautas de XXV milles.

Mais il est impossible que Casuaria soit situé à XXIIII milles,

1. Strabon, IV, 6, 11.
2. La plus ancienne inscription d'Aoste date de l'an 23 av. C.; v. F.-G. Frutaz : *Mém. sur une Insc. romaine*, Aoste, 1894.
3. Ducis : *Mémoire sur les Voies romaines de la Savoie*, 1863 (extr. de la *Revue savoisienne*), p. 27 et suiv.; *Questions archéologiques et historiques sur les Alpes de Savoie*, 1871. — E. Borrel : *Vestiges de la Voie romaine et des Monuments élevés sur ses bords à travers le pays des Ceutrons*, Moûtiers, 1887.
4. Le mille romain = 1,481^{m} ou plus exactement 1,478^{m}50. Le chiffre de III milles est évidemment fautif.

soit à 35 kil. 500 de Darentasia. Ce chiffre est trop faible, car une station, placée à l'endroit où la distance ainsi mesurée aboutirait, aurait été trop peu éloignée de celle de Ad publicanos. Aussi l'abbé Ducis avait-il corrigé XXIIII en XVIII, chiffre de la distance de Casuaria à Obilinum, que l'Itinéraire aurait omis avant Darentasia. Ses conclusions n'ont point été admises par la commission de la topographie des Gaules qui, tout en gardant le chiffre fautif XXIIII, plaça Casuaria à Ugine, avec doute cependant, et tenta de corriger de plus en XXII les XVII milles de cette dernière *mansio* à Bautas, qui se trouva identifié avec le pont de Brogny, sur le Fier [1].

Dans l'étude des stations d'une voie romaine, l'important est de partir d'un point connu. De Genève à Bautas, l'Itinéraire donne XXV milles, soit 37 kil., qui aboutissent, par le tracé le plus court, bien qu'étant encore à peu près inconnu, quelque part dans la plaine des Fins, au nord d'Annecy. Or l'existence dans cette plaine, à un kilomètre du centre de la ville, d'un vicus important de l'époque romaine est surabondamment démontrée par des restes remarquables, des objets de toutes sortes, des monnaies allant d'Auguste au ve siècle et par une inscription incomplète mentionnant les *Vicani Bo...* et permettant de restituer en Boutae le *Bautas* dû à une rédaction tardive de l'Itinéraire. De cette plaine des Fins les XVII milles, soit 25 kil., s'arrêtent à Faverges ou à proximité, au petit village de Viuz. Actuellement Faverges est éloigné du centre d'Annecy de 24 kil. 7 ou de 26 kil. du centre du vicus romain des Fins : on voit que la différence est bien minime. Casuaria est donc bien Viuz-Faverges et, comme les XXIIII milles de l'Itinéraire ne concordent plus avec les distances à partir de ce point vers Darentasia, ce sont ces chiffres là seuls qu'il faut modifier. Si l'on n'adopte pas l'hypothèse de l'abbé Ducis, au lieu de XXIII, il faut lire, sans l'omission d'une X, XXXIII milles ou 50 kil., distance approximative de Viuz à Moûtiers.

L'identification de Viuz avec Casuaria étant adoptée, il restait à savoir si la voie impériale suivait la rive droite ou la rive gauche du lac : c'est l'objet de ce présent travail, le deuxième de sa série [2], et qui a consisté surtout dans une étude attentive

1. A. Bertrand : *Les Voies romaines en Gaule.* — A. Longnon : *Géographie de la Gaule romaine,* t. IV, 1893, met Casuaria au passage de la Chaise. Lequel ? Est-ce sous Ugine ou sous Viuz ?

2. Pour éviter des redites, nous renvoyons, au sujet des conclusions topographiques et de la bibliographie à l'introduction de notre *Voie romaine de Boutae à Aquae,* 1901 = *Voie romaine I.*

et sur place du terrain et dans la recherche minutieuse des renseignements de toute époque. Comme précédemment, M. Le Roux, conservateur du Musée, a bien voulu me prêter la collaboration de sa plume artistique et non seulement dessiner, mais décrire les documents archéologiques que nous avons cru devoir publier [1]. Je dois enfin des remerciements à M. Bruchet, archiviste de la Haute-Savoie, qui m'a fourni tous les renseignements dont je pouvais avoir besoin et à M. J. Serand, archiviste-adjoint, qui m'a obligeamment prêté les manuscrits où son regretté père, Eloi Serand, avait consigné ses notes archéologiques.

PREMIÈRE PARTIE.

Voie romaine des Fins d'Annecy à Viuz.

L'abbé Ducis, dans son *Mémoire sur les Voies romaines de la Savoie*, a cru, en s'appuyant, non sur des traces indubitables de pavage, mais simplement sur diverses antiquités exhumées, que cette portion de la voie impériale suivait la rive droite du lac. Il admettait bien qu'il devait exister sur la rive gauche, entre Annecy et Sevrier, une route pavée, puisque les paysans en avaient remarqué quelques vestiges, mais il pensait qu'elle se dirigeait vers le massif des Bauges (p. 127) et il a illustré ses résultats au moyen d'une carte adhérente à sa brochure et dans laquelle il établit un tracé tout hypothétique par Annecy-le-Vieux, les Barattes, Menthon, Chère (?), Talveria (Talloires) Verthier et Viuz, où il place avec raison Casuaria. Nous étudierons finalement ce tracé qui peut correspondre à peu de chose près, non à une voie impériale, mais à un simple chemin, *iter* ou *via*, reliant entre elles les différentes propriétés en bordure sur cette rive du lac [2]. A. Allmer et de Terre-

1. Le présent travail est le quatrième des opuscules où nous desssinons, décrivons, cataloguons et mettons en lumière, dans le milieu qui leur est propre, les richesses du musée de la ville d'Annecy. L'Association florimontane, continuant l'aide prêtée à Revon pour ses publications archéologiques, non seulement nous en a offert l'impression dans sa *Revue Savoisienne*, mais encore a fait exécuter à ses frais les clichés indispensables à une étude de cette nature. Il ne reste à la charge des crédits du musée que les menus frais dus à un tirage à part de cinquante exemplaires et dont la plupart sont soumis à la bienveillante critique de nos savants ou envoyés, à titre de réciprocité, aux conservateurs des musées français et étrangers.

2. Abauzit (*Œuvres*, II, p. 114, d'après *C. I. L.*, p. 650) affirme avoir vu un milliaire près du chemin qui conduit à Annecy-le-Vieux. N'ayant pu consulter cet ouvrage, nous ignorons ce que vaut cette affirmation.

basse [1], ayant connaissance de la borne milliaire de Sevrier, admirent le passage de la voie sur la rive occidentale. M. A. Longnon, dans son *Atlas historique de la France*, en 1885, fit également passer la voie sur la rive gauche ; mais, outre qu'il plaçait Casuaria à Ugine, il détermina assez singulièrement l'emplacement sur la rive gauche du Thiou qui traverse Annecy, d'un vicus *Bovis* dont l'existence repose sur une étymologie bizarre et il recula la mansio au-delà du pont de Brogny, sous Pringy. Le même, dans une des cartes de sa *Géographie de la Gaule romaine* par laquelle il termine l'œuvre monumentale de E. Desjardins, s'abstint finalement de rien préciser en n'y faisant pas figurer le lac d'Annecy. Enfin au t. XII du *Corpus Inscript. latinarum* (1888) est annexée une carte de la Sapaudia par H. Kiepert, où la voie longe la rive gauche d'après un tracé qui se rapproche beaucoup du nôtre, mais les raisons qui le justifient ne sont pas rappelées [2]. Il n'y avait donc en somme, malgré tous ces travaux, que des probabilités au sujet de la direction réelle de la voie et l'on reconnaîtra qu'une étude documentée sur cette question était nécessaire.

Outre les preuves matérielles de l'existence d'une chaussée à Lettraz (borne milliaire), Sevrier, la Planche, Duin (temple), Bredannaz, Villard, Viuz (borne milliaire), on comprendra que les Romains n'aient pu choisir que ce tracé, moins exposé que l'autre aux éboulements de la montagne presque continuellement rapprochée du rivage. C'est ce qu'avait remarqué A. Beaumont [3] : « Le chemin de la rive gauche, dit-il, était très beau et praticable aux voitures, tandis que le second étant plus étroit n'était praticable qu'aux mulets et aux chevaux à pied. » De même de Reydet : « Il est impossible qu'une voie pareille ait jamais existé par Talloire, parce que le lac, en cet endroit, arrive exactement au pied de la montagne qui est en plusieurs endroits d'une raideur si extrême qu'à peine peut-on y trouver un sentier sûr pour un homme à pied. Aujourd'hui même, malgré que l'on exploite depuis plusieurs années des carrières de marbre dont cette montagne est toute entière et

1. *Les Inscriptions antiques de Vienne*, 1875, I, p. 179. Revon, au contraire, dans ses *Inscriptions antiques de la Haute-Savoie*, 1869, n° 25, pensait, comme Ducis, que la voie s'infléchissait dans la vallée des Bauges.

2. *C. I. L.*, V, p. 305 et 650. Il n'a jamais existé de localité romaine appelée *Fines*; c'était une supposition de Ducis. Le *vicus Bo*... n'est pas Annecy ; il se trouvait dans la plaine dite *des Fins*.

3. Albanis Beaumont : *Description des Alpes Cottiennes*, 2° p., t. II, p. 457 et 472. Cependant le même auteur faisait passer la voie par Talloires ; aussi est-il combattu par Reydet, dont Ducis ne voulait pas admettre les conclusions.

que l'on emploie les déblais à faire le chemin, il n'est pas encore praticable pour les chars [1]. » Au XVIII[e] siècle, le passage par Talloires était plus difficile encore *(v. plus loin)*. Au contraire, en sortant d'Annecy, à part les montées de la Puya, sous le Semnoz, et de Duin, la voie pouvait suivre le bas des coteaux et regagner en sécurité le temps perdu aux coudes des collines transversales et aux courbes des marais. Tandis que, sur l'autre rive, la voie n'aurait pas laissé un seul vestige, sur la rive gauche, elle est enfouie à moins d'un mètre sur les pentes caillouteuses et, dans les plaines, ensevelie dans les alluvions apportées depuis quinze siècles par les torrents que l'incurie du moyen-âge n'a pu contenir, elle continue intacte à plusieurs mètres sous terre son trajet silencieux. Cependant on doit considérer comme impossible sa restitution complète ; car les travaux du chemin de fer d'Albertville, construit surtout sur remblais, n'ont eu à cet égard qu'un résultat assez maigre : c'est en creusant des puits, c'est en faisant des tranchées profondes que les propriétaires nous révèleront, au cours des âges, les emplacements exacts de la voie [2].

* * *

La ville d'Annecy, dont un des faubourgs, dit de Bœuf [3], s'étend jusqu'à la limite du vicus romain, fut d'abord toute petite. Son territoire communal faisait originairement partie de la grande propriété d'Anicius sur laquelle s'édifièrent les villas d'Annecy-le-Vieux et le vicus lui-même. Après les invasions de la fin du III[e] siècle, celui-ci fut presque ruiné ; puis, au VI[e], des familles burgundes s'établirent dans la partie méridionale et inhumèrent leurs morts à une centaine de mètres au nord, le long de la rue pavée où s'amorçait la voie de Boutae à Aquae [4]. Quand l'insécurité des siècles suivants obligea les possesseurs

1. DE REYDET DE LA VULPILLIÈRE : *Note sur la IV[e] Voie militaire romaine* (en manusc. aux archives de la Société Florimontane) avec planches.

2. Le grand chemin de l'Etraz qui lui a succédé était la route suivie au XVI[e] s. pour aller de Genève en Tarentaise. Elle l'a été, en 1517, par Philippe, comte de Genevois, avec son « trein » *(Archives de Turin)* ; en 1520, par Edme, abbé de Clairvaux (*Rev. sav.*, 1871, p. 5) ; par Jacques Le Saige, pèlerin de Jérusalem (*Id.*, 1888, p. 12), etc. D'après la carte de l'ingénieur Borgonio *(Carta corografia degli Stati de sa M. il Re di Sardegna data in luce dall' ingeniere Borgonio, 1683-1772)*, les localités traversées étaient : Crêt, Cevrier, N.-D. du Puis, Saint-Jorioz (erreur), Duin d'Heré (err.), Bredannaz, Doussard (err.), Verthier, Vesonne, etc. Les cartes de Jaillot copiées sur celle-ci sont pleines d'erreurs plus grossières encore.

3. Appelé faubourg de Bouz (de *Boutas)* jusqu'après le XIV[e] s. ; puis, au XVI[e], Bœuf par confusion avec le patois *Bou*, par lequel on désignait cet animal.

4. *Voie romaine*, I, p. 55.

de domaines à se fortifier sur la hauteur la plus proche, le premier *castellum* s'éleva sur le roc dénudé, première ondulation du plissement en dôme qui s'élève mollement pour aller constituer la croupe allongée du Semnoz. Les habitants quittèrent à leur tour la plaine trop exposée aux attaques et se groupèrent sur le rocher autour de la demeure seigneuriale. Celle-ci n'occupait pas seulement une position remarquable, elle défendait encore la route voisine *(strata publica)*, laquelle n'était autre que ce qui restait de la voie impériale de Boutae à Casuaria. Aussi, quand le *burgus* prit de l'extension, que la chapelle Saint-Maurice du château devint église de paroisse et se sépara d'Annecy-le-Vieux, que les maisons eurent descendu au pied du rocher dans les rues Perrière et Sainte-Claire parallèles à la rivière du Thiou [1], il s'agrandit en suivant l'antique chaussée et le long des rues qui la remplacèrent du sud au nord, telles que : le passage de l'Ile, ainsi nommé d'un îlot dans le Thiou qui devait faciliter la traversée de la rivière et la rue du Pont-Morens, la rue de la Filaterie à l'extrémité de laquelle fut bâtie en 1328 la porte neuve des Fabriques, la rue Notre-Dame, où s'élevait une chapelle dédiée à Notre-Dame de Liesse [2] et que flanqua une maladière, puis un hospice ; la rue de Bœuf, *via publica tendens de Anessiaco burgo ad Bouz*, garnie en 1363 de granges et de jardins et terminée par la porte de Bouz s'ouvrant sous les remparts que longe la rue actuelle dite de Vaugelas. Plus tard la rue du faubourg de Bouz continua la rue de Bouz jusqu'à une nouvelle porte élevée au XVIe siècle là où se trouve le passage à niveau du chemin de fer de Genève. Enfin, à l'endroit où s'étend la place Carnot, une chapelle dédiée à Notre-Dame de Pitié et fondée à la même époque, marquait la sortie de la ville et l'orientation du chemin vers Brogny, ou ancien chemin des Iles, lequel fut remplacé par la route d'Annecy à Genève, réduite elle aussi maintenant, à droite de la route nationale n° 201, à une ruelle entre maisons et jardins fermée par le mur de la caserne des chasseurs : c'est le chemin rural n° 7.

Ces rues du moyen âge étaient et sont encore sinueuses ; aussi les superposer à la voie serait ne pas tenir compte du principe qui faisait suivre aux Romains la ligne droite sauf dans le

1. Sur la topographie et les limites d'Annecy au moyen âge, voir Ducis dans *Rev. sav.*, 1870, p. 100 ; 1872, p. 30 et suiv.

2. V. *Rev. sav.*, 1891, p. 23, n. Ducis a retrouvé, lors de la démolition de la rue Grenette, les restes de la chapelle du Xe ou du XIe s. qui précéda celle-ci sous le même vocable. (*Rev. sav.*, 1891, p. 51 et 121.) Quant à l'île du Thiou, elle est citée au XIIe s. (V. Ducis : *Le Palais de l'Isle*, *Rev. sav.*, 1892, p. 39.)

cas d'absolue nécessité. Or le terrain étant plat, l'établissement de la voie jusqu'au bas du roc n'offrait aucune difficulté. Il s'agit donc de savoir seulement quelle rue du vicus l'amorçait et par quel point la montée du château était le plus accessible. Pour le premier cas on n'a retrouvé dans le mas de Notre-Dame de Pitié aucun vestige de pavés prouvant la réalité d'une chaussée qui aurait été recouverte par la rue actuelle du faubourg de Bœuf ou qui lui aurait été tout à fait parallèle ; en d'autres termes, cette rue qui se continue soit par l'avenue de Brogny ou route de Chambéry à Genève, soit par le chemin des Iles (vicinal n° 16), ne correspond jusqu'ici à aucune des rues connues du bourg romain. Force est donc de chercher le tracé un peu plus à l'ouest de cette rue du faubourg de Bœuf dont l'axe tend directement vers le pont du Fier, tandis que la voie a dû se diriger en une courbe vers le vicus, ce qui est une preuve que l'existence de celui-ci est antérieure à sa construction. Or, lors de la profonde tranchée exécutée en 1899 pour la construction d'un canal amenant les eaux du lac à la papeterie de Cran, on a pu voir, à 0m80 en dessous de l'ancien chemin du faubourg de Bœuf à Cran (rural n° 13), enfoui lui-même sous un mètre de déblais, des cailloux ayant pu appartenir à une route pavée, car ils reposaient sur un lit de cailloux moyens et de débris où se sont rencontrés des fragments de tuiles à rebord.

— Il résulte de cela qu'il est probable que notre voie impériale, en sortant du vicus [1], coupait le boulevard Decoux en face et un peu à droite de la porte d'entrée de l'usine à gaz en regardant vers le midi. De là, elle devait se diriger directement vers l'îlot où fut construit le Palais de l'Ile en passant vers la partie est de la propriété de l'Orphelinat, sous les premières maisons à droite des rues de Bœuf et de Notre-Dame [2], la place de l'église, la rue Filaterie et le passage des Vieilles Prisons puis elle montait la rue Perrière (*petraria*, carrière), sous le château, et, par le plan des Missions et du Séminaire, escaladait un monticule rocheux détruit par les travaux d'une carrière et remplacé maintenant par un champ sis devant Trésun et où la couche arable ne dépasse pas 0m50 [3]. De là la voie ne pouvait que

1. Nous étudierons sa topographie dans notre prochain ouvrage : *Boutae, vicus gallo-romain*.
2. Au XI s., s'étendait à cette place le pasquier Thiollière *(tegularia)* ainsi nommé des tuileries qui s'y élevaient. (V. Ducis : *Rev. sav.*, 1892, p. 196.)
3. Le nom de la Culla, donné au XIV° s. au mas du four à chaux *(rafurnum)*,

suivre la même courbe de niveau que le chemin actuel en contournant la propriété Lachenal dont l'encaissement aurait offert un sérieux obstacle à un tracé en ligne directe. En revanche elle se servait du rocher même jusqu'au bas de la Puya, sur Sevrier, sans qu'il soit possible d'en espérer trouver la moindre trace, effacée par l'exploitation de la roche calcaire qui a donné à Annecy depuis des siècles sa pierre à bâtir et par les remaniements successifs qu'a subis cette portion de l'ancienne route d'Annecy au bout du lac, appelée communément route de Faverges, aujourd'hui chemin vicinal n° 14.

Les trouvailles archéologiques qui justifient ce parcours sont rares et les travaux exécutés lors des fondations des maisons nouvelles ou du creusement des égoûts, ont montré partout, à un mètre de profondeur, le sol argileux et vierge. Par conséquent, sur le territoire de la ville d'Annecy la voie, ou a été détruite depuis longtemps ou gît sous les maisons les plus anciennes.

Nous n'insisterons pas sur les trouvailles isolées comme celle de cette moitié de meule exhumée lors de la fondation du lycée de jeunes filles et celle des inscriptions trouvées dans diverses maisons de la rue de Bœuf, parce que celles-ci proviennent évidemment des Fins où ces propriétaires possédaient du terrain. Nous insisterons davantage sur les trouvailles suivantes : 1° la moitié d'une pierre épigraphique sur calcaire crayeux de Sevrier dont l'inscription en lettres du premier siècle, mais presque fruste, paraît mentionner un Q. Ju*(lius)* Ro*(manus)* (*pl. II, fig. 4*). Elle fut trouvée dans la rue Vaugelas, près de l'ancien pont de Bouz ; elle pouvait avoir été rapportée de la plaine; elle pouvait avoir fait partie aussi d'un tombeau élevé au bord de la voie [1] ; 2° une statuette égyptienne, trouvée en 1835 par M. Monnet, dans les fondations d'une maison de la rue du faubourg de Bœuf et à $1^{m}50$ de profondeur *(pl. I, fig. 1)*.

Il s'agit d'une figurine funéraire *oushabti*, en terre cuite revêtue d'une glaçure verte et portant un texte hiéroglyphique sur quatre lignes superposées se déroulant à la partie inférieure du corps à partir de la ceinture. Cette statuette, malheureusement mutilée par le bas, est encore haute de 13 centimètres. Le *Répondant* est coiffé du klaft ou capuchon d'étoffe rayée;

prouve bien qu'il n'y avait pas d'issue de ce côté. On aurait cependant trouvé des débris romains sur l'emplacement de l'ancienne chapelle des pestiférés. (*Rev. sav.*, 1894, p. 6.)

1. Au Musée lapidaire, VII° portique, n° 7.

les bras sont croisés. La main gauche porte la pioche en bois et maintient également la corde du sac à graines retombant en arrière de l'épaule gauche et la droite porte la houe en bronze.



Pl. I. — *Fig. 1*, figurine égyptienne ; *fig. 2*, texte hiéroglyphique ; *fig. 3*, ascia trouvée dans le canal du Thiou (fig. réduites de 1/3).
Fig. 4, denier de Scribonien trouvé à Doussard (grand. nat.).

La présence d'une statuette de l'ancienne Egypte sur le trajet de la voie impériale romaine, aux portes mêmes du vicus, ne doit pas sembler extraordinaire.

On a relevé en effet un certain nombre de trouvailles semblables sur le sol de le Gaule [1]. On copiait à cette époque, d'après M. Guimet, les statuettes funéraires et les hiéroglyphes de l'Egypte. L'examen des figures publiées par ce savant auteur révèle bien une fabrication indigène d'*oushabti* par les Isiaques des bords du Rhône, mais on y trouve une lourdeur évidente de facture et une certaine indécision de technique. Notre statuette, en revanche, est d'une pureté de style parfaite; la fermeté des lignes, le beau style du visage et son expression indéfinissable, tout fait penser que nous sommes en présence d'un véritable monument provenant de l'ancienne Egypte.

Peut-être la lecture du texte hiéroglyphique, si nettement buriné, que nous reproduisons ici *(pl. I, fig. 2)*, apportera-t-elle une contribution utile à la question d'origine de cette figurine.

Il est en outre intéressant de rapprocher cette trouvaille d'un fait signalé par l'épigraphiste Allmer [2] : un Viennois, centurion de la III[e] légion cyrénaïque, écrivit son nom sur la statue de Memnon à Thèbes. Ne pourrait-on admettre que notre *oushabti* a été rapporté comme objet de curiosité et en souvenir de sa lointaine campagne par un soldat originaire de notre région? C'est à cette hypothèse que nous croyons devoir nous arrêter en tenant compte des raisons exposées plus haut.

En 1807 le curage des canaux livra une pierre taillée en corniche [3] et en 1854 une cinquantaine de monnaies romaines dont plusieurs firent retour au Musée quelques années plus tard ; ce sont des monnaies de Marc-Aurèle, dans le canal du collège, et de Constance, entre les Vieilles-Prisons et le pont Morens. On a également recueilli dans le canal du Thiou (Musée, don Terrier), des monnaies en bronze d'Auguste [4], de Domitien [5] et d'Hadrien [6], ainsi qu'une très belle *ascia* en fer *(pl. I, fig. 3)* conservée au Musée. Cet outil est en tout semblable au type retrouvé à Pompéi et que l'on a identifié avec un

1. E. Guimet : *Les Isiaques de la Gaule* in *Revue archéologique*, 3ᵉ série, t. XXXVI, janvier-février 1900. — Maspero : *Histoire ancienne des peuples de l'Orient (Egypte)*, p. 117.

2. Allmer et de Terrebasse : *Inscriptions antiques et du moyen âge de Vienne en Dauphiné*, I, *Inscriptions antiques*, p. 357.

3. De Reydet : *Man. c*, pl. I. Le canal avait déjà été curé aux abords du Palais de l'Isle, en 1355. (*Rev. sav.*, 1892, p. 47.)

4. DIVVS AVGVSTVS PATER. Tête à g. ℟ S.C. Aigle éployé sur un globe regardant à dr. (frappée sous Tibère).

5. CAES. DIVI. VESP. F. DOMITIANVS COS V... ℟ S C. Pallas debout à dr. lançant un javelot et tenant un bouclier (80 ap. J.-C.).

6. IMP. CAES. DIVI TRAIAN. AUG. F TRAIAN. HADRIAN..... ℟ CONCORDIA (à l'exergue). La Concorde assise à g. tenant une patère, sous le siège une corne d'abondance (117 ap. J.-C.).

marteau de tailleur de pierres [1]. Le taillant opposé au marteau est très incliné et d'une longueur de 14 centimètres; il est en outre dans un plan perpendiculaire au manche qui se fixait dans une douille longue de $0^{m}075$. Les travaux d'établissement du quai du jardin public, autrefois clos Lombard, qui firent voir une quantité de tuiles à rebord enfouies assez profondément, témoignent aussi que des constructions, peut-être un port, s'élevaient quelque part le long du Thiou [2].

Plus haut, sous le château, M. Brunier, en faisant miner, trouva en 1779, de nombreuses monnaies de Néron en bronze et en argent qui furent vendues à l'orfèvre Masson [3]. Or sa maison (cad. 1730 n° 1729) qui correspond à peu près à la douzième maison à gauche en montant la rue Perrière, a un jardin contigu, n° 1728; c'est là sans doute qu'il fit sortir de sa cachette ce trésor du premier siècle. On trouva également près du château une monnaie de Marc-Aurèle et sur la côte Saint-Maurice une autre de Probus ainsi qu'en fait foi le registre des dons faits au Musée. Plus haut enfin, derrière le château, dans une terre appartenant à l'évêque Charles-Auguste de Sales, par conséquent au mas de Trésun, les manœuvres exhumèrent une médaille de l'empereur Domitien cos XIII [4] (*a*. 93).

Toutes ces trouvailles prouvent donc que le long de la voie s'échelonnaient des habitations dont les débris se sont dispersés au hasard des constructions faites au cours des siècles postérieurs.

— La voie, au bas de la Puya, traversait le nant de la Crousa, à la limite de **Sevrier,** puis le mas du Bessard, où le Dr Despine dit avoir cru reconnaître les traces d'une ancienne chaussée, et le hameau de l'Etraz. C'est dans la partie inférieure du petit ruisseau-limite que l'architecte P. Dunand, a déterré, avec des fragments de colonne, en 1816, la portion de borne milliaire qui se trouve au musée épigraphique [5] *(pl. II, fig. 5)*.

1. Daremberg et Saglio : *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines,* V. Ascia, fig. 565.
2. *Bull. de l'Assoc. Florim.,* I, 62 et *Rev. sav.,* 1863, p. 54. Le sol s'est surélevé et les bords du Thiou se sont resserrés depuis; car, quand on creusa un puits dans la cave de Mme veuve Cottard, on rencontra à $3^{m}50$ la souche d'une grosse verne.
3. C.-H.-A. Despine : *Notice explicative des Antiquités et Inscriptions.* (Man. aux archives de la Soc. Flor.) C'est la IVe partie avec fig. et plans de l'*Essai médical sur la Topographie d'Aix-les-Bains et les Eaux minérales* du même auteur. (Manusc. id.)
4. N. de Hauteville : *Maison naturelle de S. François de Sales,* p. 741.
5. L. Revon : *Insc. antiq., etc.,* n° 25. — Aug. Allmer et de Terrebasse : *Insc. de Vienne,* I, p. 179; cp. *Revue épigraphique,* n° 7, p. 103; *Revue archéologique,* 1883, p. 39 et *C. I. L,* n° 5513.

Malgré son état de mutilation, elle nous apprend par sa dédicace que la voie impériale fut restaurée par Constantin, probablement pendant son séjour en Gaule (310-316). Une autre pierre à inscription qui gisait près du mur de la vigne de M. Gurret, du Crêt, fut prise par les ouvriers lors de la construction du chemin de fer en 1895 et jetée sous le remblai.

Après l'Etraz qui doit son nom à la voie [1] et le Crêt, celle-ci traversait les vignobles des Riondettes où elle a été défoncée au printemps 1902 et à une profondeur de $0^{m}55$ seulement par MM. J.-M. Domenjoud, George Dechosal et Eug. Gurret : elle avait cinq à six mètres de large. En cet endroit, elle n'est qu'à une quinzaine de mètres de la route départementale. Un peu plus loin, devant la Lya, le vieux chemin qui la domine de quelques mètres, incline assez brusquement à gauche et est recouvert par la route de 1822 jusqu'au chef-lieu. Là, en bâtissant, en 1894, la mairie et en 1896, la maison voisine, on rencontra un pavé qui gisait à près d'un mètre de profondeur. Faut-il y voir une infrastructure de la voie ou une courbe sinueuse du vieux chemin ? D'autre part, M. J.-P. Gurret mit au jour en 1899, à une cinquantaine de mètres à l'ouest de l'église, des pavés qui semblaient bien avoir appartenu à la voie romaine. En ce cas, celle-ci aurait obliqué au sud-est vers le *pra riond* pour éviter le mamelon derrière lequel se cache le hameau de la Combe, et que le chemin, plus rapproché de lui, contourne sous la route départementale continuée en 1848 jusqu'à Saint-Jorioz. Cependant, en creusant à un mètre de profondeur tout le long de la propriété Domenjoud, de la route à l'église, pour amener l'eau d'une source, on n'a exhumé que des cailloux provenant d'anciens déblais. Mais il se peut aussi que la voie soit enfouie plus profondément. Quoi qu'il en soit, le vieux chemin, très étroit, longe le coteau des Dodes en évitant les prés marais et, après les Chosaux *(casalia)*, dessous le mas de la Rua [2], celui des vignobles de la Planche qu'il

1. « On peut faire fond, dit M. Longnon (*Géogr. de la Gaule romaine*, IV), sur les noms Estrée, L'Estrée et sur les noms composés tels que Estréeblanche, Froidestrée, comme aussi sur les formes diminutives Estréelle, Etrelles, dérivées du b. lat. *strata* par lequel on désignait les voies pavées, c'est-à-dire les voies antiques » Ajoutons avec plus de vérité que ces noms indiquent que là où ils se trouvent ou dans leurs environs immédiats passait un grand chemin pavé, souvent romain, parfois aussi d'origine médiévale comme plusieurs des *Etraz* de la Haute-Savoie. Ainsi on relève ce nom de mas dans la c. d'Onion, où il est presque sûr qu'une voie romaine n'a jamais passé. *Strata* est non pas de bas latin, mais de latin populaire; cp. *platea strata*, place pavée, dans une inscription d'Afrique. (*Bull. archéol.*, 1898, p. CLVIII.)

2. *Rwa*, en patois signifie à la fois chemin, rue et roue. Dans la topographie rurale, *ruaz* est un l. d. assez fréquent dans les tabelles, où il désigne un mas en

laisse ensuite à droite pour se diriger vers le Brouillet qu'il atteint confondu avec la grande route.

— La voie ne peut qu'avoir suivi le même tracé. Au nord de la Planche, le mas des Carrons [1] qu'elle traverse, a livré des tuiles à rebord et la Planche cache, sous son nom vulgaire, celui d'une habitation romaine assez importante qu'elle desservait et qui pourrait bien être la villa Severiacus elle-même [2]. Ce n'est pas qu'ailleurs manquent les souvenirs de cette époque. Devant l'église se trouvait autrefois un gros fragment de colonne avec sa base et son piédestal [3]; sur la pente, en face du chef-lieu, on déterra une anse d'amphore avec la marque LQF (*Cat.* II, n° 183) et l'on ramasse encore des fragments de tuiles un peu partout; de plus, Eloi Serand, dans ses *Notes archéologiques* et, après lui, Ducis, mentionnent la trouvaille en mai 1850 d'un trésor de monnaies romaines du IIIe siècle; le musée en possède plusieurs en argent aux noms d'Herennius [4], Etruscilla [5], et en bronze aux noms de Philippe, de Gallus, de Valérien (arg.) de Claude II, de Gallien [6], etc. Enfin il faut rapporter à cette localité, sans indication exacte de provenance une sorte de bague phalloïde en bronze haute de 0m02,

bordure sur un chemin (Sevrier, Veyrier, Vétraz, Vieugy ; cp. porte de Rua, à La Roche, auj. porte Perrine). Tandis que le fr. *rue* vient, comme le pensent Ducange et Diez (*Gram.*, I, p. 36) de *ruga*, sillon, ligne, rue (cp. italien *ruga* = ride et rue), *rua* paraît descendre d'un antérieur *ruta* (Duc. d'après une charte de Paradin) devenu *rota* (xe s., *castrum Rota*, *Cartul. de Lausanne*, auj. Rue, Vaud), *rouda* ou *roda* (xie s., *Hist. patriæ monum.*, chart. I), puis *Roa* et *Roua* (*Mém. de la Soc. archéol. de Genève*, VII, 291-294). On pourrait voir en *ruta*, le part. passé adjectivé de *rŭo*, d'où *ruta* (via) = chemin qui descend, en pente, et la forme dialectale *rua*, *rwa* que ne contredit pas, dans nos régions, la quantité de l'*ŭ*. Ducange cite une autre forme analogue *ruata*, « chemin qui relie au bourg des habitations rustiques et qui finit par être pris dans le sens de faubourg » (SAVERIO PROVANA DI COLLEGNO : *Notiz. e Doc. d'alcune certose del Piemonte*, dans *Miscellanea di Storia italiana*, VI, 1901, p. 284). Quant à *route*, il vient de *rupta*.

1. *Carron* en patois se dit d'une brique carrée ; le Carroz est un nom de mas fréquent qui paraît signifier le coin, l'angle d'un carré ; il ne faut pas les confondre.

2. Il coule là un petit nant qu'utilisait un moulin ; on le traversait probablement autrefois sur une planche. Sur le nom de *Severiacus*, v. *Rev. sav.*, 1894, p. 274.

3. DE REYDET, *ouv. c.*, pl. IV.

4. Q. HER. ETR. MES. DECIVS NOB C. Buste à dr. avec le paludament et la cucrâne. ℟ PIETAS AVGVSTORVM S.C. Aspersoir simple, vase à sacrifice et bâton d'augure (COH., n° 30).

5. HER. ETRVSCILLA AVG. Son buste diadémé à dr. ℟ PVDICITIA AVG. La Pudeur debout à g. relevant son voile et tenant un sceptre. Argent.

HERENNIA ETRVSCILLA AVG. Son buste diadémé à dr. ℟ FECVNDITAS AVG. La Fécondité debout à g. tendant la main à dr. et tenant une corne d'abondance, devant elle une jeune fille levant les bras.

6. *Rev. sav.*, 1863, p. 16 ; 1867, p. 83 ; 1871, p. 31.

avec un anneau large de 0m028 [1]. Mais les véritables substructions, c'est à la Planche qu'on les a reconnues et, en temps de sécheresse, du haut de la montagne, on en aperçoit les dessins réguliers sur la pente du coteau et dans les champs des marais, autrefois mas du roc, là où la tradition place la destruction d'une ancienne ville [2].

Dans la propriété Rose-Gros, située au bas du coteau et presqu'en bordure sur la voie, à la suite de fouilles exécutées en 1854, 1860, 1868 et dans les vingt dernières années, on déterra une couche de tuiles à rebord, puis on mit au jour cinq chambres orientées W-E, longues de 2m50, larges de 1m30 et que leur étroitesse fit prendre pour des corridors. Dans le coin de l'une d'elles, cinq tuiles ou briques plates formaient un réduit carré qui abritait un amas de petits ossements. Elles étaient séparées par des murs mitoyens épais de 0m80 environ et dallées de briques plates ou concassées en un béton rougeâtre. On retira des débris de tuyaux d'hypocauste, des plaques de marbre, un moulin à bras en lave, et des monnaies dont l'une, d'Aurélien, fut vendu 26 francs à un orfèvre d'Annecy [3]. On constata les mêmes substructions dans les champs Voisin et Magnien ; dans celui de M. Gurret et d'autres on ramassa aussi des tuiles, des briques ou carrons et un couteau de fer.

Quant à la voie, on en défonça d'abord en 1895, un fragment dans le jardin de M. Rose, large de deux mètres et long de trois, à 0m40 seulement de profondeur. En continuant, les minages firent sortir du sol un lit de pierres moyennes mélangées à de menus cailloux roulés, blanchis au contact de la chaux des gros pavés qu'on avait antérieurement enlevés ; puis en octobre 1899, la voie fut défoncée sur une dizaine de mètres environ ; elle était bien conservée cette fois, large de cinq mètres et dirigée du nord au sud comme vers Chessenaz. Elle était bordée de larges plaques de mollasse posées de champ, dont l'utilisation prouvait la réfection de la voie à une époque assez basse. Le long du trottoir ouest devaient s'élever des constructions légères, des sortes de hangars en bois, car

1. Cp. Musée de Saint-Germain : *Bronzes figurés de la Gaule romaine*, par M. Salomon Reinach, p. 362, n° 538.

2. Tous les villages de Sevrier sont cités en 1431. L'Etraz, les Choseaux, le Brouillet *(brolietum)*, Chessenaz, *Cassinatis, Chissinaz* au xv° s. et peut-être Avellard, appelé en 1730 le Villard et antérieurement *Arvillar*, xiii° s.; *Avillar*, xv°, paraissent les plus anciens ; la Combe, le Clos, le Crêt sont postérieurs. *Chesanova*, cité en 1238, a nominalement disparu. (M. Bruchet : Archiv. dép., *Inv. E*, 108.)

3. Ducis : *Rev. sav.*, 1885, p. 100.

les ouvriers ne retirèrent du sol noirci comme après un incendie et semé de charbons, que des briques plates dites platelles, des tuiles courbes et à rebord, diverses poteries dont une à vernis rouge, une autre d'un vernis noir irisé, des débris d'amphores et de jattes, une clochette à bestiaux, un morceau d'une sorte de spatule ou curette (largeur 0^m08) en bronze *(pl. III, fig. 13)*, un morceau d'ustensile de cuisine en fer sur lequel on voit la trace du manche recourbé en bronze qui s'y fixait par un rivet en fer, d'autres fragments en bronze, une clef de fer, des monnaies, etc. Les portions du sol où gisaient ces débris étaient séparées par des espaces nus, mais pavés comme des aires de cour ou d'écurie.

— Après cela la voie, au lieu de continuer vers Chessenaz, faisait un coude à gauche et se dirigeait par les champs Rose Basile, Voisin et suivants vers le Brouillet. où s'étendait le bois réservé, *brolium*, de la villa barbare dont les habitants se firent inhumer à quelques mètres de là. Elle gravissait ensuite le mamelon pour contourner le coteau des grands vignobles d'Epagny.

Immédiatement après le Brouillet, la route piémontaise, recouverte par la route départementale n° 1 pendant une centaine de mètres encore, oblique à droite, puis prend, à moins de cent mètres d'elle, une direction parallèle et rectiligne jusqu'au hameau de la chapelle de Notre-Dame du Puy; enfin, passant entre la route et le cimetière de Saint-Jorioz, elle gagne Duin en s'écartant d'elle, à mi-chemin, de près de 200^m à l'ouest pour éviter les marais sous-jacents. Elle est presque réduite à une sente dont les sinuosités s'expliquent par les empiétements de la culture qui ont absorbé plus ou moins de sa largeur soit à droite, soit à gauche [1].

Un autre chemin, ancien aussi, longe le coteau des grands vignobles en se dirigeant par le bas de Chessenaz vers Epagny, Machevaz et Monetier, sur le Laudon : c'est une portion de la vieille route des Bauges, aujourd'hui chemin d'intérêt commun n° 18, qui de là gagnait Leschaux par le Coblier et Entredozon. Or, en 1861, en abaissant à sa naissance le niveau de ce vieux chemin, on découvrit plusieurs tombes burgundes en mollasse rangées sur la pente de ce coteau et regardant le midi. D'autres plus nombreuses, furent exhumées des champs contigus Paris

1. En creusant un fossé près de Filly, on trouva, à proximité de cette vieille route un amas de fers de mulet très oxydés.

et Desbiolles en 1865. Un poids d'argile anépigraphe, des fragments de tuiles à rebord ramassés au bord de la grande route paraissent avoir appartenu aux mêmes fouilles [1].

— Quelle est maintenant la direction de la voie? Avait-elle celle de la route royale ou a-t-elle été recouverte par le chemin d'Epagny ? Cette dernière hypothèse est à rejeter puisque il y avait là un crêt à tombes barbares. Celle qui lui ferait un tracé droit parallèle aux routes piémontaise et départementale ne serait pas à rejeter s'il ne fallait pas tenir compte du fait suivant.

Entre le chemin royal et le chemin n° 18 s'étend le mas des Fontanettes. Dans le triangle nord se trouvent les petits champs Paris et Desbiolles; plus loin les prés deviennent marécageux et font place en hiver à un petit étang. Un vieillard de soixante-douze ans, M. Fr. Rose, de Chessenaz, se rappelle avoir entendu dire aux anciens du village qu'il existait dans ce mas un vieux chemin pavé encore visible dans les blés et qu'on ne se donnait pas la peine d'extraire à cause de la bonne terre qui le recouvrait. Il en évaluait la profondeur à certains endroits, à un mètre. Ce chemin pavé apparaît dans les champs Rose, Gurret, Rey et Decisier où il aboutit presqu'au chemin d'Epagny en face de la maison dudit dernier et comme s'il voulait gravir le crêt Belluard. Sa direction ne lui est ni parallèle, ni perpendiculaire et si, de ce dernier point, l'on se tourne en sens inverse, vers le lac, on constate qu'il va au nord-est et se perd dans les Fontanettes.

Cette direction oblique convient bien à notre voie. Si c'était un chemin du moyen âge allant de Chessenaz au rivage, M. Decisier, qui a creusé un profond fossé à 180^{m} de là en ligne droite, l'aurait reconnu. Ce ne peut donc être que la voie romaine faisant un coude prononcé vers le Brouillet pour tourner l'extrémité du coteau des grands vignobles. Ce qui fait croire à cet emplacement, c'est l'importance qu'avait au moyen âge cette limite de la juridiction et du droit de pêche du château de Duin, celui-ci borné par une ligne allant du nant Biollon ou Berlioz à Menthon, à la grange de Claude Decisier [2], située à l'extrémité sud de Chessenaz et dont un habitant, du même nom, a peut-être retrouvé les fondations à gauche et en bordure du chemin d'Epagny, en face de la maison moderne

1. A compléter Le Roux et Marteaux : *Sépultures burgondes*, p. 55.
2. J.-M. Lavanchy : *Les Châteaux de Duin*, t. VII des *Mém. de l'Académie Salésienne*, p. 103 et 182.

et à l'endroit même où devait aboutir la voie. Or on n'aurait pas choisi une limite aussi précise si l'on ne s'était appuyé pour cela sur des vestiges de la chaussée antique. Celle-ci ayant disparu sous les terres, la limite communale fut établie un peu plus loin, au nant de l'Allua [1].

A partir de ce point jusqu'à Duin, la voie n'a plus rien laissé d'elle-même dans la grande plaine de Saint-Jorioz. Celle-ci en effet, n'est plus telle qu'elle était il y a dix-neuf siècles ; elle a été exhaussée par le glissement du sol superficiel vers le lac dont le niveau est certainement supérieur à ce qu'il était autrefois [2]. Elle présente plusieurs zones : d'abord une presqu'île formée par les atterrissements du Laudon qui ont éloigné du rivage le hameau de Sales et l'ancien chef-lieu; puis une succession de prés rendus marécageux par l'exhaussement du lac, d'une altitude de 453 à 455^{m}, que traversent la voie ferrée et la route départementale, et dont le chemin piémontais suit à peu près la limite d'érosion à l'ouest ; enfin les hautes terres au bas desquelles s'échelonnent les centres habités. Outre le Laudon, la plaine est traversée par des torrents qui ont plusieurs fois changé de lit et qui l'élèvent eux-mêmes chaque année en rejetant sur ses bords les cailloux dont ils dénudent en les ravinant, les pentes d'amont, comme le nant du Villard, dont l'ancien lit est aujourd'hui une sorte de chaussée servant de chemin de desserte et qui constituait la limite du prieuré de Saint-Jorioz. Le tassement des terrains est encore activé par l'inclinaison des pentes qui descendent du col de Leschaux et provoquent les éboulements. Le lieu dit au Déluge, du mas de

1. Le nant de l'Alouette. Beaucoup de chemins, de petits torrents, de mas même sont suivis de noms d'animaux; ceux-ci n'ont rien d'historique et ont été créés sans doute par les arpenteurs de 1730, à défaut d'autre dénomination.

2. Les têtes des pilotis lacustres du haut fond de Châtillon, qui supportaient la plate-forme habitée, se trouvent actuellement à trois mètres de profondeur en moyenne. Cette affirmation, basée uniquement ici sur les données de l'archéologie, est vérifiée par l'étude géologique de la région. Déjà M. Delebecque, au cours de ses consciencieuses recherches sur *Les Lacs français* [1], déclarait, à propos du cycle vital du lac d'Annecy, qu'il n'avait pu voir, ainsi que les avait décrites Maillard, le « postglaciaire qui s'abaisse jusqu'au niveau du lac par terrasses étagées [2] ». La considération du sol rocheux de Cran que le Thiou, déversoir du lac, n'a pas encore eu le temps d'éroder suffisamment, tendrait à prouver plutôt que le niveau du lac s'est au contraire élevé depuis la dernière extension glaciaire. Les recherches faites par l'un de nous sur la rive gauche du lac sont loin d'avoir démontré l'existence de ces terrasses superposées. Nous ne saurions voir en effet dans les masses de graviers, de blocs non stratifiés, de cailloux cristallins résultant du remaniement du postglaciaire que des alluvions modernes disposées suivant leur gravité par les charriages torrentiels et aussi surtout de petites collines morainiques très nettement caractérisées.

1. Delebecque : *Les Lacs français*, 1 v. in-4°, Paris, 1894.

2. G. Maillard : *Note sur la Géologie des Environs d'Annecy*. (*Bulletin des Services de la Carte géol. de France*, n° 6, p. 5 et 8.)

Chantegrillet, situé à 732^{m} d'altitude et à 2 kil. 500 du lac, consacre le souvenir de l'un d'eux arrivé en 1848. Plus haut, à la Pierre, au-dessus de Saint-Eustache, le sieur Signan, en creusant un puits en 1865, trouva à sept mètres de profondeur les restes d'un sapin reposant sur la mollasse. A Fergy, sur Duin, au lieu dit Goddet, toute une châtaigneraie glissa, en 1874, en contre-bas. Il en résulte que dans les parties planes, le sol des anciens âges se trouve maintenant sous une couche de terre assez épaisse. C'est ainsi que, sous Filly, la terre meuble se trouve à 1^{m}50 sous le gravier ; c'est ainsi qu'en extrayant de l'argile pour la tuilerie au commencement du siècle, on trouva à deux cents mètres de la route départementale et du petit chemin qui conduit de Filly à la tuilière, à huit pieds de profondeur, un chêne avec ses branches et des tuiles à rebord reposant sur une terre battue ; qu'en 1885, on observa encore des tuiles au même niveau, une statuette en terre cuite, deux haches en pierre serpentine, etc. ; qu'en 1894, on fit sortir de terre, non loin de la même tuilerie Callies, un chemin pavé qu'on ne soupçonnait pas à près de deux mètres du sol actuel et qui se dirigeait de l'est à l'ouest; qu'enfin près du lac, un ouvrier trouva, à un mètre, un niveau moins ancien daté par un fer de mulet et par trois pierres formant foyer [1]. On conçoit donc qu'étant donné que l'assiette des lieux s'est en ce point modifiée, il soit difficile de faire revivre la chaussée du premier siècle.

Cependant, de l'étude archéologique et historique des localités, on peut dégager un tracé encore hypothétique, mais probable.

Constatons d'abord que le nombre en est assez considérable et que l'origine de la plupart d'entre elles remonte à l'époque romaine, preuve qu'il existait dans cette belle plaine une agglomération d'habitations qui ne s'explique que par le voisinage d'une voie.

Saint-Jorioz. On ignore le nom du fundus primitif auquel a succédé, au point de vue territorial, la paroisse chrétienne. Ce que nous savons, c'est qu'en 1040 les fils d'un riche propriétaire, nommé Chonon, Adagald. clerc, Chonon, Rotbert, Guidon et Arthald, donnèrent au monastère de Savigny des biens qui constituaient la part de leur frère Lento, moine audit monastère, et qui étaient situés dans l'église de Sainte-Marie

1. Renseignements de MM. Signan père, Dangon, Moëne, de Filly, etc.

de Lovagny et dans celle du bienheureux Georius *in macello constructa* [1]. Cette église, qui a été démolie en 1885, s'élevait près du lac, dans l'ancien chef-lieu de St-Jorioz. Elle a livré des fûts de colonnes romaines et une belle inscription sur plaque calcaire mutilée pour servir de table d'autel [2] *(pl. II, fig. 1)*.

Quand le propriétaire M. Ferla s'attaqua, il y a quelques années, aux fondations mêmes, il exhuma avec des tuiles à rebord et des monnaies, des pierres taillées sans inscription enlevées à des édifices antiques. La base de ces fondations plongeait dans le terrain humide et l'eau envahissait le chantier. Plus loin, au sud, au lieu dit à l'Ouche, à 150m du lac, M. Seyteur en fouillant dans son champ se heurta à des murs de masures carrées ; il observa en outre des tuiles à rebord, un creux plein de chaux et ramassa quelques monnaies frustes. Les tuiles et les substructions se continuent, au sud, de chaque côté du petit chemin qui conduit à la tuilerie, dans les champs Thomas, Seyteur et Montmasson, puis au sud-est, dans le champ Gardet, entre le hameau et le lac. De plus, le cimetière primitif, renfermant des cercueils en mollasse, fut défoncé en partie dans le pré dit du prieuré, aujourd'hui à M. Jean Thomas. Enfin dernièrement, à 50m du chemin nouveau de la tuilerie, et à 200m environ à l'ouest de celle-ci, M. Dangon et ses ouvriers, en extrayant de l'argile, tombèrent sur des restes d'ossements paraissant avoir été ensevelis dans une bière en bois, à en juger par des traces de planches fusées et noircies et des clous informes de moyenne longueur. Une dizaine de pièces de monnaies frustes appartenant au premier siècle, furent ramassées à la même place [3]. La sépulture, allongée nord-sud ou sud-nord, était perpendiculaire au vieux chemin pavé reconnu en 1896 et comme lui à six pieds de profondeur. Ces restes prouvent bien que là s'élevait un petit village romain habité peut-être par des potiers auxquels,

1. Aug. Bernard : *Cartul. de Savigny*, p. 319. — J.-M. Lavanchy : *Monographie de St-Jorioz*, 1893, pièces justif. A, dans t. XVI des *Mém. de l'Académie Salésienne*, et p. 9 et 50. V. aussi t. VII, p. 154. *Măcellum* en lat. classique = marché ; certaines inscriptions en mentionnent la construction. Ce qui est étrange, c'est de voir au XIe s. ce mot qui, sous la forme *macellus* ou *macella*, désigne une boucherie ou *mazel* (v. Ducange), désigner ici un endroit qui devait être presque désert avant la construction de l'église. Il faut supposer alors qu'on avait continué à appeler par tradition *macellum*, plus tard *mayzetz*, le lieu où s'élevait un petit vicus ayant sur le lac un port servant aux échanges des riverains : c'est un analogue des nombreux *macelli*, par lesquels on devait désigner, vers la fin de l'Empire, les centres commerciaux locaux qui ont donné naissance aux localités, bourgs, quartiers, fermes, appelés Mazel dans le Midi.

2. L. Revon : *Insc. antiques*, n° 68, *Rev. sav.*, 1885, p. 99.

3. Renseignements de MM. Dangon et Beauquis François.

comme maintenant, l'argile ne manquait pas [1] et par des pêcheurs qui conduisaient à l'occasion aux bains de Menthon, situés en face, à trois milles. Il est même très vraisemblable que le chemin pavé dont il a été parlé et dont on remarqua sur l'un des bords mis à découvert, des pierres taillées comme pour un petit trottoir, conduisait de la voie romaine à un port qui se serait ainsi trouvé entre la tuilerie Callies et l'embouchure du nant du Villard. Après le ve siècle les Burgundes, installés à gauche du Laudon donnèrent à leur hameau le nom germanique de Sales qui, pour eux, rappelait le souvenir des ruines de ce qui avait été l'habitation du propriétaire romain. Puis au xe siècle, ce fut au tour du moine Georius d'élever, dans le bois qui recouvrait les fondations antiques, une chapelle qui, grâce au monastère qui s'y adjoignit, finit par attirer à son culte la population environnante. La localité acquit peu à peu de l'importance et donna son nom à la paroisse.

Plus haut, dans la plaine, par delà la voie ferrée et la route départementale, au bord de l'ancien chemin savoyard, s'élevaient deux chapelles : l'une, en deçà du Laudon, appelée la chapelle de Notre-Dame du Puy *(capella podii,* XIIIe s.*)* parce qu'elle dépendait du chapitre de l'église cathédrale du Puy, en Auvergne [2], l'autre, au-delà, près du hameau de chez Tavan, dite Chapelle-Vieille et qui, au XIIIe siècle, était déjà qualifiée de *vetus*. M. Lavanchy (p. 4), la croit même antérieure à la fondation du prieuré : elle aurait donc été la première chapelle chrétienne élevée dans le domaine gallo-romain. Derrière elle était un cimetière qui, miné en 1880-84, fournit des tombes en mollasse d'origine burgunde car l'un des squelettes avait, dit-on, près de lui une épée [3].

L'emplacement de ces deux chapelles, et surtout de la dernière, marquée d'une croix dans la propriété Cl. Molinod, est une indication précieuse pour le tracé de notre voie qui devait passer tout près de là, soit à gauche, sur une ligne dirigée entre le cimetière et la nouvelle église, c'est-à-dire tout près du premier parcours de la vieille route reportée plus tard un peu plus bas, soit à droite, c'est-à-dire au-delà de l'église et en dessous de Filly. Mais les limites du prieuré, mentionnées dans une charte de 1297, rendent cette indication plus précise [4].

1. Il y a eu jusqu'à six tuileries le long du rivage ; une seule fonctionne aujourd'hui.
2. Lavanchy : *ouv. c.*, p. 76 et 212.
3. Renseignement de M. Decouz, du Villard.
4. Lavanchy : *Monog. de St-Jorioz*, p. 14 ; *Les Châteaux de Duin*, pièces justif. A, p. 155 et 157.

Elles sont en effet tracées *a nuce mali consilii que est supra Sanctum Georium juxta terram Petri Bugrietan ex una parte et ex alia parte juxta stratam publicam usque ad lacum et a nanto de hoons usque ad nantum o provent.* Or le point pris sur le Laudon, mieux l'eau d'Hon, est évidemment le pont par où passait la grande route du XIIIe siècle, et sans doute avant elle la voie romaine, et il devait être situé exactement entre le cimetière et la nouvelle église ; de là, la limite suivait la route jusqu'au noyer de *ma consey* d'où elle redescendait à l'est vers le lac en suivant l'ancien lit du nant de Villard ou Provent. Ici la route et le chemin royal se confondent, car le mas situé en face de celui de Chapelle-Vieille, à gauche de celui-ci, est appelé encore en 1730 la *pièce à mal conseil* (n°s 597 à 621) [1], laquelle est suivie du mas de la Croix de Filly. Comme ces deux repères, utilisés au cours des âges, ont dû s'appuyer sur des témoins plus résistants, il est infiniment probable que la route du XIIIe siècle a succédé à la voie romaine que nous placerions conséquemment sous Filly, un peu à gauche ou à droite du vieux chemin actuel [2].

Nous pouvons donc maintenant esquisser le tracé de la voie. Après **Chessenaz** sur Sevrier, ancienne *villa *Cassinatis*, où l'on a trouvé des tuiles à rebord au lieu dit aux Cardéres, dans la vigne Gurret, et des substructions dans les champs Rose et Delettraz, elle longeait le crêt Belluard où la vigne Gardet a livré également en 1875, des tuiles et des restes de murs; puis, laissant à droite les mamelons d'Epagny et de la Verpillière, elle traversait les mas de l'Allue pour aboutir à celui appelé derrière chez Gurret, au hameau de Notre-Dame du Puy et de là par les Pralets et Rovagny, à l'eau d'Hon qu'elle traversait, selon l'habitude dans nos régions, sur un pont fait d'un tablier de bois jeté sur de forts pilotis de chênes [3]. Tout près, entre le cimetière et le hameau du Moulin, dit chez Pecqueux, ancien chosal Berthelet, s'élevait une habitation dont on a

1. Il ne serait pas impossible que ce vocable fut dû à l'achat par un paysan mal conseillé d'une terre du genre de celle-ci où se découvrait soudain une aire continue de pavés fortement agglutinés et large de cinq mètres. Cp. à Saint-Jean de Maurienne la place de Mauconseil, *platea mali consilii.*

2. Celui-ci, *strata publica* en 1297, est appelé *via de Lestraz* en 1534 et a conservé ce nom plus loin, dans le cadastre de 1730. Cette dénomination n'apparaît pas sur la rive orientale. (Lavanchy : *Châteaux de Duin,* p. 182.)

3. C'est à ces sortes de pont que s'appliquait l'expression épigraphique *pontes vetustate delapsi.* Le pont du moyen âge devait se trouver au même endroit ; il fut reporté au dernier siècle un peu plus bas, mais encore en amont du pont actuel. Le Laudon, pour l'eau d'Hon, s'appelait encore l'Aiguedon en 1806. Sur ce nom, v. *Rev. sav.,* 1897, p. 113.

retrouvé les carrés des fondations avec de la poterie rouge et des ossements. En face, quand il creusa la cave du presbytère, M. Chavanne ne vit pas de murs, mais à 2m50, il recueillit des monnaies en bronze et en argent. Au sortir de l'eau d'Hon la voie faisait un coude pour se diriger vers Duin et devait, en nous appuyant sur ce qui a été dit plus haut, longer les premières maisons du hameau de la Chapelle-Vieille où se trouvaient le sacellum chrétien et les tombes burgundes. En effet, justement près de la maison Molinod, dans le jardin Maison, le propriétaire sentit un jour à deux mètres de profondeur une résistance qu'il pensa être causée par des pierres assez grosses [1]. Ensuite elle traversait les mas de la Chapelle-Vieille, du Villard et de Filly, presque confondue avec l'ancien chemin au bord duquel s'élevait le noyer qui a donné son nom à la pièce voisine, puis arrivait au chemin du Bouloz au lac. Là, les marais empiètent davantage sur les terres arables et le chemin savoyard s'est détourné de cent mètres environ à droite pour les éviter. Il est probable que cet envahissement n'existait pas à l'époque romaine ; aussi est-il préférable de lui faire suivre la ligne droite jusque derrière l'église de Duin par les mas dits de la Tuilière et en Bordon, laissant à droite du chemin, les champs Pétex où l'on trouve des tuiles à rebord. Mais, après la limite communale, elle laissait à quelques mètres à gauche la vieille route ou se confondait avec elle par les mas Perry ou Perrier, au nom significatif si on le fait venir de *petrarium ;* on y a observé du reste des tuiles à rebord et Joseph Ruffier recueillit même dans le voisinage un contrepoids rond en plomb.

Les localités desservies par la voie s'échelonnaient au-dessus sur la pente des mamelons et des coteaux. Nous allons les énumérer en mentionnant les trouvailles qui les concernent. Disons d'abord un mot de l'ancienne route des Bauges.

Chemin des Bauges [2]. Le chemin d'intérêt communal n° 18 qui relie le Brouillet à Epagny et à Machevaz, après avoir passé sur le crêt aux tombes burgundes, date du moyen âge. Le plus vieux chemin qui montait au col devait quitter la route de la plaine à la chapelle de Notre-Dame du Puy et, laissant à droite **Epagny,** ancienne villa *(Hi)Spaniacus* d'après M. d'A.

1. Si cette résistance avait été due aux tombes du petit cimetière prolongé de ce côté d'une façon assez insolite, M. Maison aurait surtout été frappé de la résonnance des dalles.

2. La nouvelle route des Bauges, dite départementale n° 12, part de Sevrier et serpente sur le flanc du Semnoz par Lacombe, le Clos, Avellard et Leschaux.

de Jubainville [1], relié à un mamelon à tuiles à rebord que contourne le nant de l'Allue par le chemin dit du Martray [2], il gagnait **Machevaz,** à l'endroit même où s'étendait un cimetière burgonde [3]; puis, franchissant le Laudon à Monetier, il passait entre le crêt Dapé (*crestum* 1297 Japert ou Gaspard) et le mas de Sertoux et, laissant de l'autre côté du torrent **Villornaz** cité en 1311 (Lornaz, Et. Maj. Lornard) grimpait, large de trois mètres par Cublier, à Entredozon ayant le plus souvent à droite le chemin nouveau qui tour à tour l'emprunte, le rectifie ou le délaisse aux pentes trop rudes. Dans ce dernier hameau, dans le champ dit des Crêts, appartenant aux frères Morizet, on trouva, il y a une quarantaine d'années, en enlevant un murger fait des débris d'une vieille chapelle, cinq tombes en mollasse; deux autres furent encore récemment exhumées. Les squelettes étaient dans un bon état de conservation et l'un d'eux avait encore au côté un fragment d'épée en fer; on recueillit aussi des fils de cuivre que les gens du lieu prirent pour des restes d'épaulettes. Les tombes étaient placées autour de la chapelle, mais à des distances inégales et l'une était faite, dans sa partie supérieure, de petites plaques, légèrement creusées en niche; toutes étaient tournées vers l'est. Le murger livra enfin un morceau de marbre et une fourchette à deux dents en fer longue de 0^m 30. Le chemin gagnait ensuite Leschaux, tandis qu'un embranchement suivi par le nouveau, monte directement à Saint-Eustache, dont la bastide relevait des seigneurs de Duin et à La Chapelle où l'on déterra des tuiles à rebord au lieu dit le pré du moine. Du col de Leschaux l'on descend dans la vallée du Chéran dont le chef-lieu, le Châtelard, en Bauges, aurait livré quelques souvenirs antiques [4].

Mais revenons à Saint-Jorioz.

Après Monetier, un chemin à mi-côte regagne Duin en desservant Filly, Villard-Chabod, le Villaret, le Buloz, Fergy

1. *Origines de la Propriété foncière en France,* 1890.

2. V. nos *Sépultures burgondes,* p. 30; corrig. *mortarinus* en *mortarius.* Cette étymologie *mortaretum,* endroit où il y a des auges, explique mieux que celle de *martyretum* les formes *Marterey, Martoret, Martray* et *Martelet* l. d. près de l'abbaye de Saint-Maurice en Valais.

3. *Sépultures burgondes,* p. 55. Au pied de la montée, au l. d. à la Tire, s'élevait, dans la propriété Revil, la petite chapelle St-Jacques, aujourd'hui détruite avec le cimetière qui l'avoisinait au midi. Là on défonça une partie du chemin de la plaine solidement pavée.

4. C.-H.-A. Despine, dans ses *Antiquités et Inscriptions* (archiv. de la Soc. Florim.), dit qu'on y trouva des statues dont une de Mercure, transportée au Musée de Chambéry, des lampes, des monnaies dont une d'Alexandre Sévère, exhumée en 1798, une autre de Licinius, etc.

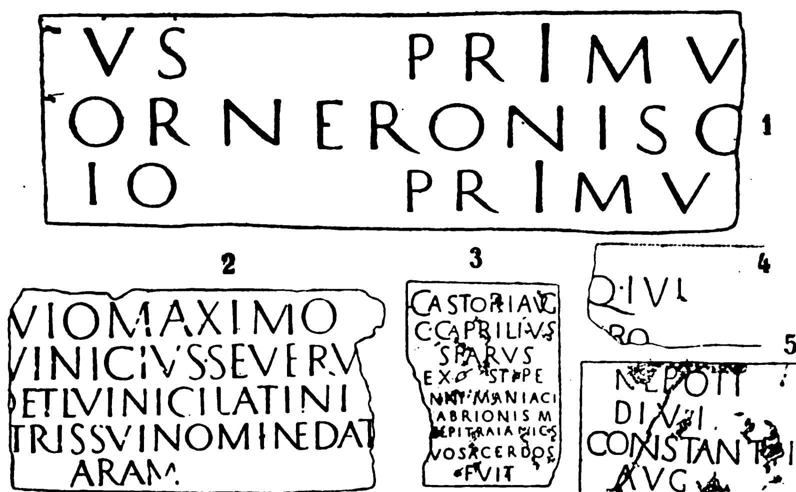
et Dérée. Qualifié de *via publica* dans une charte de 1069 d'un Inventaire de Talloires [1], il doit sa naissance aux chemins primitifs des propriétés qui s'étageaient, au premier plan des coteaux, au-dessus de la voie qui traversait la plaine. Ces villas ont laissé d'elles quelques rares débris.

Avant Filly, au pont Doucet, on trouva, dit l'abbé Ducis [2], plusieurs monnaies romaines en argent et en bronze à l'effigie d'Aurélien. C'est dans le champ Cot contigu qu'était caché ce trésor contemporain des invasions de la fin du IIIe siècle. En face, à droite, dans celui de Charvin-Masson, on déterra un pavé entouré de murs en pierres non équarries et dont l'un passait sous le chemin d'un tracé ici évidemment moderne. Des fouilles pratiquées dans les mas de chez Doucet et du bon Mollard (cad. 1730, nos 2003 et 2000), pourraient nous faire retrouver la trace de quelque habitation romaine. Au-dessus du Villard, au Vilaret, M. Decoux ayant miné en 1864 le champ dit de l'Etang, rencontra des fondations qui paraissaient avoir subi un feu violent ; au milieu des cendres noircies gisaient des tuiles à rebord, des débris de poterie rouge, des plaques de bronze, des monnaies, une bague en argent, etc.; et M. Beauquis se rappelle en outre avoir, dans sa jeunesse, heurté de sa bêche une dalle à inscription qui est restée dans le champ susdit. Plus haut, des tuiles à rebord font supposer l'existence d'un canal qui alimentait cette habitation avec l'eau d'un petit ruisseau qui longe le lieu dit la Palette et qui, de là, l'aurait amené dans le terrain compris entre ce ruisseau et le nant du Bouchet, au lieu dit la Barmette. Au Vilaret même, dans la maison J. Barra, on rencontra sous une énorme pierre brute, à 1m60 de profondeur, des tuiles et des pierres arrangées en un foyer où gisait encore du charbon. Il existait donc, au-dessus de la Chapelle-Vieille, une villa de quelque importance et qui donna naissance à deux localités : d'une part Filly, d'origine burgunde [3] et qui a livré au lieu dit aux Terraillets, dans le champ Vagnard, en 1880 et près de la fruitière, des tombes barbares, de l'autre le Villard-Chabod, transformation assez fréquente du nom antique et auquel s'est adjoint celui du propriétaire germanique, ancêtre des seigneurs de cette terre connus au XIIe siècle [4].

1. Abbé J.-M. Lavanchy : *Monog. de St-Jorioz*, p. 11.
2. *Id.*, p. 211.
3. C. Marteaux : *Les Noms de Propriétés après le Ve siècle* (*Rev. sav.*, 1900, p. 9).
4. J.-M. Lavanchy : *Monog., etc.*, p. 141.

Après le Bouloz, cité au XIe siècle, apparaissent **Fergy**, qui a aussi livré des tuiles à rebord et, en outre, au lieu dit Champfleury sur Saint-Jorioz, près du nant limite; puis **Dérée** [1] et son château en face duquel, au bord du chemin de Fargy au dit, un champ est semé de fragments de tuiles antiques; enfin **Duin**, dont la situation privilégiée au bord du lac et à l'extrémité de la montagne en fit la résidence fortifiée des premiers seigneurs de la région ; en effet le château actuel, édifié sur une éminence probablement artificielle, a succédé à un château très ancien appelé *castrum vetus cum mota* au XVe siècle.

Outre ces localités, les chartes font mention d'anciennes propriétés qui ne sont plus que de simples mas ou qui même



Pl. II. — *Fig. 1*, inscription de St-Jorioz ; *fig. 2*, inscription d'Annecy-le-Vieux ; *fig. 3*, inscription de Duin ; *fig. 4*, inscription d'Annecy ; *fig. 5*, inscription de Sevrier ; (figures réduites au 1/18).

ont disparu. Telles étaient, outre les chosals Charbonnel, Lombard et Berthelier, échelonnés le long de l'eau d'Hon, **Charvaz** ou Chalvaz, *villa *Calvatis*, la villa des nants, **Charvoney**, etc. Elles prouvent qu'il y avait à l'époque romaine, une population rurale qui, sans être concentrée en un vicus unique, était assez considérable [2].

— La voie, avons-nous dit, passait derrière l'église de Duin, et traversait le village en suivant la rue centrale plus rappro-

1. M. l'abbé Lavanchy (*Le Château de Dérée*, dans *Mém. de l'Acad. Salésienne*, 1884, p. 192) fait remarquer combien est fautive l'orthographe Hérée quand les chartes donnent *Dareiya, Derea, Deyrea* et *Dereya*.

2. Id. : *Les Châteaux de Duin*. pièces justif. AA.

chée de la montagne dominée ainsi par les rochers où furent bâtis, à droite, le château à la tour hexagonale qui étendait sa souveraineté de l'autre côté du lac, sur le territoire de Ruange, à gauche, la chapelle dudit avec le premier cimetière (anc. cad. nº 1276). Celle-ci a livré la belle inscription suivante transportée à l'église construite près du lac et d'où elle fut retirée lors de sa reconstruction en 1901 [1] *(pl. II, fig. 3)*.

Ainsi s'élevait en l'an 91, à proximité de la voie, un petit temple où les voyageurs pouvaient faire leurs dévotions à ces dieux protecteurs particulièrement vénérés dans ce pagus de la cité de Vienne. La villa, dont C. Caprilius Sparus, fut peut-être un des propriétaires, s'élevait un peu avant Duin, au bord du lac et de chaque côté de la route départementale, dans les mas dit Granchamp et les Raisses (champs Pétrier et Frèrejean). Quand on construisit la route en 1845 et qu'on déblaya ce terrain autrefois communal et couvert de broussailles, on déterra des substructions, des tuiles, des briques, dont les débris apparaissent jusque dans la vase lacustre. La route elle-même mit à jour une enceinte faite de dalles de mollasses taillées rectangulairement, hautes de plus d'un mètre et épaisses de $0^{m}30$; elles étaient jointes par un ciment rougeâtre d'une grande dureté et semblaient circonscrire une aire de cinq à six mètres de diamètre qu'on n'a pas dégagée.

Aux époques de trouble, les grottes environnantes servirent de refuge à la population. Dans celle à laquelle aboutit le chemin du calvaire, le Dr Gosse et L. Revon ont exhumé des os, un clou et plusieurs briques romaines; en face, dans le roc de Chère, la *grotte de l'oiseau*, a livré quelques tuiles à rebord. Mais la plus importante était celle du Pertuis, dite aussi bornale de Fayes, dont les parois étaient taillées pour recevoir les poutrelles destinées à supporter plusieurs planchers ; on y a trouvé tuiles, poterie grossière, clous de fer, os d'animaux, monnaies, dont un dupondius en cuivre jaune d'Antonin le Pieux, au ℟ de l'Abondance et marqué de la xxe puissance tribunice (a. 157); il a été ramassé par le jeune Ferla; et un denier de Gordien III en possession de M. Domenjoud [2].

— Au sortir de Duin la voie contournait l'éperon de la montagne de Taillefer et longeait le lac profond jusqu'à la Maladière,

1. *Revue savoisienne*, 1901. p. 92; Soc. des Antiquaires de France, *Bullet.* 1901, p. 181 ; *Revue épigraphique*, nº 1402.
2. Sur ces trouvailles, v. L. Revon : *La Haute-Savoie avant les Romains* (*Rev. sav.*, 1875, p. 17); *id.*, 1893, p. 198; Replat : *Bull. de l'Assoc. Florimontane*, 1857, p. 150.

connue dès 1324 [1] et au-dessus de laquelle les ouvriers de la voie ferrée ont trouvé des tuiles à rebord, car il est peu probable que les Romains aient franchi le mas en pente du Rubelay où ne serpente qu'un étroit sentier ; du reste les travaux exécutés n'ont mis au jour aucun vestige de pavés. Puis, tandis que la vieille route oblique à moins de quarante mètres de la nouvelle et, dirigée parallèlement à elle, sous le talus du chemin de fer, traverse Bredannaz, grimpe sur le coteau et redescend, mais modifiée, au lieu dit le Bout du lac, la voie, après la Maladière, obliquait de quelques mètres de plus et, recouverte par le talus même, traversait le mas des Carrons (cad. 1730, n°s 484 à 622), dont le nom fait penser à d'anciennes constructions dont les briques ou les tuiles carrées ont frappé les cultivateurs. A Bredannaz, elle suivait la rue qui dessert les dernières maisons et passait ainsi, près de la maison Collombat devant laquelle, au lieu dit la Combe, fut découvert ce *qu'on a appelé* le four romain, maintenant enseveli sous le ballast. En mai 1862 le sieur Guillot, en arrachant un noyer sur le mamelon auquel il était adossé et dont les éboulis l'avaient en partie recouvert, faillit disparaître dans un trou qui le mit sur la trace d'une cavité plus étendue. Il était fait de tuiles et de briques romaines unies par du ciment, marquées de la lettre S (*Cat.* II, n° 206), tracée en creux avec le doigt ou simplement numérotées, et il comprenait un conduit central de l'est à l'ouest large de 0^{m}60 et haut d'un peu plus, des niches latérales profondes de trois mètres et des amorces de conduits verticaux. Il fut visité le 8 août, par L. Revon [2] et Eloi Serand qui en a laissé un croquis *(v. plan sur la carte)* que nous devons à l'obligeance de son fils, M. Joseph Serand [3]. Ainsi la villa

1. Maladière, de **malehabitaria* (Tobler : *Romania,* 1880, p. 334) ou maladrerie ou madeleine. C'étaient des hôpitaux locaux situés à la limite des territoires paroissiaux et où l'on recueillait et retenait de force les gens atteints de maladies contagieuses ; elles étaient gardées, surtout la nuit, par des chiens. Comme elles étaient toutes situées au bord des grandes routes, elles ont quelque importance topographique. Un acte de 1324 (Archiv. dép., M. Bruchet : *Invent. sommaire,* E, 13) cite celles du Pont-Brogny, Vovray, Duin, Talloires. Sillingy, Cluse (Dingy) et du Pont d'Usse, près de Cruseille *(Pontis Dusy),* sans compter l'hôpital N.-D. de Liesse d'Annecy.

2. *Rev. sav.,* 1862, p. 72 ; 1869, p. 103. Plusieurs des tuiles conservaient l'empreinte de pattes de chèvres et de chiens (v. au Musée).

3. Nous mettons en doute l'identification faite par les précédents auteurs de ces substructions avec un four à poteries ou à briques. Le plan ci-joint ne répond à la description d'aucun *fornax* connu dans la technologie du *fictile opus.* (Cf. Daremberg et Saglio : *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines,* art. *Figlinum* et *Fornax.*) Il ne reste pas trace dans la construction subsistante de l'organe principal dans l'opération de la cuisson, c'est-à-dire du fourneau et de la *sole* ou planche sur laquelle doivent reposer les briques ou les poteries. Nous serions plutôt tentés de voir dans le soi-disant four de Bredannaz une sorte

romaine s'élevait au midi et au-dessus du village, dans les mas dit pré Dauphin et Nouvellet (anc. cad. nº 783) où l'on ramasse des tuiles de cette époque. Vers le milieu du IVe siècle, période troublée par le passage continuel des troupes et la crainte des invasions, un des habitants cacha au pied de la muraille verticale de la montagne d'Entrevernes, au lieu dit le banc de l'haute, un trésor de 3,000 petits bronzes allant de Maximien-Hercule à Théodora, qu'il entassa dans un pot entre des pierres. Découvert par des enfants vers 1836, il fut disséminé de tous côtés ; l'Association florimontane en possède une partie dans ses collections, surtout aux effigies de Constantin, de Licinius et de Crispus [1]. Plus loin, en dessous du chemin royal, dans la combe du mas de la Creuse (nº 402) qu'emplit maintenant la voie ferrée, M. Nicoud trouva de son côté, en 1883, des tuiles à rebord et du charbon, à quatre mètres de profondeur.

— Quant à la voie, elle a été défoncée derrière le passage à niveau dans une sablière du même mas de Nouvellet laissant tout près, à droite, le sentier de l'Etrivaz qui mène à Chaparon et qui sert de limite communale entre Doussard et la Thuile. Après un léger coude au mas de l'Etrivaz (nº 823) elle suit, à cent mètres du chemin royal le mas appelé en Gaillou (nos 824 à 868, ici 853), le long d'un murgier né sans doute des pierres qu'on en a extraites et aboutit au chemin de Chaparon, au lieu dit la vi fourchue, à cinq mètres de la vieille route, d'où elle pénètre dans le champ court, au nº 922. D'après les renseignements de M. J.-Cl. Nicoud, qui l'a entendu dire à son grand-père, il existe dans ce mas à 0m60 de profondeur, un chemin ferré, large de quatre mètres environ et dont les pavés diminuent de près de moitié le rendement des blés. Un peu plus bas, la voie est à quarante mètres de l'ancien chemin et tend vers le Bout du lac par les mas de la Rojoye, de Combe Barrille (anc. cad. nº 978) et du Creux de la Bornette.

Là commence la plaine de Doussard dans laquelle on perd sa trace jusqu'à l'Eau morte. Sa disparition doit être fort ancienne, car le vieux chemin, au bout du lac, oblique à gauche et va desservir Verthier : il était alors dénommé au siècle

de magasin ou silo en annexe de la villa voisine et destiné à la conservation soit du vin soit des fruits ou céréales. L'amorce des conduits verticaux relevés à l'époque des fouilles serait peut-être celle de tuyaux d'aération. Dans l'impossibilité de trouver une attribution rigoureusement exacte, nous donnons comme probable, jusqu'à nouvelles preuves, l'explication que nous proposons.

1. Soret : dans *Mém. de la Soc. archéol. de Genève*, I, p. 241 ; *Bull. de l'Ass. Florim.*, 1855, p. 229 et 272 ; *Journal de Savoie*, 1840, nº 29.

dernier chemin royal de Bredannaz à Verthier. Laissant entre le lac et lui, au delà de la Nublière, un sentier pavé qui conduisait jadis au château du Vivier, dont la tour est maintenant presque inabordable, il franchissait l'Ire sur le Pont rouge et passait devant l'ancien chef-lieu aujourd'hui entièrement détruit [1]. Il n'y a pas de doute que, si l'ancien chemin a perdu son nom d'Etraz et s'est éloigné du tracé rectiligne de la voie, c'est que celle-ci a dû être profondément enfouie sous un débordement quelconque et que le souvenir en a depuis longtemps disparu. Il serait donc très difficile, à moins d'un sondage profond, d'en retrouver les restes dans cette plaine de Doussard, comme du reste dans celle de Giez, et dont le sol s'est considérablement exhaussé depuis l'époque romaine, grâce aux nappes de sable, de cailloux et de terre que les torrents déversent incessament depuis des siècles et qu'ils arrachent aux pentes abruptes des hautes montagnes qui les entourent. Les effets de cette dénudation ont dû être d'autant plus actifs que le défrichement et le déboisement irréfléchi ont augmenté avec la population. Il existe aux Archives départementales une série de gros registres où sont reliés les rapports des ingénieurs piémontais du XVIIIe siècle. On peut se faire une idée, par la continuité de leurs doléances, des ravages de ces torrents après les grandes pluies d'automne ou du printemps [2]. C'est la Bournette qui inonde les champs riverains et transforme en marécages les bas-fonds; c'est l'Ire qui passait en 1730 dans les parcelles 1,798 et 1,860, qui accumulait aux Murgerets des amas de galets qui ont donné aux terrains cette dénomination et qui, à Arnand, a changé plusieurs fois de lit. Dans ce dernier village, lors de la construction d'un mur destiné à endiguer le terrible torrent, on trouva, sur la rive droite et à un mètre sous la route qui en cet endroit longe le nant qui la rongeait, un four à chaux en mollasse dont la partie antérieure, ouverte au nord, avait disparu et dont les habitants ne soupçonnaient guère l'existence; c'est l'eau Morte enfin dont les envahissements ont ruiné le Vivier, le port de Verthier, où l'on embarquait pour Annecy le sel de Moûtiers et l'ancien Doussard dont le chef-lieu a repris la place qu'il occupait sous

1. Il comprenait en 1730 trois maisons : l'église (n° 118), la cure (116), une masure (119) et le cimetière (123). Il n'en reste plus que quelques pierres au nord du pré Marion. On y a trouvé aussi des tuiles à rebord et Despine a enregistré la tradition d'une petite ville ensablée. Le cours de l'Ire s'est aussi modifié depuis cette époque.

2. On voit aussi ces faits relatés dans les registres paroissiaux et dans les inventaires des notaires.

les Romains. Si les débris des villas ont subsisté, c'est que celles-ci s'élevaient à quelque distance et sur un sol plus à l'abri des inondations. Il est utile de les énumérer avant de reprendre notre tracé.

Doussard. La grande villa **Dulciatis* qui a donné son nom et ses limites à la commune de Doussard, s'élevait au chef-lieu même et datait du premier siècle; elle est donc probablement contemporaine de la création de la voie. Après sa destruction, il semble que le principal centre habité ait reçu d'un propriétaire burgunde le nom de Macherine [1], tandis que la paroisse et l'ensemble de la villa retenaient le nom originaire. C'est ainsi qu'en 1016 Ermengarde donne au monastère bénédictin de Talloires [2] entre autres dons, *potestatem de Dulsatis cum ecclesia et appendiciis suis*. L'église moderne, en quittant les marais de Verthier, est donc revenue occuper la place où s'élevait la première chapelle chrétienne du domaine [3].

En 1861, quand on jeta les fondations de la nouvelle mairie, on trouva, dit Eloi Serand dans ses *Notes archéologiques*, plusieurs tombes gallo-romaines avec des squelettes portant aux doigts des anneaux de bronze et, en outre, des poteries dont l'une à vernis rouge, marquée — OFSECVNDI — (*Cat.* II, n° 90) des monnaies parmi lesquelles un denier de la gens Scribonia (*id.*, n° 313), etc. [4] *(pl. II, fig. 4)*.

1. Cp. le nom de Saint-Nicolas de Macherin (Isère) sur la voie romaine des Echelles à Saint-Sixte de Merlas.
2. *Monum. hist. patriæ*, ch. 1, col. 496.
3. Maître, m. en 1781, fut à la fois le dernier curé de l'ancienne église et le premier de la nouvelle, près de laquelle gît sa pierre tombale.
4. Ce denier de L. Scribonius Libo, monétaire en l'an 700 (54 av. J.-C.), est intéressant par ses contre-marques en creux et son graffito *(v. fig. 00)* BON. EVEN... Tête diadémée à droite. ℟ PUTEAL SCRIBON. Margelle du puits scribonien ornée d'une guirlande de laurier et de deux lyres appendues de chaque côté. — Restitué par Trajan [1].

Il faut lire à l'avers, version différente de celle que nous avons donnée (*Cat.* II, n° 90) TFD précédé de quatre points. Ne pouvant expliquer d'une manière satisfaisante ces *incusa signa*, nous nous contentons d'en donner le dessin. Peut-être pourrait-on les considérer comme ces marques en creux fréquentes sur les deniers d'argent de la République et du haut Empire, figurant des lettres, des traits, des croissants rappelant, dit M. Babelon, les contremarques des banquiers de l'époque primitive (Grèce). « Ces marques que M. Gnecchi a relevées en dépit de « leur infinie variété, sont probablement aussi des poinçons de particuliers attes- « tant qu'ils ont contrôlé le poids et l'aloi des pièces sortant de leurs caisses [2]. »

Quant au graffito XV l'absence d'un trait vertical après le V, permet de supposer une erreur du monétaire qui a voulu peut-être inscrire la marque XVI (seize as) valeur du denier taillé sur le pied de 1/84ᵉ de la livre, cette marque paraissant souvent sur les deniers à partir de l'an 144 a. J.-C [3].

1. Babelon : *Description historique et chronologique des Monnaies de la République romaine*, 2 v. 8°. Paris, 1886.
2. *Traité des Monnaies grecques et romaines*, Iʳᵉ partie : Théorie et Doctrine. t. Iᵉʳ, p. 648, 1 vol. 4°, Paris 1901.
3. Id. : *loc. cit.*

En face, dans le pré Genevois, on trouva en 1895, substructions, tuiles à rebord, monnaies. En 1875, quand on mina dans le jardin de la cure, on exhuma également un tombeau, un couvercle de vase en pierre ollaire, un poids d'argile (*Cat.* II, n° 230). Voici ce qu'en dit l'abbé Brand : « Formé d'une maçonnerie tout autour avec dallage au fond, le tombeau était couvert d'une couche de chaux remplie de débris de tuiles, de poteries romaines, qui semblent porter des traces de feu. Le squelette est exactement tourné les pieds à l'orient et la tête au couchant. Il avait un charbon dans la bouche ; autour de la tête des tissus noirs comme une mèche de lampe ; sur l'épaule gauche, assez près de la tête, une agrafe de chaînette en bronze oxydée [1] ». En outre, dans la cour de l'école des frères, M. Francis Charion, ouvrier, se souvient d'avoir mis au jour un canal en briques de deux pieds carrés gisant à un mètre du sol et qui semblait conduire à la villa les eaux de l'Ire. Enfin, en 1898, M. Germain Rulland, en construisant près de sa maison, tomba sur des murs anciens qu'il démolit et, sous ces murs, il fit sortir de terre divers débris de vases dont plusieurs d'une poterie rouge à reliefs, des tuiles à rebord et des monnaies allant d'Auguste à Constantin. A côté, la maison Falquet-Loro est également bâtie sur de vieux murs. Despine, avait déjà signalé au siècle dernier, des trouvailles de ce genre; il dit même qu'on trouva, à la Courtine [2], des tuiles à rebord, des monnaies en bronze et en argent. Il ajoute que dans un champ peu éloigné de cet endroit, on découvrit deux tombeaux dont les pierres avaient onze pieds de long et qu'on en trouva, à un quart de lieue, dans le milieu des plaines de Doussard, un autre qui n'avait que sept pieds de long sur deux et demi de large. Comme ce dernier tombeau semble être de ceux que l'on plaçait au bord des routes, son emplacement nous fixe déjà approximativement le lieu de passage de la voie que confirme encore la nécessité de ne pouvoir passer ailleurs.

Mais la villa *Dulsatis* renfermait d'autres centres habités, chefs-lieux de propriétés moins importantes crées au cours des âges. Telles sont : **Chevilly** où l'on a exhumé en 1886 dans le champ dit aux Carroux, des fondations formant des chambres de huit pieds carrés avec des squelettes; **La Thuile** où l'on trouva, en minant le jardin de l'ancien château en partie démoli au début du siècle, des monnaies romaines dont un

1. *Rev. sav.*, 1875, p. 40.
2. Ce nom a disparu de la mappe de Doussard ; il existe à Giez, sous le n° 1238.

denier de Trajan ; **Marseau**, ancienne *villa Marcellus* qui a livré, au crêt Farcaly, des tombes en pierres il y a une trentaîne d'années et découvertes par Fr. Plafet ; **Chevaline** où, dans le mas de l'Oche, existent les fondations de nombreuses masures ; enfin **Verthier,** d'origine germanique [1], *villa Vetri*, au XIIIe siècle.

— Revenant maintenant à la voie, nous pouvons en esquisser le tracé suivant. Son objectif ne pouvant qu'être l'extrémité de la Serra, elle traversait après un coude, la plaine de Doussard parallèlement à la route départementale et à la voie ferrée, et vraisemblablement par les mas dits Murgier, pré Riant, Grandchamp, la Cordie, les Grands Champs, le Perret et le Vernet. Elle passait donc exactement entre l'extrémité de la colline ébréchée par l'exploitation et la tranchée du chemin de fer, profonde de près de trois mètres et qui n'a livré qu'une monnaie antique. Elle aboutissait ensuite à l'Eau morte qu'elle franchissait sur un pont de pilotis. En effet, quand les ouvriers du P.-L.-M. creusèrent le sol pour y établir le caisson d'une des piles, ils trouvèrent, à leur grand étonnement, à dix mètres de profondeur, des troncs d'arbres énormes, des briques, un vase en terre rouge et un cercle en métal [2]. Ainsi, à vingt siècles de distance les ingénieurs étaient tombés d'accord pour choisir à leurs routes le même passage [3]. La voie elle-même a été retrouvée un peu plus loin à la borne hectom. 10 k. 03. Là, au lieu dit aux Bossons, autrefois terrains communaux, en face des premières maisons du Villard et dans le court espace, large au plus de vingt mètres, compris entre la voie ferrée et la route, M. J.-P. Ottoz ayant en 1880 creusé à 1^{m}50 d'elle pour retirer de son champ, disait-il, de la bonne terre, sentit à quinze pieds de profondeur, sa bêche se heurter à un pavé de grosses pierres brutes soigneusement jointes qu'il crut être une digue construite jadis pour arrêter les débordements du nant du Villard qui, repoussé par l'éperon du mont Bogon, longe la route avec laquelle il coule maintenant de niveau et sur laquelle il crève d'une année à l'autre. Il remarqua en outre d'autres pierres de dimensions encore plus grandes qu'il ne put dépla-

1. *Rev. sav.*, 1900, p. 23.
2. Renseignement recueilli par M. Dépollier, imprimeur, et vérifié à plusieurs reprises.
3. Ce point est situé sur la limite communale entre Faverges et Doussard. Au moyen âge, les confins du mandement de Faverges étaient également situés sur l'Eau-Morte, au l. d. *Alafoeris*.

cer, ce qui fut cause qu'il combla son excavation au-dessus de laquelle il planta un petit noyer. Il est hors de doute qu'il se trouvait en présence de la voie impériale et d'un de ses trottoirs latéraux. A 200^m vers la droite, le champ Dunoyer, sis au bord d'un marécage, livra, à 5^m de profondeur, des tuiles à rebord.

(A suivre.) Ch. MARTEAUX et Marc LE ROUX.

LES ÉPONGES DU THIOU

Le mot Eponge éveille de suite, chez beaucoup de gens, l'idée d'une production peu définie, quelque chose que l'on va pêcher dans la Méditerranée ou dans les mers chaudes; ce sont les éponges fines pour la toilette ou grossières pour le ménage. Cependant ces êtres qui ont été groupés sous le nom de Phytozoaires, pour rappeler leur état de fixation pendant la majeure partie de leur vie, existent en abondance sur toutes nos côtes. On les remarque à peine, les collectionneurs séduits par le brillant des coquillages ne s'arrêtent pas devant ces masses informes. Les spongiaires sont cependant loin d'être placés tout au bas de l'échelle animale car ils sont déjà hautement organisés. Ils forment une véritable colonie de cellules dont les unes s'agrégent en tissu et dont les autres sont chargées des diverses fonctions vitales ; l'ensemble révèle déjà une certaine division du travail physiologique. Ces êtres se nourrissent, s'accroissent, pondent des œufs, aussi leur étude est-elle certainement des plus captivantes.

D'autres espèces, au nombre de 4 appartenant à 3 genres [1], forment jusqu'à présent la faune des eaux douces de la France et de ces espèces la dispersion géographique est uniforme.

* * *

Au cours de mes recherches sur la faune régionale je n'ai pu rencontrer encore la plus commune de nos espèces, *Euspongilla lacustris* signalée cependant par M. Forel dans le Léman [2]. Il est probable qu'on la trouvera un jour. Mais dans une note précédente [3] j'avais mentionné dans le lac d'Annecy l'Eponge *Ephydatia fluviatilis* qui ne m'avait été révélée que par quel-

1. P. GIROD : *Les Spongilles*, in *Revue scient. du Bourbonnais*, 1889.
2. F.-A. FOREL : *La Faune profonde des Lacs suisses*, Genève, 1885.
3. M LE ROUX : *Les Faunes lacustres*, in *Revue savoisienne*, 1892, p. 171.

ques spicules (fragments squelettiques) apparus dans le champ du microscope au milieu d'une masse de Diatomées.

J'ai été fort étonné par la suite, de ne pouvoir retrouver la station d'habitat ou seulement un morceau de ce spongiaire. L'*Ephydatia fluviatilis* devait pourtant vivre quelque part dans les affluents ou les émissaires du lac. Dans ce dernier cas il fallait admettre que les débris signalés avaient été apportés par la migration des poissons qui auraient ingéré en même temps que leur proie (crustacés ou autres animalcules) un fragment du support sur lequel elle se trouvait.

Une découverte inattendue vint heureusement, l'année dernière, éclairer la question. Notre collègue et ami, l'ingénieur A. Crolard, me prévint un jour qu'autour de la papeterie de Cran, dans la rivière du Thiou, les canaux de l'usine étaient encombrés d'une substance spongieuse dont la multiplication devenait gênante et exigeait le fréquent curage des barrages et des tuyaux. Ce n'était que depuis quatre ou cinq ans que l'on avait constaté l'envahissement progressif de cet encrassement.

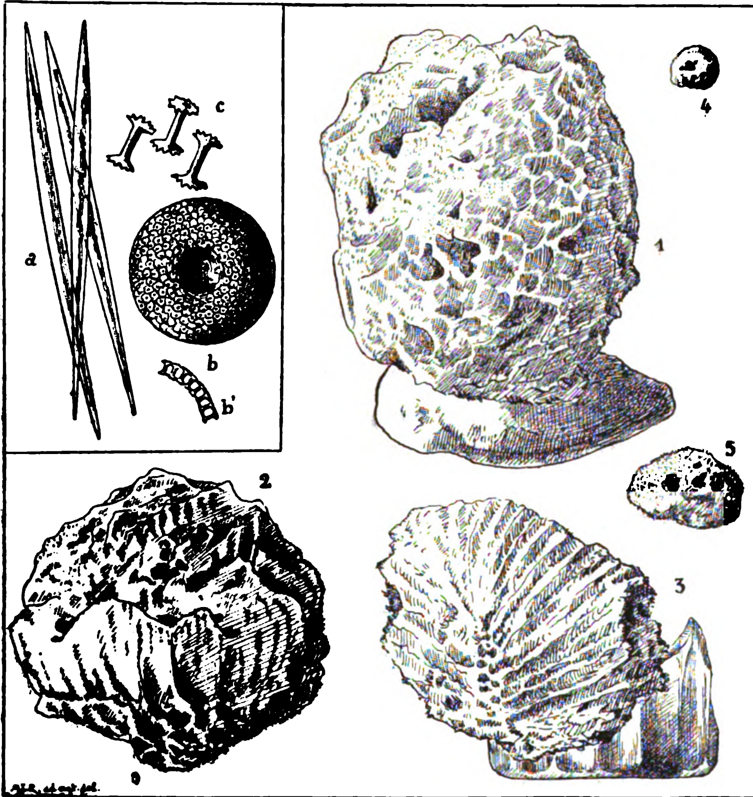
Je me rendis donc à l'usine où M. Crolard eut l'obligeance de faire abaisser les vannes afin de nous permettre l'exploration de la chambre d'eau et des gros cylindres d'adduction destinés à la mise en marche des turbines. Ceux-ci étaient littéralement tapissés d'Eponges de toutes grosseurs ; sur les parois rampaient en quantité, de fragiles Gastéropodes, à coquille en forme de bonnet phrygien *(Ancylus capuliformis)* et dans la masse de ces Eponges s'accrochait un petit bivalve *(Sphærium corneum)* : deux espèces d'ailleurs communes dans le lac. Nous fîmes ample provision de ces mollusques et surtout de matériel d'étude pour la détermination des Eponges.

L'examen de coupes minces et la dissociation me firent reconnaître de suite *Ephydatia fluviatilis*, différent du g. Spongille par la cuirasse d'amphidisques crénelés revêtant les gemmules ou organes destinés à la propagation de l'espèce.

*
* *

Dans la verte transparence de l'eau courante, attachées aux pierres, aux débris de verre, se dessinent sur le fond des masses d'un gris verdâtre affectant toutes les formes depuis le sphéroïde jusqu'à la plaque crustacée aux contours plus ou moins réguliers et formant par places un tapis presque continu. Leur taille varie de quelques centimètres à la grosseur des deux poings. Ce sont nos Eponges.

Leur surface rugueuse est perforée d'une multitude de petits *pores* tandis que çà et là s'ouvrent d'autres orifices plus grands qui sont les *oscules*. Par les premiers entre l'eau; par les seconds elle ressort. Une jolie expérience permet de constater ce fait. Que l'on jette dans un bocal abondamment pourvu d'eau renouvelée qui contient une Eponge vivante, un peu de



Eponges d'eau douce du Thiou *(Ephydatia fluviatilis).*

1. Eponge massive fixée sur un caillou. — 2. Eponge aplatie. — 3. Eponge sillonnée fixée sur un fragment de verre. — 4,5. Jeunes individus. — *a*. Spicules grossis 180 fois environ. — *b*. Gemmule grossie 30 fois environ. — *b'*. Coupe d'une portion d'une surface de gemmule montrant les relations des amphidisques entre eux. — c. Amphidisques grossis 410 fois. (Les éponges sont figurées en demi-grandeur.)

poudre de carmin, on voit bientôt, rendus visibles par les grains colorés en suspension dans le liquide, des courants qui pénètrent à l'intérieur de l'organisme par les petits orifices et s'échappent par les grands. Ces nombreuses ouvertures répondent à un réseau très ramifié de canaux, appareil d'irrigation charriant les particules nutritives.

Comment cette masse est-elle soutenue et définie dans sa

forme ? Par une véritable charpente squelettique, merveille de délicatesse, constituée par des fines aiguilles de silice pure enchevêtrées en tous sens. Ces *spicules* sont très fragiles, à l'inverse de ce qui se passe chez les éponges de toilette qui doivent l'élasticité de leur tissu à leur structure cartilagineuse. C'est ce qui explique que notre Eponge s'effrite surtout à l'état sec sous la moindre pression, par suite de la rupture de ses aiguilles squelettiques *(fig. a)*.

Quant au tissu fondamental ou si l'on veut la chair de l'animal, on y trouve une complication de merveilleux appareils. Les canaux sont tapissés, par places, de cellules munies de collerettes en entonnoir du fond duquel émerge un cil ou flagellum qui fouette constamment l'eau pour la faire circuler dans le réseau ; d'autres ouvrent et ferment les orifices pour la régularisation du courant, d'autres digèrent les aliments. Mais ces organes sont très difficiles à voir car ils se mesurent par millièmes de $^{m}/_{m}$ (μ).

A l'automne apparaissent dans la masse de l'Eponge des globules arrondis ou *gemmules* que Linné comparait à des graines de thym. Ce sont des amas cellulaires qui s'entourent d'une coque renforcée par de solides pièces qu'on pourrait comparer aux entretoises employées dans la construction : une tige réunissant deux disques étoilés, *amphidisques* qui s'imbriquent l'un dans l'autre pour former une carapace continue. Ils jouent le rôle d'œufs, arrêtés en repos hibernal, qui au printemps laissent échapper leur contenu sous forme de cellules mobiles, sortes de larves qui bientôt se fixant, reproduiront une jeune éponge. Dans notre Ephydatia ces gemmules sont particulièrement abondantes surtout vers la partie fixée ; elles sont très perceptibles à l'œil nu apparaissant comme un semis de graines jaunes *(fig. b, b', c)*.

* * *

Quelques particularités constatées dans la structure de notre éponge d'eau douce rendent nécessaire l'établissement de la diagnose de celle-ci qui constituerait une variation spécifique de l'*Ephydatia fluviatilis* des auteurs [1].

Ephydatia fluviatilis Auct.

Spongilla fluviatilis Retzer *var. Meyenii.*

Meyenia fluviatilis Auct.

1 Franz Vejdovsky : *Die Süsswasser Schwaemme Bœhmens*, in *Abhandlung. d. Kœnigl. bœhm. Gesellschaft*, VI Folge, 12 Band, Prag., 1883. — Edw. Potts : *Contribution towards a synopsis of the American forms of Fresh water sponges*, in *Proceed. of the Academy of nat. sciences of Philadelphia*, 1887. — Paul Girod : *Les Eponges des eaux douces d'Auvergne*, in *Travaux du Laboratoire de Zoologie de Clermont*, 1888.

Eponge sessile, massive à surface hérissée. Pores et Oscules nombreux disséminés. Se développant en plaques par suite du ralentissement de l'accroissement vertical en raison du courant rapide de l'eau dont l'action se traduit par des sillons ou impressions *(fig. 3)* tracés le long des lignes directrices déterminées par le courant. Dans les endroits où l'eau est plus tranquille, l'accroissement est uniforme et l'éponge affecte une forme massive à surface plus ou moins convexe. Quelquefois les points de croissance maxima sont répartis sur une ligne courbe et l'éponge se découpe en sinuosités et digitations. Couleur blanchâtre variant du jaune verdâtre au brun. Consistance très friable à l'état sec.

Les Spicules squelettiques sont acérés à chaque extrémités ; long. 300 μ à 350 μ ; plus grande épaisseur 13 μ. Ils sont légèrement recourbés, fusiformes et lisses *sans renflement médian (fig. a).*

Les Gemmules sont arrondis (diam. 600 μ environ), de couleur jaune clair, creusés au centre d'une cavité cratériforme et entourés d'une croûte résistante consolidée par des amphidisques.

Les Amphidisques sont formés de deux lames parallèles dont le bord irrégulièrement échancré présente une forme étoilée et réunis par une tige élancée de 21 μ de longueur, lisse, *sans prolongement épineux (fig. c).*

Les Gemmules sont localisés principalement à la base adhérente de l'éponge.

Il y a donc lieu d'admettre à titre de variété l'*Ephydatia* du Thiou se différenciant de l'espèce *E. fluviatilis* Auct., par la longueur des spicules (300 μ au lieu de 40 μ), par l'absence de tout renflement occupant une position variable dans la longueur de ces organes, et aussi par la forme des tiges des amphidisques qui sont dépourvus des prolongements épineux signalés dans l'espèce type.

*
* *

Comment expliquer maintenant l'abondance et la localisation de cette Eponge en ce point de la rivière du Thiou, comme aussi l'apparition inattendue et le développement de ces nombreuses colonies dont on ne voyait pas trace il y a seulement quelques années? On sait que ces animaux ont besoin pour vivre d'eaux courantes et surtout pures et limpides, car il est impossible d'élever des Eponges dans un aquarium si on ne pourvoit l'appareil d'une large distribution d'eau continuellement renouvelée. Est-ce à dire que les eaux du Thiou sont dénuées de toute nocivité bactérienne et que le développement de nos Eponges soit un critère de leur pureté ? Il n'a pas encore été institué d'expériences sur le degré de résistance des spongiaires à l'action des microbes. Peut-être s'en soucient-ils fort peu ! Il est certain toutefois que cette Ephydatia a trouvé là, dans un habitat favorable, les conditions essentielles à son développement favorisées encore par la transparence de l'eau, à savoir des eaux vives et agitées par l'action des courants ou des chutes aménagées pour le fonctionnement des usines de Cran.

Marc Le Roux.

LE RÊVE

On aime ; les aveux sont doux au fond des soirs
Traversés de brise caressante et d'espoirs.
Dans le ciel indulgent un rayon qui s'élève
Argente le baiser qui scelle les revoirs ;
Et l'on voudrait recommencer ce rêve.

Le temps qui passe effeuille une à une les fleurs
Et les cœurs desséchés ne s'entrouvrent qu'aux pleurs.
L'amour s'évanouit devant l'heure plus brève ;
Les âmes au déclin deviennent deux sœurs ;
On ne peut plus recommencer son rêve.

Mais s'il est par delà les mers qui font mourir
Un pays où l'amour fleurit sans se flétrir,
Les deux âmes sans doute, en se cherchant sans trêve,
S'embaumeront de son parfum sans le tarir ;
Elles pourront recommencer leur rêve.

Charles MARTEAUX.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE SAVOISIENNE

S. CHARLÉTY : *Bibliographie critique de l'Histoire de Lyon depuis les origines jusqu'à 1789*.

Il est des ouvrages que le grand public ignore, bien qu'ils soient excellents et qu'ils aient souvent coûté de longues et de pénibles recherches. Leurs auteurs méritent la reconnaissance des travailleurs : ils leur font gagner un temps précieux, en leur fournissant un outil à peu près indispensable. Nous voulons parler des bibliographies critiques, telles que celle de l'histoire de Lyon, récemment parue. S'il est des Lyonnais qui consacrent leurs loisirs ou leurs veilles à des publications concernant la Savoie [1], il ne nous déplaît pas de constater en retour que tel Savoyard éprouve pour Lyon un peu de cette affection que tout Lyonnais a vouée à sa ville natale. Parmi les nouveaux ouvrages relatifs à Lyon, deux des plus importants ont pour auteur un Savoyard, M. S. CHARLÉTY,

1. M. A. VINGTRINIER vient de faire paraître, dans les *Annales de l'Académie de Mâcon*, une notice intitulée : *Au Sujet de la Prise d'Ambérieu par le comte Amédée V de Savoie*, lettre à M. le comte de Villiers. (Au moment de mettre sous presse, nous apprenons avec un vif regret la mort du doyen des lettres lyonnaises.)

La *Revue d'Histoire de Lyon* a publié récemment une étude intéressant également la Savoie. E. BAUX : *Louise de Savoie et Claude de France à Lyon* (1515-1516), t. I, 447 sqq.

professeur adjoint à la Faculté des Lettres de l'Université de Lyon et fondateur de la *Revue d'Histoire de Lyon*. Nous aurons l'occasion de revenir sur la plus récente de ces publications, qui traite précisément de l'*Histoire de Lyon depuis les origines jusqu'à nos jours* [1]. Aujourd'hui nous voulons seulement appeler l'attention sur la *Bibliographie critique de l'Histoire de Lyon depuis les origines jusqu'à 1789* [2].

L'ouvrage fait partie des *Annales de l'Université de Lyon* (nouvelle série, II, fascicule IX), collection qui renferme déjà nombre d'œuvres magistrales. Il ne sera pas seulement, pour tout érudit lyonnais, un livre indispensable ; les chercheurs des régions voisines y trouveront également de précieux renseignements. Et, puisque nous parlions de la Savoie, Allobroges et Lyonnais n'ont-ils pas, depuis fort longtemps, entretenu des relations très suivies et le plus souvent très cordiales ? Il y aurait même à écrire sur ces relations toute une étude fort neuve et qui ne manquerait pas, croyons-nous, d'intérêt : affinités ethniques et linguistiques (les parlers savoyards et lyonnais sont voisins [3]; ils appartiennent les uns et les autres au domaine franco-provençal, ou moyen-rhodanien); rapports littéraires (maîtres et élèves savoyards au Collège de la Trinité ; influence des écoles poétiques lyonnaises au XVIe et au XIXe siècle) ; rapports politiques, aux diverses époques de notre histoire et plus spécialement au XVIe siècle (séjour à Lyon de Louise de Savoie, mère de François Ier ; Nemours, gouverneur de Lyon) ; rapports économiques et sociaux (le commerce de Lyon avec la Savoie ; Lyon débouché de certains produits savoyards ; les industries lyonnaises en Savoie ; l'émigration des Savoyards et la colonie savoisienne à Lyon ; artistes et touristes lyonnais dans les diverses parties de la Savoie, etc, etc.). A Lyon, par exemple, les rues de Savoie et Saint-François de Sales évoquent des souvenirs communs aux Savoyards et aux Lyonnais [4]. Quiconque voudra nous donner

1. Un volume in-8° écu, 320 pages, 36 gravures. Lyon, A. Rey.

2. 1902, Lyon, A. Rey, imprimeur-éditeur, et Paris, Picard ; un volume grand in-8° de VII-357 pages. M. S. CHARLÉTY avait publié antérieurement, en collaboration avec M. CHABOT : *L'Enseignement secondaire dans le Rhône, de 1789 à 1900.*

3. On a même pris un texte lyonnais pour un texte savoyard : Les *Visions* de Marguerite d'Oyngt, prieure de Poleteins, (transformée en Marguerite de Duingt). Voir l'édit. de M. PHILIPON. Cf. n°s 1860 et 609.

4. Le nom même du théâtre des Célestins, comme la rue de Savoie, rappelle, avec l'ancien monastère, la fondation d'Amédée VIII, en 1407, l'inhumation de Louis de Savoie (1465), dont le tombeau a été pris faussement pour celui des Pazzi (voir n° 541), le procès survenu entre Victor-Amédée et l'archevêque de Lyon (1780-86), à la suite de la suppression de l'Ordre des Célestins, etc. Consulter à ce sujet les publications indiquées dans la *Bibliogra-*

cette étude, dont nous indiquons les grandes lignes, ne manquera pas de consulter auparavant le répertoire de M. Charléty.

Ce livre, dit l'auteur dans son avant-propos, est avant tout un instrument de travail ; nous ajouterons : un excellent instrument.

Il suffirait d'ailleurs de parcourir rapidement un seul chapitre, par exemple celui qui traite des *Histoires générales et des ouvrages généraux*, pour se rendre compte immédiatement de la somme de travail que l'établissement d'un pareil ouvrage a dû coûter. (Lire notamment les aperçus critiques sur les anciens historiens de Lyon, Rubys, Ménestrier, Montfalcon. Voir aussi les analyses détaillées des cartulaires et des documents concernant les institutions ecclésiastiques, polyptiques, obituaires, etc.)

La *Bibliographie* comprend deux parties : 1° *Généralités* (a) Recueils et travaux d'ensemble (bibliographie, archives, bibliothèques, musées, périodiques, ouvrages généraux, héraldique et numismatique) ; (b) Histoires spéciales (géographie, topographie, archéologie, langue, lettres, sciences et arts; institutions ecclésiastiques, institutions municipales, assistance publique et privée, institutions royales, institutions économiques) ; — 2° *Histoire générale par Epoques* (histoire politique et religieuse ; vie matérielle, usages, mœurs ; mouvement intellectuel). Un index alphabétique des noms d'auteurs complète fort utilement le volume.

Ce répertoire, dit M. Charléty, est certainement incomplet. Il ne pouvait pas ne pas l'être, malgré les patientes recherches de l'auteur [1]. Mais, si l'on signale quelques omissions, il n'y a pas du moins de lacune importante.

Dans une bibliographie de l'histoire de Lyon rédigée par un

phie de M. Charléty, n° 919 à 930 (n° 928 = n° 540). La bibliothèque florimontane (Catalogue de MM. Bruchet et Marteaux) ne possède aucun de ces ouvrages.

Il vient de paraître, chez P. Waltener, une *Histoire du Couvent et du Théâtre des Célestins*, par M. Cuaz.

Sur la Visitation de Sainte-Marie de Bellecour, monastère fondé par saint François de Sales, cf. n°° 984-988. (Je n'ai rien trouvé, sauf erreur, sur le couvent établi en 1630 à l'Antiquaille et qui subsista jusqu'en 1792.)

Dans les *Mémoires pour servir à l'Histoire de Dombes*, par Louis Aubret (1645-1748) publiés par M. Guigue, (IV° vol., *Pièces justificatives*) : Réparations accordées par le comte de Savoie à l'Eglise de Lyon (5 octobre 1397) pour dommages causés au château de Riottier. (N° 723.)

Voir aussi les n°° 2447 et 2458 ; 1445 et 1446 (Les Allobroges ; articles de Debombourg).

1. Ajoutons que le journal l'*Express de Lyon*, n° du 6 mars 1903, sous ce titre *Les Livres lyonnais*, a signalé l'apparition d'un certain nombre de publications nouvelles. Un de ces ouvrages est dû à M. Alexandre Bérard, sous-secrétaire d'Etat : *Marcella*, « épisode capital de la conquête de Lugdunum par les hordes burgondes ».

historien, c'est la partie proprement historique, comme on doit s'y attendre, qui est de beaucoup la plus détaillée. Les chapitres relatifs à la langue et à la littérature méritent d'être complétés. Nous nous bornerons à mentionner ici quelques *addenda*.

Il convient de faire une place, parmi les périodiques, à la *Revue de Philologie française et de Littérature* (ancienne *Revue de Philologie française et provençale* et plus anciennement *Revue des Patois*) [1]. Ce recueil trimestriel, publié par M. L. CLÉDAT, doyen de la Faculté des Lettres, ne semble pas avoir été dépouillé [2]. Outre l'étude importante de M. L. VIGNON : *Les patois de la région lyonnaise,* que signale M. CHARLÉTY, on y trouvera bon nombre d'articles relatifs au dialecte lyonnais. Citons par exemple une réimpression, par M. E. PHILIPON, de *Chansons Satiriques en patois lyonnais*. L'une d'elles (VI, 47) pourra intéresser à la fois Lyonnais et Savoyards. Elle est intitulée : *Chanson sur le Passage à Lyon de Marie-Thérèse de Savoie*, fiancée du comte d'Artois (1773).

On s'attendait également à voir mentionné le *Bulletin des Travaux de l'Université de Lyon*. Cf. tome II : articles sur *Les Tables Claudiennes* ; sur *Les Travaux de M. Allmer et le vieux Lyon*, II, 257. Dans le même volume est analysée l'étude si remarquable de M. Edouard AYNARD, qui, sous le titre d'*Introduction aux Rapports lyonnais d'Economie sociale*, est « comme la peinture la plus fine et la plus exacte qui ait été faite du caractère et du tempérament lyonnais ».

Le tome V (1892) contient un aperçu de M. E. JULLIEN sur *Le Fondateur de Lyon, sa conduite politique et son caractère*, pages extraites de l'*Histoire de L. Munatius Plancus*, parue dans les *Annales de l'Université de Lyon*. M. C. qui mentionne avec éloge cette étude de notre ancien maître (n° 1590), aurait pu indiquer également le tirage d'un autre extrait du même volume ; c'est une charmante plaquette de 82 pages : *La Fondation de Lyon*, parue chez Storck en 1891. Mais ces références n'intéresseraient sans doute que les bibliophiles.

Même tome, p. 382, quelques pages de M. RITTER, sur *Les Ascendants lyonnais de J.-J. Rousseau*.

1. M. C. nous permettra de réclamer aussi pour la *Revue savoisienne* une petite place « parmi les périodiques des régions voisines de Lyon qui contiennent parfois des articles intéressant l'histoire de Lyon » (p. 20). On y trouvera, par exemple, une note du baron RAVERAT sur *Louis de Savoie et Sibylle Cadière* (1879, 15) ; une étude de M. Max BRUCHET, que nous citons plus loin, sur le père de *Nemours*, gouverneur du Lyonnais ; une notice de M. MARTEAUX sur *Allmer*, etc.

2. Une table des dix premières années de la *Revue* figure au tome X (1896), fascicule 4.

Du même : *Les Lyonnais bourgeois de Genève*, (t. X, 275).

Au tome IX (1896) : *Guy Patin et ses amis de Lyon*, par M. Bertrand.

Au chapitre *Bibliothèques*, ajouter L. Clédat : *Rituel provençal*, manuscrit 36 de la Bibliothèque municipale du Palais Saint-Pierre ; photolithographie de MM. Lumière (dans la *Collection de Reproductions des manuscrits* publiée par L. Clédat ; Paris, Leroux, 1890).

Pour les nombreuses publications relatives à la langue, consulter la liste donnée par Onofrio, en tête de son *Essai d'un Glossaire des Patois de Lyonnais, Forez et Beaujolais* [1], et Puitspelu : *Bibliographie chronologique du Dialecte lyonnais* (in *Dict. Etymol.*, p. xiv, sqq.) Cf. la *Bibliographie des Patois gallo-romans* de Behrens (2e éd., 1893, trad. Rabiet), dont le complément (1892-1902) vient de paraître (*Zeitschrift für französische Sprache und Litteratur* ; dialecte lyonnais, p. 226-228).

On ajoutera L. Clédat : *Le pronom personnel neutre* dans le Forez, le Lyonnais et la Bresse (in *Romania*, XII, 346).

Zacher : *Beitræge zum lyoner Dialekt* (Bonn, 1884).

S'agit-il d'étudier le caractère lyonnais, bien que la *Bibliographie* n'aille que jusqu'à 1789, on pourrait s'étonner de ne pas trouver le nom de Michelet. Rappelons que le grand historien a brièvement, mais admirablement, décrit l'opposition des deux cités, celle des couvents et des moines (Fourvières), et celle des travailleurs (La Croix-Rousse), dans *Le Banquet* (ch. ii, éd. de 1879, p. 155-168).

Sur Fourvières, cf. les *Impressions de Voyage et d'Art*, d'Emile Montégut, VII : *Souvenirs du Lyonnais*. — La colline de Fourvières (rapide mention des faits historiques.) On lira avec plaisir, dans les pages suivantes, d'intéressantes réflexions sur les églises de Lyon, sur les restes antiques et les curiosités d'art, sur les sculpteurs et les peintres lyonnais. (*Revue des Deux Mondes*, 1874, p. 825-865.)

Pour la Renaissance, M. Charléty énumère avec raison divers ouvrages d'écrivains qui ne sont pas lyonnais, mais qui ont longtemps vécu à Lyon [2]. Tels sont Barthélemy Aneau (de Bourges) et Charles Fontaine (de Paris). En ce qui con-

1. Pour Monin, la table indique le nº 677 ; or la *Bibliographie* mentionne Niepce à ce numéro ; rectifier 627.

2. A ce compte, telles œuvres de Dolet (M. C. ne mentionne que les biographes de Dolet) ou des Estienne méritaient aussi bien d'être signalées que la *Traduction de l'Utopie de Morus*, de B. Aneau.

cerne le premier, sur lequel l'étude de M. F. MUGNIER, *M.-Cl. de Buttet*, a dû attirer l'attention des érudits savoyards, ajoutons aux œuvres signalées quelques opuscules que nous avons eu l'occasion de consulter à la Bibliothèque de Lyon : *Picta poesis* (1552); *Décades de la Description des Animaux et Imagination poétique*. [Cf. BRUNET : *Manuel du Libraire*.]

Il convient aussi de renvoyer, à propos du malheureux professeur du Collège de la Trinité, aux *Lettres de Joachim du Bellay* publiées par M. de NOLHAC (Paris, Charavay, 1883). Charles Fontaine affirme, dans une lettre à Jean de Morel, qu'il s'est bien purgé d'avoir écrit le *Quintil Horatian* et prie Morel de soutenir vivement que le factum est l'œuvre de B. Aneau [1]. (Cf. article de M. TAMIZEY de LARROQUE, in *Revue Critique*, 1883, tome II.) Il se trouverait ainsi que M.-Cl. de BUTTET, dans son *Apologie pour la Savoie contre les injures et calumnies de Bartholomé Aneau*, aurait vengé non seulement sa patrie, mais encore indirectement ses maîtres et amis, Ronsard et Du Bellay, attaqués dans le *Quintil Horatian*. (L'*Apologie pour la Savoie* n'est pas d'ailleurs sans offrir certaine analogie avec la *Deffense et Illustration* de J. du BELLAY.)

M. C. mentionne encore le bressan BIGOTHIER (n° 2216, Notices de M. BREGHOT DU LUT sur trois anciens professeurs du Collège de Lyon). C'était le lieu d'indiquer le poème latin *Rapina, seu Raporum Encomium*, réédité par M. J. BROSSARD. A la fin du 3e chant, Claude Bigothier fait l'éloge des pédagogues de son temps. Voici en quels termes il parle des maîtres du Collège de la Trinité :

Nunc ego felicis Lugduni pergama viso
Ac juxta Rhodanum rapidis qui labitur undis,

1. En ce cas, on peut se demander qui fut chargé de publier l'édition de 1573. Le *Quintil Horatian* paraît à Lyon, chez Jean de Tournes, en 1551. B. Aneau meurt en 1565, massacré le jour de la Fête-Dieu par la populace, qui l'accusait d'être protestant et d'avoir lancé une pierre d'une des fenêtres de son collège sur le prêtre qui portait le Saint-Sacrement. La Bibliothèque de Lyon possède un exemplaire du *Quintil Horatian* « reveu et augmenté » édité à Paris par la veuve Jean Ruelle, rue Saint-Jacques, en 1573. Le titre de chaque page est *Quintil Censeur*. Les adversaires de la Pléiade trouvaient encore à cette date éditeurs et lecteurs. L'opuscule se termine par cet ADIEV, qui indique bien comme auteur, semble-t-il, tout au moins de la seconde partie (*Quintil sur l'Olive, Sonnetz, Anterotique, Odes et vers lyriques de* I. D. B. A.; p. 249-263), Charles Fontaine, et non feu B. Aneau :

A. I. D. B. A.
(c'est-à-dire à Joachim Du Bellay, Angevin)

Iamais si tost ne tarira
Claire eau de ma *fontaine* vive,
Que legier feu esteinct sera
De l'huyle obscur de ton *Olive*. (p. 262).

Qua nova Musarum sedes collegia florent,
Nunc ubi declamat, CUBLIANO *præside, noster*
ANULUS[1], *etc.*

Cette citation nous permettra de rectifier en passant une erreur de J. BROSSARD. « Ce Cublianus, dit-il, enseignait à Lyon. Bigothier l'encense beaucoup. — Anulus (!), c'était le second, le sous-maître de Cublianus. Je soupçonne fort ces deux noms de n'être que des pseudonymes à effet. » Anulus n'est autre que l'équivalent latin de Aneau. C'est ainsi que Buttet lui décochant l'épigramme de Martial à Posthumus, terminera par ce vers :

Iam dic, Anule, de tribus capellis.

Quant à Cublianus [2], il pourrait être Claude de Cublize, un des successeurs de Jean Reynier au principalat du Collège de la Trinité, dont le professeur le plus remarqué était alors B. Aneau. (Cf. la thèse de M. BUISSON sur *Sébastien Castellion,* tome I, p. 22.)

Au même article, M. C. cite Christophe MILIEU, Christophorus Mylœus, « vaudois », qui a écrit *De primordiis clarissimæ urbis Lugduni commentarius* (Lyon, 1545). E. Pingon range Mileus au nombre des auteurs « savoisiens » qui lui ont servi de source pour son *Arbor gentilitia*. M.-C. de Buttet met aussi Christophe Milee au nombre des hommes illustres de son temps et de son pays. (Sur Christophe Mille, Milée ou Milieu, cf. F. MUGNIER, *M.-Cl. de Buttet,* p. 203.)

A propos des vers de Charles FONTAINE intitulés *De l'antiquité et excellence de la ville de Lyon* (1557), M. C. mentionne l'édition annotée par M. W. POIDEBARD (Lyon, 1889). Nous avions signalé et analysé cette ode fort intéressante, ainsi qu'une autre adressée à « Messieurs de la Justice et du Consulat de la Ville de Lyon, pour le bien et honneur, augmentation et conservation d'icelle », dans un article inséré dans le numéro de janvier 1889 de la *Revue du Siècle,* sous ce titre : *Un poète parisien à Lyon au XVIe siècle ; Charles Fontaine et son ode en l'honneur de Lyon.*

Charles Fontaine ne figure dans le répertoire de M. C. que

1. Après l'éloge de Barthélemy Aneau, vient l'éloge d'autres pédagogues qui intéressent également les érudits savoyards : Reynier, Pellisson, Guillaume de Banneins. Voir encore sur Aneau, *Archives historiques du Rhône,* t. VII et t. XI.

Sur les Pédagogues de la Renaissance, cf. *Répertoire des Ouvrages pédagogiques du XVIe s.,* in *Collection des Mémoires et Documents scolaires,* fasc. III (public. du Ministère de l'Instr. publique).

2. Cublianus serait-il mis pour Publianus et désignerait-il Charles Fontaine, l'auteur des *Mimes de Publian ?*

pour cette ode (nº 2268) et pour une *Salutation au roi Charles IX* sur son entrée en sa noble et antique ville de Lyon (1564 ; nº 2060). Mais la plupart de ses autres ouvrages peuvent fournir des détails intéressants sur plusieurs Lyonnais ses contemporains, « gens illustres ou gens doctes ». Citons particulièrement les *Epigrammes* et les *Etreines* (*Odes, Enigmes* et *Epigrammes* adressez pour etreines, au Roy, a la Royne, a Madame Marguerite et autres Princes et Princesses de France ; Lyon, chez Jean Citoys, 1557). On y trouvera, ainsi que dans le recueil intitulé *Les Ruisseaux de Fontaine*, des renseignements sur la famille du poète. (Sa seconde femme Flora, qu'il a épousée à Lyon, était de « la bourgade de Chaponnot ».)

Les Ruisseaux de Fontaine [1] contiennent, entre autres « Chants divers », « *Le Dieu gard a la Ville de Lyon*, faict l'an 1540 et l'*Adieu a ladite ville*, ou l'auteur avoit prins femme, et pour un sien proces s'en alloit a Paris l'an 1547 ». Cette pièce commence ainsi : « Adieu Lyon la clef de France. » Voir aussi les *Epigrammes*, dédiées à des avocats, imprimeurs, libraires, médecins lyonnais.

Pour le XVIᵉ siècle, ajoutons encore [2] :

J. PELETIER (du Mans) : *La Savoye* (Annecy, 1572). Réimprimé dans les *Mémoires de la Société savoisienne d'Histoire*, t. I, (1856), par J. Dessaix ; nouvelle édition, par M. C. Pagès (Moûtiers, Ducloz, 1897). Dans le 3ᵉ livre, se trouve le récit d'une inondation du Rhône à Lyon. (Cf. article de M. E. RITTER, in *Bull. de la Soc. des Amis de l'Université de Lyon*, XI, p. 94.)

A. PERICAUD : *Notice sur Charles-Emmanuel de Savoie*, duc de Nemours, gouverneur et lieutenant général du Lyonnais pendant la Ligue (Lyon, 1827).

Max BRUCHET : *Jacques de Savoie, duc de Genevois-Nemours. Instructions de ce prince* [3] (in *Revue savoisienne*, 1898) ; indications de références diverses.

GIUNTINI : *Discorso sopra lo stato della magnifica città di Lione* (Lyon, 1582).

LOCARD : *Recherches historiques sur la coquille des imprimeurs* (in *Mémoires de l'Acad. de Lyon*, 1893). Détails intéressants sur la procession des imprimeurs lyonnais au XVIᵉ s.

1. « Œuvre contenant epitres, elegies, chants divers, epigrammes, odes et estrenes pour cette presente année (1555)..... » A Lyon, par Thibauld Payan, 1555.

2. Une thèse a été récemment (25 février 1903) soutenue par M. G. YVER : *De Guadagniis mercatoribus florentinis Lugduni, XVIᵉ P. C. N. sæculo, commorantibus.*

3. Cf. nº 2123 : *Règlement que Mgr le duc de Genevois et de Nemours a ordonné estre observé en ceste Ville de Lyon pendant la trève générale*, 1593, in-8°.

D'ARCOLLIÈRES : *Jean II de Tournes et le sieur de la Popelinière* (in *Acad. de Savoie,* C, x, 41 et Chambéry in-8, 1888).

On pourrait trouver à ce sujet que les références données sur les imprimeurs lyonnais du XVIe s. sont en trop petit nombre, si l'on se bornait à consulter le paragraphe intitulé *Imprimerie* [au XVIe s.] (p. 275), même en y ajoutant les numéros 1386-1390 (*Arts et Métiers* : imprimeurs, libraires). On fera bien de se reporter en outre au chapitre relatif au *Mouvement Intellectuel* [au XVe s.] (p. 244), où sont indiqués notamment les travaux de MM. Baudrier, A. Vingtrinier et H. Mollière.

Sur Jean de Tournes, cf. *Le Cavalier de Savoie ; Le Citadin de Genève,* et G. REVILLIOD : *Notes sur la famille des de Tournes, imprimeurs à Lyon et à Genève* (1856).

F. BRUNOT : *De Ph. Bugnonii vita et eroticis versibus* (Lyon, 1891). Philibert Bugnon, avocat à Lyon, auteur de vers érotiques et d'un *Commentaire sur les ordonnances faictes a Moulins au mois de février, l'an 1566* (Lyon, Cl. Ravot).

Voir aussi dans la *Revue de Philologie fr.* (VIII, 89) : *La première édition lyonnaise du discours de Du Bellay sur le faict des quatre estats du royaume* (1567).

Nous soumettons à M. Charléty ces quelques additions, en nous bornant au XVIe siècle. Si, comme il le dit, son livre est destiné à susciter des correcteurs parmi ceux qui s'en serviront, bien plus nombreux seront les lecteurs qui ne mesureront à l'auteur ni les remercîments ni les éloges. J. DÉSORMAUX.

* * *

M. BRUCHET : *Le Plébiscite occulte du Mont-Blanc en 1815 et la Restauration en Savoie.*

Le *Bulletin historique et philologique* (1902) publie un intéressant mémoire de M. Bruchet sur *Le Plébiscite occulte du Mont-Blanc en 1815 et la Restauration en Savoie.* Cet épisode de l'histoire de Savoie, qui est en même temps un épisode du grand drame entre la France et l'Europe, entre la Révolution et la contre-Révolution, n'était pas connu. L'étude de M. Bruchet a donc le mérite d'être neuve ; elle est en outre claire et précise. La voici succinctement résumée.

Le premier traité de Paris en 1814 avait démembré la Savoie. Une partie revint au roi de Sardaigne. Une autre resta à la France et forma le nouveau département du Mont-Blanc avec les arrondissements de Chambéry, Annecy et Rumilly.

Le parti royaliste et le parti libéral en Savoie, froissés et

irrités par ce traité, cherchèrent à refaire l'unité de leur pays [1]. Le parti libéral formé surtout par des officiers généraux et les soldats des guerres de la République et de l'Empire, revendiquait pour la France les pays rendus à Victor-Emmanuel ; le parti royaliste comprenant surtout des nobles et des prêtres, réclamait pour le roi de Sardaigne les territoires laissés à la France. Les deux partis agirent soit à Paris, soit à Vienne, où se tenait alors le Congrès chargé de résoudre les questions territoriales pendantes en Europe. Le Congrès allait donner gain de cause au parti sarde quand survint le retour de l'île d'Elbe.

Après la nouvelle chute de Napoléon, les deux partis recommencèrent leur campagne. C'est ici que se place l'histoire du plébiscite occulte dans le département du Mont-Blanc.

Un des chefs du parti royaliste, le marquis d'Oncieux, fut le promoteur de cette campagne plébiscitaire. Avec le concours du clergé, il organisa une consultation populaire, non par vote mais par pétition dans chaque paroisse. Le curé, ou à son défaut le notaire ou un conseiller municipal du parti sarde, recueillaient les signatures des chefs de familles, et attestaient eux-mêmes le désir et le nom de ceux qui ne savaient pas signer. Sur 27.259 personnes consultées, 820 seulement protestent contre le retour du gouvernement piémontais.

Quelle est la valeur morale de cette consultation populaire ? Est-elle exactement représentative de l'opinion publique en Savoie ? Non, car en général on ne demandait leur signature qu'aux personnes favorables à la restauration ; car l'article qui consistait à mettre « le nombre à peu près des opposans sans les nommer » n'a pas été observé dans plusieurs grandes communes, « où il est notoire qu'il y avait un certain nombre de jacobins déterminés » ; non, car plusieurs curés ne présentent pas l'adresse soit « aux protestants », soit « aux habitants étrangers non natifs ». Le chiffre des opposants est donc manifestement supérieur au chiffre donné par le plébiscite.

Quelle fut la portée politique de cet acte ? Louis XVIII, après en avoir pris connaissance, renonça de lui-même au département du Mont-Blanc, par traité du 19 septembre 1815. Mais Metternich, hostile à tout agrandissement du Piémont, fit re-

1. En août 1815, le marquis d'Oncieux, dans une adresse au roi de France, émettait le vœu que, dans le cas où le département du Mont-Blanc ne pourrait être rendu à Victor-Emmanuel, la Savoie tout entière, dans son « intégrité » fût donnée à la France. Peut-être le vœu est-il, pour une part, de simple convenance. Il exprime du moins un amour très vif de la petite patrie, et, à ce titre, vaut d'être remarqué.

marquer que seul le Congrès de Vienne avait qualité pour décider de la chose ; d'ailleurs le Congrès se prononça dans un sens favorable au Piémont, et par le traité du 20 novembre 1815 signé à Paris, le département du Mont-Blanc fut rendu au roi de Sardaigne.

Il ne faut pourtant pas croire que le plébiscite occulte fut la cause de ce retour de la Savoie au Piémont : « Il ne faut pas lui attribuer, dit M. Bruchet, plus d'influence qu'il ne convient ». Qu'il ait été invoqué comme élément d'appréciation, assurément ; mais non moins assurément, sans ce plébiscite, la France aurait perdu le Mont-Blanc. Avant ce plébiscite même, le Congrès de Vienne s'était une première fois prononcé dans ce sens. D'autre part, les principes du Congrès étaient de rétablir les souverains dépossédés dans leurs anciens territoires, et d'affaiblir les frontières de la France. Rendre le Mont-Blanc au Piémont c'était se conformer à ce double principe.

Mais il n'en est pas moins intéressant de constater, avec M. Bruchet, que les partisans du droit divin et de l'ancien régime en Savoie eurent recours, pour assurer le triomphe de leur cause contre-révolutionnaire, au principe révolutionnaire du plébiscite. Il est vrai qu'il s'agissait d'un plébiscite *sui generis* : occulte, organisé par voie de pétition, n'était-il pas vicié dans son principe ? ne pouvait-il pas être trop facilement altéré dans ses résultats ?

G. Canton.

*
* *

Institut national genevois. Bulletin. — T. XXXIV, 1897. J. Vuy : *Souvenirs personnels* : portraits et bibliographie de J. Vuy. — T. XXXV, 1900. E. Ritter : *Le Passage de Machiavel à Genève* : il était à Aiguebelle le 22 déc. 1507. *La Postérité de Mathieu Gribaldi.*

Revue critique. — 1901, n° **12**. Abbé Misset : *Un Enfant de la Savoie* (réfutation des erreurs singulières propagées par Mgr Turinaz, év. de Nancy, dans un panégyrique de Pierre de Tarentaise). — 1902, n° **1**. W. Osiander : *Der Hannibalweg*. L'auteur le fait suivre l'Isère, l'Arc, franchir le mont Cenis et gagner Turin par Suse en descendant la vallée d'un affluent de la Doria Riparia. Le critiq. J. Toutain regarde la solution proposée comme raisonnable et vraisemblable, mais encore hypothétique, et le problème comme insoluble et d'un intérêt contestable. Ajoutons que dans : *ad laevam in Tricastinos flexit, laeva* paraît désigner la gauche de celui qui parle, de Tite Live qui se place en Italie et voit par imagination Annibal en face de lui de l'autre côté des Alpes. — N° **2**. Bollea : *Genève et la Savoie* (Torino, Clausen, 92 p., 3 fr.).

C. M.

ERRATUM : p. 4, au lieu de *nathore*, lire *authore* ;
p. 15, 1re colonne (4Tc') : *jwânnŏ*, et non *jhwênŏ* ;
p. 17, au lieu de *personna*, lire *persona*.

La Table des cinquante premières années de la *Revue Savoisienne* paraîtra prochainement.

Le Directeur-Gérant : Marc Le Roux.

7787. — Annecy. Imprimerie Abry.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 1er avril 1903.

PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le Président fait procéder au vote sur les candidatures présentées en mars dernier. A la suite du dépouillement du scrutin, MM. Louis AUSSEDAT et REY sont proclamés membres effectifs de la Société.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages reçus :

CIRO FERRARI : *Com'era amministrato un comune del Veronese al principio del sec. XVI (Tregnano dal 1505 al 1510)*, 1 br. 8°, Vérone, 1903. (Don de l'auteur.)

DIVERS : *Monographie de Saint-Julien de Maurienne*, 1 vol. 8°, Saint-Jean, 1902. (Don de M. Guinier.)

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre de notre nouveau collègue, M. A. TERRIER, qui adresse ses remerciements à la Société et envoie pour la Florimontane les années 1900, 1901, 1902 du *Bulletin du Comité de l'Afrique française*, en annonçant que ce bulletin lui parviendra régulièrement chaque mois. Il fait un envoi semblable à la bibliothèque de la ville à laquelle il adressera désormais aussi le bulletin. Il joint pour ces deux dépôts une série de brochures sur les questions coloniales.

Les membres présents parcourent avec un vif intérêt les fascicules de cette excellente publication, riche en documents et articles de fond et le **Président** se fait l'interprète de tous pour transmettre à M. Terrier l'expression de leur reconnaissance pour ce don généreux.

M. Le Roux annonce qu'un don gracieux vient d'être fait au Musée par M. MUGNIER-POLLET, instituteur à Saint-Jorioz: une hache néolithique en pierre polie à biseau unilatéral, recueillie à 1m de profondeur, dans une extraction d'argile, près du lieu dit la Tuilerie à Saint-Jorioz. Des remerciements sont votés à l'adresse du donateur.

M. Marteaux a reçu, au sujet de cloches ayant fait l'objet de communications dans la *Revue*, d'intéressants renseignements complémentaires dont il ne saurait trop remercier

M. Léon Germain de Maidy, secrétaire perpétuel de la Société d'archéologie lorraine :

« Au sujet de la cloche de 1676 (*Rev. sav.*, 1902, p. 170), il rectifie ma qualification d'initiales donnée inexactement aux lettres *IHS* dont la dernière représente l'*S* finale de *IHESVS* comme dans *XPS*. Concernant la cloche du xvi[e] siècle (*id.*, p. 168) qu'avait bien voulu estamper M. Le Roux, M. Germain fait remarquer aussi qu'après *IHS* qui lui paraît surmonté d'un signe d'abréviation, indiquant le monogramme de Jésus fréquent à cette époque au début des inscriptions campanaires, il faut rétablir *REX*, omis dans la transcription. Ajoutons que les saints figurés sont, non saint Joseph, comme cela a été écrit par suite d'un lapsus, mais saint Jean-Baptiste debout, nimbé, tenant de la main gauche un disque dans lequel est l'Agneau ; de la droite il nous a semblé qu'il relevait le bas de son vêtement comme pour marcher ; les autres saints sont la Vierge, saint Pierre tenant un livre et une clé et saint Michel, non saint Georges. Enfin, au sujet de la cloche de Thoiry de 1458 (*id.*, 1900, p. 135), M. L. Germain fait également remarquer qu'il existe, après la crucifixion, le sigle Z, *et* ou *etc* (?) ; il lit aussi *MI* et non *MIL* ; enfin, ne sachant pas si l'on connaît en Savoie un fondeur du nom de Rolier, et le prénom *PPE* lui paraissant insolite, il propose *P. Perolier le fit à fère.* Quant au personnage qui tient l'enfant Jésus, il lui paraît extraordinaire qu'en 1458 il représente saint Joseph, surtout sans le rameau fleuri. »

M. Désormaux fait une communication sur les noms donnés au maïs :

On sait que, dans bon nombre de régions, le maïs est désigné communément sous le nom de « *blé de Turquie* », ou simplement « *turquie*, sm. » [1]. A ce propos, M. Désormaux passe en revue les diverses appellations relevées en Savoie [2].

D'après le *Dictionnaire Général*, de MM. H.D.T., la plante, comme le terme maïs, serait originaire du Nouveau-Monde, et « *blé de Turquie* » serait une locution fort impropre. C'est l'opinion de Littré, reproduite par M. le sénateur L. Guillemaut, dans son étude sur les parlers de la Bresse louhannaise, et mentionnée dans le *Dictionnaire Savoyard* (v° *têrqi*). Or

1. Rappelons que, dans l'Albanais, *trěqïà* désigne généralement le blé noir ou sarrasin.

2. Cf. *Dict. Sav.*, v[is] *gôdě, mélïă* et *mélïe, polèndă, têrqi, torqi, trěqë* et *troqë*. Le français a aussi *turquet*, « nom vulg. du maïs ou blé de Turquie » (*H. D. T.*).

on trouve, dans l'*Histoire des Croisades*, le passage suivant, relatif aux résultats de la 4e Croisade :

« Les croisés profitèrent encore de quelques inventions utiles et les transmirent à leurs compatriotes; les champs et les jardins de l'Italie et de la France s'enrichirent de quelques plantes inconnues dans l'Occident. Boniface [1] envoya dans son marquisat la semence du maïs qu'on n'y connaissait point; un procès-verbal, parvenu jusqu'à nous, atteste la reconnaissance du peuple de Montferrat. Les magistrats reçurent avec solennité les dons innocents de la victoire, et firent bénir sur les autels une production de la Grèce qui devait faire un jour la richesse des campagnes de l'Italie [2] ».

Cette assertion n'a sans doute échappé ni à Littré, ni aux auteurs du *Dictionnaire Général*. Peut-être était-elle pour eux sujette à caution. Aussi serait-il intéressant de connaître d'une façon précise, avec la date approximative de l'introduction du maïs en Savoie, les premiers noms qu'on lui donna vulgairement, ainsi que l'époque où l'appellation de *turquie* se généralisa. Jusqu'ici nous sommes réduits à de simples conjectures.

Le même fait l'analyse critique d'une étude relative au folk-lore qui lui a été adressée par M. Hoffmann-Krayer, professeur à l'Université de Bâle [3]. Ce travail ne saurait manquer d'intéresser ceux de nos collègues qui recueillent pieusement les vieilles légendes de nos régions.

M. Désormaux discute les solutions proposées par l'auteur pour expliquer l'existence de coutumes semblables chez des peuples différents : *a)* communauté d'origine; traditions remontant à une époque antérieure à la séparation ; *b)* emprunt, ou importation, soit directe, soit indirecte ; *c)* développement connexe par suite de conditions identiques de milieu, etc. [4].

1. Boniface II, marquis de Montferrat.
2. Michaud : *Histoire des Croisades*, t. II, livre xi.
3. Hoffmann-Krayer : *Die volkskunde als Wissenschaft*, Zürich, 1902.
Cf. J. Désormaux : *De l'Origine des Mythes*, in *Revue du Siècle*, décembre 1897.
4. Suivant M. Hoffmann-Krayer, la première solution est bien dangereuse; elle ne repose souvent que sur des hypothèses, surtout si l'unité ethnique remonte aux âges préhistoriques.

La seconde solution est la plus fréquente. (Exemples : apparition en 1605 de l'arbre de Noël à Strasbourg, coutume encore presque inconnue en Suisse au commencement du xixe siècle. — Légendes de la cigogne qui transporte les enfants, croyance venue de l'Allemagne du Nord et vulgarisée sans doute par les livres d'images.)

Parfois l'explication reste un mystère. (Exemple d'un refrain d'enfants que l'on trouve dans le Meklembourg et en Sardaigne, p. 26-27. On relève de même, avec quelques variantes, dans toute la Suisse, dans le Brabant et jusqu'en Hongrie, la formule « *Enige, benige, dubeldee* »; en Savoie « *unique, bénique* », etc.). — Sur cette formulette, cf. *Dictionnaire Savoyard*, p. 164, vo *emprô* et Blavignac : *L'Emprô genevois*, 2e éd., p. 34, sqq.

Il ne faut se résoudre à accepter la troisième solution qu'avec la plus grande prudence. (Coutume citée en exemple : guérison d'un membre malade qu'on a fait passer par un trou.)

Le folk-lore national ou ethnique borne ses recherches à un groupe nettement délimité et détermine ce qui en constitue la caractéristique. Le folk-lore comparé remonte des faits particuliers aux lois générales et cherche à « pénétrer scientifiquement la pensée primitive ». (D'après une traduction due à M. Bernus, professeur d'allemand au Lycée Berthollet.)

M. Désormaux fait connaître ensuite plusieurs contributions à l'étude des patois qui lui ont été adressées.

Puisque la Société Florimontane, dit-il, a bien voulu ouvrir une enquête sur les parlers de notre région, je crois devoir signaler quelques-uns des documents qui m'ont été communiqués depuis la publication du *Dictionnaire Savoyard* :

1° Une série de remarques philologiques dues à l'un de mes anciens maîtres, M. R. Durand, maître de conférences à l'Ecole normale supérieure ;

2° Une courte liste de variantes ou termes particuliers au patois de Viuz-en-Sallaz, Ville-en-Sallaz, Bogève, Saint-André, Peillonnex, par M. le capitaine Pinget, à Annemasse ;

3° Un lexique des termes usités à Valmeinier (Savoie), par J.-B. Aimard, transmis par l'intermédiaire de M. Albrieux, professeur au Lycée Berthollet ;

4° Une importante contribution comprenant, outre quelques rectifications et des discussions intéressantes, une liste des vocables spéciaux à Viuz-en-Sallaz et à Peillonnex. C'est l'œuvre de M. l'abbé Gavard, professeur de rhétorique au collège d'Evian ;

5° Expressions annéciennes (J. Terrier).

Il sera tiré le meilleur parti possible de ces communications dans le *Supplément* du *Dictionnaire*, dont M. Désormaux recueille actuellement les matériaux [1].

M. Bruchet donne des renseignements inédits sur le séjour du roi de Sardaigne et de la Cour de Savoie à Annecy, en 1775, d'après un manuscrit de la bibliothèque privée du roi, à Turin et sur les cérémonies qui eurent lieu dans l'hôtel de Sales, rue du Pasquier, où séjourna la cour du 27 au 29 juin.

M. Pissard donne la copie d'un document inédit extrait des Archives municipales d'Annecy et concernant la représentation du mystère de Saint-Bernard de Menthon en 1626 :

A Messieurs Messieurs les Nobles Scindicz et Consulz de la presente Ville d'Annessy.

Supplient humblement les enfants de la pnte Ville, disant, quespoinconnez de la gloire et belle reputa[on] que leurs Ancestres se sont acquis en la favorable et courtoyse reception avec laquelle ilz ont accueilly les estrangers en semblable concurrence de peuples comme est celle qui se faict de sept en sept ans a la prochaine solennité de nostre Dame occasion des grands

1. Depuis cette séance, quelques remarques nouvelles ont été communiquées par nos collègues MM. Mugnier et Gex. M. Gex annonce l'envoi prochain d'un recueil de termes faucignerans. Dans le compte-rendu critique que M. L. Vignon a publié (*Revue de Philologie fr. et de Littérat.*, t. XIII), on trouvera aussi d'utiles renseignements. Voir plus loin la *Revue bibliographique savoisienne*, p. 133.

pardons, et voyant le zele extraordinaire avec lequel vous (Noz Messieurs) vous disposez et pour maintenir le Los acquis a lad^{te} ville et pour en laisser ung particulier formulaire aux successeurs, ils se seroyent estime estroictement obliges de contribuer leur escot selon leur petit pouvoir par des moyens convenables et tels que les Anciens leur en auroyent tracé le modelle et ainsy se seroyent esvertue et hazarde de rep^{nter} en public le perilleux combat et heureuse victoire que remporta jadis le glorieux Sainct Bernard de Menthon ornement de nostre Genevois contre les demons es Alpes des mont et collonne Joux par lentremise et assistance de Me Amblard Comes (Comte) bourgeois de lad^{te} ville et des Régents au College dicelle quest loccasion que les faict recourir a voz seigneuries a ces fins.

Plaise ce considéré leur assigner lieu commode et donner ordre que theatres soyent erigés tant pour les acteurs qu'auditeurs ensemble les montagnes et idoles requises a tel desseing et oultre que leur sera accrois la volonté de mieux faire ilz prieront la souveraine bonté combler voz seigneuries de ses plus reservees benedictions.

Signé : MOENNE, CHAPPAZ, DUMULLIN, B. RICHARD, FAVRE-DAUFRIT, MARGUERITE DE MIOLLANS, DE MORGENEX, BOUCHEX, MARTINET, JACQUES TRUYTAZ, HEVER, BOSSON, DESCOMBES.

La Ville affin de donner commodite aux sup^{ts} de dresser le Theatre porté par la requeste cy donnee a ordonné que seront paies par le tresorier cy p^{nt} douze ducatons en tout, entre les mains du sieur chanoine Bestaz ou des charpentiers a qui sera baillé la tache du susdit Theatre a la forme descripte par lad. requeste dont raportant ceste avec quitance soit dud^{t} s^{r} Bestaz ou bien desd^{ts} charpentiers lesd^{ts} douze ducatons seront passéz en compte. Faict Annessy en l'hostel de ville le Conseil assemblé le 24 aoust 1626.

Signé : MOTTIER, DURET, CHARDON et DURET, Syndics.

Par Messrs les Scindics et Conseil de la ville, *signé :* VASSAL, secrétaire.

Je soubsigne confesse avoir receu du sieur Puthod tresorier de la ville la somme de douze ducatons portes par le present mandat de quoy le quitte. En foy de quoy me suis signe ce vingt huict aoust mil six centz vingt six.

Signé : A. BAYTAZ.

M. Serand présente la canditature de M. CARLE, lieutenant au 30e de ligne à Annecy.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc LE ROUX.

Séance du 6 mai 1903.

PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

M. Buttin, qui vient d'être nommé membre correspondant de la Société d'archéologie de Bruxelles, reçoit par l'intermé-

diaire du Président les félicitations chaleureuses de tous les membres de la Société Florimontane.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages reçus :

TIERSOT : *Chansons populaires des Alpes françaises*, 1 vol. gr. 4°, Moûtiers, Ducloz, 1903. (Don de MM. Tiersot et Ducloz.)

J. PERREAU : *L'Epopée des Alpes*, t. Ier, vol. 8°, Paris, 1903. (Don de l'auteur.)

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre de M. A. de MORTILLET qui accepte avec plaisir l'échange de la *Revue savoisienne* contre sa nouvelle publication mensuelle : l'*Homme Préhistorique*.

Le Président fait part de la perte éprouvée par la Société dans la personne de deux de ses anciens membres correspondants : Elie MASSENAT qui naguère enrichissait le Musée d'une belle série de silex préhistoriques et de moulages d'os gravés magdaléniens extraits de sa collection des grottes du Périgord (âge du Renne) et Aimé VINGTRINIER, bibliothécaire en chef de la ville de Lyon.

Le Conservateur signale les dons faits récemment au Musée :

1° Une monnaie en bronze de Galere Maxime au revers GENIO POPULI ROMANI, trouvée au lieu dit la Prairie. (Don de M. Génoix.)

2° Pipe en verre à tuyau recourbé : travail de l'ancienne verrerie de Thorens. (Don de M. Raillon, architecte.)

3° Un crâne burgonde provenant des Fins, lieu dit les Allouèges. (Don de M. Rigaud.)

4° Fragments du monument, représentant un Christ au tombeau, découvert dans les fouilles de l'église du Saint-Sépulcre, il y a quelques années. Il s'agit de nombreux débris malheureusement très mutilés, qui ont été généreusement offerts au Musée par M. Terrier Pierre. Il n'est pas possible d'en effectuer la reconstitution dans l'ensemble, mais on pourra cependant restaurer peut-être plusieurs têtes de personnages ainsi que la partie supérieure du corps du Christ.

5° Enfin les Missionnaires d'Annecy ont également offert au Musée un certain nombre d'objets (70 pièces) extraits en faveur de cet établissement de la nombreuse collection recueillie par eux dans l'Inde, régions de Vizagapatam et de Naghpore. La plupart de ces pièces étaient déjà représentées dans les vitrines de la galerie d'ethnographie déjà si riche de notre Musée qui est due presque en totalité à la générosité de compatriotes établis à l'étranger. Il faut noter, en particulier, deux modèles de temples hindous, travail indigène très minutieux et fort remarquable. Ces deux pièces, assez détériorées par le voyage, ont été restaurées par le Conservateur du Musée.

A remarquer également, sous formes de poupées ethnographiques peintes et habillées, un cortège de rajah indien porté en palanquin et accompagné de seize personnages ; une bayadère, une fileuse, un cordonnier, un brahme lisant un manuscrit sur feuilles de talipot, un laboureur, un forgeron ; un

arc, des ustensiles en bronze provenant de temples, deux plats et un gobelet en bronze niellé, des colliers ou chapelets en graines, des peintures (divinités hindoues) sur mica et aquarelles sur papier, enfin une peau de *pangolin* et son petit dans l'alcool, etc.

Tous ces objets sont dès à présent disposés dans une armoire vitrée du Musée ethnographique.

Remerciements aux généreux donateurs.

M. Désormaux fait une communication sur les expressions savoyardes qui figurent dans l'ouvrage de Gaston Paris intitulé *Chansons du XVe siècle*, et notamment dans la *Bergerotte Savoysienne* [1].

Le même donne lecture d'une note sur l'apparition du français propre (francien) en Savoie, extraite du commentaire de la parabole de *L'Enfant Prodigue* qui paraît dans le présent fascicule.

Cette lecture est l'objet d'un échange de vues entre M. le **Dr Thonion,** M. Désormaux et divers membres de la Société.

Pour appuyer et compléter son exposé, M. Désormaux fait l'historique de l'expansion du francien dans les diverses provinces où il s'est substitué peu à peu aux parlers locaux.

M. J. Serand communique, au nom de M. Basile Rose, de Faverges, quelques documents de 1771 à 1819 relatifs aux anciennes papeteries de cette ville ainsi que des quittances délivrées par du Milliet, marquis de Faverges.

Parmi ces documents, un inventaire, en date du 8 juin 1819, des marchandises de la papeterie des sieurs Gaillard et Mollard, donne l'énumération des papiers fabriqués. Voici quelques noms qui pourraient permettre, le cas échéant, de déterminer des filigranes : couronne moyenne, grand raisin, double cloche, petit bâtard à l'étoile, etc.

Ce même inventaire se termine par un état de la situation financière qui n'était pas brillante comme le prouvent les chiffres suivants :

Recettes du 1er juillet 1813 au 1er juillet 1819			102.634 66
Dépenses	—	—	106.154 80
soit un déficit de			3.520 14

pour un exercice de six ans.

M. Marteaux appelle l'attention sur les noms de lieux-dits des tabelles cadastrales, noms qui sont d'anciens mots patois

1. A propos du juron *la merande, par la merande,* qui a embarrassé M. Gaston Paris (voyez plus haut, p. 5), M. Gex propose l'interprétation « par le goûter » (cf. *Dict. Savoyard,* v° *mérandă.*) « On pouvait jurer *par la merande* comme de nos jours certains ouvriers italiens jurent *par la ménestra,* par la soupe. »

tombés en désuétude et dont les campagnards ignorent presque toujours le sens. Il l'a déjà montré pour *vua*, gué. Aujourd'hui, il parle d'un mot plus connu, *göre*, que Fr. Brachet a cité dans son *Dictionnaire du Patois savoyard* sous les formes *gorra* et *gurra* et qu'il explique par : fondrière, fossé à écouler les eaux. Ce mot, qu'il recommande à la bienveillante attention de son collègue, M. Désormaux, se retrouve à Manigod, où les *görres* sont des creux qui recueillent l'eau des pentes ; à Veyrier, où existe le grand mas des Gurres ou des Guerres avec le moulin et le chemin du même nom ; à Allonzier, à Boëge, à Passy, à Lovagny où la Guerraz est le nom d'un ruisseau. Il correspond à l'ital. *gôra*, canal, aqueduc ; c'est le même sens que donne Ducange à *gora*, canal, conduit pour eaux de pluie, fossé où s'écoulent les eaux d'un moulin ou d'une habitation. Un dérivé, c'est *gorretum*, cité par M. Rossi dans son *Glossario mediœvale ligure*(Regia deputazione : *Miscellanea* 1898, IV) avec le double sens de lieu à osier (cp. *D. S.*, *gôrë* : osier) et de canal de dérivation ; en patois, un gorret, c'est un filet d'eau boueux. Un autre est « gourrailles » (Giez), ce qui suppose un bas-latin *gurralia*. On peut comparer notre *göre* à l'anglais ancien : *gore*, boue, et aussi au suédois *gorr*, qui a le même sens.

D'autres lieux-dits qui ont une origine germanique, peuvent aussi servir à l'histoire de la colonisation, au moyen âge, de certaines communes du Haut-Chablais et du Haut-Faucigny. Ainsi, pour ne s'en tenir qu'à un simple exemple, le mot *gibloux*, d'où le nant de Gibloux (Saint-Gervais-les-Bains), se retrouve dans Estavayer le Gibloux, près de Fribourg, qui tire son nom, comme on l'a depuis longtemps reconnu, et par un latin médiéval *gibelus*, de l'all. *giebel*, faîte. Cette localité suisse se trouve en effet située au pied d'une montagne haute d'environ 1,000 mètres. En Savoie, existe également, dans la commune d'Hauteluce, le lieu dit les Gibloux.

M. Nanche dit quelques mots au sujet d'une coutume campagnarde en Savoie.

« Au premier mai, les garçons de ferme ou les fermiers à moitié fruit, eux-mêmes, couronnaient le bétail avec des fleurs des champs pour le conduire à l'abreuvoir (pour l'*aberer*.) Si le maître était satisfait de la bonne tenue des animaux, ou simplement généreux, il offrait un verre de vin et les animaux demeuraient couronnés ainsi toute la journée. Si, au contraire, le maître n'offrait rien à boire, les animaux étaient conduits à l'abreuvoir, le soir, non plus couronnés de fleurs variées, mais

de Pied de Griffon, *Hellébore fétide, Helleborus foetidus*, aussi appelé par les campagnards d'un nom rabelaisien difficile à présenter au lecteur.

Les gens du voisinage pouvaient constater alors que le patron dont le bétail était ainsi coiffé était un pingre ou un homme trop difficile à servir.

Cette coutume, comme beaucoup d'autres aussi drôles, tend à disparaître. J'ai tenu à la signaler avant qu'elle ne soit plus qu'un souvenir. »

M. Buttin annonce la découverte d'un cimetière probablement burgonde en Chautagne. Il tâchera d'obtenir quelques renseignements précis au sujet de cette trouvaille et en fera part à la Société.

Le même, à propos du passage de Victor-Amédée III à Rumilly, qui fut reçu dans la maison Comoz, ancienne habitation du juge Pieuillet, dit qu'un drapeau, actuellement conservé chez Mme Bouche à Rumilly, fut confectionné et brodé, sans envers, à la manière chinoise, avec les armes de Savoie, à l'occasion du séjour de la cour dans cette ville.

Le Président propose la nomination de dom MACKEY, bénédictin, en qualité de membre correspondant. La Société, en votant cette motion à l'unanimité, est heureuse de donner au savant auteur de la publication des œuvres de Saint-François de Sales un témoignage de sympathie et d'estime pour ses remarquables travaux.

Il est ensuite procédé au vote sur la candidature présentée à la dernière séance. A la suite du dépouillement du scrutin M. CARLE est proclamé membre effectif de la Société.

M. Désormaux présente la candidature de M. Albert GEX, instituteur en congé à Sallanches.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire, Marc LE ROUX.

Séance du 3 juin 1903.

PRÉSIDENCE DE M. DUNANT, PRÉSIDENT.

En ouvrant la séance à 5 heures, le **Président,** en quelques mots chaleureux, félicite **M. Désormaux** de la brillante récompense qu'il a obtenue à l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres et qui était bien due au dévouement avec lequel il a achevé l'ouvrage commencé par A. Constantin.

A son tour, le vice-président, **M. Marteaux,** prononce l'allocution suivante :

« Vous avez tous appris avec plaisir, Messieurs, la distinction dont les auteurs du *Dictionnaire Savoyard* viennent d'être l'objet. L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres leur a décerné en effet, dans sa séance du 22 mai dernier, un prix de 600 francs, soit le tiers du prix Honoré Chavée [1]. Aimé Constantin n'est plus là pour jouir du fruit de son labeur et voir couronner une œuvre à laquelle il avait consacré depuis tant d'années le meilleur de son temps ; du moins, sa veuve, Madame A. Constantin, aura atteint le noble but qu'elle a poursuivi de faire revivre, en la publiant, le nom de notre si dévoué et si vaillant secrétaire honoraire. C'est une tâche parfois bien laborieuse et toujours délicate de compléter, de réviser et de mettre au jour l'œuvre d'autrui. Notre collègue, M. J. Désormaux, qui s'y est mis avec une ardeur désintéressée, a la plus belle récompense que pouvait mériter son dévouement : il est maintenant lauréat d'une de nos plus grandes Académies. De son côté la Société Florimontane doit être d'autant plus satisfaite de cette élogieuse distinction qu'en acceptant qu'il plaçât sous ses auspices ce travail de longue haleine, elle en recueille aujourd'hui quelque fruit. Il est donc de son devoir de continuer à notre sympathique collègue son aide morale, et même effective, s'il est nécessaire, puisqu'il s'agit, Messieurs, d'élever un véritable monument philologique à la gloire de notre vieux parler populaire. »

M. Désormaux remercie MM. les Présidents de leurs aimables paroles. Sans doute, dit-il, en couronnant le *Dictionnaire Savoyard,* l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres n'a pas seulement voulu récompenser les laborieuses recherches d'Aimé Constantin et celles de son collaborateur et continuateur. Cette flatteuse distinction est également un témoignage de sympathie à l'égard de notre Société. Rien de plus juste, ajoute M. Désormaux, car la Société Florimontane, fidèle à ses traditions, ne cesse d'encourager les efforts des travailleurs, et c'est sous ses auspices que le *Dictionnaire Savoyard* a été publié. Les éloges chaleureux de nos si estimés Présidents

1. Ce prix institué par Mme veuve H. Chavée a été décerné pour la première fois en 1903 et réparti également entre trois ouvrages philologiques. Il pourra être affecté tous les deux ans aux travaux de linguistique (recherches, missions, publications, intéressant l'étude scientifique des langues).

La Commission évoque elle-même les ouvrages dignes du prix. (Les revenus de la fondation peuvent être appliqués à récompenser des voyages, missions ou recherches de tout ordre.)

contribueront à honorer la mémoire de ce bon ouvrier de la première heure que fut Aimé Constantin.

En ce qui le concerne personnellement, M. Désormaux prie la Société de vouloir bien lui permettre de considérer ces éloges comme un bienveillant encouragement à terminer la tâche entreprise. Aussi bien continue-t-il, sinon avec plus d'ardeur, du moins avec autant de conscience, ces *Recherches philologiques savoisiennes* dont le *Dictionnaire* n'est que le début. Peut-être la haute récompense décernée par l'Institut aura-t-elle cet heureux résultat d'attirer de plus en plus l'attention des romanistes sur l'un de nos dialectes les moins connus jusqu'ici, bien qu'il soit l'un des plus dignes de l'être.

Le procès-verbal de la dernière séance est ensuite lu et adopté.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau un ouvrage reçu :

CONSTANTIN et DÉSORMAUX : *Parabole de l'Enfant prodigue*, recueil de traductions en patois savoyards.

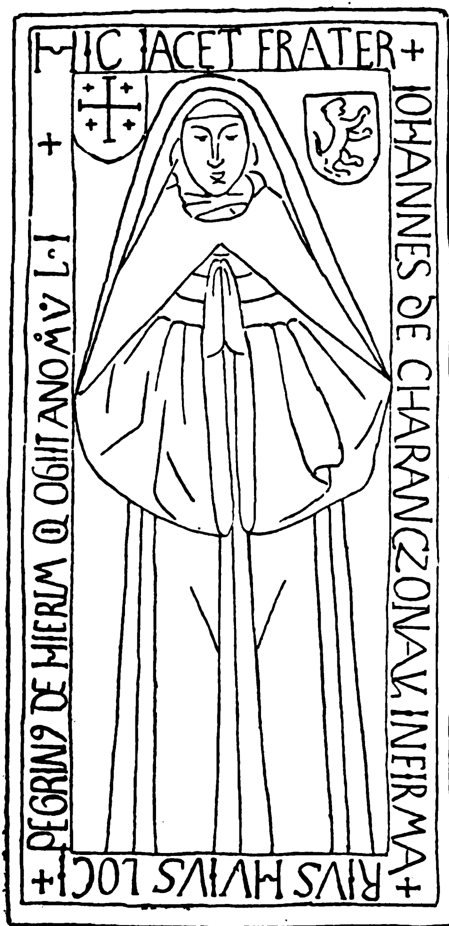
Le Président met aux voix la candidature proposée dans la dernière réunion. A la suite du dépouillement du scrutin, M. A. GEX est proclamé membre effectif de la Société.

Le Conservateur du Musée signale un nouveau don fait par les Missionnaires d'Annecy : un petit poignard du XVIe siècle trouvé à Lugrin, un contrepoids de balance romaine trouvé dans les Fins, une hache des indigènes Khonds de l'Inde, un modèle de pagode hindoue, un beau poignard nubien ou abyssin à lame gravée et au fourreau garni de peau de crocodile, enfin une sagaie barbelée en fer provenant de l'Afrique orientale.

M. Le Roux fait une communication sur une dalle tumulaire récemment découverte à Talloires. Dans le courant du mois dernier, pendant les travaux de réparation exécutés à l'abbaye de Talloires, les ouvriers ont mis au jour une pierre tombale orientée nord-sud, gisant dans la partie est du cloître à $0^{m}50$ de profondeur. Elle ne recouvrait pas de caveau funéraire mais seulement quelques ossements. Il est probable que le sol a été surélevé postérieurement par un apport de matériaux qui a recouvert la pierre tombale placée primitivement au niveau du dallage du cloître.

Sur la pierre de forme rectangulaire est représenté gravé au trait un religieux les mains jointes à la hauteur de la poitrine. De chaque côté de la tête sont figurés deux écussons, celui de droite, aux armes de Jérusalem, celui de gauche, à celles du

défunt : lion rampant à droite. L'inscription suivante court autour de la pierre : HIC IACET FRATER † IOHANNES DE CHARANCZONAY INFIRMA † RIVS HVIVS LOCI † P(*er*)EGRIN(VS) DE HIER(*usa*)L(E)M QUI OBIIT ANO M° V° L° I (millesimo quingentesimo quinquagesimo uno).



Quel est exactement ce Jean de Charansonay ou Charansonex, infirmier de l'abbaye de Talloires ? Ce personnage est ignoré par de Foras qui donne pourtant, d'après Besson et Charles-Auguste de Sales, une copieuse liste chronologique de membres de cette famille, qui portait d'or au lion de sable armé et lampassé d'or, en avouant cependant que l'établissement de la généalogie de cette famille est d'une difficulté insurmontable. Trois Jean de Charansonay vivaient dans la première moitié du XVIe siècle : Jean, curé de « Bauges » en 1512, Jean, prieur de Talloires en 1535, et Jean, chanoine de Genève, la même année. Cette famille, dont le berceau serait Massingy, aurait possédé des propriétés sur les bords du lac d'Annecy, car d'après un renseignement de M. J. Serand, l'armoirie décrite ci-dessus surmonte la porte d'une maison à Angon. J. Philippe [1], qui a publié l'inventaire historique et chronologique des chartes des archives du monastère de Talloires d'après un manuscrit de 1720 conservé aux archives de la Florimontane, cite plusieurs actes passés au nom de « Jean de Charansonay relligieux infirmier de Tal-

1. J. PHILIPPE : *Notice historique sur l'abbaye de Talloires*, p. 185 à 188.

loire » et datés de 1532 à 1545. Le personnage en question est donc bien identifié ; les armes de Jérusalem qui blasonnent sa pierre tombale y sont gravées en souvenir du pèlerinage entrepris par ce religieux.

M. Désormaux complète une communication précédente par la lecture d'une lettre de M. l'abbé Gavard relative à l'emploi du français et du patois en Savoie. Il explique les causes principales de la pénétration du francien dans le pays. Il émet l'idée qu'une des causes secondaires de cette diffusion serait peut-être l'émigration.

M. Bruchet fait remarquer qu'il est très difficile de suivre au moyen âge le mouvement d'émigration qui a pu se produire ; les documents manquent. Il est d'ailleurs convaincu que cette émigration, si elle a existé au moyen âge, a été très faible. Les pays voisins enviaient la situation privilégiée de la Savoie peu chargée d'impôts. Il y avait au contraire, d'après divers témoignages, au XVe siècle, un mouvement d'immigration. Ce n'est qu'à partir du XVIe siècle, quand Emmanuel-Philibert et ses successeurs ont décuplé les impôts en Savoie, que l'émigration a pris de l'importance.

M. Marteaux fait la communication suivante : « Pour désigner une vache maigre et stérile, les paysans usent d'une métaphore empruntée à la végétation. Ainsi je lis dans le *Dictionnaire Savoyard* qu'une *grôbă* (variante à Allonzier *greuba, gruba* dans le cad. de 1730) est à la fois une grosse souche de fayard encore en vie, une bûche et une vieille vache. Je ne vois à rapprocher de ce mot que l'all. *grob*, grossier, rude, qui aurait passé dans le patois à une époque peut-être peu ancienne pour qualifier spécialement un gros débris d'arbre. Jaubert, dans son *Glossaire du centre de la France*, cite le diminutif *grobille*, une buchette.

Un autre mot analogue, c'est *gârgă*, à la fois vache stérile et terrain improductif. Mais ce dernier sens n'est pas le sens primitif ; car la racine *garg* a donné dans tous les dialectes néo-latins des mots signifiant gorge ou gosier et, par suite, creux, conduit, fossé par où s'écoulent les eaux ; tels sont, dans Ducange, *gargula* d'où gargoulette, vase à col étroit, *gargulia* d'où gargouille et le patois *gargolĭon (D.S.)* à comparer à *gargalio*, puis *gargaillus*, trou de bonde et *gargata*, d'où l'ital. *gargatta*, gosier, mais l.dit dans les Gargattes (Isère). En Haute-Savoie, je relève dans les l.dits cadastraux la Gargaz, à Charvonnex, la Guergue, à Dingy-Saint-Clair, et

les Gargues, à Arbusigny, tous indiquant un ruisseau encaissé; et par suite le terrain avoisinant où la terre meuble s'éboule pour laisser à nu la roche mollassique ou la gravière improductive. Un dérivé à La Muraz, c'est Gargairon, *gargario*. M. J.-J. Vernier, dans son *Dictionnaire topographique de la Savoie,* cite enfin les nants de Gargaz et de Gargot. Ajoutons que Littré voit dans *garga*, une modification de *gorga* dont les dérivés supportent également le sens métaphorique.

M. Serand expose qu'il a l'intention de publier prochainement le livre d'or du lac d'Annecy en recueillant tout ce qu'ont écrit sur ce sujet les littérateurs les plus en renom. Il serait reconnaissant aux membres de la Société qui pourraient lui fournir des renseignements.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures.

Le Secrétaire, Marc Le Roux.

Souvenirs d'Antan

Quand venait le retour joyeux des hirondelles,
Vous alliez modulant les rythmes de Samain,
Puis vos trilles légers s'envolaient du chemin
Et l'écho printanier chantait vos tarentelles.

J'avais cueilli pour vous des touffes d'asphodèles
Et couronné gaîment votre front de jasmin :
N'étiez-vous pas L'Infante *aux lèvres de carmin,*
Dont les cheveux moirés veloutent les dentelles ?

Ces souvenirs lointains endormis dans mon cœur
Vous les accueillerez d'un sourire moqueur,
Pauvres quatrains, rimés un soir de bal folâtre.

Peut-être cependant vous direz l'air si doux
Que nous aimions tous deux, vous en souvenez-vous ?
En voyant mon sonnet s'éteindre au fond de l'âtre.

J. Désormaux.

NOTE SUR TROIS FRAGMENTS D'UNE INSCRIPTION ROMAINE A RUMILLY

Le tome XII du *Corpus inscriptionum latinarum* mentionne trois fragments épigraphiques trouvés à Rumilly; ce sont les nos 2509, 2510 et 2511.

Le premier, *a*, qui existe encore, a été dessiné par L. Revon pour le musée d'Annecy. D'après le fac-simile, relevé au 10ᵉ, la pierre est longue de 1m10 et large de 0m37; mais il faut remarquer que les côtés ont été taillés de quelques centimètres; les lettres ont 0m05 de hauteur. En outre Revon a indiqué, et non à tort, comme l'ont cru les auteurs du *Corpus*, un blanc à gauche de la première ligne. Voici ce fragment dont nous complétons en italique les mots mutilés :

a

... A E T E R N A E
... T I A E·C O N I V G I· K A R I S *simae...*
*mensib*V S III D I E B V S V·A *u* R E*lius...*
*incom*P A R A B I L I · F·C· E T S V B A*scia dedicavit*

Le deuxième, *b*, a été copié par Philibert de Pingon (1525-1582) dont le manuscrit est conservé aux archives de Cour, à Turin. Celui-ci n'a pas été connu de Revon, ni d'Allmer, et le fragment en question a disparu. Il se trouvait dans les jardins du baron du Bouchet, autrement dit de Pierre de Maillard, mort en 1584. Dans son *Histoire de Rumilly*, F. Croisollet (*Supplém.* 1882 p. 179-180) nous apprend que ces jardins communiquaient par une passerelle avec la maison dudit Maillard, située de l'autre côté de la rue de l'Eglise et à l'angle de la rue de Montbornex.

b

E T · M E M O R I A E
D· ROMANIAE · VI........
A N N I S·X I· M E N S*ibus...*
V I·ANIMAE·I NCOMP*arabili...*

Le troisième fragment, *c*, a été trouvé lors de la construction du pont Saint-Joseph quand on fouilla dans les fondations de l'ancien château situé au confluent du Chéran et de la Népha, et mentionné dès le xiᵉ siècle.

c

... IAE Q V A E V*i*X I T M
... V S DOMITIANVS
... D E D I C A V I T

D'après Despine, la pierre avait quatre pieds de long et un et demi de large, soit respectivement 1m32 et 0m50; mais elle avait été piquée pour faire un angle à la maison que faisait construire alors le notaire Jean Morand, à l'extrémité sud-

ouest dudit pont et sur l'emplacement de la chapelle Saint-Joseph [1]. Despine, non seulement lut mal l'inscription, mais changea encore les mots de place, de telle sorte qu'elle fut jugée fausse.

M. Mommsen, d'après un manuscrit de Turin (v. t. XII, p. 3o5, IV) la donne comme ci-dessus.

Maintenant, il suffit de rapprocher ces trois fragments dans l'ordre *b*, *a*, *c* pour s'apercevoir qu'ils peuvent avoir appartenu à une même inscription monumentale, puisqu'ils se complètent très heureusement. D'après les dimensions des fragments *b* et *c*, elle aurait eu plus de 3^m de long sur un demi de large.

Le fait que, à la quatrième ligne, le P apparaisse sur *b* et sur *a* prouve que Pingon l'avait complétée sans la voir ou que ces deux fragments n'en formaient alors qu'un dont la partie postérieure disparaissait dans un mur du jardin de Maillard sous un crépi quelconque. Quant à VI, je suppose qu'une lettre a été mal lue et qu'il faut rétablir VIR, la boucle de l'R, seule visible, ayant été prise pour un point. Enfin si l'on s'étonne qu'une épouse ait pu vivre onze ans, il ne faut pas oublier qu'il s'agit ici du temps que cette femme a passé avec son mari ; elle est donc morte encore jeune et la douleur d'Aurelius explique qu'il n'ait pas ménagé la pierre.

Ainsi cette belle inscription, placée très probablement avec un tombeau au bord de la voie romaine d'Aix à Seyssel, près de l'ancien château, montre qu'il existait des liens de parenté entre les familles Aurelia, Romania et Domitia, qui habitaient autrefois cette partie du pagus, à Rumilly, à Syon, à Gruffy et à Marigny-Saint-Marcel. Voici l'inscription complète :

D · M

ET · MEMORIAE AETERNAE

ROMANIAE · VE*ra*TIAE · CONIVGI · KARIS*sim*AE QVAE VIXIT

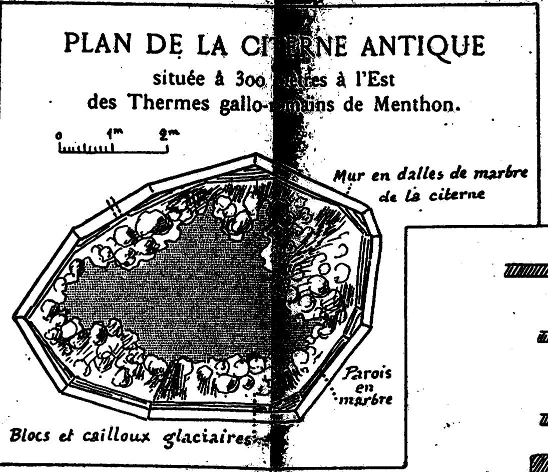
ANNIS · XI · MENS*ib*VS III · DIEBVS · V · *Au*RE*li*VS DOMITIANVS

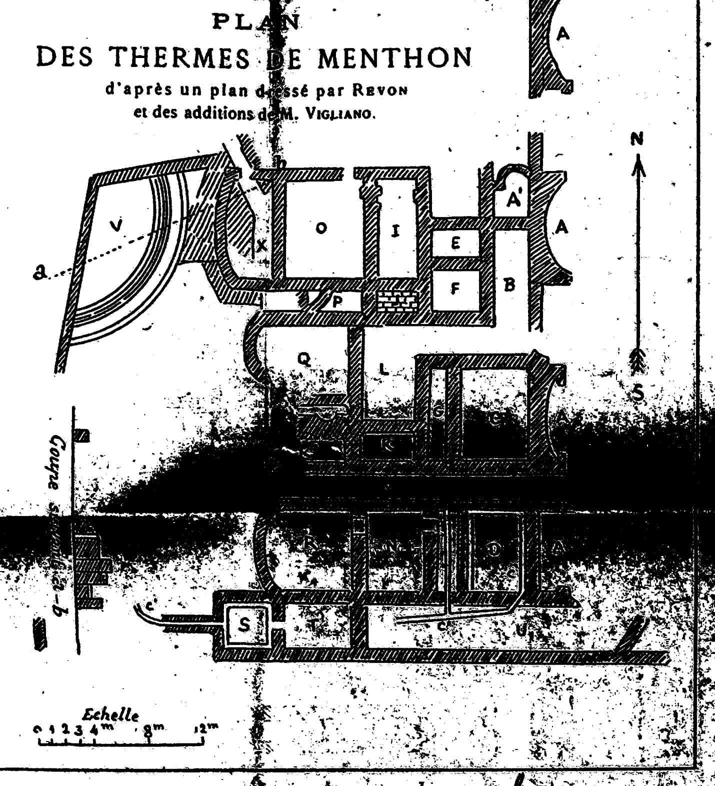
VIR ANIMAE · INCOMPARABILI · F · C · ETSVB*Ascia* DEDICAVIT

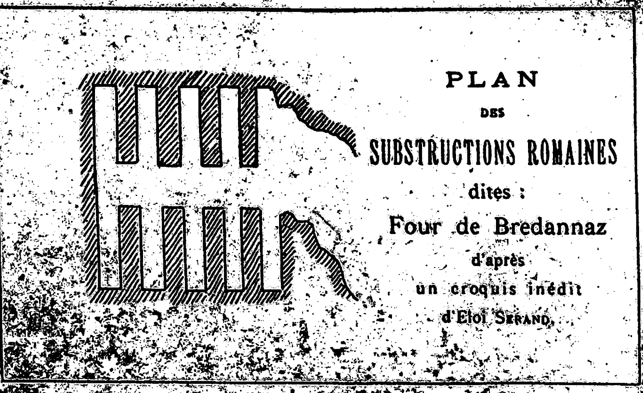
Ch. Marteaux.

1. V. F. Croisollet : *Hist. de Rumilly* 1869, p. 4 et 167 et la vue cavalière de cette ville dans le *Theatrum Sabaudie.*









CARTE DE LA VOIE ROMAINE
DE BOUTAE A CASUARIA

Voie romaine
Chemins du moyen âge
Chemins actuels

Emplacement des constructions romaines
Trouvailles isolées de la même époque
Sépultures burgondes

Echelle

VOIES ROMAINES DE LA HAUTE-SAVOIE

VOIE ROMAINE DE BOVTAE A CASVARIA

(Suite.)

A partir de ce point jusqu'à Viuz-Casuaria dont nous ne sommes plus éloignés que de quatre kilomètres, la voie n'a plus laissé de trace. Et il serait difficile qu'il en soit autrement, car jamais plaine n'a été plus mise à mal que celle-ci ; et la masse des matériaux charriés par le torrent est telle que la voie doit être encore plus profondément enterrée qu'elle ne l'est en aval. Celui-là est toujours l'Eau morte qui, dans la plaine de Giez prend le nom de la Glière et, avant Faverges, celui du nant de Saint-Ruph. Voici, en ne nous en tenant qu'au XVIIIe siècle, quelques renseignements sur ses ravages. En 1733, les pluies de septembre enflèrent les torrents et causèrent des dégâts à Marlens et à Giez. En 1737, la Glière déborda jusqu'à Mercier et Viuz ; le chemin (celui qui suit la montagne) fut détruit et n'offrit plus que des trous de quatre à cinq pieds [1]. De 1738 à 1760, deux cents journaux de terrains furent inondés, ce qui nécessita en 1768 la construction d'une digue au nord de Faverges, longue de 275 toises, 6 pieds [2]. En 1740, les 13 et 14 octobre, des pluies torrentielles grossirent les nants de la vallée de la Chaise et de l'Arly et inondèrent Ugine et Marlens. La Glière, grossie outre mesure, passa par la Fin de Viuz (alt. 505^{m}) et rejoignit la rivière de Monthoux [3]. Dans notre siècle, les ravages n'ont pas moins été considérables. La Glière couvrit, en 1856, sous Mercier, les champs d'eau et de boue et, en 1857, d'une épaisseur de cailloux de trois à quatre mètres, emportant successivement les digues élevées contre elle. On a calculé que depuis Favergette jusqu'à Mercier, 150 journaux de bonne terre furent perdus, ce qui fit émigrer plusieurs familles. Les terrains autrefois cultivés, le long de la voie ferrée, s'appellent maintenant : aux Frasses.

Les chemins du moyen âge dont le parcours, pour les mêmes raisons, a dû se modifier, nous donnent des indications trop peu précises pour que nous puissions identifier leur tracé avec celui de la voie romaine.

1. *Rapport de l'ingénieur A. Garella,* aux Archives départementales.
2. Grillet : *Dict. historique du Mont-Blanc,* II, p. 269.
3. *Registres paroissiaux d'Ugine,* aux archives de la cure.

A gauche, un chemin très ancien, quittant à Verthier, la route ducale de Genève à Albertville-Conflans par Talloire, suit le bas des monts par Sollier, Villard, Vesonne, Mercier et Viu. Quand celle-ci devenait impraticable, les habitants s'en servaient entre Verthier et le Villard, souvent dévasté par les crues du nant de Montmin, comme cela eut lieu en 1737. En décrivant dans la plaine une courbe parallèle à ce chemin, la voie aurait évité la Glière et ses déprédations : c'est ce qu'a fait la voie ferrée, à laquelle le torrent est loin cependant d'avoir dit son dernier mot. Les vestiges romains ne sont pas rares dans le voisinage de ce tracé.

Au Villard, au lieu dit aux Coutettes, M. Ottoz, en minant en 1890 ses vignes, rencontra des murs à une profondeur de plus de quatre mètres; un béton, fait de sable et de chaux, accusait des traces d'incendie ; il y recueillit de la poterie rouge.

Vesonne, dont le nom *Vesunna* rappelle l'époque gauloise [1], garda sa vitalité sous les Romains, car le mas dit la Fin de Vesonne est connu par ses tuiles à rebord et ses anciennes substructions. En 1016, les revenus de cette villa furent donnés par la reine Irmengarde au monastère de Talloire avec ses dépendances, ainsi que Mercier, singulièrement latinisé en *Marsaciacum* [2]. Dans le mas voisin, sous les murets des vignes, le long du chemin même, M. J. Neyret, dit Baco, en enterrant un murger dans la vigne Peyron trouva, en 1900, à un mètre du sol, de la chaux, des tuiles à rebord, des ossements et des monnaies romaines. Après Mercier, à soixante mètres du susdit chemin et à 400^{m} des premières maisons de Viuz, sous la Balmette, quand l'excavateur de la Compagnie P.-L.-M. creusa en 1898, au lieu dit la Glaire, dans un ancien lit de la Glière, une vaste tranchée rectangulaire pour en tirer du gravier, les ouvriers, à trois mètres, débouchèrent l'orifice d'un puits couvert, bâti en pierres sèches, cailloux roulés et fragments de calcaire, et d'un diamètre de près d'un mètre. L'intérieur était vide, mais profond encore de trois autres mètres. On trouva dans le fond des pierres et quelques tuiles romaines. A quelques mètres de là, dans la direction de Faverges, c'est à-dire à l'angle sud-ouest de la tranchée, l'excavateur fit sortir, à six mètres, une énorme souche de noyer et une portion d'une sorte de mur fait de blocs de grosseur moyenne et sur la desti-

1. Vesunnia est le nom ancien de Périgueux et celui d'une déesse éponyme.
2. *Monumenta historiae patriae*, chart. I, col. 496 et *Rev. sav.*, 1894, p. 269.

nation duquel les terrassiers n'ont pu formuler une opinion précise. Faut-il y voir le mur d'une habitation enfouie sous les alluvions ou la voie elle-même dont on aurait ébréché un des bords? C'est ce qu'il est difficile de dire. En tout cas, cette trouvaille atteste sa proximité, en même temps qu'un ancien et violent débordement du torrent.

A droite, un autre chemin, venu de Doussard, double la colline de la Serraz [1] et la longe, resserrée entre elle et l'Eau Morte jusqu'en bas de Giez et de Rovagny où le sol, au pied du montet dudit, pouvait offrir à la voie, comme précédemment à l'extrémité de la Serraz, un solide point d'atterrissement. Au reste, là non plus, les vestiges antiques ne manquent pas.

Giez, malgré les difficultés de son étymologie, paraît d'origine romaine. Cette commune comprend plusieurs groupes d'habitations ; ce sont : 1° Giez, avec le château et l'église. Au lieu dit aux Vignes, un peu au-dessus du chemin, les paysans arrachent du sol des tuiles à rebord qu'ils jettent dans le ravin du nant Coutia. Au-dessus de l'église un mas porte le nom significatif de cour Moraz [2], ce qui fait penser à d'anciennes fondations ; 2° le Bourjal ; 3° Saint-Gingolph, en 1730 *Saint-Gingou*, avec la chapelle, derrière laquelle on a trouvé autrefois de grands squelettes, mais sans cercueils de pierre ; 4° la Crosaz où M. Favre, en minant en 1866 dans son jardin, mit à jour des substructions et des tuiles à rebord ; 5° Rovagny. Avant d'arriver à ce village, parmi les tas de pierre qui bordent le nant de ce nom, on remarque pas mal de tuiles à rebord. Un peu plus haut, à gauche du pont, au lieu dit Pralet, dans la propriété Paccard, M. Châtelet vit extraire d'une profondeur de deux mètres, vers 1888, trois grands squelettes, dont l'un avec un crâne particulièrement gros, et renfermés dans des tombes à dalles. Le village même a livré par suite de minages des pierres de taille de grande dimension et d'antiques masures ; il en est de même du crêt Moraz situé plus haut. En dessous de la Crosaz et de Rovagny d'autres vestiges sont à noter. Au mas des Charmettes, que les débordements du nant de Rovagny ont transformé en pré-marais ou en champs caillouteux, M. Châtelet eut l'idée de miner le sien en 1893 ; il enleva d'abord une couche de gravier de $0^{m}80$, puis trois mètres de bonne terre sans aucune pierre ; enfin dans une dernière cou-

1. Sur ce mot, v. *Rev. sav.*, 1897, p. 255.
2. Sur ce mot, v. *Voie romaine*, I, p. 32.

che faite d'un terreau noirâtre, il recueillit des tuiles romaines et deux lagènes avec des inscriptions. Enfin, à peu de distance de la grande route et d'un vieux chemin de desserte, le même, en faisant un fossé, trouva les mêmes tuiles sous le marais. D'autres localités comme Glières [1], *villa Glères* XIVe siècle; Glannaz (E.-M. Englannaz) dénotent l'attraction exercée sur les populations par la partie occidentale de cette vallée connue au moyen âge sous le nom de Ruange et que peut encore justifier un tracé de la voie de ce côté.

Les deux chemins dont nous venons de parler étant devenus peu praticables, on fraya, à une époque qu'il ne nous est pas possible de préciser, une route plus large à travers la plaine, à laquelle succéda en 1827-28 la route départementale construite par les communes de cette région. Cette route, appelée autrefois grand chemin royal de Genève à Conflans (Albertville) par Annecy-le-Vieux, Talloires, et que rejoignait près de Verthier celle d'Annecy à Verthier par Bredannaz gagnait Villard et de là se dirigeait vers Faverges suivant une ligne droite que le voisinage du torrent et l'envahissement des glières et des vorzières rendirent plus singulièrement sinueuse. Elle passait par le mas de la Maladière (anc. cad. nº 5736) dont il ne reste plus de trace et par celui de l'Etraz (id. nos 618 à 649) à l'extrémité duquel aboutissait un autre tronçon venu de Mercier. Le nom de ce dernier mas est à considérer. Il nous indique en effet qu'il longeait ou renfermait dans son fonds une ancienne route pavée. S'il n'est pas prouvé que ce nom puisse s'appliquer à la route royale dite aujourd'hui la vi vieille, il doit rappeler alors dans ce cas un tracé antique qui conviendrait à peu de chose près à notre voie.

Voici, en conséquence, celui que nous proposerions. Comme aucun obstacle ne justifie un coude après l'endroit où elle a été constatée près de Villard, il faudrait la continuer directement jusqu'en dessous de Giez et là seulement lui supposer un léger changement de direction sous Rovagny par les abords du pont de Glannaz, le même mas de l'Etraz, jusqu'en bas de Viuz dans le voisinage du cimetière actuel de Faverges.

Viuz à 24 kil. d'Annecy, *Casuaria* à XVII milles, soit à 25 kil. de Boutae [2]. L'antique station s'élevait sur l'emplacement

1. Inconnue aujourd'hui, v. abbé Lavanchy : *Les Châteaux de Duin*, pièce justif. B.
2. Mesurés au curvimètre sur le tracé restitué. Viuz vient de *vicus*. Quant à

même du village et sur les terrains qui s'étendent jusqu'au cimetière de Faverges, dans les mas dits Fin de Nave et Fin de Viuz, là où s'étend la gare et ses dépendances. Elle avait une importance moins grande que le vicus Boutae qui paraît avoir été fondé avant la création de la voie, tandis que Casuaria lui doit certainement son existence. Ses restes sont donc beaucoup moins nombreux et moins intéressants, d'autant plus que, bien qu'il se trouvait à l'abri des atterrissements sur cette sorte de seuil qui sépare les vallées de la Glière et de la Chaise, les inondations postérieures ont recouvert ou déterré et charrié une certaine quantité de ses débris.

Voici ce que dit Albanis Beaumont des antiquités de Viuz [1] : « L'on a découvert il y a peu d'années dans les environs de Viuz des restes de tombeaux gaulois et quelques fragments d'antiquités romaines tels que des fûts de colonne, des ornements en marbre et des instruments sacrificatoires, ainsi que deux bières construites avec de larges dalles de grès, en tout semblables à celle que l'on a découvert sur la colline de Boisi, proche de Douvaine; dans l'intérieur d'une de ces bières il y avait un squelette que l'on a cru être celui d'une femme; l'on y a aussi trouvé deux anneaux et une espèce de cistre en cuivre. A peu de distance de ces monuments d'antiquités que le hasard a fait découvrir en arrachant un vieux noyer, l'on a trouvé une colonne milliaire. Tous ces objets si précieux pour l'histoire de cette province ont disparu, ainsi qu'une quantité de médailles antiques dont plusieurs en or et en argent ; cependant, grâce aux soins de MM. Dépine, père et fils, l'on a sauvé quelques-unes qui sont encore dans leurs belles collections. »

On aimerait à savoir l'emplacement exact des trouvailles relatées par ce voyageur. De nos jours cependant on peut encore constater que les premières maisons au nord sont construites sur des substructions romaines et que la terre des jardins est rougie par les tuiles et les poteries. « Dans les premiers jours de février 1867, dit E. Serand dans ses *Notes archéologiques*, MM. Philibert Durand et Desmaison, ayant miné

Casuaria, il ne doit pas son nom au torrent voisin appelé la Chaise; c'est au contraire du nom abrégé de la station romaine que ce cours d'eau a pris le sien. Celui-ci coule, il est vrai, à deux kil. de Viuz; mais cela prouve que le territoire de la *mansio* s'étendait jusque-là. A. Holder dans son *Alt-celtischer Sprachschatz* (Leipsig, Teubner, 1891) admet comme celtique Casuaria : c'est, selon nous, un doublet de *Casaria* qui a donné Chezière dans le Vallais. Au point de vue de l'existence d'origine barbare de l'*u*, il semble rentrer dans le groupe des noms comme *Attuarii*, *Ripuarii* et surtout *Casuale* (Ducange, éd. Charpentier, t. II, p. 212).

1. *Description des Alpes grecques et cottiennes*, 2ᵉ p. t. II, 1806, p. 478.

leurs jardins, découvrirent des tombes formées de plaques de grès avec squelettes tournés vers le levant, des plaques de ceinturons de facture burgonde et des grains de colliers en terre émaillée. Le tout était recouvert par de larges dalles qui provenaient sans doute de quelque monument romain, car non loin, on avait déjà trouvé, il y a quelques années, des colonnes en calcaire avec leurs chapitaux et un grand vase conique en pierre. » Quand l'érudit chercheur visita ces trouvailles, il remarqua que le sol bouleversé était parsemé de décombres de rudus, de tuiles à rebord, de plaques de marbre blanc mouluré, de stuc colorié en rouge, sans compter ces dalles en calcaire blanc et à cannelures, et qu'on avait ramassé au même endroit de nombreuses médailles romaines en bronze des deux premiers siècles. La même année entra en effet au musée un moyen bronze d'Agrippa donné comme trouvé à Faverges [1].

A l'ouest de Viuz, quand, en 1899, pour construire la gare, on défonça le terrain couvert de murgiers et de vorziers, on ramassa à $0^{m}50$ de profondeur seulement des tuiles à rebord en grand nombre, des tuyaux d'hypocauste, de la poterie. L'ancien propriétaire de ce terrain, M. Dufour, a dit avoir vu également les restes d'un four consistant en une aire faite de briques calcinées et de pierres en grès. Au sud, près des carrières, M. Chappuis, de la Balmette, trouva une meule en lave. Quant aux monnaies, on les recueille un peu partout.

C'est ainsi que des monnaies de Tibère et de Trajan [2] ont été trouvées près de la voie du chemin de fer à Viuz, non loin de la gare de Faverges, et près du cimetière de Viuz et données au musée par M. Louis Pezet, de Faverges.

Ajoutons qu'une source, appelée le Bourbouillon, qui jaillit en hiver sous le rocher de l'Arclosan qui domine Viuz, donnait l'eau qu'à défaut de celle-ci on allait chercher au fond des

1. *Rev. sav.*, 1867, p. 108. M. AGRIPPA. L. F. COS III. Sa tête à g. ℞ S.C. Neptune debout avec un manteau sur les épaules tenant un Dauphin et un trident (27-12 av. J.-C. Il existe encore à Viuz, près de la fontaine, des pierres tombales sculptées et assez énigmatiques. La villa Colmyr en possède dans sa chapelle de plus intéressantes, provenant probablement du prieuré de Viuz.

2. *Trajan :* IMP. CAES. NERVAE TRAIANO AVG. GER. DAC. P. M. TR. P. COS V. PP. Son buste lauré à droite. ℞ S P Q R. OPTIMO PRINCIPI SC. La fortune debout à g. tenant un gouvernail posé sur un vaisseau et une corne d'abondance. (COHEN, éd. 1859, n° 456.) *Dupondius* frappé de 104 à 110 ap. J.-C.

Tibère : TI. CAESAR AVGVST. F IMPERATOR (probablement VII). Sa tête laurée à dr. ℞ ROM ET AUG. Autel entre deux colonnes surmontées chacune d'une Victoire. M. b. frappé à Lyon en 10 ap. J.-C. (COHEN, éd. 1859, n° 44.)

Auguste : DIVVS AVGVSTVS PATER. Tête radiée à gauche. ℞ PROVIDENT. S C. Autel de Lyon (frappé sous Tibère). (COHEN, éd. 1859, n° 272.)

Enfin un *dupondius* fruste de Trajan.

puits. Tous ces débris prouvent donc qu'il existait là une villa romaine près de laquelle s'élevait la *mansio* impériale. Il est difficile, on le comprendra, d'en fixer avec précision l'emplacement ; mais nous ne serions pas éloignés de croire qu'elle se trouvait sur celui de la gare elle-même.

Au VIe siècle, Viuz reçut une population barbare dont on a exhumé les tombes entre le village et la gare : ce sont évidemment celles dont parlaient Albanis Beaumont et Eloi Serand. Plus tard, le possesseur du domaine ou du domaine voisin éleva son habitation fortifiée sur le mamelon que couronne le château ; des artisans vinrent se mettre sous sa protection et ainsi naquit le *castrum Fabricas* du XIIe siècle. Mais Faverges resta longtemps dépendant de Viuz au point de vue spirituel et le nouveau cimetière ne fut établi qu'en 1823.

Aux environs de Viuz existaient diverses propriétés romaines, dont quelques-unes sont l'origine de nos communes actuelles. Sans revenir sur Vesonne et Mercier, on peut citer **Saint-Ferréol**, avec ses choseaux (1730, n° 1912), au débouché de la vallée de Serraval et **Seythenex** **Sextinacus villa*, avec **Frontenex** **Frontinacus* [1], par où un chemin conduisait au vieux monastère de Tamié (*Stamedium* 1188 [2]) d'où l'on descendait sur Mercury, Gilly et *Ad Publicanos*, au confluent de l'Arly et de l'Isère, à la frontière du pays des Ceutrons. Il n'est pas prouvé que les Romains aient usé de ce raccourci, car les vestiges antiques ne dépassent pas jusqu'ici Neuvillard où, d'après les renseignements de M. Pernoud, de Faverges, on a découvert il y a deux ans des substructions avec une monnaie de Trajan, au rev. de *Providentia Augusti* (COHEN, éd. 1860, n° 369). Mais des recherches ultérieures pourraient élucider ce point [3]. Rien ne prouve non plus que les Romains aient utilisé le monticule de Chambellon [4], bien qu'on y ait trouvé au sommet un puits fort ancien ; car il pouvait être boisé de leur temps et peu accessible ; du reste la paix dans laquelle vivait la Narbonnaise ne nécessitait dans toute la province, comme on l'a cru à tort, l'établissement d'aucun poste fortifié. Il faut se garder

1. *Rev. savoisienne*, 1896, p. 332 et 1899, p. 118.
2. *Acad. de Savoie*, docum. 1861, p. 37.
3. On allait souvent du monastère de Talloires à Tournon sur l'Isère par celui de Tamié où l'on était sûr de trouver un bon gîte ; mais la route au XVIe s. était presque impraticable et infestée de brigands que Delexius appelle *Arpagones*. *Corographia insignium locorum etc. Camberii*, 1571.
4. L'étymologie *Campus Bellonis* prouve simplement que Bello fonda cette propriété probablement après le Ve siècle, après lequel ces noms familiers deviennent fréquents.

enfin de considérer comme antique le chemin pavé qui conduit de Verchères au-dessus des Graz. Cette prétendue *vi des Romains* est une route du moyen âge pavée comme beaucoup d'autres et de tout autre façon : elle reliait en réalité les châteaux de Cons à celle de Tamié et évitait le long détour par Faverges; et, si cette route avait été un *compendium*, dont l'utilité est à démontrer, ce n'est pas encore à la surface du sol qu'on en trouverait les restes. Cela n'infirme pas l'origine ancienne de Verchères, car les tombes burgundes qu'on y a exhumées étaient superposées à des débris romains [1].

Ainsi l'excellence de la situation topographique d'un village placé dans un *quadrivium* de vallées, au point le plus resserré, avec une largeur de 1500^{m}, sur un terrain exhaussé par les alluvions et par suite perméable et sain, n'avait pas échappé aux Romains, et il est naturel d'y voir l'emplacement de Casuaria justifié encore par le chiffre des distances.

*
* *

On pourrait se demander, bien que cette question dépasse les limites de notre étude, où se dirigeait la voie après la station de Casuaria. Nous savons déjà qu'en suivant le tracé proposé, elle aboutirait, au sud de Faverges, au-delà de la route départementale, précisément non loin d'une habitation romaine dont les ruines gisent presque à fleur de terre dans le pré de la propriété Chapelain, au bord du chemin du Tové, suite de la rue des Fabriques, et sous le monticule du château. Elles consistent en une couche de débris, tuiles à rebord, tuiles courbes, tuyaux d'hypocauste recouvrant des chambres betonnées aux murs faits de pierres calcaires cimentées. Un canal en briques amenait l'eau d'une source jaillissant immédiatement au-dessous et qui, sous le nom de la Fontaine, est devenue un but de promenade pour les habitants de Faverges. Au delà, deux directions sont possibles.

La voie pouvait suivre le bas de la montagne de Cons en laissant à gauche la Biolle et la Chaise, c'est-à-dire en-dessous de Grangeneuve [2] et d'Ombre où elle aurait traversé une première fois ce dernier torrent pour gagner Marlens ; car au delà, bien que la tradition qualifie de romain le sentier qui, par le mas de Longemale contourne la montagne de l'Arpetta jusqu'à

1. *Sépultures burgondes*, p. 54.
2. Dans la propriété Lecomte on trouva, à 3^{m} de profondeur, un dépôt de près de 200 fers de mulets.

Outrechaise, il semble bien impossible, vu la configuration du terrain et la proximité d'un cours d'eau dévastateur, de placer là le passage d'une voie impériale. Les traces d'habitations romaines observées de ce côté ne dépassent pas du reste Ombre et apparaissent sur des hauteurs s'abaissant en des mamelons appelés broves, à talus brusquement incliné sur la plaine caillouteuse et broussailleuse, difficile à toute exploration, où coulent la Biolle et la Chaise et dont les lits ont subi des variations même depuis le siècle dernier. Voici quelques antiquités à signaler.

Cons-Sainte-Colombe. Le chef-lieu, qui a gardé à la fois le nom antique et celui de la sainte à laquelle fut dédiée la première chapelle construite, a livré peu de débris, à cause des ravages du nant de Piésan ou de Piassan [1]. Un mortier avec pilon en bronze a été seul signalé en 1865 par l'instituteur dans le *Répertoire archéologique des communes* [2] ; mais plus loin, vers le four à chaux, en minant le champ Court, on trouva des tuiles romaines à un mètre de profondeur et, en dessous, dans le mas de la Millière (*anc. cad.*, n° 491 suiv.), on exhuma à cinq pieds, en 1858, six tombes en mollasse. A Ombre enfin, près du ruisseau de la Vagère qui forme la limite communale de Marlens, les frères Philippe et J.-Antoine Veuillet, en creusant en 1880 une fosse au lieu dit au Crozet, trouvèrent sur la brove, à huit pieds de profondeur, des tuiles à rebord.

Une autre hypothèse, et c'est celle que nous proposons, donnerait à la voie la même direction qu'à la route royale de Faverges à Marlens, par le Chenay, direction suivie actuellement par la route départementale et par la voie ferrée qui ont préféré franchir deux fois la Chaise et suivre sa rive gauche plutôt que d'être exposées, sur sa rive droite, à ses ravages et aux éboulis montagneux. Le mas qui, sur Saint-Ferréol, avoisine l'ancienne route, porte là aussi le nom de Sous-l'Etraz (1730, n°s 74 à 122), ce qui fait croire à l'existence de notre voie de ce côté. Au Chenay, elle n'était pas encore à l'abri du torrent, car ce hameau qui, sur la carte de l'Etat-Major, en est éloigné de 300^{m}, n'en était, en 1730, distant que de cinquante ; mais sous Thermesay (E.-M. *Verthermezai*) et sous Marlens, l'assiette en était plus solide, bien que les terres basses de cette

1. En agrandissant la cave Pergod, on trouva à 2^{m} de profondeur un énorme squelette d'homme replié en deux et qui semblait avoir été entraîné là par les eaux.
2. Mss. aux archives de la Soc. Florim.

commune aient été singulièrement ravagées au siècle dernier [1].

Ce dernier village porte un nom d'origine burgunde [2], *villa Marlindum* en 877, *Marlandis curtem* en 879. En effet, quand on agrandit l'église il y a une quarantaine d'années, on en exhuma des tombes faites de grandes dalles de mollasse. Mais les trouvailles romaines eurent lieu un peu plus haut, au bas du Villard. Elles consistaient, d'après Despine et de Reydet, en restes de murs et en monnaies de Vespasien, de Philippe, et surtout de la fin du IIIe siècle. Ces dernières appartenaient à un trésor caché dans le roc et découvert en 1780. Elles furent vendues au vicaire qui les revendit à un orfèvre de Genève [3].

A un kilomètre de Marlens presque à la limite des deux départements, au lieu dit aux Perrus, un très ancien et formidable éboulement recouvrit l'ancien chemin et avec lui une ville appelée, dit la légende, Malgovère (*Rép. archéol.*) De Reydet avait placé là la station de Casuaria. Enfin, au premier hameau d'Ugine, au Soney, on a exhumé dernièrement des tombes à dalles qui témoignent certainement de l'antiquité d'un passage de ce côté de la vallée [4].

DEUXIÈME PARTIE.

Grand chemin de la rive droite du lac.

De l'existence démontrée d'une voie romaine impériale sur la rive gauche du lac résulte l'impossibilité de faire passer une seconde route pavée sur la rive droite, les centres habités étant trop peu nombreux pour justifier une pareille dépense et les fouilles n'ayant absolument livré aucun vestige de ce genre.

Mais, comme des propriétés se partageaient les terrains riverains, il est évident qu'un chemin, *via vicinalis* ou autre, a dû les desservir.

Ce chemin était d'origine gauloise, car les trouvailles de

1. Sur cette commune v. abbé Ducrettet : *Monographie de Marlens,* dans *Mém. de l'Académie salésienne*, VI, p. 162, 1883.
2. *Les Noms de Propriétés après le Ve siècle,* dans *Rev. sav.,* 1900, p. 18.
3. La mappe de cette commune porte un mas appelé la Fortune (n° 3279, etc.), on y a certainement trouvé, comme à Villette en Tarentaise et à Coucy. près Chilly, un trésor de monnaies. Les lois du moyen âge avaient prévu ces sortes de trouvailles qui pouvaient faire retour au propriétaire de la terre « *fortunas et omnes meynas quae reperiri possunt.* (F.-G. Frutaz : *Recueil de Chartes valdotaines* dans les *Mém. de la Soc. Académique d'Aoste,* 1891, p. 163). M.-J. Gauthier (*Bull. archéol.*, 1897, 63), cite à Besançon en 1235, une vigne de la Fortune, qu'il croit rappeler un ancien temple.
4. *Revue savoisienne,* 1902, p. 47.

monnaies faites jusqu'ici exclusivement sur la rive droite prouveraient que les Allobroges auraient plutôt délaissé la rive opposée. Mais il serait imprudent de vouloir identifier ce chemin gallo-romain avec le chemin mediéval refait dans les derniers siècles et encore visible aujourd'hui. En effet, si les propriétaires romains entretenaient à leurs frais les chemins secondaires qui s'articulaient aux voies pavées, ils créaient aussi de leurs deniers des chemins particuliers, *viae privatae* [1], qui desservaient les villas et les terrains adjacents. Après le ve siècle, ces chemins, mentionnés sous le nom général de *viae publicae*, ne mirent plus en communication que les *vici* qui avaient échappé à la ruine, et leur tracé antérieur se trouva encore modifié par suite de l'édification des châteaux-forts sur les hauteurs. Si donc nous parlons avec détails d'un grand chemin médiéval sur la rive droite, c'est que d'abord il sert très utilement de point de repère aux restes des villas exhumés dans sa proximité et qu'à côté de tronçons de toute époque, il peut offrir des parties antiques et probablement romaines quand elles ont dans leur voisinage immédiat un lieu de tout temps sanctifié ou l'église qui a succédé à la vieille chapelle du domaine ou encore un cimetière barbare.

— C'est un peu avant le pont de Brogny, presqu'à la limite des deux communes d'Annecy-le-Vieux et d'Annecy que de la voie de Boutae à Genève, que nous étudierons beaucoup plus tard, devait s'infléchir le chemin romain de la rive droite du lac qui se continuait bien au-delà et au moins jusqu'à Viuz. Il a donné naissance à un grand chemin du moyen âge, qualifié de ducal, puis de royal, et que l'on suivait pour aller de Tarentaise ou de Maurienne par Conflans et Faverge à Genève et de là en Bourgogne ou inversement [2]. L'existence de la riche et hospitalière abbaye de Talloire, obligée par suite de l'étendue de ses possessions d'entretenir ce chemin, en fit un lieu de passage très fréquenté et pour lequel on délaissa même la route de l'autre bord, de même que l'espoir de trouver un gîte à Tamié fit préférer ce raccourci dangereux au long détour par Ugine.

Ce grand chemin, large de quinze à seize pieds, que les ingé-

1. V. les *Insc. de Vienne*, III, p. 402, où est mentionné un *iter via privata*, qui paraît être un ancien chemin indigène devenu privé.

2. La carte de Borgonio (1683-1772) donne comme stations en partant d'Annecy, Albigny, la Rue, Vairier, Menthon, Talloires, Cloz, Vertier. L'Eau morte est à peine indiquée.

nieurs piémontais restauraient après chaque année pluvieuse [1], est caractérisé, comme ses annexes, et chaque fois qu'il est à flanc de coteau, par un double mur de soutènement, l'un arrêtant la masse des terres labourables qui descendent vers le lac, l'autre, fait de pierres cubiques de grosseur moyenne, le protégeant contre les ravinements et l'écroulement ; la hauteur de la partie ainsi en corniche dépasse parfois deux mètres. Actuellement il ne sert plus guère qu'aux villageois, car il est noyé par les filets d'eau, piqué çà et là de chênes et de noyers, bordé de murgiers et de ronces qui le rétrécissent jusqu'à ne lui laisser qu'un mètre de large.

Dès le Petit-Brogny il gravit la colline et reste rapproché de la montagne. Il traverse ensuite Annecy-le-Vieux, Vignères, dessert le château de Verbouz [2] où il est coupé par l'ancienne route de Thônes rectifiée depuis là jusqu'au château de la Pesse, puis la propriété Laeuffer, les Barattes, les propriétés Replat et Ruphy ; absorbé par cette dernière et par la propriété de la Tour, il aboutit, impraticable et ignoré derrière le clos Bublens, au bas de la pierre Margeria, énorme rocher détaché de la montagne, planté comme un menhir et qui ne laisse à tout chemin qu'un étroit passage entre le lac et lui.

Un autre chemin, cité au XIVe siècle [3], part d'en bas du Petit-Brogny, côtoie jusqu'à Novel où résidait en 1192 Guillaume, comte du Genevois, le pied de la colline que baignaient autrefois des marais et le ruisseau du Vire (E. M. *Evire)* [4] et se dirige vers Annecy auquel il sert de limite. Un autre enfin allait de Vignères à la pierre Margeria en longeant, à l'ouest, les propriétés Scitivaux et de la Tour. Le grand mas qui l'avoisine s'appelait en 1730 *mas au vi ellevé* pour aux *vi levées* (n°s 1365 à 1420 et 2809 à 2888), à cause de la hauteur au-dessus des terres de ce chemin et du premier nommé.

La pierre à légende Margeria ou Mageria, où commence la commune de Veyrier, marquait sous le nom de *petra Margiria*, au XIIIe siècle, la limite septentrionale de la juridiction des châtelains de Menthon [5]. L'éperon rocheux laisse une place si

1. En mars 1749, les inondations le détruisirent de Brogny à Talloires.
2. Sur ce nom v. *Rev. sav.*, 1900, p. 23.
3. Arch. dép., E 150, *Inv. somm.*
4. Le mas des Evires existe, mais à l'est d'A.-le-V. (anc. cad., n° 1760 suiv.).
5. Arch. dép., E 110, *Inv. somm.* Sur ce nom de Margeria, v. *Rev. sav.*, 1900, p. 19. Il y a lieu aussi de rectifier ici une erreur d'interprétation de Ducis, au sujet de l'origine de la Margeria « Deux autres peulvans sont devenus aussi des limites de communes, l'un entre Annecy-le-Vieux et Veyrier » (*Rev. sav.*, 1865, p. 87) et reproduite dans le *Dictionnaire archéologique de la Gaule, Epoque*

restreinte que les chemins anciens gisent forcément sous la route nouvelle dite chemin de grande communication n° 1 d'Annecy à Bonneville. C'était aussi un mauvais pas, car à quelque distance s'élevait autrefois la chapelle de Notre-Dame de Bon Encontre (cad. n° 47). Le vieux chemin et avec lui le chemin romain y faisaient donc un coude nécessaire en empiétant sur la grève du lac, et ils s'en éloignaient ensuite jusqu'au Grand Chavoire, rasant les éboulis caillouteux des pentes qui ont fini par les recouvrir et que les paysans contiennent à grand'peine.

Après le Petit-Chavoire, tandis que la route moderne tend assez directement vers Veyrier, l'ancienne décrit une courbe sensible vers le lac pour éviter, ce semble, un fort éboulement et n'apparaît plus que comme un sentier de desserte ; mais elle revient en s'élargissant longer le mur de la propriété de Fésigny, au-dessus du mas de la Ruaz, ne s'éloignant guère de plus de dix mètres de la nouvelle route jusqu'à l'église de Veyrier, derrière laquelle elle passe pour gagner de là Morat ; puis, après avoir été coupée par la nouvelle route de Thônes, suite du chemin de grande communication n° 1 d'Annecy à Bonneville, les hameaux de Mont-Pelard et des Moulins, en contournant l'extrémité de la montagne. Là, le grand chemin franchit le Bioson, laisse à gauche le sentier du château de Menthon et arrive à Ramponnet où il coupe l'ancienne route de Talloires à Alex, que défendait le même château ; de là, il gagne Perroix et rejoint, en avant des Granges, un deuxième chemin également ancien dont il faut parler.

Celui-ci s'en détache au sortir de Veyrier et, parallèle au chemin vicinal ordinaire n° 1 du même village à Doussard, descend vers le lac, dessert les mas des Gurres et de Vieugy, passe à Prêles et est recouvert par ce chemin vicinal jusqu'après Menthon. Aux Chosaux, laissant un chemin descendre aux bains et un autre monter à Ramponnet, il quitte, à gauche, le chemin vicinal pour contourner à l'est le long coteau vignoble du mas du Carroz. Après le lieu dit aux Fontaines, il passe à Echarvine et, maintenant à droite du même chemin vicinal, descend aux Granges et de là à Talloire par un sentier encaissé,

celtique. « Annecy-le-Vieux : Menhir servant de limite entre la commune d'Annecy-le-Vieux et celle de Veyrier. » Cette gigantesque aiguille n'est en somme qu'un fragment du pan occidental, en couches redressées jusqu'à la verticale, de la voûte des calcaires urgoniens qui constituent la montagne de Veyrier. La cassure de la charnière du pli a permis à l'érosion d'isoler cet énorme monolithe, qui n'a rien de commun avec les monuments *(menhirs)* de l'époque dolménique.

rapide et pavé que les gens du pays qualifient de romain et que l'abbé Ducis a cru un vestige de la voie impériale qu'il cherchait de ce côté. Mais, outre qu'on avait l'habitude, au moyen âge, de paver les chemins en pente, ce pavage à fleur de terre est un indice bien insuffisant. Ajoutons qu'un peu avant les Granges, dans le triangle formé par le chemin vicinal, celui d'Echarvine à Perroix et une portion de la route d'Alex, s'élevait, au lieu dit la Chapelle, une chapelle avec cimetière et un murgier de décombres.

Après avoir franchi le Nant-Sec et le nant du Cruaz, le grand chemin, après Talloire, montait sur le roc qui bordait alors le lac profond sur toute cette partie de la rive jusqu'à la chapelle de la Madeleine, citée en 1324; il y devenait très étroit et fort dangereux, les mulets ayant peu de prise sur la pierre à découvert et sans parapet [1]. A partir de ce point, il se confond plus ou moins avec le chemin vicinal jusqu'à Verthier par Angon et Balmette après lequel il a été détruit plusieurs fois par les éboulements, particulièrement à l'endroit appelé la pierre *mallamouillée*. De Verthier, il s'infléchit dans la plaine et gagne Faverges par Villard, comme nous l'avons vu. Mais il reste de lui un tracé bien plus ancien qui côtoie le bas de la montagne et qu'on peut suivre encore malgré le peu d'espace que laissent les murets qui soutiennent les vignobles. A. Garella rappelait que, quand le grand chemin était détérioré par les pluies, les habitants lui préféraient cet odieux chemin, qu'on appelle encore maintenant chemin romain, et auquel on accédait par un pont de bois.

Nous allons maintenant passer en revue chacune des communes traversées par les chemins énumérés et étudier l'origine des localités qu'elles renferment en insistant sur les restes antiques que les fouilles ont révélés.

La commune d'**Annecy-le-Vieux** est considérable ; elle a une superficie qui embrasse tout le plateau circulaire limité par le lac, la Margéria, l'extrémité de la montagne de Veyrier, le Fier, du pont Saint-Clair aux ponts de Brogny, et la plaine des grandes Fins sur laquelle elle empiète jusqu'aux chemins de Brogny aux Iles, de Brogny à Novel, et de Novel à Annecy et à Albigny. Son territoire septentrional était et est encore en grande partie forestier [2] et les bois qui couvrent les pentes du

1. *Rapp. de l'ingénieur Garella*, 1737 (Arch. dép.) C'est à cet endroit qu'aurait eu lieu la chute légendaire des mulets porteurs de la vaisselle de Lesdiguières.
2. Sous les bois s'appelait *nemora* au XIVe s. ; Bray *(E. M.)* s'est appelé Bruel, au XIVe s. et Brouet en 1730 ; c'est un ancien *Brolium*.

Rampon se continuaient par les bois marécageux des Glaisins jusqu'au Fier, dont ils couronnaient les escarpements. Les portions défrichées au moyen âge s'échelonnèrent de préférence le long des chemins ou charrières qui mirent en communication, d'une part, Annecy-le-Vieux et Frontenex, par Onnex avec Villaz, d'autre part, Annecy-le-Vieux et le Buloz avec Nâves et Dingy, par des ponts rustiques. Le premier est cité au XIVe siècle avec le mas de la grosse pierre ; mais les défrichements sont certainement bien antérieurs, car le pré Vernet, situé sous le mont Rampon à une altitude de près de 900^{m}, apparaît déjà au XIIIe siècle [2] et, par delà la montagne, aux confins de la commune, les mas Essert-Berté et Essert-Boisson attestent d'anciennes propriétés. La partie sud-ouest, mieux exposée, est aujourd'hui bien cultivée et couverte de vignobles depuis longtemps florissants. En 1730, le mas des Caves rappelle les celliers d'autrefois. C'est de ce côté, entre Brogny et la Tour, qu'on rencontre le plus de vestiges antiques.

Le territoire de la commune d'Annecy-le-Vieux paraît n'avoir été qu'une partie, toutefois considérable, de l'ancien *fundus Aniciacus* dont la villa principale devait se trouver sur l'emplacement même du chef-lieu. On peut noter en effet, en allant du nord au sud, les trouvailles suivantes :

1° A gauche, dans la terrasse de la maison Martinod, tuiles à rebord et cubes en tuf. 2° A droite, vis-à-vis, dans l'angle sud de la propriété Fournier [1], c'est-à-dire dans le jardin, le potager et une partie de la vigne, soit au mas de l'Allée et aux n^{os} de 899 à 902, les ouvriers, dans les saisons 1896-97, défoncèrent, sous une épaisse couche de tuiles, des murs délimitant des chambres de trois mètres carrés. En dessous du potager, près du mur de clôture, au bas duquel descend le chemin de Novel, gisaient, à une profondeur de 0^{m} 60, deux squelettes presque pliés en deux. 3° Au delà, dans l'angle situé entre les chemins de Novel et de l'Abbaye qui aboutissent à la place de l'église, c'est-à-dire au mas du Joly, le propriétaire, M. Couloux, en construisant en 1898 une maison, découvrit un mur en hémicycle, épais de 0^{m}80, entourant le pavimentum d'une grande chambre circulaire. Le béton, qui reposait sur un lit de gros cailloux, avait une épaisseur de 0^{m}15, et le terreau archéologique qui le recouvrait était épais de 0^{m}30 sur une profon-

2. Arch. dép., MAX BRUCHET : *Inv. sommaire*, E 145, 147, 149.
1. Ce propriétaire y a trouvé tout récemment un moyen-bronze de Tibère au rev. de l'autel de Lyon.

deur totale de 0^m70. Des os d'homme et de cheval furent ramassés au pied du mur, à l'extérieur [1]. Ces substructions se continuaient, par dessous le chemin qui descend à l'Abbaye, dans le jardin Rochet-A. Dunand, au n° 997 du mas dit Dessous le clocher, d'où l'on a retiré en février 1857 et en 1866 des tuiles, de la poterie rouge, des plaques de marbre servant de dallage, des monnaies, une lampe d'argile (*Cat.* II, n° 279), une base de colonne à trois moulures avec un chapiteau corinthien en calcaire et un tuyau de plomb long de 2^m05 *(voir ci-contre)*, qui amenait dans le bâtiment antique qu'on a cru être une salle de bains, l'eau qui jaillit en plusieurs endroits du banc mollassique et qui provient du crêt à l'est de l'église [2].



Tuyau en plomb d'Annecy-le-Vieux.

« J'ai reconnu au milieu des décombres, dit Eloi Serand dans un manuscrit déjà cité, les restes d'une salle de bains recouverte d'un dallage en minces plaques de marbre blanc; au-dessous existait un petit canal dont la direction est du nord au midi et dans lequel nous trouvâmes un fort conduit en plomb long d'environ cinq mètres. J'ai déposé un échantillon au Musée d'Annecy. » Les fouilles n'ont pas été continuées [3].

(A suivre.) Ch. MARTEAUX et Marc LE ROUX.

ÉTUDES PHILOLOGIQUES SAVOISIENNES

PARABOLE DE L'ENFANT PRODIGUE

(Suite et fin.)

Avant de donner la seconde partie du texte, nous mentionnerons une traduction de la *Parabole* en patois gessien, qu'il convient d'ajouter à la liste indiquée page 12. On la trouvera dans l'ouvrage de DEPÉRY : *Essai sur les Mœurs et les Usages singuliers du peuple dans le pays de Gex*, Lyon, 1833.

1. Voir le plan sur la carte de l'Itinéraire.
2. Ce tuyau anépigraphe est formé d'une feuille de plomb repliée en un replat. La réunion des différentes sections de la conduite est obtenue au moyen d'une soudure circulaire en un bourrelet massif.
3. Il faut encore citer avec l'indication de provenance (Annecy-le-Vieux) une petite statuette en terre cuite haute de 38 m/m conservée au Musée et offerte autrefois par M. Rochet. Cette figurine se compose d'un torse sans bras dont le dos est assez délicatement modelé dans le style antique. La tête grossièrement travaillée porte un bandeau ceignant la chevelure ondulée. *(Voir au prochain n°.)*

Latin ét. Ad illam horam+s illi+s se sunt missi ad tabulam. Illum 'antius na- [tum de illos infantes

Texte fr.	Alors	ils	se	sont	mis	à table.	L'	aîné	des	enfants
(2Js)	*Alô*	*i*	*s'*	*son*	*metá*	*à tráblĭŏ.*	*Le*	*premi*	*dé-z*	*êfan*
(3S')	*Alôr*	*i*	*se*	*san*	*më*	*à trablĭă.*	*Le*	*prĕmi*	*dé-z*	*enfan*
(4A)	*Alô*	*é*	*sĕ*	*son*	*mtâ*	*à tâblă.*	*L'*	*promi*	*dé-z*	*ênfan*
(4Ab)	*Alô*	*é*	*s'*	*son*	*mtá*	*à tráblĭă.*	*L'*	*promi*	*dé-z*	*êfan*
(4Ad)	*Alôr*	*é*	*s'*	*san*	*ptâ*	*à tràblă.*	*L'*	*promi*	*dé-z*	*ünfan*
(4Al)	*Alôr*	*é*	*s'*	*son*	*mtâ*	*à tâblă.*	*L'*	*promi*	*d' lou-z*	*éfan*
(4R)	*Alô*	*é*	*s'*	*son*	*mtâ*	*à trâblĭă.*	*L'*	*promi*	*dé-z*	*êfan*
(4T)	*Alôr*	*i*	*sĕ*	*san*	*mtâ*	*à tâblă.*	*L'*	*prĕmi*	*dé-z*	*ênfan*
(4Tc')	*An chŭită*	*i.*	*sĕ*		*mtârăn*	*à trâblă.*	*L'*	*promi*	*dé-z*	*ânfan*
(4Tj)	*Alôr*	*i*	*sĕ*	*san*	*mtâ*	*à trâblă.*	*L'*	*parmi*	*dé-z*	*êfan*
(6Am)	*Alôre*	*é*	*se*	*son*	*petá*	*à táblă.*	*Le*	*prĕmĭé*	*dé-z*	*éfan*
(7M)	*Aleură*	*eu*	*se*	*son*	*petâ*	*à trâblă.*	*Lŏ*	*premĭér*	*deu-z*	*efen*
(8B'm)	*Alour*	*é*	*se*	*son*	*mtá*	*à tráblă.*	*Le*	*premĭé*	*dé-z*	*éfan*

Latin ét. 'reven+ebat de illum pastur+aticum in ecce istum momentum et [illi habet intend+utum illum 'brugitum

Texte fr.	revenait	du	pâturage	en	ce	moment,	et il a	entendu	le	bruit
(2Js)	*revenive*	*d'*	*ê çhan*	*à*	*cé*	*momê,*	*è al ó*	*awi*	*le*	*brüi*
(3S')	*revnĭive*	*d'*	*en çhan*	*à*	*cé*	*momen,*	*é al a*	*awi*	*le*	*brüi*
(4A)	*arvnĭivĕ*	*d'*	*ên çhan*	*à*	*sti*	*momên,*	*é al a*	*parchu*	*l'*	*brüi*
(4Ab)	*rĕvnivĕ*	*d'*	*ê çhan*	*à*	*çli*	*momê,*	*é al a*	*awi*	*l'*	*bri*
(4Ad)	*rĕvnĭivĕ*	*d'*	*ün çhan*	*ün*	*l'li*	*momün,*	*é al a*	*üntündë*	*l'*	*brüi*
(4Al)	*rvnĭivĕ*	*d'*	*ê çhan*	*à*	*çli*	*momê,*	*ĕ âr a*	*étêdu*	*l'*	*bri*
(4R)	*torndâvĕ*	*d'*	*ê çhan*	*à*	*rli*	*momê,*	*é al a*	*parchu*	*l'*	*bri*
(4T)	*rĕvnĭivĕ*	*d'*	*ên çhan*	*ên*	*cé*	*momên,*	*é él a*	*êntêndu*	*l'*	*brüi*
(4Tc')	*rĕvnĭê*	*d'*	*ân çhan*	*à*	*cé*	*momân,*	*ĕ èl avê*	*parchu*	*l'b(o)rüi*	
(4Tj)	*rĕvnĭivĕ*	*d'*	*ê çhan*	*à*	*cé*	*momê,*	*ĕ él a*	*parchu*	*lĕ*	*brwi*
(6Am)	*revnĭévĕ*	*d'*	*ê stan*	*à*	*chô*	*momê,*	*è âl a*	*pĕchu*	*le*	*brüi*
(7M)	*revenive*	*aleură*	*d' ên çhénn,*				*é el a*	*wi*	*lo*	*brit*
(8B'm)	*a revenĭă*	*d'*	*ên tsan*	*den*	*cé*	*momên,*	*é al a*	*pêrçhu*	*le*	*brò*

Latin ét. de illam musicam et de illas [german.]. Illi demandavit ad illas duos [vetulas

Texte fr.	de	la	musique	et	des	danses.	Il	demanda	aux	deux	vieilles
(2Js)	*d'*	*la*	*musicŏ*	*è*	*dé*	*danfe.*	*Al ó*	*démandá*	*é*	*douhe*	*vilĭe*
(3S')	*d'*	*la*	*musică*	*é*	*dé*	*danfe.*	*E*	*dmanda*	*é*	*dawĕ*	*vilĭe*
(4A)	*d'*	*la*	*mosică*	*é*	*dé*	*danfĕ.*	*Ė*	*dmanda*	*é*	*dwë*	*vilĭĕ*
(4Ab)	*d'*	*la*	*musică*	*é*	*dé*	*danfĕ.*	*Ė*	*dmanda*	*é*	*dĭŭè*	*vilĭĕ*
(4Ad)	*d'*	*la*	*musică*	*è*	*dé*	*danfĕ.*	*Ė*	*dmanda*	*é*	*davĕ*	*vilĭĕ*
(4Al)	*d'*	*la*	*musică*	*ĕ*	*dé*	*danfĕ.*	*Â*	*démanda*	*à lé*	*dwé*	*vilĭĕ*
(4R)	*d'*	*la*	*mosică*	*é*	*dé*	*danfĕ.*	*E*	*dmanda*	*é*	*dwë*	*vilĭĕ*
(4T)	*d'*	*la*	*musică*	*é*	*dé*	*danfĕ.*	*Ė*	*dmanda*	*é*	*davĕ*	*vilĭĕ*
(4Tc')	*d'*	*la*	*musică*	*ĕ*	*d' lé*	*danfĕ.*	*Ė*	*dmanda*	*à lé*	*davĕ*	*vilĭĕ*
(4Tj)	*d'*	*la*	*musică*	*ĕ*	*dé*	*danfĕ.*	*Ė*	*dmanda*	*é*	*davĕ*	*vilĭĕ*
(6Am)	*d'*	*la*	*musică*	*è*	*d' lé*	*danchĕ.*	*Âl a*	*démandá*	*à lé*	*davĕ*	*vĭélĭĕ*
(7M)	*d'*	*la*	*meusecă*	*é*	*de lé*	*danhe.*	*Él a*	*demandâ*	*à lé*	*dĭue*	*vĭélĭĕ*
(8B'm)	*d'*	*la*	*musică*	*è*	*d' lé*	*danclĕ.*	*Al a*	*dmandá*	*à lé*	*davĕ*	*vilĭĕ*

Latin ét. feminas qui 'stebant 'assisas (*sessum*, transformé en *sisum*, sous l'infl. anal. [de *occisum*, etc.) pressum de illam 'stabulam ecce hoc quem ecce hoc illac

Texte fr.	femmes	qui	étaient	assises	près	de	l'étable	ce	que	cela
(2Js)	fëne	q'	éton	achté	dvan	le	bòŭ	ç'	qe	cê
(3S')	fène	q'	étĭan	asté	pré	du	beû	ç'	qe	cen
(4A)	fënĕ	q'	ĕtan	achtâ	pré	d'	l'écwêri	ç'	qĕ	cên
(4Ab)	fënĕ	q'	ton	achté	pré	du	beû	ç'	qĕ	cê
(4Ad)	fënĕ	q'	tĭan	achtâ	pré	du	bëŭ	ç'	qĕ	cen
(4Al)	fënĕ	q'	étô	achtâ	pré	du	bâw	ç'	qĕ	cê
(4R)	fënĕ	q'	étô	achtâ	pré	du	bâw	c'	qe	cê
(4T)	fënĕ	q'	étan	achtâ	pré	du	bòŭ	ç'	qĕ	cên
(4Tc')	fmalĕ	q'	ĕtan	achtâ	pré	du	bàw .	ç'	qĕ	çân
(4Tj)	fënĕ	q'	étan	achtâ	pré	du	bâw	ç'	qi	cê
(6Am)	fënĕ	q'	étĭan	acheté	pré	di	bëŭ	ç'	qe	cê
(7M)	femele	q'	erĭan	acheté	pròchŏ	deu	beu	ti	qe	ên
(8B'm)	fënĕ	q'	éran	chatu	pré	du	bâ	cên	qe	cêntĭĕ

Latin ét. volebat dicere. Ecce hoc est vostrum fratrem qui est reven+utum [et vostrum patrem

Texte fr.	voulait	dire.	C'est	votre	frère	qui	est	revenu,	et	votre	père
(2Js)	volâ	dire.	Ĭë	vtron	fráre	q'	é	revenu,	è	vtron	páre
(3S')	volê	dire.	Ĭë	vutron	frâre	q'	é	revenon,	é	vutron	pâre
(4A)	volê	dirë.	Ĭë	vtron	frârĕ	q'	è-t	arvnĭu,	é	vtron	pârĕ
(4Ab)	volê	dirë.	Ĭë	vtron	frárĕ	q'	é	rĕvnĭu,	é	vtron	párĕ
(4Ad)	volàĕ	dirë.	Ĭë	vtron	frârĕ	q'	è-t	arvnĭu,	è	vtron	pâre
(4Al)	volàĕ	dirë.	Ė	vtron	frârĕ	q'	é	rvnĭu,	ĕ	vtron	pârĕ
(4R)	volê	dirĕ.	E	vtron	frârĕ	q'	é	rvnĭu,	ĕ	vtron	pârĕ
(4T)	volê	dirë.	Ĭĕ	vtron	frârĕ	q'	é	rvnĭu,	é	vtron	pârĕ
(4Tc')	volĭê	dirë.	Ĭë	voutron	frârĕ	q'	é	rĕvnu,	ĕ	voutron	pârĕ
(4Tj)	volê	dirë.	Ĭë	voutron	frârĕ	q'	ĕ	rĕvnĭu,	ĕ	voutron	pârĕ
(6Am)	volĭâ	dĭére.	Ė	voutron	fráre	q'	é	revenu, .	è	voutron	páre
(7M)	volett	dire.	Ė	vouron	frare	q'	é	rvenu,	é	vouron	pare
(8B'm)	volĭâ	dirë.	Ė	vouçhron	frárĕ	q'	é	revenu,	é	vouçhron	páre

Latin ét. habet 'commandatum quid homo illum [germ.], 'habunt illas respond [+utum. Ecce ista responsa

Texte fr.	a commandé	qu'on	le régalât,	ont-elles	répondu.	Cette	réponse
(2Js)	ó cmandá	q' on	l' fassisse fétŏ,	ont- ëlĭe	répondu.	Çlŏ	réponsŏ
(3S')	a cmandâ	q' i	le rĕgâlàssăn,	ant- lĭë	répandu.	C'hla	réponsă
(4A)	a cmandâ	q'on	l' argâlêʒĕ.	q'al on	répondu.	Çla	réponsă
(4Ab)	a cmandá	q'on	l' fassissĕ fétă,	q'al on	répondu.	Çla	réponsă
(4Ad)	a cmandâ	q'on	l' fassissĕ fétă,	q'al an	répò.	Lla	réponsă
(4Al)	a cmandâ	q'on	lŏ fassissĕ fétă,	q'ér on	répondu.	Çla	réponsă
(4R)	a cmandâ	q'on	l' argalèʒé,	q'al on	smo.	Rla	réponsă
(4T)	a cmandâ	q'on	l' fassissĕ fétă,	ant- lĭë	répandu.	Çla	réponsă
(4Tc')	a cmandâ	q'on	l' rgalassĕ.	q' lé-ʒ an	répò.	Çla	réponsă
(4Tj)	a cmandâ	q'on	l' fassĕ fétă,	ant- lĭë	réponĭu.	Çla	réponsă
(6Am)	a cmandá	q'on	le regálissĕ,	ĭant- ou	répondu.	Cela	réponsă
(7M)	a comandâ	q'on	lĭi fésse féhă,	qe lĭi on	repou.	Helă	reponsă
(8B'm)	a cmandá	q'on	lĕ rgálissĕ,	q'ĭ on	répondu.	Celà	réponsă

Latin ét. vexavit illum juvenem hominem qui dixit quid illi non intrare+ [ebat passum.

Texte fr.	vexa	le	jeune	homme	qui	dit	qu'il	n'entrerait	pas.
(2Js)	ó fé biscá	l'	jwên'	eume	q'ó	dë	q'i	n'êtrereu	pá.
(3S')	a fé biscâ	le	jhwanne	ome	q'a	dïë	q'é	n'entrĕrë	pâ.
(4A)	a fâtïa	l'	jhwên'	òmŏ	qĕ	dë	q'é	n'êntrĕrë	pâ.
(4Ab)	a fé biscá	l'	jhöèn'	òmŏ	q'a	dë	q'é	n'êtrĕrë	pá.
(4Ad)	fë biscâ	l'	jhwann'	òmŏ	q'a	dë	q'é	n'üntrĕrë	pâ.
(4Al)	a fé biscâ	l'	jhwên'	òmŏ	q'a	dë	q'â	n'êtrĕrë	pâ.
(4R)	a fatïa	l'	jhwèn'	òmŏ	q'a	dë	q'é	n'êtrĕrë	pâ.
(4T)	a fé biscâ	l'	jhwênn'	òmŏ	q'a	dë	q'é	n'êntrĕrë	pâ.
(4Tc')	fë biscâ	lĕ	jwânn'	òmŏ	qĕ	djë	q'é	n'ântrër'	pâ.
(4Tj)	fë biscâ	noutron	jhwên'	òmŏ	qĕ	dẓë	q'é	n'êtrĕrë	pâ.
(6Am)	a fè biscá	le	jüêne	ome	q'a	dë	q'âl	êtrërĕ	pá.
(7M)	a fet êngrijhèïèr	lŏ	jhwen'	ômô	q'a	det	q'eu	n'entreret	pâ.
(8B'm)	êngrendjà	le	dẓuênŏ	òmŏ	q'a	dë	q'al	êntrërĕ	pá.

Latin ét. Suum patrem debuit 'sortire pro illum 'precare de intrare. — Non,

Texte fr.	Son père dut	sortir	pour	le prier	d'entrer.	— Non,
(2Js)	Son páre ó dïu	sourti	pĕ	le prehi	d'êtrá.	— Non,
(3S')	Son pâre dïu	sourti	pe	le prêhi	d'entrâ.	— Nà,
(4A)	Son pârĕ dïu	sourti	pĕ	l' prèïi	d'êntrâ.	— Nan,
(4Ab)	Son páre a dïu	sourti	pĕ	lĕ prĕyi	d'êtrá.	— Nan,
(4Ad)	Son pârĕ dïu	sourti	pĕ	l' prĕyi	d'üntrâ.	— Nan,
(4Al)	Son pâre a du	sourtrĕ	pĕ	lo prĕyi	d'êtrâ.	— Nan,
(4R)	Son pârĕ dïu	sourti	pĕ	l' prĕyi	d'êtrâ.	— Nà,
(4T)	Son pârĕ a dïu	sorti	pĕ	l' prêï	d'êntrâ.	— Nan,
(4Tc')	Son pârĕ fò oblija d'	sourti	pĕ	l' dirĕ	d'ântrâ.	— Nan,
(4Tj)	Son pârĕ fò oblija d'	sourti	pĕ	l' prêï	d'êtrâ.	— Nan,
(6Am)	Son páre a dĕhïu	sourti	pe	le prĕïé	d'êtrá.	— Nà,
(7M)	Son pare a ha oblejhïé de	sortir	pe	lo preïèr	d'entrèr.	— Nà,
(8B'm)	Son páre a du	sĕlïi	pe	le prĕïé	d'êntrá.	— Nà,

Latin ét. quid illi habet dictum, ego non volo passum 'essere de illos vostros. [— Et pro quid ?

Texte fr.	qu'il	a dit,	je ne	veux	pas	être	des	vôtres.	— Et pourquoi ?
(2Js)	q'al	ó dë,	de n'	wâ	pá	être	dé	vûtre.	— É pèqe ?
(3S')	q'al	a dïë,	de n'	wê	pâ	être	d'	[mq].	— É pĕrqë ?
(4A)	q'al	a dë,	dĕ n'	vwê	pâ	étrĕ	dé	vutrŏ.	— É parqë ?
(4Ab)	q'al	a dë,	dĕ n'	vwê	pâ	étrĕ	dé	vûtrŏ.	— É parqê ?
(4Ad)	q'él	a dë,	dĕ n'	vwàĕ	pâ	étrĕ	d'	[mq].	— É pĕqë ?
(4Al)	q'âr	a dë,	d' nĕ	vu	pâ	étrĕ	d' lou	voûtrŏ.	— Ĕ pĕqë ?
(4R)	q'al	a dë,	d' nĕ	wê	pâ	étrĕ	dé	voûtrŏ.	— É parqê ?
(4T)	q'él	a dë,	dĕ n'	vwê	pâ	étrĕ	dé	voutrĕ.	— É pĕqên ?
(4Tc')	q'é	djë,	dĕ n'	wê	pâ	étrĕ	dé	voutrĕ.	— Ė parqĕ ?
(4Tj)	q'é	dẓë,	dĕ n'	wâĕ	pâ	étrĕ	dé	voutrĕ.	— Ĕ pĕqë bin ?
(6Am)	q'âl	a dë,	de	wi	pâ	étrĕ	dé	voutre.	— É parqë ?
(7M)	q'el	a det,	de ne	vwi	pâ	ére	de	[mq].	— É parqê ?
(8B'm)	q'al	a dë,	dẓe	wi	pá	éçhrĕ	dé	vouçhrŏ.	— É pĕrqïé ?

Latin ét. — Illi ibi habet de ex jam bene de illas 'annatas quid ego vos servio [de meum

Texte fr.	—	Il y	a	déjà	bien	des	années	que	je	vous	sers	de mon
(2Js)	—	*Y*	*ó*	*jhó*	*pròŭ*	*de*	*sâïson*	*qe*	*d'*	*vô*	*sarvasse*	*de mon*
(3S')	—	*Y*	*a*	*jhà*	*bin*	*du*	*ten*	*qe*	*d'*	*vò*	*sèrvêc'he*	*d' mon*
(4A)	—	*Ĭ*	*a*	*djhà*	*prëŭ*	*d'*	*sêson*	*qĕ*	*d'*	*vô*	*servŏ*	*d' mon*
(4Ab)	—	*Y*	*a*	*jhà*	*prëŭ*	*d'*	*sêson*	*qĕ*	*d'*	*vô*	*sarvêssŏ*	*d' mon*
(4Ad)	—	*Y*	*a*	*jhà*	*prôŭ*	*d'*	*sàĕson*	*qĕ*	*d'*	*vou*	*sêrvŏ*	*d' mon*
(4Al)	—	*Y*	*a*	*jhà*	*prá*	*dĕ*	*sàĕson*	*qĕ*	*d'*	*vò*	*sêrvŏ*	*d' mon*
(4R)	—	*Ĭ*	*a*	*jhà*	*prëŭ*	*d'*	*sêson*	*qĕ*	*d'*	*vò*	*servŏ*	*d' mon*
(4T)	—	*Y*	*a*	*jhà*	*prëŭ*	*d'*	*sêson*	*qĕ*	*d'*	*vou*	*sêrvŏ*	*d' mon*
(4Tc')	—	*Y*	*a*	*jhà*	*bĭin*	*d'*	*sêjon*	*qĕ*	*d'*	*vo*	*sarvéchŏ*	*l' mĭâw qĕ*
(4Tj)	—	*Y*	*a*	*jhà*	*pràw*	*d'*	*sâĕson*	*qĕ*	*d'*	*vo*	*sarvéssŏ*	*d' mon*
(6Am)	—	*Ĭ*	*a*	*ʒà*	*bin*	*di*	*tê*	*qe*	*d'*	*vŏ*	*sêrve*	*d' mon*
(7M)	—	*Y*	*a*	*jhà*	*bĭenn*	*d'*	*an*	*qe*	*de*	*vo*	*servŏ*	*de mon*
(8B'm)	—	*Ĭ*	*a*	*dʒà*	*dlĭôr*	*d'*	*an*	*qĕ*	*dʒĕ*	*vò*	*sêrvŏ*	*d' mon*

Latin ét. melius, habet respond+utum ecce 'illui ecce hic, et ecce hoc pend [+ante me hab+atis vos jam magis

Texte fr.	mieux,	a répondu celui-ci ;	et	cependant	m'avez-	vous	jamais
(2Js)	*miòŭ,*	*qe çli-ʒ-iche ó répondu ;*	*è*	*çpêdê*	*m'i-*	*vŏ*	*jamé*
(3S')	*mĭò,*	*qe a répandu ;*	*é*	*portan*	*m'i-*	*vo-ʒ u*	
(4A)	*mĭëŭ,*	*a répondu çli-ʒ-itĭĕ ;*	*è*	*çpêndên*	*m'i-*	*vŏ*	*jhamé*
(4Ab)	*mĭò,*	*qĕ çli-ʒ-ichĕ a répondu ;*	*è*	*çpêdê*	*m'i-*	*vŏ*	*jamé*
(4Ad)	*mĭòŭ,*	*qĕ a répò ;*	*è*	*portan*	*m'í-*	*vŏ*	*jamé*
(4Al)	*mĭò,*	*qĕ çli-ʒ-icé a répondu ;*	*ĕ*	*çpêdê*	*m'i-*	*vŏ*	*jamé*
(4R)	*mĭëŭ,*	*q'al a smo ;*	*e*	*çpêdê*	*m'i-*	*vŏ*	*jamé*
(4T)	*mĭëŭ,*	*qĕ cé-qĕ a répandu ;*	*é*	*çpêndên*	*m'i-*	*vŏ*	*jamé*
(4Tc')	*d' pwê,*	*a répò sti-chĕ ;*	*ĕ*	*portan*	*m'i-*	*vŏ*	*jamé*
(4Tj)	*mĭàw,*	*qĕ sti-ce a répò ;*	*ē*	*çpêdê*	*m'i-*	*vŏ*	*jamé*
(6Am)	*mĭu,*	*qe chôtĭe a répondu ;*	*è*	*portan*	*m'á-*	*vŏ*	*jamé*
(7M)	*mĭeu,*	*q' eul a repou ;*	*é*	*cependen*	*m'ahí-*	*vŏ*	*jhà*
(8B'm)	*mĭu,*	*qe cétĭĕ a répondu ;*	*e*	*çpêndên*	*m'á-*	*vŏ*	*jamé*

Latin ét. donatum illam minor causam pro me ad 'musare apud hoc meos [amicos,

Texte fr.	donné	la	moindre	chose	pour	m'amuser	avec	mes	amis,
(2Js)	*bàlĭó*	*la*	*mwêdrŏ*	*chusŏ*	*pĕ*	*m'amousá*	*awé*	*mô-ʒ*	*ami,*
(3S')	*balĭa*	*la*	*mwindră*	*chusă*	*pe*	*m'amousâ*	*awé*	*mou-ʒ*	*ami,*
(4A)	*balĭa*	*la*	*mwêndră dé*	*chusĕ*	*pĕ*	*m'amosâ*	*avwé*	*mô-ʒ*	*ami,*
(4Ab)	*balĭa*	*la*	*mwêdră*	*chusă*	*p'*	*m'amosá*	*avwé*	*mô-ʒ*	*ami,*
(4Ad)	*balĭa*	*la*	*mwündră*	*chusă*	*pĕ*	*m'amosâ*	*avwé*	*mou-ʒ*	*ami,*
(4Al)	*balĭa*	*la*	*mwêdră*	*chusă*	*pĕ*	*m'am'ʒâ*	*avwé*	*mou-ʒ*	*ami,*
(4R)	*balĭa*	*la*	*mwêdră dé*	*chusĕ*	*p'*	*m'amosâ*	*avwé*	*mo-ʒ*	*ami,*
(4T)	*balĭa*	*la*	*mwêndră*	*chusă*	*pĕ*	*m'amosâ*	*avwé*	*mou-ʒ*	*ami,*
(4Tc')	*balĭa*	*la*	*mwândră*	*chusă*	*pĕ*	*m'amousâ*	*avwé*	*mou-ʒ*	*ami,*
(4Tj)	*balĭa*	*la*	*mwêdră*	*chusă*	*pĕ*	*m'amosâ*	*avwé*	*mou-ʒ*	*ami,*
(6Am)	*balĭa*	*la*	*mwêdră*	*stĭeusă*	*pĕ*	*m'amòŭsá*	*awâ*	*mo-ʒ*	*ami,*
(7M)	*balĭa*	*la*	*mwindră*	*çhousă*	*pe*	*m'amujèr*	*avwé*	*mo-ʒ*	*ami,*
(8B'm)	*bĕlĭa*	*la*	*mwêndră*	*tsousă*	*pĕ*	*m'am'ʒá*	*avwéĭ*	*mou-ʒ*	*ami,*

Latin ét. tam diu+s quid meum fratrem qui habet manducatum *tottum [suum habere apud hoc de illas

Texte fr.	tandis	que	mon	frère,	qui	a	mangé	tout	son	avoir	avec	des
(2Js)	*têdi*	*q'*	*mon*	*frâre,*	*q'*	*ó*	*mjhîhŏ*	*te*	*cê*	*sàinne*	*awé*	*de*
(3S')	*tandis*	*qe*	*mon*	*frâre,*	*q'*	*a*	*mjhĭa*	*to*	*cen*	*c'hinnŏ*	*awé*	*de*
(4A)	*têndi*	*qĕ*	*mon*	*frârĕ,*	*q'*	*a*	*mdĭa*	*to*	*cên*	*sinnŏ*	*avwé*	*d'*
(4Ab)	*tandi*	*q'*	*mon*	*frârĕ,*	*q'*	*a*	*mdĭa*	*to*	*cê*	*sinnŏ*	*avwé*	*dĕ*
(4Ad)	*tandi*	*qĕ*	*mon*	*frârĕ,*	*q'*	*a*	*mdĭa*	*to*	*cen*	*sinnŏ*	*avwé*	*dĕ*
(4Al)	*têdi*	*q'*	*mon*	*frârĕ,*	*q'*	*a*	*mdĭa*	*to*	*cê*	*sinnŏ*	*avwé*	*dĕ*
(4R)	*pêdê*	*q'*	*mon*	*frârĕ,*	*q'*	*a*	*mdĭa*	*to*	*cê*	*sinnŏ*	*avwé*	*d'*
(4T)	*têndi*	*qĕ*	*mon*	*frârĕ,*	*q'*	*a*	*mja*	*to*	*cên*	*sinnŏ*	*avwé*	*dĕ*
(4Tc')	*tândi*	*qĕ*	*mon*	*frârĕ,*	*q'*	*a*	*mja*	*to*	*çân*	*chinnŏ*	*avwé*	*dĕ*
(4Tj)	*têdi*	*qĕ*	*mon*	*frârĕ,*	*q'*	*a*	*mja*	*to*	*cê*	*sinnŏ*	*avwé*	*dĕ*
(6Am)	*têdi*	*qe*	*mon*	*frâre,*	*q'*	*a*	*mȥĭa*	*to*	*cê*	*sinhe*	*awâ*	*de*
(7M)	*tandi*	*qe*	*mon*	*frare,*	*q'*	*a*	*mejhĭa*	*to*	*son*	*bin*	*avwé*	*de*
(8B'm)	*tandi*	*qe*	*mon*	*frâre,*	*q'*	*a*	*mdja*	*tŏ*	*lŏ*	*sin*	*avwéĭ*	*de*

Latin ét. feminas publicas, non est passum plus tostum ad *ripatum quid vos [facitis ?*tutare illum

Texte fr.	femmes publiques,	n'est	pas	plutôt	arrivé	que	vous	faites	tuer	le
(2Js)	*trênê(le),*	*n'ĕ*	*pá*	*ptĭou*	*arvá*	*q'*	*vô*	*fassi*	*tĭwá*	*le*
(3S')	*pute,*	*n'e*	*pâ*	*ptou*	*arvâ*	*q'*	*vo*	*fac'hi*	*twâ*	*l'*
(4A)	*çharopĕ,*	*n'ĕ*	*pâ*	*ptou*	*arvâ*	*q'*	*vo*	*fassi*	*twâ*	*l'*
(4Ab)	*trêné,*	*n'ĕ*	*pá*	*ptou*	*arvá*	*q'*	*vo*	*fassi*	*tĭwá*	*l'*
(4Ad)	*tranné,*	*n'ĕ*	*pâ*	*ptou*	*arvâ*	*q'*	*vou*	*fassi*	*twâ*	*l'*
(4Al)	*trêné,*	*n'ĕ*	*pâ*	*ptou*	*arvâ*	*q'*	*vo*	*fassi*	*twâ*	*l'*
(4R)	*putĕ,*	*n'ĕ*	*pâ*	*ptou*	*arvâ*	*q'*	*vo*	*fassi*	*twâ*	*l'*
(4T)	*trênné,*	*n'ĕ*	*pâ*	*ptou*	*arvâ*	*qe*	*vou*	*fassi*	*twâ*	*l'*
(4Tc')	*trânnirĕ,*	*n'ĕ*	*pâ*	*ptou*	*arvâ*	*qe*	*vou*	*féde*	*tĭwâ*	*l'*
(4Tj)	[mq]	*n'ĕ*	*pâ*	*ptou*	*arvâ*	*qe*	*vou*	*féde*	*tĭwâ*	*l'*
(6Am)	*crwé fémalĕ,*	*âl*	*pá*	*ptou*	*arvá*	*q'*	*vo*	*faché*	*tĭüá*	*l'*
(7M)	*croe femèle,*	*n'e*	*pâ*	*si tou*	*arvâ*	*q'*	*vo*	*fede*	*tĭüèr*	*lo*
(8B'm)	*sandrolĭĕ,*	*é*	*pá*	*pĕ vitŏ*	*arvá*	*q'*	*vo*	*fédĕ*	*twá*	*le*

Latin ét. vitellum crassum pro·*illui. Meum infantem, dixit illum patrem, [vos estis *tottos diurnos

Texte fr.	veau	gras	pour	lui. —	Mon enfant,	dit	le père,	vous	êtes	toujours
(2Js)	*vé*	*gro*	*par*	*lĭüi.—*	*M'n éfan,*	*q'ó dë*	*l' pâre,*	*vô-ȥ*	*éte*	*teujheu*
(3S')	*vé*	*gra*	*pĕr*	*lwi. —*	*Mon fĭu,*	*q'a dĭë*	*l' pâre,*	*vŏ-ȥ*	*éte*	*tojhore*
(4A)	*vĭô*	*gra*	*par*	*lĭüi.—*	*Mon fĭû,*	*q'a dë*	*l' pârĕ,*	*vŏ-ȥ*	*étĕ*	*tojhò*
(4Ab)	*vĭô*	*gra*	*par*	*lĭüi.—*	*M'n éfan,*	*q'a dë*	*l' pârĕ,*	*vŏ-ȥ*	*étĕ*	*tojhò*
(4Ad)	*vè*	*gra*	*par*	*lüi. —*	*Mon fĭu,*	*q'a dë*	*l' pârĕ,*	*v'ȥ*	*étĕ*	*tojhar*
(4Al)	*vĭô*	*gra*	*par*	*lüi. —*	*Mon fĭò,*	*q'a dë*	*l' pârĕ,*	*vŏ-ȥ*	*étĕ*	*torjhò*
(4R)	*vĭô*	*gra*	*par*	*lüi. —*	*Mon fĭu,*	*q'a dë*	*l' pârĕ,*	*vŏ-ȥ*	*étĕ*	*tojhò*
(4T)	*vé*	*gra*	*par*	*lüi. —*	*M'n ênfan,*	*q'a dë*	*l' pârĕ,*	*vou-ȥ*	*étĕ*	*tojhor*
(4Tc')	*vé*	*gra*	*par*	*lĭüi.—*	*M'n ânfe,*	*q'a djë*	*l' pârĕ,*	*ou-ȥ*	*étĕ*	*tojhor*
(4Tj)	*vé*	*grà*	*par*	*lĭwi.—*	*M'n éfĕ,*	*q'a dë*	*l' pârĕ,*	*ou-ȥ*	*étĕ*	*tojhor*
(6Am)	*vĭô*	*gra*	*par*	*luĭ. —*	*M'n éfan,*	*q'a dë*	*l' pâre,*	*vŏ-ȥ*	*ćtĕ*	*torȥò*
(7M)	*vel*	*gra*	*par*	*lĭu. —*	*Mon garçon,*	*a det*	*lo pare,*	[mq]		*de lon*
(8B'm)	*vé*	*grá*	*pêr*	*lüi. —*	*M'n éfan,*	*q'a dë*	*l' pârĕ,*	*vŏ-ȥ*	*éthĕ*	*todȥor*

Latin ét. apud hoc me et *tottum ecce hoc qui est ad me est ad vos. Non est [ecce hoc passum

Texte fr.	avec	moi	et	tout	ce	qui	est	à moi	est	à vous.	N'est-ce	pas
(2Js)	*awé*	*mê*	*è*	*te*	*ç'*	*q'*	*é*	*màinne*	*é*	*vûtre.*	*N'ĭë-t-ou*	*pá*
(3S')	*awé*	*më*	*é*	*to*	*ç'*	*q'*	*é*	*minne*	*é*	*vûtre.*	*'T-ê*	*pâ*
(4A)	*avwé*	*mê*	*è*	*to*	*ç'*	*q'*	*é*	*minnŏ*	*é*	*vutrŏ.*	*N't-ou*	*pâ*
(4Ab)	*avwé*	*mê*	*é*	*to*	*ç'*	*q'*	*é*	*minnŏ*	*é*	*vûtrŏ.*	*N'ĭë-t-ou*	*pá*
(4Ad)	*avwé*	*më*	*è*	*to*	*ç'*	*q'*	*é*	*minnŏ*	*é*	*voutrŏ.*	*N't-ou*	*pâ*
(4Al)	*avwé*	*më*	*ĕ*	*to*	*ç'*	*q'*	*é*	*minnŏ*	*é*	*voutrŏ.*	*Ė n'ĕ-t-ou*	*pâ*
(4R)	*avwé*	*mê*	*ĕ*	*to*	*ç'*	*q'*	*é*	*minnŏ*	*é*	*voutrŏ.*	*N't-ou*	*pâ*
(4T)	*avwé*	*mên*	*é*	*to*	*ç'*	*q'*	*é*	*minnŏ*	*é*	*voutrŏ.*	*N'ĭ ë-t-ou*	*pâ*
(4Tc')	*avwé*	*më*	*ĕ*	*to*	*ç'*	*q'*	*ë*	*minnŏ*	*ĕ*	*voutrŏ.*	*Ė-t-ou*	*pâ*
(4Tj)	*avwé*	*më*	*ĕ*	*to*	*ç'*	*q'*	*ë*	*minnŏ*	*ĕ*	*voutrŏ.*	*N'ĕ-t-ou*	*pâ*
(6Am)	*awâ*	*mië*	*è*	*to*	*ç'*	*q'*	*é*	*minne*	*é*	*voutre.*	*Ė-t-ou*	*pá*
(7M)	*avwé*	*me*	*é*	*lo*	*ên*	*q'*	*e-t*	*à me*	*é-t*	*à vò.*	*N' t-é*	*pâ*
(8B'm)	*avwéĭ*	*mé*	*e*	*tŏ*	*cên*	*q'*	*é-t*	*à mé*	*é-t*	*à vò.*	*Ė-çh-ou*	*pá*

Latin ét. justum quid unum patrem faciat videre illam *gaudiam quem illi ex- [probat de habere

Texte fr.	juste	qu'un	père	fasse	voir	la	joie	qu'il	éprouve	d'avoir
(2Js)	*juste*	*q'on*	*páre*	*fasse*	*vi*	*la*	*jŏé*	*q'é*	*rechŭê*	*d'avà*
(3S')	*justŏ*	*q'on*	*pâre*	*fac'he*	*vi*	*le*	*bounore*	*q'al*	*a*	*d'avê*
(4A)	*justŏ*	*q'on*	*pârĕ*	*fassĕ*	*vi*	*là*	*jwé*	*q'é*	*rchên*	*d'avê*
(4Ab)	*justŏ*	*q'on*	*párĕ*	*fasse*	*vi*	*la*	*jwé*	*q'é*	*rchê*	*d'avàĕ*
(4Ad)	*justŏ*	*q'on*	*pârĕ*	*fasse*	*vi*	*la*	*jhwè*	*q'é*	*rchün*	*d'avâĕ*
(4Al)	*justŏ*	*q'on*	*pârĕ*	*fasséẓĕ*	*vérĕ*	*la*	*jhwé*	*q'â*	*rchê*	*d'avàĕ*
(4R)	*justŏ*	*q'on*	*pârĕ*	*fasse*	*vi*	*l'*	*plĭêsi*	*q'al*	*a*	*d'avê*
(4T)	*justŏ*	*q'on*	*pârĕ*	*fassĕ*	*vi*	*la*	*jhwé*	*q'é*	*rchên*	*d'avê*
(4Tc')	*justŏ*	*q'on*	*pârĕ*	*fachĕ*	*vi*	*la*	*jhwé*	*q'é-l*	*rchân*	*d'avê*
(4Tj)	*justŏ*	*q'on*	*pârĕ*	*fassĕ*	*vi*	*le*	*contêtamê*	*q'é*	*rchê*	*d'avê*
(6Am)	*juste*	*q'on*	*páre*	*fachĕ*	*vâ*	*la*	*jwé*	*q'âl*	*a*	*d'avâ*
(7M)	*jeustŏ*	*q'un'*	*pare*	*fésse*	*véïr*	*la*	*jhŏê*	*q'eu*	*sint*	*d'avéïr*
(8B'm)	*juste*	*q'on*	*párĕ*	*fâjĕ*	*vĭéĭ*	*la*	*dẓŏé*	*q'al*	*éprouve*	*d'avâ*

Latin ét. re+*tropatum in bonam sanitatem illum infantem quem illi crede- [bat *mortum et perd+utum ?

Texte fr.	retrouvé	en	bonne	santé	l'enfant	qu'il	croyait	mort	et	perdu ?
(2Js)	*retreuvá*	*ê*	*bwënă*	*santá*	*l'êfan*	*q'é*	*crèĭâ*	*mô*	*è*	*pardu ?*
(3S')	*rtrovâ*	*en*	*boună*	*sandâ*	*l'enfan*	*q'é*	*crëĭíve*	*môre*	*é*	*pĕrdu ?*
(4A)	*rtrovâ*	*ên*	*bònă*	*santâ*	*l'ênfan*	*q'é*	*crëĭê*	*mô*	*é*	*pardu ?*
(4Ab)	*rtrová*	*ê*	*bònă*	*santá*	*l'éfan*	*q'é*	*crëĭê*	*mô*	*é*	*pardu ?*
(4Ad)	*rtrovâ*	*ün*	*bònă*	*santâ*	*l'ünfan*	*q'é*	*crëĭâĕ*	*môr*	*è*	*pardu ?*
(4Al)	*rtrovâ*	*ê*	*bònă*	*santâ*	*l'éfan*	*q'â*	*crëĭàĕ*	*môr*	*ĕ*	*pardu ?*
(4R)	*rtrovâ*	*ê*	*bònă*	*santâ*	*l'êfan*	*q'é*	*crëĭívĕ*	*mô*	*é*	*pardu ?*
(4T)	*rtrovâ*	*en*	*bònă*	*santâ*	*l'ênfan*	*q'é*	*crëïvĕ*	*môr*	*é*	*pardu ?*
(4Tc')	*rtrovâ*	*ân*	*bònă*	*sandâ*	*l'ânfe*	*q'é*	*crêĭê*	*mour*	*ĕ*	*pardu ?*
(4Tj)	*rtrovâ*	*ê*	*bònă*	*sandâ*	*l'êfan*	*q'é*	*crêĭâĕ*	*môr*	*ĕ*	*pardu ?*
(6Am)	*retrová*	*ê*	*boună*	*santá*	*l'éfan*	*q'â*	*crëĭévĕ*	*môre*	*è*	*pardu ?*
(7M)	*retrovâ*	*en*	*bònă*	*sandâ*	*l'éfen*	*q'eu*	*creĭèt*	*môr*	*é*	*perdu ?*
(8B'm)	*retrová*	*ên*	*boună*	*santá*	*l'éfan*	*q'a*	*créĭâ*	*môr*	*é*	*pêrdu ?*

REMARQUES.

A) **Sur les traductions.** — L'adaptation de la *Parabole* choisie par A. Constantin a l'avantage d'être fort simple : la plupart des termes français ont leurs correspondants dans les divers patois, ce qui permet de donner, comme on l'a vu, des traductions à peu près juxtalinéaires, fort utiles pour la comparaison des variantes phonétiques ou morphologiques.

Nous devons cependant remarquer que certaines expressions recueillies par A. Constantin seraient assez peu employées par les patoisants illettrés : le mot existe, mais il figure dans une locution trop savante pour être d'un usage vraiment populaire. Exemples : *totĭà d' pitĭà* (4Ad) [touché de pitié] ; *rê(n)tra ê(n) lĭŭi-mémŏ* (passim) [rentra en lui-même] ; *d'é pétĭà contrĕ l' cĭèl* (passim) [j'ai péché contre le ciel].

Quand les termes correspondant exactement au français sont à peu près inusités, on a donné des mots (ou des locutions) d'origine différente, mais de même sens : *caĭon, cêché* (6Am) [cochon, fermier] ; *ĭorĕ* (passim) [maintenant] ; *alâ à métrĕ* (passim) [se louer] ; *itĭe dessu* (7M) [sur ce, là dessus], etc.

B) **Etymologies.** — Les formes qui n'appartiennent pas au latin classique sont précédées d'un astérisque.

Le signe ? indique une étymologie douteuse.

L'abréviation *H. D. T.* renvoie au *Dictionnaire Général* de MM. Hatzfeld, Darmesteter et Thomas.

Pour le pronom *il*, nous donnons la forme *illi*. Sans rappeler les discussions relatives à ce sujet, nous nous en tenons à l'opinion de MM. *H. D. T.* (v° *il*). De même pour le pronom *que*, « du latin *quem*, employé en latin pop. aux trois genres et aux deux nombres ».

Pour *tout*, nous maintenons **tottum*, malgré la thèse récente de C. Nigra, qui explique l'ital. *tutto* par le latin *tūticus* = *publicus*, anc. osque *túvtiks*, de *tovta*, populus, civitas, et le fr. *tout* par *tōt* [*us* + *quŏ*] *tus* ou *tót* [+ *quŏ*] *tus*, ou par **tovtus*, dérivé comme *túvtiks* de l'ancien osque *tovta*. (*Romania*, octobre 1902.)

Sur *ainsi* et *chez*, cf. Bourciez (*Mélanges d'Etymol. romane*, in *Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux*).

Cependant Meyer-Lübke, dans le chapitre qui traite « de l'abrègement des mots très usités », adopte *casa*, en remarquant que le lombard, romagn., galic., andal. *ka* (forme qui répond au fr. *chez*), ne peut s'expliquer par *casum*, non plus que par

in casis. (*Gramm. des Langues romanes*, I, *Phonétique*, trad. E. Rabiet, p. 557.)

**Tropare*, proposé par M. G. Paris (*turbare* a été récemment encore défendu par M. Schuchardt), et adopté par M. A. Thomas (*Romania*, janvier 1902), nous semble l'étymologie incontestable de *trouver*. (Cf. *Romania*, octobre 1902, p. 625, et *Zeitschrift für romanische philologie*, XXIV, 3 et XXVI, 4.)

Pour *polisson*, conviendrait-il de voir dans ce mot un dérivé de *police* ? (cf. *nourrice* et *nourrisson*). *Politionem* qu'on a proposé soulève des objections phonétiques et n'est pas non plus très satisfaisant pour le sens.

Sur *quitter*, cf. Meyer-Lübke (p. 318 et 415) : « *quietare* [1] passe à *quittier* par l'intermédiaire de *quiitare* ». (De même *pitié* serait issu du lat. vulg. *piitate*.)

Nous maintenons, faute de mieux, l'étym. **tutare*, tuer, qui « conviendrait pour la forme, mais non pour le sens, puisque *tutari* signifie « protéger » ; on a supposé que *tuer le feu* a voulu dire d'abord recouvrir la braise de cendre (pour la conserver en ignition, puis par extension, l'étouffer, l'éteindre » (*H. D. T.*).

Pour l'étymol. de *puis*, M. Clédat veut bien nous faire remarquer que **potsum* conviendrait mieux que **poteo*. Il nous indique aussi, à côté de *manu *tenante*, la loc. *manu *tenando*. *Maintenant* peut en effet provenir de ces deux locutions.

Nous avons jugé inutile de rappeler l'origine de certaines lettres dues à l'analogie. Ainsi nous donnons *video* et **morio* comme antécédents de *vois* et *meurs*, dont la finale s'explique par l'influence des formes de la 2e personne.

OBSERVATIONS DIVERSES SUR LES MOTS PATOIS [2].

Eume, *òmŏ*. Nous traiterons, dans la *Phonétique* en préparation, des groupes de consonnes qui appellent une voyelle d'appui, dans les différents parlers savoyards, ainsi que de la nature de cette voyelle. Nous nous bornons à constater ici que, à la différence du français, où la voyelle posttonique est toujours *e* muet, la finale atone peut être, en Savoie, *ă*, *e*, *e* demi-sourd [*ĕ*, *(ë)*], *ŏ*, quelquefois *ĭ*, *oŭ*, suivant les cas et les localités.

Garçon. A Annecy, comme à Rumilly, ainsi qu'en beaucoup d'autres endroits, si l'on en juge par les traductions adressées jadis à M. A. Despine, le mot *garçon*, relevé par A. Constantin, serait moins employé que *ê(n)fan*, pour désigner l'enfant de sexe masculin. Cf. *ênfan (D.S.)*. Dans les textes de 1862, on relève *garçon* à Amancy, Andilly, Valloire, Val de Tigne, Saint-Sigismond-sur-Cluses, etc.

1. On a imprimé à tort *qui(e)tatum* et *qui(e)tando*. Supprimer les parenthèses.

2. Nous nous permettons, pour éviter des redites, de renvoyer quand il y a lieu au *Dictionnaire Savoyard* (*D S.*)

Ó (a) dă. Pour l'étude des flexions, qui ne saurait être abordée ici, nous renvoyons également à la future *Grammaire Savoyarde.*

Pòpă (4Ad,Al). Cette forme n'a pas supplanté *pârĕ.* Elle ne figure ici que pour attirer l'attention sur la place de l'accent.

Balli. Le substitut de *bajulare*, fr. *bailler*, a partout remplacé celui de *donare*, qu'on retrouvera plus loin dans le composé *pardenâ.* A côté de *baillier*, l'ancien fr. a une forme en *ir*, *baillir*, qu'on a rapportée à un type **bajulire*. Sur la conj., cf. Duret, *Gramm. sav.*, p. 44.

Porsion, qui remplace *pâ* dans cette locution, est un mot savant, emprunté au fr., du lat. *portionem.* Cf. La Fontaine : « Cet homme... Leur laissa tout son bien par *portions* égales. » (*Fables*, II, 20.)

Irtâjhe (2Js), réduction de *iretâjhe*, semble un cas de ce qu'on a dénommé « métathèse ou transposition réciproque ». Cf. Meyer-Lübke (*op. cit.*, p. 326) : « La transposition s'accomplit avec une facilité toute particulière quand les deux voyelles sont atones. » L'exemple donné est précisément l'anc. fr. *eritage*, *iretage*. On lit dans Froissart : « Leur predicesseur dont il tiennent leurs *hyretages.* » (*Prologue.*)

Lô-z. Sur les formes pronominales, cf. la série d'études publiées dans la *Revue de Philologie fr. et de Littérature*, tome XII, sqq., par M. Vignon : *Les Patois de la Région lyonnaise.*

Sur l'article, cf. L. Clédat, *Revue des Patois*, I, 81, et II, 1.

Pour la syntaxe, remarquer la répétition du sujet : *Le pĕ dzüĕnŏ al a vêndu* (8B'm), ainsi que l'emploi du possessif *sou* (ses) à la place de *leu* : *à ĭon d' sou vzin* (4Tc').

Arjhê. Cf. Gilliéron et Edmont : *Atlas linguistique de la France*, 2ᵉ fascicule, cartes 56 et 57.

Tolène, d'origine incertaine ; omis, *D.S.*

Non pá, suivi de l'infinitif. Sur cette locution si employée, en patois comme dans le fr. local, cf. *D.S.*

Cm', répond au fr. *comme (quomodo)* ; *cmê(n)*, au fr. *comment*, de *quomodo+mente.*

Vivu, est une formation analogique sur le radical du présent *viv* ; sur celui du parf. *vix (visc)* ont été formés *vêtĭu*, *vcu.*

Galĭafan. Sur ce mot, d'origine douteuse, nous renvoyons à Puitspelu (vⁱˢ *galapian* et *galavord*). A Thônes, il a le sens de goinfre, comme à Albertville la variante *glĭafan.* Cf. l'ital. *gaglioffo*, coquin, et *gaglioffone.*

Dinsĕ *(dintĭe)*, nous semble présenter la même juxtaposition que le fr. *ainsi*, précédé de la prép. *de*. Lyonn. *dinki* ; dauph. *denki.* Cette préfixation pourrait être admissible avec *in sic* (étym. de Littré), mais elle ne semble guère concorder avec l'opinion de Diez, ou avec la théorie de M. Bourciez. Si l'on nous permettait d'émettre une hypothèse, nous proposerions *dehinc sic*, qui a pu se confondre avec *dehinc ecce hic.* Cette juxtaposition, qui ne soulèverait pas de grave objection phonétique, nous semble très satisfaisante pour le sens.

Sur les synon. *men cen*, *mê cê*, cf. *D.S.*, vⁱˢ *cê*, *cên.*

Bastou (4R), est composé de *b* (pour *bĕ*, bien) et *astou*, aussitôt. *Astou* est lui-même formé de *assĕ* et de *tou*, tôt. *Assĕ* répond au fr. *aussi*, du lat. pop. **aliud sic.*

Gran (4R), forme fémin., n'a pas encore subi l'influence analog. des adjectifs du type *durum*, *duram*. Elle est donc plus ancienne que *grandă*

ou *grantă*. Cf. *H.D.T.* : « A l'origine, *grand* est des deux genres, comme le latin *grandem* ; la forme *grande*, formée par analogie, apparaît dès le xi° siècle (*Roland*, 302), et a supplanté la forme traditionnelle, maintenue seulement dans certaines expressions (*grand faim, grand peine, grand peur, grand merci, grand chose*, etc.), et dans quelques mots composés (*grand-bande, grand-mère*, etc). »

Comme les idées de taille et de volume sont connexes, *grou* (du latin *grossum*), f. *groussă* (4Ad,Al,T,Tc',Tj), a le double sens de gros et de grand. On dit en fr. à peu près indifféremment : une *grande*, ou une *grosse* somme d'argent; faire de *grands*, ou de *gros* bénéfices. Les expressions familières *grande* bête et *grosse* bête sont aussi synonymes. Même corrélation entre les idées de graisse et de volume. De là la synon. de *grô* et *grâ*, qu'on remarquera plus loin.

Au lieu de *gran-pârĕ, gran-mârĕ*, on dit fréquemment *lĕ grou, la groussă*. Ces termes impliquent toujours une idée d'affection ou de respect.

A Châtel, comme on le verra plus loin, *le grou* peut signifier le fils aîné.

Bnézŏ (4Al,Tj, et aussi 4A), forme réduite de *bonézŏ*, présente la juxtaposition de *bon* et *aise* (adj. verbal de l'anc. verbe *aisier, aiser*, d'où *aisé*. V. ce mot dans *H.D.T.*). *Bĭin (bin, bên) ézŏ* est moins expressif. Cf. Puitspelu, v° *benaisi*.

Modèr à mètre (7M ; ailleurs *alâ*), aller à maître, locution synon. de se louer. De **movitare (motare) ad magistrum*. Cf. *modâ, D.S.*

Vé (4Tj), issu de *versum*, remplace les substituts de **casum*, usités dans les autres localités.

Pésse (3S'). Quelle est l'étymologie ?

Granjhi (3S'), † *granger* et *cèché*, sont des syn. de *farmi*. Le premier est formé sur *grange* (cf. *granjhĕ* et *granjhi, D.S.*). Le second, omis dans le *D.S.*, est un dérivé de *censum*, qui correspond au fr. *censier* et représente **censarium*. *Cênsă* (4T,A), à Albertville et à Leschaux : *cèssă*, désigne le prix de location, les redevances; d'où *cênsâ* (4A) : prendre à bail, affermer. En fr. on a *cense*, et les dérivés *censer* (vx fr.), *censeur, censier*, composés *acense, acenser, acencement, recenser*, etc.

Cf. *H.D.T.* « *Cense* : emprunté du lat. du moyen âge *censa*, autre forme de *census*, redevance, et, par ext. ferme. (Cf. *ferme*, qui offre la même extension de sens.) Vieilli et dialectal (Nord) : métairie, ferme.

« *Censier*, dérivé de *cens*. Vieilli. Relatif au cens... Seigneur *censier* et absolum. *censier*, celui à qui le cens était dû. Fermier, propriétaire *censier*, et absol., *censier*, celui qui devait le cens. »

Çl. Les substituts de *ecce istum* ont été remplacés par ceux de *ecce illum*. Sur la forme *rli*, cf. *D.S.*, v°° *r* et *rli*.

Sauf à 2Js et à 4Tj, les substituts de *illac* ont de même été remplacés par ceux de *ecce hic*. A 3S', on a la forme nasalisée *intĭĕ, intĭe*, qu'on retrouve dans *intchĕ*, là (Saint-Paul, Morzine). On remarquera que les formes peuvent différer suivant la place du mot dans la phrase, ou l'accent qu'il porte : à Annecy, *itĭĕ* et *ichĕ*.

A 3S', *c'h* est la notation d'un son équivalant au *ch* dur allemand ou au *c'h* breton : *c'hl' endrê*, plus loin *lac'han*. Ce son est noté *hh* dans le *Glossaire du canton de Samoëns*, de M. F.-D. Riondel (manuscrit appartenant aux archives de la Société Florimontane) : *blohhi*, pinçer; *bohhon*, buisson ; *pehhon*, poisson ; *remahhe*, balais, etc.

A Marthod, l'adj. démonstr. suit le paradigme suivant : *chô stemin* [ce chemin], pl. *celò stemin* ; *chòl ome* [cet homme], pl. *celò-z ome* ; *celà vaste* [cette vache], pl. *celë vastĕ* ; *cel' achétă* [cette assiette], pl. *celë-z achétĕ*.

Mjhîvăn, *mjhívŏn*, peuvent être des formes régulièrement issues de *manducabant :* palatale+*ábant* = *ĭévăn, ĭévŏn* (*mzĭévăn,* 6Am), contracté en *ivăn, ivŏn*. C'est ainsi que pour les pp. en *ĭà*, dans certaines localités, l'accent a fini par se reporter sur l'élément semi-vocalique. L'introduction des formes en *iv* a sans doute été facilitée par l'analogie avec les substituts de *-ibam*. *Bajulabat* a pu donner de même *balĭívĕ*. On remarquera que l'accent, à Rumilly, affecte la syllabe finale. Sur les substituts de *manducare*, cf. *D.S.*, v[is] *mdyi, mjhi.*

Mdĭîvăn lô pwâr serait, croyons-nous, un tour moins usuel que *lô pwâr mdĭívăn*, sans inversion. En général le patois, plus encore que le français, a unifié la construction syntaxique, et sans doute pour la même raison qui a amené en fr. la disparition presque complète de la tournure inversive. Supposons en effet que le cas sujet ait disparu pour le pronom relatif comme pour les noms : nous n'aurions conservé qu'une forme unique *que*, issue de *quem*, et servant à la fois de sujet et de complément, pour tous les genres et pour tous les nombres. (On trouve en vx. fr. *que*, *ke*, comme sujet, surtout au pluriel). Nous serions alors obligés de marquer par l'ordre des mots la fonction syntaxique, même dans les propositions relatives où l'inversion est encore admise, et nous dirions :

{ *Les bêtes que* (rég.) *les hommes* (sujet) *tuaient.*
{ *Les bêtes* **que* (sujet) *tuaient les hommes* (rég.).

Or, en patois, la réduction du pron. relatif à une forme unique est fréquente, d'où la nécessité de placer le sujet avant le verbe, pour marquer le rôle grammatical. C'est donc par un besoin de clarté que la tournure dite inversive est peu à peu abandonnée.

Pwâ. Le mot fr. *cochon* n'est employé que dans une localité. Ailleurs il est remplacé par les substituts de *porcum*, ou par *caĭon*, *calĭà*, d'origine incertaine. A Rumilly, A. Constantin (*La Pasnalĭĕ,* chanson de J. Béard) donne comme forme usitée *pwé*.

Nĭon. Le mot savant *personne* (de *persona*, masque de théâtre) est partout remplacé par *nĭon*, *nĭun*, issu de *nec unum*. Cf. *D.S.*, v° *nĭon*.

Pâmé *(pâmé)* correspond au fr. local *pas mais,* de *passum magis*. Cf. *D.S.*, v° *mé.*

Vore. *Maintenant* est partout suppléé par les substituts de *hac hora*, fr. *ore(s), or*. Le *v* de *vore,* si on ne l'explique par *ab hora,* serait épenthétique. On pourrait comparer la prononciation populaire des mots *oui, ouate.*

Guère *n'ĭ ê-n a-t-ou pâ*. Sur cette tournure, cf. *D.S.*, v[is] *guére, guérŏ.*

Jhŏ (7M), est ailleurs remplacé, comme en fr. (sauf dans les locutions *je,* soussigné...), par la forme issue de l'accus. *me,* tonique.

De moderé de son cârŏ (7M). Dans cette locution, *cârŏ,* qui signifie primitivement angle, coin, a le sens de côté. Du lat. **quadrum*. C'est donc le doublet de *cadre*. Cf. *D.S.*, v° *cârŏ.*

Le fr. a *carre*, sf. verbal de *carrer* : angle que la face d'un objet forme avec les autres faces ; puis carrure, taille, port (vieilli) ; et terme employé au jeu de la bouillotte. — (Voir les exemples de l'ancien et du moyen français, in Godefroy, v° *carre*, et *Complément.*)

On lit dans *Merlin*, roman en prose anonyme, du commencement du

XIIIe siècle : « Un perron tot quarré en quatre *quarrés.* » (*Chrestomathie* de L. CONSTANS, p. 88, ligne 56.) M. Constans explique ainsi cette expression : « à quatre faces carrées ». (*Supplément*, p. 69.) Ne conviendrait-il pas de lire plutôt « en quatre *quarres* » ?

M. A. GAVARD nous fait remarquer que *câr* (*D.S.*) veut dire angle, sans doute parce que l'angle désigne le plus souvent un angle droit. On dit, par exemple, en parlant de la barrette des ecclésiastiques : un bonnet à quatre *quarts* (graphie erronée). A Viuz-en-Sallaz, le tiers-point (lime triangulaire), à Annecy *tir-pŏin*, se nomme *linmà à trë câr.*

Trëtëzë, de *tractasset*, nous permet de constater l'extension des formes issues du p.q. pf. du subj. latin. Le patois, dans toutes les localités citées, emploie pour le présent du subj. la forme qui correspond à l'impf. fr. Dans huit, le groupe *asset* appelle une voyelle d'appui. Dans les cinq autres, *asset* se réduit comme en fr. à *ast,* devenu *â* (graphie fr. *ât*). Cependant on trouve plus loin le présent employé : *pĕrdëne* (3S'), et même dans la majorité des localités (pour *reprènïe* et ses variantes).

Drè që (4R), offre un sens un peu différent de celui qu'a la même locution à Thônes, où *drè që* = juste au moment où, aussitôt que. Du lat. *directum quid.*

Adan, semble bien correspondre, malgré la différence de vocalisme, au vx. fr. *adonc.* « Ce mot, dont l'usage est tombé vers le milieu du XVIIe s., et que quelques auteurs modernes ont employé en imitant l'ancien style, a été conservé dans plusieurs patois. » (GODEFROY.)

Vnin. A Samoëns, la terminaison *in* (au lieu de *i, yi*) ne se rencontre à l'infin. que pour les verbes *tnin, vnin* et leurs composés.

Prâ (2Js,6Am), *pré* (3S', 4R, 8B'm), du latin *prensum*, fr. *pris*. On dit aussi *pré*, à 4T, Tc', Tj.

Minâblŏ (4Tj). On dit aussi en frl. : il a l'air *minable* (dérivé de *mine*).

Pour **rèncontrŏ,** sm., cf. *D.S.* On dit aussi, à 3S' : *va l'encontre.*

Anfe (4Tc'). Un exemple du maintien du cas sujet nous est fourni par ce mot, issu de *infans*. Cf. *D.S.*, vo *ènfan*. Dans le *Couronnement de Louis* : « Ot le li *enfes* » (*Chrestom.* de L. CONSTANS, p. 39), et « L'*anfes* Girars » (*Ibid., Amis et Amiles,* p. 53).

Mânfé (4Tc'), de *male factum,* offre une nasalisation curieuse.

Parnân *(parnâ).* Les contractions sont plus fortes en patois qu'en fr.; elles atteignent même fréquemment la syllabe initiale d'un mot simple, après un préfixe, qui d'ordinaire est conservée en fr. Ainsi *ad+luminare* donne le fr. *allumer*, sav. *almâ,* et aussi *alnâ,* usité à Alex et à Moûtiers. De même, dans *parnâ,* on constate la chute de la syllabe initiale de *donatis,* par l'intermédiaire de *pard(e)nâ.*

Capwé et **canbin.** Cf. *D.S.*

Válë, *vâlë*. On dit de même, en français, *valet* de ferme, de charrue. Dans le frl. d'Annecy, *valet de ville* est le nom de l'appariteur municipal.

« Ancien fr. *vaslet,* que la phonétique empêche de considérer comme un dimin. de *vassal*, mais qui vient probablement de **vassulittum,* dérivé de **vassulum,* dimin. hypothétique de *vassum,* qui, dans le latin mérovingien, signifie « serviteur » et qui doit être le primitif de *vassal.* » *(H.D.T.)*

A. Constantin a remarqué que *vâlë* et *sarvèntă* tendent à disparaître des villes, où ils sont remplacés par *domĕsticŏ* et *bònă.*

Adiüéte, qui, à Modane, remplace *aportâ,* est une forme de *adïüire,*

ailleurs *adŭirĕ*, de *adducere*, dont les substituts sont également employés en lyonn., dauph.. provençal, etc.

Brâvŏ. On remarque, dans les parlers savoyards, la même corrélation que dans les parlers lyonnais, bressans, prov., etc., entre les idées de bravoure et celles de grâce, de beauté : *onnă brâvă flĭĕ*, une fille coquette.

Linjhŏ, de *lineum*, pour signifier habillement, est un exemple intéressant de restriction du sens primitif. Les variantes de *bagage* ont aussi le sens de hardes, suivant Mistral, dans les dialectes provençaux.

Mtâ et **ptâ** n'ont pas même origine. La première de ces formes se rattache à *mittere*; la seconde (forme plus ample *petâ*) correspond à l'anc. fr. *boter*, d'origine germanique, devenu *bouter*; lyonn. *betô*, dauph. *betâ*; it. *bottare, buttare*; esp., portug., prov. *botar*. (Cf. Puitspelu, v° *beto*.) *Betâ* s'est resserré en *btâ*, par assimilation *ptâ*.

L'étymol. *'battere* (de *battuere*), proposée pour *bouter* par M. G. de Gregorio *(Studi glottologici italiani)*, est à bon droit rejetée par M. Maurice Grammont : *Revue des Langues Romanes*, tome XLV (novembre 1902, p. 502).

Vĭô. Sur les substituts de *vitellum*, cf. *D.S.*, v° *vé*, et J. Gilliéron : *Le Suffixe* ellum *en Savoie*, in *Revue des Patois gallo-romans*, I, p. 42.

Twâ, à Annecy, serait également usité en parlant d'un animal de boucherie. *Sânyi* vient de *'sanguinare*, devenu *'sangnare*, *'sagnare*, saigner, ital. *segnare*. Il y a extension de sens, car on ne saigne pas un veau. Ce verbe s'emploie à proprement parler quand il s'agit de porcs ou de poulets.

Fin est une réduction de *fassin*, comme en fr. vulg. le type *'fons = faisons*, d'après l'analogie de la 3° p. du pluriel, *font* (de *'facunt*).

Tanpònă. Voyez *D.S.*, v° † *tamponne* et † *tamponner*.

Trâblĭă (4R). L'insertion de *r* est relevée dans neuf localités sur treize. On retrouve cette épenthèse dans *dròblĭŏ* (4Ab), double, de *duplum*, et dans *étròblă* (4T), éteule, de *stipula*. De même, à Vionnaz, suivant M. Gilliéron, *tabula* a donné *trabḍa*, et *duplum*, *droḅdè* (dérivé *drobḍa*). Cf. Meyer-Lübke : op. cit., p. 518, et A. Devaux : *Langue vulg. du Dauphiné septentrional*, p. 335.

D'é(n) çhan (passim). En fr. loc. on dit de même : il revenait *d'en champ*. Cf. *D.S.*, v° *çhan*.

A Rumilly, M. Buttin indique comme plus employé, dans cette locution, le substitut de *'tornabat*. A Annecy, on dirait également *s' rêntornâvĕ*, frl. *se rentournait*.

Awi (2Js, etc.), de *auditum*, fr. *ouï*, remplace le substitut de *'intendutum*; syn. *parchu*, de *'perciputum*, fr. *perçu*. Cf. Duret : *Grammaire Savoyarde*, p. 49, et *D.S.*, v° *avwirĕ*.

Douhe, dawĕ. Comme l'anc. fr., le patois a une forme pour le fémin., issue de *duas*. C'est un archaïsme : l'anc. fr. *does, deues*, a été de bonne heure remplacé par les formes masculines.

A lé (4Tc', etc.). La forme non contractée a survécu çà et là. Il en est de même pour *d' lou* (4Al) = *des*. Mais A. Constantin a noté que *dé danfè* (4Al) est plus fréquent que *de (d') lé*.

A Annecy, suivant une remarque de M. J. Terrier, on entend assez souvent *à lé, de lé*. En effet, il arrive aux paysans des environs d'employer *à les, de les*, quand ils s'expriment en français, tandis qu'ils font la contraction quand ils parlent patois.

A Thônes, devant les noms de lieux dits du genre fém., on emploie fréquemment encore *de lé, à lé,* au lieu de *dé, é.* Ainsi on dira : *D'é na picè de tèră à lé Conbëtĕ* [j'ai une pièce de terre aux Combettes]. Cf. V. DURET : « La contraction de l'article défini, soit au sing., soit au plur., est relativement moderne, et nous retrouvons l'ancienne forme usitée encore au près et au loin, quoiqu'elle tende à devenir inintelligible pour le vulgaire, envahi par les habitudes du français dominant. » (*Gramm. Savoyarde,* p. 6 et 7.)

En 1555, dans les *Noelz et Chansons nouvellement composez tant en vulgaire francois que savoysien dict patois,* par Nicolas MARTIN, « musicien en la cité de Saint-Jean de Morienne », la contraction est déjà faite. L'article *le* ou *les* est vingt-deux fois en relation avec la préposition *de* : on trouve 15 fois *du*, 6 fois *dé* au mascul., 1 fois *dé* au féminin. *(Per les prieres dez santes et des sancts.) Au* se traduit 4 fois par *u* et 2 fois par *ou*; *aux* se traduit 7 fois par *é* ou *ez* devant des subst. masc.; il n'y a pas d'exemple de *aux* pour le fém. pl. Ajoutons que, dans ces *Chansons*, l'article indéfini pluriel *des* et l'article partitif *du, de la,* sont toujours représentés par *de.* Ainsi les formes de l'article étaient les mêmes à Saint-Jean de Maurienne, en 1555, que celles dont on se sert actuellement encore à Annecy. (Il n'y a de différence que pour *un, une.*)

A Cluses, en 1590, d'après la *Chanson contre Genève*, de Jean MÉNENC, la contraction était aussi un fait accompli. On disait *le, lô, du, dé*, au masculin (2 exemples de *du*, 1 de *des* (masc.) ; pas d'exemple de *de le, de lô*). Il n'y a pas d'exemple de *à* suivi de l'article.

Mais le régent Ménenc, comme le musicien Martin, était un lettré, et tous deux connaissaient bien le français. S'ils emploient les formes contractées de l'article, ne serait-ce pas qu'ils subissent, peut-être à leur insu, l'influence du français propre?

Nous trouvons, à ce sujet, dans les papiers laissés par A. Constantin, la note suivante : « On ne saurait attribuer la contraction à l'influence du français, parce que l'introduction du fr. dans les tribunaux et les actes administratifs ne date chez nous que de 1540, et qu'avant cette époque le français était loin d'être connu, comme aujourd'hui, dans les campagnes. On peut donc dire que la contraction date de loin et qu'elle est due à un travail intérieur, à une évolution de notre patois, plutôt qu'à l'influence du français. »

Cette note soulève une question intéressante : A quelle époque convient-il de reporter l'introduction en Savoie du français propre?

M. E. RITTER a discuté le même problème, à propos du parler genevois [1]. Les conclusions de son étude sont les suivantes : « C'est au milieu du XIIIe siècle que le français a commencé à s'introduire à Genève, où l'on ne parlait auparavant qu'un patois dont le monument le plus ancien est contemporain de la Réforme. »

En Savoie, comme à Genève, la langue française (ou plus exactement le francien), « pour arriver à régner sur le territoire où elle pénétrait, avait à écarter deux concurrents : le latin, seule langue employée dans l'écriture (à Genève) jusqu'en 1260, et le patois, seul employé dans le parler [2]. »

1. *Recherches sur le Patois de Genève*, p. 15, sqq.

2. *Ibid.*, p. 21. — Est-il besoin de rappeler que les dialectes usités en Savoie et dans les régions voisines (région franco-provençale ou domaine moyen-rhodanien) sont issus, aussi bien que les dialectes du nord ou du midi de la France, du latin populaire, qui, par suite de la conquête romaine, avait supplanté les nombreux idiomes celtiques, ibériques ou ligures?

Le latin, s'il s'agit des actes publics, n'est à peu près définitivement remplacé que vers le milieu du XVIᵉ siècle. Barthélemy ANEAU constate que François Iᵉʳ et Henri II ordonnèrent à la Savoie de « françoiser ». Dès lors la justice s'exerce « en pur langage françois, intelligible à tous ». Les rois de France ont chassé « avec la ferité des meurs la rudesse de la parolle [1]. » Ainsi furent « exterminées

« En Parlement de Françoise eloquence
Barbare langue, et les barbares meurs. »

Quelle est cette langue barbare dont parle le régent du Collège de la Trinité ? Ce sont moins les différents parlers savoyards que le latin jusque-là en usage dans les tribunaux, latin « corrompu, mal écrit et pis entendu, causant infinis procès ». Cependant Buttet, dans sa réponse à Barthélemy Aneau, croit ou feint de croire que celui-ci a voulu critiquer spécialement la langue « savoysienne », ce qui lui permet de faire un éloge enthousiaste de ceux qui l'illustrent.

Cette langue savoisienne, suivant Buttet, « si elle n'est en tout egale a la françoise,... elle en approche plus que langue du monde, gardant encore l'affinité de l'accent françois sans variation de voix, construction de mots, ni begueement de parolles, retenant encore en soy certains verbes et manieres de parler de l'italienne sa voisine [2] ».

Le témoignage de Buttet ne nous paraît pas très explicite. Entend-il par « langue savoysienne » le langage populaire ou celui des lettrés ?

« La Savoie, dit M. F. Mugnier, en 1553 comme en 1535, comme depuis l'origine même de la langue française, parlait naturellement (?) français, et mieux que dans les provinces de l'Ouest et du Midi [3]. » Mais ce français, s'il s'agit de l'idiome vulgaire, n'est-ce pas un patois ? S'il s'agit du langage des « gens doctes », comme on disait alors, c'est le francien, nuancé d'un certain nombre d'expressions originales que nous appellerions actuellement le français local.

La question reste donc entière : à quelle époque le francien a-t-il été adopté en Savoie comme langue littéraire et comme parler usuel des classes cultivées [4] ?

Les documents nous font défaut pour donner une réponse péremptoire. Ce que nous pouvons affirmer toutefois, c'est que l'usage en Savoie du parler de l'Ile-de-France remonte assez haut. De plus, cet usage se généralisa, semble-t-il, rapidement. Les causes de ce fait furent multiples sans doute, et ce n'est pas le lieu de les rechercher ici. Elles sont les mêmes probablement que celles qui expliquent les progrès du francien et son extension dans les autres régions [5].

C'est dans ce dialecte que le premier poète savoisien dont nous connais-

1. *De l'Institution de la Royale Cour de Parlement* à Chambéry, en Savoye, sur le *Stile* d'icelle cour (1553), in F. MUGNIER : *Marc-Claude de Buttet*, poète savoisien, p. 129, sqq. Rappelons que la célèbre ordonnance de Villers-Cotterets est de 1539.

2. *Ibid.*, p. 121.

3. *Ibid.*, p. 103.

4. Buttet cite quelques-uns de ses contemporains dont les écrits illustrent la langue savoisienne : Allardet, Castallion (Sébastien Castellion), Milee, Claude de Seyssel, etc. Ils emploient tous le dialecte de l'Ile-de-France. Nous ignorons, il est vrai, ce qu'étaient les vers « plaisans et graves » de Claude de Bellegarde de Montagny ; mais il y a tout lieu de croire qu'il ne s'agit pas de compositions patoises.

5. Voir l'histoire de la langue française par M. F. BRUNOT, dans la *Littérature fr.* publiée sous la direction de M. PETIT DE JULLEVILLE, et sa *Grammaire historique*.

sions l'ouvrage, Thomas de Thonon (1286 ou 1386), écrit ses vers [1]. On ne peut rien en conclure, il est vrai, puisque Thomas de Thonon s'était établi près de Pontoise; mais il est suivi de près par Amédée Malingre, qui versifie dans le même dialecte [2].

Les « gens doctes » furent-ils les seuls à adopter le francien ?

De bonne heure il fut sinon parlé, du moins compris, même par des Savoyards qui ne pouvaient avoir reçu qu'une instruction bien rudimentaire.

Au XIV° siècle, artisans et paysans sont punis d'amende pour s'être injuriés, et ces injures sont souvent en français. A la même époque, le dialecte de l'Ile-de-France est fréquemment employé dans les comptes des trésoriers généraux de Savoie, comme on peut le constater aux Archives camérales de Turin. Nombreux sont les contrats passés avec de simples artisans, qui sont rédigés en français, vers 1370.

Notre obligeant collègue, M. Max Bruchet, à qui nous devons ce renseignement, réunira les documents qui permettront de mieux résoudre cette intéressante question.

S'il s'agit des actes officiels, on constate que le francien succède directement au latin, en Savoie, sans qu'on puisse signaler dans l'intervalle l'emploi d'un idiome local. Il n'en est pas de même pour le Lyonnais.

C'est ici le lieu de transcrire le passage suivant d'un érudit bien connu, M. E. PHILIPPON : « Dans leurs rapports avec leurs sujets bressans, les comtes de Savoie se servirent jusqu'à la fin du latin comme langue officielle. C'est dans cette langue notamment que sont rédigées ces nombreuses lettres patentes qui venaient confirmer périodiquement des franchises dont on se faisait payer le renouvellement à beaux deniers comptants [3]. Si parfois, à partir du XV° siècle, la chancellerie savoisienne abandonne la vieille langue liturgique, c'est pour la remplacer par le dialecte de l'Ile-de-France, qui dès lors tendait à tout envahir [4]. »

L'observation de M. Philippon doit être généralisée. Elle s'applique également aux rapports qu'avaient les ducs de Savoie avec leurs sujets savoisiens.

C'est également à partir du XV° siècle que le francien se substitue au lyonnais dans tous les actes officiels qui ne sont pas rédigés en latin.

Pour les testaments, l'usage du français est relativement fort ancien. (Testament d'Agnès de Faucigny, 1262 [5].)

Dans les minutaires des notaires de la région annécienne, la substitution du français au latin a lieu généralement dans le courant de l'année 1541. En 1542, ils sont tous écrits en français.

Dans les registres de délibérations de la ville d'Annecy, le français est substitué au latin à partir du 21 juillet 1541. Cette substitution a lieu la même année à Sallanches et sans doute dans beaucoup d'autres localités [6].

Quant aux premiers documents écrits en patois savoyard (si l'on fait

1. E. RITTER : *Thomas de Thonon*, in *Mém. et Doc. pub. par l'Acad. chablaisienne*, t. XII.

2. Cf. *Revue savoisienne*, 1886, p. 167 ; *Romania*, 1891, p. 449.

3. En 1501, sur requête des syndics de Bourg, le duc Philibert le Beau rendit une ordonnance contre la falsification des vins : requête et ordonnance sont en latin.

4. E. PHILIPPON : *Le Dialecte bressan aux XIII° et XIV° s.* (in *Revue des Patois*, I, 1. — Cf. *Le Strenne della Corte di Savoia* (trois comptes en fr., de 1437, 1439, 1475), Turin, Casanova, 1889 ; et *Romania*, XVIII, 208.

5. Publié dans SAINT-GENIS : *Hist. de Savoie*, III, p. 441.

6. Renseignements dus à l'obligeance de M. Max Bruchet.

abstraction des expressions isolées qu'on peut relever dans les archives), ils ne sont pas antérieurs au XV[e] siècle. Dans la liste des textes anciens qui complète l'*Essai de Bibliographie* placé en tête du *Dict. Sav.* (p. LV), nous avions indiqué l'année 1520 comme date du premier texte : *Chanfon de la Complanta et Desolafion dé Paitré* (patois de Genève). M. Gaston PARIS a bien voulu nous rappeler qu'on pouvait mentionner deux chansons du XV[e] siècle. La première, *Bergerotte savoysienne*, « est mélangée de formes dialectales savoisiennes ». La seconde, *Tousjours de celle me souvyn*, est donnée comme « chanson en patois savoisien », bien qu'elle offre également un certain nombre de termes français. (Voir G. PARIS : *Chansons du XV[e] siècle*, publiées d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale, Paris, Firmin Didot, 1875. Chanson XII, p. 14 et chanson XCVI, p. 92. Cf. *Mémoires de la Société savoisienne d'histoire*, tome XIII, p. XXIII ; TIERSOT : *Chansons populaires recueillies dans les Alpes françaises*, p. 8 ; et *Anc. Th. fr.*, II, 144 *(Farce de Calbain)*.

Resterait une dernière question à élucider. Si le francien se répandit si généralement en Savoie, comme à Genève, s'il devint rapidement le parler des classes cultivées, au point que, de nos jours, tel Savoyard ne serait pas loin de regarder ce dialecte comme autochtone en Savoie, comment expliquer les passages de Joseph Scaliger cités par M. E. RITTER [1] :

« Genevæ in senatu loquuntur *sabaudice*, sed acta omnia publica *gallice* fiunt. Quod loquuntur *sabaudice* est indicium *de souveraineté.* » (*Scaligerana*, article *Genève.*)

« A Genève, de mon temps, celui-là eût payé l'amende qui eût parlé *françois* au Sénat : il falloit parler *savoyard*, comme en Bearn tous leurs plaidoyers et leurs actes se font en Bearnois, pour montrer qu'ils sont libres et à eux. » (*Scaligerana*, article *Langue.*)

Sabaudice loqui ne peut guère avoir d'autre sens que « parler [le patois] savoyard ». Il y avait donc à Genève, vers 1572, si le fait allégué par Scaliger est exact, des personnes de rang élevé qui voulaient prohiber le français, qui du moins mettaient leur amour-propre ou leur patriotisme à parler patois ? En était-il de même en Savoie, par réaction contre l'occupation française et contre les édits de François I[er] et de Henri II ? Bornons-nous simplement à constater que vers cette époque les compositions patoises deviennent de plus en plus nombreuses.

Fmalĕ (4Tc'), n'implique pas ici un sens péjoratif. *Fmàlă* correspond au lat. *mulier*; *fĕnă* à *uxor*; mais souvent cette distinction n'est point faite.

Erïan (7M), *éran* (8B'm). Ailleurs le radical *er (erant)* a été remplacé par celui de *stare*. On a au XII[e] siècle *ere* : « Ascanius ki vallez *ere* ». (*Eneas*, 3565.) Dans la *Prose de Sainte-Eulalie* (fin du IX[e] siècle) : « Maximiien chi rex *éret.* » (P. MEYER : *Recueil d'anciens Textes bas-latins, fr. et provençaux.*) Même radical au futur. Voyez GODEFROY, ou les *Lexiques* des *Chrestomathies* de MM. L. CLÉDAT et L. CONSTANS.

Achté, achtâ, pp. du verbe *achtâ*, issu de *ad+'sitare* (formé sur *situm*). En lyonn. *assetô*, langued. *assetâ*, lim. *assitâ*, piém. *astè*. Ne pas confondre ce verbe avec *açhtâ*, acheter, de *ad+captare*. Cf. *Atlas linguistique*, II, 63.

Bòŭ, bâw. Je ne connais pas ce mot en lyonnais, mais on le trouve à Vionnaz sous la forme *bŏ*, qui signifie également écurie et taureau ; dim. *buairon*, petite remise dans une grange ; *buèri*, écurie pour les génisses, se

1. *Recherches sur le Patois de Genève*, p. 22.

trouvant à côté du chalet; *buètson*, écurie à porc (M. GILLIÉRON). A Albertville, *boâdet* : espace dans une écurie, clos de planches, où sont parqués les moutons, écuries pour les cochons (BRACHET). Suisse rom., *budda* : étable à vaches (BRIDEL). *Bòŭ*, étable, est également usité à Annecy. Si l'on admet que le faubourg d'Annecy dont le nom actuel est *Faubourg de Bœuf* doit cette appellation à une confusion survenue entre un vocable patois et l'ancien substitut de *Boutas* (nom du *vicus* qui s'étendait dans la plaine des Fins), est-il invraisemblable de penser que *bòŭ*, étable, ne soit pas étranger à cette confusion ?

Rĕgalêzĕ *(q'on lĕ)*, serait aussi employé à Thônes. Le même verbe précédé du préfixe *ad* donne *argâlêzĕ* (4A) et *argalèzĕ* (4R). Cf. le frl. *arregarder*, regarder.

Smo (4R), est une forme particip. se rattachant à **submónĕre*, fr. *semondre*. En vx. fr., on a le pp. *semont*, de *submonitum*, et *semons*, de **submonsum* (d'où le fém. *semonse, semonce*). Cf. *responsum* donnant *répò* (4Ad,Tc'). Le sens primit. est avertir, exhorter. A Rumilly, *smondrĕ* signifie aussi offrir, seule signification relevée dans le *D.S.*

Biscâ, corresp. au fr. vulg. *bisquer*. Suivant le *Dictionnaire Général*, *bisquer*, mot de la fin du XVIII[e] s., admis par l'Académie en 1878, serait peut-être emprunté du scand. *besk*, anc. anglais *baisk*, aigre. Les objections phonét. que soulève l'étymol. *vexare* seraient-elles insurmontables ? Si elles ne l'étaient pas, *bisquer* serait d'origine dialectale.

Le synon. *fâtĭa* vient de **fasticatum* (de *fastus*, dégoût). Quant à *èngrijhèĭèr* (7M), *èngrendjà* (8B'm), omis dans le *D.S.*, ils appartiennent sans doute à la même famille que le fr. *grogner*, anc. *gronir*, issu de *grunnire*. Comme le fr. *grogner*, le patois semble avoir subi l'influence de *grigner*, mot d'origine germ., dont le sens primitif est : « plisser les lèvres en montrant les dents ». (A Modane, on dit aussi *a fet bisqèr*.)

Selli (8B'm), qui traduit *sortir*, vient de *salire*, qui a donné le fr. *saillir*. « *Salli* avait au XVI[e] s. et a encore aujourd'hui dans les lieux reculés le sens de *sortir*. » (DURET : *Gramm. Sav.*, p. 49.) Quant à *sourtrĕ* (4Al), il peut venir de **sortĕre*, ou plus vraisemblabl. de *surgere*, fr. *sourdre*.

Parqĕ (4A). Dans une proposition elliptique on emploie très fréquemment *é à côsă* (4T,A, etc.). A 4 Al, *a cmĕ*, après une proposition négative.

Pròŭ, preu, prá, cf. *D.S.*, v[is] *prá*, *prĕŭ*.

Séson. Remarquer l'emploi des variantes issues de **sationem* (de *serere*, semer), au sens plus général d'année. A Annecy : *tŏ lĕ lon dĕ la séson* = tout le long de l'année. (*Le Mari malheureux*, chanson.)

Cê sinnŏ. Sur cette locution, cf. *D.S.*, v[o] *cên*.

Trênè (2Js,4Al), répond au fr. vulg. *traînées*. Les synonymes abondent. « *Pùtă*, issu du lat. *putida*, correspond à la forme fém. de l'anc. adj. *put* (autre forme *pot*), sale. *Pute* pris subst. est un anc. cas sujet ; cas rég. *putain*. » (*D.S.*) *Crwà femàlă* signifie littéral. *femme malpropre*. (Sur les variantes issues de *crudum*, cf. *D.S.*, v[is] *crouĭŏ*, *cru*, *crwé*, *crwi*.) Voyez aussi les mots *çharòpă*, *gagui* et *sandroulĭă*.

Rchê, rchên, fr. ressent, de **resentit*. Le simple *sint* est employé à 7M.

Mon fiò (4Al), *fĭu* (3S',4Ad), formes issues de *filium*. L'*u* atone s'est uni à la tonique pour donner la diphtongue *ĭu*, *ĭo*, comme *deum* a donné *dieu*, patois *dĭu*.

Le cas sujet, nom.-voc., se retrouve, comme on l'a vu, dans *ânfe* (4Tc'),

de *infa(n)s. Éfè* (4Tj), au lieu d'*éfan*, s'emploie seulement lorsqu'on adresse la parole à un enfant : *Mn' éfè* (vocatif).

A Leschaux, on dit aussi : *mon grivwé*, ou *mon vâlë*.

NOTE SUR LES TEXTES RECUEILLIS EN 1862 PAR M. A. DESPINE.

Les correspondants de M. Alphonse Despine n'ont pas tous pris soin d'indiquer nettement le patois qu'ils avaient adopté pour leur rédaction. Beaucoup donnent des expressions usitées dans la localité dont ils étaient originaires, mais inconnues dans celles qu'ils habitaient en dernier lieu, au moment où ils ont fait retour à M. Despine de l'imprimé contenant leur traduction. Or les textes qui ne portent pas d'autre mention ont été catalogués d'après leur provenance postale. On s'explique par suite la note liminaire d'A. Constantin, à laquelle nous avons fait allusion [1].

Cependant un certain nombre de correspondants ont pris la précaution de spécifier le parler auquel ils ont eu recours. Ainsi on peut lire au bas de la feuille relative à Bonneville : « Le soussigné a fait cette traduction dans le patois de Bonneville, son pays natal. » Signé : Puthod, curé de Chaumont. Ailleurs : « Ce patois est celui de Thairy, près Saint-Julien. Je le connais dès mon enfance. Je ne puis vous donner celui d'Annemasse que je ne connais pas assez, n'y étant que depuis peu de temps. » Signé : J. Carrier, curé d'Annemasse.

Le texte choisi par M. A. Despine était moins simple que l'adaptation d'A. Constantin. Aussi bon nombre de traductions qui lui furent adressées, et qui sont dues pour la plupart à des lettrés, trahissent-elles évidemment l'influence du français sur le parler local. Parmi celles dont la provenance est spécifiée, il en est qui sont intéressantes à divers titres. Nous avons pu glaner çà et là un certain nombre d'expressions que nous donnons ici, en conservant la graphie des originaux [2].

(3S'). D'après l'auteur de cette version (M. Gex, ancien prof.), pour *garçons* [fils], on dit aussi *enfants*, *menias*. Les vieux disaient parfois *veque-*

1. « Je dois prévenir les lecteurs de ce recueil que les trois quarts des traductions que j'ai contrôlées sur les lieux mêmes (environ une trentaine) ne peuvent pas être pris comme de vrais spécimens du patois des localités nommées. Ainsi la première de ces traductions ne donne pas le patois d'Alby, mais plutôt celui de Taninges ; celles de Leschaux, des Clefs, etc., ne sont pas du tout conformes au parler de ces communes. » (18 décembre 1889.)

2. Le recueil de 1862 ne contient pas de spécimen des parlers d'Annecy, de la Balme de Sillingy, de Marthod, de Modane et de Montagny. Le texte qui est donné comme étant de Savigny diffère beaucoup de la version vérifiée par A. Constantin. Celle de Thônes est due à A. Constantin, qui avait aussi rectifié ou annoté plusieurs autres manuscrits.

hant [vivant], en aspirant l'*h* comme en allemand... On disait assez communément autrefois *cil*, au lieu de *ciel... Survegne* [survint]. *É s'accoueglie* (*gl* italien) *à son cou* [il se jeta...]. *É répogne* [il répondit].

(**4Al**). Expressions transcrites par A. Constantin : *Fotëe son kan p' lou pàï* [s'en alla dans une terre éloignée]. *E (ê) fassê la nôfë* [en vivant dans la débauche]. *Ë kan é* (son bien) *fëe to raflâ* [et après qu'il eut tout dépensé]. *Ė kmêfà à së trovâ à l'étray* (prononc. comme *àë*) [il commença à se trouver dans l'indigence]. *Â së rwà dyê (dïê) sou bré* [il se jeta à son cou].

(**4R**). *Dutray jo apré* [peu de jours après]. Cf. *D. S.*, v° *dutrê. Moda pron (p'r on) paÿ étranji* [s'en alla dans une terre éloignée]. *M'* et *s'effan* [mon, son fils]. *Al avoisé* [il entendit].

(**4T**). *Lé, él volisse bin se rviandă* [se rassasier] *de ce qe lou poar mǧivăn... A la fin dé fin, e dẓă... K' an d' pan tan k' i vulăn* [en abondance]. *Mtâ-lo onnă bagă. Toâ-lŏ.*

(**4Tj**). *Enmanda* [dissipa] *son bin. Itie, é usse bin volu se r'vandi* [se rassasier]. *Adiuide vito* [apportez promptement]. *E répogne* [il répondit]. *D' vous sarvésso* [sers]. *D' farates* [des courtisanes].

(**Amancy**). *Zouno* [jeune]. *Cé que me vint de ma porchion* [la portion d'héritage qui doit me revenir]. *Fouti le cant* [s'en alla]. *Et fut miserable a fond* [et il commença à se trouver dans l'indigence]. *Se renplir le ventre* [se rassasier]. *Qu'on du pan à lau sçu* (*su* = soûl) [qui ont du pain en abondance]. *Se sonpa à son cou* [se jeta à son cou] (*sonpa* correspond sans doute à *çhanpa*, cf. *D.S.*).

(**Bonneville**). *Mon dray d'hértajhe que day me reveni* [la portion d'héritage qui doit me revenir]. *Et y se mettiront à tabla* [et ils se mirent à table]. *Se divarti* [se réjouir].

(Dans cette traduction, on trouve l'emploi de *jh* = *th* doux et *th* = *th* dur.)

(**Châtel**). *Menia* [fils]. *Zouvene* [jeune]. *Mon drai d'héretaẓe que dai me reveni. In couliannin* [en vivant dans la débauche]. *E manqua de crevà de fam* [il commença à se trouver dans l'indigence]. *Et parte bin via* [(et) s'en alla dans une terre éloignée]. *É s'admara à ion dé paiisan* [il s'attacha à un des habitants]. *Que le manda diin sa montagne* [qui l'envoya à sa maison de campagne]. *Po vouarda* [pour garder]. *Intie él are bin volu sabada la bouille de ce que lou caion meẓivan* [là il eût bien voulu se rassasier de ce que les pourceaux mangeaient]. *Sa pinsò intie le bourravé télamin, é deẓe* [enfin, étant rentré en lui-même, il dit]. *Vouére i a t ai d'ovreai diin la boaire de mon paré que san bin neri et mé de craive che de fam. De me codrai* [je me lèverai] *et de fotrai le can* [j'irai]. *De* (sans doute *dé* = *d'é*) *offinso le bon Diù et vò* [j'ai péché contre le ciel et contre vous]. *Teni mé quemin ion de votrou ovreai* [traitez-moi comme un de vos mercenaires]. *É lére* (mis pour *él ére* = *illi erat*) [il était] ; plus loin : *ce que iérè* [ce que c'était]. *Et e pedia de liu* [et fut touché de compassion]. *E corà à liu illie saita ai cou. Dé mancò ai bon Diu* [j'ai péché contre le ciel]. *Allo mé queri vite sou ple biò hallion* [apportez promptement la plus belle robe]. *Èssemato-le* [tuez-le]. *Fein dé groussé nofé* [livrons-nous à la joie du festin]. *Vo vaide* [vous voyez]. *Quére (q'ére) elonia* [(qui) était mort]. *I se metaran* [ils se mirent]. *Le grou* [le fils aîné]. *Él avoue* [il entendit]. *E creia ion dé volé* [il appela un des serviteurs]. *To cho* [indigné]. *De ne vo ẓai jamai manco* [je n'ai jamais transgressé vos ordres]. *Vo ne mai jamai balia on petia po flana avoué mou ẓami* [vous ne m'avez jamais donné un che-

vreau pour me réjouir avec mes amis]. *A cosa que* = dès que, et aussi parce que.

On peut remarquer la tournure originale de cette traduction.

(Clermont [1]). *Dou infan. Et se m'tiront à tâblia. Revenive* [revenait]. *Al aouisé* [il entendit]. *C'ti niche deze* [celui-ci dit]. *Sort'sé* [sortit]. *Seyson* [année]. *Le mojhon* (son phébus) *gros* [le veau gras].

(Les Contamines-sur-Saint-Gervais). Le curé de cette commune, M. Carrier, fait la remarque suivante : « Il y a cette différence en patois entre *valet* et *vâlet*, en ce que le premier signifie *garçon* et on prononce l'*a* bref, dans le second qui est français, et employé pour *domestique* en patois, l'*a* se prononce long. »

R'v'nin [revenir], pp. *r'vnon*. *Cayot* (*y* prononcé comme dans *pays*) [cochon]. *Son paret le ve v'nin* [son père le vit (venir)]. *Siche llie* [celui-ci]. *Sanda* [santé]. *Femallet* [courtisanes]. *Cheuchieuret* [chaussures].

(Lugrin). *Meniat* [fils, garçon]. *Se collia* [s'en alla]. *Tiezet* [survint]. *Se choulâ* [se rassasier]. *Rebollia de compassion* [touché de compassion]. *É se shampa à son cou* [il se jeta]. *Le promi meniat* [le fils aîné]. *Al aoüet* [il entendit]. *Ére* [était]. *Sti zinche* [celui-ci]. *Gâgui* [courtisane]. *S'évayi dien on gala* [se réjouir dans un festin]. *Ére morey* [était mort].

(Poisy). *Ce qui me vint à ma part* [la portion d'héritage qui doit me revenir]. *La cappa (l'acapa) pe le cou* [se jeta à son cou]. *Setiziche* [celui-ci]. *Ne sein ple digne* [je ne suis plus digne].

(Saint-Eustache). *É deget* [il dit].

(Saint-Jean-d'Aulps). *Meniat* [enfant]. *Vĕquĕchant* [vivant]. *Guère t'ay qu'iă de vôlets qu'en dau pan à la reboille. É venĭet* [il vint]. *Et i l'irĕt adet lĭoŭân* [et il était encore loin]. *Cŏre* [courut]. *Mĕtôz illĕt na shauffiûră ès pĭats. Vaydĕt* [voyez]. *Irĕt* [était]. *Predu* [perdu]. *Aŏuĕt* [entendit]. *É cria* [il appela] *ion des volets. Ciche* [celui-ci] (prononc. allem.; on aspire du gosier le *ch*) ; de même pour de *servaycho* [je sers]. *É répŏuégnĕt* [il répondit]. *Aŏuè de les baroushĕts* [avec des courtisanes].

(Sallenôve). *Dze* [dit]. *Despensa* [dissipa]. *É se schampa à son cou. Mezzons* [mangeons]. *É créya* [il appela] *ion de sou valets. Sourtche* [sortit]. *Me dévartir* [me réjouir].

(Thairy). *Duienne* [jeune]. *Lei, a l'usse bé volu* [là, il eût bien voulu]. *Pressena* [personne]. *Ovry* [mercenaire, et serviteur]. *É s'accueillâ à son cou* [il se jeta]. *Le premy dé dous* [le fils aîné]. *Et stisse* [et celui-ci]. *Sourtse* [sortit]. *Dey tin de saïsons que de vos servâsse, de n'ay jamais dépassa vetroz ourdres* [depuis tant d'années que je vous sers, je n'ai jamais transgressé vos ordres]. *Dé gueuses* [des courtisanes].

(Val-de-Tignes). (Deux traductions fort intéressantes : l'une due à M. Moris Jean, de La Val de Tignes, surveillant au Collège chappuisien d'Annecy ; l'autre à M. Moris Joseph, aussi de La Val, abbé au séminaire de Moûtiers. — Nous donnons les principaux termes qui coïncident dans les deux versions.)

Ounco [encore]. *Garçoun* [garçon]. *Zouvino* [jeune]. *Eretâzŏ. Vigni* [(re)venir]. *Parčiâzo* [partage] (prononcer *č* comme en italien). *Lo dezôdre*

1. Le curé de cette paroisse, M. Dépommier, s'était aussi occupé de recueillir les traditions locales. « Je pourrais vous communiquer, écrivait-il à M. Despine, une copie d'un petit travail que j'ai fait dans le temps, à la prière de Mgr Rendu, sur les *coutumes* et *usages* de ma paroisse. Ce que je puis vous en dire, c'est que Mgr. s'en était beaucoup amusé... »

| la débauche]. *Mijèra* [indigence]. *Doun* [donc]. *E gnioun li n'en baillivet* [et personne ne lui en donnait]. *Maïjoun* [maison]. *E me zou mouro ichi de fan.*

Une traduction donne : *Z' eï faït de mal contra le boun Ĝiou* (*ĝ* = pron. italienne) [j'ai péché contre le ciel].

U col [au cou]. *Annel* [anneau]. *Touade-lo* [tuez-le]. *Iret* [était]. *Lo proumi garsoun* [le fils aîné]. *Sichi* [celui-ci]. *Vignu* [venu]. *Voussoun pare* [votre père] (ailleurs *vossoun*). *Veïde iqui* [voilà que]. *Zou vo serveïcho* [je vous sers]. *Touâ* [tuer].

Un texte donne *de linfe* = des courtisanes; l'autre *de fenne de croï via.*

*
* *

APPENDICE.

Traduction en patois des Contamines-sur-St-Gervais [3Gc] *(Vallée de Montjoie),* communiquée par M. A. Gex, instituteur en congé.

N' ômŏ avè dou valë. Le ple jhoune a dè à son pârĕ : « Balĭé-mĕ la pâr d'ertâjhe que dê mĕ revenin. È le pârĕ leu-z a fé le partĭajhe dĕ son bin. Câqĕ jhor apré, l'ple jhoune a vendu tŏ son drè à ĭon dĕ leu vzin, arjhan contan, pwé al a qitâ d'abôre le paï, mé eu lŭa dĕ sĕ bĭin candŭirĕ cmân é fâ, al a vivu cman on polisson, è dinsë al a avòŭ bastou mjhĭa tô ç' q'al avé. Alor é-t arvâ na gran famnà è ntron pour ômŏ a intâ bĭin bounéze dĕ trovâ à alâ à métrĕ çhĭé ĭon dé ptĭu granjhĭé dĕ çl'endré. Lé, al âre bin volu mjhĭé son cheu dĕ cên qĕ mjhĭévăn lou caĭò, mé nĭon ne lĭ an balĭévĕ. A la fin, al è rentrâ en lŭi-même è a s'é dè : Jhe ne pwè pâmé i tnin, jhe vëïe voră qintă foli jh'é fé en qitan mon pârĕ ! Guére n'ĭ a-t-é pâ dĕ jhan çhĭé no q'an dĕ pan à discrèchon è mè jhe mwère che dĕ fan. Jh' èrê vér lŭi è lĭe dĕrê q'â mĕ trétê cman é veudra, seulaman q'â mĕ pĕrdné è mĕ rprĕnĭĕ çhĭé lŭi. Su çan a sĕ lêvĕ è a pren le çhmin dĕ la méson. L'pârĕ l'a iu vnin dĕ lŭan è l'a rconĭu. Toçhĭa dĕ pdĭa en le vĕĭan dan 'n éta as misèrable, a cor à sa rencontră è lĭe seutè eu cou en l'enbrassan. Sn enfan lĭ a dè en ploran : « Mon pârĕ, jh'é pĕçhĭà contră le bon Dĭé è contră vò, pĕrdnâ-mĕ, bin q' jhe ne sosse pâmé dinĭe q' vo m'apalè vtro-n enfan ». Mé le pârĕ a dè-t à sou domestiqe : « Aportâ d'abôre lou ple biô-z ablĭemen è ablĭé-le avwé. Mta-lĭe na bàgă eu dê è dĕ solar é pĭa ; am'nâ le vé gra è twâ-lŏ. Mjhin è fassin na fétă. » Alor é sĕ san mtâ à trâblă. Le premĭé dé-z enfan rĕvnĭê d'en çhàn en cé momên, è al a pĕrçu le brŭi dĕ la mousică è dĕ lé dançhĕ. Al a dĕmandâ à lé davĕ vĭélĭĕ fĕmalĕ q'éran assètâ pré deu beu ç' qĕ cên volê dirĕ. « È voutron frârĕ qĕ revenon, è voutron pârĕ a cmandâ q'on fissĕ fétă », àn-t-è répò. Çla réponsă a fâçhĭà le jhoune ômŏ qĕ di q'â n'entrĕre pâ. Son pârĕ a dĭu sourti pĕ le prĕĭé d'entrâ. — « Nan q'al a dè, jhe ne vwê pâ ĕtrĕ dé voutre. — È pĕrqê ? — Ĭ a jha bin qĕ jhe vô servèsse dĕ mon mĭo, qĕ ci-che a répò ; è portan m'aĭé-vo jamé balĭà la mwindră cheusă pĕ m'amousâ avwé mou-z ami tandĭé qĕ mon frârĕ q'a mjhĭa to çan sin avwé dĕ garcĕ (dĕ salopĕ) n'ĕ pâ pletou arvâ q' vo fédĕ twâ l' vé gra pĕr lŭi. » — Mon valĕ, q'a dè l' pârĕ, t'é-t [1] adé avwé mĕ è tô cé q'ĕ-t à mĕ ĕ-t à tĕ. N'ĕ-t-è pâ juste q'on

1. Le père tutoie toujours le fils.

pârĕ fassĕ ĭé la jhwé q'al a d'avĕ retrová en boună sandâ l'ênfan q'a crĕĭê mor è pĕrdu » ?

Pour la fin de la *Parabole*, nous ajoutons la variante ci-dessous, d'après le texte suivi par Depéry pour la traduction en patois du Pays de Gex :

Pasqĕ mon valĕ qĕ vetĭà érĕ mor, al è ressucitâ, al érĕ pĕrdu è jhe l'é retrôvâ. Su çlè entrĕfêtĕ, le premĭé dé garçon érĕ dan lou çhan ; è cman a rĕvniè è qu' al aprochĭévĕ dĕ la méson, a pĕrcĕvĭè le brüi dĕ la mousică è dĕ la dançhe. A qrĭè ĭon dé domestiqe è a lĭe dĕmandè ce q' ĭ érĕ. Le domestiqe lĭe di : voutron frârĕ è rvenon è voutron pârĕ a twâ le vé gra pasqĕ s'enfan érĕ en boună sandâ. Çan le met en colére è a ne volè pâ rentrâ ; son pârĕ sourtè pĕ l'en prĕĭé. Mé â pren la paròlă è a di à son pârĕ : « Vêtĭà jha tan d'an qĕ jhe vô servèsse san vô avè jamé désobéi en ran dĕ ç'qe vô m'aĭé cmandâ, è portan vô ne m'aĭé jamé balĭà on çhĕvrè pĕ mĕ regalâ avwé mou-z ami. Mé d'abor qĕ voutr'n âtre valĕ, q'a mjhĭa son bin avwé dĕ garcĕ, è vnon, vô aĭé fé twâ pĕr lüi le vé gra. » Alor le pârĕ lĭe di : « Mon pour enfan, t'é-t adé avwé mĕ, è tô ce q' jh'é ĕ-t à tĕ. Mé é falè férĕ na fĕtă è nô diverti pasqĕ ton frârĕ érĕ mor è le vêtĭà ressucitâ, al érĕ pĕrdu è le vêtĭà retrovâ.

A. CONSTANTIN et J. DÉSORMAUX.

RÉSURRECTION

Je vis d'étranges jours voilés d'un doute austère
Où je ne sais plus bien si c'est un autre ou moi
Que la mélancolie entraîne solitaire
Vers le silence de nos bois.

Je vais comme en grand deuil et dans l'ombre il me semble
Que je ne suis pas seul, que quelqu'un suit mes pas
Et qu'une voix murmure à mon âme qui tremble
Des mots que je ne comprends pas.

Il est des éclairs d'heure où mon être s'efface ;
Un soupir qui n'est plus revit mystérieux;
Puis un qui me ressemble en souriant me chasse,
Me prend mes pensers et mes yeux.

Mon cœur s'agite alors de transes imprévues ;
Des souvenirs éteints qui veulent luire encor
L'inondent tendrement de clartés inconnues
Et j'y sens battre un passé mort.

Alors, devant l'agonie inerte des choses,
Passe sur moi le vent d'une immense pitié ;
Je m'attriste aux parfums qui s'effeuillent des roses
Comme à la fin d'une amitié.

J'aime la solitude aux murs perclus de mousse
Et sous la rampe en fer où les mains ont glissé,

La vasque où se mira la joie humaine et douce
D'un pauvre regard trépassé.

J'aime la rue enclose au silence des foules
Où de vieilles maisons rêvent aux jours fanés
Où la douceur de se sentir mourir s'écoule
Le long des seuils abandonnés.

Parfois encor assis sous l'aile de l'extase
Dans le salon bleu pâle où chante une voix d'or,
J'entends dans ma poitrine en un écho la phrase
Pleurer au rythme de l'accord.

Celui qui n'est plus là pleure aussi dans moi-même...
Quel mystère confond la personnalité !
Dites quelle âme allume en mon âme qu'elle aime
Le doux rayon de sa bonté ?

Quitta-t-elle pour moi l'inconnaissable espace
Où la souffrance expire, où la haine s'éteint :
Ou la divine essence à la forme qui passe
Mit-elle son sublime instinct ?

Or un soir que tenant la lampe du problème,
J'interrogeais debout le miroir inquiet,
Je vis dans le fantôme à l'œil noir, au front blême,
Mon père qui me regardait.

Charles MARTEAUX.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE SAVOISIENNE

Julien TIERSOT : *Chansons populaires recueillies dans les Alpes françaises ;* Falque et Perrin, Grenoble ; F. Ducloz, Moûtiers, 1903 ; 548 pages in-4°.

Toutes les fées bienfaisantes ont favorisé l'éclosion de ce volume. Déjà connu par des travaux estimés sur les vieilles chansons et les traditions populaires, M. Tiersot, sous-bibliothécaire du Conservatoire national de musique, avait, ainsi qu'il le déclare lui-même, été désigné au Ministre de l'Instruction publique par de hautes autorités scientifiques et par des traditionnistes distingués comme possédant toutes les qualités désirables pour rapporter de son voyage des résultats excellents. Il fut accrédité officiellement auprès de MM. les Préfets de la Savoie, de la Haute-Savoie, de l'Isère, des Hautes-Alpes, des Basses-Alpes et des Alpes-Maritimes et, s'il est vrai, comme le dit M. Tiersot, que « en général, le paysan a le respect de l'autorité, et que, sauf exception, le seul fait de venir à lui de

la part du Préfet ou du Ministre le prédispose favorablement », on doit reconnaître que jamais folk-loriste n'a eu autant de facilités de recherches, autant de moyens à sa disposition pour recueillir exactement les vraies chansons populaires des Alpes Françaises. Enfin, il a encore eu la bonne fortune de rencontrer, en Savoie même, un imprimeur émérite, M. François Ducloz, dont les belles publications sur la Savoie sont si appréciées des connaisseurs : le volume qu'il vient d'éditer soutient au point de vue typographique la comparaison avec les précédents et fait honneur aux presses de notre compatriote.

Toutes les conditions se trouvent donc réunies pour donner à ce recueil une autorité incontestable, et il n'est pas jusqu'au luxe imposant de l'impression qui n'ajoute encore à cette publication une apparence de solidité ; aussi la désillusion est-elle grande quand on parcourt le volume.

* * *

Et d'abord, on avait le droit d'espérer que M. Tiersot essaierait de remonter aux sources de nos chansons populaires pour distinguer celles qui sont originaires de nos provinces de celles qui nous viennent du dehors et, si possible, en découvrir les auteurs ; mais il s'est borné à les recueillir et à les publier, comme le ferait un simple amateur de province sans grand esprit critique. « *Ce livre,* dit-il dans sa préface, *est le simple rapport d'un témoin* n'ayant d'autre prétention que de fournir à l'étude générale qu'entreprendra l'avenir un aliment de plus. » Mais alors, pourquoi ces emprunts fréquents à des recueils déjà parus et avantageusement connus, par exemple, ceux de M. Gaston Paris (chansons du XVe siècle), de Nicolas Martin (recueil de trente-trois noëls et chansons), de la *Revue savoisienne*, etc. ? Il ne s'agit plus ici du rapport d'un témoin, et nous avons lieu de supposer que celui qui entreprendra l'étude générale de la chanson populaire préfèrera lire les textes originaux dans nos bibliothèques, plutôt que de recourir à des publications de seconde main. L'insertion dans son volume de *Bergeronnette savoisienne* [1], *Toujours de celle me souvyn, La Péronnelle, Jacotin, Robin, Robin, réveille-toi, La que vollye voz de fare, Adieux à la Maurienne,* etc., n'est donc qu'une sorte de trompe-l'œil, une belle entrée en matière pour faire passer ce qui suit.

Mais, en somme, ces chansons appartiennent à la Savoie. Ce

1. Le texte de Gaston Paris (comme la variante donnée dans l'*Anc. Th. fr.*), porte d'ailleurs *Bergerotte savoysienne* et non *Bergeronnette*.

qui est plus grave, c'est de présenter comme savoyardes plusieurs chansons qui n'ont rien de commun avec notre folk-lore.

Telles sont les chansons de l'*Escalade*, toutes composées à Genève et dont quelques-unes, datant de l'évènement, sont particulièrement odieuses. « *Ce qé lénó lè Métré dé batalïe* » est d'une lâcheté révoltante ; pendant cinquante-sept couplets, étalés avec complaisance par M. Tiersot, l'auteur insulte les prisonniers savoyards qui, contrairement aux usages de la guerre, furent pendus, puis décapités, leurs corps jetés au Rhône et leurs têtes exposées sur les remparts de Genève. M. Tiersot ignore sans doute que cette chanson est l'œuvre d'un protestant, le ministre Jacques Bordier, de même qu'il ignore auss que la pièce intitulée *Peuple genevois, élève ta voix* est attribuée à un autre ennemi de la Savoie, le célèbre Théodore de Bèze qui l'aurait composée sur l'air *Séché de douleur*. Quel est le Savoyard assez peu patriote qui aurait pu chanter de pareilles choses ? Une seule de ces chansons a pénétré dans nos provinces, la plus récente : *Allons citoyens, de grand cœur*, mais avec des variantes tournant en ridicule cette grande victoire de l'Escalade.

Telles sont aussi toutes les chansons de ramoneurs et de marmottes que M. Tiersot a copiées un peu partout, sauf en Savoie. Celle qu'il donne comme ayant été notée à Saint-Jean de Maurienne : *En passant par la Bourgogne*, aurait pu être tout aussi bien copiée dans la plupart de nos provinces, et notamment à Paris d'où nous l'avons reçue : elle s'y chantait en ronde vers 1830.

Comment M. Tiersot, natif du département de l'Ain, a-t-il pu commettre de pareilles hérésies ? Semblable aux premiers fonctionnaires qui nous furent envoyés après l'annexion et qui étaient tout surpris de nous entendre parler français, il doit, probablement, vivre dans certain milieu parisien où l'on place encore le Mont-Blanc en Suisse et où on croit faire de l'esprit en disant que la Savoie est le pays des ramoneurs et des marmottes. Imbu de cette idée, toutes les rengaines parlant de ramoneurs lui semblent bonnes à mettre dans son volume officiel ; il en cherche dans des livres imprimés à Paris en 1539 et 1543, il en copie dans Ballard, il en recueille en Bourgogne, en Normandie même où, dit-il, « elles doivent avoir été laissées là par quelque petit Savoyard faisant son tour de France ». Voilà vraiment un moyen commode et rapide de prouver l'authenticité d'une pièce. Dans son ardeur à dénicher

des chansons de ramoneurs et de marmottes, M. Tiersot en emprunte à un opéra-comique de Dalayrac, à Beethoven lui-même ! et il imprime, tout au long, *la Marmotte en vie* de Ducray-Duminil qui n'a rien de populaire et n'a jamais eu droit de cité en Savoie, la personne qui la lui a chantée à Bonneville étant probablement seule à la connaître.

Avec la naïveté d'une personne qui connaît peu notre pays, l'auteur écrit : « L'on sait que les petits Savoyards ont pour compagne habituelle *la marmotte en vie* qu'ils amènent de la montagne, et qu'ils font danser sur leur passage devant les populations, en chantant un refrain du pays. Leur chanson favorite est populaire dans une zone assez étendue. » Autant de mots, autant d'erreurs. J'ai beau fouiller dans mes souvenirs, je n'ai jamais vu danser des marmottes ; j'ai vu, dans ma jeunesse, quelques petits enfants faire danser, par la pression du pied, une ou deux poupées suspendues au bout d'une planchette articulée, en chantant *Diouga Zanetta ;* ils sortaient ensuite de la poche intérieure de leur veston une marmotte qu'ils montraient en faisant la quête. Tous ces enfants venaient de Barcelonnette ou des Hautes-Alpes, et la chanson *Diouga Zanetta* appartient au patois de ce pays [1]. Mais M. Tiersot qui tient à sa marotte, ou plutôt à sa marmotte, donne la chanson comme savoyarde et il ajoute : « texte Despine » ; or, notre compatriote M. Despine ne l'a publiée dans la *Revue savoisienne* (mars 1869) que pour affirmer que cette chanson n'appartient à aucune de nos provinces.

M. Tiersot est si hanté par cette idée de ramoneurs, de joueurs de vielles et de marmottes que, sur les cinq gravures de son volume intéressant la Savoie, la première *L'Education d'un jeune Savoyard* de Greuze, représente une femme apprenant à son fils à jouer de la vielle ; dans la seconde, qui est une scène de l'opéra-comique de Dalayrac figurent *Deux petits Ramoneurs dansant* devant de hauts personnages ; la troisième nous montre *Les Enfants de Turenne déguisés en petits Savoyards,* d'après un tableau de Drouais, l'un en joueur de vielle, l'autre tenant en laisse une marmotte debout qui, pareille à un ours apprivoisé, tient un bâton entre ses pattes de devant. Parlerai-je de la gravure de Boilly, de 1824, donnant comme types de Savoyardes un groupe de têtes quelconques qui n'ont rien de la coiffure si pittoresque de nos différentes vallées ?

1. Damase Arbaud l'a relevée dans ses *Chants populaires de la Provence*. Ce doit être le « *Digo Jeannetto* » des *Parodies du Théâtre italien*.

Quelle meilleure preuve que M. Tiersot a appris à connaître la Savoie à Paris et non en parcourant nos campagnes !

Et maintenant, quand un délégué officiel se préoccupe si peu de l'origine et de l'authenticité de ses documents, est-il bien nécessaire de relever le grief qu'il me fait d'avoir inséré dans mon recueil des chansons populaires de la Haute-Savoie, deux chansons qui, dit-il, sont connues en Bresse, et ont, paraît-il, été publiées dans un volume dont j'ignorais l'existence?

Le reproche de M. Tiersot ne viendrait-il pas de ce qu'il a été réduit à copier dans notre *Revue savoisienne* des fragments incomplets de *La Chanson du Duc de Savoie* et du *Bûcheron*, alors que j'ai eu la bonne fortune de recueillir ces deux chansons de la bouche de M. Belly et de les copier à Annecy même? M. Belly n'était, d'ailleurs, pas seul à les connaître et à les chanter ; le regretté M. Constantin possédait plusieurs couplets de ces deux chansons et dans le même patois savoyard ressemblant à celui de la Bresse ; c'est lui qui m'a conseillé de choisir de préférence les versions Belly à celles de M. Despine et aux siennes, parce qu'elles étaient plus complètes. Or, le nom de M. Constantin fait autorité en patois savoyard tandis que M. Tiersot a besoin d'un traducteur. De son côté. M. Aimé Vingtrinier, l'érudit bibliothécaire que la ville de Lyon vient de perdre, m'a écrit qu'il avait retrouvé avec plaisir dans mon recueil, *La Chanson du Duc de Savoie* qu'il avait entendu chanter en Savoie, il y a fort longtemps.

M. Tiersot croit que cette *Chanson du Duc de Savoie* pourrait bien avoir été composée par quelque bel esprit *bressan*, compatriote et contemporain de Vaugelas. Pourquoi bressan ? Vaugelas n'est-il pas plus savoyard que bressan ? Il est né, il est vrai à Meximieu, alors que la Bresse faisait partie des Etats du duc de Savoie ; mais, lorsque, en 1601, la Bresse fut cédée à la France, la famille Favre demeura savoisienne. C'est ainsi, a dit M. Ducis, que le futur académicien de Richelieu put faire ses premières armes dans la langue française aux séances de l'Académie Florimontane, fondée en 1607, à Annecy, par saint François de Sales et le père de Vaugelas, Antoine Favre, devenu président du conseil judiciaire de cette ville ; plus tard, le père de Vaugelas fut appelé à Chambéry à la première présidence du souverain Sénat de Savoie. Si donc, M. Tiersot croit vraiment que la *Chanson du duc de Savoie* est d'un compatriote de Vaugelas, il ne pouvait mieux dire qu'elle est d'origine savoyarde.

Le lecteur me pardonnera si j'arrive maintenant à une chose plus personnelle :

Dans la lettre adressée à M. le Ministre de l'Instruction publique, placée en tête de son volume, M. Tiersot dit que mon recueil « *est le résultat de recherches faites à sa demande* ».

La vérité est que, comme il l'avoue lui-même quelques lignes plus haut, en 1893, c'est-à-dire deux ans avant son enquête, il avait déjà reçu de moi dix-huit chansons.

De plus, lorsque M. Tiersot vint me voir en 1895, pour être présenté à M. le Préfet de la Haute-Savoie, au début de son enquête officielle, j'en avais réuni cinquante-trois, et c'est en parcourant les campagnes, pour compléter les textes et comparer les mélodies, que je suis parvenu à recueillir les quatre-vingt-treize chansons populaires qui ont paru dans mon dernier recueil.

Quand, sur le conseil de deux amis que je ne saurais trop remercier aujourd'hui, j'ai fait paraître ces chansons dans la *Revue savoisienne*. M. Tiersot a reçu chaque fois les premières épreuves, il lui était donc bien facile de me communiquer au fur et à mesure ses observations, au lieu d'attendre l'apparition de son volume dans lequel il me remercie d'une façon quelque peu étrange.

Enfin, chose non moins surprenante, M. Tiersot va jusqu'à s'imaginer, en parlant du recueil des chansons de Collombat, publié par M. Niérat en 1898, que l'*impression de ce volume a sans doute été déterminée par son enquête*. D'abord nous ferons observer que ces compositions n'appartiennent en aucune façon au folk-lore puisque l'auteur vivait de 1820 à 1865. Ensuite est-il admissible qu'un recueil de chansons modernes ait été suscité par l'enquête d'un folk-loriste ? N'y aurait-il pas plutôt pour M. Tiersot l'intention de laisser croire que rien n'existait avant lui sur les chansons populaires de la Savoie ?

On ne doit donc pas s'étonner si les résultats de cette enquête laissent à désirer : c'est la conséquence inévitable du système de centralisation qui a présidé à de pareilles recherches. Que le gouvernement fasse appel dans chaque canton, dans chaque commune même, aux personnes de bonne volonté qui, étant en contact habituel avec les habitants, voudraient recueillir les chants ou traditions populaires, qu'il fasse ensuite contrôler les textes et la musique par d'autres personnes plus expérimentées, que Paris enfin condense ce qui a paru dans chaque province, rien de mieux, mais envoyer de la capitale une personne, —

tant qualifiée soit-elle, — ne connaissant ni nos paysans, ni leur patois, ni leurs coutumes, et encore moins l'esprit du pays, c'est presque vouer d'avance l'œuvre à un échec.

Il y a à distinguer dans le rétablissement d'une chanson le texte et la mélodie. Quand il s'agit de déterminer si elle appartient à telle ou telle province, il ne faut pas ajouter une trop grande foi aux manuscrits, quelle que soit leur antiquité. C'est ainsi que j'ai deux anciens recueils entre les mains : l'un de 143 pages, daté de 1798, vient de Saint-Jean de Maurienne et l'autre, de 145 pages, m'a été remis à Annecy; celui-ci contient notamment la chanson de *Renaud*. Je n'ai pas cru cependant devoir faire usage des chansons copiées dans ces deux manuscrits, n'ayant pu acquérir la preuve authentique qu'elles se chantaient ou s'étaient chantées en Savoie.

Pour la mélodie, c'est chose autrement délicate. Le délégué officiel, n'étant en contact qu'avec de rares chanteurs réunis à la hâte quand il s'arrête dans une localité, manque de moyens de contrôle, et si, comme M. Tiersot, sur cent trente mélodies données comme étant de la Savoie, il en reçoit cent dix-neuf, copiées ou chantées par une seule personne qui n'est pas même d'origine savoyarde, il n'y a pas lieu de s'étonner de la monotonie qui en résulte, constatation mélancolique que M. Tiersot fait à la fin de sa préface. Chacun sait que, sauf de rares exceptions, un vieillard qui n'est pas musicien finit par donner à toutes les chansons qu'il chante un cachet personnel; les uns abusent des ports de voix et des grupetti, d'autres chantent en mineur telle chanson en majeur, confondant parfois un motif avec un autre : il est donc nécessaire d'entendre la même mélodie interprétée par différents chanteurs et de la *copier soi-même* pour pouvoir apprécier quelle en est la version exacte. Et alors on constate que nos chansons populaires, loin d'être monotones, sont, au contraire, très variées comme rythme, tonalité et couleur.

Mais, pour en pénétrer la pensée intime, il ne suffit pas d'avoir un mandat officiel qui, quoi qu'en dise M. Tiersot, effarouche plus le paysan qu'il ne l'attire : la Savoie ne se livre pas si facilement ; âpre à ceux qui la froissent, elle garde ses secrets pour ceux qui la connaissent telle qu'elle est, en réalité, et non telle qu'on la dépeint dans certains milieux, elle se donne à ceux qui l'aiment, l'apprécient et savent se faire aimer d'elle. Voilà, sans doute, pourquoi M. Tiersot ne l'a pas comprise et pourquoi son recueil, qui aurait pu être une source de vérité où

tous les folk-loristes auraient puisé à pleines mains, n'est qu'une œuvre dont la valeur historique est amoindrie puisqu'elle donne des chansons étrangères à notre pays et qu'elle réédite les légendes ridicules de ramoneurs et de marmottes dont tous ceux qui connaissent notre chère Savoie, et ils sont nombreux, ont depuis longtemps fait justice. Jean Ritz.

***

Le tome XLI des *Mémoires et Documents* publiés par la Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie contient une nouvelle étude de notre collègue M. F. Mugnier : *Histoire du président Favre*. La *Revue Savoisienne* donnera un compte-rendu critique de cet important ouvrage dans le prochain fascicule.

***

La *Revue de Philologie française et de Littérature* (t. XVII, p. 143, sqq.) publie une intéressante analyse critique du *Dictionnaire Savoyard* de MM. A. Constantin et J. Désormaux. Elle est due à M. Vignon, romaniste bien connu par ses recherches sur *Les Patois de la Région lyonnaise*. Nous jugeons inutile de reproduire ici les nouveaux éloges adressés à l'œuvre de nos collègues, récemment couronnée par l'Institut. Mais on nous saura gré de transcrire la page suivante, que M. Vignon appelle « une modeste contribution » aux études de philologie savoisienne.

Un Dictionnaire conçu sur un plan pareil ne peut être complet, et comme le dit fort bien M. Désormaux, le sera-t-il jamais ? Mais le cadre est tracé : il suffira, pour le remplir, que les Sociétés locales et les travailleurs de bonne volonté répondent à l'appel chaleureux que leur adresse M. Désormaux. Qu'il nous permette d'apporter ici une modeste contribution.

A côté d'articles fort riches, comme *âgle*, *çharwi*, *çhivră*, *cupëssă*, *lafé*, *luge*, *savu*, etc., il en est d'autres qui pourront s'augmenter de variantes ou de synon. nouveaux A l'article *cuçhe* (lit), on peut ajouter *cutsĕ* [8B,B'], *cutchĕ* [8A], *cusĕ* [8Bs], *cusĭ* [Tignes], *cuchĕ* [5M], *cuchĕ* [5E], *coçhĕ* [Les Houches], *keuçhĕ* [Domancy]. Parmi les successeurs de *populus* (peuplier), il faut compter *pevë*, qui s'emploie à 5G et à 5B. A 5G, 5B, 5M', 5E, on fait la *buya* (lessive), comme dans le Lyonnais et dans la Bresse ; à 7 L, on fait *lo blantcho*. Le *b* de *laborare* est passé à *v* dans la Haute Maurienne tout entière : *lavorèl* à 7M', *laveoâ* à Albane, *lavorâ* à 7M'v, *lavourar* à 7Ma' et à 7L. *Nepotem* est continué par *nevëu*, que donne le *Dictionnaire*, et aussi par *névo*, *nevó*, *nevon*, *névour*, *névaw*, *nevwë*, *neveuĭ*, *névu*. A la liste des successeurs de *lupum*, il faut ajouter *lu*, *lou*, *ló*, *lò*, *loĭ*, *leuĭ* ; toutes ces variantes sont intéressantes pour l'étude du sort de *o* tonique latin.

On pourra encore enrichir le *Dictionnaire* d'une autre façon, en déterminant l'aire de chacune des formes enregistrées : on pourra montrer, par exemple, que *cabră* < *capram* n'est pas particulier à 4T et à 1D, mais

qu'on l'entend encore à 5G et à 5B ; que *cuçhe* (lit) et *labord* (labourer) occupent un vaste domaine dans l'arrondissement de Chambéry, entre le cours du Rhône et celui de l'Isère. D'autres articles trouveront leur complément naturel dans l'*Essai de Grammaire* que prépare M. Désormaux. La Maurienne et la Tarentaise sont particulièrement riches en formes curieuses : *nostrum*, par exemple, n'est pas devenu *nutron*, *ntron*, comme dans les autres parties de la Savoie ; le groupe *str* se conserve ou se réduit à *sr*, *çh*, *s*, *r*. Le champ des études patoises est vaste et presque illimité : les auteurs du *Dictionnaire Savoyard* ont eu le mérite d'y tracer un sillon profond et durable et de montrer la voie aux travailleurs de bonne volonté.

A propos des nouvelles études de philologie savoisienne en préparation, M. Vignon termine ainsi son article :

Le programme est vaste ; espérons que M. Désormaux pourra le remplir tout entier. Il est encouragé et soutenu par la Société Florimontane, qu'il faut remercier de savoir susciter et patronner des entreprises vraiment utiles, tandis que tant d'Académies de province dépensent leur temps et leur argent à redécouvrir périodiquement l'Amérique.

*
* *

Dans l'étude mentionnée ci dessus, de M. L. Vignon, nous trouvons les renseignements suivants :

M. Désormaux a fait précéder le *Dictionnaire* d'une bibliographie très complète, à laquelle il sera difficile de beaucoup ajouter. Parmi les travaux des philologues modernes, il convient pourtant de mentionner deux articles, qui ont paru dans les *Etudes romanes dédiées à Gaston Paris* et qui intéressent tout particulièrement la Savoie : l'un de M. Gilliéron *sur la vitalité phonétique des patois*, l'autre de M. Rousselot sur *S* devant *t*, *p*, *c* dans les Alpes.

Parmi les textes anciens, deux phrases en patois savoyard, citées par H. Estienne, dans l'*Apologie pour Hérodote*, méritent d'être recueillies [1].

*
* *

Revue archéologique. — T. XXXIX, 1901. P. 308, O. Costa de Beauregard : *Les Cuirasses celtiques de Fillinges*. *BB*. [S.R.] : J. Burlet : *La Savoie avant le Christianisme*, excellente bibliog. ; recueil de docum. qui font de l'auteur un dom Bouquet savoyard. — T. XL, 1902. P. 407, composition chimique de la cuirasse de Fillinges. P. 360, A. de Molin : *Etude sur les Agrafes de ceinturon burgondes* (décrit l'agrafe de la Balme, près La Roche, au musée de Genève.)

Revue épigraphique. — 1900, n° 1342 : inscription de Mésigny. — 1901, n° 1402 : inscript. de Duin.

1. Pages 15 et 543 de l'éd. de 1579. H. Estienne avait une propriété à Viry, dans le canton de Saint-Julien.

Le Directeur-Gérant : Marc Le Roux.

7924. — Annecy. Imprimerie Abry.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 1er juillet 1903.

PRÉSIDENCE DE M. DUNANT, PRÉSIDENT.

En ouvrant la séance à 5 heures, **le Président** adresse quelques mots de bienvenue à notre nouveau collègue dom MACKEY qui assiste à la réunion et le félicite du labeur énorme auquel il se livre dans la publication des œuvres de saint François de Sales, travail qu'il continue avec une persistance digne des plus grands éloges. **Dom Mackey** remercie la Société de l'honneur qu'elle lui a fait en le nommant au nombre de ses membres correspondants et il offre à la Bibliothèque florimontane deux volumes des lettres de saint François, en exprimant le désir d'ajouter prochainement à ce don toute la série des tomes parus.

Le Président félicite notre collègue M. BOUCHET, un des plus anciens membres de la Société (1876) et qui fut pendant trois ans son trésorier, de son élection à la Mairie d'Annecy. La présence de notre sympathique collègue à la tête de la municipalité atténuera les regrets causés par la démission de M. BOCH, qui compte lui aussi parmi les membres de la Florimontane et qui s'était toujours montré bienveillant pour elle.

Le procès-verbal de la dernière séance est ensuite lu et adopté.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages récemment entrés à la Bibliothèque :

Notes et Souvenirs sur Aimé Vingtrinier, Lyon, 1903, in-8°. (Don de la famille.)

BOIRET : Vingt-huit brochures sur l'agriculture en Haute-Savoie réunies en un volume relié. (Don de l'auteur.)

Compte-Rendu de la Fête des Amis des Arbres du 14 juin 1903. (Don de M. Guinier.)

FRANCHI-VERNEY : *Armerista delle Famiglie nobili e titolate della Monarchia di Savoia*, Roma, 1874, in-4°. (Achat.)

M. Bruchet fait le récit de la promenade effectuée à Annecy par les membres de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève. Arrivés samedi soir 6 juin, nos hôtes ont été salués à la gare par une délégation de la Société Florimontane. Notre vieille Société annécienne était heureuse de témoigner sa sympathie à nos voisins, qui avaient reçu dans leur Compagnie quelques-uns de nos meilleurs Florimontans : Eloi Se-

rand, dès 1856, puis Lecoy de la Marche, Jules Philippe, l'abbé Ducis et Louis Revon, pour ne parler que des disparus, avaient été encouragés dans leur œuvre laborieuse en recevant le titre de correspondants. La Florimontane, reconnaissante de l'honneur fait à ses travaux, avait de son côté nommé membres d'honneur quelques-uns des collaborateurs de la savante Société suisse. Précisément l'un de ces derniers, M. Eugène Ritter, ancien doyen de la Faculté de Genève, faisait partie de la phalange qui entourait, à son arrivée, le président de la Société d'histoire et d'archéologie, M. Charles Seitz, professeur d'histoire moderne à l'Université de Genève. A leurs côtés se trouvaient notamment : M. Albert Næff, chef du service des Monuments historiques du canton de Vaud et architecte du château de Chillon ; M. Emile Rivoire et M. Victor Berchem, qui ont publié soit sur Genève, soit sur le Valais, des ouvrages bien précieux pour notre région ; M. Auguste Blondel, depuis longtemps un admirateur de Talloires ; M. Tobie Chapperon, M. Camille Martin, M. Jean-Jacques Monnier, qui poursuit avec tant de courage son livre sur les Allobroges ; M. Paul Schazmann, M. François Turretini, M. Frédéric Barbey, archiviste-paléographe, et M. Léopold Micheli, élève de l'Ecole des Chartes.

Le soir même, tandis que s'éloignaient les fanfares du 11e alpin, nos hôtes, quittant l'hôtel Verdun, sont allés spontanément — autres temps, autres mœurs — rendre hommage à leurs anciens souverains et ont été longtemps retenus aux pieds des rocs de la Rampe du Château par la fière silhouette des Tours du Miroir et du Pommier, comme on disait il y a quelque cinq cents ans. Mais il fallait s'arracher à ce spectacle pour voir le clair de lune lacustre inscrit au programme de l'excursion. Et, lentement, faisant parler ces maisons du vieil Annecy, s'arrêtant devant l'escalier où Jean-Jacques attendait plein d'émoi le passage de Mlle Gallay allant faire ses dévotions, la petite caravane a terminé cette première journée par une promenade au Jardin public.

La matinée du lendemain a été consacrée à une excursion à Talloires en bateau à vapeur suivie d'une promenade aux Gorges du Fier et à Montrottier. MM. Marteaux, Nanche, Désormaux, Serand et Bruchet accompagnaient nos visiteurs.

Bientôt ceux-ci reviennent à Annecy. Un banquet servi à l'hôtel Beau-Rivage réunit dans une aimable intimité les membres de la Société d'histoire et la délégation florimontane. Au

champagne, M. Marteaux, en portant la santé de nos hôtes, les a remerciés d'avoir choisi Annecy parmi tant de villes qui pouvaient solliciter leur curiosité; il était heureux d'exprimer la reconnaissance éprouvée par ses collègues pour ce témoignage de sympathie envers les collaborateurs de la *Revue savoisienne* et l'œuvre déjà longue de la Société. M. Seitz, président de la Société d'histoire, a traduit ses regrets et ceux de ses collègues de ne pouvoir rester à Annecy aussi longtemps qu'ils l'auraient désiré ; il a dit son espoir de voir se resserrer les liens qui unissent les deux Sociétés sœurs ; si le 7 juin était un jour mémorable dans les fastes de la Florimontane, il figurerait aussi, a-t-il dit en terminant, dans les annales de la Société d'histoire et éveillerait longtemps chez tous ceux qui avaient pris part à cette excursion le souvenir d'une journée radieuse.

Bientôt le bateau *Beau-Rivage* vient prendre les excursionnistes pour les conduire au pied du Château. Nos hôtes ont consacré les dernières heures de leur séjour dans nos murs à étudier les anciens logis des comtes de Genève, munis de la bienveillante autorisation de M. le Colonel du 30e. Ils ont quitté Annecy à 5 heures du soir, après avoir longuement admiré l'œuvre de restauration entreprise par le service des Monuments historiques.

M. Marteaux présente une liste de noms de cours d'eau sur l'origine desquels il demande l'avis des membres présents. Certains ont une origine des plus simples et des moins anciennes ; c'est ainsi que le nant de Barlottier (Manigod) tire la sienne du nom patois de l'aubépine et la Froulâ (chalet du Nantet) de ce qu'en coulant elle agite les feuilles des trembles qui y inclinent leurs branches. Le Marmeton (Vovray-en-B.) doit être apparenté au verbe *marmotter*, tandis que le Bruissant (les Gets), qui correspond au Nant-Bruyant (Savoie), et la Bruizette, se rattachent au v. *bruire*, de même que la Crossaz (les Villards) paraît relever de l'ital. *crosciare*, bouillonner.

M. Désormaux entretient la Société d'une chanson anonyme en patois savoyard, de 1793, rédigée par un adversaire de la Révolution paraissant originaire du Faucigny [1].

M. V. Robert confirme cette opinion en la lisant et en la commentant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire, Marc Le Roux.

1. Suivant des renseignements très obligeamment communiqués par M. le Sénateur Duval, « il est probable que le patois de cette chanson est celui de la basse vallée de l'Arve ». Elle sera prochainement publiée dans la *Revue de Philologie fr. et de Littérature.*

LES

ANNEAUX-DISQUES PRÉHISTORIQUES
ET LES TCHAKRAS DE L'INDE

AVANT-PROPOS

« Molte arme usavano gli antichi, le
« quali hoggi di non s'usano piu, ne
« quanto a la forma, ne quanto a la
« materia.... Si vede ogni giorno fabri-
« carsi arme nuove, alterate, e imbas-
« tardite. »
(Fausto da Longiano : *Quali sieno arme da cavalliere*, p. 6, Venise, 1559.)

Les armes étranges.

Dans l'étude des armes anciennes, à côté des types franchement accusés, comme l'épée et la dague pour les armes blanches, la hache et la masse pour les armes de coup, la pique et ses dérivés pour les armes d'hast, l'arc et l'arbalète pour les armes de jet, et enfin le fusil et le pistolet pour les armes à feu, on rencontre toute une série d'armes qui ne se rattachent que par des points imprécis à ces classes nettement déterminées. Souvent bizarres dans leur forme, et plus déconcertantes encore dans leur emploi, elles ont parfois dérouté l'archéologue qui a entrepris de les décrire ou de les expliquer.

Ce qui est vrai pour les armes offensives ne l'est pas moins pour les défensives, et, à côté des types classiques du bouclier et des diverses parties de l'armure, on trouve de nombreuses pièces qui s'écartent des règles habituelles non seulement par leur forme, mais aussi par leur destination.

Offensives ou défensives, c'est là ce que nous appelons LES ARMES ÉTRANGES, dont nous essayerons, dans une suite d'études, d'analyser les plus importantes et les moins connues.

* * *

En tête de ces armes, les anneaux-disques méritaient certes d'occuper le premier rang et nous tenions à le leur conserver ; mais l'article que nous leur avions consacré était terminé depuis longtemps que nous hésitions encore à le livrer à l'impression, faute de pouvoir combler une lacune qui le rendait très incomplet. Nous avions étudié les anneaux-disques de l'âge de pierre et les avions rapprochés des tchakras de l'Inde que nous connaissions par les ouvrages anglais d'Egerton et de Burton, et par les deux types de cette arme conservés à

l'Armeria de Turin; de la similitude de forme nous avions conclu à la similitude d'usage; mais nous manquions de documents pour relier l'époque préhistorique à l'époque moderne. Nous tenions les deux extrémités de la chaîne et les sentions soudées l'une à l'autre; les anneaux intermédiaires persistaient à demeurer invisibles et nous ne pouvions les présenter aux lecteurs.

Le Musée Guimet, minutieusement étudié, ne nous avait pas livré ce que nous cherchions, malgré sa richesse extraordinaire en objets asiatiques de toute nature. Les tchakras qu'on y rencontre ont la forme donnée à la représentation de cette arme par la liturgie indoue, et ressemblent plutôt au flabellum du moyen âge qu'à l'anneau-disque à bords tranchants de l'époque préhistorique, ou à celui des Akalis du nord de l'Inde.

C'est dans les anciens poèmes sanscrits, ces monuments d'une littérature remontant aux temps légendaires, que, pensions-nous, devaient se rencontrer les preuves qui nous manquaient et que nous étions impuissant à trouver. L'idée nous vint de nous adresser à M. Holstein, de Lyon; nous connaissions sa merveilleuse collection d'armes indiennes et persanes dont on peut admirer en ce moment vingt-quatre pièces choisies à l'Exposition des Arts musulmans, au Musée des Arts décoratifs, et nous le savions mieux renseigné que personne sur l'histoire de ces armes. Le résultat dépassa notre attente.

Avec une complaisance dont nous ne saurions trop le remercier, M. Holstein nous permit de puiser dans ses notes où nous avons trouvé en abondance les documents que nous cherchions, et l'indication des sources où nous avons pu les compléter. Qu'il reçoive ici l'expression de notre reconnaissance.

Nous ne prétendons pas d'ailleurs avoir découvert quelque chose de nouveau, et les orientalistes qui connaissent le tchakra d'après les anciens poèmes de l'Inde trouveront peut-être que nous enfonçons une porte ouverte. Mais ceux-là même auxquels les textes sont le plus familiers ne sont pas toujours ceux qui connaissent le mieux les objets qui s'y rapportent; d'autre part, il est rare que les paléoethnologistes s'occupent d'armes orientales, et plus rare encore que les collectionneurs d'armes orientales étudient les questions préhistoriques; des deux côtés le rapprochement ne sera peut-être pas inutile.

Enfin, il nous a paru intéressant d'esquisser, avant son entière disparition, l'histoire d'une arme qui, après avoir été connue dans le monde entier et y avoir joué un rôle capital, a été depuis des siècles réduite à l'Inde d'abord, puis à une peuplade de l'Inde, et qui ne sera, demain peut-être, plus qu'un souvenir.

PREMIÈRE PARTIE

LES ANNEAUX-DISQUES DE PIERRE

« Les coutumes que nous voyons ap-
« paraitre à l'âge de la pierre polie ont
« également existé en Asie à une épo-
« que ancienne. L'hypothèse de migra-
« tions humaines après les temps qua-
« ternaires nous explique donc tous les
« faits que nous ne saurions comprendre
« autrement. »
(Dr VERNEAU : *L'Enfance de l'Humanité*, I, p. 203.)

I. — **Les anneaux de Chambéry.**

De tous les objets de l'époque préhistorique, ceux qui ont le plus particulièrement exercé la sagacité des chercheurs sont peut-être les anneaux-disques à bords tranchants. Assez rares d'ailleurs, ces anneaux affectent toujours la même forme : un disque plat à pourtour circulaire et affûté, évidé d'une ouverture circulaire concentrique. On les a assez justement comparés au marli d'une assiette dont le milieu manquerait.

Le Musée de Chambéry possède cinq de ces anneaux-disques trouvés en 1883 à la ferme des Combes (territoire de Chambéry), à une profondeur de $0^{m}70$ dans un terrain d'alluvion. Ils ont fait l'objet d'une note publiée par M. Laurent Rabut, alors conservateur du Musée [1].

Leur épaisseur un peu irrégulière, leur pourtour qui n'est pas rigoureusement circulaire, montrent qu'ils n'ont pas été faits au tour, mais à la main. Le contour extérieur est tranchant, et même a un angle plus aigu que le tranchant des haches de pierre.

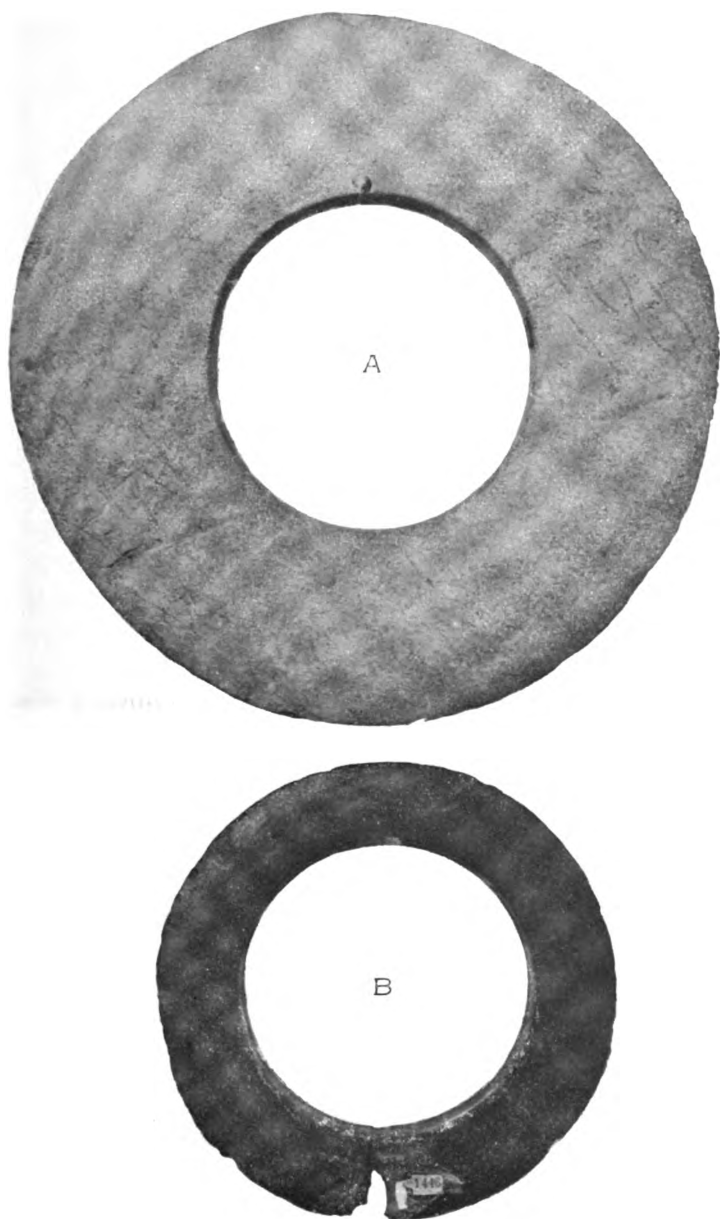
Ils sont, à très peu de chose près, tous les cinq de même dimension ; voici les mesures de l'un de ces anneaux (n° 842).

Diamètre total....................	$0^{m}158$
Largeur de l'anneau..............	$0^{m}046$
Epaisseur intérieure..............	$0^{m}008$ 1/2

L'un d'entre eux, brisé par la pioche des ouvriers qui ont découvert la cachette, a été analysé par M. le Dr Hollande.

« La matière de ces anneaux, dit-il, est un calcaire serpenti-
« nifère à cassure inégale et d'une dureté correspondant à 3.

1. Laurent RABUT : *Anneaux-Disques de la ferme des Combes, près de Chambéry (Mémoires de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie,* tome XXI, p. 395, année 1883).



Pl. I. — ANNEAUX-DISQUES DU MUSÉE DE CHAMBÉRY.

(6/10 de grandeur naturelle.)

A. Trouvé près de Chambéry. — *B*. Trouvé au Cambodge.

« On y trouve des paillettes de mica, de la silice et de la magné-
« sie. Il provient d'une roche des Alpes occidentales. »

Le même Musée conservait déjà un anneau semblable, rapporté du Cambodge par le capitaine d'infanterie de marine Aymonnier, qui l'avait recueilli avec d'autres instruments de l'âge de la pierre vers 1880, dans une station préhistorique de ce pays. Il est beaucoup plus régulier que les anneaux de la ferme des Combes. Voici ses dimensions, sensiblement inférieures aux précédentes :

Diamètre total....................	$0^{m}120$
Largeur de l'anneau..............	$0^{m}021$
Epaisseur intérieure..............	$0^{m}006$

La pierre fort dure dans laquelle cet anneau a été taillé est donnée par M. Rabut comme étant de l'obsidienne, mais il paraît s'être trompé sur ce point. Cette pierre est loin d'offrir l'aspect vitreux de l'obsidienne ; elle est d'un noir parfaitement mat et absolument opaque ; de plus, la cassure dont nous allons parler, très mate également, et différant absolument de la cassure conchoïdale de l'obsidienne, ne laisse aucun doute à cet égard. Elle présente toutes les apparences du basalte.

Quoi qu'il en soit, cette pierre, assez dure pour rayer le verre, doit être extrêmement tenace. Le pourtour de l'anneau présente de nombreuses éraillures dues sans doute à des chocs résultant de son emploi, et l'un de ces chocs, plus violent, a fait partir un éclat de la pierre et fendu l'anneau jusqu'à l'évidement intérieur, sans que la fente se soit étendue au côté diamétralement opposé.

Cet anneau porte à six le nombre des anneaux-disques du Musée de Chambéry, et nous allons voir que cela lui constitue sur ce point une richesse absolument exceptionnelle. De plus, cinq de ces anneaux ont été trouvés dans le voisinage d'une station préhistorique savoisienne qui a fourni une grande quantité d'objets appartenant à la préhistoire, et le sixième provient authentiquement d'une station préhistorique de l'Asie. Cette double origine bien établie, mieux encore que le nombre et la conservation de ces objets, place le Musée de Chambéry au premier rang pour la question des anneaux-disques.

Avant de passer à l'étude de la destination de ces anneaux, nous allons relever dans les Musées et Collections tous les anneaux-disques que nous pourrons y rencontrer, de façon à baser nos recherches sur le maximum possible de renseignements.

II. — **Essai de Catalogue pour la France.**

M. le Dr L. Marchant, alors conservateur du Musée d'histoire naturelle de Dijon, a publié en 1865 une étude sur tous les anneaux-disques en pierre dont il a pu avoir connaissance [1]. Sa brochure, tirée à 150 exemplaires seulement, étant aujourd'hui presque introuvable, nous allons étudier un à un tous les anneaux-disques décrits par lui, en suivant l'ordre qu'il a adopté dans son travail que nous analyserons entièrement, et en complétant ses renseignements lorsque cela sera possible.

1° Anneau-disque trouvé à deux mètres de profondeur, en creusant un puits, à Ruffey-lez-Echirey, à 5 kilomètres de Dijon. (Coll. du Dr Marchant.)

Diamètre total....................	0m143
Largeur de l'anneau..............	0m035
Epaisseur intérieure..............	0m005

Ce disque est en serpentine.

2° Fragment d'un autre anneau, trouvé avec le précédent. (Même collection, n° 10 ; aujourd'hui coll. de l'auteur.)

Diamètre total....................	0m130
Largeur de l'anneau..............	0m028
Epaisseur intérieure..............	0m007

Calcaire schisteux avec mica lamellaire.

3° Anneau-disque trouvé à Corent (Puy-de-Dôme). (Ancienne coll. Charvet ; cet anneau-disque est aujourd'hui au Musée de Saint-Germain.)

Diamètre total....................	0m145
Largeur de l'anneau..............	0m040
Epaisseur intérieure..............	0m008

Serpentine.

4° Anneau-disque de forme légèrement ovale, trouvé au même lieu. (Musée de Clermont-Ferrand.)

Grand diamètre..................	0m128
Petit diamètre....................	0m111
Largeur de l'anneau..............	0m028

Jade talqueux. M. Bouillet, auteur de la topographie minéralogique du Puy-de-Dôme, a constaté qu'il n'existe pas de gisement de cette pierre en Auvergne.

1 Dr L. Marchant : *Description de Disques en pierre de diverses localités, et en particulier de deux de ces objets trouvés à Ruffey-lez-Echirey près Dijon (Côte-d'Or), suivi d'un Essai de Détermination de l'usage auquel ils étaient destinés* (Dijon, Rabutot, 1865).

5° Fragment d'un anneau-disque, aussi légèrement ovale, trouvé encore à Corent. (Même Musée.)

Grand diamètre..................	0m144
Petit diamètre..................	0m117
Largeur de l'anneau..............	0m033

Il est comme le précédent en jade talqueux.

6° Fragment d'un anneau-disque, trouvé également à Corent; c'est le quatrième provenant de cette localité. (Coll. de M. le Dr Marchant, n° 43 ; aujourd'hui coll. de l'auteur.)

Diamètre total..................	0m114
Largeur de l'anneau..............	0m022
Epaisseur intérieure..............	0m009

Schiste ardoisier ou phylladien avec paillettes de mica.

7° Anneau-disque légèrement ovale, trouvé en 1863 par M. René Galles, au fond du tumulus de Mané-er-Hroek, commune de Locmariaker (Morbihan), avec cent six haches de pierre en jade, en diorite et en fibrolite. (Musée de Vannes.)

Grand diamètre..................	0m113
Petit diamètre..................	0m103
Largeur de l'anneau..............	0m020
Epaisseur intérieure..............	0m007

Jadéite [1].

8° et **9°** Deux anneaux-disques, trouvés sur la lande de Beauvais, près Lartilly (Manche). (Musée d'Avranches.)

Diamètre total..................	0m160
Largeur de l'anneau..............	0m042
Epaisseur intérieure..............	0m006

Ces anneaux ont malheureusement disparu dans l'incendie qui a détruit, le 17 décembre 1899, l'ancien palais épiscopal d'Avranches, dont les musées de cette ville occupaient le second étage [2].

Force nous est donc de nous contenter des renseignements, d'ailleurs bien complets, que nous donne à leur sujet la brochure de M. le Dr Marchant. Ils étaient, d'après les notes qui lui avaient été communiquées, en pierre polie, d'une couleur brun-verdâtre, ayant un peu l'aspect du bronze; M. le Dr Marchant a supposé que c'était de la serpentine.

L'un d'eux portait à l'intérieur des traces d'usure, comme produites par une tresse qui aurait servi à le suspendre.

1. Cf. Bertrand : *La Gaule avant les Gaulois*, p. 105.
2. Renseignement dû à l'obligeance de M. A. de Tesson, capitaine de frégate et président de la Société d'archéologie d'Avranches, que nous remercions.

M. Marchant a tiré de cette particularité des conclusions que nous examinerons en étudiant la destination de ces objets.

10° et **11°** Deux anneaux-disques, trouvés en 1862, à Herlisheim, canton de Colmar (Ht-Rhin). (Coll. de M. H. Zoepfell.)

Diamètre total	0m134
Largeur de l'anneau	0m040

Ces anneaux sont en serpentine. L'évidement central est normal, mais le pourtour extérieur est irrégulier, sans doute par suite de fractures sur divers points du tranchant.

12° Anneau-disque venant des Indes. (Musée de Lyon, n° 88 du catalogue du Dr Comarmond.)

Diamètre total	0m116
Largeur de l'anneau	0m032
Epaisseur intérieure	0m.06

M. le Dr Comarmond donne comme étant en feldspath vert cet anneau qui, d'après M. Giraud, conservateur actuel du Musée, est en *jade*.

Lorsque M. le Dr Marchant faisait, sur les anneaux-disques qu'il a décrits, l'enquête qui a précédé sa brochure, M. Martin-Daussigny, alors conservateur des Musées archéologiques de Lyon, se fondant uniquement sur la ressemblance de la pierre de cet anneau avec la pierre de couteaux mexicains conservés au Musée de Lyon, écrivit à M. Marchant : « Cet objet est évidemment mexicain [1]. »

Trompé par cette prétendue provenance américaine, M. Marchant ne put tirer de l'origine indoue de cet anneau les conclusions qu'elle lui aurait très probablement suggérées.

13° Fragment d'anneau-disque, trouvé à Corent (Puy-de-Dôme [2]). (Coll. de M. Fabre, peintre-verrier, à Clermont.)

M. Marchant qui avait seulement vu cet objet en 1862, n'a fait dans sa brochure qu'en indiquer l'existence, sans mentionner aucun autre renseignement.

D'après un moulage qu'il a pu se procurer plus tard, et qu'il a bien voulu nous donner avec d'autres pièces dont nous parlerons plus loin, voici les dimensions de l'anneau auquel appartenait ce fragment.

Largeur de l'anneau	0m023
Epaisseur intérieure	0m012

1. M. le Dr Marchant a bien voulu nous communiquer toute la correspondance ayant trait aux anneaux-disques qui a précédé et suivi sa brochure, ce dont nous lui sommes très reconnaissant.

2. Ce renseignement n'est pas consigné dans la brochure de M. Marchant, mais nous a été communiqué par lui.

Les données fournies par un moulage sont trop incertaines, pour qu'il ait été possible de reconstituer le diamètre.

D'après une lettre de M. Fabre, que nous a communiquée M. Marchant, cet anneau est en fibrolite.

14° Anneau-disque trouvé en 1865, à deux mètres de profondeur, en creusant un puits, à Volnay, canton de Beaune (Côte-d'Or). (Anc. coll. de M. Changarnier-Moissenet, à Beaune; cet anneau-disque, comme le n° 3 ci-devant, est aujourd'hui au Musée de Saint-Germain [1].)

Diamètre total....................	0m110
Largeur de l'anneau..............	0m030
Epaisseur intérieure..............	0m007

Jade de Saussure.

15° M. Marchant mentionne à la fin de sa brochure une moitié d'un de ces anneaux, trouvée à Corent en 1852, ce qui porte à six les anneaux-disques ou fragments d'anneaux relevés jusqu'ici comme provenant de cette localité.

Cette moitié d'anneau dont il ne donne pas les dimensions est, dit-il, figurée dans les mélanges archéologiques de M. Grange, antiquaire à Clermont, pl. X, fig. 52 (1857).

Elle est en serpentine.

Ce fragment est percé à ses deux extrémités de deux trous que M. Marchant suppose destinés à recevoir des cordes servant à le suspendre ; il en tire des conclusions sur la destination des anneaux-disques.

Nous trouverons plus loin d'autres fragments d'anneaux ainsi traités, que nous réunirons à celui-ci, pour discuter les conclusions tirées de ce forage.

Nous allons essayer, non de compléter ce catalogue, une énumération de ce genre ne pouvant jamais être complète, mais du moins de l'augmenter le plus possible.

M. le Dr Marchant qui a déjà tant fait pour la question des anneaux-disques, qu'il a le mérite d'avoir posée dès 1865, a continué depuis la publication de sa brochure à recueillir tous les objets de cette nature qu'il a pu découvrir, soit dans la Côte-d'Or, soit en Auvergne où il passe quelque temps chaque année. Il a pu de la sorte ajouter aux anneaux et fragments de sa collection déjà décrits ci-devant les numéros suivants, dont il a bien voulu, avec une générosité dont nous ne saurions trop le remercier, nous faire présent pour faciliter

1. Le Musée d'Annecy possède un moulage de cette pièce intéressante, ce qui nous a permis d'en vérifier les dimensions.

notre travail, en même temps que des nos **2** et **6** qui précèdent. La première partie du catalogue étant son œuvre, nous allons naturellement placer à la suite le reste de sa collection.

Pour ceux des numéros qui suivent, qui ne sont que des fragments, nous avons reconstitué le diamètre total chaque fois que cela a été possible, en restituant le schéma de l'anneau entier d'après le fragment ; mais parfois les dimensions trop exigües de celui-ci ne nous auraient permis qu'une approximation ; nous avons préféré alors nous abstenir et n'indiquer que les dimensions que nous avons pu contrôler avec sûreté.

16° Deux fragments faisant très probablement partie du même anneau, trouvés en 1873 au Champ-Forey, commune de Marsannay-la-Côte (Côte-d'Or). (N° 571 de la coll. du Dr Marchant ; aujourd'hui coll. de l'auteur.)

Diamètre total.................... 0m126
Largeur de l'anneau.............. 0m026
Epaisseur intérieure.............. 0m010

Calcaire schisteux.

17° Fragment d'anneau trouvé à Cernois, (Côte-d'Or). (N° 297 de la coll. Marchant ; aujourd'hui coll. de l'auteur.)

Diamètre impossible à restituer.
Largeur de l'anneau.............. 0m042
Epaisseur intérieure.............. 0m009

Grès micassé.

18° Fragment d'anneau trouvé en 1878, à Briany (Côte-d'Or). (N° 43 *ter* de la coll. Marchant; auj. coll. de l'auteur.)

Diamètre total.................... 0m135
Largeur de l'anneau.............. 0m032
Epaisseur intérieure.............. 0m011

Schiste ardoisier avec paillette de mica.

19° Fragment d'anneau trouvé en 1869, à Corent (Puy-de-Dôme). (N° 43 *bis* de la coll. Marchant; auj. coll. de l'auteur.)

Diamètre total.................... 0m100
Largeur de l'anneau.............. 0m022
Epaisseur intérieure.............. 0m009

Serpentine.

20° Fragment d'anneau trouvé à Corent, en 1868. (N° 242 de la coll. Marchant ; aujourd'hui coll. de l'auteur.)

Diamètre impossible à restituer.
Largeur de l'anneau............. 0m060 environ.
Epaisseur maximum 0m014

Serpentine micassée.

21° Fragment d'anneau trouvé aussi à Corent, en 1868. (Coll. Marchant, sans n°; aujourd'hui coll. de l'auteur.)

Diamètre total....................	0^{m}100
Largeur de l'anneau..............	0^{m}021
Epaisseur intérieure..............	0^{m}010

Serpentine.

Ce fragment qui présente à peu près la moitié de l'anneau est important parce qu'il a subi à l'une de ses extrémités le commencement du travail rencontré déjà dans l'anneau n° **15** et que nous retrouverons plus loin dans l'anneau n° **29**. On a essayé de le percer, et le trou, marqué seulement sur l'une des faces, est à demi achevé sur l'autre.

M. Marchant nous a également donné les moulages de trois fragments d'anneaux ayant fait partie de l'ancienne collection, aujourd'hui dispersée, de M. Fabre, peintre-verrier à Clermont, établi plus tard à Royat, moulages qu'il a réussi à se procurer après l'impression de sa brochure.

L'un de ces moulages nous a servi à compléter les renseignements du n° **13** ci-devant. Voici les données recueillies sur les deux autres qui n'ont pas encore été relevés :

22° Fragment d'anneau trouvé à Chatrat (Puy-de-Dôme.)

Largeur de l'anneau	0^{m}050
Epaisseur intérieure..............	0^{m}012

23° Fragment d'anneau aussi trouvé à Chatrat.

Largeur de l'anneau..............	0^{m}050
Epaisseur intérieure..............	0^{m}019

L'épaisseur de ce dernier anneau est anormale ; c'est la plus forte que nous ayons rencontrée.

D'après la lettre de M. Fabre déjà mentionnée, ces deux fragments sont en fibrolite.

Enfin M. Marchant, mettant le comble à sa complaisance, a bien voulu nous servir d'intermédiaire pour nous permettre de faire entrer dans notre collection les quatre fragments d'anneaux qui suivent :

24° Fragment d'anneau trouvé à Gergovia (Puy-de-Dôme). (Ancienne collection Grange à Clermont-Ferrand ; aujourd'hui collection de l'auteur.)

Diamètre total....................	0^{m}118
Largeur de l'anneau..............	0^{m}025
Epaisseur intérieure..............	0^{m}010

Basalte.

25° Fragment, la moitié exactement d'un anneau-disque,

encore trouvé à Corent (anc. coll. Grange, aujourd'hui coll. de l'auteur).

Diamètre total.................... 0^m095
Largeur de l'anneau.............. 0^m021
Epaisseur intérieure.............. 0^m007

Serpentine.

26° Deux fragments appartenant au même anneau dont ils forment un peu plus de la moitié, aussi trouvés à Corent (anc. coll. Grange, auj. coll. de l'auteur).

Diamètre total.................... 0^m180
Largeur de l'anneau.............. 0^m050
Epaisseur........................ 0^m011

Grès psammite.

Ce dernier anneau est le plus grand que nous ayons rencontré. De même que les deux suivants, il n'a pas les bords tranchants, particularité que nous avons observée aussi sur quelques-uns des fragments que M. Marchant nous a donnés, et dont nous étudierons plus loin la raison.

Enfin, dans la correspondance communiquée par M. Marchant, nous relevons les n^os^ suivants, dont il n'a eu connaissance qu'après la publication de sa brochure :

27° Fragment d'anneau trouvé à Gergovia (Puy-de-Dôme). (Faisait partie en 1867, de la coll. de M. Cohendy, archiviste du Puy-de-Dôme.)

Diamètre total.................... 0^m115
Largeur de l'anneau.............. 0^m020
Epaisseur intérieure.............. 0^m008

Schiste ardoisier.

28° Fragment d'anneau, trouvé à Corent. (Même collection, à la même date.)

Largeur de l'anneau.............. 0^m018
Epaisseur intérieure.............. 0^m006

Schiste siliceux.

Cet anneau porte à douze le nombre de ceux trouvés à Corent (Puy-de-Dôme), localité qui paraît décidément privilégiée pour la découverte de ces objets.

29° Fragment d'anneau-disque, percé d'un trou à chacune de ses extrémités, trouvé dans l'allée couverte d'Argenteuil. (Fouilles de M. Leguay ; Musée de Saint-Germain.)

Ce fragment est à rapprocher du n° **15** ci-devant ; mais bien que nous n'ayons pu savoir ce qu'est devenu ce n° **15** depuis 1865, la différence de provenance ne permet pas de supposer

qu'il s'identifie avec le n° **29** sur lequel nous n'avons pas d'au tre indication.

30° Anneau dont la provenance n'est pas connue. (Musée de Saint-Germain.)

Diamètre total	0m108
Largeur de l'anneau	0m018
Epaisseur	0m010

Schiste.

31° Anneau trouvé à Quiberon (Morbihan), dans un tumulus. (Faisait partie en 1869, de la collection Ernest d'Acy, où il était venu de la collection Héricart de Thury.)

Diamètre total	0m126
Largeur de l'anneau	0m029
Epaisseur	0m007

Nature de la pierre non indiquée.

Comme on l'a vu, nous devons à M. le Dr Marchant, qui jusqu'ici, a singulièrement facilité notre tâche, les 31 premiers numéros de notre catalogue, à part quelques renseignements complémentaires. Nous lui en sommes d'autant plus reconnaissant que, malgré tous nos efforts, il ne nous a été possible d'augmenter cette première partie que dans de bien faibles proportions.

Voici le résultat de nos recherches :

32° Anneau-disque trouvé en 1882, à Saint-Julien-en-Quiberon (Morbihan), par les soldats du Génie, qui construisaient le fortin de St-Julien. (Aujourd'hui au Musée de St-Germain.)

Diamètre total	0m130
Largeur de l'anneau	0m030
Epaisseur	0m007

Serpentine [1].

33° Anneau trouvé en même temps que le précédent, et déposé au même Musée.

Diamètre total	0m134
Largeur de l'anneau	8m032
Epaisseur	0m008

Aussi en serpentine.

Ces deux anneaux de même que quelques-uns des fragments étudiés ci-devant, présentent cette particularité remarquable

1. Nous devons tous les renseignements relatifs à cet anneau et au suivant à la complaisance de M. Le Mené, conservateur du Musée de Vannes, qui de plus, a bien voulu sur notre prière contrôler les renseignements fournis autrefois à M. Marchant sur l'anneau n° **7** ci-devant. Nous le prions d'agréer nos plus vifs remerciements.

d'être taillés en plateau circulaire avec même épaisseur au bord extérieur ; les arêtes sont arrondies.

Bien qu'ils ne rentrent pas en apparence dans le cadre de notre étude qui porte sur les anneaux-disques à bords tranchants, nous croyons devoir les y rattacher, et nous examinerons plus loin, les raisons de leur forme exceptionnelle et leurs rapports avec les objets similaires à bords tranchants.

34 et **35**. Deux anneaux trouvés en 1899 au menhir de Ty-Léchir près de Carnac (Morbihan). (Musée de Carnac. [1])

En ajoutant encore les cinq anneaux du Musée de Chambéry trouvés à la ferme des Combes et décrits dans le chapitre précédent, auxquels nous donnerons les n^os^ **36** à **40**, et l'anneau du même Musée apporté du Cambodge, que nous classerons dans ce catalogue sous le n° **41**, nous n'arrivons pour la France qu'à un total de 41 anneaux ou fragments, en observant toutefois que les fragments qui paraissent provenir d'un même anneau ont été compris sous un même numéro.

III. — Essai de catalogue pour l'Italie.

L'existence d'anneaux-disques dans les Musées italiens nous ayant été révélée par les deux exemplaires conservés au Musée des antiquités à Turin, dont le Conservateur a bien voulu nous envoyer les dessins et les renseignements les plus détaillés, nous nous sommes, sur le conseil de M. E. Ferrero, professeur d'archéologie à Turin, adressé à M. Luigi Pigorini, conservateur du Musée préhistorique de Rome, qui dirige depuis de longues années avec la plus haute compétence le *Bolletino di Paletnologia italiana*.

M. Pigorini, tout en se mettant très obligeamment à notre disposition, nous a mis en rapport avec M. le professeur Giuseppe-Angelo Colini qui s'est occupé à plusieurs reprises déjà des anneaux-disques trouvés en Italie, sur lesquels il a publié plusieurs notices importantes.

M. Colini, qui travaille lui-même en ce moment à une étude d'ensemble sur les anneaux italiens de l'âge de pierre, a néanmoins consenti, avec un désintéressement sans égal, à nous fournir sur ces objets tous les renseignements désirables, et c'est dans les dessins et les notes qu'il a bien voulu nous communiquer que nous avons puisé tout ce chapitre.

1. Renseignement communiqué au dernier moment par M. de Lapouge, de Poitiers.

1° Fragment d'anneau trouvé à Alba (province de Coni). (Musée préhistorique de Rome.)

Diamètre total.................... 0^{m}078
Largeur de l'anneau.............. 0^{m}010
Epaisseur........................ 0^{m}010

Serpentine.

Le bord extérieur arrondi, et surtout le peu de largeur de l'anneau, différencient profondément cet objet de ceux que nous avons étudiés précédemment ; il a toutes les apparences d'un bracelet. Nous le mentionnons néanmoins ici pour mémoire et pour ne pas déranger l'ordre de la communication de M. Colini.

2° Fragment d'anneau trouvé dans la vallée de Vibrata, province de Teramo. (Musée préhistorique de Rome.)

Diamètre total.................... 0^{m}070
Largeur de l'anneau.............. 0^{m}020
Epaisseur........................ 0^{m}015

Calcaire.

Cet anneau a le bord extérieur arrondi, particularité que nous avons déjà observée plusieurs fois et que nous étudierons dans un des chapitres suivants ; mais la petite dimension de l'évidement central ne permet pas de croire à un bracelet, comme pour le précédent.

3° Fragment d'anneau-disque. (Même origine et même Musée.)

Diamètre total.................... 0^{m}084
Largeur de l'anneau.............. 0^{m}021
Epaisseur intérieure.............. 0^{m}016

Grès.

Cet anneau et les suivants ont les bords amincis en tranchant.

4° Deux fragments paraissant appartenir au même anneau et provenant de la grotte *delle Arene Candide* (Ligurie). (Musée civique d'histoire naturelle de Gênes.)

Diamètre total.................... 0^{m}109
Largeur de l'anneau.............. 0^{m}032

Nature de la pierre non indiquée.

5° Fragment d'anneau-disque provenant de la grotte Pollera (Ligurie). (Collection Rossi, à Gênes.)

Diamètre total.................... 0^{m}095
Largeur de l'anneau.............. 0^{m}022

Jadéite.

6° Anneau-disque, trouvé à Palude Brabbia (Varese). (Musée préhistorique de Rome.)

Diamètre total 0m103
Largeur de l'anneau 0m027
Epaisseur intérieure 0m010

Serpentine.

Le pourtour extérieur de cet anneau est irrégulier, probablement à la suite de brèches faites sur quelques points de sa circonférence.

7° Anneau-disque trouvé sur la rive droite du Pô, à l'extrémité du territoire de Turin. (Musée des Antiquités, à Turin.)

Diamètre total 0m105
Largeur de l'anneau 0m025
Epaisseur intérieure 0m011

Cet anneau est cassé en deux parties se rejoignant parfaitement ; il est en cossaïte, d'un beau vert translucide et parfaitement poli.

8° Anneau-disque trouvé probablement dans les environs d'Arezzo. (Musée civique d'Arezzo.)

Diamètre total 0m140
Largeur de l'anneau 0m031

Epaisseur et nature de la pierre non indiquées [1].

9° Fragment d'un anneau-disque trouvé à Tuoro (province de Pérouse). (Collection Bellucci, à Pérouse.)

Diamètre total 0m091
Largeur de l'anneau 0m023
Epaisseur intérieure 0m009

Jadéite.

10° Fragment, environ la moitié, d'un anneau-disque trouvé à Bettona (province de Pérouse). (Même collection.)

Diamètre total 0m093
Largeur de l'anneau 0m018
Epaisseur intérieure 0m014

Jadéite.

Cet exemplaire est extrêmement intéressant, parce que, comme les nos **15** et **29** des anneaux français, il est percé de deux trous à ses extrémités. Dans un des chapitres qui suivent, nous étudierons les raisons probables de ce forage.

11° Deux fragments provenant du même anneau-disque

1. Cet anneau a fait l'objet d'une notice illustrée publiée par M. le professeur Colini dans le *Bolletino di Paletnologia italiana*, année XXVII, pages 123 et 126, fig. 132.

dont ils forment plus de la moitié, trouvés à Tuoro (province de Pérouse). (Même collection.)

Diamètre total.................... 0m110
Largeur de l'anneau.............. 0m026
Epaisseur intérieure.............. 0m015

Phtanite (silex noir).

12° Fragment d'anneau-disque, environ la moitié, trouvé à Palude Brabbia (Varese). (Musée préhistorique de Rome.)

Diamètre total.................... 0m073
Largeur de l'anneau.............. 0m019
Epaisseur intérieure.............. 0m007

Serpentine.

On a commencé sur ce fragment l'opération qu'a subie le n° **10** ci-devant, et, comme le n° **21** des anneaux de France, il est à demi percé à l'une de ses extrémités d'un trou resté inachevé.

13° Fragment d'anneau trouvé à Albinea (province de Reggio-Emilia). (Musée Gaetano Chierici, à Reggio-Emilia.)

Diamètre total.................... 0m080
Largeur de l'anneau.............. 0m020

Taillé dans un grès fin et solide, cet anneau a le pourtour extérieur très aiguisé [1].

14° Fragment d'anneau-disque trouvé dans la grotte *delle Falci* (île de Capri).

Largeur de l'anneau.............. 0m030
Epaisseur intérieure.............. 0m015

Calcaire [2].

15° Fragment d'anneau-disque provenant de la station néolithique d'Alba (province de Coni). (Musée préhistorique de Rome.)

Diamètre total.................... 0m120
Largeur de l'anneau.............. 0m025
Epaisseur intérieure.............. 0m011

Cet anneau nous est donné par M. le professeur Colini comme taillé dans une sorte de jadéite dont, nous dit-il, il existe des gisements dans les Alpes Maritimes et dans les Apennins de Ligurie. Serait-ce du jade de Saussure ?

16° Fragment d'anneau-disque trouvé à la Villa Moreggia, dans les environs de Chieri (Piémont). (Musée des antiquités à Turin.)

1. Publié dans le *Bolletino di Paletnologia italiana*, année III, planche I, n° 34.
2. *Ibid.*, année XXI, planche III, n° 9.

Diamètre total.................... 0m125
Largeur de l'anneau.............. 0m038
Epaisseur intérieure.............. 0m016

Serpentine.

Ce fragment provient d'un anneau en voie de fabrication et brisé avant son achèvement. Le bord extérieur n'avait pas encore été affuté et l'épaisseur de l'anneau n'était même pas encore régularisée.

17° Anneau-disque trouvé dans le Bolonais. (Musée archéologique de Bologne.)

Diamètre total.................... 0m010
Largeur de l'anneau.............. 0m025

Jadéite.

18° Moitié d'un anneau-disque trouvé aussi dans le Bolonais. (Même Musée.)

Mêmes dimensions.

Pierre grise non déterminée.

19° Fragment d'anneau provenant comme les nos **1** et **15** de la station néolithique d'Alba (Musée préhistorique de Rome).

Dimensions non indiquées.

Serpentine.

20° Fragments d'un anneau-disque trouvés comme le n° **13** à Albinea. (Musée Gaetano-Chierici, à Reggio-Emilia,)

Dimensions non indiquées.

Pierre schisteuse à fond blanc avec taches vertes.

22° Fragment d'anneau provenant comme le n° **2** de la vallée de Vibrata (prov. de Teramo). (Musée préhistorique de Rome.)

Dimensions non indiquées.

Jadéite.

23° Plusieurs fragments d'anneaux provenant de la même localité que le précédent. (Musée préhistorique de Rome.)

Ils se rapprochent par la forme : les uns des nos **1** et **2**, les autres du n° **3**, et sont les uns en calcaire, les autres en grès.

24° Anneau trouvé près de Girifalco (prov. de Calanzaro) (Musée non indiqué.)

Diamètre total.................... 0m095

Diamètre de l'évidement :

Sur une face..................... 0m013
Sur l'autre 0m009
Epaisseur intérieur............... 0m025

Calcaire saccharoïde.

Cet anneau a été trouvé sur la poitrine d'un squelette au cou

duquel il semblait avoir été suspendu. Il y a lieu d'observer les dimensions de l'évidement intérieur qui différencient absolument cet anneau des autres et laissent supposer une destination différente, à moins que l'évidement ne soit resté inachevé, ce que laisserait croire sa forme conique.

Bien que cet anneau, pas plus que le n° **1** mais pour d'autres motifs, ne puisse rentrer dans ceux que nous étudions, nous le mentionnons néanmoins ici pour respecter la classification de M. Colini.

25° Anneau trouvé dans une caverne tombale, à Isnello, près de Cefalù (Sicile).

Dimensions non indiquées.

Sorte de lignite siliceux [1].

En terminant ce catalogue des anneaux italiens, dû entièrement aux obligeantes communications de M. le professeur Colini auquel nous sommes profondément reconnaissant, observons que la proportion des anneaux de jadéite (dans lesquels nous ne comprenons pas le n° **15** fait d'une pierre qui a des gisements en Italie) est bien plus forte en Italie qu'en France. Il est probable que cette proportion s'augmentera encore à mesure que l'on fera des trouvailles d'anneaux-disques dans la direction de l'Orient.

IV. — **Rareté des anneaux-disques.**

Si les essais de catalogue qui précèdent ne contiennent qu'un bien faible nombre d'anneaux-disques de pierre polie, ce n'est pas que nous n'ayons fait tous nos efforts pour en découvrir davantage. Nous avons écrit tant en France qu'à l'étranger, à plus de cinquante conservateurs de Musées ou collectionneurs d'objets préhistoriques, et la plupart d'entre eux ont bien voulu nous donner, en dehors même de leur collection, des renseignements sur les collections de leur région. Mais le plus grand nombre des réponses nous apprenaient que ces objets étaient inconnus de nos correspondants et n'étaient représentés chez aucun des collectionneurs qu'ils connaissaient.

Si ces anneaux sont rares en France et en Italie, nous devons constater qu'ils sont bien plus rares encore ailleurs, comme on va le voir par le résultat de notre enquête :

Allemagne. — M. le Dr Walther Rose, de Berlin, conseiller d'Etat et archéologue distingué, a vainement interrogé à ce

1. Publié dans les *Atti della Società romana di Antropologia*, vol. VIII.

sujet, MM. les conservateurs des Musées de Berlin où se trouvent des collections préhistoriques ; aucun de ces Musées ne possède d'anneau-disque. M. le Dr Rose était d'autant mieux qualifié pour cette recherche que, comme on le verra plus loin, il avait parfaite connaissance des anneaux-disques actuels de l'Inde.

Belgique. — M. le baron de Loë, conservateur aux Musées royaux du Cinquantenaire et secrétaire général de la Société d'archéologie de Bruxelles, a bien voulu nous faire savoir qu'il ne connaissait rien de semblable dans les collections belges. Spécialisé dans les questions préhistoriques et proto-historiques dont il a fait une étude approfondie, M. le baron de Loë pouvait mieux que personne nous renseigner à ce sujet.

Danemark, Hollande, Suède et Norvège. — Les collections danoises ont fait faire de trop grands progrès à l'étude de l'âge de la pierre pour que l'on puisse ne pas en tenir compte dans un travail qui touche à la préhistoire. Nous avons donc tout d'abord cherché dans la riche collection d'objets préhistoriques danois donnée par M. le capitaine Næser, conseiller d'Etat du Danemark, au Musée d'Aix-les-Bains.

Cette collection ne contenant pas d'anneaux-disques, nous nous sommes adressé à M. le Dr Müller, conservateur du Musée préhistorique et ethnographique de Copenhague, pour qui le préhistorique du Nord n'a pas de secrets, et auprès duquel M. le capitaine Næser avait bien voulu nous accréditer. M. Müller nous a aussitôt fait savoir que les anneaux-disques n'étaient pas représentés parmi les antiquités du Nord.

Suisse. — Le Musée préhistorique de Genève, dans lequel M. Alfred Cartier, son obligeant conservateur, nous a aidé à faire les recherches les plus minutieuses, ne contient non plus aucun anneau-disque malgré sa richesse extraordinaire en objets préhistoriques. M. Cartier nous a dit en outre n'en avoir vu dans aucune des collections suisses qu'il connaît.

Nous n'avons pas, malgré cette enquête, la prétention d'avoir découvert tous les anneaux-disques néolithiques qui peuvent être connus aujourd'hui, et nous espérons même que la publication de ce travail en fera connaître plusieurs jusqu'ici ignorés. Elle fera surtout découvrir, pensons-nous, des fragments d'anneaux-disques conservés çà et là dans les collections préhistoriques et qu'on ne savait à quoi attribuer. Mais, quelles que soient les découvertes que réserve l'avenir, nous croyons pouvoir affirmer dès aujourd'hui que les anneaux-disques sont

extrêmement rares. Peut-être même peut-on dire qu'ils sont les plus rares des objets néolithiques.

Nous avons également cherché en vain, soit dans les musées et collections, soit dans les ouvrages les plus complets et les plus récents sur les âges du bronze et du fer, des objets de métal de même forme que ces anneaux et *trouvés en Europe ;* nous n'avons pu en rencontrer nulle trace, et nous pensons que, s'il s'en découvre quelqu'un, ce sera absolument une exception. Nous croyons donc pouvoir dire que les anneaux-disques à bords tranchants, au moins pour l'Europe occidentale, sont cantonnés dans l'époque de la pierre polie.

Nous verrons plus loin qu'il n'en est pas de même pour l'Asie.

V. — **Recherche de destination.**

Les palethnologues ont attribué aux anneaux-disques à bords tranchants les affectations les plus diverses. Voyons d'abord l'opinion de M. Marchant, dont le travail semble être le plus ancien et le plus important sur ce sujet.

D'après les archéologues qu'il a consultés, quatre opinions ont été émises.

On a cru y voir : 1° une arme ; 2° un bracelet ; 3° un instrument du culte ; 4° un instrument de corroyeur.

M. Marchant ne s'arrête pas aux deux dernières hypothèses qui, d'après lui, ne s'appuyent sur rien ; nous verrons cependant plus loin que, si ce n'est pas un instrument d'un culte, c'est parfois un emblème religieux.

Il étudie et discute ensuite les deux autres.

1° Une arme.

Il sait, d'après un article du *Magasin pittoresque*, que certains peuples de l'Inde se servent d'une arme de jet de même forme qu'il suppose en cuivre. Mais, dit-il, une fois lancée, une arme de ce genre est nécessairement perdue ; il ne peut admettre qu'on ait pu dépenser, pour la fabrication d'une arme qui ne devait servir qu'une fois, le temps nécessairement très long qu'il faut pour donner à ces anneaux le beau poli qu'ils présentent presque tous.

2° Un bracelet.

Leur emploi comme bracelet n'est selon lui guère plus admissible. La forme de l'anneau, qui présente une large surface aplatie au lieu d'être ronde comme dans tous les bracelets, en aurait fait un ornement des plus incommodes.

M. Marchant a parfaitement raison ; il aurait pu ajouter encore que le tranchant affilé du pourtour eut infailliblement blessé le porteur.

L'opinion à laquelle il s'arrête consiste à y voir un ornement fixé au cou par un lien et tombant sur la poitrine. Il s'appuie surtout sur l'un des disques aujourd'hui disparus du Musée d'Avranches (nº **9**), disque présentant des traces d'usure qu'il attribue à une tresse qui aurait servi à le suspendre, et sur le demi-disque de M. Grange (nº **15**), percé de trous à ses extrémités.

Il conclut que c'était une marque de distinction, peut-être une véritable *décoration* dans le sens que nous attachons à ce mot.

Après M. Marchant, M. G. de Mortillet a eu à s'occuper des anneaux-disques à propos de celui de M. Changarnier-Moissenet (nº **14** de l'essai de catalogue ci-devant), entré depuis au Musée de Saint-Germain, où il figure sous le nº 7884 [1].

Contrairement à l'opinion de M. Marchant, M. de Mortillet n'hésite pas à y voir un bracelet, malgré le tranchant du bord extérieur.

Observons en passant que, dans ce cas, on n'eut pas pris tant de peine à donner cette forme à un bracelet, pour le seul avantage de se blesser soi-même presque à coup sûr.

Il est certain qu'il y a eu des bracelets de pierre ; mais ils diffèrent profondément des anneaux disques que nous étudions. Nous n'en voulons pour exemple que le nº **1** du catalogue des anneaux d'Italie, qui est évidemment un bracelet, et que nous avons cité précisément pour qu'on puisse le prendre comme terme de comparaison.

Il est d'ailleurs, en dehors même du tranchant extérieur, une raison qui s'oppose absolument à ce que l'on donne cette destination aux anneaux-disques de pierre, et M. de Mortillet eut sans doute renoncé à son idée s'il avait eu connaissance de tous les anneaux que nous publions dans nos essais de catalogue. Un grand nombre d'entre eux ont un évidement intérieur trop petit pour convenir même à un bras de femme, et ce, même en supposant le bracelet fixé à son bras depuis son enfance et par conséquent n'ayant pas à donner passage à la main. On s'en convaincra en étudiant le diamètre des évidements, qu'on pourra toujours trouver en soustrayant du diamètre total le double de la largeur de l'anneau.

M. le Prof. Colini, de Rome, qui s'est beaucoup occupé

1. G. de Mortillet : *Musée préhistorique*, planche LXIII, nº 612.

des anneaux-disques, a sans doute observé cette particularité, car il voit en ces anneaux, suivant leurs dimensions, tantôt un bracelet, tantôt une pendeloque, adoptant ainsi suivant le cas tantôt l'opinion de M. Marchant, tantôt celle de M. de Mortillet. Son système est ingénieux, et il a sans doute vu un argument dans l'anneau trouvé sur la poitrine d'un squelette à Girifalco (n° **24** d'Italie). Mais nous avons déjà observé que cet anneau, par la forme et les dimensions de son évidement était en dehors de ceux que nous étudions.

M. de Mortillet ajoute ensuite :

« Suivant quelques personnes ce serait une arme. On aurait « fait tourner le disque autour du doigt et on l'aurait projeté « ainsi avec force contre son adversaire. En ce cas, l'arme se se- « rait presque toujours cassée en tombant, on ne l'aurait donc « pas fabriquée en une matière si difficile à travailler et si rare. »

M. de Mortillet, on le voit, ne paraît avoir connu l'hypothèse d'une arme que par la brochure du Dr Marchant et l'article du *Magasin pittoresque* mentionné par ce dernier. Il cite l'hypothèse et l'objection à peu près dans les mêmes termes, et, sans y attacher autre importance, il revient avec plus de certitude à son affirmation de bracelet.

C'est sans aucun doute l'opinion de ce savant anthropologiste qui a inspiré à M. Rabut les lignes suivantes, par lesquelles il termine sa notice sur les anneaux-disques de Chambéry :

« L'idée d'une arme de jet ne paraît pas tenable, car ces an- « neaux, en retombant sur des pierres, se seraient infaillible- « ment brisés ; on n'aurait pas travaillé ces instruments avec « autant de soin, pour les jeter et s'exposer à les perdre. »

Mais, s'il se refuse à y voir une arme de jet, M. Rabut ne peut cependant admettre entièrement l'opinion de M. de Mortillet ; un tranchant aussi affilé lui paraît peu compatible avec la destination d'un bracelet, et il pense que « emmanchés « d'une certaine manière, ils auraient pu servir de casse-tête ».

Ainsi, pendeloque décorative, bracelet ou casse-tête, les savants que nous venons de citer admettent tout ce qu'on voudra, sauf l'hypothèse d'une arme de jet, qui leur paraît décidément trop improbable.

M. le Dr Marchant, nous l'avons dit, a bien voulu nous communiquer sa correspondance au sujet des anneaux-disques, avant et après sa brochure, avec les anthropologistes les plus accrédités. Il n'en est pas un seul qui émette l'hypothèse d'une arme de jet.

Il ne semble pas que l'histoire de ces anneaux ait fait grand progrès depuis les travaux que nous venons d'analyser ; la plupart des ouvrages sur les objets préhistoriques parus depuis lors n'en parlent même pas, et ceux qui les mentionnent, les mêlent avec d'autres objets qui n'ont avec eux qu'une analogie apparente et dont l'assimilation a contribué encore à égarer les recherches.

Comme il importe d'éviter toute confusion de ce genre, nous allons avant tout établir un départ entre des objets que l'on a fait à tort entrer dans une même classe et qui ont des destinations diverses.

Les anneaux-disques que nous voulons étudier sont tous faits de la manière suivante, et nous écartons de notre examen ceux qui présenteraient d'autres caractéristiques. Ils sont faits d'une pierre le plus souvent dure, d'abord taillée et polie en plateau circulaire, ensuite percée d'un évidement rond exactement concentrique à la circonférence extérieure. Les bords intérieurs de cet évidement sont parfaitement polis et ne présentent pas d'arête vive ; tout indique que c'est par là que ces disques doivent être maniés, et maniés à main nue, et que tout a été ménagé pour adoucir le contact. On voit par ce qui précède que ces anneaux appartiennent exclusivement à l'époque néolithique ou de la pierre polie.

Le bord extérieur de ces anneaux est souvent tranchant, et même pour certains d'entre eux, le fil en est aussi fin que l'on peut l'obtenir d'une pierre sans compromettre sa solidité. Cela se remarque surtout pour les anneaux de jade, de basalte et de serpentine, la dureté de la pierre ayant permis un affutage parfait. Pour ceux de Chambéry notamment, qui proviennent peut-être d'une cachette de fabricant analogue aux cachettes de fondeur de l'âge de bronze, et semblent n'avoir guère servi, le fil est très nettement tranchant. Nous ne pouvons comprendre comment ce tranchant n'a pas fait rejeter *de plano* l'idée d'un bracelet qui eut été une menace perpétuelle pour son porteur.

Sans doute un grand nombre des anneaux qui ont été longtemps en usage ont un peu perdu ce tranchant ; quelques-uns ont subi des retailles ; d'autres enfin dont nous parlerons plus loin ont toujours eu le bord émoussé. Mais le nombre de ceux qui montrent encore aujourd'hui un tranchant vif est assez grand pour que l'on doive en tenir compte.

Dans le cas supposé par M. Marchant d'une pendeloque suspendue au cou, le danger, quoiqu'existant encore, eût été il

est vrai un peu moindre, et nous reconnaissons que la rareté même de ces objets donnait de la vraisemblance à l'opinion à laquelle il s'est arrêté. Mais il n'a pas pris garde que le fait sur lequel il s'appuie pour conclure à une pendeloque portait en lui-même une particularité opposée à l'admission de cette théorie.

Sur soixante-six anneaux-disques connus et étudiés, il s'en est trouvé *un seul* révélant des traces de suspension. Puisque la suspension de ces anneaux laissait des traces apparentes sur la pierre, ce qui est d'ailleurs assez rationnel, il est évident que, si telle eut été leur destination, ils en porteraient tous et qu'on relèverait ces traces au moins sur tous ceux qui sont entiers. Or, aucun des autres anneaux ne montre rien de pareil, et cette unanimité détruit, ce nous semble, le raisonnement tiré de l'unique exception.

On ne peut savoir d'ailleurs de quand dataient les traces de suspension du disque d'Avranches, traces peut-être très postérieures à la fabrication de cet anneau qui pourrait avoir été trouvé et porté suspendu, soit comme objet curieux, soit comme couteau à une époque où l'usage primitif de l'anneau-disque n'était plus connu en Gaule.

Quant aux trous percés aux extrémités de quelques fragments d'anneaux-disques, comme les n^os **15**, **21** et **29** des anneaux de France, et les n^os **10** et **12** des anneaux d'Italie, nous croyons qu'ils avaient pour but non la suspension du fragment, mais le raccommodage de l'anneau rompu. Ces trous ne se remarquent que sur des fragments présentant à peu près la moitié d'un anneau qui devait être cassé en deux morceaux seulement, et dont le raccommodage était par conséquent possible.

Pour ceux qui penseraient qu'un raccommodage de ce genre n'est pas compatible avec la solidité exigée par la destination que nous supposons à ces objets, nous répondrons que les peuples sauvages, chez lesquels nous pouvons étudier aujourd'hui les mœurs de l'âge de pierre, font des ligatures avec un art qu'ignorent les civilisés, et savent les consolider avec des résines dont ils ont le secret.

N'est-ce pas par une ligature que tenait à la flèche le silex qui en armait la pointe? N'est-ce pas par des nœuds savants, soutenus par certaines substances résineuses, que sont unies à leur manche les herminettes de pierre de la Nouvelle-Calédonie qui sont appelées pourtant à supporter des chocs violents?

Nous pouvons ajouter que l'opinion que nous exprimons à

ce sujet est aussi celle de M. le Prof. Colini avec qui nous sommes heureux de nous rencontrer sur ce point.

Si les fragments ainsi traités n'avaient été percés qu'à une de leurs extrémités, on aurait pu supposer que le trou ainsi fait était destiné à suspendre le fragment pour l'utiliser comme couteau. Les utilisations de débris analogues à celle-là sont fréquentes à l'époque néolithique [1] ; mais ceux des fragments dans lesquels ce travail est achevé ont un trou à chacune de leurs extrémités, ce qui rend la supposition du raccommodage beaucoup plus vraisemblable.

L'hypothèse d'une arme emmanchée, émise par M. Rabut, ne tient guère plus solidement. Pourquoi prendre tant de peine à amincir en plateau une pierre destinée à être emmanchée et à laquelle on enlevait ainsi à grand travail ses principales qualités de casse-tête, le poids et la solidité ? Si M. Rabut, au lieu de n'examiner que les disques de la ferme des Combes sur lesquels il écrivait sa notice, avait étudié les dimensions de ceux mentionnés par M. Marchant dont il cite la brochure, si même il avait pris la peine d'étudier le disque du Cambodge du Musée de Chambéry, il aurait vu que, pour la plupart de ces objets, l'exiguité de l'anneau qui parfois ne dépasse pas deux centimètres, en regard de l'énormité du manche supposé par l'évidement intérieur qui atteint pour quelques-uns et parfois pour les plus minces, neuf centimètres de diamètre, ne permettait pas de s'arrêter à une arme emmanchée.

Les haches de l'époque à laquelle appartiennent nos disques nous montrent une autre épaisseur, et, parmi les disques à bords tranchants percés d'un évidemment central que nous avons écartés de notre étude comme faisant partie d'une autre classe, il s'en trouve précisément qui sont de toute évidence destinés à être emmanchés, comme par exemple deux de ceux étudiés par M. de Mortillet dans l'ouvrage que nous avons déjà cité [2]. L'épaisseur beaucoup plus forte, le trou central beaucoup plus petit et d'une tout autre forme, les différencient absolument de ceux qui font l'objet de ce travail ; ce sont bien là des casse-tête et nous nous rallions entièrement à leur sujet à l'opinion de M. de Mortillet.

Un autre disque, aussi du Musée de Saint-Germain [3], a été

1. Cf. Dr Verneau : *L'Enfance de l'Humanité*, vol. I ; *L'Age de la Pierre*, p. 216 (Paris, Hachette, 1890).

2. G. de Mortillet : *Musée préhistorique*, n° 498 (Musée de Saint-Germain, n° 23939) ; n° 499 (coll. de M. Ch. Piketty à Paris).

3. Id. : *Op. cit.*, n° 232 (Musée de Saint-Germain, n° 18940).

considéré par M. de Mortillet comme un percuteur. Là aussi la confusion n'est pas possible ; ni le pourtour extérieur, ni l'évidement central ne sont circulaires, et nous n'avons rien à dire au classement du savant professeur. Pas plus que les deux précédents, cet objet n'a rien à faire avec l'étude dont nous nous occupons aujourd'hui ; tous trois d'ailleurs appartiennent à l'époque paléolithique et ont été taillés par éclats.

Mais, si nos anneaux-disques de pierre polie ne sont ni pendeloques de parure, ni bracelets, ni casse-tête, faut-il donc revenir à l'hypothèse si unanimement rejetée d'une arme de jet? Nous n'hésitons pas à nous y rallier, bien qu'elle ait contre elle, nous en convenons, l'objection des chances de fracture qu'aurait courues cette arme dans son emploi, objection à laquelle nous répondrons plus loin.

VI. — **L'anneau-disque arme de jet.**

Reprenons les termes mêmes dont s'est servi M. de Mortillet pour formuler cette supposition qu'il a rejetée ensuite :

« Suivant quelques personnes, ce serait une arme. On aurait « fait tourner le disque autour du doigt et on l'aurait projeté « avec force contre son adversaire. »

Observons d'abord que cette hypothèse explique pourquoi ces anneaux-disques à bords tranchants ne se rencontrent pas à l'époque de la pierre taillée par éclats. Pour imprimer à ce disque un mouvement giratoire et le lancer ensuite sans que cette double impulsion le fit dévier de la ligne droite, il fallait qu'il fut à peu près équilibré dans toutes ses parties et qu'aucun point de sa circonférence ne fut sensiblement plus lourd que le point diamétralement opposé ; ce résultat ne pouvait être suffisamment atteint que par le polissage de la pierre.

Il fallait de plus que le pourtour de l'évidement central fut concentrique au pourtour extérieur, sans quoi le mouvement giratoire imprimé autour du doigt du tireur fut devenu un mouvement excentrique et eut fait encore dévier le projectile. Cette condition également était impossible à réaliser avec la pierre taillée par éclats et n'a pu s'obtenir qu'à l'époque néolithique.

Il y a bien, il est vrai, dans quelques-uns des anneaux que nous avons étudiés, de légères irrégularités dans le bord extérieur, mais il est probable qu'elles sont dues à un affûtage postérieur rendu nécessaire pour faire disparaître des brèches pro-

duites par l'usage de ces armes, avaries insuffisantes toutefois pour les faire mettre au rebut.

Il y a aussi trois des anneaux qui sont légèrement ovales, ce qui devait, semble-t-il, nuire à la précision du tir ; mais ce petit nombre fait supposer qu'il n'y a là qu'une exception due peut-être à un accident dans la taille, accident insuffisant toutefois pour faire rebuter l'arme à demi achevée ; dans la perce de l'évidement central, il devait se produire parfois une légère brisure obligeant l'artisan à ovaliser cet évidement pour la faire disparaître.

Il fallait en effet que le pourtour de l'évidement intérieur fut rigoureusement poli, car la moindre aspérité eut blessé le doigt du tireur étant donnée la rapidité du mouvement giratoire imprimé au disque. Cela encore était impossible à obtenir à l'époque de la pierre taillée par éclats.

Or, toutes ces qualités se rencontrent toujours dans les anneaux-disques à bords tranchants, et autant elles sont indispensables dans notre hypothèse, autant elles sont inutiles pour obtenir un casse-tête emmanché. Il n'est pas à supposer que l'homme préhistorique se fut donné tant de peine sans avoir un but, et le seul but que nous puissions trouver à la réunion de ces conditions diverses, c'est précisément la création d'une arme de jet.

Reste l'objection de la fragilité des anneaux de pierre qui aurait, suivant MM. Marchant, de Mortillet et Rabut, infailliblement amené à tout coup leur fracture ou leur perte. Voyons si cette objection n'est pas plus spécieuse que réelle.

Le gibier poursuivi par le chasseur de l'époque néolithique, ou l'ennemi qu'il visait de son disque, devaient se dérober sous le couvert des forêts plus souvent qu'ils ne s'offraient à ses coups sur des rochers nus et arides. Or, le sol des forêts devait alors présenter peu de chances de fracture à l'anneau-disque qui y tombait ; dans toute terre végétale abandonnée à elle-même depuis des siècles on ne rencontre guère de pierres à découvert à la surface du sol ; elles se sont peu à peu enfoncées dans la terre par suite de leur dureté et de leur pesanteur, ou ont été recouvertes par l'humus et la végétation. L'anneau avait donc plus de chances de heurter une branche qu'une pierre, et sa chute sur le sol devait être le plus souvent amortie par la mousse ou l'herbe.

Et même en supposant un sol plus dur, est-il sûr que cette arme se fut brisée à tout coup ? Si elle atteignait le but avec la

force de rotation dont elle était animée, elle s'y plantait et ne tombait pas à terre ; en tout cas, dut-elle se briser ensuite, elle avait accompli son œuvre meurtrière. Si au contraire elle manquait ce but, elle arrivait à terre non pas normalement, ce qui l'eut effectivement brisée presque à coup sûr, mais très obliquement et emportée par un élan qui absorbait la pesanteur et faisait glisser l'anneau sur le sol ; il avait en ce cas, bien des chances de rester intact et pouvait être ramassé ensuite par le tireur.

Les enfants qui s'amusent à faire des ricochets sur l'eau connaissent bien cet effet. Ils choisissent précisément des pierres plates et leur impriment, en même temps qu'une impulsion en avant, un mouvement giratoire moins fort sans doute mais très analogue à celui dont était animé l'anneau-disque; ce double mouvement a précisément pour effet de faire glisser sur l'eau la pierre qui jetée normalement au liquide s'y fût enfoncée.

Sans doute, malgré toutes ces conditions, l'anneau-disque ainsi projeté devait bien se briser parfois, mais on peut facilement constater que c'est en réalité ce qui se produisait. Le nombre des anneaux trouvés en fragments, nombre bien supérieur à celui des anneaux entiers, et les nombreuses brèches faites au tranchant de ces derniers, témoignent éloquemment qu'ils étaient employés à un usage plus dangereux pour eux que celui de bracelet ou de pendeloque. Si quelques-unes de ces ruptures peuvent être attribuées à des causes postérieures, il est des fragments pour lesquels on est forcé d'admettre la fracture à l'époque néolithique ; ce sont ceux qui ont été forés, quelle qu'ait été d'ailleurs la cause de ce forage.

Et la rupture de l'anneau-disque eût-elle été bien plus probable, elle n'aurait pas empêché l'usage de cette arme malgré la longueur et la difficulté de sa fabrication. Ne trouvons-nous pas des pointes de javelots et de flèches en silex dont quelques-unes sont barbelées et travaillées avec délicatesse ? Leur fabrication était peut-être moins longue que celle des anneaux-disques, mais combien plus nombreuses étaient les chances de perte ou de rupture ! Cela n'en empêchait pas l'emploi.

Au reste, l'art extrêmement difficile de lancer au loin cette arme avec force et précision, après lui avoir imprimé au préalable, — nous verrons pourquoi dans l'appendice de cette étude, — un mouvement giratoire aussi rapide que possible,

devait nécessiter un long apprentissage. Sûrement on ne se servait pas pour cela des anneaux-disques de guerre bien affutés et un peu fragiles ; des disques d'un bois lourd devaient être bien suffisants pour commencer ; puis on employait sans doute ensuite des anneaux non affutés et par conséquent plus solides, tels que ces anneaux trouvés à Saint-Julien de Quiberon, et c'est pour cela que nous avons cru devoir les rattacher aux anneaux-disques que nous étudions, bien qu'ils ne fusseut pas tranchants; enfin on devait employer aussi pour s'exercer, des disques émoussés par l'usage ou auxquels il était arrivé un accident de taille.

Il se peut aussi que l'on ait fait des anneaux-disques à bords non tranchants, desquels on n'attendait qu'un effet contondant, de même que l'on a employé au moyen-âge ces flèches à grosse tête obtuse que l'on appelait bougons et matras. Ce qui le ferait supposer, c'est que les anneaux à bords non tranchants sont ordinairement les plus lourds.

C'est pourquoi nous n'avons pas attaché au tranchant bien accusé une importance absolue, et nous avons compris dans nos essais de catalogue des anneaux dont le tranchant était très imparfait et même des anneaux à bord absolument arrondi.

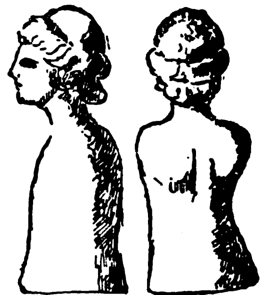
(A suivre.) Ch. Buttin.

VOIES ROMAINES DE LA HAUTE-SAVOIE

VOIE ROMAINE DE BOVTAE A CASVARIA

(Suite.)

4° *Temple de Jupiter.* Le temple s'élevait, suivant la tradition, sur l'emplacement de l'ancienne église qui en aurait utilisé les matériaux et dont le clocher, du XIe siècle, seul subsiste encore (1730, n°s 1095 et 1094.) A l'intérieur et à la base existe encore l'inscription dont nous donnons pour la première fois la gravure faite d'après un estampage de Revon [1] *(pl. II, fig. 2).*



Statuette d'Annecy-le-Vieux.

Dans les fondations du temple on a trouvé un fragment d'une sorte de tor-

1. L. Revon : *Insc. antiq.*, n° 8, C. I. L., n° 2528. Sur les temples élevés à

che en cire blanchâtre, à section carrée de 15 millimètres de côté, dont la mèche est formée par une brindille de bois résineux. Non loin de là on a également recueilli une large tête de clou en bronze de 26 millimètres de diamètre *(pl. III, fig. 11)*.

Enfin en débarrassant, à l'extérieur, le côté sud de la base du clocher, on mit au jour, il y a trois ans, le mur circulaire d'une absidiole bien antérieure au XIe siècle, et dans la maçonnerie même le fragment d'un fût de colonne.

5° Les fondations, les tuiles, le béton reparaissent dans l'ancien cimetière et dans la majeure partie du mas des Caves, dans les propriétés de MM. Crozet et Rollier, à plus d'un mètre de profondeur. Le premier a rencontré, à 1^m20, un canal bétonné amenant l'eau d'une source et descendant du pré aux Danses, près de la cure. Dans une vigne du second, sur la pente est d'un crêt, les ouvriers ont mis au jour, en février 1898, deux cavités circulaires creusées de main d'homme dans la roche et dont la destination nous est inconnue. Plus haut, au nord et au sud de l'école des Sœurs, on a trouvé, lors de l'établissement du tramway de Thônes, des tuiles romaines, des murs et une aire de mortier à 0^m40 de profondeur. Enfin la maison Mollard, anciennement maison Masson, possède une inscription mutilée au nom de Q. POMPEIUS ADJUTOR et il existe dans une maison près de l'abbaye un autre fragment T. DEC. [1]. Du côté opposé, c'est-à-dire en bas du coteau, à Novelle, ancienne villa des rois de Bourgogne, on a aussi trouvé dans le jardin de la propriété Montagnier et à 0^m60 de profondeur, une grande quantité de tuiles à rebord. Non loin de là furent trouvées des tombes burgundes.

Le fundus Aniciacus, étant donné son étendue, ne pouvait manquer de se morceler en des propriétés plus petites et cette division fut sans nul doute hâtée par le voisinage d'un centre populeux et par l'exploitation favorable du terroir. Il y a autour du chef-lieu des gisements archéologiques qui peuvent donc être les restes de villas particulières ou de maisons de plaisance des fonctionnaires du vicus.

Jupiter sur les hauteurs, v. VITRUVE, I, 7, et BULLIOT dans *Mém. de la Soc. éduenne*, n. série III, p. 139. En voici la traduction : « A Jupiter très bon et très grand, Vinicius Severus donne un autel en son nom et au nom de son père L. Vinicius Latinus. »

1. L. REVON : *op. c.*; n°s 9 et 13, cp. C. I. L., n° 2549. Les n°s 11 et 12 proviennent du vicus. Il faut au contraire probablement rapporter au temple l'architrave où se lisait (id., n° 64) en caractères presque effacés la mention d'une double quête *(stipe dupla)* et un fût de colonne en marbre blanc dessiné par de Reydet.

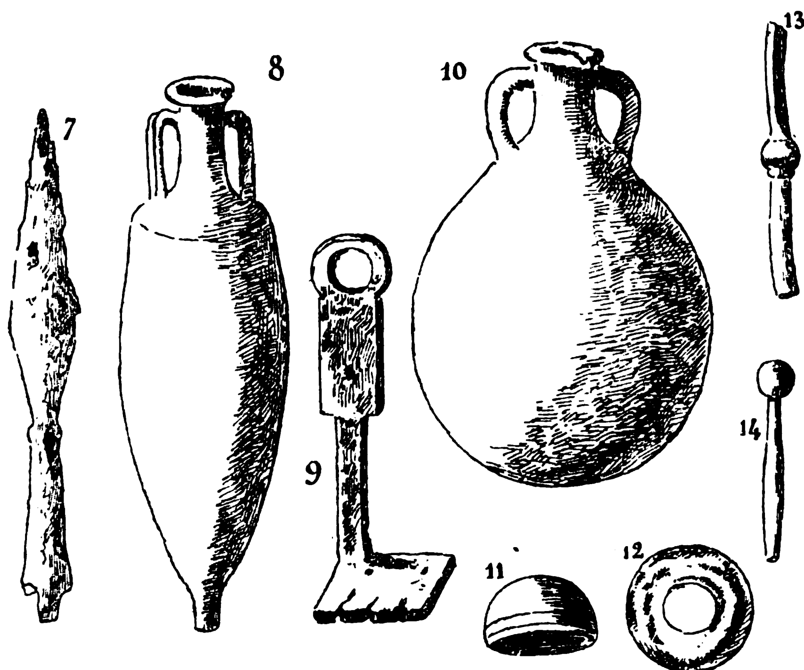
Brogny, *villa *Broniacus* [1]. Au nord, la plaine des Fins s'abaisse brusquement sur le Fier en une large terrasse. Celle-ci se rétrécit et disparaît vers les ponts de Brogny devant l'escarpement mollassique qui termine le coteau d'Annecy-le-Vieux et qu'a ébréché la route nationale n° 201 couvrant de ses débris l'ancien chemin d'Annecy au vieux pont refait en 1662. En contrebas, sur une dernière terrasse inférieure, s'élèvent les bâtiments de la minoterie Cléchet. C'est à 200 mètres de là, en revenant vers le vicus, au mas des Iles, qu'un ouvrier, M. Monnet, en minant un pré, reconnut un solide béton, laissé du reste en place, et caché sous une épaisse couche de tuiles à rebord et de terre noirâtre. De chaque côté, des murs épais de $0^{m}60$ se coupaient à angle droit et bornaient une chambre de quatre mètres carrés. Les autres ouvriers recueillirent aussi des scories de fer, de la poterie rouge, des monnaies du IIIe siècle, des pierres de taille, des tranches de mollasse rougies par le feu et ayant servi de plaques de foyer, etc. Les amas de pierres retirées des champs voisins et qui forment une ligne de murgiers presque ininterrompue de près de cent mètres de long sur trente de large renferment des débris de tuiles à rebord, de tuyaux d'hypocauste, de vases, de scories de fer, etc.; on y a recueilli une moitié d'épingle en os *(pl. III, fig. 14)*. C'est peut-être à ces décombres recouvrant d'anciennes fondations que se rapporte un passage du manuscrit de C.-H.-A. Despine mentionnant des restes de murs aux Iles.

C'est probablement aussi à cet endroit que l'on a recueilli quatre vases, un poids d'argile et une clef romaine en fer *(pl. III, fig. 9)*, qui se trouvent au Musée sans autre indication d'origine que le nom de Brogny.

Il y avait donc là, dans les champs Cléchet, Calloud et autres, un ensemble de constructions de quelque importance. Pour en savoir la destination, des fouilles plus complètes seraient nécessaires ; cependant, si l'on écarte l'idée de la *mansio* qui aurait desservi là la voie impériale, bien qu'incommodément située en bas du talus, on doit admettre alors que ces substructions ne sont autres que celles de la villa romaine de Brogny. Ce qui le prouve en partie, c'est que ce terrain, bien que situé au delà de tout chemin, appartient encore à la commune d'Annecy-le-Vieux. Si ces constructions avaient été le relai même dépendant du vicus, il est vraisemblable qu'Annecy aurait poussé jusque-là sa limite paroissiale.

1. *Rev. sav.*, 1894, p. 115.

Après la destruction de la villa, les habitants se concentrèrent sur la hauteur où s'élevaient quelques-unes de ses dépendances, lesquelles donnèrent naissance au village actuel [1]. On doit en effet noter quelques gisements, du reste peu importants. 1° A $0^{m}20$ de profondeur dans le rocher mollassique qui surplombe la route nationale et à la borne $0^{k}07$, soit au mas de Viremolin n° 92, pré Berger : tuiles à rebord paraissant être les débris d'un canal souterrain ; plus loin, au l.d. les Penduets,



Pl. III. — *Fig. 7*, pointe de trait en fer de Provins ; *fig. 8*, amphore des Barattes : *fig. 9*, clef en fer de Brogny ; *fig. 10*, dolium des Barattes ; *fig. 11*, tête de clou en bronze d'Annecy-le-Vieux ; *fig. 12*, anneau en verre jaune de Provins ; *fig. 13*, spatule en bronze de La Planche ; *fig. 14*, épingle en os de Brogny ;

dans la vigne Berger, les ouvriers trouvèrent, en remblayant les fondations d'une cabane, des tuiles et du ciment grisâtre, très dur, comme du beton. Quand on creusa l'ouverture du tunnel on trouva de même, d'après les renseignements de M. Métral, des murs et des tuiles.

2° Au village même, M. Joly, en creusant dans sa propriété,

1. Au-dessus du Petit-Brogny, dit de Reydet (*ouv. c.*, p. 36), existait un sarcophage d'une seule pièce en pierre calcaire ; il s'agit là d'un vieux bassin de fontaine sans valeur historique, car il est creusé très irrégulièrement et trop court pour recevoir un corps.

défonça un pavé de cour et des murs, mais il faut ajouter que là s'élevait l'ancien château et la chapelle seigneuriale de la famille de Bellegarde (anc. cad. n°s 259, 260). En revanche, au sud-est du village, la qualification de champ du trésor et la tradition de murs et de puits où se fabriquaient de la fausse monnaie peuvent faire penser à une trouvaille de monnaies romaines. Enfin, à côté, dans le mas du clos Grandis, on a mis au jour une source souterraine captée entre des plaques de mollasse de facture ancienne.

Frontenex, **Frontinacus villa.* Le chemin de Brogny à Annecy-le-Vieux, après avoir coupé celui du Vire à Frontenex, longe les champs du mas du Bosson appartenant à MM. Mollard (n°s 910 à 913) et Provenat. Là on a trouvé des murs, du rudus, des amas de tuiles courbes et plates. D'un tertre, rasé il y a plus de quarante ans, sortait la source qui alimentait l'habitation qui n'a livré d'elle aucun autre débris. Le hameau moderne est situé un peu plus haut.

Provins, *Prevyns* xve siècle. Cette localité, située au-delà de Frontenex, a livré un dupondius assez fruste de Marc-Aurèle, un fer de lance *(pl. III, fig. 7)*, long de 19^{cm}5 dont la douille est encore munie du prolongement qui la fixait à la hampe, un anneau en verre jaune en forme de tore d'un diamètre de 30^{mm} *(pl. III, fig. 12)* et une statuette de Jupiter qui faisait partie de la collection Despine, Voici ce qu'en dit le chanoine Favre [1] : « Le sieur Van Helmont me raconta encore que du temps de l'évêque Jean d'Arenthon d'Alex, on trouva une petite statue de bronze dans l'endroit où l'on creusa pour jeter les fondements de la nouvelle chapelle de Provins. Elle fut envoyée à Chambéry à M. d'Alex, son frère. » Cette nouvelle chapelle fut bâtie en 1672.

Vignières, *Vineariæ,* 1273. On ne sait s'il faut considérer comme antiques le mur sur lequel a été bâtie la maison Garcia et le pavé que ce propriétaire a défoncé dans le jardin contigü, au l. d. le champ de la reine. Il y a une soixantaine d'années, on défonça un pavé semblable, également bordé de murs, au fond du jardin Duparc-Baud, à l'angle sud du carrefour de Vignières, vis à vis de la maison Denarié, et le fermier, M. Désaire, se rappelle y avoir vu une espèce de caveau en beton romain qu'il a fait sauter sans y trouver aucun objet.

Les Barattes. On ne connaît pas le nom gallo-romain de cette localité qui n'est pas citée au xve siècle, mais qui a succédé

1. *Cayer pour servir à l'intelligence des médailles* (Arch. de la Soc. Flor.),

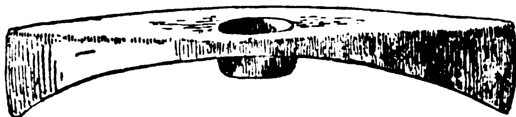
à un hameau appelé le Crêt. Les fouilles y ont été cependant fructueuses et ont fait apparaître à l'imagination une grande villa se détachant toute blanche sur la verdure du coteau. Un ouvrier, M. Garcia, en creusant le chemin pour établir un conduit destiné à l'écoulement de l'eau de la fontaine, sise devant la maison de Jean Barut et dont le trop plein s'échappe au-dessus en un petit ruisseau des pentes boisées du Chantaloup, rencontra à $0^{m}60$ un dur béton fait de gravier, de sable et de chaux, ce qui prouve déjà que le chemin qui traverse le hameau est bien postérieur à l'époque romaine, puisqu'il passe sur ces restes antiques. A droite, des murs épais formant des chambres, ont été attaqués dans les clos Quétand, Pautex et dans le pré Rosset, à une profondeur variant de $0^{m}35$ à 1^{m}; mais ce pénible minage n'a pas été poursuivi. Ces murs se continuent sous les granges et les écuries de la propriété Raineville-Scitivaux-Franck où l'on a trouvé des gonds de portes en fer. Vis à vis, dans l'angle nord-ouest de la propriété Replat Moutié, les fouilles ont révélé en 1840, à $0^{m}80$ de profondeur, un mur distant du mur de clôture actuel de deux mètres. Dans le talus terreux qui le recouvrait, était enfoncée une pierre portant l'inscription ci-contre [1] et indiquant le nom du propriétaire, dont la limite privée longeait le chemin public. L'emplacement de celui-ci doit être en conséquence voisin de ce point; mais il doit être, suivant la remarque faite précédemment, reporté plus à l'ouest dans le pré de la propriété voisine. Derrière ce mur, on a découvert, mais à deux mètres de profondeur, à cause du tassement de la terre argileuse, une salle pavée de dalles en marbre blanc reposant sur un épais rudus et dans laquelle des conduits en terre cuite [2] amenaient l'eau de la hauteur; puis une colonne à chapiteau corinthien (*Catal.* I, p. 17 et 22) et plusieurs autres débris appartenant à un portique [3]. Entre autres monnaies un bronze de Commode a été ramassé dans le jardin sis au même



Inscription des Barattes.

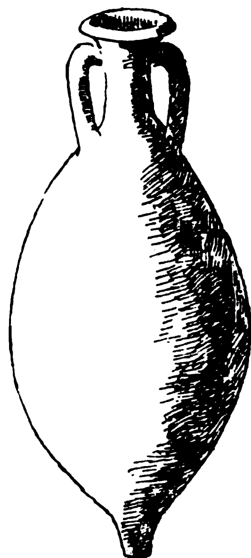
1. L. Revon : *Insc. antiq. de la Haute-Savoie*, n° 14, *C. I. L.*, n° 2547.
2. Le Musée possède seulement deux fragments de conduits et l'un des raccords coudés qui réunissaient les sections de ces tuyaux (diamètre intérieur, 11 c/m, épaisseur 6 c/m).
3. Ducis : *Rev. sav.*, 1863, p. 40.

endroit et où la couche archéologique cesse, à dix mètres du chemin, en montant. Enfin, l'orifice d'un acqueduc maçonné s'enfonçait sous celui-ci pour s'ouvrir dans la propriété d'en face, celle de M. Scitivaux.



Pioche en bronze des Barattes.

A deux cents mètres, au mas de Miribel [1], hameau cité dès 1361, *Marbé* en 1730, dans la propriété Ruphy, on a exhumé d'autres restes antiques : un colombarium fermé de murs épais, entaillé de niches et dans lequel gisaient vingt-deux têtes d'amphores (*Cat.* II, n°s 172, 175, 189 et 191) et des fragments de bois calciné ; puis des fûts de colonne, une pioche en bronze à deux tranchants *(voir ci-dessus)* longue de 21 centimètres, une brique de Clarianus (*Cat.* II, n° 203), etc. [2], deux grandes amphores à deux anses et un dolium *(voir ci-contre et pl. III, fig. 8, 10)*.



Amphore des Barattes.

Albigny, près du lac, est une dernière dépendance d'Annecy-le-Vieux dont l'origine semble bien romaine si l'on s'appuie sur son nom restitué *Albiniacus* [3], sur la découverte d'un fragment d'inscription aux lettres T N d'après de Reydet, ainsi que d'une moitié de colonne en granit [4]. M. E. Duparc a recueilli récemment dans le jardin de sa propriété, un moyen bronze d'Antonin-le-Pieux : ANTONINVS AVG. PIVS P.P. au revers de TR. POT XXIII COS III SC. (Cohen, n° 956, frappé en 160 de J.-C.)

A la pierre Margeria commence la commune de **Veyrier**. Comme le chemin romain ne pouvait passer ailleurs qu'en cet

1. Miribel, *mirat bellum*, est un vocable appliqué aux sites d'où l'on jouit d'une belle vue. Plusieurs des l.d. qui le portent ont pu être des propriétés romaines, comme le nôtre. Ils ne sont pas rares en Haute-Savoie sous les formes *Ménibel*, pat. *Méninbet* (Archamps) *Melbé* (Saint-Martin) etc. Un l.d. analogue est Mirigay, *mirat gavisum, Meriguay* en 1300, à Viuz-en-Sallaz.

2. Ducis et Replat dans *Bull. de l'Assoc. Florim.*, 1857, p. 122.

3. *Rev. sav.*, 1894, p. 111. On lit en 1387 *in pascuis Anessiaci* (ici Annecy la ville) *vocatis de Albinye*.

4. De Reydet de la Vulpillière : *Note sur la IVe Voie militaire*, 1808 (manusc. aux Archiv. de la Soc. Flor.), planche I.

endroit resserré, il est naturel que les gens y aient laissé quelques traces de leurs allées et venues. Despine raconte qu'en 1796, on ramassa dans la vigne Cursilliat ou Crusilliat un grand bronze d'Antonin, au revers de *Pax Augusti cos IIII.* Or, en 1730, existait de ce nom un François Croseilliat, propriétaire de la parcelle 23 du mas au bois Coutaz, justement situé près de la pierre. Dans le clos Bublens, appartenant aux Macchabées d'Annecy, un ouvrier qui le minait en octobre 1897, dit avoir trouvé plusieurs monnaies antiques, qu'aurait acquises M. Sauthier-Thirion. La légende qui veut qu'un trésor soit caché au pied de ce gros rocher, confirme ces trouvailles de monnaies dues à la dévotion des voyageurs à quelque dieu protecteur [1].

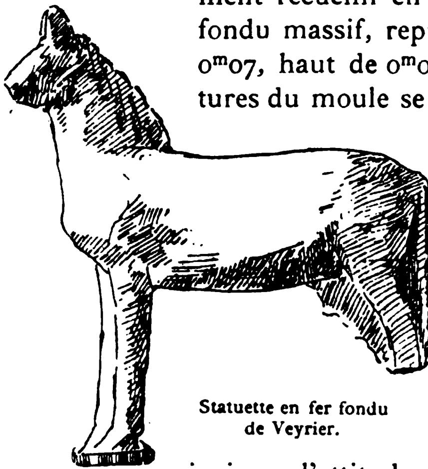
La commune de Veyrier, *Variacus villa* [2], s'étend jusqu'à l'intérieur du hameau de Prêles, entre le lac et la montagne, dont les sommets boisés, Talabar, mont *Rossi* (xve siècle), mont Baron, Montpelaz, se coupent en parois verticales. Celles-ci sont creusées de grottes qui s'enfoncent dans la roche vive, au-dessus des éboulis que les siècles ont entassés à leurs pieds et dont les pentes rapides, exposées aux chutes périodiques des rocs, couvertes de vignes et de prés, pèsent en certains points sur les alluvions postglaciaires du lac. Les abords du lac sont cultivés, mais l'amélioration des terres, à en juger par les noms de mas les Etrepey *(stirpeta)*, la Bronne, les Guerres, est plutôt récente. On s'explique que, du temps des Romains, la vie foncière n'ait guère été florissante dans ces parages. Chavoire *(cavorium)*, qui doit peut-être son nom aux cavités que les rocs éboulés laissaient entre eux, les Champs, Lacombe datent des premiers défrichements et n'ont rien livré de romain ; la Rua, malgré son château, doit le sien au vieux chemin qui conduisait au port.

Le chef-lieu de la villa s'élevait, non à Veyrier, mais à Morat dont le nom, *muratum* [3], rappelle des restes antiques. Au sud, dans la campagne de Pétrus Dunand, aujourd'hui à Mme Veyrat, on découvrit, en 1854, des tuiles et des substructions. « A la première inspection, dit E. Serand dans ses *Notes archéologiques*, je reconnus les restes d'une villa romaine, avec le même genre de construction que celles des Barattes, le même rudus, et un grand nombre de ces conduits en terre cuite, ser-

1. Un jeune homme, M. Besson-Mériguet, qui escalada le rocher, dit avoir vu des murs qui en couronnaient le sommet. (*Rev. sav.*, 1873, p. 40.)
2. *Rev. sav.*, 1894, p. 275.
3. *Voie romaine*, I, p. 32.

vant à faire pénétrer la chaleur dans les appartements [1] ». Dans la partie méridionale de cette même propriété, au l. d. devant Morat, M. Lachenal, en 1898, aperçut en minant la couche de terre épaisse de 0m80, un dallage de chambre et sentit résonner sous son pic, la voûte d'un caveau profond qui existe encore. A côté, dans la vigne Dunand, on exhuma, avec des tuiles à rebord, une meule en lave, des monnaies et de la poterie, les tombeaux burgundes dont nous avons parlé dans une brochure précédente [2]. Les mêmes tuiles à rebord se rencontrent dans les vignes qui avoisinent la route de Thônes, surtout au-dessus de Prêles, ainsi que des murs en petit appareil, parfois en pierres sèches, enfouis à près d'un mètre, mais qui ont pu servir autrefois à arrêter les vignes.

Dans le lac, non loin du rivage, en face Veyrier, on a également recueilli en 1866, une statuette en fer fondu massif, représentant un cheval long de 0m07, haut de 0m08 *(voir ci-contre)*. Les coutures du moule se voient sur le poitrail et sur le dos de l'animal. — Le socle mince et rectangulaire, est brisé en partie, ainsi que la partie antérieure de la tête et les jambes de derrière. — Cette statuette nous paraît de travail romain, étant donné la stylisation de la crinière, de la queue, ainsi que l'attitude des pattes réunies ensemble. Il est intéressant de rapprocher cette trouvaille de celles de statuettes en fonte creuse ou en fer, signalées dans la *Rev. arch.*, XLI, p. 136 et dans les *Mém. de la Soc. des Antiquaires de Fr.*, t. XV, p. 388.



Statuette en fer fondu de Veyrier.

Enfin, à l'est de la route départementale, se trouve la propriété de M. Sauthier-Thirion, non loin de laquelle devait exister une habitation gallo-romaine. On a en effet recueilli, dans les champs qui bordent au sud cette propriété, apparte-

1. Ces tuyaux en terre cuite rouge conservés actuellement au Musée, sont droits, d'un diamètre intérieur de 8 cent., avec extrêmité rétrécie en sorte de feuillure, pour permettre l'encastrement avec la section suivante du conduit, ou coudés à angle droit, d'un diamètre intérieur de 11 cent., ou encore en forme de tronc de cône, ce qui favorisait la continuité par emboîtement.

2. *Sépultures burgondes*, p. 54.

nant à M. Deruet, des tuiles, quelques monnaies et une assez jolie statuette en bronze, qui n'a malheureusement pu être acquise pour les collections du Musée. Le personnage représentait un Hercule nu au repos, debout et imberbe, levant à demi le bras droit et portant de la main gauche la dépouille du lion ; haut. $0^{m}12$ [1].

Prêles, *pratelli,* a livré également quelques débris romains. Outre les tuiles exhumées en 1894 dans les vignes au-dessus de la propriété Gouville, dans le clos des Mollets (*Mollëes*, 1612), on en a encore trouvé dans le l. dit chez Paget et dans la propriété elle-même avec diverses monnaies romaines conservées dans la collection de M. Gouville [2]. Un squelette a même été ramassé sous la porte d'entrée de l'habitation dite villa des glaïeuls, lors de la construction de celle-ci. Ce quartier de Prêles ressort à la commune de Menthon [3].

Menthon, à 8 kil. d'Annecy, *Mento,* 923 [4]. La villa de ce nom était importante; elle comprenait : 1° des bains ; 2° un groupe d'habitations ou vicus.

Les bains romains. — On ne peut dire d'eux s'ils étaient privés ou s'ils étaient exploités au nom des magistrats du vicus de la plaine des Fins. On n'a pas encore trouvé à Menthon quelqu'inscription qui les mentionne. Une seule, à Boutae, au nom d'Apollon Virotus, pourrait bien rappeler les vertus de cette source bienfaisante, à moins que celle-ci n'ait été consacrée à une divinité à vocable encore inconnu [5] ; les indigènes en effet, n'étaient pas sans avoir éprouvé l'efficacité de ses eaux alcalines et sulfureuses [6]. Quoiqu'il en

1. Cf. BABELON : *Catalogue des Bronzes antiques de la Bib. nat.*, p. 223, fig. 519 et 525. — S. REINACH : *Bronzes figurés du Musée de Saint-Germain,* p. 125 et 127; fig. 128, 130 et 599.

2. Le médaillier du Musée possède plusieurs pièces de monnaies recueillies dans ces champs couverts de vignes : 1° un dupondius L. VERVS AVG. ARM. PARTH. MAX... Sa tête laurée à dr. ℞ TR POT VI IMP IIII COS II SC Victoire debout tenant une palme et plaçant sur un tronc de palmier un bouclier qui porte l'inscription VIC PAR, frappée en 166 de J.-C. ; 2° une monnaie d'Antonin le Pieux très fruste ; 3° un Constantin le Grand, au ℞ GENIO POP ROM.

3. Il existait dans la commune de Veyrier au XVe siècle, plusieurs hameaux dont les noms ont disparu comme la Ravoire, *Ranvery,* Leydeffort, le Villard, etc.

4. *Mémoires de l'Acad. de Savoie,* 1828, III, p. 202. Mento semble un sur nom romain formé comme Capito, Labeo, Naso et qui a pu être celui du fon dateur de cette villa. Il a donné naissance à des dérivés topographiques comme Menthonnex, communes et hameaux d'Argonnex, d'Aviernoz, de Copponex, etc. Cp. Mantenay (Aube), *Mantuniacus* pour *Mentonacus.*

5. Sur les eaux thermales, v. PLINE : *H. N.*, ch. II, 3, 32. Le mot (31, 2) *augent numerum deorum nominibus variis* est à rapprocher de celui d'Ausone : *Divona, Celtarum lingua, fons addite divis.*

6. C. CALLOUD : *Analyse chimique des Eaux de Menthon,* 1865; v. encore *Rev. sav.,* 1864, p. 76 ; 1865, 35, 78.

soit, son renom devait attirer les habitants et les voyageurs de l'une et l'autre rive. Après les invasions, l'établissement fut détruit, le réservoir comblé, et un mince filet d'eau suintant sous l'herbe dans le voisinage des ruines, attesta seul l'existence de la source, dont la tradition avait conservé le souvenir salutaire.

Voici ce que disait Despine, au commencement du siècle [1] : « Les restes romains sont à huit minutes du village et directement au pied de la colline de Chère ; ils sont cachés sous la chétive cabane d'un paysan. Les environs forment un verger spacieux qui présente d'espace en espace des monceaux de décombres et des restes de murs, rangés avec symétrie, soulèvent en différents points le gazon. Une seule chambre est encore entière ; elle forme un carré long et offre la portion d'un canal qui se trouve dans un des murs. Les fouilles faites en l'an x, nous font espérer que l'on pourra dans la suite parvenir à trouver le véritable plan de l'ensemble des bains. Les murs qui subsistent ont été bâtis en carreaux de pierres taillées en forme de briques longues et épaisses. La destination de ces bâtiments ne peut être mise en doute. Leur disposition se rapproche beaucoup de la manière réticulaire des Romains. Quatre grands bains destinés vraisemblablement à des piscines ; une voûte en forme de rotonde (aujourd'hui disparue), de petites cheminées semblables à celles trouvées dans le vaporarium des bains Perrier d'Aix en Savoie ; de larges briques fort épaisses servant de parquet ou formant les voûtes, tout, en un mot parle assez haut pour proclamer que nous avons de véritables bains romains. »

« Les murs de fondation sont intacts, disait en 1806, Alb. Beaumont [2], et, à juger par leur distribution, leur solidité et leur construction, il paraît que ces thermes datent de la plus haute antiquité. Leur forme était celle d'un parallélogramme rectangle et l'emplacement qu'ils occupaient paraît avoir été dix-huit milles pieds quarrés. L'on y distingue encore une quantité de petites cellules qui servaient à des bains particuliers ; ces cellules sont placées autour des murs intérieurs du rectangle et, au centre de ces bains, il y avait une espèce de place ou quarré long. Maintenant on voit sur les ruines de ces thermes une ferme assez considérable, à l'entrée de laquelle et du côté du levant, il y avait une aire ou surface plane couverte d'un ciment ou béton, d'un pouce et demi d'épaisseur, d'une dureté

1. *Essai médical*, etc. (man. cité).
2. *Ouv. c.*, p. 469 (2ᵉ p., t. II).

extraordinaire. Au-dessus de ce béton. il y a une couche d'un ciment plus fin, de couleur rougeâtre, ressemblant à une peinture à l'encaustique, etc. » (V. au musée lapidaire, les débris de *rudus* et aussi dans la collection régionale, les fragments de l'enduit qui revêtait les murailles d'une couleur rouge à filets jaunes.)

Vers 1840 un propriétaire, Louis Ruphy, mit à jour de nouveaux quadrilatères recouverts de débris de plaques de marbre blanc, d'épaisseurs et de grandeurs différentes, et de nombreuses tuiles romaines à bords latéraux. Des fouilles postérieures prouvèrent que la source ne jaillissait pas aux alentours des bains, et que ceux-là étaient dépourvus d'autres constructions antiques. En revanche, à la suite de travaux d'appropriation au bord du lac, on découvrit un dépôt de ces tuiles à rebord disposées comme elles le seraient dans un magasin d'exportation et des tuyaux (d'hypocauste), longs de 0^m26, hauts de 0^m15 et 0^m10, noyés dans du ciment [1]. En 1862, Eloi Serand donne même au musée, quatre anses d'amphores avec noms, un contre-poids, et un fragment de marbre.

En 1865, M. Borda-Bossana, ancien guide au Grand-Saint-Bernard, découvrit enfin le réservoir de la source, à l'endroit même où des fouilles avaient été exécutées, mais sans résultat, en 1729. Voici ce que dit Alph. Despine dans sa brochure, rare aujourd'hui et que L. Revon avait enrichie d'un plan précieux, malheureusement privé des éclaircissements nécessaires : « A quatre mètres de profondeur parurent les constructions romaines. Deux bassins ont été reconnus. L'un, en petit appareil régulier, forme un puits carré, séparé de l'autre par un massif plein d'environ un mètre d'épaisseur. L'autre, situé au nord-est, dessinant un polygone irrégulier, ne montra d'abord que des gros blocs calcaires, largement appareillés, sur une hauteur approximative de 1^m50. Ensuite on découvrit une étroite corniche, et enfin un large bassin profond de plus de 4^m, se pliant comme l'orifice en parallélogramme irrégulier, se terminant en cône à angle très obtus, et revêtu de belles plaques de marbre de couleur foncée, sauf pour quelques parties où l'on avait mis à profit la roche elle-même *(voir le plan)*. Trois ouvertures y ont été constatées : la première était bouchée par un morceau de sapin; la seconde, au-dessous de la corniche, contenait encore un conduit en plomb, et la troisième, au-des-

1. Alph. Despine : *Notice hist. sur Menthon-les-Bains et ses Thermes*, Annecy, 1865. La *Revue savoisienne* a tenu ses lecteurs au courant de ces découvertes; voir les années 1856, p. 207; 1864, 76, 99; 1865, 35, 44, 52.

sus de cette même corniche, n'offrait pas de caractères particuculiers. Etait-ce là l'orifice des tuyaux de captage ou de ceux d'écoulement ? Nous inclinons à leur donner cette dernière destination, parce que, les fouilles terminées, toutes les eaux ont surgi du sommet du cône [1].

« Dans la terre d'alluvion qui avait comblé le grand bassin, on a trouvé environ cent cinquante petits vases de formes différentes ; parmi ceux conservés entiers, le plus grand mesure un décimètre et le plus petit trois centimètres ; huit ou dix monnaies romaines ; de grandes briques, les unes entières et les autres brisées ; parmi ces dernières, l'une est arrondie comme le serait un tuyau de drainage ; un morceau de marbre blanc ; quatre instruments en fer, dont l'un dut former un couteau, l'autre une extrémité de conduit, le troisième une espèce de lime, et le quatrième un instrument analogue à une serpe, que plusieurs croient être un *strigile !* enfin un marteau en bronze.

« Les vases, en plus grande partie, sont en terre rouge, épaisse surtout vers le pied, et non vernie ; ils ressemblent beaucoup aux objets de même nature exhumés à *Bromine* ; pour quelques-uns la terre est blanche et pour deux seulement noirâtre : plusieurs fragments méritent une attention spéciale : l'un paraît être en pierre ollaire ou en graphite ; il noircit les doigts et prend un teinte métallique sous la pression d'un corps dur. Les autres sont partiellement couverts d'un vernis formant des dessins assez gracieux ; un enfin porte des modelages en creux, disposés en dessins analogues à ceux des vases peints. Ces petits meubles furent évidemment fabriqués au tour de potier ; des stries parallèles accusent l'inexpérience de l'ouvrier, et les brisures de l'un de ces vases permettent de suivre encore la torsion que l'argile éprouva sous la main de l'artisan.

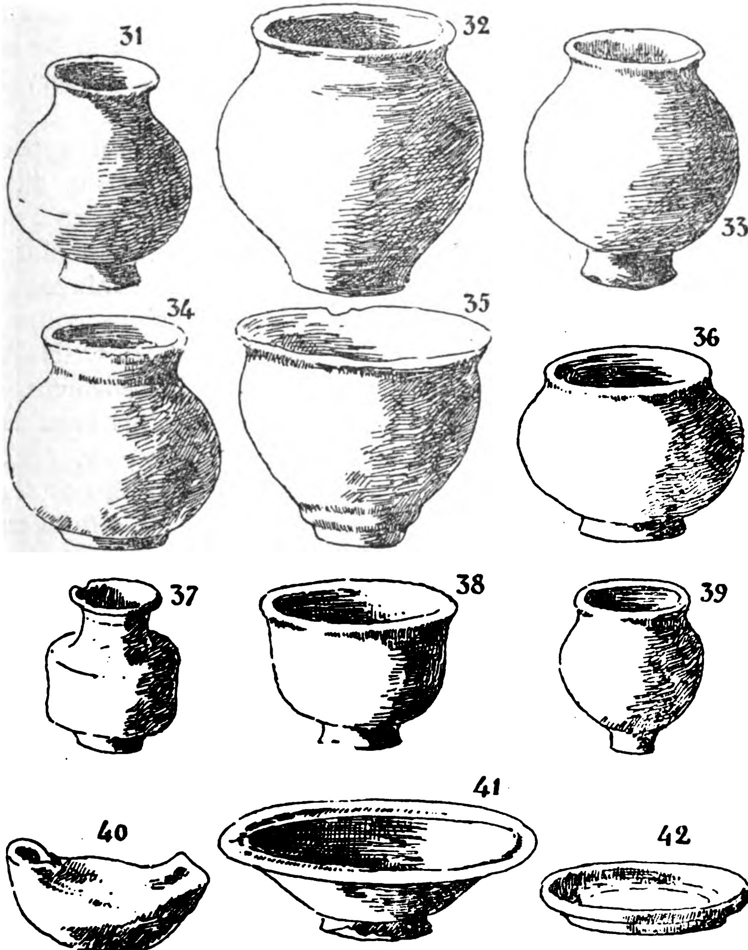
« Ces vases furent-ils destinés à contenir des onguents ? Ou bien, sont-ils des *ex-voto ?* Ces deux suppositions peuvent se concilier : je penche vers la dernière, confirmée par ce fait que les monnaies ont, pour la plupart, été trouvées au fond des vases.

« Disons aussi que, dans le fond de quelques-uns de ces petits meubles, on a reconnu des culots métalliques non encore déterminés. »

La plupart des objets trouvés dans la citerne antique, sont

1. La source jaillit au milieu des dépôts glaciaires dont les blocs mêlés à l'argile, recouvrent le fond de la citerne, c'est-à-dire le grès nummulitique qui forme le versant nord du Roc-de-Chère. La minéralisation de l'eau est due à la décomposition des pyrites qui abondent dans les niveaux de contact entre les couches tertiaires et le calcaire sénonien.

venus enrichir les collections du Musée. Cet établissement possède une cinquantaine de ces petits vases en terre rougeâtre sans glaçure. Les formes en sont très variées et répondent à peu près en petit, à tous les types de la poterie gallo-romaine alors en usage, ainsi que l'on peut s'en convaincre par l'examen de la planche IV. — L'un de ces ustensiles, en particulier n° 40,



Pl. IV. — *Fig. 31 à 39*, petits vases en terre rougeâtre ; *fig. 40*, lampe grossière en argile; *fig. 41*, petite jatte en terre ; *fig. 42*, plat en terre.
Objets trouvés dans la citerne antique des thermes de Menthon (demi gr. nat.).

figure une lampe très grossière, dont la forme n'est pas commune dans les trouvailles de la région. — L'exiguité de ces récipients, l'endroit où ils ont été recueillis, la présence de monnaies au fond de quelques-uns, permettent de supposer que c'étaient là des objets votifs. Il ne faut donc pas, croyons-

nous, y voir des vases à onguents ou à parfums comme on en avait un instant eu l'idée.

De la même citerne sont sortis deux instruments antiques représentés pl. V *(fig. 29 et 30)* et conservés au Musée : 1° un outil en fer, long de 0^m26, à douille et à croc latéral dont l'extrémité est aplatie et dentelée en pointe. C'était probablement une sorte de gaffe ou de croc de pêcheur, pouvant servir également au harponnage du poisson ; 2° une grille en plomb, sorte de crapaudine perforée de trous ronds, qui servait à l'obturation d'un tuyau d'adduction pour les eaux.

Quant aux monnaies, celles trouvées dans le réservoir appartenaient aux deux premiers siècles, sauf une très fruste, d'un Constantin. Alph. Despine cite un Vespasien COS VIII, un Trajan COS V, un Hadrien COS III, un Antonin COS III, un Marc-Aurèle, etc. Celles que l'on dit avoir été ramassées sur le roc de Chère, l'ont été aussi en réalité aux environs des bains, comme cette monnaie d'Antonin, qui faisait partie de la coll. C.-H.-A. Despine [1]. Sur le roc de Chère a été recueilli également et donné au Musée par M. Monnet, architecte, un très beau denier d'argent de la famille Cornelia, frappé en 74 av. J.-C., pendant la questure de Cneius Cornelius Lentulus : Buste diademé du génie romain à dr. ℟. LENT. CVR + FL (*Lentulus curator denariis flandis*). Le globe entre un sceptre et une couronne de lauriers et un gouvernail, à dr. ; dans le champ, EX. SC. Encore maintenant, certain paysan de Menthon prend sa pioche, s'absente quelques heures et vous revient avec des pièces du IIIe siècle, provenant évidemment d'un trésor caché non loin de là et éparpillé dans le sol au cours des travaux agricoles.

Mentionnons encore comme étant sorties de la même station archéologique, une bague en or (coll. Despine) et trois statuettes en bronze, celles-ci, découvertes en 1848 et possédées maintenant par le musée de Genève. L. Revon en parle comme si elles étaient gauloises ; mais, ce semble, à tort [2].

En 1872 entrent au Musée comme provenant des bains, une petite lampe, une soucoupe, un couvercle en stéatite (pierre ollaire) et un fond de poterie à l'estampille de Martinus (*Cat.* II, n° 136), un moyen bronze d'Hadrien .HADRIANVS AVGVSTVS ; buste lauré à dr. ℟ SALVS AVGVSTI COS III S. C. La Santé debout à gauche nourrissant un serpent enroulé autour d'un autel et levant un sceptre.

1. L. Revon : *Rev. sav.*, 1866, p. 53.
2. Id. : *La Haute-Savoie avant les Romains*, ch. XI, *additions*.

Il y a une dizaine d'années, une société fut créée pour exploiter les bains. Elle fit faire de nouvelles fouilles qui aboutirent à la découverte d'un canal en ciment rouge profond de 0m60, large de 0m40, s'ouvrant presque au niveau du sol et qui recueillait les eaux pour les déverser dans le lac, de nouveaux murs et de nouveaux débris, auxquels sont à joindre deux anses d'amphore appartenant à M. Vernet, dont la petite propriété est comprise entre les bâtiments des bains modernes et le roc [1].

Autant que l'on peut s'en rendre compte par l'étude des plans levés successivement par Revon en 1865 et par MM. Ruphy et Vigliano, il est certain que les thermes de Menthon n'étaient pas établis, en ce qui concerne la distribution des pièces, suivant le type classique des balnéaires dont l'antiquité romaine nous a laissé de nombreux vestiges [2]. On y constate de prime abord un mode d'aménagement assez particulier. En utilisant pour l'identification de ces bâtiments, la superposition des croquis divers que nous possédons, il n'est guère possible de restituer les thermes dans leur état primitif. Les conjectures les plus probables sont les suivantes. *(V. plan sur la carte hors texte.)*

Il existait deux corps de bâtiments séparés par un intervalle ou une allée *M* et divisés en un certain nombre de pièces.

D'après un plan de Revon, manuscrit, dressé dès 1857, et qui nous a été obligeamment communiqué par M. J. Serand, *C* et *I* sont les habitations des fermiers, bâtis sur les murs antiques, *O* est leur jardin clos également par des murs romains. Dans la partie Est-Sud, et suivant un alignement Nord-Sud, on a découvert des fondations en hémicycle qui devaient faire partie des piscines circulaires (probablement des *frigidaria*). Le corps de bâtiment Sud, était divisé en pièces, dont trois *H R N* communiquaient entre elles par des portes dont le seuil était formé de grosses pierres de taille élevées de 0m30 environ au-dessus du sol. Un réseau de distribution pour les eaux *C'*, suivant parfois le contour des murailles, était constitué par des canaux d'où l'on a sorti les conduits en terre à section rectangulaire du *vaporarium*.

1. L. Revon : *Insc. antiques*, nos 182 PROBI et 183, dont la lecture, ME PROCL est douteuse. Quant au canal on l'a retrouvé quand on creusa, quelques mètres plus bas, la cave du restaurant des bains : il en coupait obliquement l'angle N.-E.

2. De Montfaucon : *L'Antiquité expliquée*. — De Caumont : *Archéologie*, p. 133, Caen, 1868. — Daremberg et Saglio : *Diction. des Antiquit. grecques et romaines*, article Balneum. — De Vesly : *La Villa et le Balnéaire de la Mare du Puits*, in *Bull. arch. du Com. des trav. hist. et scient.*, 1902, p. 31. — Cf. aussi Vitruve, l. V.

Une partie très importante, découverte dernièrement comme nous l'avons dit, est un *frigidarium*. Cette pièce détruite en partie, est coupée à angle obtus par le retour d'un mur construit à une époque bien postérieure après la destruction des thermes. La coupe relevée suivant la ligne *a b*, montre la disposition bien connue de cette chambre avec son dallage et les gradins circulaires dont les marches inférieures plongent dans l'eau.

Les chambres *P* et *K'* ont montré des conduits de chaleur ou de fumée pratiqués dans l'épaisseur des murs et en relation avec les fourneaux de l'*hypocauste*, un pont en carrelage *J* sur souterrain recouvrant probablement le *praefurnium* communiquant avec le fourneau. Enfin, les pièces *X Q R* avaient l'une de leurs parois disposée en demi cercle surbaissé : c'étaient très probablement des *caldaria*, ou des *laconica* chauffés par les conduits de chaleur creusés dans l'épaisseur des murs près des chambres *P* et *K'*. En *X*, en un point situé à l'entrée de la pièce où paraît aboutir un couloir non complètement dégagé les fouilles ont mis à jour une pierre rectangulaire de $1^{m}20 \times 1^{m}$ creusée en forme d'évier avec une rebord de quelques centimètres ; près de là gisaient des restes de charbon.

L'emplacement des thermes romains de Menthon est recouvert maintenant par des constructions modernes, et par celles plus récentes de l'établissement de bains. En ce qui concerne les restes antiques, il ne reste plus de visible, à droite du chemin qui monte au village, que des pans de muraille, en petit appareil, moellons équarris de $9^{c}/^{m}$ sur $16^{c}/^{m}$, sur lesquels s'appuie la maison de M. Thée [1].

Ajoutons enfin que les constructions romaines des bains affectent les mas appelés en 1730, mas du Bani et du Var, sur Talloires ; et il est probable qu'on trouverait d'autres vestiges, non dans leur voisinage immédiat, mais dans les mas du Bouverat et de la Fin de Menthon. Quant aux habitations rurales, elles devaient se concentrer en un petit vicus dans les mas de la Muraz [2], du pré du mur, du Carroz, des Choseaux *(casalia)* et des Bottières, cité en 1612 sous le nom de *clouz des Bottières* : dans ce dernier mas, champ Belluard, à $1^{m}33$ de profondeur, on a trouvé, comme dans les précédents, des fondations, des pierres taillées, des briques et des tuiles à rebord.

(A suivre.) Ch. MARTEAUX et Marc LE ROUX.

1. Nous remercions vivement notre sympathique conseiller municipal pour les documents qu'il nous a si aimablement fournis.
2. Sur ce mot, v. *Voie romaine*, I, p. 32.

LA DERNIÈRE CAMPAGNE
D'AMÉDÉE VI, COMTE DE SAVOIE
(1382-1383)

(Voir *Revue savoisienne*, année 1902).

TABLE DES NOMS

Les numéros renvoient aux chiffres placés en tête de chacun des articles du Compte.

A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

L

N

O

P

Q

R

T

Y

S. CORDERO DE PAMPARATO.

LE SÉJOUR
DE
LEURS MAJESTÉS SARDES ET DE LEURS ALTESSES ROYALES
A ANNECY, EN 1775

Après que Turin fut devenue capitale des Etats de Savoie, les ducs ne vinrent que rarement séjourner dans le plus ancien de leurs domaines. Depuis le milieu du XVIII[e] siècle notamment, après l'occupation espagnole, les princes n'avaient plus repassé les Alpes.

Le mariage du futur Charles-Emmanuel IV, alors prince de Piémont, avec Marie-Clotilde de France, sœur de Louis XVI, parut au roi de Sardaigne une heureuse occasion de voir ses sujets de delà les monts. Victor-Amédée III voulut que cette visite donnât aux habitants de la Savoie une impression grandiose de la cour de Turin. Une suite nombreuse l'accompagna, si importante qu'elle dut se scinder en trois groupes pour franchir le Mont-Cenis.

Le premier groupe, celui du roi, partit de Turin le 12 juin 1775. Le protocole sarde avait ainsi fixé les préséances :

Première berline. — L'aumônier, le majordome, un cornette des gardes du corps et le maître des requêtes.

Deuxième berline. — Le comte de Malines, gouverneur du prince de Piémont, le sous-gouverneur et le premier écuyer du prince.

Troisième berline. — Un capitaine des gardes du corps, le chevalier d'honneur, le premier écuyer du roi et celui de la reine.

Quatrième berline. — Le roi, la reine, le prince de Piémont et la dame d'atour.

Cinquième berline. — Trois dames du palais.

Enfin, en queue, venaient de simples carrosses pour les femmes de chambre, le médecin et le chirurgien.

Le deuxième groupe partit le 14, composé par les princesses, sœurs du roi, et leur suite, sous la conduite du comte Provana. Enfin le troisième groupe partit le 18 avec le duc et la duchesse de Chablais.

Après avoir couché à Avigliane le 12 juin et le lendemain à l'abbaye de Novalaise, le royal cortège se prépara à faire l'ascension du Mont-Cenis. Laissons parler l'auteur d'une relation inédite qui nous a conservé les détails de ce voyage [1].

Le 14 au matin, après la messe, l'on partit pour se rendre à Lans le bourg. Le Roy et Monseigneur le Prince de Piemont firent la montée à cheval, la reine la fit en chaise à porteurs suivie de ses dames et de sa cour. L'on déjeuna à l'hôpital. A la descente de la montagne, le Roy et M. le prince de Piémont montèrent aussi en chaise à porteurs... L'on arriva à Lans le Bourg à 11 heures environ du matin, où l'on dina et coucha; une autre compagnie à grenadiers envoyée de Suse fit la garde. Ce fut dans ce village où Leurs Majestés donnèrent un exemple bien édifiant de leur piété et de leur religion, car s'y étant trouvées le jour de la fete de Dieu, le roy voulut assister à la Procession que l'on fit dans la rue en portant le dais avec Monseigneur le prince de Piemont, M. le comte de Malines et le capitaine de la garde. La Reine suivait le flambeau à la main avec ses dames.

Le 15 au matin, Leurs Majestés se rendirent à Modane où elles dinèrent et couchèrent et y trouvèrent une garde du Régiment de Chablais. Le 16, l'on atteignit S. Jean auprès du midi. A la porte de la ville les sindics en habit de cérémonie de même que le juge mage à la tête de son corps ; une compagnie de bourgeois proprement habillée en uniforme étoit postée le long de la rue où Leurs Majestés devroient passer.

Suit la description des fêtes et cérémonies de Saint-Jean-de-Maurienne où le roi reste trois jours ; le 19, le roi, la reine et le prince de Piémont vont à Aiguebelle et couchent chez M. de Chouboneau. Le 20, arrivée à Chambéry ; départ le 27 pour Annecy, toujours en trois groupes, en passant par Aix, avec dîner à Saint-Félix.

L'on s'arrêta à S. Felix, continue notre anonyme, pour y diner et sur les deux heures de l'apres midi la Cour reprit la route pour Annecy. A un quart de lieu environ de la ville, l'on rencontra une compagnie de tireurs, et à la portée de la même le Commandant, a la tete des sindics et de la magistrature, eut l'honneur d'en presenter les clefs a sa Majesté. En traversant la ville et passant devant la collégiale fondée par les anciens ducs de Savoie, [la collegiale] se trouva en habit de chœur avec le doyen à la tête; une compagnie de milice urbaine en uniforme y étoit rangée en bataille, ayant une bande à la tête. Leurs Majestés allèrent descendre à la maison de M. le Comte de Sales où M. l'Evêque à la tête de son Chapitre et du Clergé eut l'honneur de le recevoir et complimenter à leur descente de carosse.

La noblesse s'y trouva aussy de même que les dames qui étoient rangées le long de l'escalier à droite et à gauche.

Le Roy, apres avoir vu un instant l'évêque, fit remercier les dames et renvoya les harangues au lendemain.

1. « Relation du voyage de la Cour pour la Savoye à l'occasion du mariage de Monseigneur le prince de Piemont avec Madame la princesse Clotilde de France », manuscrit de 67 pages, in-4° papier, conservé à Turin, dans la Bibliothèque privée du Roi, n° 21 du fonds Patria

Les deux autres Cours arriverent demi heure l'une après l'autre, et toute la famille royale logea dans la même maison.

Voici l'un des plus curieux détails qui aient frappé l'auteur de notre relation :

Sur les 3 heures de l'après midi [le lendemain], la Reine reçut les dames au baise main, après laquelle [ceremonie], elle alla se promener au Paquet *(sic)* qui fut ensuite illuminé et où l'on tira un beau feu d'artifice. Il y eut aussi illumination dans toute la ville pendant le séjour que la Cour y a fait. Le 29 au matin, le Roy voulut admettre les Chevaliers tireurs qui lui donnèrent l'après diné l'amusement d'abattre l'oiseau : et pour cet effet l'on avoit dressée une longue perche à la portée du logement de Leurs Majestés afin qu'elles fussent à leurs aises de jouir de ce spectacle, lequel fini, Leurs Majestés et leurs Altesses Royales allèrent à la Visitation, où elles entrèrent.

L'auteur fait ensuite le récit du voyage de Leurs Majestés à travers le Faucigny et le Chablais : le 29, la Cour séjourne à Bonneville où MM. les Chevaliers tireurs se font admirer ; le 30, elle arrive dans le Chablais en passant par Annemasse. La famille royale loge à Thonon dans l'hôtel de M. de Sonnaz. Elle se rend ensuite à Evian et reçoit l'hospitalité chez M. de Blonay.

Son récit est très heureusement complété, pour les solennités qui accueillirent le séjour de Leurs Majestés à Annecy, par une relation insérée dans le Registre des Délibérations municipales dont nous donnons la teneur.

MAX BRUCHET.

Relation de l'arrivée et séjour de Leurs Majestés et de toute la famille royale en cette ville [1].

Dès le mois d'août 1775, sur l'agréable nouvelle que le Roi, la Reine, le prince de Piedmont, le duc et la duchesse de Chablaix et les deux princesses sœurs du Roi passeraient l'été au deça des Monts et qu'Annecy serait honoré de leurs présences, le Conseil municipal donna des ordres pour un arc de triomphe, pour la décoration des quatre portes de la ville, pour l'illumination de son hôtel, pour le renouvellement des penons [2], pour des feux d'artifices et pour un feu de joye au Pâquier Mossière [3].

Durant le mois de mai, il se forma une compagnie dragone de cent dix hommes, composée des principaux citoyens et chevaliers tireurs, sous un uniforme verd à doublure et revers rouges, boutonnières et épaulette en argent, veste et culotte de couleur blanche.

Au commencement de juin, on apprit que LL. MM. avaient fixé leur départ au douze de ce mois. En conséquence, Mgr notre évêque ordonna des prières pour obtenir du Très Haut que nul accident ne troubla leur

1. Archives municipales d'Annecy, 56e vol. des Délibérations, folio 42 verso.
2. Drapeaux.
3. Le Pâquier actuel,

voyage. Le matin de ce jour meme, tous les corps éclésiastiques et séculiers allèrent sur les neuf heures à l'église Cathedrale d'où l'on se rendit processionnellement à celle de Saint-François de Sales pour une messe solennelle. A l'issue de la messe, on chanta l'*exaudiat* et l'on dit l'oraison *pro Rege* avant la bénédiction du Saint-Sacrement. La bourgeoisie dragone assista à cette cérémonie à la suite du corps de ville.

Le 18 juin, jour de Dimanche, les quatre penonages, soit compagnies de quartiers, prirent les armes pour la bénédiction de leurs drapeaux refaits à neuf. Sur les dix heures du matin, ces compagnies furent conduites aux cloîtres de la cathédrale. Aussitôt, on détacha un piquet pour accompagner les capitaines qui vinrent prendre dans l'hôtel de ville les drapeaux et les portèrent sans les déplier dans l'église cathédrale où la bénédiction en fut faicte par Monseigneur l'évêque, assisté de ses officiers.

Dans cette cérémonie, M. de Boringe, capitaine-colonel de ville reçut des mains de Sa Grandeur les drapeaux ; et comme les enseignes n'avaient pas été nommés, il les remit aux lieutenants qui les rapportèrent en bon ordre.

Il y eut ensuitte dans l'hôtel municipal un grand dîner que M. le Capitaine-colonel donna aux syndics et aux officiers des penonages. Les santés du Roi et de la Reine y furent souvent répétés. Le soir, il y eut bal public donné par le même seigneur et par Messieurs les syndics. Une salve l'annonça, et ce fut M. le chevalier de Blanzy, commandant de la ville, qui l'ouvrit avec Madame de Boringe, épouse de M. le Capitaine-Colonel.

Le 20, sur l'arrivée du Roi, de la Reine, des princes et des princesses à Chambéry, le Conseil municipal députa pour les y aller complimenter les seigneurs premier, second et quatrième sindics, avec M. le chevalier de Charrière. Ces quatre députés partirent le lendemain. Revenus le 23, ils assemblèrent en ce jour même le Conseil et lui communiquèrent par leur rapport la joye délicieuse dont les avait pénétré l'accueil extrémement gracieux de LL. MM. et de LL. AA. Le Roi s'était expliqué de la manière la plus favorable soit sur le fidèle attachement d'Annecy pour ses souverains, soit sur la paix et la tranquilité qui caractérisait cette ville, ajoutant qu'il y viendrait avec plaisir et dans peu de jours. En effet les fourriers de la Cour arrivèrent le lendemain 24 juin pour visiter les logements, et le 26 ceux des gardes du corps annoncèrent l'arrivée de LL. MM. et de la famille royale pour le 27, à deux heures après midy. De là un empressement général au milieu duquel arrivèrent à la solde de la ville, pour la compagnie dragone, cinq musiciens et trois tambours.

Dans ces entrefaites, M. le premier sindic reçut une lettre de M. le Commandant général de Savoye où était prescrit le cérémonial que l'on devait observer à l'entrée de LL. MM. Monseigneur l'évêque d'un autre côté envoya à Messieurs les Sindics une copie de l'étiquete qui lui avait été adressée par M. le Maître des cérémonies. En voici la teneur :

« Le Roi, en arrivant à Annecy, trouvera à la porte de la ville M. le commandant avec le corps de ville qui sera en habit de cérémonie, et celui-ci aura l'honneur de présenter les clefs à LL. MM. M. le juge-maje sera à la gauche de la porte avec son corps de magistrature, également en habits de cérémonies.

« A l'endroit où LL. MM. descendront du carosse, Mons. l'évêque s'y trouvera avec son chapitre en habit de chœur et le clergé, qui borderont la haye à droite et à gauche.

« La noblesse sera près de l'escalier de même que les dames, tout à fait au bas de l'escalier.

« Le chapitre de la collégiale [1] se trouvera devant son église, rangé en haye en habits de chœur au passage de LL. MM.

« S. M. fixera le jour qu'il voudra admettre le corps du chapitre de la cathédrale pour faire son compliment à LL. MM. de même ensuite qu'à toute la famille royale. Le corps de ville sera également prevenu par le maitre de cérémonies, de même que le corps de la magistrature du jour qu'ils seront admis pour faire leurs compliments.

« Le Roi donnera également ses ordres s'il voudra admettre la collégiale, de même que les chefs des ordres réguliers, auquel cas ces derniers ne feront qu'un seul corps. Le chef du plus ancien ordre fera le compliment. »

Le 27, un escadron de la bourgeoisie dragone alla au devant du Roi sous les ordres de M. le capitaine-colonel de ville sur des chevaux élégamment et uniformément enharnachés avec l'étendart, la bande [2] de musique et deux tambours. Ce corps rencontra près de Mathonex LL. MM. qui lui marquèrent leur satisfaction, et après avoir fait parade aux princes et aux princesses, il fit l'arrière garde, poste que le Roi lui avait assigné.

Dès que l'on apperçut les carosses près de Sacconges, on commença les décharges des boetes sur l'esplanade du chateau. Dans le même moment, le carillon de toutes les cloches se fit entendre, et bientôt toutes les rues retentirent d'acclamations et de cris de joye.

A l'entrée du fauxbourg du Sépulchre, un magnifique arc de triomphe, chef d'œuvre de perspective, attira l'attention de toute la Cour et mérita l'applaudissement des connaisseurs. Sous une couronne royale, il avait pour inscriptions du côté de la campagne ces mots : REGI AUGUSTISSIMO VICTORIO AMEDEO III et du côté de la ville ces autres : INGRESSUI REGIS FELICISSIMO. ANNECIUM MDCCLXXV.

Ce fut à la porte Sainte Claire que se trouvèrent M. le Commandant de la ville, Mess. les sindics revêtus de leurs robbes municipales et Messieurs de la magistrature, les premiers à droite et les seconds à gauche.

Les clefs furent présentées suivant le cérémonial. D'ailleurs S. M. fut complimentée par M. le premier sindic.

Sur la place Notre-Dame, il y eut la parade des bourgeois dragons qui étaient restés à pied.

Le chapitre de la collégiale forma aussi au passage de LL. MM. une haye devant son église avec sa masse de cérémonie et sa croix, les clercs de chœur en tunique, les habilités en surplis, les prêtres d'honneur et les chanoines en grand habit de chœur et M. le doyen en étole et en chappe.

Quant à Mons. l'evêque, il se conforma avec son chapitre au cérémonial decrit cy-dessus ; la noblesse et les dames en firent de même.

Les acclamations du peuple avaient suivi le carosse du Roi depuis Loverchy. Elles redoublèrent devant l'hôtel de Sales [3] où LL. MM. et la famille royale descendirent à deux heures et demi. Le Roi et la Reine ont logé au premier appartement de cet hôtel, le prince de Piedmont, le duc et la duchesse de Chablais au second, et les princesses sœurs du Roi au troisième.

1. Collégiale Notre-Dame de Liesse.
2. Cette expression trahit l'origine piémontaise de l'auteur de cette relation anonyme.
3. Hôtel construit en 1690 par la famille de Sales portant aujourd'hui le n° 12 de la rue du Pâquier.

Lorsque les carosses de la Cour eurent laissé la rue libre, toute la bourgeoisie dragone, partie à pied et partie à cheval, ayant à sa tête M. le Capitaine-Colonel, vinrent se ranger en bataille près du palais, LL. MM. et LL. AA. se montrèrent aussitôt sur le balcon, applaudirent à la parade de ce corps et ne se retirèrent que lorsqu'il eut défilé, ce qu'il fit en bel ordre.

Le 28 juin, Monseigneur notre évêque, le chapitre de la cathédrale, Messieurs les sindics, le corps de la magistrature et les supérieurs des maisons régulières se rendirent à 9 heures du matin pour l'audience de LL. MM. et de LL. AA. Survint 9 heures et demi le chapitre de la Collégiale. Un moment après Sa Grandeur fut admise. Ensuite M. le Maître des cérémonies vint dire à M. le Doyen que s'il ne souhaitoit pas de complimenter, la collégiale serait admise conjointement avec la cathédrale, au lieu que s'il voulait haranguer, elle aurait une audience particulière. Comme M. le doyen préféra l'audience particulière, M. le Maître des cérémonies introduisit d'abord Mess. de la Cathédrale, après Mess. les Syndics, ensuite Mess. de la Magistrature, puis Mess. de la Collégiale, enfin Mess. les Supérieurs des ordres réguliers.

Chaque corps dans cet ordre harangua 1° le Roi, 2° le prince de Piedmont, 3° le duc de Chablaix, 4° la duchesse de Chablaix, 5° les princesses sœurs du Roi, 6° la Reine.

Mess. les Sindics en robbe eurent l'honneur de baiser la main à tous et M. le premier seul eut celui de les haranguer.

Entre onze heures et midi, la Cour alla en carosse assister dans l'église cathédrale à une basse messe célébrée par le grand vicaire de la cure royale de Turin.

Mgr notre évêque, en habits pontificaux, à la tête de son chapitre, reçut LL. MM. et les harangua en leur présentant l'eau bénie.

Un détachement de la bourgeoisie dragone faisait haie dans la nef à vingt-quatre jeunes garçons qui, vêtus de blanc et ornés d'une écharpe de couleur rose, répandirent des fleurs devant les pas de LL. MM. à l'entrée et à la sortie.

Cet hommage de l'enfance fut extremement [bien] accueilli par toute la Cour, il se réitera sous la même escorte et avec le même avantage vers les six heures du soir sur l'escalier de Saint-François de Sales, église où le grand vicaire que l'on vient de désigner donna la bénédiction solennelle du Saint-Sacrement [1].

Au sortir du salut, le Roi, la Reine, les princes et les princesses entrèrent avec les dames dans le couvent.

Sur les huit heures, ils remonterent en carosse et se rendirent au Paquier Mossière pour la fête que l'on va décrire.

Des piles immenses de bois, allumées sur les hauteurs d'Epagny, de Metz, de Pringy, de Villa, de Naves, de Dingy, d'Annecy-le-Vieux, de Veirier, de Menthon, de Talloire et de Sevrier embrasaient l'atmosphère et rendaient le jour aux collines.

Neuf hautes tours de feu, soutenues par des radeaux, flotaient sur le lac et couvraient sa surface de flammes ondoyantes.

1. Cette église se trouve sur la place de l'Hôtel-de-Ville. Elle a été longtemps désaffectée puis réparée, mais non rendue au culte.

Les illuminations des Capucins [1], des Missionnaires [2] et des petites Visitandines [3] offraient dans le lointain une lueur douce et gratieuse.

Un industrieux feston de vive lumière couronnait le mur du Pré Lombard [4].

On eut dit que le pavillon et les buttes des chevaliers-tireurs jettaient des étincelles.

Par une combinaison ingénieuse de lampions, le couvent de Saint-Dominique [5] présentait à l'œil un superbe palais à l'italienne. Le clocher de cette église s'eloignait pour ainsi dire. A son aspect, on croyait voir un bastion enflammé sur la montagne.

Dans le promenoir [6] des Barnabites s'elevait avec magnificence un temple lumineux orné d'obélisques et de hiérogliphes. Le buste du Roi, ouvrage d'un pinceau léger et vrai, en occupait le centre, sous une figure de la renommée. On lisait sur le piédouche cette devise AMOR, SPES, SECURITAS. Deux cartouches latérales renfermaient ces autres inscriptions : MAJORUM VIRTUS MICAT OMNIS IN UNO. NON ILLO MELIOR QUISQUAM NEC AMANTIOR AEQUI.

Une chaine radieuse de guirlandes rustiques embellissait l'avant-cour des dames de Saint-Bernard [7].

La grande allée du promenoir public [8] terminée par une perspective de grand gout et affranchie des tenèbres par cent trente pots à feu devint un bosquet enchanté qui, par la longueur, étonnait la vue.

Au bout de cette allée, un artificier soudoyé par la ville, fit jouer un soleil et deux gerbes qui, en disparaissant, laissèrent lire sur la perspective ce vœu de tous les citoyens : VIVAT REX.

Sur la pelouse, on donne le spectacle d'une longue tempête où la lueur rapide des éclairs, l'éclat et les roulements du tonnerre, la clarté brillante et le vol tortueux de la foudre furent à plusieurs reprises représentés d'après nature. La foudre embrasa un bucher d'une hauteur prodigieuse d'où s'élancèrent des grêles et des pluyes de feu, accompagnées de sifflements. Succédèrent des arc en ciels. Enfin parut un firmament étoilé. Au reste, dès l'entrée de LL. MM. au Paquier, les boetes ne cessèrent de ronfler par intervalles. Ajoutons qu'au moment où les carosses repassaient le pont, on jetta dans le canal un nombre de canards artificiels qui plongèrent plusieurs fois avec succès.

Telle fut la réjouissance du Pâquier. En général, elle présentait un vallon preparé par la nature et embelli par l'art où tous les éléments concouraient au plaisir des yeus. Les villes opulentes ont donné des fêtes plus somptueuses, mais au jugement des spectateurs instruits, elles n'en donnèrent jamais de plus belles.

Il arriva néanmoins un inconvénient. Heureusement il fut passager. Narrons le fait et ses suites. Aux cris d'allégresse, les chevaux du carosse s'effarouchent et la Reine s'effraye. Aussitôt un écuyer fait signe de la main et s'écrie : *Silence, citoyens, si vous aimez le Roi, montrez-le.* Il dit, et soudain une foule de six mille âmes se tait. A ce prompt silence, le Roi connait

1. Ce couvent se trouvait alors sur l'emplacement des Hospices actuels.
2. Alors le Grand-Séminaire.
3. Elles occupaient le couvent de Saint-Joseph actuel.
4. Sur son emplacement se trouve aujourd'hui l'Hôtel-de-Ville.
5. Aujourd'hui caserne Decoux.
6. Ancien collège Chapuisien annexé à la caserne Decoux.
7. Ancien couvent de Bonlieu aujourd'hui maison Faletti sur le Pâquier.
8. Promenade du Pâquier.

son peuple. Il s'applaudit de la confiance qu'il lui a marquée en venant sans garde, recommande aux bourgeois dragons qui étaient là venus de maintenir l'ordre sans faire mal à personne, fait dételer les chevaux et continue avec toute la Cour de jouir du spectacle, en permettant aux citoyens de contempler de près son auguste visage adressant la parole à plusieurs et faisant accueil à leurs réponses naïves.

Au retour du promenoir, l'illumination de la ville fut dans chaque quartier un nouveau spectacle. En voici quelques particularités :

Le grand arc royal et ses supports figurés par des lampions sur le frontispice intérieur de la porte du Paquier présentaient un point de vue majestueux.

Aux fenêtres de l'hôtel de Sales, le cristal se plaisait en quelque manière à refléchir la lueur des bougies. Si la Cour fut arrivée quelques jours plus tard, on aurait élevé vis à vis de cet hôtel une perspective emblématique. C'était le dessein du Conseil de ville.

Pour élargir la façade de l'hôtel municipal [1], on avait imité à ses cotés deux grands portails où se lisaient ces inscriptions tirées d'Horace :

Vultus ubi tuus affulxit, Dux bone, gratior it dies.
Longas, o utinam, dux bone, ferias præstes civibus.

C'était sur ces deux portails, sur toute la façade et sur le balcon une splendeur continue qui ressemblait à celle du soleil.

Les deux salons de la Collégiale, illuminés par une multiplicité de lampions et de bougies et par quatre grands flambeaux, répondirent assez à l'hotel de ville.

L'un de ces salons était décoré de deux pyramides triangulaires dont les pointes terminées par des globes soutenaient deux belles figures, la justice et la bienfaisance royale. A ces figures assortissait sur le balcon un tableau emblématique où, regardant le chiffre du Roi, la religion versait un vase d'encens sur un brasier qui avait pour base un autel paré de l'écu du chapitre. Ce tableau exprimait l'éloge du Roi et le vœu des citoyens en ces termes :

Hic amet dici pater atque princeps.

Le salon supérieur fixait le coup d'œil par le monogramme de Marie et par le chiffre du Roi et par celui de la Reine.

Au fronton, l'œil de bœuf de l'hopital avait pour ornement l'écu de Savoye et un double cercle de lumière.

Une multiplicité de candélabre mosaïque distinguait l'église cathedrale et l'ancienne rue des Juifs [2]. Cette rue d'ailleurs n'avait rien de plus brillant que le palais épiscopal.

Nous avons oublié de rapporter que les confrères de Sainte-Croix avaient dressé devant leur chapelle un treillis champêtre et huit torches ardentes. Mais on n'omettra pas le cadran placé sur la façade de S. Dominique avec cette inscription :

Unam diem Titus perdidit. Victor nullam amittit horam.

On ne manquera pas d'observer que toute la Cour, surprise et charmée des réjouissances du 28 juin, se répandit en applaudissements et en éloges.

Le 29, LL. MM. et LL. AA. partirent sur les sept heures du matin pour

1. Aujourd'hui Secrétariat des Hospices, rue Notre-Dame.
2. Rue de l'Evêché actuelle.

Bonneville. Nous voudrions, dit le Roi en montant en carosse, emporter Anneci et ses habitants. C'est avec une semblable énergie que toute la suite, seigneurs, dames, gardes du corps, livrée même se louait des logements et des citoyens.

Le 4 juillet, LL. MM. et LL. AA., revenues d'Evian, de Thonon, de Bonneville, arrivèrent sur une heure après midi au bruit successif des boîtes, au carillon de toutes les cloches et aux acclamations du peuple. Elles furent saluées à Brogny par l'escadron équestre de la bourgeoisie dragonne qui fit ensuite l'arrière garde, vers la chapelle de Notre-Dame de Pitié [1], par la collégiale en grand habit de chœur sous la masse de cérémonies, devant l'hotellerie du Pré Quarré par les bourgeois dragons restés à pied, à la porte de Bœuf par Mess. les Sindics accompagnés de M. le Commandant et par Mess. de la Magistrature, sous l'hôtel de Sales par Mgr l'évêque et plusieurs cathédraux en habit de visite ordinaire, à l'escalier par les dames.

Toute la bourgeoisie dragone, réunie au fauxbourg vint se ranger en bataille devant le palais, et après cette parade, elle se retira avec de nouveaux éloges.

Vers les six heures du soir, munis de l'agrément de S. M., Mess. les Sindics et Conseil de ville firent jouer devant la chapelle de Saint-Jean [2] une fontaine de vin accompagnée d'une quantité de gateaux jetés des fenêtres du voisinage par Mess. les Syndics. La Cour admira l'empressement pacifique du peuple à profiter de ses largesses. Il n'arriva ni trouble ni querelle. Tout se borna à quelques bourrades, à des vases de terre cassés plutôt par jeu que par colere. *Le bon peuple*, dit le Roi.

Sur les huit heures et demie, une decharge des boetes annonça le souper du monarque et l'illumination generale de la ville. Quelque temps après commença sous le palais un concert où deux chœurs, l'un de musiciens, l'autre du peuple chantèrent une chanson sur le bonheur du règne. LL. MM. et LL. AA. quitèrent la table et parurent sur le balcon pour applaudir.

Le lendemain 5 juillet, la Compagnie des Bourgeois dragons, mandée par le Roi, se rendit au palais sur onze heures du matin, S. M. la reçut avec bonté dans la salle d'audience, l'exhorta à se perpétuer sous son uniforme et la nomma *Légion Savoyarde*. A onze heures et demi, le gros de cette compagnie alla border la haye dans l'église de Saint-François de Sales, où toute la Cour se rendait à pied pour la messe. Le sacrificateur fut le grand-vicaire qui avait célébré le 23 juin dans l'eglise cathédrale.

Dès cinq heures et demi, on tira un oiseau, exercice qui plut beaucoup à LL. MM. La Légion savoyarde s'y était rendue en trois pelotons, le premier armé de l'arc, la second de l'arbalète, le troisième de l'arquebuse. L'arc et l'arbalette, malgré la dextérité des tireurs furent inutiles. Il fallut recourir à l'arquebuse. Cette dernière arme, au bout d'une heure de combat et d'efforts, donna la victoire au procureur Guillet, un des chevaliers tireurs.

L'oiseau abattu, toute la Cour alla se promener à pied au Paquier Mossière, où elle trouva la bourgeoisie dragone rangée en haye ayant à la tête l'heureux chevalier qui portait l'oiseau sur un javelot. Le Roi s'arrêta et accueillit le vainqueur.

1. Chapelle au sommet du faubourg de Bœuf remplacée aujourd'hui par le bureau d'octroi.

2. Chapelle de la Commanderie de Saint-Jean de Jérusalem près du puits Saint-Jean, démolie quand on a commencé la rue Royale sous la Révolution.

La promenade fut suivie d'un acte de religion. Du Paquier LL. MM. et LL. AA. se rendirent à l'église collégiale pour la bénédiction du Saint-Sacrement. Elles furent reçues par le chapitre en grand habit de chœur, et comme M. le doyen était occupé dans la sacristie, le plus ancien des chanoines eut l'honneur de leur présenter l'eau bénie et de les complimenter.

La bénédiction fut donnée pontificalement par Mgr l'évêque en l'assistance de M. le doyen et de deux chanoines.

Les jeunes enfants dont nous avons parlé sur le 28 juin ne négligèrent pas dans cette occasion de reprendre leurs ornements. Ils renouvelèrent leurs hommages à l'entrée et à la sortie de LL. MM.

Quant aux pelotons de la Légion, ils assistèrent au salut avec leurs armes respectives, et en se retirant, ils réverèrent selon le rite des chevaliers tireurs la relique de saint Sébastien.

Sur les huit heures et demi, le souper du Roi et l'illumination générale de la ville furent annoncés comme la veille par une décharge de boîtes. Suivit un concert public où l'on chanta une élégie sur le départ du Roi, à laquelle toute la Cour, mais particulièrement le prince de Piedmont parut fort sensible.

Cette nuit, ainsi que les précédentes, le peuple s'attroupa sur la place. Surviennent des musiciens : les personnes les plus distinguées dansent et le bal continua fort avant dans la nuit. Il fut éclairé par l'illumination de l'hôtel de ville, et malgré la multitude, on ne respira que joye, et tout annonçait le plaisir et la candeur.

Le 6 juillet, sur les sept heures du matin LL. MM. et LL. AA. se remirent en chemin avec toute la suite pour Chambéri. A leur départ, Mgr l'évêque accompagné de quelques chanoines cathedraux, M[rs] les Sindics en robbes municipales et Mess. de la magistrature se trouvèrent au palais. *J'ai connu, dit le Roi aux sindics, le bon cœur de vos citoyens et je prens cette ville en considération.* Ce fut aussi de la part des seigneurs et dames de la Cour une effusion de compliments.

Le chapitre de la collégiale, en grand habit de chœur et sous la masse des cérémonies, se présenta devant son église au passage des carosses.

La légion savoyarde, commandée par M. le capitaine-colonel, fit parade au Pâquier du Sépulcre près de l'arc de triomphe.

Nous finirons en observant que, durant tout le séjour, la compagnie des dragons du Roi, de quartier en cette ville, monta la garde au palais, que la bourgeoisie dragone eut la place N. Dame, avec la porte du Paquier Mossière et que les autres portes étaient gardées par des penons.

Si la ville jouit de la satisfaction de savoir LL. MM. et LL. Alt. et leur suite contents de leurs logements et des plaisirs qu'on leur procure, on en doit la reconnaissance au zèle de Mess. les membres du Conseil de ville et aux peines, soins et mouvements que se donnèrent Mess. le baron de La Balme, Ribitel, Delaplace et Audé, sindics.

GLANES

Sur l'initiative de M. César Duval, sénateur, membre de la Société Florimontane, la ville de Saint-Julien a célébré le 14 juillet dernier le troisième centenaire du traité de paix signé dans cette localité en 1603. Une plaque commémorative a été placée sur l'ancienne tour où le président de Rochette

proclama cet acte mémorable. Les discours prononcés à l'occasion de cette cérémonie, ont été réunis dans la brochure que M. C. Duval vient de publier à Saint-Julien, sous le titre du *Troisième Centenaire du Traité de Paix signé à Saint-Julien, le 11-21 juillet 1603 et la Fête nationale à Saint-Julien-en-Genevois, le 14 juillet 1903.*

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE SAVOISIENNE

TABLE DES MATIÈRES *des Bulletins de l'Association Florimontane et de la* **Revue Savoisienne** *(années 1851 à 1900)*, par M. Charles Marteaux, professeur au Lycée Berthollet, et vice-président de la Société Florimontane. — Un vol. grand in-8° de vi-88 pages sur deux colonnes. Prix : 2 francs ; *franco* : 2 fr. 50. Prière d'adresser les demandes à M. le Bibliothécaire de la Société Florimontane à Annecy.

Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs la publication de ce répertoire qui met en œuvre tant de recherches intéressantes sur la Savoie poursuivies sans relâche pendant un demi-siècle. Ce répertoire montrera, comme dit l'auteur, « de quelle incessante activité a fait preuve jusqu'à ce jour cette modeste association locale qui s'appelle la Société Florimontane et comment elle a servi utilement la science humaine. Si les limites de cette activité se confondent le plus souvent avec celles de l'ancien duché de Savoie, ce n'est pas que ses membres aient obéi à un sentiment d'égoïsme ou à la secrète satisfaction de censurer le présent en faisant valoir le passé, c'est plutôt qu'ils ont cru qu'en restant unis à leur sol natal, en exhumant de l'oubli sa glorieuse histoire et en resserrant les liens de toutes sortes qui les y attachaient, ils serviraient, comme l'a dit Fr. Rabut, d'autant mieux leur patrie.

« ... Ces pages seront pour beaucoup de bons Savoyards un utile chapitre au livre d'or de leurs ancêtres et comme un remerciement adressé à ceux qui par leurs travaux, leurs dons, leur esprit d'association et de solidarité, ont bien voulu coopérer à l'œuvre commune entreprise. »

Il faut remercier le vice-président de la Florimontane du travail ingrat qu'il a su mener si heureusement à bonne fin. Le monument qu'il a édifié était le plus bel hommage que l'on pût rendre à la féconde activité de la vieille Société annécienne.

Le Directeur-Gérant : Marc Le Roux.

8092. — Annecy. Imprimerie Abry.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 7 octobre 1903.

PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX, VICE-PRÉSIDENT.

En ouvrant la séance à 5 heures, **le Président** annonce les décès de M. DE LA FOREST-DIVONNE, sociétaire de 1900, et de M. MATHIEU, membre effectif depuis 1879. Il envoie aux familles si cruellement éprouvées les sympathiques condoléances de la Société.

Il adresse ses sincères félicitations à M. DÉSORMAUX qui vient d'être nommé officier d'académie.

Le procès-verbal de la dernière séance est ensuite lu et adopté.

La Société a été honorée d'une demande d'échange émanant de la Société d'archéologie de Bruxelles. Très sensible à cette faveur elle décide l'envoi des quatre dernières années de ses publications et sollicitera l'échange des publications antérieures.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages reçus :

Ch. MARTEAUX : *L'Amour de la petite Patrie,* discours prononcé le 30 juillet 1903 à la distribution des prix du lycée Berthollet. (Don de l'auteur.)

J. CORCELLE : *Antoine Favre, président du Sénat de Savoie.* Extrait des *Annales de la Société d'Emulation de l'Ain,* 1903. (Don de l'auteur.)

P. DE MORTILLET : *Entrées des Allées couvertes des environs de Paris,* 1 br. in-12. (Don de l'auteur.)

J. DÉSORMAUX : *Mélanges savoisiens.* Extrait de la *Rev. de Philologie française.* (Don de l'auteur.)

Le 3° Centenaire du Traité de Paix signé à Saint-Julien les 11-21 juillet 1603 et la Fête nationale. (Don de M. C. Duval.)

A. DESPINE : *Notice historique sur Menthon-les-Bains et ses Thermes* 1 br. in-8°, Annecy, 1865. (Don de M. Marteaux.)

E. BOULANGER : *Germination de l'ascospore de la Truffe,* 1 br. in-4°, Rennes, 1903. (Don de l'auteur.)

F. FENOUILLET : *Monographie du Patois Savoyard.* (Don de l'auteur.)

La Société reçoit avec plaisir cet intéressant ouvrage qui a obtenu le 1er prix au concours littéraire du *Cyclamen* en 1897.

J. REVIL et CORCELLE : *La Savoie et Aix-les-Bains.* Guide de la collection Boule, in-12, Paris, Masson. (Don de l'éditeur.) (Voir *Bibliographie.*)

Il nous est particulièrement agréable à ce propos de féliciter nos deux collègues de l'œuvre commune entreprise dans le but de faire connaître et apprécier les beautés naturelles de la Savoie et de souhaiter bon succès à ce livre qui contient une

monographie intéressante et bien documentée suivie d'un itinéraire de routes décrit d'une manière très attachante.

M. Marteaux offre à la bibliothèque florimontane sa table des matières des Bulletins de l'*Association Florimontane* et de la *Revue savoisienne* de 1851 à 1900. Il ajoute qu'il sera reconnaissant aux personnes qui voudront bien lui signaler des erreurs ou des omissions. On publierait ces errata ou ces additions dans sept ans lorsqu'on entreprendra la deuxième table décennale. Tous les membres présents adressent leurs plus chaleureuses félicitations à notre vice-président pour le dévoûment dont il a fait preuve en fournissant par cette publication un précieux outil de recherches.

M. Désormaux donne lecture, au nom de M. Abry, d'une note sur le *lâpĭŏ*, bête légendaire qui habiterait les bois du Roc-de-Chère. Cet animal a une queue comme un serpent et des pattes de lézard. Un homme qui serait touché par lui tomberait mort aussitôt. Tel est le récit d'un paysan qui l'a vu, il y a vingt ans au moins. Pour un autre, il n'y a plus de *lâpĭŏ*, mais les vieux l'ont vu et on l'a représenté à Talloires sur la porte d'une maison dans un encadrement. Cet animal habitait surtout la partie la plus haute du Roc-de-Chère, qui est formée de rochers analogues aux lapiaz du Parmelan. De là peut-être, suivant M. Abry, le nom qui lui était donné.

M. Marteaux fait remarquer qu'il existe sur le Roc-de-Chère des lézards de forte taille et **M. Nanche** y a vu des vipères rouges énormes. Il n'y aurait rien d'étonnant que l'imagination populaire se soit emparée de ce fait et nous assistons, ainsi que le fait remarquer **M. Désormaux**, à la genèse d'un récit de folklore.

M. Gonthier fait la communication suivante :

« On s'est demandé bien des fois en quel lieu et à quelle date était né le poète, trappiste-soldat, Félix-Marie-Emmanuel Mouthon.

« M. Burnier, dans son *Histoire de Tamié*, le fait naître à Saint-André de Rumilly, en 1763, et Jules Philippe, à Turin, le 12 janvier 1760. Tous deux se trompent, au moins sur un point.

« Dans son *Triomphe de la Miséricorde éternelle*, Mouthon nous apprend lui-même qu'il fut baptisé « le 13 janvier 1764 » ; sans indiquer le lieu qui doit être Turin (page 33), et ailleurs (p. 82) qu'il entra chez les Trappistes de Tamié le 29 novembre 1782, à l'âge de « dix-neuf ans ». Cela reporte bien sa naissance au 12 janvier 1764. »

M. Buttin offre au Musée une pièce de monnaie en bronze provenant du trésor découvert en 1901 à Clermont. C'est un Dioclétien (Cohen, n° 183).

M. Marteaux donne au Musée, de la part de M. Dépollier, deux crampons de scellement en fer provenant d'une construction romaine à Saint-Jorioz, et de la part de M. A. Fournier, maire d'Annecy-le-Vieux, quelques débris romains et deux clefs des xive et xvie siècles qu'il a recueillis dans sa propriété au nord de l'église de la commune. La Société remercie ces messieurs de leur désintéressement.

M. Buttin explique en quelques mots son travail sur les anneaux-disques. Il expose, devant la vitrine de la salle d'archéologie qui contient un spécimen d'un de ces disques, les raisons pour lesquelles il y voit une arme de jet utilisée depuis les temps préhistoriques jusqu'à nos jours.

MM. Bruchet et **Le Roux** présentent la candidature de M. le comte O. Costa de Beauregard.

M. Sallaz propose celle de M. Murgier, **M. Nanche** propose la candidature de M. Keringer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 4 novembre 1903.

PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages reçus :

G. Keysler : *Travels through Germany, Hungari, Bohemia, Sivitzerland, Italy and Lorrain,* vol. 1, London, 1758. Ce volume contient une intéressante lettre de 1729 sur la traversée de la Savoie par la Maurienne. (Don du P. Mackey.)

Œuvres de saint François de Sales, t. II, III, IV, V, in-8°, Annecy, Niérat. (Don du P. Mackey.)

E. Guinier : *Etude sur l'Epicéa comparé au Sapin,* 1 br. in-8°. (Don de l'auteur.) Médaille d'or au concours de juillet 1903 ouvert par la Société forestière de Franche-Comté et de Belfort.

Chantre et Savoye : *Répertoire et Carte paléthnologique du département de Saône-et-Loire,* 1 br., 1902. (Don des auteurs.)

Commission de Météorologie de la Haute-Savoie, observations de 1902.

Gifford : *Forest-Destruction. — From the Smithsonian Report.,* 1901.

Newell : *Irrigations. — From the Smithsonian Report.,* 1901.

Brandt : *Life in Océan. — From the Smithsonian Report.,* 1900.

M. Bruchet présente la candidature, en qualité de membre effectif, de M. Costa de Beauregard, de l'Académie française.

La Société est heureuse de nommer aussitôt, à l'unanimité et par acclamation, l'éminent écrivain membre d'honneur de la Société Florimontane.

Le même expose que la restauration entreprise au château d'Annecy depuis deux ans, dans le logis de la salle des fêtes, a été très heureusement terminée et que la réception des travaux a eu lieu le 19 octobre dernier. Sur sa proposition, la Société Florimontane, désireuse d'exprimer sa reconnaissance à la Commission des Monuments historiques, décide de nommer parmi ses membres d'honneur M. Charles Suisse, architecte en chef de la Commission, qui a dirigé les travaux de restauration.

Le même prie la Société d'émettre un vœu pour que la salle des fêtes, puisse être visitée par le public tout au moins quelques heures le dimanche. Pour éviter les objections soulevées par l'affectation actuelle du Monument, cette visite pourrait avoir lieu sur présentation de cartes qui seraient délivrées à la mairie. Ce vœu est adopté à l'unanimité.

Le même communique le texte d'une inscription relevée sur une cloche du xve siècle, provenant de Cervens (Haute-Savoie) et déposée à la fonderie Paccard : ✝ DO' ⁝ STE'SE' ⁝ SE(M)BLET ⁝ CV' ⁝ NEMORE ⁝ SEMBLETI ⁝ ✝. — M. Germain de Maidy, auquel il a communiqué l'estampage de cette inscription embarrassante, a observé que la croix initiale, par sa forme, rappelle celle de Toulouse et que les caractères d'un beau gothique majuscule, pourraient remonter au xive siècle ; mais, ajoute-t-il, les fondeurs conservaient les mêmes caractères beaucoup plus longtemps que les graveurs d'inscriptions lapidaires et que les calligraphes.

M. Le Roux annonce que certains fragments de sculpture non utilisés dans les travaux de restauration du château : bandeau de cheminée, base de colonnette, etc., lui ont été remis par l'intermédiaire de M. Fontaine, architecte, pour le musée lapidaire. Ces divers morceaux ont été déposés provisoirement au Palais de l'Isle par suite du manque de place sous les portiques de l'Hôtel-de-Ville.

Il est ensuite procédé au vote sur les candidatures proposées à la dernière séance. A la suite du dépouillement du scrutin MM. O. Costa de Beauregard, Keringer et Murgier sont proclamés membres effectifs de la Société.

Les membres des jurys pour le concours de cette année sont nommés et il est décidé que l'exposition publique des Beaux-Arts aura lieu dimanche 15 novembre et ce jour seulement dans la galerie de la salle des fêtes de l'Hôtel-de-Ville, de 10 h. à midi et de 2 heures à 4 heures.

M. Guerby communique les observations thermométriques poursuivies au Parmelan depuis le milieu de juin jusqu'en septembre. Il a établi des graphiques pour les comparaisons à faire avec les observations de la station météorologique du Lycée. Ce travail paraîtra dans la *Revue*.

M. Guinier donne lecture d'une clef dichotomique permettant de déterminer les saules d'après leurs feuilles. Il ajoute un chapitre sur les saules glacials des hautes altitudes dans les Alpes.

M. Bruchet demande que le discours prononcé par M. MARTEAUX à la distribution des prix du Lycée Berthollet et qui contient des considérations si intéressantes pour l'histoire de Savoie, soit imprimé dans la *Revue*. La Société adopte cette proposition.

M. Désormaux appelle l'attention sur le séjour de Pierre Dupont dans notre région.

Parmi les poètes du XIXe siècle qui sont venus chercher en Savoie la paix et la sécurité, on oublie ordinairement de mentionner Pierre Dupont, dont la mémoire est chère à tous les amis de la chanson. On sait que le poète manqua souvent du nécessaire. En songeant aux malheureux qui, comme lui, tremblaient de froid et mouraient de faim, il composa cette chanson du *Pain* qui lui valut une condamnation :

On n'arrête pas le murmure
Du peuple lorsqu'il dit : « j'ai faim ! »
Car c'est le cri de la nature,
Il faut du pain, il faut du pain !

« Ce chant et quelques autres, dit M. E. Flotard, dans ses *Causeries d'Antan* [1], déclamés par Dupont dans des réunions révolutionnaires, furent la cause des poursuites exercées contre le poète. Il se réfugia en Savoie, chez des amis, auxquels est dédiée sa touchante chanson de l'hospitalité. Ces amis ne sont pas nommés, mais je sais, par Dupont lui-même, qu'à une certaine époque il fut l'hôte d'Eugène Suë, du bon accueil et de l'affabilité duquel il faisait l'éloge avec un entraînement et une reconnaissance bien naturels. »

1. In *Revue du Siècle*, n° 142, mars 1899, p. 149.

Peut-être quelque lecteur de la *Revue savoisienne* parviendra-t-il à préciser davantage ces souvenirs, en ajoutant quelques pages à la biographie du bon chansonnier lyonnais.

M. Charvier rappelle à ce propos que Pierre Dupont a été l'hôte de Me Bouvier, notaire à Rumilly.

M. Désormaux donne lecture d'une notice philologique relative au terme *soif*, usité dans le frl. savoyard, pour désigner une sorte de poisson. Cette note sera publiée dans un prochain fascicule de la *Revue*.

Le même fait part de l'intérêt qu'il y aurait à dresser la liste des expressions dont les ramoneurs *(farìà)* font usage. Ils ont en effet un vocabulaire spécial, sorte d'argot que personne n'a encore étudié jusqu'ici et qui, paraît-il, est près de s'éteindre, comme le *mourmé*. Tel est le mot *jhécă*, cheminée, qui figure dans le *Dictionnaire Savoyard*, et qui est aussi prononcé *wécă*. Citons encore *guêrnâ*, manger.

M. Guinier fait observer que les ramoneurs viennent surtout de Saint-Colomban-des-Villards et **M. Ritz** dit que ceux d'Annecy nous arrivent de Marlens.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire, Marc Le Roux.

Séance du 2 décembre 1903.

PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le Secrétaire dépose sur le bureau le programme du Congrès des Sociétés savantes qui se tiendra à la Sorbonne en 1904.

L'Université de Montana (U. S. A.) demande l'échange de ses publications avec la *Revue savoisienne*. Cette proposition est acceptée.

Le Président donne la parole à **M. Keringer** pour la lecture du rapport du jury des Beaux-Arts.

« Dans le nombre relativement restreint des toiles envoyées à l'exposition de peinture (concours pour le prix Andrevetan), celles de M. Hermès se distinguent par un sentiment et un charme pénétrant.

« Les études de soir, lever de lune et d'étoile sont à notre avis, parmi les œuvres les plus intéressantes de cette exposition,

le pastel est habilement traité, l'heure exquise qui donne tant de charme au paysage, la qualité du ciel verdissant, y sont heureusement rendus, et dans l'impression de calme qui se dégage de l'ensemble, on reconnaît nos riantes rives des bords de ce merveilleux lac, en même temps qu'un jeune artiste plein d'avenir qui voit juste et interprète avec talent.

« Très intéressantes aussi les quelques études de Tunisie ainsi que les deux portraits pastel et crayon, dont le dessin précis s'affirme avec une grande sincérité.

« Avec M. Fabre, nous nous trouvons en face de toiles évoquant une fois de plus les sites délicieux et les physionomies charmantes de cet admirable pays, qui nous découvre sans cesse des aspects nouveaux. Notons un passage parmi ses meilleurs envois : la Rampe Perrière, dont on voudrait sentir davantage la pente du terrain ; le lac et les cygnes qui constituent à eux seuls une bonne étude d'animaux, une vue du château au soleil couchant dont la disposition est très heureuse, et le chemin de Montanvert.

« M. Guerry expose une suite d'aquarelles d'un vif intérêt, notamment sa masure près de Sevrier, notation rapide d'un site très pittoresque, deux effets de nuit pris aux vieux canaux d'Annecy, d'une belle tonalité grise qui s'harmonise à ravir avec la teinte sombre du ciel et où l'artiste s'est plu à transcrire la fraîcheur du soir enveloppant d'humidité les maisons aux murs gris.

« Mlle Crozet-Mouchet nous montre des panneaux de fleurs sous forme de tableaux ; ses masses sont balancées avec une exquise simplicité, le coloris est plein de fraîcheur, l'air et la lumière seuls n'y circulent peut-être pas suffisamment.

« A citer aussi les aquarelles et gouaches de M. Déthiollaz, d'une grande finesse d'exécution et qui, par leur caractère rétrospectif, constituent de précieux documents.

« Nous terminerons en adressant nos chaleureuses félicitations à M. Pinget, curé de Serraval, pour ses diverses études, ainsi qu'à M. Claude Gay, d'Annecy, en bonne voie de progrès sur l'exposition précédente. »

Les conclusions de la Commission sont adoptées et les récompenses décernées dans l'ordre suivant :

1er prix, 200 francs : M. Hermès, d'Annecy (portraits et tableaux au pastel).

2e prix, 80 francs : M. Fabre Léon (vues d'Annecy et chemin du Montanvert).

3e prix ex-œquo, chacun 40 francs : M. Guerry, d'Annecy (aquarelles : vues du château, effet de nuit) ; Mlle Grozet-Mouchet (fleurs : panneaux décoratifs) ; M. Déthiollaz, d'Annecy (gouaches : vues documentaires du vieil Annecy).

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages récemment acquis, provenant de la bibliothèque du comte de Foras :

Almanach d'Anneci pour l'année 1791, in-12.

Berlioz (J.) : *Les Mobilisés de la Savoie*, Annecy, 1874, in-12.

Grenus : *Fragments historiques sur Genève avant la Reformation*, Genève, 1823, in-4°.

Jeanneret : *Vie de Louise de Savoie.*

Maugny : *La Zone franche.*

Patria : Recueil de 26 brochures fort rares relatives à la neutralité militaire de la Savoie, à l'annexion de 1860, à Annecy.

Ruffin : *Vie de P.-J. Rey, évêque d'Annecy*, Paris, 1858, in-8°.

Sales (Ch.-A.) : *Histoire du bienheureux François de Sales*, Paris, 1870, 2 vol. in-8°.

Sonnaz (Cte de) : *Anciennes Mesures du Chablais.*

Verdeil et Gaullieur : *Histoire du Canton de Vaud*, 1854-1857, 4 vol. in-8°.

Le même annonce que la *Société des Antiquaires de France* a bien voulu nous envoyer les tomes 26, 27, 29 et 30 de ses Mémoires, trois trimestres des Bulletins de 1867, deux trimestres de 1867 en échange de quelques volumes de la *Revue savoisienne* qui manquaient à la bibliothèque de cette savante compagnie.

Le Président félicite M. Bruchet qui apporte tous ses soins à l'accroissement de la bibliothèque florimontane en ce qui concerne les ouvrages historiques relatifs à la Savoie.

M. Désormaux offre une conférence qu'il a faite à Annecy, Thônes et Rumilly : *Le Paysan dans la Littérature*, extraite de la *Revue du Siècle*, Lyon, 1899.

M. Marteaux offre également, de la part de M. François Richard, d'Annecy, des lettres-patentes originales signées par Henri de Savoie-Nemours, datées de Turin, 13 décembre 1612, concédant une baronnie en faveur d'un personnage dont le nom a disparu, cette pièce étant mutilée.

M. Buttin communique une pièce portant état des frais du bal qui eut lieu à Annecy, le 12 février 1815 et s'élevant à la modique somme de 92 francs 45. Il y a lieu d'établir un rapprochement curieux avec les frais ordinaires actuels d'un bal par souscription, qui se sont élevés dernièrement à plus de 900 francs.

M. Désormaux attire l'attention sur les cadrans à devises (église de Rumilly ; Sales, château de l'Annonciade, maison La-

curial; Poisy, maison Astru; Alby; Magland). Il y aurait peut-être lieu d'établir un recueil des inscriptions ou emblèmes figurés sur ces petits monuments en ce qui concerne la Savoie. Cette proposition est adoptée et **M. Serand** chargé de centraliser tous les documents.

M. Bruchet fait une communication sur un aventurier grec, Paul Tanari, qui s'était fait passer à la cour de Savoie en 1389 pour un parent du patriarche d'Antioche et un zélé partisan du pape Clément VII ; cette narration est extraite de la chronique du religieux de Saint-Denis.

M. Serand remet un manuscrit de Noëls savoyards du XVII[e] siècle, ainsi qu'un album répertoire qu'il a dressé de tous les clichés des dessins publiés dans la *Revue savoisienne.*

M. Guinier fait quelques observations sur l'exposition de peinture, qu'il désirerait voir installée dans un autre local et pour laquelle il demanderait plus d'éclat et de publicité.

Le Conservateur du Musée annonce que, sur sa demande, M. HERMÈS veut bien offrir au Musée d'Annecy son pastel *Soir sur le Lac.* L'artiste enverra prochainement ce tableau. La Société adresse ses remerciements à M. Hermès pour ce don généreux.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire, Marc LE ROUX.

Séance extraordinaire du 16 décembre 1903.

PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le Président annonce la mort de M. GARNIER, archiviste de la Côte-d'Or, adresse les témoignages de condoléance de la Société à l'Académie de Dijon ainsi qu'à la Commission des antiquités de la Côte-d'Or dont le défunt fut président ; il ajoute que les soixante-treize années de service de M. Garnier et sa verte vieillesse lui ont permis de faire ou d'encourager des travaux considérables sur le riche fonds de la Chambre des comptes de Bourgogne.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau : *Les Chansons de l'Escalade,* 1 br. 8°, Ducloz, Moûtiers, 1903. (Don de l'éditeur.)

L'ordre du jour portant lecture du rapport du concours de

poésie, la parole est donnée à **M. Désormaux**. A la suite de cette lecture, la Société adopte les conclusions de la commission et les récompenses sont attribuées dans l'ordre suivant :

1er prix : 100 francs. — (N° 23.) *Glanes perdues :* M. Henri FROMONT, à Lagruère (Lot-et-Garonne).

2e prix ex-æquo : chacun 50 francs. — (N° 16.) *Les Pèlerins de Jouvence* : M. Robert DE LA VILLEHERVÉ, au Havre;

(N° 21.) *Le Secret de la Vie :* M. Fernand RICHARD, à Fours (Nièvre).

Mentions honorables. — (N° 24.) *Eternelle Question :* M. Alexandre PIOT, à Lyon;

(N° 15.) *Les Etats chimériques :* M. Armand DUPUIS, à Vincennes;

(N° 13.) *Les Voix du Lac :* M. Henri DELEZAY, à Annecy.

En raison de l'abondance des matières du dernier fascicule de l'année, la Société décide que le rapport du jury de poésie sera publié seulement dans le prochain fascicule, c'est-à-dire dans les derniers jours de mars 1904. Ce rapport sera alors adressé aux personnes qui en ont fait la demande.

M. J. Serand dépose sur le bureau, un plan des environs de Faverges dévastés en 1737 et 1744 par les inondations de la *Glière* ou torrent de l'*Eau-Morte*.

Ce document, propriété de M. Jacquin, qui a bien voulu le communiquer à la Société, sur la demande de M. B. Rose, représente les divers lits successivement occupés par le torrent, avec le tracé du projet de digue, élaboré en 1737, par l'ingénieur Garrellaz, dans le but de garantir la ville de Faverges de nouvelles inondations.

L'étude de ce dessin qui englobe tout le territoire compris entre la Ville de Faverges, les sources de la *Grande* et *Petite Balmes,* les villages de Favergettes, Balmettes et Viuz, montre entre autres choses, qu'en 1744, par exemple, toute la plaine, à l'ouest de la chapelle de la Visitation fut dévastée jusqu'au village de Viuz, où les eaux, ainsi étendues sur le *seuil* géographique de Faverges, se divisèrent en deux branches qui allèrent se déverser ; l'une dans le lac d'Annecy, par le cours actuel de l'Eau-Morte et l'autre dans l'Isère, en utilisant le cours du torrent de la Chaise, à partir de Saint-Ferréol.

A la suite des grands dégâts causés par ces inondations, les travaux de construction de la digue connue actuellement sous le nom de *Grand Mur,* projetés en 1737, furent enfin adjugés le 24 juillet 1750 aux entrepreneurs Noël Duboin, Rouge et

Simon, de la commune de Samoëns, pour le prix de 20,760 livres, d'après un devis estimatif de l'architecte Pierre Cheneval.

On trouvera dans les Archives départementales de la Haute-Savoie divers documents sur ce sujet, dans le fonds des travaux publics, série C. Genevois, volumes de 1733-53 et 1750.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire, Marc Le Roux.

CONCOURS D'HISTOIRE ET DE POÉSIE DE 1904

Les prix fondés par le Dr Andrevetan avec le concours de la Ville d'Annecy seront décernés par la Société Florimontane en décembre 1904.

Une somme de 400 francs est affectée au prix d'histoire et une somme de 200 francs au prix de poésie.

Sont seuls admis à concourir pour les deux prix : 1° les Français, excepté les membres effectifs de la Société Florimontane; 2° les étrangers qui sont membres effectifs ou correspondants de cette Compagnie.

HISTOIRE. — Le prix sera décerné à l'auteur du meilleur mémoire en langue française, sur un sujet d'histoire, d'archéologie ou de biographie se rapportant à l'un des départements savoisiens. La Société Florimontane verra avec plaisir les travailleurs diriger leurs recherches dans le sens des monographies de communes. Les auteurs ne sont pas tenus de garder l'anonyme. *Ils devront déclarer par écrit* que leurs travaux n'ont été présentés à aucun autre concours. Les mémoires imprimés sont admis pourvu que leur publication soit postérieure au 1er janvier 1902.

POÉSIE. — En dehors des satires politiques et religieuses et des œuvres blessant la morale, toute latitude est laissée aux concurrents pour le choix du ou des sujets. Le nombre minimum des vers présentés par le même auteur est fixé à cent. Pourvu que ce chiffre soit atteint, peu importe le nombre des pièces envoyées. Les travaux devront être en langue française. ***Sous peine d'exclusion, les auteurs devront déclarer par écrit en tête de leur envoi (mais sans signer cette déclaration) que ces travaux sont inédits et n'ont été présentés à aucun autre concours.*** Les concurrents qui se feraient connaître seront exclus : les envois porteront une épigraphe qui sera répétée à l'extérieur d'un billet cacheté, indiquant le nom et le domicile de l'auteur.

Les travaux devront parvenir *franco* au Secrétaire de la Société avant le 1er novembre 1904.

Le Comité de la Société Florimontane.

L'AMOUR DE LA PETITE PATRIE

Dans sa séance du 7 novembre, la Société Florimontane, a décidé de publier le discours prononcé par M. Ch. Marteaux, professeur au Lycée Berthollet, à l'occasion de la distribution des prix de cet établissement, le 30 juillet dernier. Les lecteurs de la *Revue savoisienne* liront avec plaisir cette synthèse historique à laquelle l'auteur était si bien préparé par ses nombreux travaux, publiés ici même, sur les anciens habitants de la Savoie depuis les temps préhistoriques jusqu'au haut moyen âge.

(N. de la Réd.)

Chers élèves,

Lorsque devant ce beau paysage qu'on ne se lasse pas de contempler, en face de ce lac dont la nappe bleue et les montagnes font un ensemble si harmonieux, vous entendez un étranger se récrier d'admiration, n'êtes-vous pas fiers que cette terre si pleine d'attraits soit la vôtre ? Lorsqu'en lisant dans le temps passé, vous vous émouvez au récit de quelque belle action, à quelqu'une de ces paroles que le choc des événements a fait si souvent jaillir, comme une flamme vibrante, de l'âme savoisienne, ne vous dites-vous pas avec orgueil que quelque chose vous rattache à cet héroïsme lointain ? Cette sympathie qui vous unit à la terre, ce frisson qui vous vient secouer à travers les siècles, c'est un éveil d'amour de votre patrie, et c'est d'elle que je voudrais vous entretenir aujourd'hui, heureux si je pouvais faire en sorte que vous en eussiez la noble et haute idée qu'elle mérite.

Car il semble bien que trop d'entre nous se désintéressent de ces petites patries dont se composent la force et la beauté de notre pays de France. Est-ce qu'après ses malheurs toutes les pensées se sont tournées vers son image mutilée et qu'en face d'une menace toujours prête, il y a une mobilisation permanente des bras et des cœurs ? Est-ce encore qu'en reportant notre affection sur une collectivité plus vaste, nous la trouvons plus facile à exercer ? Toujours est-il que chez la plupart de nos provinciaux cet amour ne se réduit plus guère qu'au souvenir. Il est comme contenu aux pages d'un livre qu'on ouvre avec plaisir, qu'on lit avec émotion et qu'on ferme avec le soupir qui va à une personne chère qui n'est plus. Depuis que les lois de l'évolution historique ont amené la Savoie à confier à la France ses destinées politiques, elle est devenue une province bien

française par ses aspirations vers un idéal commun; mais faut-il qu'en vertu de cette union librement consentie votre jeunesse reste indifférente à une individualité à laquelle le sol, le milieu, les faits ont donné quelque originalité ? La Savoie ne mérite-t-elle pas qu'on se dévoue encore pour elle, et n'est-ce pas par la conscience réfléchie que vous aurez de votre petite patrie que vous arriverez à mieux comprendre et à mieux aimer la grande? Laissez-moi donc vous dire ce que doit être cette affection, quelle variété de sentiments elle embrasse et combien d'idées saines et élevées elle éclaire de sa paisible lumière.

Et d'abord qu'entendons-nous par amour de la patrie ? Ce sujet a inspiré à plus d'un écrivain des pages éloquentes. A dire vrai, c'est un sentiment plus facile à éprouver qu'à définir et qui renferme, sous son apparente simplicité, cette complexité d'émotions qui agitent toute âme humaine. C'est à l'âge que vous êtes, c'est à l'ombre douce de la vie de famille que l'amour de la patrie éclôt au fond de vos cœurs. En aimant ceux qui usent leur existence à embellir et à fortifier la vôtre, vous vous prenez à aimer aussi la maison où vous êtes nés, l'école où vous avez étudié, la ville où vous avez grandi, la nature enfin, par laquelle vous pouvez déjà entrevoir l'étrange et magnifique mystère de la vie. Plus tard, quand votre horizon s'élargira, vous serez attirés par une sympathie instinctive vers les hommes que vous avez connus enfants et, sous la poussée des mêmes besoins, vous renouerez avec eux les relations qu'une activité semblable dans le même milieu avait contribué à former entre vos pères; puis il naîtra en chacun de vous le désir de continuer leur œuvre; et voilà comment vous vous reliez par mille fils ténus à une terre que parfume le charme de vos premières impressions et dont le sourire semble vous suivre dans l'avenir. Cette patrie, c'est bien, suivant l'antique expression, la terre de vos pères, celle qu'évoque la chanson d'un nant sous la feuillée ou, dans une échappée de ciel bleu, la vision d'un vieux clocher qui s'argente au soleil. Elle nous est la plus chère parce qu'elle est la base de toutes nos affections et que nous pouvons l'aimer librement, sans devoir impérieux, sans exigence. Quand nous la quittons, notre pensée emporte son image et, si loin que nous soyons, nous finissons par revenir à elle comme à une mère trop longtemps délaissée. Cet instinct qui ramène l'homme au pays natal n'est pas seulement une nécessité pour son être affaibli de retrouver un coin de terre

reposant et familier, il s'explique encore par le sentiment profond de son origine. L'humanité est une fille de la terre, et chacun de nous sent si bien qu'il en fait partie intégrante que ce n'est pas sans malaise qu'il attarde ses pas ailleurs. Quand, après quelque absence, nous touchons le sol d'où nous sommes sortis, il semble que nous devenions meilleurs ; la vue des mêmes choses d'autrefois, l'étendue invariable des mêmes champs cultivés sans relâche emplissent notre âme d'une sensibilité agrandie et en même temps d'une confiance dans l'avenir qui la raffermit et la trempe. Renier sa terre, c'est se montrer un ingrat, un imprudent enfant.

Mais, si l'amour de la patrie a sa source naturelle dans l'amour de la famille et du sol natal, c'est dans un autre sentiment, plus fécond et plus élevé, qu'il puise sa grandeur et sa force. Les hommes, impuissants et misérables dans l'isolement, sont avant tout des êtres sociaux ; partout ils ont dû joindre leurs efforts pour s'acclimater à un milieu, l'asservir à leurs besoins et le défendre, une fois conquis, contre l'étranger. A force de craindre et d'espérer, de souffrir et de triompher ensemble, ils n'ont plus voulu quitter un sol qui leur donnait les mêmes joies et les mêmes douleurs et ils y ont voulu vivre et mourir ensemble. Ainsi s'est développée cette conviction d'une union obligatoire entre la terre et ceux qui l'habitent, aussi bien que d'une responsabilité indéfinie que les générations se lèguent tour à tour : de là un patrimoine commun d'intérêts, de traditions, de droits et de devoirs dont s'enrichit l'âme d'un peuple ; ainsi grandit cet invincible amour de la patrie politique qu'on appelle le patriotisme, soit qu'il inspire les manifestations d'une petite province, soit qu'il imprime le même battement de cœur à quarante millions d'hommes.

L'histoire de la formation du peuple savoyard renferme à ce point de vue des pages intéressantes et bonnes à méditer. Loin d'être sans mélange, il est le produit d'énergies ethniques aussi puissantes que variées pour l'heureux développement de son génie particulier. Je parle à peine de ces hardis chasseurs de rennes au visage tatoué, aux bras armés de harpons et de sagaies, artistes délicats à leurs heures, et qui vinrent, il y a quelque six mille ans, s'abriter sous les éboulis rocheux du Salève, au seuil des grands glaciers. Bien longtemps après, quand un climat tempéré amena avec les saisons la verdure et la vie aux collines printanières, ce furent les brunes tribus aux haches

en pierre polie qui essaimèrent des gorges montagneuses, élevèrent au bord de vos lacs leurs huttes en treillis égayées de vaisselle d'argile et déposèrent dans le sol humide le blé nourricier; puis l'on vit éclore l'industrie métallurgique et les sombres forêts s'éclaircirent sous la hache de bronze civilisatrice. Ces lointains pionniers des solitudes alpestres, ce sont là, mes amis, vos plus vieux ancêtres ; respectez-les, car, les premiers, ils ont eu assez de foi en cette terre pour lui confier, si sauvage, l'avenir de leurs générations auxquelles ils ont légué cette patience inlassable et cet idéalisme résigné, mais persistant, que l'on retrouve chez les habitants de plusieurs de nos provinces. Au VIe siècle avant l'ère chrétienne, une émigration nouvelle amena de la vallée du Danube les belliqueuses tribus à tête blonde, farouches comme le fer qui les armait. L'une d'elles, chassée plus tard par les Germains des plaines vertes que baigne le Rhin, traversa la Suisse et se fit place sur la terre de Savoie : c'étaient les Allobroges. S'ils s'y fixèrent à demeure, ce fut certainement par nécessité. Comme tous les peuples gaulois ils constituaient, au-dessus de la plèbe servile et méprisée des vaincus, une aristocratie guerrière qui, campée aux points stratégiques du pays, ne songeait qu'à s'en assurer la conservation et ne l'estimait qu'en raison de la quantité de blé ou de fourrage qu'elle en pouvait retirer. Et les Allobroges, comme les Helvètes, leurs voisins, l'eussent quitté sans regret pour des plaines plus fertiles si Rome n'avait dompté, quoique non sans peine, leur instinct d'indépendance et d'expansion et enraciné à jamais sur ce sol leur individualité originale, mais inquiète.

On ne saurait croire ce que la Savoie gagna à ces trois siècles de paix romaine. Dans les villes, où la population se trouva fort mélangée, le commerce et l'industrie enrichirent les habitants qui, en retour, les embellirent de monuments ; des routes pavées sillonnèrent les campagnes et pénétrèrent jusque dans les vallées alpines ; la propriété foncière prospéra. Ce fut dans cette province, qui avait conservé à peu près les limites de l'ancienne Allobrogie, que le sentiment de la petite patrie s'éveilla au cœur des citoyens. Si Rome, lointaine et superbe, était la capitale du monde, Vienne fut le chef-lieu de la cité et ce fut d'elle qu'émana toute vie civile, religieuse et sociale. Aussi le soldat, aux camps du Rhin ou du Danube, pouvait se dire de la cité de Vienne avec autant de fierté patriotique que le travailleur moderne, qui va chercher fortune à mille lieues

du foyer paternel, s'écrie : « Je suis Savoyard ». Mais les guerres, les invasions, la misère qui suivit, empêchèrent le développement de cette intéressante unité provinciale et, au ve siècle, quand les grands propriétaires virent leur personnel décimé, leurs terres appauvries et sans protection, ils demandèrent au gouvernement central d'accueillir les Barbares au lieu de les anéantir, de les hospitaliser sur leurs domaines et de faire d'eux des colons et des défenseurs. Et voilà comment un peuple d'origine germanique, les Burgundes, s'établit dans la Savoie. Elle fut la terre du salut pour ces familles errantes qui acquittèrent leur dette en la fécondant de leur sueur et en y acclimatant leurs mœurs simples et industrieuses. Si le tempérament paisible des Burgundes a produit un ferment d'action bien faible comparé à la truculente initiative des Francs, en revanche, ils préparèrent en Savoie le renouveau agricole qui, grâce à la multiplication des abbayes, filles de France, défricha et peupla nos hautes vallées. C'étaient bien les hommes qui convenaient à une terre qui ne fructifie que si on y sème la patience et l'effort; et dans les meilleurs de leurs descendants nous constatons encore cette lenteur dans le geste et l'expression, ces sentiments calmes, peu compliqués, quoique puissants, cet esprit positif, froid, réfléchi, cette ardeur au travail sans hâte et sans trouble, et cette gaîté franche et sereine comme un beau lever de soleil.

Puis vint la période féodale. Les frontières de la province se précisèrent; à l'intérieur, la domination terrienne se morcela à l'infini, pendant que le pouvoir politique tendit vers l'unité directrice. Et ce fut peu à peu qu'un double sentiment s'affirma au cœur des habitants dont les regards allaient du fonds qui nourrit au bras seigneurial qui protège; la communion du sol et des êtres devint plus intime et plus forte et enfin, un jour, ils crurent voir resplendir au-dessus d'eux cette charmante entité, la patrie, à laquelle chaque citoyen a donné, pour la former, une parcelle de lui-même. C'est la souffrance qui fait les peuples, c'est dans le malheur qu'a grandi le peuple savoyard; c'est là qu'il a pris conscience de sa personnalité. Aguerri par la lutte contre une nature rebelle, il s'est encore trempé aux dures épreuves de l'adversité. Placée au point de contact des puissances latine et germanique, gardienne des défilés qui conduisent en Italie, tour à tour poussée par ses princes dans les bras de la France et de ses rivaux, la Savoie a subi les douloureuses conséquences de leurs variations politi-

ques. Exposée par sa nature géologique aux éboulements et aux inondations, ravagée par la peste et les incendies, elle a vu encore les armées de toutes nations passer et repasser sans trêve dans ses vallées appauvries : villages anéantis, sièges, pillages, contributions, rien ne lui a été épargné. Quoi d'étonnant que l'âme de ses enfants, désabusée et rendue prudente, se soit repliée sur elle-même. Elle n'en vibrait pas moins cependant au souffle des idées généreuses ; et voilà comment vos aïeux ont frappé les voyageurs d'autrefois aussi bien par le souci un peu rude de leur dignité, leur excès d'amour propre, l'ardente affirmation de leurs convictions que par leur loyalisme sincère, leurs singulières qualités d'endurance, leur caractère simple et hospitalier. Leurs princes, qui comptèrent plusieurs hommes remarquables, n'étaient pas ennemis du progrès et bien des réformes se réalisèrent dans leur duché qui ne virent dans les royaumes voisins le jour que plus tard. Sous leurs règnes s'épanouit une belle floraison de talents et de génies et il serait difficile d'énumérer les magistrats, les prêtres, les écrivains, les soldats qui accrurent ou défendirent l'héritage de leur vaillante petite patrie.

Ce qui vous frappe dans ce rapide exposé, chers élèves, n'est-ce pas de voir des hommes différents, fixés à diverses époques et souvent malgré eux sur une terre sans bornes bien définies, sans climat bien tranché, réunis sous une forme gouvernementale qu'on retrouve ailleurs, chercher, au-dessus de l'âpre besoin de vivre, à travers les deuils et les joies réciproques, la réalisation d'un idéal commun ? Au dessus des générations qui passent, des mœurs qui changent, des traditions qui s'éteignent, saisissez-vous ce fait important de milliers d'intelligences s'attachant à ce morceau de terre de France pour y faire germer la moisson des idées ? Sauvages aux outils de pierre, guerriers gaulois, propriétaires romains, colons barbares, seigneurs, moines, serfs, tous ces humbles, tous ces inconnus dont la charrue ramène à la lumière les couches d'ossements, tous ont poursuivi, suivant leurs aptitudes et jusqu'à l'épuisement de leurs forces, cette tâche d'aimer ce pays où ils sont venus et d'y accroître le patrimoine commun de bien-être et de progrès. Quelle curieuse et suggestive histoire que celle de nos provinces, comme elle nous enseigne l'amour réfléchi de la France ! Ne comprend-on pas mieux la formation et la durée de la nation française quand on étudie ces foyers

d'énergie où s'alimente depuis si longtemps sa vie physique et intellectuelle? Combien incomplète et fausse serait l'histoire générale qui négligerait ces groupements dont les qualités diverses se fondent si harmonieusement dans le caractère national! Je n'ignore pas que certains esprits, amoureux d'uniformité, verraient avec plaisir les types provinciaux s'effacer devant un type psychologique unique. Ils oublient qu'on ne supprime pas l'influence du milieu, les mêmes causes amenant les mêmes effets; que ces particularités de tempéraments et d'aptitudes ne gênent pas le progrès, mais simplement le nuancent, et qu'enfin on peut être à la fois bon Savoyard et bon Français. Renan a dit : « Avoir des gloires communes dans le passé, une volonté commune dans le présent; avoir fait de grande choses ensemble, vouloir en faire encore, voilà les conditions essentielles pour être un peuple. » Peuple, les Savoyards l'ont été, et ils vous ont légué un héritage de vaillance et d'honnêteté que vous ne devez pas laisser perdre.

Il faut ne pas être indifférents à un tel passé. Vous savez que vous lui devez la moitié de vous-mêmes, car chaque génération vit de celle qui précède et prépare celle qui suit, et ce n'est pas nous qui avons semé le bien que nous récoltons. Puisque vous êtes l'avenir pour lequel vos pères ont vécu, rendez-leur le culte qu'ils ont eu pour vous sans vous connaître en les connaissant à votre tour ; vous acquitterez ainsi votre dette et vous tirerez en même temps profit de leur expérience accumulée. « Si les hommes qui passent leur vie à étudier l'histoire des générations mortes, s'écriait un sociologue, consacraient seulement la moitié de leur vie à l'étude des phénomènes sociaux, le bonheur de l'humanité serait fixé plusieurs siècles plus tôt. » Il ne pensait pas que c'est là une double tâche qu'il est impossible de mener de front et que vouloir réformer les hommes sans les faire réfléchir, c'est les illusionner dangereusement : or c'est dans le passé qu'il faut chercher la cause de tous les faits sociaux. Il peut donc être pour vous un utile champ d'investigations où vous trouverez à glaner, sous le contrôle de votre raison, ici d'efficaces formules ou de ces traditions qui sont comme le legs gracieux de croyances défuntes, là quelque lumineuse et suggestive vérité.

Recueillir les mélancoliques vestiges des âges évanouis, c'est surtout une œuvre d'érudits, mais à laquelle vous pouvez encore coopérer. Lisez leurs livres, car ces curieux sincères sont de braves gens qui n'ont d'autre ambition que la recherche de la

vérité ! Visitez les musées : vous y verrez pieusement conservées les reliques de vos ancêtres. Epargnez même, autant que possible, leurs vieilles demeures ; que les jeunes maisons leur fassent une place au milieu d'elles. Avec leurs escaliers tortueux aux marches usées et leurs petites fenêtres qui ont tant vu, elles savent de véridiques histoires qu'elles racontent à ceux qui les font jaser et la rudesse de leur intérieur dont elles semblent honteuses en regard du confortable de nos modernes habitations vous donnera une excellente leçon de choses ; car, ce que nous appelons civilisation, n'est-il pas souvent, hygiène mise à part, qu'un besoin d'aise artificielle dû à l'affaiblissement de notre énergie et à l'exagération de notre sensibilité ? Goûtez aussi la biographie de vos grands hommes, vous savourerez cristallisées en eux ces qualités d'esprit et de cœur qui disent assez l'avantage de la contribution qu'apporta au génie français l'âme savoisienne. Serait-ce d'un idéal trop élevé de souhaiter à chacun de vous un peu de la correction de Vaugelas, de l'intelligence d'Eustache Chapuis, de la grâce séductrice de François de Sales, de la bravoure de Dessaix, de la dignité de Ducis, du savoir d'un Berthollet, d'un Monge, d'un Bouvard et, par dessus tout, cette simplicité de mœurs qui les rendait si sévères pour eux-mêmes, alors qu'ils n'avaient pas comme vous l'excuse d'une existence où tout vous est adouci, où toute lutte pénible vous est atténuée ? Comme je voudrais que dans le livre où vous apprenez l'histoire de la formation de notre nation une petite place fût faite à la Savoie, au rôle important qu'elle a joué, à l'étude de ses forces intellectuelles et morales ! Que d'exemples ignorés seraient dignes de vous être transmis ! Et savez-vous à quoi l'on reconnaîtrait qu'un tel enseignement a porté ses fruits, c'est à votre politesse envers les vieillards. L'enfant qui s'incline devant eux et leur fait place avec respect donne une preuve tout à la fois de savoir et de reconnaissance. Saluez donc en eux ce passé de joies et de misères dont vous semblez n'être, enfants, que la seule raison ; et dans ces raccourcis de tant de lignées, reconnaissez l'humanité elle-même regardant, sans cesse renouvelée et toujours vivante, vers le but mystérieux qu'elle ne désespère jamais d'atteindre.

Mais, et c'est par ces quelques mots que je finirai, il ne suffit pas pour être bon Savoyard d'accueillir les conseils avisés et discrets du vieux temps et de poursuivre d'une affection attendrie les êtres et les choses qui ne sont plus. Aimer son pays, c'est aussi préparer son avenir et la meilleure manière d'y

travailler, c'est de vouloir être d'honnêtes gens. J'ai essayé de vous montrer qu'il existe entre une terre et ceux qui l'habitent un lien puissant et doux qui les unit au passé. Ce principe d'une solidarité, considérée ici à un point de vue rétrospectif, doit s'affirmer avec plus de force encore entre les hommes d'un même temps. Et il vient heureusement s'opposer à un autre principe, lui aussi scientifiquement établi, celui de la lutte pour la vie, qui nous fait envisager notre prochain presque comme un ennemi et que nous invoquons trop souvent pour justifier l'égoïsme agressif de notre activité. Nous sommes tous des membres d'une même famille et, s'il est d'une prétention prématurée de se proclamer les frères de tout le monde, en revanche il est d'une utilité sociale incontestable que nous regardions tous les Français comme nos frères et que nous voulions leur bonheur, puisque le leur et le nôtre doivent se confondre. S'il est donc nécessaire d'être forts, il l'est encore plus d'être bons. Soyez bons, chers élèves, soyez-le avec simplicité et toujours, en dépit du scepticisme de certains sourires et malgré les heures tristes de la vie. Placez la dignité personnelle dans votre bonté pour autrui ; elle engendrera à son tour la bonté et vous réaliserez ainsi le vrai, l'unique progrès. Les défauts d'une nation n'étant que la somme des imperfections individuelles, chaque victoire sur vos mauvais penchants contribuera à l'évolution morale de votre chère Savoie et de la France.

Ch. MARTEAUX.

LES FAMILLES D'ANNECY

AU MILIEU DU XVE SIÈCLE

On sait que les registres de l'état civil d'Annecy ne remontent pas au delà de 1573.

Le plus ancien recensement de la population signalé, que l'on connaissait depuis une trentaine d'années, était de 1561. (Voir la *Rev. sav.* de 1871, p. 101.)

Les archives de Turin permettent de remonter un siècle plus avant dans le passé des familles annéciennes.

En 1431, les habitants de la châtellenie d'Annecy furent appelés à payer au duc de Savoie un subside pour les dépenses du voyage malheureux que le fils aîné du prince fit cette année en Piémont pour accompagner le roi des Romains.

Le compte de cette imposition, dressé par le châtelain, nous a conservé l'énumération des feux imposés dans la capitale du Genevois à cette occasion [1].

Ces feux sont ainsi groupés :

51 feux *infra villam Annessiaci Burgi ultra pontem Beate Marie Lete*, c'est-à-dire rue Notre-Dame, rue du Pâquier et rue de Bœuf; 16 feux *ultra pontem de Bouz*, c'est-à-dire dans le faubourg de Bœuf; 56 feux *inter duos pontes*, c'est-à-dire rue de la Filaterie, rue de l'Evêché et rue Grenette; 58 feux *ultra pontem Morenum*, c'est-à-dire rues de l'Ile et Sainte-Claire ; 9 feux *in Perreria* ; 30 feux *ultra portam de Ysernon*, c'est-à-dire faubourg du Sépulcre ; 15 feux *apud Vovray*.

Voici donc l'énumération des feux de la ville, dressée en 1431 par le châtelain Jean Martin, au moment où Jean Ducret et Pierre Dupuis étaient syndics d'Annecy. Quelques noms sont suivis de la mention *vacat* ; le châtelain s'est servi d'une liste contenant le nom de quelques personnes décédées ou parties au moment de la répartition.

On remarquera que les noms de famille le plus souvent sont au génitif parce que le mot *filius* est sous-entendu : ALBI FRANCISCUS, c'est-à-dire *Franciscus* filius *Albi*. Certains de ces noms se sont perpétués sous des formes françaises différentes, ALBI soit au nominatif *Albus* est un ancêtre de la famille *Blanc*. BONI DIEI, c'est-à-dire *Bonus dies*, correspond au nom *Bonjour*, etc.

Voici l'explication des noms de profession donnés dans ce dénombrement :

Appothecarius, droguiste; *barberius*, barbier; *basterius*, conducteur d'animaux à bât; *borserius*, fabricant de bourses; *broderius*, brodeur; *carpentator*, charpentier; *chapellerius*, chapelier; *cutellerius*, coutelier; *escofferius*, tanneur; *faber*, forgeron; *ferraterius*, marchand de fer; *guenerius*, gaînier; *hospes*, aubergiste; *lathomus*, maçon; *macellarius*, boucher; *mercerius*, mercier; *notarius*, notaire; *peyrolerius*, chaudronnier; *pictor*, peintre; *poterius*, potier; *sartor*, tailleur d'habits; *serrallionus* ou *serrallierius*, serrurier; *sutor*, cordonnier; *tonsor*, tondeur de draps.

1. *Turin : Archives Camérales, Comptes des subsides d'Annecy.*
Computus nobilis viri Johannis Martini, castellani Annessiaci, de subsidio in anno Domini MCCCCXXXI, illustri domino nostro Sabaudie duci concesso ad rationem XX den. grossorum pro quolibet foco hominum et juridiciariorum domini citra montes, in et super quibus dominus habet ultimum supplicium..., divite tamen pauperem adjuvante ita quod ditior quantitatem quatuor florenorum non excedat, decimo autem parte dicti subsidii pro miserabilibus personis non habentibus unde dictum subsidium solvere possint exclusa. Et hoc in subvencionem expensarum illustris bone memorie domini nostri domini principis Pedemontium, primo geniti domini quondam, tunc noviter mandati per serenissimum principem dominum nostrum Romanorum regem ad sibi in partibus Ytalie circa suam coronacionem adhipisscendam cum armis serviendum fiendarum...

Agnerii Mermetus ; Agni Petrus ; Albi Franciscus, sutor; Alardi Petrus, (vacat) ; Angelli Petrus ; Ansermeti Franciscus ; Ansermeti Johannes ; Apprili Henricus; Apprili Johannes; Aymichon (liberi dicti), vacat; Aymoneti Jacobus ; Baptilliour (Johannes de) ; Barberii Franciscus ; Barberii (heredes Aymonis), vacat ; Barberii Petrus (vacat) ; Basterii (liberi Michaudi), vacat; Batonet Petrus ; Belpaus Jaquemetus ; Belpellet Petrus ; Bernard Jordanus ; Berterat Nicoletus, sutor ; Bessonay Jacobus et Johannes ; Bessonay (Johannes filius Aymoneti —), vacat ; Blenodio (Johannes de) ; Blonay (Henricus de). alias Talluyer ; Bochex Andrivet, basterius ; Bonidiei (Franciscus), vacat ; Borgesii Michaudus, macellarius ; Borgesii (Petrus), macellarius, vacat; Bonifacii Johannes ; Borgesii (relicta Johannis), vacat ; Bossey Franciscus, alias Chicard ; Boulet Amedeus ; Boulo (liberi Roleti de); Boverii Nicodus, peyrolerius ; Boverii Nicodus, peyrolerius ; Boveti Girardus ; Boveti Petri (liberi domini —), vacat ; Bovyer Thomas ; Brebant (Henricus de), vacat ; Breydis Petrus ; Breysans Johannes, sutor ; Bruinaz Thomas, lathomus ; Bruneti Guigo, sutor (vacat) ; Buchet Nicolletus, (vacat) ; Burnijodi Bartholomeus ; Bussy Aymon, carpentator ; Cabucii (Petrus), vacat ; Calandat Franciscus ; Caluelli (magister Franciscus), vacat ; Campis (Guigo de), carpentator ; Carrerii Deifilius ; Carruz (Glaudius dou) ; Casalibus (Jaquellinus de) ; Castiardi Nycodus, (vacat) ; Caudiat Petrus ; Cervi Humbertus, broderius ; Chamaret Jacobus, (vacat) ; Chamaretaz (dicta), vacat ; Chamos Petrus ; Chamosseti Johannes ; Chapusii Petrus, alias Prin, lathomus (vacat) ; Charavit (Franciscus) ; Charpinier Jacobus, de Chalongio, (vacat) ; Charroton Guillelmus, sutor ; Chavano (dictus) ; Chevrerii Johannes ; Chevrerii Petrus ; Chiedes (Johannes de) ; Chivilliardi Roletus, escoferius ; Clavalleta (dicta), vacat ; Clavelli Johannes ; Closo (Johannes de), condurerius ; Combe Johannes ; Corvachon Jaquemetus ; Corvachon Johannes ; Corvex Johannes, borserius ; Coste Glaudius, filius Johannis, carpentator ; Coste (Johannes) ; Cresto (Johannes de) ; Cresto (Johannes de) ; Cresto Martini (Johannes de), alias Cictet ; Croyson (liberi Johannis) ; Croysonerii Stephanus ; Crusiliat (liberi Roleti) ; Curto (dictus), macellarius ; Debit Robertus ; Deifilius (magister) ; Dinget Girardus, (vacat) ; Doudens Johannes, notarius ; Druget Jacobus ; Eschally Johannes ; Eschally Johannes, (vacat) ; Espiautaz Franciscus ; Fabri Aymon ; Fabri (liberi Mermeti Fabri dicti Tempeta) ; Fabri Johannes ; Fervollet Johannes ; Floreti Johannes ; Fonte (Johannes de), vacat ; Fontevivo (Guigo de) ; Fornerii (Jacobus filius Johannis) ; Fornerii Johannes ; Fornerii Perrodus ; Fornerii Petrus ; Fornerii Roletus ; Fourerii (liberi Francisci), vacat ; Fourery Monda ; Furno (Johannes de), tonsor ; Furno (Petrus de) ; Furvollion Aymon ; Galliardi Johannes ; Ganterii Mauritius ; Garini (Jordanus), macellarius ; Garini (Petrus) ; Garnerii Johannetus ; Gervex Georgius ; Gervex Johannes ; Girondetaz (dicta), vacat ; Grillion (liberi Aymonis), vacat ; Gringet Robertus, basterius ; Grisardi (liberi Francisci) ; Grivel Guillelmus, alias Pelyer ; Gruffiaco (Ludovicus de) ; Guerra (dictus), vacat ; Guigniedamaz Mermet ; Guigone Petrus ; Guilliet Aymon ; Guilliet Petrus, serrallierius ; Henriodi Johannes ; Hospitis Guillelmus ; Humbertus (magister), mercerius ; Jalloux Petrus, vacat ; Lamberti Petrus, carpentator ; Lamy Johannes, alias Meytre d'ostel ; Langini Peronodus ; Laqueron Bartholomeus ; Lausanna (Johannes de), sartor ; Lombardi Stephanus, lathomus ; Lovagnie Georgius ; Luppi (heredes Petri) ; Lyoneti Petrus ; Lyoneti Petrus ; Maczon Petrus ; Magister

Petrus; Manisserius Henricus; Marescalli Johannes, peyrolerius; Mauget (liberi Johannis); Mauget (liberi Johannis), vacat; Mencini Guichardus; Mencini Peronetus; Messerii Petrus; Michallodi Johannes; Michon Johannes, (vacat); Mignion Franciscus; Mistralis Hugoninus; Mistralis Stephanus, appothecarius; Monteysel (Petrus de); Morelli Mermetus, macellarius; Mornay Franciscus; Mossères Johannes; Mourisaz (dicta); Mugnerii Johannes; Mugnier Johannetus; Myevroz Johannetus; Myevroz Roletus, vacat; Nanto (Joh. de); Navarini Johannes; Navillion (Petrus — de Marsie); Novelleta (dicta), vacat; Noveygenaz (dicta); Noyreis (Johannes dou); Ossens (liberi Aymonis de); Pallier Franciscus; Panallaz (dicta); Panisset Stephanus; Parens (Petrus de); Peclet Guillelmus; Perelloux Johannetus; Petra (Johannes de); Picardi Andreas (vacat); Pigodi Johannes; Pitodi Robertus; Planchy Petrus; Plantata (Roletus de); Platea (Petrus de), vacat; Ponnactaz (dicta); Pote Johannes; Potut Aymon; Poupetaz (dicta); Poysat Johannes; Preillioux Petrus; Puget Girodus, sutor; Puteo (Andreas de), poterius; Puteo (Johannes de); Puteo (Petrus de); Putex (Franciscus dou), vacat; Rassat Petrus; Regis Franciscus, vacat; Retro Mermeta, uxor Bartholomei de); Reugnisii Johannes; Reugnisii (Mermeta relicta Peroneti —); Reugnisi Stephanus; Rivet Johannes; Rochy Anthonius; Rondeti Johannes; Rovagnioda Anthonia; Sacongii Johannes; Sala (Heustacius de); Sallion Petrus; Samanodi Franciscus, lathomus; Sapientis Franciscus; Sapientis Gonterius; Sapientis Johannes, vacat; Savetaz Aymoneta, vacat; Semene Johannetus; Serex Roletus; Sier (Johannes dou); Spina Peronetus; Spine Guionetus; Suchet Johannes; Terrallion Guillermus; Thoverie Jacobus; Thoverie Roletus; Thoubuollet Franciscus; Tinturerii Aymonetus; Tornafollo (heredes domini Mermeti de —); Tos Johannes; Treanini Stephanus; Tron Roletus; Truz (Johannes dou), condurerius; Tunpini (liberi dicti); Ulmo (Michael de); Vallandi Peronetus, notarius; Vauz (Johannes de), condurerius; Vavens Jacobus, monetarius monetarum ducis Sabaudie; Veanioux Petrus; Vergiliaz Petrus, vacat; Vesserii (liberi Johannis); Vicini Guillelmus; Vicini Roletus; Villa (Girardus de); Villa (Henricus de); Villa (Henricus de); Viuz (heredes Georgii de), vacat; Volliet Roletus; Vorserii Martinus, notarius; Vougier Petrus, (vacat); Voutier Amedeus: Vovrey (relicta Jordani de), vacat; Vuelleti Johannes; Vullat Petrus; Vulliex Johannes.

Il ne faut point croire toutefois que cette liste soit complète. Ce n'est pas un dénombrement de la population. C'est une liste des feux imposés cette année. Or, beaucoup de familles n'étaient point sujettes au subside, soit à cause de leur noblesse, soit à cause de certaines charges occupées par leurs membres, soit encore parce qu'elles ne ressortissaient pas de la haute juridiction du comte de Savoie.

On peut heureusement compléter les lacunes de la liste de 1431 par la lecture d'un document plus précieux encore, rédigé vers 1461, et donnant l'énumération complète des feux, ceux des gentilhommes, comme ceux des roturiers. Ce texte est conservé aussi aux archives de la Chambre des Comptes de

Turin et commence ainsi : « *Sequuntur omnes focus seu fauci in villa Annessiaci manentes, tam nobilibus quam burgentibus et habitatoribus.* »

Les noms sont énumérés pêle-mêle : pour la facilité des recherches, comme pour la liste précédente, nous les avons groupés dans l'ordre alphabétique en commençant par ceux de la noblesse.

Familles nobles vers 1461. — Cabanis (nob. Thomas de) ; Chamosseti (nob. Amedeus) ; Crans (nobilis Heustacius de) ; Crans (nobilis Ludovicus de) ; Croyson (nob. Johannes) ; Dérée (spectabilis utriusque juris doctor dominus Ludovicus de Derreaz) ; Exchaqueti (nob. Jacobus) ; Eymionis (nob. Roletus) ; Fornerii (nob. Roletus) ; Furno (nob. Johannes de Furno filii Amedei de —) ; Gebennis (nobilis et potens Ludovicus de —) ; Joly (nob. Petrus) ; Lamberti (nob. Thomas) ; Lornay (nob. Glaudius de) ; Magnini (nob. Johannes) ; Minjodi (nob. Johannes) ; Melliereti (nob. Glaudius) ; Oliverii (nob. Johannes) ; Ossens (nob. Jana relicta domini Johannis de —) ; Passini (Jaquemeta, relicta domini Nycodi —) ; Pedis (nob. Johannes) ; Reugnisii (nob. Jacobus) ; Richardi (nob. Jana relicta Johannis —) ; Ruphi (heredes domini Aymonis) ; S. Jorio (nobilis et potens Ludovicus de —, dominus Trucheti) ; S. Sixto (nob. Claudius de) ; Sucheti (nob. Glaudius et Johannes) ; Teste (nob. Petrus) ; Thorens (nobilis Jaquemeta relicta Johannis de —).

Familles bourgeoises et roturières vers 1461. — Abriuz Glaudius, alias Guerodi ; Abriuz Petrus, alias Guerodi ; Agaterii Anthonius ; Albi Aymo, condurerius ; Albi Franciscus appothecarius ; Anime Humbertus, alias Billiodi ; Ansermeti Henricus ; Barbes Franciscus ; Ballivi Joh., lathomus ; Baptallioz (Johannes de) ; Barberii (magister Johannes) ; Baruti Joh, chapellerius ; Beardi Gabriel ; Bergerii Joh. ; Berimodi Nycolaus ; Berteti Guigo ; Bessonay Jacobus ; Bidalis Robertus ; Blanchardi Petrus ; Bona (Jacobus de) ; Bonadrey Petrus ; Bonafant Georgius ; Boneti Mermetus ; Bonnodi Mychael ; Boulet Petrus ; Bouletti Colletus ; Bracheti Franciscus ; Bruneti Robertus ; Bovardi Jacobus, cutellerius ; Boverat (Johanneta relicta Amedei) ; Boverii Colletus ; Burnodi Joh. ; Cabodi Anthonius ; Cabuys Joh. ; Camini Joh., escofferius ; Capt Jacobus, barberius ; Caselleti Jacobus ; Chamey Andreas ; Chappuysii Ludovicus ; Chapuysii (Petrus et Johannes —), de Bessonay ; Chapuysii Petrus ; Chevallerii Glaudius ; Chivallerii Ludovicus ; Chivallerii Petrus ; Clavelli Johannes, condurerius ; Cloz Petrus ; Cochet Aymonetus ; Cohendet Stephanus ; Comba (Peroneta de) ; Comba Robertus de) ; Combe Guillelmus ; Conversii Jacobus ; Copeti Anth. ; Corderii Petremandus ; Cortagerii Petrus ; Creavini (Petrus, Jacobus et Michael) ; Cresto (Glaudius de) ; Cresto (Petrus de) ; Crocheti Roletus ; Cruce (Glaudius de) ; Cruce (Joh. de) ; Crusilliacti Girardus ; Crusilliacti Glaudius ; Cugneti Marquetus ; Cutellerius Johannes ; Dabert (magister Nycolaus —), pictor ; Dasbert Henricus, mercerius ; Davieti Jacobus ; Dealiis Colletus ; Despinarum Joh. ; Ducis Petrus ; Dureti Glaudius ; Dureti Petrus, notarius ; Epiautaz Franc. ; Epichardi Joh. ; Expiautez Petrus ; Fabri Jacobus, alias Ansermeti ; Fabri Johannes, alias Ansermeti ; Fago (Angellonus de) ; Fago (Glaudius de) ; Fago (Joh. de), junior ; Fago (Joh. de), senior ; Falqueti

Glaudius; Fenollieti Glaudius; Fenollieti Henricus; Feraz Petrus; Floreti Anthonius, alias Potat; Floreti Girardus; Foresterii (heredes Petri); Forneri Henricus; Fourerii Joh.; Furno (Johannes de —, procurator fiscalis); Furno (Petrus de), serrallionus; Gardet Petrus; Garini (Glaudius filius Johannis—); Garini Johannes; Garini Jordanus; Gay Glaudius, alias Maliet; Gerodi (relicta Johannis — alias Dote); Gervasii Carolus; Gervasii Thomas; Gilioz Guill.; Ginerii Joh.; Girardi Amedeus; Galliardi Stephanus; Grelioz Stephanus; Grept Stephanus; Greyfiuz Glaudius; Greyfiuz Nycollaus; Guerraz Deifilius; Guerre Joh.; Guey Joh.; Guyot Glaudius; Habriuz Deyfilius; Hudrici Aymo; Hugonis Bartholomeus; Humberti Alexander; Insulis (Joh. de); Insullis (Peronus de); Jaques Dionisius; Jonis Ludovicus; Lamberti Joh.; Lanberti Jordanus; Langini Joh., ferraterius; Lescossey Ludovicus; Leta (Jacobus de); Leta (Petrus de), notarius; Leta (Petrus et Ludovicus de); Lictuz Johannes, alias Bartel; Maczon Stephanus, escofferius; Magnini Petrus; Magnini Petrus, alias Bajalis; Magnini Robertus; Mallinjodi Bartholomeus; Manisserii Joh.; Marelleti Glaudius; Marinerii (Guillermus et Bernardus); Mathey Johannes, guenerius; Meaux (Girardus de); Mermeti Anth.; Mermeti Janinus; Meynerii Glaudius; Mistralis Deyfilius; Mistralis Guill.; Mistralis Glaudius; Mistralis (heredes Alberti — de Clusa); Mistralis Joh., carpentator; Mistralis (magister Johannes); Migardi Jacobus; Mignionis Anthonius; Mingonis Hugoninus; Mignionis (Philibertus et Amedeus et aliis fratres); Mingonis Robertus; Mirandi Thomas; Monachi Jullianus; Mosseres (Aymo et Ludovicus); Mugnerii (Johannes et Petrus); Nanto (Lud. de); Nygro (Franciscus de); Paget Aymo, faber; Pallierii Anth.; Panisseti Glaudius; Panisseti Joh.; Panisset Petrus, senior; Panisset Petrus, junior; Paquelleti Johannes; Paquelleti Nycolanus; Paquelleti Rodulphus; Parentis Glaudius; Parentis Petrus; Pellicerii Ludovicus; Petelleti Petrus; Pitit Guillelmus; Pitit Petrus; Pitot Stephanus; Planchie Roletus; Plantata (Ludovicus de); Plantata Raymondus; Pocat Joh.; Pochiis (Joh. de); Polliacti Franciscus; Pousardi Glaudius; Prato (Petrus de); Prepositi Anthonius, quesitor; Pugeti Jacobus; Putheo (Johannes de), naturalis; Putheo (Joh. de), pillicerius; Putheo (Joh. de), hospes; Putheo (Petrus de); Rassacti Jacobus; Recordonis Johannes, alias Leporis; Regis Jacobus; Regis Hugoninus, cutellierus; Regis Petrus, excofferius; Regis (Petrus filius quondam Johannis — et ejus fratres); Reugnisii Glaudius; Reugnisii Joh.; Reugnisii Petrus, alias Bon; Revilli (Lud. et Jacobus); Revilli (Petrus et Mermetus); Reymondi Petrus; Richardi Colletus; Ripa (Joh. de); Rissivini Anth.; Rolandi Joh.; Romani Anth.; Rosseti Petrus, dictus Piecez; Rua (Henricus de); Rua (Joh. de); Rubey Reymondus; Ruphi Johannes, escofferius; Ruphi Martinus; Saderii Jacobus; Sapientis (Johannes et Claudius); Segay Franciscus; Semine Petrus; Soqueti Franciscus; Spina (Joh. de), notarius; Spine Anthonius, lathomus; Spine Johannes, alias Guynet; Spine Joh., senior; Strata (Henricus de); Tatodi (Ancellesia relicta Johannis); Terralionis Joh.; Terrallion Petrus; Testuti Anth., appothecarius; Thome Jacobus, escofferius; Thome (Joh. et Anthonius); Thome Joh., alias Chaset; Tornafollo (heredes Petri de —, alias Mermardi); Tornafollo (Petrus de); Tron (Henricus Michael); Ulmo (Petrus de); Ulmo (relicta Aymoneti de); Vachetaz Anth.; Vare Petrus; Verjuti Petrus; Vernex Petrus; Vigerii Anth.; Villa (Franciscus de); Vincenti Glaudius; Vincentii Johannes; Vindreti Ignacius.

J'ajouterai que le plus ancien recensement des bourgeois d'Annecy que l'on conserve aux archives de cette ville est du 30 juin 1475 et se trouve au feuillet 13 verso du premier Registre des délibérations. Max Bruchet.

LAC D'AUTOMNE

La terrasse est déserte où meurt la vague lente;
Le lac d'ombre frissonne aux cieux évanouis
Et l'horizon, rayé de meurtres inouïs
S'éteint dans une tristesse sanguinolente.

Verts sommets, rocs brunis ruisselants de soleil,
Sillage d'écume joyeuse,
Aube rieuse,
Couchers de feu, splendeurs dont l'août vermeil
Inonde l'âme lumineuse;
Figures roses, yeux pleins de rêves ailés
Epanouis sous les dentelles
De leurs ombrelles,
Demoiselles,
Été bleu, rire d'or, hélas! en sont allés.

Dans les promenades muettes
L'œil soupire aux vides moqueurs;
La chanson lasse expire en notes violettes
Sur la montagne et dans les cœurs.
Les jours s'éveillent gris de brume et de silence,
Aux branches de l'ennui le cœur vide balance
Effleuré d'un rayon d'espoir désargenté.
Ecoutez sur le flot, de souvenirs hanté,
La cloche de l'hiver, grêle et pâle musique,
Au soir agonisant tinter mélancolique.

Charles Marteaux.

GLANES

Th. Mommsen, le célèbre historien et épigraphiste allemand, est mort le 1er novembre 1903, à l'âge de quatre-vingt-six ans. Il avait envoyé en 1870 à la *Revue savoisienne* une note sur les *Inscriptions antiques de la Haute-Savoie* de L. Revon.

Le *Temps* du 24 octobre donne le relevé suivant :
Haute-Savoie. — Population en 1902 : 263,803; mariages : 1,687; divorces : 28; naissances : 5,971; décès : 5,659.
Savoie. — Population : 254,781; mariages : 1,763; divorces : 17; naissances : 5,734; décès : 5,351.

Le concours poétique inauguré cette année par le journal illustré *Femina* a obtenu le plus vif succès. Un premier prix a été décerné à Mme J. Bach-Sisley, pour son sonnet *Le Peigne*. Ce sonnet figurait déjà dans le recueil envoyé en 1898 au concours ouvert par la Société Florimontane; il a valu à l'auteur un premier prix. Voir la *Revue savoisienne*, 1898, p. 238, et *Femina*, n° du 15 septembre 1903.

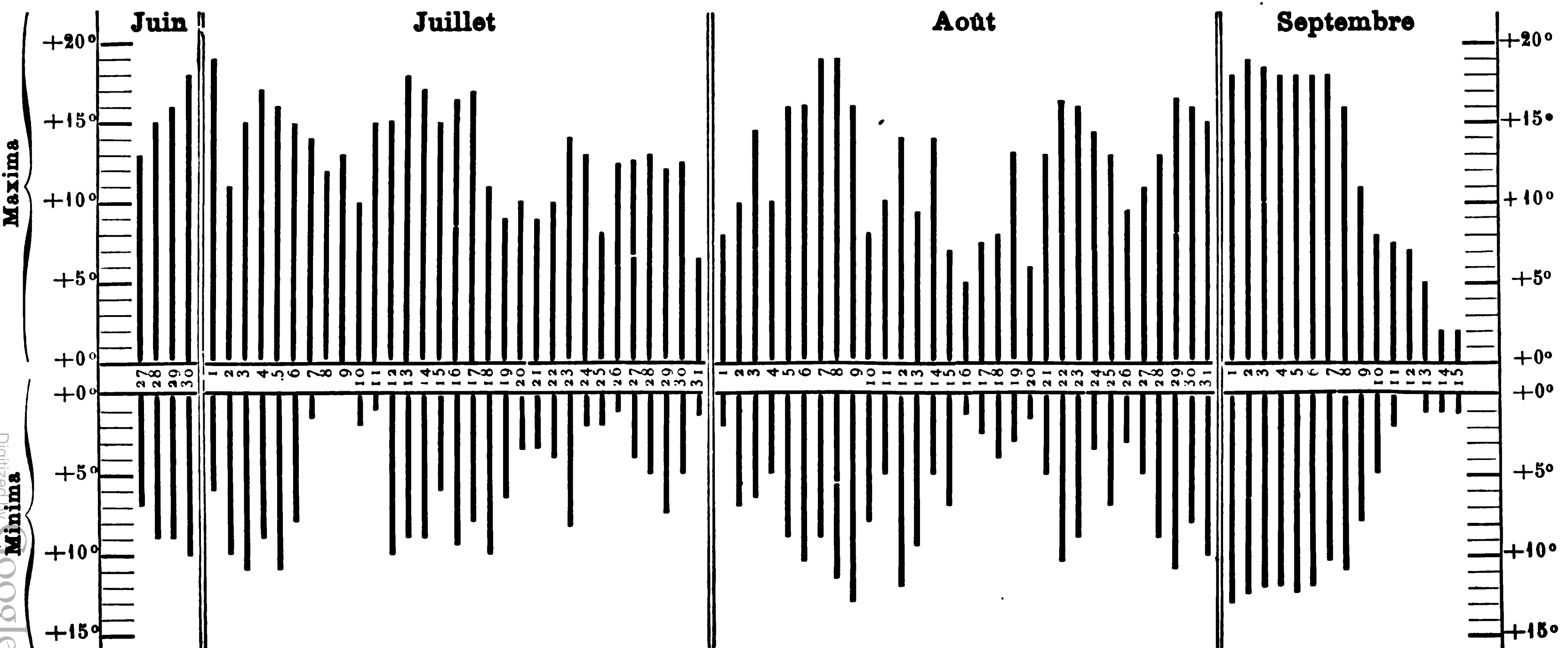
OBSERVATIONS THERMOMÉTRIQUES FAITES AU PARMELAN en 1903.

Depuis quelques années, la Commission de Météorologie du département de la Haute-Savoie, avait pensé que des observations faites au chalet du Parmelan, pourraient avoir quelque intérêt. Les tentatives faites jusqu'à présent n'avaient pas donné grands résultats. Cette année, Mme Cadoux a pu nous fournir des observations suivies pour les températures maxima et minima pendant une période de trois mois environ, durée de son séjour au chalet. Ce sont ces observations que nous donnons ci-joint. Elles ont été faites au moyen d'un thermomètre à index Six et Bellani, appareil moins précis, mais plus facile à régler que ceux que l'on emploie dans les différentes stations. On n'a pu construire un abri qu'il aurait fallu spécialement installé pour résister aux vents ; l'appareil a été placé au-dessous de l'avant-toit du chalet tourné vers le nord, de façon à ne pas être exposé au soleil et à être pourtant bien baigné par l'air ambiant.

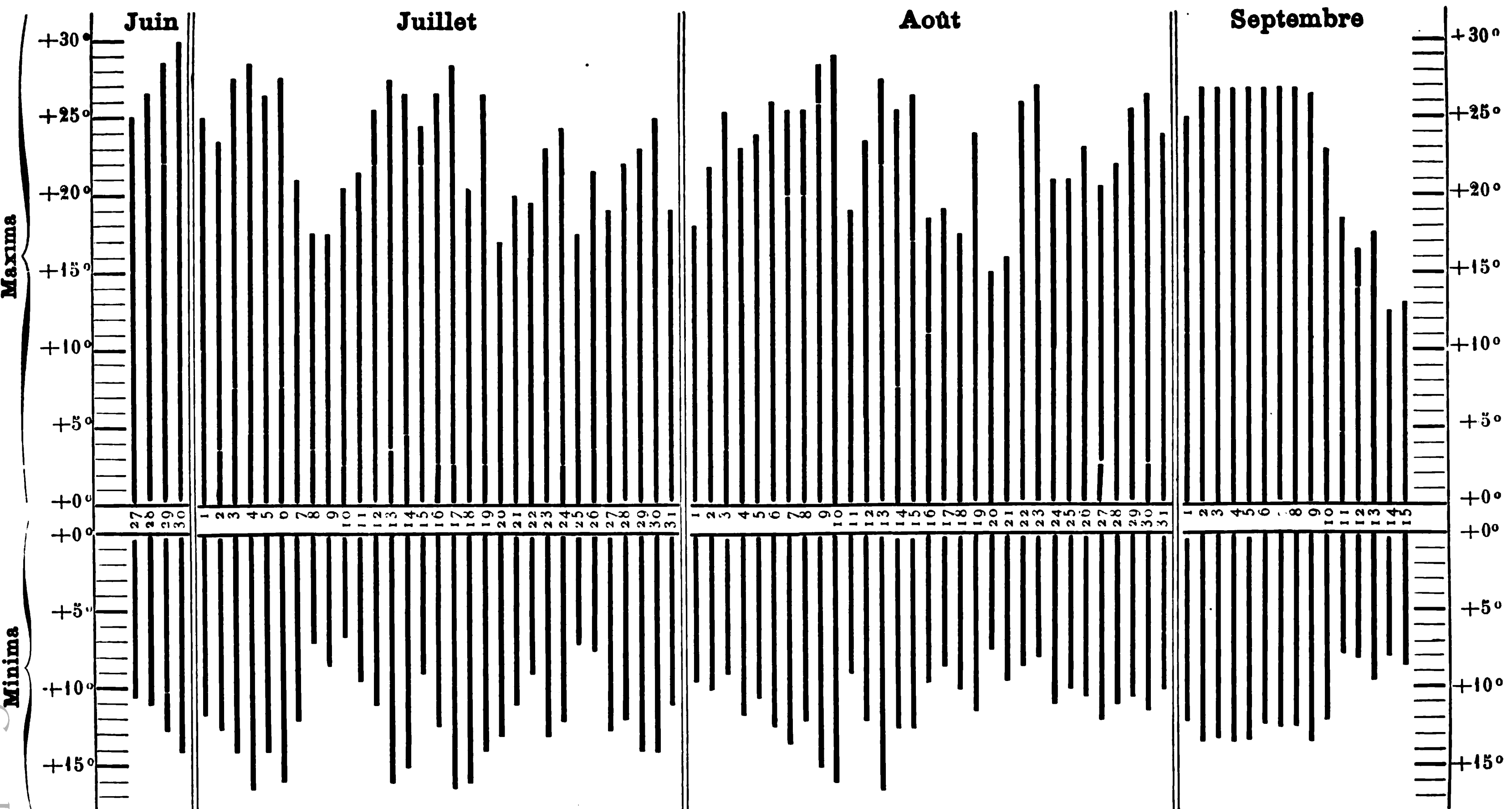
DATES	Max.	Min.	DATES	Max.	Min.	DATES	Max.	Min.	DATES	Max.	Min.
27 juin	13	7	18 juil.	11	10	7 août	19	9	27 août	11	5
28	15	9	19	9	6.5	8	19	11.5	28	13	9
29	16	9	20	10	3.5	9	16	13	29	16.5	11
30	18	10	21	9	3.5	10	8	8	30	16	8
1 juil.	19	6	22	10	4	11	10	5	31	15	10
2	11	10	23	14	8.5	12	14	12	1 sept.	18	13
3	15	11	24	13	2	13	9.5	9	2	19	12.5
4	17	9	25	8	2	14	14	5	3	18.5	12
5	16	11	26	12.5	1	15	7	7	4	18	12
6	15	8	27	12.5	4	16	5	1	5	18	12.5
7	15.5	1.5	28	13	5	17	7.5	2.5	6	18	12
8	12	0	29	12	7.5	18	8	4	7	18	10.5
9	13	0	30	12.5	5	19	13	3	8	16	11
10	10	2	31	6.5	1.5	20	6	1.5	9	11	8
11	15	1	1 août	8	2	21	13	5	10	8	5
12	15	10	2	10	7	22	16.5	10.5	11	7.5	2
13	17.5	9	3	14.5	6.5	23	16	9	12	7	0
14	17	9	4	10	5	24	14.5	3.5	13	5	1
15	15	6	5	16	9	25	13	7	14	2	1
16	16.5	9.5	6	16	10.5	26	9.5	3	15	2	1
17	17	8									

Nous donnons ci-contre une représentation graphique des résultats précédents. Les températures maxima ou minima sont portées en ordonnées, les temps en abcisses. — Les températures minima sont placées en dessous des températures maxima correspondantes; on peut ainsi juger de l'écart des températures chaque jour. Enfin, il était intéressant de com-

Températures maxima et minima observées au Parmelan en 1903



Températures maxima et minima observées à la station du Lycée d'Annecy en 1903.



parer les variations de température à 1840^{m} environ et à 450^{m}, altitude d'Annecy. Nous avons joint le graphique des observations faites en même temps à la station du Lycée. On voit une correspondance remarquable des maxima maximorum et des minima minimorum.

M. GUERBY,
Secrétaire de la Commission de Météorologie.

LES

ANNEAUX-DISQUES PRÉHISTORIQUES

ET LES TCHAKRAS DE L'INDE

(Suite et fin.)

VII. — La patrie des anneaux-disques.

Jusqu'ici, sans démontrer au sens propre du mot que l'anneau-disque de pierre ait été une arme de jet, nous avons montré que cette destination était la seule concordant avec l'ensemble des caractéristiques qu'il présente, et nous avons réfuté les objections émises à l'encontre de cette hypothèse. La destination assignée à bien des objets préhistoriques, quoiqu'admise sans conteste par les paléoethnologistes, ne repose pas sur une base autrement étayée ; nous pourrions donc à la rigueur nous en contenter.

Mais nous voulons aller plus loin ; nous allons voir si l'étude de trois faits établis par ce que nous avons vu jusqu'ici ne nous permettra pas de déduire des conclusions plus certaines sur le pays d'origine de ces objets, pays où nous trouverons peut-être des renseignements plus positifs sur leur destination et leur emploi.

1° *Un certain nombre des anneaux-disques que nous avons relevés dans nos essais de catalogue sont en jade ou jadéite.*

La question de savoir s'il existe en Europe des gisements de jade ou jadéite, a été étudiée par bien des naturalistes qui ont conclu à la négative.

Buffon était déjà de cet avis : « Le jade, dit-il, n'est pas, « comme les autres produits de la nature universellement ré- « pandu ; je ne sache pas qu'il y en ait en Europe ; le jade « blanc vient de la Chine, le vert de l'Indoustan [1]. »

L'histoire naturelle a fait évidemment depuis lors d'impor-

1. BUFFON : *Min.*, tome VII, p. 53.

tantes découvertes, et nous ne citons l'opinion de Buffon que pour mémoire et à titre de curiosité. Mais, de nos jours, M. Heinrich Fischer, savant minéralogiste de Fribourg (duché de Bade), s'est beaucoup occupé de cette question et en a fait l'objet de nombreux travaux ; il admet également l'origine asiatique.

M. A.-B. Meyer, il est vrai, dans un discours prononcé à Dresde (Saxe), en mars 1883, indique des gisements de néphrite en Europe, mais ce n'est là qu'une variété [1].

M. A. Bertrand, dont l'opinion a un poids tout particulier en raison de ses remarquables travaux sur les questions préhistoriques, dit également : « le jade paraît bien définitivement étranger au sol de la Gaule » ; et il ajoute plus loin : « la provenance orientale est encore la plus probable [2] ».

M. le Dr Verneau conclut lui aussi à l'origine asiatique ; après avoir parlé de la fibrolite dont la provenance est douteuse, il ajoute :

« On peut être beaucoup plus affirmatif pour la jadéite. Cette « roche est inconnue à l'état naturel en Europe ; en revanche, « elle est très commune en Asie... La jadéite venait-elle réelle- « ment de l'étranger ? Tout porte à le croire dans l'état actuel « de nos connaissances [3]. »

On peut donc conclure à l'extrême probabilité de l'origine asiatique pour les anneaux-disques de jade ou jadéite trouvés en Europe, exception faite bien entendu pour ceux en jade de Saussure.

2° *Deux anneaux-disques conservés dans les Musées de Chambéry et de Lyon ont été apportés à une époque récente, le premier du Cambodge, le second de l'Inde.*

Pour ceux-là, l'origine asiatique n'est pas douteuse, et, en établissant de façon certaine l'existence de ces objets en Asie à l'époque préhistorique, elle donne plus de poids encore à la probabilité de la même origine pour ceux de jade ou jadéite trouvés en France et en Italie. Cela cadre d'ailleurs avec les données admises par les anthropologistes, d'accord avec la Bible, pour attribuer l'origine de l'homme en Europe, aux migrations successives des tribus asiatiques [4].

1. A.-B. Meyer : *Die Nephritfrage kein ethnologisches Problem* (Berlin, R. Friedlander, 1883). Cf. : *L'Homme*, journal illustré des sciences anthropologiques (Dr G. de Mortillet), 1883, 3e année, n° 7 (avril), p. 217.

2. Alexandre Bertrand : *La Gaule avant les Gaulois*, p. 131 (Paris, Leroux, 1884).

3. Dr Verneau : *L'Enfance de l'Humanité*, I, *L'Age de la Pierre*, p. 242 et 243 (Paris, Hachette, 1890).

4. Cf. Abbé J. Burlet : *La Savoie avant le Christianisme*, p. 2 (Chambéry, 1901).

3° *On n'a signalé nulle part en Europe des anneaux-disques à bords tranchants en métal, ayant succédé, pendant les âges du bronze et du fer, aux anneaux-disques de l'âge de pierre.*

Il faut en conclure, semble-t-il, que l'usage de ces anneaux a été abandonné avant la fin de la période néolithique; en effet, tous les objets analogues usités à ce moment, ont été reproduits en métal aux premiers temps de l'emploi du bronze, et quelques-uns même ont été forgés en fer sans perdre grand chose de leur forme primitive.

Cela encore vient à l'appui d'une origine asiatique; si les anneaux-disques avaient pris naissance dans la région, leur usage s'y fut perpétué; on ne peut guère signaler semblable abandon pour d'autres objets préhistoriques.

Si les anneaux-disques font exception, c'est sans doute que la race des immigrants aryens, se fondant dans la race autochtone, a dû très vite en adopter les armes et les coutumes, et oublier celles qu'elle avait apportées de son pays d'origine, d'où proviennent selon toute probabilité les anneaux de jade et de jadéite.

Cet abandon a eu probablement des causes multiples, parmi lesquelles nous croyons devoir placer en première ligne la difficulté de trouver en Europe une pierre donnant de bons résultats. La grande ténacité du jade et sa dureté extraordinaire ne pouvaient être qu'imparfaitement remplacées par le silex ou la serpentine, et les essais d'anneaux-disques en pierres locales ne semblent pas avoir été heureux.

Cela explique tout naturellement l'extrême rareté de ces objets. S'ils avaient été originaires d'Europe, on aurait sûrement trouvé des anneaux-disques de métal, successeurs des anneaux-disques de pierre, et leur étude aurait singulièrement favorisé la détermination de leur emploi; car le métal, plus souple que la pierre, se prête mieux à accuser par sa forme l'usage auquel il est destiné. Mais, puisque nous avons établi l'origine asiatique, allons chercher dans cet Orient, où les traditions semblent s'être figées depuis des siècles de siècles en une invariable immutabilité, les successeurs de ces anneaux que nous n'avons pu rencontrer chez nous; et, lorsque nous y trouverons une arme semblable, au moins par la forme, sinon par la matière, nous pourrons conclure hardiment de la similitude de forme à la similitude d'usage.

DEUXIÈME PARTIE

LES ANNEAUX-DISQUES DE L'ASIE

> « Qui va loin dans l'espace va loin « dans le temps. L'histoire du passé est « actuellement visible en certains coins « du monde. »
> (Gaston Deschamps : *L'Exposition de la Mission Bonvalot.*)

I. — La secte des Akalis.

Au nord de l'Inde, dans le Punjab, une secte religieuse fondée au commencement du xvie siècle par Nanak-Shah, a pris le nom de « Sikhs » ou disciples. Elle obéissait à un Gourou ou chef spirituel; le dixième et dernier de ces Gourous, Goving ou Govind, en butte à la persécution au temps d'Aureng-Zeb, fit de ses disciples, jusque-là pacifiques, une des races les plus belliqueuses de l'Indoustan [1] et ajouta, au *Granth* ou évangile des Sikhs, écrit par les premiers Gourous, des règles obligeant les membres de la secte à être continuellement armés.

Les Sikhs observent avec une scrupuleuse fidélité les anciennes coutumes; c'est sans doute à ce respect des traditions que nous devons la conservation jusqu'à nos jours de l'usage de l'anneau-disque qui a disparu du reste de l'Inde où son emploi, comme nous le verrons plus loin, était universel au moment de la fondation de la secte des Sikhs.

Leur armement n'ayant guère été étudié par des auteurs français, empruntons à Egerton [2], qui a fait des armes de l'Inde une étude minutieuse et approfondie, le passage qui a trait aux anneaux-disques des Sikhs :

« L'arme qui est exclusivement particulière à cette peuplade « est l'anneau-disque. Il est fait d'acier poli, parfois incrusté « d'or. Pour s'en servir, le guerrier le fait tourner rapidement « autour de son index, et, levant sa main au-dessus de sa tête, il « le lance avec une précision si meurtrière qu'il se targue d'être

1. Cf. H. T. Prinsep : *Origine et Progrès de la Puissance des Sikhs;* traduction française de Xavier Raymond, p. 4 et 5 (Paris, Bertrand, 1836). — Cuvillier-Fleury : *Notes historiques sur le général Allard et sur le royaume de Lahore* (Paris, Fain, 1836). — Albert Métin : *L'Inde aujourd'hui,* p. 17 et 60 (Paris, Colin, 1903).

2. Egerton (The hon. Wilbraham E., M. A., M. P.) : *An illustrated handbook of indian arms* (London, William H. Allen, 1880).

« sûr de son homme à 80 pas. Ce disque n'est plus employé « que par les Akalis (sous-peuplade des Sikhs), qui sont armés « jusqu'aux dents. Ils portent, conformément à l'ordonnance « établie par leur fondateur, Goving, le dixième Gourou, un « vêtement de cotonnade bleue et d'acier, un arc d'acier, une « épée, un bouclier, une paire de pistolets d'arçon ou une « collection de poignards, et parfois jusqu'à six disques de « guerre autour du bras, ou sur le « sommet de leur turban à haute « pointe conique [1]. »

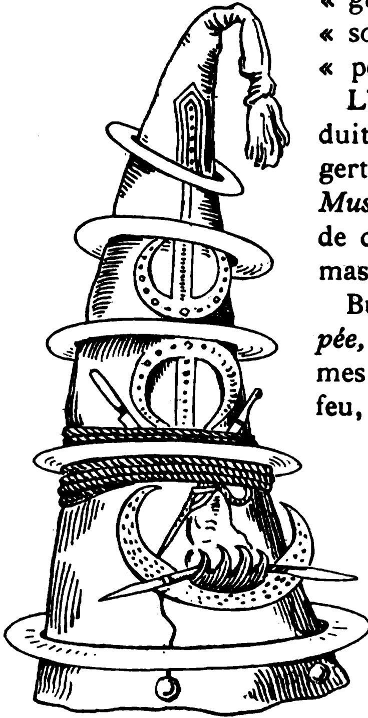


Fig. C. — Turban akali (d'après une planche d'Egerton).

L'un de ces turbans *(fig. C)*, reproduit ci-contre d'après l'ouvrage d'Egerton, figure aujourd'hui à l'*India Museum* de Londres. Il est surmonté de cinq disques en acier bleui et damasquiné d'or.

Burton qui, dans son *Livre de l'Epée,* a étudié ex professo toutes les armes offensives autres que les armes à feu, donne également la figure d'un anneau-disque [2] et en parle à peu près dans les mêmes termes [3]; mais son ouvrage n'étant pas spécialisé dans les armes de l'Inde est naturellement moins complet qu'Egerton en ce qui concerne les anneaux-disques. Il est d'ailleurs complètement d'accord avec lui sur la façon dont les Akalis portent ces disques sur leur turban et sur leur manière de les lancer en les faisant tourner autour de l'index.

Avant ces deux auteurs, Edward Moor, dans son *Panthéon de l'Inde,* avait déjà décrit l'anneau-disque en ces termes :

« Le Chakra (nom indien de l'anneau-disque) est une arme de jet semblable à un disque, avec un trou au centre, par lequel on le fait tourner autour de l'index et on le lance ensuite contre le but que l'on veut atteindre [4]. »

1. Egerton : *Op. cit.,* p. 128 et 129; v. également p. 9, 20, 73, 78, 126 et 130.
2. Burton (Sir Richard F. Captain) : *The book of the sword,* p. 35, fig. 37, n° 2 (1884).
3. Id. : *Id.,* p. 39.
4. Edward Moor, F. R. S.: *The Hindu Pantheon,* p. 24 (in-4°, London, 1810).

Après les auteurs anglais, les archéologues allemands auxquels rien n'échappe ont, eux aussi, parlé des disques de l'Inde.

Demmin qui avait oublié cette arme dans ses éditions antérieures, a réparé cette omission dans sa quatrième édition et a mentionné et reproduit les anneaux sikhs de l'India Museum [1]. Malheureusement cette édition, de beaucoup la plus complète et la meilleure, n'a pas été traduite en français comme les précédentes.

Max Jähns, l'auteur regretté de l'*Histoire du Développement des anciennes Armes offensives* et de tant d'autres ouvrages archéologiques de haut mérite, a eu connaissance de l'existence de l'anneau-disque dans l'antiquité par un poème babylonien dont on verra plus loin la traduction au chapitre concernant la Judée et la Chaldée, poème par lequel il a été amené à parler du disque indien dont il a décrit le maniement et les terribles effets [2].

Enfin, M. le Dr Walther Rose, le même qui a bien voulu s'enquérir pour nous de l'existence d'anneaux préhistoriques dans les Musées allemands où il n'a pu en découvrir malgré ses recherches, a, lui aussi, parlé du disque des Sikhs. Dans une excellente étude sur les haches de jet, énumérant les armes destinées à être lancées à la main, il cite l'anneau de jet à bords tranchants des Indous [3].

Si l'histoire de cette arme curieuse et terrible est encore à faire, bien qu'un certain nombre d'archéologues ès-armes en aient eu connaissance, cela tient peut-être à l'extrême rareté des anneaux-disques, qui, comme nous allons le voir, n'est pas moindre pour les anneaux orientaux que pour les anneaux préhistoriques.

Mais nous voilà sur la trace de l'arme qui, à l'époque du fer, a succédé à l'anneau-disque de pierre ; après avoir étudié cette arme d'après les rares spécimens que nous trouverons dans les musées et collections particulières, nous en chercherons le souvenir dans les religions de l'Inde qui en avaient fait l'emblème de la foudre ; puis nous verrons les anciens poèmes sanscrits lui faire jouer un rôle aussi capital que celui des Joyeuse et des Durandal dans nos chansons de Geste. Remon-

1. Demmin : *Die Kriegswaffen*, p. 844 (4e édition, Leipzig, 1893)
2. Max Jähns : *Die Entwicklungsgeschichte der alten Trutzwaffen*, p. 111, 112, 113 (Berlin, 1899).
3. Dr Walther Rose : *Das mittelalterliche Wurfbeil*, in *Zeitschrift fur Historischewaffenkunde*, vol. II, fasc. 7, p. 356.

tant le cours des siècles, nous la trouverons à une époque reculée, même en dehors de l'Inde, chez les Hébreux et les Egyptiens, chez les Chaldéens et les Babyloniens. Puis enfin, nous compulserons les récits des voyageurs qui ont visité l'Inde et que l'anneau-disque n'a pas manqué de frapper, et nous pourrons avec eux pousser jusqu'à nos jours l'histoire de cette arme qui, comme on le verra, figure déjà dans la Genèse.

Au cours de cette recherche, nous nous efforcerons de savoir quelle peut être la valeur probante de chaque document rencontré, et nous essaierons d'en tirer les conclusions les plus précises au sujet du maniement et des effets de l'*anneau-disque*.

II. — Les Musées et les Collections.

Par un hasard étrange, les disques d'acier des Sikhs, bien qu'usités encore à une époque toute récente, sont plus rares dans les Musées d'Europe que leurs ancêtres de pierre ; c'est peut-être cette extrême rareté qui a empêché jusqu'ici les ethnologistes d'admettre pour les anneaux-disques de pierre l'hypothèse d'une arme de jet, hypothèse à laquelle ils se seraient probablement ralliés s'ils avaient eu sous les yeux des disques d'acier et l'explication de leur emploi. L'Angleterre fait naturellement exception, et plusieurs de ses collections publiques ou particulières montrent divers types de ces armes dont quelques-unes sont élégamment damasquinées. Le India Museum notamment est particulièrement riche de ce côté et possède même deux des turbans coniques dont nous avons lu la description dans Egerton, portant, l'un neuf, l'autre cinq disques annulaires d'acier bleui et damasquiné d'or [1].

Egerton reproduit également dans son ouvrage un disque extrêmement curieux faisant partie de sa propre collection et qui doit avoir été fait à Lahore à une époque relativement récente pour un membre de la famille Hamilton dont il porte le nom et dont sa belle damasquine d'argent rappelle les armoiries (trois quintefeuilles sur fond de gueules) [2].

Comme on le devine sans peine, ces armes sont, par le fait même de leur port sur un turban conique, de dimensions très différentes ; nous avons vu déjà la même inégalité dans les anneaux de pierre. Nous reviendrons sur cette différence qui

1. Egerton, *Op. cit.*, pl. XIII ; texte, p. 130, col. 2.
2. Id. : *Id.*, p. 129, fig. 32 et note 1.

amène naturellement une différence aussi dans la manière de les lancer.

Les collections publiques françaises ne renferment à notre connaissance aucune arme de cette espèce. Espérons que cette regrettable lacune pourra être bientôt comblée, au moins pour le Musée de l'Artillerie.

A défaut des Musées français, nous avons cherché dans les collections particulières, et M. Joseph Pilinski de Belty, consul général de France à Calcutta, a bien voulu nous autoriser à faire reproduire un anneau-disque sikh de sa collection en acier bleui et damasquiné d'argent, dont nous donnons ci-dessous



Fig. D. — ANNEAU-DISQUE SIKH (face et revers)
5/10 de grandeur naturelle.
(Coll. de M. Jos. Pilinsky de Belty.)

la moitié de chaque face, moitié qui suffit à s'en faire une juste idée, le même dessin se répétant d'une façon continue.

En dehors de l'Angleterre et de la France, nous n'avons pu trouver d'anneau-disque qu'à Turin où nous avons déjà constaté la présence d'un magnifique anneau de pierre accompagné

d'un fragment important d'un autre anneau [1]. Cette richesse exceptionnelle permettra aux archéologues de comparer dans deux Musées de la même ville les anneaux préhistoriques et les anneaux actuels de l'Inde.

L'Armeria de Turin, fort riche en armes orientales, possède en effet deux anneaux-disques de grandes dimensions (vitrine nº 43, à droite dans la première salle).

Voici comment ils sont décrits dans le catalogue :

« L. 114 et 115. **Anneaux** indiens aplatis (diamètres exté-
« rieurs 0,183 et 0,230 ; intérieurs 0,133 et 0,174) en acier,
« tranchants sur leur pourtour extérieur. Ces anneaux sont
« employés comme armes par les habitants de Lahore (entre
« le Pundjab et l'Inde) qui les portent enfilés à leur bonnet en
« tronc de cône. Ils les lancent à grande distance au moyen
« de deux petits bâtons tenus un de chaque main en croix de
« Saint-André, autour desquels ils les font d'abord tourner
« rapidement et font avec eux des blessures terribles [2]. »

L'explication peut-être un peu obscure d'Angelucci est facile à comprendre pour qui, étant enfant, a joué au *Jeu de Grâces*, ou qui simplement a vu des enfants jouer à ce jeu dans lequel ils se lancent à grande distance, avec force et précision, grâce au mouvement giratoire qu'ils leur impriment avec deux baguettes, les anneaux dont ce jeu se compose.

Remarquons cependant que l'explication d'Angelucci ne concorde absolument pas avec la description d'Egerton et de Burton qui tous deux parlent du lancement par l'index.

Faut-il en conclure qu'Angelucci s'est trompé et a imaginé lui-même d'après le jeu de grâces, le mode de lancement qu'il décrit ? La conscience qu'il a apportée dans la rédaction de son catalogue ne permet guère de le supposer ; il est probable au contraire qu'il s'est inspiré pour les anneaux-disques d'explications demandées par lui à des voyageurs, comme il l'a fait pour d'autres armes orientales, et nous admettons d'autant plus volontiers son explication qu'elle est très vraisemblable.

S'ensuit-il que nous rejetions celles de Burton et d'Egerton ? Loin de là, et nous croyons au contraire que le mode de lancement indiqué par eux était de beaucoup le plus fréquemment employé ; la plupart des anneaux-disques d'ailleurs ne se prêteraient pas à une autre méthode en raison du faible diamètre de leur évidement.

1. Nos **7** et **16** de l'Essai de catalogue (Ire partie, chap. III).
2. Angelucci : *Catalogo dell'Armeria reale*, p. 400.

Mais les différentes dimensions des disques devaient amener différentes façons de les lancer, et il est probable que, pour ceux portés à la base du turban et qui avaient comme un de ceux de Turin un évidement central de 18 centimètres de diamètre, on devait employer les bâtonnets qui, donnant un levier plus long que le bras de l'homme devaient imprimer à ces projectiles une impulsion plus puissante. Il y a donc lieu de supposer que l'on utilisait concurremment les deux modes de projection et nous les étudierons plus loin d'après les récits des voyageurs qui ont visité l'Inde.

Toutes les armes de jet de main ont d'ailleurs été agrandies par l'antiquité en machines de guerre ; il est probable que le disque n'a pas échappé à cette règle, au moins dans la très haute antiquité. C'est à notre avis la seule manière d'expliquer les dimensions gigantesques attribuées à certains anneaux-disques par les anciens poëmes de l'Inde, dimensions que peut justifier parfois le pouvoir surnaturel du discobole lorsqu'il s'agit d'Indra ou de Vichnou, mais que l'on trouve dans des descriptions d'armes humaines. A côté des deux manières de lancer à la main le disque tranchant, il devait donc y avoir une machine de guerre qui en projetait de très grands en reproduisant le mouvement du bras.

S'il y avait des différences de dimension, il y avait aussi des différences de forme. Quelques-uns des documents que nous étudierons plus loin supposent nécessairement que le contour extérieur, au lieu d'être régulièrement aiguisé, était parfois taillé en dents de scie ; le mouvement giratoire qui est indispensable au jet de cette arme devait alors la rendre d'autant plus terrible.

Que les documents que nous allons examiner soient sanscrits, hébreux ou chaldéens, nous verrons que, presque invariablement, ils donnent à l'anneau-disque l'épithète d'embrasé, de flamboyant, de lumineux. Cette qualification qui, dans les textes hébreux notamment, a été souvent mal interprétée, doit, croyons-nous, être prise simplement au figuré. Une surface polie qui tourne rapidement au soleil a un miroitement lumineux qu'un poète, et surtout un poète oriental, peut facilement appeler un flamboiement. Ce miroitement devait s'augmenter encore lorsque le contour extérieur était ondulé ou taillé en dents de scie.

L'anneau-disque que les Anglais désignent habituellement dans leurs catalogues sous le nom de *quoit* (disque) est nommé

par les Indous *tchakra* (les orientalistes écrivent souvent *çakra)*. C'est du mot tchakra que nous nous servirons désormais pour désigner l'anneau-disque de l'Inde.

III. — **Le tchakra emblème religieux.**

La puissance meurtrière du tchakra dont le tranchant, grâce à l'impulsion giratoire donnée à l'arme, coupe comme une scie circulaire les chairs dans lesquelles le choc suffirait déjà à le faire pénétrer a amené les Indous à en faire dans leur mythologie l'emblème de la foudre. Peut-être aussi le scintillement dont nous avons parlé n'a pas été étranger à ce choix ; quoi qu'il en soit, les statues et les bas-reliefs des anciens monuments indous figurent souvent Indra ou Vichnou lançant la foudre sous la forme d'un disque tournoyant autour de leur index.

L'une de ces statues, reproduite ci-contre, représente Vichnou, tenant dans ses quatre mains ses attributs habituels, et faisant tournoyer le tchakra-foudre sur son index de la façon décrite plus haut.

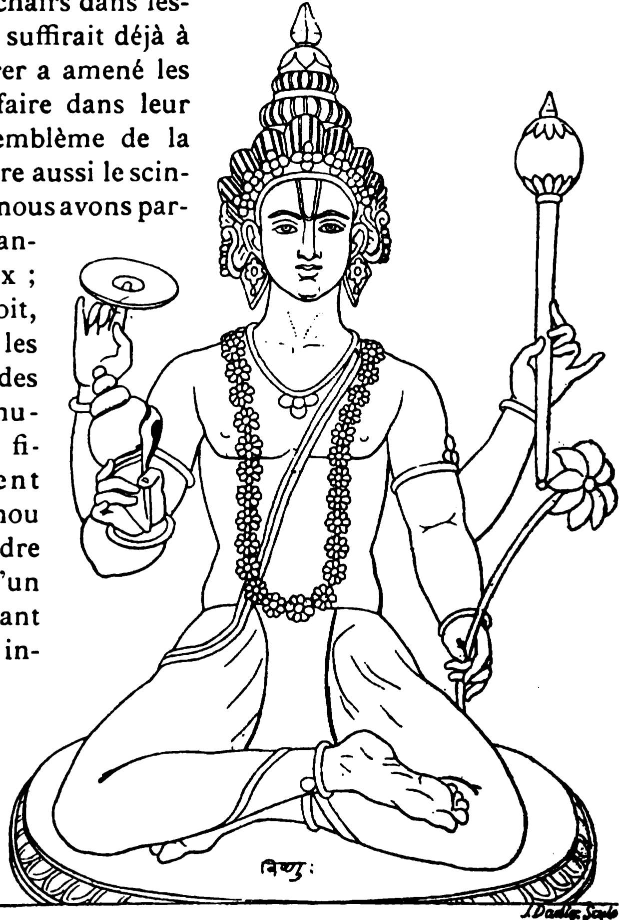


Fig. E. — Vichnou faisant tournoyer le tchakra sur son index

(d'après une planche d'Edward Moor).

Cette statue existait à Benarés en 1810 lorsque Edward

Moor a écrit l'ouvrage d'après lequel cette gravure a été photogravée [1].

De nombreuses planches du même ouvrage reproduisent Vichnou avec le tchakra sur l'index [2].

A l'origine de la religion brahmanique, et dès la période Vêdique, trois des dieux protecteurs ou Lôkapâlas, Agni, Indra et Roudra, sont décrits munis de cette arme. « On les arma « tous trois, nous dit M. Obry, du terrible *tchakra* qu'ils « brandissaient comme un glaive et faisaient tourner comme « une roue [3]. » Le même auteur nous dit d'ailleurs que les Aryas et les Sémites considéraient leur disque comme un symbole de puissance et de domination représentatif de quelque génie supérieur et doué de force magique [4], ce qui peut expliquer pourquoi en divers endroits, et notamment dans la chambre mégalithique de Mané-er-Hoek, cénotaphe probable d'un chef [5], on a trouvé dans des tombes, des anneaux de jadéite évidemment apportés de l'Inde [6], et ensevelis avec les chefs aryens comme un signe de leur dignité.

M. L. de Milloué, le savant conservateur du musée Guimet, nous dit que le tchakra est dans le Bouddhisme l'emblème de la loi qui, comme un cercle, n'a ni commencement ni fin. Mais, ajoute-t-il, « d'un autre côté le mot Tchakra a habituel« lement le sens de *disque de guerre*, l'arme de jet par excel« lence chez les anciens Indous, et par assimilation, de foudre, « l'arme des dieux [7] ».

Le même auteur, après la description des statues de Vichnou ajoute encore :

« Ses attributs sont toujours... un foudre en forme de disque « flamboyant [8]. »

En effet, de même que l'épithète de « flamboyant » est toujours accolée au disque de Vichnou dans les poëmes sanscrits, de même la représentation de ce disque est souvent accompagnée de flammes qui s'échappent de ses bords. Sonnerat qui, dans les gravures de son *Voyage aux Indes*, a reproduit un

1. Edward Moor : *The Hindu Pantheon*, p. 33 pour le texte, et planche 13 (in-4°, Londres 1810).

2. Cf. notamment planches 13, 49, 61, 65, 89, etc.

3. J.-B.-F. Obry : *Du Berceau de l'Espèce humaine selon les Indiens, les Perses et les Hébreux*, page 166 (Paris, Durand et Franck, 1858) ; M. Lenormant en cite une autre édition à Amiens, de la même année.

4. Id. : *Id.*, p. 167.

5. Cf. Bertrand : *La Gaule avant les Gaulois*, p. 104 et 105.

6. Voir l'anneau n° 7 de l'Essai de catalogue pour la France (Ire partie, chap. II)

7. L. de Milloué : *Histoire des Religions de l'Inde*, p. 164 (Paris, Leroux, 1890).

8. Id : *Id.*, p. 224.

grand nombre de dessins indous représentant Vichnou ou de statues de ce dieu, le figure généralement avec un disque à bords dentelés s'échappant de deux de ses doigts levés en l'air, l'index et le medius ; des bords de ce disque jaillissent quatre jets de flammes en croix [1]. Nous avons dit précédemment ce que nous pensions de ce flamboiement.

Le tchakra de Vichnou est personnifié dans les poésies indoues ; il a un nom : *Soudarçana* [2] ; il a une existence propre, se meut de lui-même et accourt sur le seul désir de son maître se placer dans sa main. Les termes les plus effrayants sont employés pour le désigner et nous verrons plus loin en étudiant quelques passages des anciens poëmes de l'Inde, que nulle arme ne saurait avoir des effets aussi terribles.

Birdwood mentionne encore un autre nom du disque de Vichnou, *Vajranabha* [3] ; il l'appelle aussi roue de Dourga [4].

Tous les auteurs qui ont écrit sur les religions de l'Inde parlent du tchakra, et il faut que cette arme ait joué autrefois dans l'armement indou un bien grand rôle pour avoir acquis une place aussi prépondérante dans les emblèmes religieux. « C'est, nous dit l'abbé Dubois, l'arme que Vichnou dans son « incarnation de Krichna tient dans sa main droite [5]. »

Vichnou n'a pas l'attribution exclusive du tchakra ; Çiva qui partage avec lui le pouvoir divin dans la Trimourti, la Trinité indoue, a, lui aussi, dans l'une de ses quatre mains (parfois huit) un foudre en forme de disque [6] ; Ganéça, le dieu à la tête d'éléphant, personnification de la sagesse a, également, quatre bras dont l'un est armé du disque-foudre [7] ; Indra enfin, qui, s'il n'a plus de temples, figure toujours dans ceux de Vichnou et de Çiva, porte aussi dans une main la foudre sous la forme du tchakra [8].

Au reste, il faut dire que chacun des trente-deux dieux indous a son arme particulière [9] ; Wheeler, lui aussi, place le tchakra parmi les armes favorites d'Indra [10].

1. Sonnerat : *Voyage aux Indes Orientales et à la Chine*, planches 38, 39, 50, etc. (Paris, 1782).
2. *Annales du Musée Guimet*, tome VIII, p. 98.
3. Birdwood : *The industrial Arts of India*, p. 56 (Londres, 1884).
4. Id. : *Id.*, p. 63.
5. Abbé Dubois : *Mœurs, Institutions et Cérémonies des Peuples de l'Inde*, vol. II, p. 415. (Aux frais de la Cie des Indes, 1825.)
6. L. de Milloué : *Op. cit.*, p. 240-241.
7. Id. : *Id.*, p. 244.
8. Id. : *Id.*, p. 246.
9. Egerton : *Op. cit.*, p. 9.
10. Wheeler : *Op. cit.*, vol. III, p. 21.

M. Maurice Maindron, dans son *Art indien*, a omis de parler du tchakra au chapitre des armes de l'Inde, mais il a néanmoins emprunté aux *Religions de l'Inde* de M. L. de Milloué quelques notes qui indiquent le rôle religieux du tchakra et aussi son emploi comme arme [1].

L'abbé Dubois donne à ce sujet des détails indiquant la vénération des fidèles de Vichnou pour le tchakra de leur idole :

« L'arme favorite de Vichnou était le tchakarani dont plu-
« sieurs de ses dévots se font imprimer la figure avec un fer
« rouge sur les épaules [2]. »

M. L. de Milloué dit aussi en parlant des stigmates que s'appliquent les sectateurs de Vichnou :

« La même figure (un V) est reproduite sur la poitrine, sur
« les bras et quelquefois sur le ventre, avec l'adjonction entre
« les deux traits d'un cercle rouge représentant le disque
« tchakra... attribut particulier à Vichnou [3]. »

Les fidèles de Vichnou ne se contentent pas de se faire imprimer sur les épaules l'arme favorite de leur dieu, ils la lui offrent en *ex-voto* en certaines circonstances, et le recueil des cent légendes, *Avadâna-Çataka*, racontant l'histoire d'une jeune femme inquiète du sort de son mari qui naviguait au loin, nous dit qu'elle fit vœu d'offrir à Vichnou un disque d'or s'il revenait sain et sauf, vœu qu'elle accomplit fidèlement [4], bien que le disque destiné à Vichnou ait été par elle offert à Bouddha.

Au reste, le Bouddhisme avait également adopté le tchakra comme emblème religieux ; le capitaine James Low, qui a copié sur un dessin siamois l'étrange figure donnée comme l'empreinte du pied de Çakya-Mouni, a représenté au centre un tchakra portant sur sa circonférence neuf dents aiguës et recourbées, et plusieurs des dessins représentées dans les innombrables compartiments de cette empreinte figurent des personnages lançant ce tchakra dentelé qui tourne sur leur index [5].

Même en dehors de l'Inde le tchakra a souvent joué le rôle d'un emblème religieux ; M. Obry nous dit que « le tchakra
« aryen, ce disque flamboyant et dentelé, célèbre dans la
« mythologie indienne, était certainement connu des Médo-

1. M. Maindron : *L'Art Indien*, p. 20, note 1 et p. 80, note 1.
2. Abbé Dubois : *Op. cit.*, p. 480.
3. L. de Milloué : *Op. cit.*, p. 284.
4. *Avadâna-Çataka*, III décade, n° 3 ; *Annales du Musée Guimet*, tome XVIII, p. 98.
5 *Transactions of the Royal Asiatic society of Great Britain and Ireland*, tome III, p. 70 (1835).

« Perses, puisqu'ils avaient donné son nom à l'une des con-
« trées crées par Ormuzd, le pays de Tchakra aujourd'hui
« Tchark ou Tcherk, dans le Khoraçan [1] ».

D'autres peuples encore ont fait du tchakra une arme religieuse ; nous verrons plus loin les Chaldéens le mettre aux mains de leurs dieux, et la Bible en armer le Chérubin qui gardait la porte de l'Eden. Mais c'est incontestablement dans l'Inde que le tchakra s'est conservé le plus longtemps soit comme emblème religieux soit comme arme ; c'est donc dans l'Inde que nous allons l'étudier tout d'abord.

IV. — **Les anciens poèmes de l'Inde.**

A la fois emblème religieux et arme nationale, le tchakra joue, comme on peut le comprendre, un rôle important dans la littérature de l'Inde, et les plus anciens poèmes sanscrits, ceux-mêmes qui remontent aux temps légendaires, en parlent fréquemment. Nous allons emprunter aux plus connus de ces ouvrages quelques passages qui diront, mieux que tout commentaire, ce qu'était cette arme.

Le *Râmayâna*, cette épopée de la 7e incarnation de Vichnou, ne pouvait manquer de célébrer le tchakra, arme favorite de son héros ; mais ce n'est pas seulement dans la main de Râma que Valmiki, l'Homère indou place le tchakra ; ses adversaires les râkshasâs, ces démons de l'Inde, s'en servent avec une habileté redoutable, et lorsque Râma, aidé de Sugriva, le roi des singes, attaque les démons, ceux-ci les reçoivent par une terrible décharge de tchakras :

« Pleuvent alors de toutes parts au milieu des singes... les
« tchakras de la mort... une tempête de grands disques [2]. »

Râma d'ailleurs manœuvrait le disque avec une adresse si remarquable qu'il pouvait avec son tchakra briser dans l'air le disque de l'ennemi qu'il atteignait au vol ; et nous ne saurions regarder cette prouesse comme une fable ou une exagération du poète, quand nous voyons des enfants, dans le jeu de grâces auquel nous avons déjà emprunté plusieurs comparaisons, s'amuser à atteindre au vol, de leur anneau, l'anneau de leur partenaire, bien que ce ne soit pas là le but habituel de ce jeu. Aussi, lorsqu'il voit arriver les tchakras des râkshasâs, Râma les arrête-t-il au vol pour en préserver les siens :

1. J.-B. Obry : *Op. cit.*, p. 165.
2. Valmiki : *Le Râmayâna*, II, 179.

« Aussitôt les tchakras vastes, embrasés, à la fougue épou-
« vantable... mais soudain Râma de trancher à la face des
« armées ces disques terribles [1]. »

Remontant aussi à une haute antiquité, surtout si l'on songe que ses légendes sont déjà empruntées aux Vêdas et aux Brahmanas, le *Mahâbhârata* donne au tchakra la première place parmi les armes de ses héros, et Vyâsa, son auteur a consacré aux exploits du tchakra un grand nombre des 220,000 vers de son interminable poème. Bien entendu les dieux qu'il met en scène ont des armes surhumaines, et Vichnou surtout se sert d'un tchakra de dimensions gigantesques :

« Aussitôt Vichnou de lancer son disque acéré, arme aussi
« grande qu'une roue, et de trancher la tête parée du démon
« Râhou occupé à boire l'amrita [2]. »

Plus loin, le poète nous montre « les démons... mutilés par « les tchakras [3] ».

Nous avons déjà parlé de la personnalité donnée dans les poèmes sanscrits au disque de Vichnou, « Soudarçâna », qui accourt sur le seul désir de son maître ; nous allons en lire une description terrible :

« Là, quand il voit l'arc céleste de Nara, l'auguste Narâyana
« de penser à son tchakra immolateur des Dânavas. Soudain
« à cette pensée accourut du ciel au milieu du combat Soudar-
« çâna, ce disque à l'aspect épouvantable, à l'abondante lu-
« mière, égal au soleil, cette roue infatigable par qui l'ennemi
« est consumé [4]. »

On sent à cette description, que le poète pensait, en même temps qu'au tchakra, à la foudre dont il est l'emblème. Sitôt en possession de son arme favorite, Vichnou se hâte de s'en servir :

« A peine arrivé (le disque), aussitôt Vichnou à la terrible
« agilité, aux bras et aux mains tels que les jambes et les pieds
« d'un éléphant, le vigoureux Vichnou de lancer ce disque, à
« l'éminente splendeur, brillant comme la flamme du feu et
« capable de briser les villes des ennemis [5]. »

Nous allons voir les terribles effets de cet effrayant projectile :

« Envoyé *de sa main* dans la bataille par le plus grand des
« hommes, ce tchakra d'une lumière égale au feu de la mort

1. Valmiki : *Le Râmayâna*, II, 262.
2. Vyasa : *Mahâbhârata*, I, vers 1154.
3. Id. : *Id.*, I, vers 1161.
4. Id. : *Id.*, I, vers 1168-1169.
5. Id. : *Id.*, I, vers 1170.

« courut mainte et mainte fois rapidement par les rangs des « ennemis, brisant par milliers les Daityas et les Dânavas [1]. »

Vyâsa, ici, nous fournit un détail précis ; c'est *de sa main* que Vichnou lance le disque ; il n'emploie ni bâton ni aucun accessoire.

Dans maint autre endroit de son poëme, Vyâsa nous montre d'ailleurs « les dieux armés de tchakras [2]. »

Dans tous ces récits, il faut faire évidemment la part la plus large à l'exagération du poëte ; mais on n'exagère que ce qui existe, et l'insistance avec laquelle Vyâsa chante les terribles effets du tchakra nous montre que, même en tenant compte de l'exagération, ces effets étaient réellement redoutables. Souvent, au reste, dans les poëmes sanscrits, on voit la tête d'un guerrier tranchée d'un seul coup de disque, et le fait est décrit avec trop de détails pour ne pas avoir été réellement exécuté. Bien des siècles après les auteurs que nous venons de citer, Kalidasa, le génial auteur de *Çakountala*, qui vivait, croit-on, dans les premiers siècles de notre ère, célèbre souvent pareil exploit dans ses poèmes, et les tchakras de ses héros tranchent si net que les têtes coupées restent quelques instants en place avant de tomber :

« Dans le choc des éléphants, les têtes de leurs cavaliers en- « levées par les disques au tranchant aigu de rasoir ne tom- « baient point aussitôt... [3]. »

Ailleurs, le guerrier, sûr de son coup, chante d'avance l'exploit de son tchakra :

« Cette dixième tête que le tranchant de son propre glaive « épargna sur ses épaules (Jadis Ravana, touché par les prières de Çiva, s'était coupé lui-même neuf de ses têtes) « le Rakshasa « vient me l'offrir, tant mieux ! comme but pour mon disque « acéré [4]. »

Ajoutons que le tchakra n'est jamais oublié dans l'énumération des armes d'un guerrier :

« Les deux reines se virent elles-mêmes dans leurs songes, « gardées par des nains armés de massues, de tchakras, d'arcs, « d'épées [5]. »

Dans un autre poème Kalidasa nous indique une des manières de porter le tchakra :

1. Vyasa : *Mahâbhârata*, I, vers 1171.
2. Id. : *Id.*, I, vers 1433 ; I, vers 1484, etc.
3. Kalidasa : *Le Raghouvamsa*, chant VII, vers 43.
4. Id. : *Id.*, chant X, vers 42.
5. Id. : *Id.*, chant X, vers 61.

« Ce disque acéré de Vichnou dans lequel reposaient nos « espérances de victoire, cette arme dont le rebord fait jaillir les « éclairs, il se fait un trophée de la porter suspendue à son cou « en guise de nishka [1]. »

Au reste, le tchakra n'est pas seulement l'arme du guerrier équipé pour la bataille, c'est l'arme dont on ne se sépare jamais, celle qu'on a toujours sous la main même chez soi, quelque chose comme le révolver pour l'Américain. Ainsi, dans l'*Avadâna-Çataka* (les cent légendes), lorsque le roi de Magadha, le parricide Ajâtaçatru, prend une arme pour frapper son épouse, la vertueuse Çrîmatî, c'est le tckakra qu'il rencontre sous sa main :

« Alors, furieux, il lança son tchakra sur elle et lui ôta la vie [2]. »

A côté de ces disques lancés à la main, il devait d'ailleurs, comme nous l'avons déjà dit, en exister d'autres plus grands, lancés par des machines de guerre qui devaient reproduire le mouvement de la main pour leur donner l'impulsion giratoire indispensable à ce type de projectile. Dans son étude sur les armes des anciens Indous d'après les ouvrages sanscrits et notamment le *Nitiprakâsikâ* et le *Sukranîti*, Oppert nous dit [3] que la circonférence du tchakra peut varier « de deux empans à dix coudées ». Deux empans, c'est à peu près la dimension des disques de pierre du Musée de Chambéry, ou, si l'on prend pour étalon la main d'un Indou, le disque plus petit appartenant au même Musée, et venant du Cambodge, ou le disque de Jade du Musée de Lyon qui vient de l'Inde et qui a à peu près même grandeur que le précédent ; nous avons décrit ces pièces dans la première partie de cette étude. C'est la plus petite dimension que puisse avoir cette arme.

Mais dix coudées, cela suppose une roue qui est aux disques précédents ce que le boulet est à la balle. Voici comment le *Sukranîti* traduit par Oppert s'exprime en parlant de ce grand disque qu'il appelle aussi du nom de tchakra et auquel il ne donne que six coudées :

« Le tchakra a six coudées de circonférence ; son tranchant « coupe comme un rasoir et on le manie par le milieu [4]. »

Même avec six coudées, le tchakra est une arme dont la

1. Kalidasa : *Le Koumara-Sambhava,* chant II, vers 49.
2. *Avadâna-Çataka,* VI, 4.
3. Gustav Oppert : *On the Weapons used by the ancient Hindus,* p. 181 *(The Madras Journal of Literature and Science,* 1879).
4. Id. : *Id.,* p. 275.

projection à distance est absolument au-dessus des forces humaines; et, qu'on le remarque bien, il ne s'agit pas ici d'exagération poétique; le *Sukranîti* est positif comme une théorie militaire, quoique s'exprimant avec le style emphatique et figuré de l'Orient. Il ne s'agit ici que de la description d'une arme dans une énumération, et les autres armes connues qui font partie de la même énumération ont des dimensions très ordinaires.

Il faut donc supposer l'existence d'une machine de guerre à lancer les grands tchakras; et voici un passage d'un poème auquel nous avons fait déjà plusieurs emprunts qui met précisément, dans la description de l'armement d'une ville, de grands disques de fer à côté des machines de guerre :

« Cette grande ville (Indraprastha) rayonnait parée de crocs « aigus, de çataghnis, *de grands disques de fer, et par des* « *multitudes de machines de guerre*[1]. »

Nous avons vu précédemment Râma ou Vichnou lancer à la main des disques de dimensions énormes; la supposition de l'existence de cette machine fait mieux comprendre le genre d'exagération du poète indou. Il n'a pas grandi l'arme; il a simplement donné à la main de son héros la puissance d'une machine de guerre en faisant lancer par lui non le petit tchakra des guerriers humains, mais le grand disque qui ne pouvait être lancé que par un engin spécial.

C'est par une fiction analogue que Rabelais donne à Gargantua la force de « bander ès-reins les fortes arbalestes de passe[2] » dont la tension ne pouvait s'obtenir qu'au moyen d'un treuil puissant.

Nous allons trouver semblables exagérations au sujet du tchakra dans la littérature biblique et dans les poëmes chaldéens.

V. — La Judée et la Chaldée.

Nous avons jusqu'ici cantonné nos recherches dans l'Inde, et les poèmes dont nous avons extrait des passages relatifs au tchakra étaient exclusivement les œuvres d'anciens poètes indous. Pour les récits de voyage que nous étudierons dans le chapitre suivant, nous croyons qu'il n'y a pas à sortir de l'Inde et de l'Indo-Chine, car l'époque à laquelle le tchakra a été abandonné partout ailleurs est antérieure à toute relation

1. Vyasa : *Mahâbhârata,* II, str. 7578.
2. Rabelais : *Gargantua,* liv. I, chap. xxiii.

d'explorateur; mais nous allons voir qu'il n'en est pas de même pour les anciens écrits religieux ou poétiques. Nous avons d'ailleurs constaté déjà la découverte d'anneaux-disques de pierre bien loin de l'Inde, et la multiplicité des littératures qui ont célébré cette arme étrange va nous confirmer dans l'idée que son emploi fut à peu près universel dans les premiers âges de l'humanité. Si le tchakra n'a pas été signalé depuis longtemps dans des textes qui sont connus de tous, cela tient simplement à la traduction incomplète de certaines expressions obscures dont le sens a échappé à la plupart des commentateurs.

Il est bien entendu que nous ne nous posons pas en orientaliste. Tout ce qui suit reposant sur des interprétations de textes, nous nous appuyerons exclusivement sur des maîtres d'une autorité incontestée en une science dans laquelle notre ignorance est absolue.

Dans la Genèse, Moïse nous dit que Dieu, ayant chassé Adam, mit devant le Paradis un Chérubin pour garder le chemin qui conduisait à l'Arbre de la Vie [1].

Ce Chérubin était armé; l'expression dont s'est servi l'écrivain biblique pour désigner son arme a été souvent traduite par « un glaive de feu ». S'inspirant de ce mot, tous les peintres qui ont représenté Adam et Eve chassés du Paradis terrestre ont mis aux mains du Chérubin une épée à lame flamboyante. Nous n'avons pas à discuter ici sur le sens du mot Kéroub dont se sert Moïse et que l'iconologie chrétienne a toujours figuré sous la forme traditionnelle de l'Ange. Mais, sans doute possible, nous allons le voir, l'arme prêtée à cet Ange par Moïse était un tchakra et c'est un anneau-disque que devraient mettre à la main de l'Ange, dans cette scène, les peintres soucieux de se conformer au texte biblique.

L'expression employée par le législateur hébreu signifie, traduite littéralement, « la lame flamboyante du glaive qui tourne ». Les traducteurs ont supprimé les mots « qui tourne » qui leur paraissaient obscurs, et, par le fait, ont complètement modifié le sens de la phrase.

M. Obry à qui nous avons emprunté déjà plus d'un passage traduit ainsi cette phrase : « Jéhovah aposta des Kéroubim à « l'orient du Gan-Eden, et la flamme du *Glaive qui tourne* « pour garder le chemin de l'arbre de vie [2]. »

1. Moïse : *Genèse*, III, 24.
2. J.-B.-F. Obry : *Op. cit.*, p. 161.

Nous avons dit précédemment pourquoi l'épithète de flamboyant ou enflammé était toujours attachée au tchakra dans les poèmes indous : le miroitement d'une surface polie tournant aussi rapidement produit au soleil un flamboiement qui devait devenir sous la plume des écrivains orientaux enclins à un style imagé, une sorte de leit-motiv. L'expression du glaive *qui tourne* ne peut d'ailleurs, on en conviendra, s'appliquer qu'au tchakra, et l'auteur que nous venons de citer nous donne formellement son avis à ce sujet :

« Pour mieux effrayer ceux-ci, Jéhovah y avait placé la flamme *du glaive tournoyant*, c'est-à-dire le *tchakra* aryen, ce glaive flamboyant et dentelé [1]. »

Et ce n'est pas là le seul passage de la Bible où se rencontre le tchakra. Certaines expressions de la vision d'Ezéchiel ont été reconnues s'appliquer à l'anneau-disque par ceux des commentateurs qui connaissaient cette arme [2]. Dans la vision d'Ezéchiel, comme dans les anciens poèmes sanscrits, nous verrons d'ailleurs le tchakra avoir une existence propre et être doué de mouvement [3] comme le Sourdarçâna de Vichnou.

Pour que Moïse et Ezéchiel aient fait ainsi du tchakra l'arme par excellence des êtres supérieurs, il fallait qu'à leurs époques l'anneau-disque fut une des plus terribles, sinon la plus terrible des armes connues. Nous allons voir que les poètes chaldéens avaient aussi la même idée; mais, soit pour l'interprétation des textes bibliques, soit pour celle des documents chaldéens, nous allons céder la parole à M. Lenormant dont la haute autorité fermera la bouche à ceux qui nous accuseraient de voir des tchakras partout, et dont l'érudition prodigieuse convaincra les plus incrédules :

Avec les « Kéroubim », Yahveh place à la porte du « Gan-Eden » pour garder le chemin de l'arbre de la vie, la « Lahat ha'hereb hammith happecheth ». Voici une expression des plus obscures et dont il faut soigneusement peser les termes pour la bien comprendre. J'ai traduit : « La lame flamboyante du glaive qui tourne. » « Hereb » est proprement la « Harpè » le glaive recourbé en faucille que l'on appelait en Egyptien « Khopesch », en Assyrien « Sapar » ou « Namzar ».

Mais la « Lahat ha'hereb hammith happecheth » est, avec les Kéroubim de la porte de Gan-Eden dans un rapport qui rappelle singulièrement celui qui existe entre les Kéroubim et les roues dans la double vision de la « Merkabah » du prophète Yé'hezqêl : « Je regardai, et voici, il y avait

1. J.-B.-F. Obry : *Op. cit.*, p. 165.
2. Id. : *Id.*, p. 167 et suivantes.
3. Ezéchiel : chap. I, versets 16, 17, 18, 19, 20, 21 ; chap. X, versets 6, 9, 10, 11, 12, 13, 16, 17, 19.

« quatre roues près des Kéroubim, une roue près de chaque Keroub, et la « couleur des roues était comme l'aspect d'une pierre de « tarschisch » « (chrysolite, ou topaze); et dans leur aspect toutes les quatre avaient la « même forme, comme serait une roue au milieu d'une autre roue. En « cheminant, elles allaient de leurs quatre côtés et elles ne se détournaient « pas de leur marche, mais elles allaient dans la direction de la tête sans se « détourner de leur marche. »

Les roues en question étaient « à terre » (EZECHIEL, I, 15), sous les Kéroubim » (EZECH., X, 2 et 6), par conséquent posées à plat, servant comme de piédestal aux animaux symboliques, et leur rotation avait lieu dans un plan horizontal, ce qu'exprime le nom de « galgal » (tourbillon) qu'on leur donnait (EZECHIEL, X, 13). Ainsi s'explique comment leur circonférence, qui est ce qu'elles présentaient devant le spectateur, était remplie d'yeux tout autour (EZECH., I, 18).

Quant au mouvement de rotation, je n'hésite pas à penser qu'il n'est possible de l'entendre que comme ayant lieu, de même que celui des roues, sur un plan horizontal, car c'est de cette façon que, le plus naturellement, s'avançant avec les Kéroubim contre le profane qui tenterait de s'approcher de la porte interdite, elle viendrait en rasant le frapper et le tailler en pièces.

Il est manifeste qu'ici, comme toujours, l'image symbolique a été fournie par un objet matériel existant dans la réalité, par une arme à la fois tranchante et de jet, qui venait au loin frapper, en faisant la même blessure qu'un glaive, dans le mouvement de rotation horizontale qui lui était inspiré en le lançant. Ce type d'arme est bien connu : c'est le tchakra des Indiens, disque aux bords tranchants, au centre évidé que l'on projette horizontalement après l'avoir fait tournoyer autour des doigts, de manière à lui imprimer une rotation rapide sur lui-même.

Ce rapprochemennt n'a pas échappé à la sagacité de M. Obry *(Le Berceau de l'Espèce humaine selon les Indiens, les Perses et les Hébreux*, Amiens, 1858, p. 165) qui, avec toute raison selon moi, a identifié la « Lahat ha'hereb hammith happecheth » de la Genèse au « tchakra » de l'Inde; seulement comme l'usage de ce disque tranchant n'était jusqu'alors connu que chez les Indiens, il y voyait un indice de l'origine aryenne du récit et de sa symbolique [1].

C'est ici que je m'écarte de ce savant si ingénieux. Ce disque tranchant qu'on lance en le faisant tournoyer horizontalement n'est pas exclusivement propre à l'Inde. Si nous n'en avons pas encore reconnu la représentation sur les monuments de l'art Assyro-babylonien, si son emploi à la grande époque de l'empire d'Assyrie peut être révoqué en doute par de sérieuses raisons, cette arme a été connue et employée des habitants de la Chaldée et de la Babylonie dans les plus anciennes périodes de leur histoire, et la trace de son emploi est restée dans la poésie religieuse.

Nous en avons la preuve formelle dans un morceau de poésie lyrique, originairement rédigé en Accadien, dont le texte nous est parvenu, accompagné d'une traduction assyrienne interlinéaire sur une des tablettes d'argile du Musée britannique. (Voir OPPERT : *Cuneiform Inscriptions of*

1. M. Lenormant semble mal interpréter l'opinion de M. Obry. Nous avons vu précédemment que M. Obry supposait au contraire le tchakra connu non seulement des Indiens, mais aussi des Médo-Perses.

Western Asia, tome II, pl. 19, n° 2.) C'est un chant de triomphe, une sorte de dithyrambe d'un dieu guerrier sur ses armes victorieuses, peut-être de Maroudouk quand il va engager sa lutte cosmogonique contre la monstrueuse Tiamah. Il est muni d'une panoplie complète : Harpè (namzar), Lance (arikta), lasso (schibber), arc (gaschtu), massue (zizpan), et bouclier (kabab) ; de plus, il tient sur chacune de ses mains un disque. C'est là son arme la plus formidable, celle qui assure le mieux sa victoire, celle sur laquelle il insiste avec le plus de complaisance, en la décrivant avec une extrême abondance de métaphores. Ces métaphores variées et qui semblent au premier abord contradictoires, ne peuvent se concilier que si l'on restitue une « arme de jet » en forme de disque ou de soleil, se mouvant horizontalement avec un mouvement giratoire pareil à celui d'une trombe, ayant un centre évidé pour passer le sommet des doigts, d'où partent sept rayons divergents soutenant une circonférence sur le pourtour de laquelle font saillie « cinquante têtes », cinquante pointes tranchantes.

Le lecteur en jugera du reste lui-même par les citations suivantes :

« De ma main droite, je tiens mon disque de feu, de ma main gauche, [je tiens mon disque de carnage.
« Le soleil aux cinquante faces, l'arme élevée de ma divinité, je le tiens.
« Le vaillant qui brise les montagnes, le soleil dont l'action ne cesse pas, [je le tiens.
« L'arme qui, comme l'ogre, dévore complètement, je la tiens.
« Celle qui brise les montagnes, l'arme puissante du dieu Anon, je la [tiens.
« Celui qui courbe les montagnes, le poisson aux sept nageoires, je le [tiens.
« La « Litta », de la bataille, qui dévaste et désole le pays rebelle, je la [tiens.
« L'arme qui remplit le pays de la terreur de sa force immense, de ma [main droite puissamment, *le projectile d'or et* D'ONYX, je le tiens. »

Nous avons ainsi dans un des plus vieux textes de la poésie chaldéenne, la mention formelle d'une arme mythologique tout à fait analogue au « tchakra » des héros indiens, et correspondant, d'une manière fort remarquable avec l'idée qui ressort le plus naturellement des expressions mêmes du texte biblique, par la nature du « glaive tournoyant » qui accompagnait les Kéroubim à la porte du jardin de l'Eden.

On a pu remarquer que, dans le fragment que nous venons de citer, cette arme est désignée, ce qui complète le rapprochement, par le mot « *Litta* » qui est le correspondant assyrien régulier de l'hébreu *Lahat* [1].

Tout ce que nous pourrions ajouter affaiblirait la force de cette argumentation irréfutable ; voilà, nettement établi, l'usage du tchakra chez les Hébreux à l'époque de Moïse, ce qui fait supposer que cette arme était connue également des Egyptiens ; nous voyons aussi qu'elle avait été usitée en Chaldée et en Babylonie à une époque fort reculée, et que son emploi n'y

1. F. LENORMANT : *Les Origines de l'Histoire d'après la Bible et les traditions des Peuples orientaux*, I, p. 129 et suivantes (Paris, 1880-1882).

était pas oublié au temps d'Ezéchiel qui a écrit ses prophéties et sa vision pendant la captivité de Babylone.

Max Jähns que nous avons déjà cité précédemment a, lui aussi, traduit ce poème accadien et en a tiré les mêmes conclusions ; il fait également les mêmes rapprochements avec la Genèse. Il cite d'ailleurs en note F. Lenormant, non d'après l'ouvrage auquel nous avons emprunté nous-même un important passage, mais d'après un ouvrage antérieur, *Les premières Civilisations,* qui s'appuyait déjà sur ce poème oriental [1].

Dans ce poème et dans la vision d'Ezéchiel, il est un mot sur lequel nous voulons attirer l'attention : de même que le poète chaldéen met aux mains de son dieu un projectile d'*onyx*, de même Ezéchiel dit que les roues des Kéroubim avaient l'aspect d'une *pierre de chrysolite.* Est-il impossible de supposer qu'ils aient voulu l'un et l'autre faire allusion au souvenir des armes de pierre ? Que l'on ne rie pas de cette idée de supposer la connaissance des armes de pierre chez les Hébreux ; non seulement ils les connaissaient et savaient que leur usage avait précédé celui du fer, mais un texte positif nous apprend qu'ils savaient toujours les fabriquer et qu'ils s'en servaient pour certains usages rituels [2], évidemment pour respecter la tradition qui faisait remonter ces usages à l'âge de la pierre.

Au reste, bien des archéologues soutiennent que l'emploi de la pierre a continué pendant de longs siècles concurremment avec l'emploi des métaux qui furent tout d'abord un objet de luxe. Certains d'entre eux prolongent même cet emploi bien après le commencement de notre ère :

« A une époque relativement récente, nous dit M. G. Milles-
« camps, c'est-à-dire à l'époque mérovingienne, on devait
« connaître et pratiquer encore l'art de tailler le silex [3]. »

M. Georges Goury, avocat à Nancy et savant archéologue, partage cette manière de voir, et, dans une étude récente sur la simultanéité de l'emploi du silex et des métaux, il écrit : « On
« a cru devoir rejeter dans la nuit des temps l'âge de la pierre,
« j'ai la ferme conviction que dans nos régions il a duré
« jusqu'à une époque relativement récente. C'était l'avis du

1. Max Jahns : *Op. cit.*, p. 111 et suivantes.
2. Josué : V, 2.
3. Gustave Millescamps : *Etude sur le cimetière de Caranda et sur la coexistence des instruments de pierre avec ceux du bronze et du fer, en Gaule, jusqu'à l'époque mérovingienne (Compte-rendu du Congrès international d'anthropologie de Stockholm en 1874,* p. 650).

« regretté docteur Bleicher; mon collègue le comte Beaupré et « moi, nous espérons que des études toujours plus approfondies « viendront démontrer la vérité de cette théorie [1]. »

Pourquoi ce qui est admis pour l'Europe ne serait-il pas, toutes proportions de date gardées, également vrai pour l'Asie où nous le supposons d'ailleurs à une époque antérieure de bien des siècles à celle dont parlent les archéologues que nous venons de citer, et où le document biblique contemporain de Josué semble l'établir de façon irréfutable.

Il est donc possible qu'ayant à décrire dans sa vision l'arme d'êtres supérieurs existant dès l'origine de la création, le Prophète se soit servi intentionnellement d'une expression qui rappelait les tchakras de pierre.

VI. — **Les récits des voyageurs.**

Une arme aussi étrange dans son emploi et aussi redoutable dans ses effets a naturellement frappé tous les voyageurs qui ont visité l'Inde au temps des anneaux-disques. Ceux qui ont laissé des récits de leurs voyages n'ont pas manqué de parler du tchakra qui, s'il n'est aujourd'hui employé que par la secte des Akalis, était, il y a quelques siècles, usité dans l'Inde entière.

Dès les premières années du XVIe siècle, de Varthéma signale le tchakra; mais il le fait en termes qui prouvent que s'il a vu l'arme, il ne l'a pas vu employer :

« Quelques-uns portent certains plats de fer aux bords cou- « pants comme un rasoir, et ils les lancent avec une fronde « lorsqu'ils veulent blesser quelqu'un [2]. »

Ce récit, comme on le voit, est en contradiction avec ce que nous avons dit du lancement du tchakra ; nous rapportons quand même l'explication de de Varthéma pour ne pas être accusé de passer sous silence les documents contraires à notre thèse; mais bien évidemment ce voyageur s'est trompé. On lui aura montré un tchakra en lui disant que c'était une arme de jet; ne connaissant d'arme propulsive que l'arc et la fronde, il a attribué à cette dernière l'anneau-disque dont il ne pouvait s'expliquer l'emploi ; mais l'antiquité nous a laissé trop de projectiles de fronde pour qu'il soit permis d'hésiter un seul instant. D'ailleurs la forme même du tchakra porte avec elle

1. Georges GOURY : *Stations de la période néolithique et établissements sidérurgiques*, p. 6 (Extrait du *Bulletin mensuel des séances de la Société des Sciences de Nancy*).

2. Lud. DE VARTHÉMA : p. 112 (Hakluyt Society, 1863).

un démenti : l'évidement circulaire pratiqué avec tant de peine dans les anneaux de pierre eut été bien inutile pour en faire un projectile de fronde, et le bord circulaire tranchant dans tout son pourtour eut infailliblement coupé la courroie de la fronde par la seule force centrifuge.

Quant à supposer cette courroie passant dans l'évidement central il ne faut pas y songer ; au moment du jet, le bout de la fronde lâché par la main aurait *fouetté* et se serait enroulé autour du disque qu'il aurait retenu. Nous verrons d'ailleurs que le témoignage de de Varthéma est seul dans ce sens, et qu'il est en contradiction avec tous ceux qui ont parlé du tchakra.

Peu après de Varthéma, Barbosa (décédé en 1521), dans son récit de l'expédition de Magellan, parle aussi du tchakra, mais cette fois avec une abondance et une précision de détails qui ne laissent rien à désirer ; nous allons traduire son récit aussi littéralement que possible :

« *Royaume de Delhi.* — Ils ont des anneaux d'acier qu'ils « appellent *chacarani*, larges de deux doigts, tranchants sur « le pourtour comme des couteaux, et ne coupant pas sur leur « bord intérieur ; leur dimension est celle d'une petite assiette. « Chacun d'eux en porte sept ou huit enfilés au bras gauche ; « ils en prennent un, le posent sur un doigt de leur main « droite, le font tournoyer un instant, et le lancent contre « leurs ennemis ; et que le but atteint soit le bras, la jambe, « ou le cou, ils le tranchent entièrement. C'est leur arme pré- « férée, et ils s'en servent avec une habileté remarquable [1]. »

Voilà bien cette fois le lancement par l'index ; et ce témoignage déjà ancien, confirmé par les descriptions modernes de Burton et d'Egerton nous semble concluant. Il est d'ailleurs d'accord avec les anciens monuments de l'Inde et avec de nombreux passages d'anciens poèmes de l'Inde qui placent le tchakra, au moment où il va être lancé, *à la main* du guerrier.

A son tour, Vincent Le Blanc, qui voyagea presque toute sa vie, va nous signaler le disque dans sa description du royaume de Pégu qu'il visitait en 1570 :

« Tous les gentilshommes de sa garde (du Roi) sont armés « d'arcs de fer dorés et esmaillez gentimêt et s'y exercent de « jeunesse, comme à tirer du cercle d'acier qui est une arme « fort dangereuse et coupant comme un razoir [2]. »

1. Barbosa, p. 100 (Hakluyt Society) : cf. Egerton : *Op. cit.*, p. 20.
2. Vincent Le Blanc : *Les Voyages fameux du sieur Vincent Le Blanc, marseillois*, p. 183 (in-4°, Paris, 1649).

Et plus loin :

« Il y a des maistres pour tirer de l'arc..... puis ils tirent du « cercle [1] ».

Vincent le Blanc est moins explicite que Barbosa et ne nous indique pas le mode de lancement du « cercle » ; retenons du moins qu'il note cette arme comme fort dangereuse.

Vincent le Blanc est d'ailleurs le seul voyageur dans les récits duquel nous ayons pu trouver le tchakra mentionné, à une époque moderne, en dehors de l'Inde proprement dite. Nous apprenons par lui que cette arme était encore usitée dans l'Indo-Chine au xvie siècle. Il est intéressant de rapprocher ce document de l'anneau-disque de basalte du Musée de Chambéry, trouvé dans une station préhistorique du Cambodge [2].

Un siècle plus tard, Tavernier (vers 1660) mentionne à son tour le tchakra, et lui aussi est frappé de la singularité de cette arme et de sa terrible puissance :

« Ils ont une sorte d'arme que nous n'avons point dans notre « Europe. C'est un fer tranchant fait comme le bord d'un plat « qui n'aurait point de fond, et ils en passent huit ou dix par « la teste, les portant au col comme une fraise. Ils tirent ces « cercles de fer à mesure qu'ils veulent s'en servir, et en les « jetant de force contre un homme, comme lorsque nous « ferions voler une assiette, il s'en faut de peu qu'ils ne le « coupent par le milieu [3]. »

Pendant tout le xviiie siècle le Punjâb et le royaume de Lahore restent comme fermés aux Européens ; nous ne pouvons par conséquent trouver dans cette période aucun nouveau témoignage. Mais dans la première moitié du xixe siècle, ce pays reçoit de nouveau la visite d'explorateurs qui ne manquent pas de s'étonner eux aussi, de l'arme qui avait stupéfié leurs devanciers. Le botaniste Jacquemont, qui visita pendant les quatre dernières années de sa vie l'Inde où il devait mourir en 1832, et qui, le premier, dit-on, depuis le Dr Bernier qui l'avait vue au xviie siècle, visita la ville de Lahore, l'ancienne capitale des Sikhs, n'a pas manqué de signaler leur arme favorite, et il le fait à peu près dans les mêmes termes qu'Egerton ; comme lui il attribue cette arme exclusivement aux Akalis (tribu des Sikhs), qui, à ce qu'il semble, restaient déjà en 1828 seuls à s'en servir, et il indique la même façon de la porter :

1. Vincent Le Blanc : *Les Voyages fameux, etc.*, p. 201.
2. N° **41** de l'Essai de catalogue pour la France (Ire partie, chap. I et II).
3. Tavernier : II, 51.

« Les Akhalis portent pour la plupart un long bonnet pointu « bleu, entouré à sa base sur le front d'un cercle d'acier poli, « comme le bord de nos chapeaux [1]. »

Ce « cercle d'acier poli » était un tchakra, et Jacquemont n'a pas tardé à s'apercevoir que le disque qu'il avait remarqué était indépendant du bonnet, car, quelque temps après, décrivant la Cour du Rajah de Quahabad, il écrit :

« La figure la plus pittoresque de cette réunion était un « Akhali, portant sur son haut turban conique plusieurs « disques d'acier [2]. »

A peu près à la même époque, Alexandre Burnes qui, lui aussi, visitait le Punjâb, nous parle des Akalis dans les mêmes termes :

« Les Akalis ou Nichangs sont coiffés d'un turban de toile « bleue se terminant en pointe ; ils y attachent plusieurs mor-« ceaux de fer de forme ronde ; ce sont des armes employées « comme des palets [3]. »

Pas plus que Jacquemont d'ailleurs Burnes ne semble avoir vu les tchakras mis en œuvre ; tous deux se contentent d'indiquer la manière de les porter sans parler de celle de s'en servir.

Nous n'avons rien rencontré jusqu'ici qui vienne confirmer l'assertion d'Angelucci sur le lancement par les bâtons croisés; mais nous allons trouver dans un passage de l'abbé Dubois, auquel nous avons déjà emprunté plusieurs citations, quelque chose qui vient à l'appui de l'explication qu'il a donnée :

« Le tchakarani.... cette arme qui est employée dans quel-« ques cantons est une plaque de fer circulaire de 9 à 10 pouces « de diamètre dont les bords sont bien affilés ; au milieu est un « trou où l'on passe un bâton avec lequel on communique un « mouvement de rotation rapide au disque qui s'échappe et va « trancher ce qu'il rencontre [4]. »

Voilà le seul document que nous ayons rencontré relatif au lancement du tchakra par un bâton. Ce n'est pas encore le mode indiqué par Angelucci, les deux bâtons croisés ; mais cela nous apprend du moins qu'il y avait plusieurs modes de lancement. L'abbé Dubois n'est pas de ceux dont on peut rejeter les affirmations sans les discuter ; le séjour de 32 ans que fit aux Indes ce missionnaire, dont l'ouvrage publié en 1825 aux

1. V. JACQUEMONT : III, 91.
2. ID. : III, 107.
3. Alexandre BURNES : *Travels into Bokhara*, I, 169 (1834).
4. Abbé DUBOIS : *Op. cit.*, p. 480.

frais de la Compagnie des Indes vient d'avoir les honneurs d'une nouvelle édition (1899) à Pondichéry, donne un poids tout particulier à chacune de ses allégations.

Quinze ans après Jacquemont et Burnes, Von Orlich visite l'Inde ; il accompagne une ambassade que le gouverneur général envoie à Shyr-Sing dans sa résidence de Férospour au pays des Sikhs ; on lui montre toutes les curiosités, et ce qui le



Fig. F. — Akali lançant le tchakra (d'après un dessin de Von Orlich).

frappe le plus, c'est encore, c'est toujours le tchakra. Dans le récit de son voyage, il donne un dessin représentant un Akali lançant le disque. Ce guerrier *(voir ci-dessus fig. F)*, un fusil dans sa main gauche, est coiffé du bonnet pointu décrit par

Egerton, autour duquel il reste encore un tchakra, et il en lance un autre qu'il fait tourner autour de son index, confirmant ainsi de façon précise la description d'Egerton [1].

Le mélange des armes à feu, connues d'ailleurs dans l'Inde depuis une époque bien plus reculée qu'on ne le croit, avec cette arme de jet qui date des premiers âges de l'humanité et qu'elles n'avaient pas réussi encore à détrôner complètement en 1845, n'est pas ce qu'il y a de moins surprenant dans le dessin de Von Orlich.

Comme on l'a vu par ces diverses citations, les Akalis avaient trois manières de porter leurs tchakras : 1° sur leur bonnet conique ; 2° autour de leur cou ; 3° autour de leur bras gauche. Nous l'avons fait remarquer précédemment, ceux placés sur le turban devaient être de différentes dimensions et ceux de la base du turban devaient avoir déjà un fort diamètre; ceux portés autour du cou et dans lesquels la tête passait librement devaient être plus grands encore.

Quant à ceux portés autour du bras, il ne faudrait pas conclure en examinant certains de ces anneaux dont le diamètre est fort étroit qu'ils ne peuvent être portés ainsi par les Indous. La petitesse de main des races de l'Inde est extraordinaire, et tel de ces anneaux dans lesquels la main d'une femme européenne aura peine à passer pourra facilement servir de bracelet au bras d'un Indou. Il est probable d'ailleurs que les Sikhs ne se les passaient au bras qu'au moment de s'en servir, car cette façon de porter des armes aussi tranchantes eût été bien dangereuse pour le porteur.

De même qu'il y avait trois manières de porter le tchakra, il y avait plusieurs manières de le lancer. A l'aide de l'index d'abord, et les affirmations modernes d'Egerton, de Burton et de Von Orlich ne font en cela que corroborer le récit déjà ancien de Barbosa, sans parler des anciens monuments de l'Inde.

Avec un seul bâton ensuite, d'après le récit de l'abbé Dubois ; mais ce mode, d'après la description qu'il en donne, serait plutôt dérivé du précédent que confondu avec celui indiqué par Angelucci ; le bâton ici ne fait que remplacer l'index avec allongement du bras de levier et peut avoir été usité pour les disques de dimension moyenne.

1. Léopold Von Orlich : *Reise in Ostindien in Briefen an Alexander von Humboldt und Karl Ritter*, p. 127 (in-4°, Leipzig, 1845 ; il en existe une édition in-8°, parue la même année à Leipzig, mais elle n'est pas illustrée).

Bien que nous n'ayions rien trouvé qui la confirme positivement, nous ne croyons pas devoir rejeter la troisième manière, celle d'Angelucci, en raison de sa vraisemblance. Le but à atteindre dans le lancement de l'anneau-disque était la projection vigoureuse à distance, accompagnée de rotation autour d'un axe vertical, pour obtenir plus de tension dans la trajectoire, et pour donner à l'arme ce mouvement de scie circulaire qui la rendait si dangereuse. Tout mode qui réalisait ces conditions était bon et a dû être essayé et employé ; or celui-là, utilisé encore par les enfants dans le jeu de grâces, était sûrement le plus facile et peut-être le plus puissant pour les tchakras de grande dimension ; il est donc extrêmement probable qu'il a été usité, au moins pour les disques assez grands pour être portés autour du cou.

Nous avons parlé précédemment de la probabilité d'une quatrième manière, une machine de guerre pour la projection de tchakras de très grandes dimensions ; nous n'avons pas à y revenir.

Nos citations se sont arrêtées aux environs de 1845. Nous ne voulons pas les multiplier indéfiniment ; pourtant, si nous en restions là, on pourrait nous demander ce qu'est devenu le tchakra aujourd'hui. Depuis 1845, la civilisation a pénétré partout, apportant de nouveaux usages ; partout les coutumes anciennes tendent à disparaître et les armes locales cèdent le pas à celles importées d'Europe. Nous allons voir que le tchakra n'a pas échappé à cette règle.

M. Pilinski de Belty qui, lors d'un voyage au Punjâb, a rapporté d'Amritsar le disque reproduit précédemment, a pu constater que l'art de lancer le tchakra n'est plus cultivé qu'à titre de sport rappelant d'anciens souvenirs, comme le tir à l'arc dans certaines communes de France. Il semble même que l'art de le lancer en le faisant tourner autour de l'index, art difficile qui devait exiger un très long apprentissage, soit entièrement perdu, car les rares fois que M. Pilinski de Belty a vu lancer le tchakra, cette arme était tenue à peu près comme un palet, entre le pouce et l'index du tireur qui cependant arrivait à trancher net, à près de cent mètres, la tige de bananier qui servait de but.

Ce procédé, quoique plus facile que le lancement par l'index, exige cependant un tour de poignet particulier pour lancer le tchakra en lui imprimant le mouvement giratoire nécessaire sans se couper les doigts. C'est là une quatrième manière de

tirer l'anneau-disque qui vient confirmer ce que nous disions plus haut : tout procédé qui arrivait à lancer cette arme avec force en la faisant tourner était bon et a dû être employé.

Le tchakra, comme on le voit, touche à son déclin. Avant de disparaître, il lui a été donné cependant de briller encore une fois, du moins d'un éclat décoratif, dans une cérémonie historique. Le Durbar, cette fête monstre donnée à Delhi pour célébrer le couronnement d'Edouard VII, a compté parmi les assistants les plus remarqués un certain nombre d'Akalis et de Sikhs portant tous en évidence sur leur turban leur arme nationale; l'un d'eux avait même un tchakra au cou.

Le peintre anglais Mortimer Menpes qui, à Delhi même, a fixé dans ses aquarelles tous les costumes du Durbar, a consacré un certain nombre de planches de son ouvrage à ces guerriers sikhs et akalis [1], et fait observer, à propos de plusieurs d'entre eux, que les disques d'acier portés sur leur coiffure ne sont pas seulement des objets décoratifs, mais encore et surtout des armes de guerre [2].

Ecoutons enfin M. Albert Métin qui revient de l'Inde et va nous donner sur le tchakra les renseignements les plus récents :

« Les Sicks ne coupent jamais leur barbe ni leurs cheveux,
« ils se distinguent par un turban dont un côté est plus grand
« que l'autre. Ils devraient toujours porter sur eux un peigne,
« un poignard, et un disque de fer au bord tranchant qui
« servait autrefois d'arme de jet et dont l'usage s'est presque
« perdu : la tradition en fait l'arme redoutable de Vichnou. Ce
« disque se portait passé dans le turban, et les fusiliers sicks
« au service de l'Angleterre en ont un modèle très réduit sur
« leur coiffure [3]. »

D'après les renseignements que nous communique encore M. J. Pilinski de Belty, ce disque est l'insigne non seulement des fusiliers, mais encore des cavaliers sikhs qui le portent retenu et à demi caché par un des plis de leur turban. Ceux de nos soldats qui ont pris part à la dernière campagne de Chine ont vu, dans le corps expéditionnaire anglais, plusieurs régiments sikhs porteurs de cette singulière cocarde.

Avoir été l'arme redoutable par excellence dès les premiers

1. Mortimer Menpes : *The Durbar*; Text by Dorothy Menpes. (Adam and Charles Black, London W., 1903.) Cf. notamment pl. 18, p. 34; pl. 19, p. 36; pl. 22, p. 42; pl. 65, p. 132; pl. 71, p. 144; pl. 95, p. 196.
2. Id : *Op. cit.*, pl. 65, p. 131 et surtout pl. 95, p. 196.
3. Albert Métin : *L'Inde d'aujourd'hui*, page 160 (Paris, Armand Colin, 1903).

âges de l'humanité, et une arme dont l'usage a persisté pendant des milliers d'années; avoir été l'emblème de la foudre et l'attribut des divinités d'une des plus anciennes religions du monde; et finir comme insigne distinctif sur une coiffure militaire, quelque chose comme la grenade sur les boutons de nos fantassins !

Sic transit gloria mundi.....

APPENDICE

« Depuis l'invention de la poudre, nos
« armes sont devenues fort différentes
« de celles des anciens, mais on ne cesse
« pas de les imiter. »
(MONTECUCULLI : *Mémoires*, liv. I, chap. II.)

La balistique des Anciens.

Notre tâche est terminée; il nous semble que la conviction de ceux qui ont bien voulu nous suivre dans le cours de cette étude doit être arrêtée depuis longtemps. Nous ne voulons pas insister outre mesure sur la possibilité de voir le souvenir des annéaux-disques préhistoriques dans les documents hébreux et chaldéens que nous avons cités ; même sans tenir compte de cette possibilité, cependant très réelle, nous croyons que l'assimilation des anneaux-disques néolithiques aux tchakras des Sikhs, — ceux-ci étant les successeurs de ceux-là, — ne peut plus maintenant faire doute pour les esprits les plus prévenus.

Les paléoethnologistes pourront peut-être tirer, du relevé des localités où l'on a trouvé le plus grand nombre d'anneaux ou de fragments, quelques indications sur les stations où se sont arrêtées en premier lieu les migrations aryennes. Si vraiment, comme il semble, cette arme a été très vite abandonnée en Europe, les lieux où on la rencontre jalonneraient la trace de la migration avant sa dispersion.

Mais il y a encore quelques observations à tirer de l'étude de cette arme extraordinaire.

Pour aller frapper le but à quatre-vingts pas avec cette force et cette précision sous l'impulsion d'un seul doigt, il fallait que le mouvement giratoire du tchakra aidât singulièrement son mouvement de propulsion. On n'a peut-être pas assez

étudié quelles ressources la balistique trouverait dans la combinaison des mouvements giratoires avec la projection ; la force incomparable que les explosifs ont mise à la disposition de l'homme a permis de négliger d'autres facteurs auxquels les anciens étaient forcés de recourir. Le seul mouvement giratoire utilisé aujourd'hui par la balistique est celui de la balle ou de l'obus qui tournent autour d'un axe confondu avec leur trajectoire. Ce mouvement que les anciens connaissaient et qu'ils savaient donner aux flèches par un empennage oblique, — d'où le nom de *vireton* appliqué à un trait d'arbalète, — et aux javelots lancés à la main par l'enroulement savamment combiné de l'*amentum*, était loin d'être le seul mis en œuvre par eux. Il diffère absolument de celui du disque des Romains et des Grecs qui tournait autour d'un axe perpendiculaire au plan de sa trajectoire, comme nous le montrent le Discobole du palais Massimi à Rome et celui du Vatican.

Et ce dernier mouvement est encore totalement différent de celui du tchakra qui tourne autour d'un axe perpendiculaire à un plan qui serait à la fois tangentiel à sa trajectoire et perpendiculaire au plan de celle-ci.

On s'explique d'ailleurs assez facilement le secours que le mouvement giratoire du tchakra apportait à sa force de propulsion. Tout le monde connaît ce jouet scientifique, *la toupie gyroscopique*, qui tourne autour d'un axe horizontal n'ayant de point d'appui qu'à une de ses extrémités ; tant que le mouvement du volant est suffisamment rapide, l'horizontalité de l'axe se maintient ; elle commence à fléchir quand la rapidité du mouvement diminue. C'est là une conséquence des lois du mouvement des solides de révolution autour d'un point de leur axe de figure, et, pour formuler en termes non scientifiques cette apparente anomalie, on peut dire qu'un volant tend d'autant plus à se maintenir dans le même plan que son mouvement est plus rapide. Or le tchakra joue le rôle du volant, et le mouvement giratoire qui tend à le maintenir dans le même plan tend précisément à rapprocher sa trajectoire de l'horizontale. C'est là l'idéal visé par tous ceux qui s'occupent de balistique ; on voit que les hommes préhistoriques l'avaient déjà deviné sinon en théorie du moins en pratique.

Tous ces mouvements sont moins extraordinaires encore que celui du boomerang, arme qui n'est pas, comme on le croit communément, particulière à l'Australie, mais que l'on rencontre aussi précisément dans cette Inde où nous avons trouvé

le tchakra; qui était connue autrefois dans toute l'Asie et en Egypte, comme en font foi les anciens monuments, et qui n'est autre que la *cateia* des anciens auteurs.

L'antiquité qui avait demandé au ressort pour l'arc, à la force de torsion pour certaines balistes, à la force centrifuge pour la fronde et le fustiballe, ce qu'elle ne pouvait demander à la force expansive des explosifs encore inconnus, a peut-être fait appel à d'autres systèmes encore qui ne sont pas parvenus jusqu'à nous. Nous aurons occasion d'étudier quelques-uns de ceux que nous venons d'énumérer dans la suite des *Armes étranges*.

Ch. Buttin.

VOIES ROMAINES DE LA HAUTE-SAVOIE

VOIE ROMAINE DE BOVTAE A CASVARIA

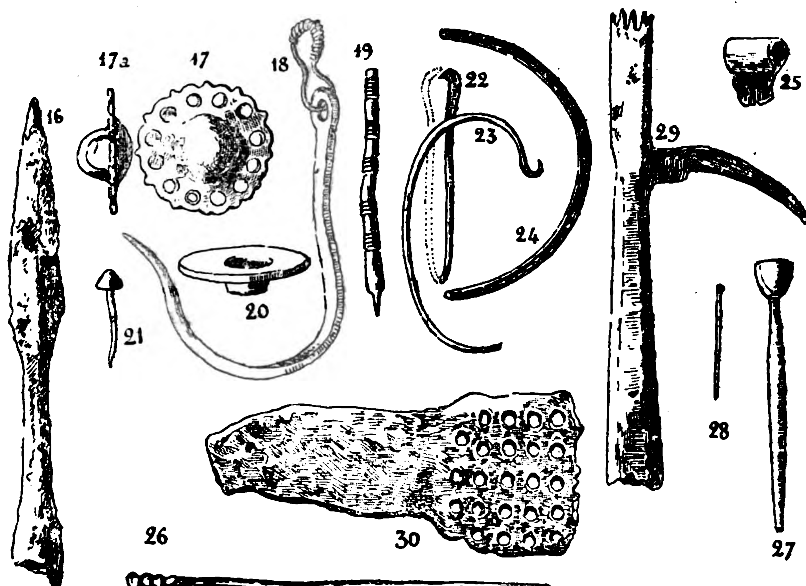
(Suite et fin.)

Les grottes-refuges. — Pendant les épidémies du IIe siècle et les misères du siècle suivant, les grottes servirent d'asile aux paysans des villas de Veyrier et de Menthon. Au bord du lac, dans le Roc de Chère, s'ouvraient des anfractuosités où Calloud, Eloi Serand et L. Revon trouvèrent des tuiles romaines et des ossements [1]. Mais dans la paroi verticale de la montagne elle-même, deux grottes offrirent un abri sûr aux campagnards : l'une dite de la Cheminée, dans le rocher du Chapeau du Gendarme ; l'autre appelée Bornale des Sarrazins. La première renferme, à gauche, un minuscule bassin que remplissent quelques gouttes d'eau tombant de la voûte et dont un poète, Pelletier du Mans avait en 1572 célébré les vertus curatives [2] ; elle fut visitée par L. Revon, et fouillée par C. Marteaux [3]. La seconde, à laquelle on accède par un petit terre-plein consolidé par un mur extérieur long de 20^m et sur lequel s'élèvent les deux murs d'angle d'un poste d'observation dont l'origine n'est pas encore établie, puis par le rebord même du rocher taillé en corniche, a été fouillée par l'abbé Montagnoux en 1846, L. Revon et E. Serand en 1863, A. Besson en 1875, G. Maillard en 1889 et C. Marteaux en 1890 [4]. Voici l'énumé-

1. *Rev. sav.*, 1875, p. 17.
2. *Mém. de la Soc. savoisienne*, I, p. 264.
3. *Rev. sav.*, 1890, p. 62.
4. *Id.*, 1863, p. 56; 1875, p. 17; 1889, p. 187; 1890, p. 263.

ration des principaux objets recueillis surtout par ce dernier.

Grotte du Chapeau ou de la Cheminée *(v. pl. V)* : Un crochet de balance en bronze *(fig. 18)*; un demi bracelet en bronze *(fig. 24)* ; un bouton ajouré en bronze *(fig. 17)*; un poinçon ornementé en bronze *(fig. 19)* ; une petite épingle en bronze *(fig. 28)* ; une cheville en os, trois clous en fer, des fragments de fils de bronze et un morceau de toile grossière adhérent à une pièce de monnaie de Gallien, une rondelle percée en bronze *(fig. 20)*; un clou en argent à tête conique *(fig. 21)*; des fonds de vases en terre jaune fine vernissée, des tessons de poterie



Pl. V. — *Fig. 16*, pointe de trait en fer; *fig. 17 et 17a*, bouton ajouré en bronze; *fig. 18*, crochet de balance; *fig. 19*, poinçon ornementé en bronze; *fig. 20*, rondelle en bronze ; *fig. 21*, petit clou en argent (grotte du Chapeau); *fig. 22*, moitié de pince épilatoire en bronze (grotte des Sarrasins); *fig. 23*, petite anse en bronze (grotte du Chapeau); *fig. 24*, moitié de bracelet en bronze (grotte des Sarrasins); *fig. 25*, lame recourbée en bronze ; *fig. 26*, épingle en bronze (grotte des Sarrazins) *fig. 28*, petite épingle en bronze (grotte du Chapeau); *fig. 29*, croc en fer et *fig. 30*, plaque de plomb ajourée (citerne de Menthon).

grossière à grains de quartz, des fragments de tuiles, des ossements divers et des dents, un morceau de vase en amphibolite, deux lames de bronze recourbées *(fig. 25)*.

Les monnaies recueillies dans cette grotte, se rapportent à : Vespasien (Cohen, n° 496) ; Alexandre Sevère (Cohen, n° 59) ; Gordien-le-Pieux, denier d'argent (Cohen, n° 148 et bronze n° 292) ; Postumus (Cohen, n° 36).

Il faut également ajouter la trouvaille faite en 1890 d'une pointe de trait en fer *(fig. 16)* donnée au Musée par M. Gualdi.

La grotte ou *bornale* des Sarrasins a livré : une pointe et un clou en fer, une rondelle de plomb, une grande épingle en bronze *(fig. 26)* ; une moitié de pince épilatoire en bronze *(fig. 22)* ; des fragments de verre mince, une moitié de bracelet en bronze *(fig. 24)* ; des fragments de vase en amphibolite et de poterie, ainsi qu'un morceau de tuile à rebords ; un petit bronze fruste de Gallien, un denier en argent de Postumus (Cohen, n° 12) avec la marque S à l'exergue, etc.

Après le VIe siècle, la population des Chosaux eut son cimetière dans la partie sud-est du grand mas du Carroz que longe un très ancien chemin. En effet, en 1897, les ouvriers, en minant le sol des vignes de Mlle Agnellet, soit à 150m environ du chemin vicinal ordinaire n° 5 de Menthon à Doussard, exhumèrent trente-quatre tombes faites de pierres plates brutes provenant du Roc de Chère. Les squelettes, comme a pu le constater M. Pierre Raginel, de Menthon, étaient orientés vers l'est, c'est-à-dire dans la direction du hameau de Ramponnet, et en regardant le vieux chemin qui contourne le mamelon dans le sens opposé au chemin vicinal. Plus tard enfin, à un kilomètre de là, s'éleva sur une colline pittoresque, le château seigneurial qui étendit sa juridiction depuis la croix de Charbonnières et depuis le commencement du territoire de Charbonnières inclusivement jusqu'au lac et depuis la pierre Margéria jusqu'à Vérel ou le crêt de Talloires [1].

Chemins de la vallée du Fier. — Ce château avait une situation topographique importante, car il commandait, outre les chemins de Veyrier à Talloires, celui de Menthon à Dingy le long des ruisseaux du Bioson et de l'Engagne et celui de Talloires à Alex qui laissait à droite **Bluffy** [2], qui n'a guère conservé de son origine romaine qu'une inscription très mutilée [3], maintenant tout à fait fruste et, de la période barbare, des tombes à dalles au Bosson et une auge à Bluffy même [4] ; puis **Alex**, *Alaia* 1143 [5]. Ce dernier chemin aboutissait au Fier par le hameau du Pont et de là rejoignait, en bas de Dingy le long

1. Max Bruchet : *Inventaire sommaire*, E. 110, 1271. Dans son *Armorial nobiliaire de Savoie*, A. de Foras (t. III, p. 413, 27e liv.) pense avec raison que l'appareil et l'épaisseur de certaines murailles du *Castrum de Mentuns* ne semblent pas indiquer une construction romaine.

2. *Rev. sav.*, 1894, p. 206. L'origine par Blœsius est erronée, car, dans *Blusiacum* XIe s. l's a le son dur. Il faut remonter au gentilice Blussius.

3. L. Revon : *Insc. antiques*, n° 15.

4. *Séputures burgundes*, p. 55.

5. Besson : *Mém.*, etc., Pr., p. 353. Sur les ruines de l'ancien château, v. *Rev. sav.*, 1902, p. 171.

et pénible chemin du moyen âge qui mit peu à peu en communication Faverges avec Thônes par Serraval et Les Clefs, puis Thônes avec Thorens jusqu'à La Roche par Nâves, Villaz et Aviernoz. Nous y reviendrons plus tard, car il était pratiqué dès l'époque romaine.

De Reydet, hypnotisé par le travail exécuté par Tincius sur le rocher qui surplombe le torrent, avait imaginé de faire passer par là notre voie impériale, c'est-à-dire par Serraval et **Les Clefs** [1], *de Cletis*, 1161, où il plaçait Casuaria. Voici ce qu'il dit des antiquités de ce village *(manusc. c.)* : « M. Dépommier, habitant de cet endroit, homme instruit et digne de foi, m'assura que, lorsqu'on labourait les terres à une certaine profondeur, même à une très grande distance des ruines des châteaux, l'on trouvait partout des fondations de murs, des briques cassées ayant la même forme que celle que leur donnaient les Romains, des charbons, ce qui prouverait que cette ville a été incendiée. J'observai quelques-uns de ces murs où je reconnus le mastic et la construction romaine, ainsi que quelques blocs d'un ciment ou beton très dur que les Romains faisaient avec des briques pilées, du sable et de la chaux vive... L'on me dit encore qu'on avait trouvé, il y a quelques années, dans les ruines de l'un des châteaux plusieurs tombeaux dans lesquels il y avait, avec les squelettes qu'ils contenaient, de petits morceaux de métal, ayant à peu près une forme régulière que j'ai jugé, par la description que l'on m'en a faite, être des dieux pénates. » Il se peut qu'il s'agisse ici de tombes barbares. Mais en 1840, les frères Dépommier trouvèrent dans les souterrains du même château, deux monnaies attribuées par Constantin, l'une à Maximin, l'autre à Auguste [2], cette dernière aurait été frappée à Lyon. Enfin, sans parler du pont sur le Fier regardé comme romain par de Reydet et d'autres, l'instituteur parle, dans le *Répertoire* de 1865, d'une monnaie de Néron, trouvée aux Clés, et maintenant au Musée de Chambéry [3], et le Musée possède, comme provenant de Thônes même un poids d'argile. (*Cat.* II, n° 269.) On pourrait conclure de tout ceci que les Romains élevèrent aux Clés, dès la construction de la voie sur la rive gauche, un poste d'observation ayant pour but évident de surveiller la

1. Sur l'origine de ce nom, v. Constantin : *Rev. sav.*, 1882, 3.
2. *Rev. sav.*, 1879, p. 131.
3. L'officier de santé, D. Claris, se serait donc trop avancé quand il disait, en 1798 : « Il n'existe aucun vestige d'antiquités à Thônes et dans ses environs jusqu'au pont Saint-Clair. » (*Rev. sav.*, 1889, p. 126.)

sente gauloise qui y conduisait par Serraval depuis Casuaria. Ce chemin aurait donc desservi Thônes [1], la Balme-de-Thuy (*Tuyes* XIII[e] siècle) avec son poste fortifié, analogue à celui du terre-plein de la bornale des Sarrasins [2] et surtout la villa de Dingy.

Dingy que Constantin inclinait à faire venir de *Tinciacus* [3], soit propriété de Tincius, n'a pas encore livré des restes antiques au chef-lieu même. Ils n'existent que sur le chemin qui, à gauche du pont [3], franchit le précipice sur une arcade et grimpe le long du rocher taillé par les esclaves de Tincius, au lieu dit le Crêt-de-l'Evroz. Avant lui, les indigènes escaladaient péniblement ce rocher et se trouvaient exposés à glisser ou à rouler avec leurs mulets dans le torrent au prix d'une affreuse chute. Tincius, un peu après l'arcade, fit tailler la pierre sur une longueur de 73 mètres environ et sur une profondeur allant de 0 à $1^{m}50$ pour reprendre ensuite le niveau précédent. La portion érodée est indiquée par une légère corniche dans la muraille même. Au point culminant du sentier, là où le travail fut le plus dur et où la largeur du passage dépasse trois mètres, apparaît taillée dans la paroi une inscription, plusieurs fois décrite et reproduite [4] indiquant que L. Tincius Paculus rendit le chemin *(iter)* praticable. Une lettre plus petite de moitié à droite, L, d'une facture plutôt antique, pourrait indiquer le nombre de pas équivalant à 73 mètres, et le P se serait trouvé à gauche à une place malheureusement détériorée. A quelques mètres à droite de l'inscription, mais plus rapprochée du chemin actuel surélevé par des empierrements, s'ouvre une petite niche cintrée, retaillée à une époque plus moderne, mais qui offre, dans une partie, la même couleur de vétusté que le reste de la paroi. Il est facile de comprendre que les ouvriers ont couronné la fin de leurs travaux en creusant dans la pierre un abri pour Sylvain ou Mercure. Ces niches à idole jouaient le rôle de ces croix que l'on place au point culminant des cols, au tournant et à la croi-

1. *Tolno* 1145 dans une bulle du pape Eugène III. (*Mém. Acad. salés.*, XXI, p. 230.)
2. *Rev. sav.*, 1894, p. 210.
3. Le défilé de Dingy s'appelait au XIII[e] s. *passus de Clusa*. Sur le prieuré et sur le pont réparé en 1746 (ponts et chaussées du Genevois, fol. 78, aux Archiv. départ.), v. *Rev. sav.*, 1862, p. 20; 1863, p. 44; 1865, p. 57; 1874, p. 17.
4. L. Revon : *Insc. antiq.*, n° 16. — A. Allmer : *Insc. de Vienne*, III, 347. D'après ses conclusions, le travail pourrait dater du premier siècle (II, p. 211 à 217); C. I. L., n° 2555.

sée des routes, et dans certains endroits élevés ou dangereux. Enfin, un peu à gauche de l'inscription, Ducis en avait remarqué une seconde, mais très mutilée et dont il ne reste plus qu'une lettre ou deux [1].

Après le passage de Tincius, le chemin laisse à gauche une sainte fontaine autrefois souveraine pour les maux d'yeux, et grimpe vers la chapelle du prieuré à laquelle était adjointe une maladière. Un peu après, le chemin, qui prenait le nom de Pas de Donian, est dominé à gauche par un mamelon qui laisse, entre lui et le sommet du rocher qui domine le Fier, une petite plaine étroite : c'est là que s'élevaient des constructions romaines.

Une charte de 1300 parle de ce mamelon en ces termes : « ... *et specialiter molare quod est prope dictum prioratum quod dicitur quondam fuisse bastitum et edificatum per gentiles quod molare est inter viam publicam quœ transit juxta prioratum et aquam de Cier*[2]... » A. Beaumont, qui a entendu cette tradition, parle également d'un temple de Mercure qui aurait existé sur le sommet de la colline voisine (du défilé), comme le prouvait un ex-voto découvert, dit-il, près de l'ancienne chapelle du prieuré de Saint-Clair [3]. Dans les champs qui s'étendent à l'ouest de ce mamelon, la terre est noirâtre sur un rectangle de 50^m de longueur et de 20^m de largeur; elle fournit des fragments de tuiles à rebord dont l'un avec graffito, de poteries et de vases en pierre ollaire. Un peu plus loin, au lieu dit sur la Poype, sur le crêt de la prairie et chez les Roys, étaient ensevelies les tombes en mollasse que nous avons citées ailleurs. Nous étudierons les antiquités recueillies au-delà, le long de ce chemin qualifié de royal au XVIIIe siècle, dans une dernière brochure.

Revenons maintenant au grand chemin de la rive droite. **Talloires**, à 13 kil. d'Annecy est une villa appelée *Talgurium* en 867 dans une charte du roi Lothaire, au XIe s. *Tallueriis*. Au IXe siècle elle devint la propriété des Bénédictins du prieuré, dont le titulaire était saint Martin et la paroisse, à la suite de leurs nombreuses acquisitions, étendit ses limites jusqu'à Menthon même, car les Chosaux furent rattachés à celui-ci il y a quarante ans seulement et les mas qui s'éten-

1. DUCIS : *Rev. sav.*, 1874, p. 18.
2. MAX BRUCHET : *Inv. sommaire*, E 117.
3. *Desc. des Alpes Cottiennes*, IIe p., ch. 137, p. 350.

dent des Chosaux aux bains dépendaient encore de Talloires en 1730 [1].

On ignore où se trouvait l'emplacement de l'habitation romaine ; peut-être les restes en ont-ils été détruits lors de la construction de l'abbaye. En tout cas l'inscription dite de l'*horologium* ne leur appartiendrait pas, et il faudrait plutôt croire avec l'abbé Ducis, que cette belle pierre a été enlevée aux Fins d'Annecy. L'inscription funéraire de Rutilius Celto [2] a pu être exhumée à Talloires, car Eloi Serand dit, dans ses *Notes archéologiques*, qu'on y découvrit en 1846 un tombeau renfermant un squelette bien conservé, portant au doigt un anneau d'or orné d'une intaille avec l'image de Neptune. En réalité, il s'agit ici d'une intaille sur cornaline rouge formant le chaton *(v. fig. ci-contre)* et dont le motif représenté est un Bacchus nu, assis sur un rocher, la tête recouverte d'un bonnet phrygien. Le thyrse est posé à terre et s'appuie sur son bras gauche, tandis que de la main droite, le personnage tient une corne à boire et verse du vin dans la gueule d'une panthère qui se dresse devant lui. Le sujet est fréquent [3] ; le travail est un peu barbare, mais d'une composition assez heureuse.



Intaille sur cornaline rouge de Talloires.

On lit aussi dans les notes du chanoine Favre ce passage [4] : « Dom Galatée, piémontais, religieux à Talloires, qui avait beaucoup de médailles qu'il a emportées en Piémont, m'a dit que les paysans travaillant dans les vignes de Talloires en trouvaient souvent et qu'il en avait bien d'eux 150. » Si la villa romaine s'élevait près du lac, elle devait faire venir son eau potable des hauteurs environnantes. M. Etienne Mugnier, des Granges, dit en effet, qu'ayant effectué en 1894 un sondage dans un champ en pente situé au-dessus du hameau, il tomba, à une profondeur de un mètre, sur un conduit souterrain formé de tuiles à rebord, divisé en deux compartiments. A moins de

1. Un mas de Menthon porte le nom de clos Dom Jean.

2. L. Revon : *Insc. antiques*, n° 18 ; C. I. L., n° 2523. On peut la traduire ainsi : Aux dieux mânes, à Rutilius Rutilio fils de Celto, de la tribu Voltinia, mort âgé de 40 ans, père de cinq enfants, T. Rutilius Celto à son fils très chéri et très affectueux.

3. Daremberg et Saglio : *Diction. des Ant. grecq. et rom.*, Bacchus présentant une grappe de raisin à une panthère, p. 622. — S. Reinach : *Répertoire de la Statuaire grecque et romaine*, t. II, vol. 1, p. 119, n° 2, statuette au Louvre et n° 4, statuette à Berlin ; p. 121, panthère dressée, n° 8 (Louvre). — E. Babelon : *Catalogue des Camées antiques et modernes de la Bibliot. nat.*, p. 46, n° 78 et Chabouillet : *Catal.*, n° 60.

4. *Cayer pour servir à l'intelligence des médailles.* (Archiv. Soc. Florim.)

600^{m} au nord du même endroit, A. Beaumont rappelle qu'on trouva des monnaies dans une terre où s'élevait autrefois une chapelle. Enfin, il faut attribuer également à l'époque romaine un petit trésor de monnaies en bronze, découvert à une date indéterminée par M. Poulet, de Talloires, et donné récemment au Musée par M. Abry. Il se compose d'une soixantaine de pièces de faible module et presque complètement frustes et qui n'ont pu être suffisamment déterminées. Le plus grand nombre paraît se rapporter aux règnes de Constantin II et des Valentiniens. Deux petits objets insignifiants en bronze s'y trouvaient mêlés : un crochet et une plaque de 0^{m}05 centim. sur 0^{m}005, ornée d'un rinceau gravé à la pointe.

Les localités qui environnent Talloires ont livré des objets de l'époque du premier âge de fer, des périodes gauloise et burgunde, mais sont plutôt muettes, jusqu'à plus ample information, en débris romains. La charte de la reine Ermengarde (1015-1031) cite deux manses *Ramponetum* et *Escalvina*, aujourd'hui Ramponet et Echarvine, la forêt de *Sheria* (roc de Chère) et les l. d. *Verellus*, Vérel, et *Poniacus*, Ponay. Au xve siècle, on énumère les mas de Balmette, *Rivagnier*, Rovagny, *Perroys*, Perroix, dont les tombes à dalles ont livré un anneau avec cachet [1], et *Salscun*, inconnu maintenant.

APPENDICE.

Pendant l'impression de ce travail, un fragment de chemin pavé fait de cailloux roulés, grossièrement équarris, enfoncés dans un sable fin tiré du Laudon et polis par l'usure à leur partie supérieure, a été trouvé à Saint-Jorioz, ancien chef-lieu, dans le jardin de la propriété de M. J. Dépollier, imprimeur (ci-devant école des filles), soit à 60 mètres du chemin qui conduit à Sales et à 300 mètres en ligne droite de la rive du lac. Ce fragment, découvert par l'entrepreneur, M. Ferla, en creusant un fossé qui le coupa à angle droit, gisait à un mètre de profondeur dans un terrain devenu humide par l'exhaussement des eaux et avait environ 3 mètres 80 de large, sans grosses pierres en bordures. Par suite de sa direction N.-W. S.-E., d'une part, il se raccorde à un premier fragment dont nous avons parlé [2], situé non loin de la tuilerie et dirigé N.-E. S.-W.; d'autre part, il semble devoir se prolonger par delà le

1. Il aurait été donné par le fils de M. Joly à M. Mugnier-Pollet, instituteur, à Talloires. V. *Sépultures burgundes*, p. 54.
2. *Rev. sav.*, 1903, p. 40, 41, 42.

Laudon et le hameau de Sales jusqu'au Brouillet où il retrouverait la voie impériale venant de la Planche. En conséquence, faut-il voir en ces deux fragments de pavés, bien ébréchés, puisque la largeur normale devait dépasser 4 mètres, la voie impériale elle-même dont nous avons établi le tracé plus haut, ou plutôt ne faut-il pas maintenir l'hypothèse d'un chemin secondaire desservant par une courbe sensible ce qui fut autrefois le port et le marché *(emporium)* de ce pays ? C'est ce que l'avenir nous apprendra. En attendant sont entrés au Musée, don de M. J. Dépollier que nous ne saurions trop remercier, deux gros gonds de fer d'origine romaine et trouvés au bord du chemin pavé et à la même profondeur. Ils ont une longueur de $0^{m}24$; la tige est épaisse de $0^{m}02$, la largeur maxima à l'extrémité est de plus de $0^{m}06$. Cette extrémité était légèrement recourbée de façon à dépasser et à mordre une des pierres intérieures du mur ; toute la pièce était noyée dans le mortier et maintenue par le poids des moëllons supérieurs ; on ignorait donc encore l'usage du scellement par le plomb. Quant au gond même, il a un diamètre de $0^{m}03$.

*
* *

A Annecy-le-Vieux, au nord de l'église, dans un terrain appartenant à M. A. Fournier, maire, et dépendant de l'ancienne propriété des Jacobins, celui-ci a recueilli quelques objets qu'il a bien voulu donner au Musée : ce sont, outre des clefs du XVe ou XVIe siècle, une monnaie de Tibère, au revers de l'autel de Lyon, une autre de Trajan, des fragments de poterie gris-bleuâtre, un objet en bronze d'une belle patine verte, ayant probablement servi d'agrafe circulaire [1], diam. : $0^{m}025$. C'est un disque muni au bord d'un crochet qui supporte un anneau aplati de même diamètre et du même métal. Il devait y avoir un autre crochet ou un appendice opposé à celui dans lequel est passé l'anneau, car il y a là une cassure visible. La décoration de ce disque à centre légèrement bombé en forme d'umbo est obtenue par une zone de globules entourant une rosace à six lobes ajourés.

Des fouilles sérieuses en cet endroit seraient certainement profitables à l'étude des origines de cette intéressante commune.

Ch. MARTEAUX et Marc LE ROUX.

1. Cf. BABELON : *Catalogue des Bronzes antiques de la Bib. nat.*, p. 627, n° 1803.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE SAVOISIENNE

Bibliographie philologique.

Les lecteurs de la *Revue* qui s'intéressent aux recherches philologiques relatives aux parlers de la Savoie et des contrées limitrophes trouveront d'utiles renseignements dans les publications suivantes, récemment parues :

A. Thomas : *Le Suffixe* Aricius *en français et en provençal* (extrait de la *Romania*, XXXII, 177-204, Paris, 1903). Importante étude de lexicologie et de toponomastique. — On pourrait, croyons-nous, ajouter le frl. savoyard *chapleret*, couteau dont on se sert pour hacher les fines herbes, la *chaplure* [1]. Ce même suffixe se retrouve probablement dans quelques-unes des appellations données au geai en Savoie : *jhĕnĕré* et variantes. Suivant une interprétation populaire récente, recueillie dans le *Dict. Sav.* (cf. v[is] *jhé* et *jhĕnĕré*), le geai serait ainsi appelé à cause de son plumage, qui l'aurait fait comparer à un général. Cette explication ne saurait être conservée. Il est vraisemblable de rapprocher *jhĕnĕré* de *genestrez* : oiseau qui fréquente les genêts, que donne M. Thomas.

A. Thomas : *Ancien français* nuitre (extrait des *Mémoires de la Soc. de Linguistique de Paris*, XII, 249-251). Du lat. **noctula*, dim. de *noctua*, chouette. *Nuitre* n'a pas de correspondant qui ait été relevé dans nos régions. A propos de ce mot, l'auteur donne d'intéressantes explications sur les variantes du vx. fr. *caon*, représenté en Savoie par *çhavan*, *çhĕvan*, frl. *chavan*, hibou. (Voyez ces mots in *D. S.*) « Ce nom, quelle que soit son origine antérieure, figure déjà sous la forme latinisée *cavannus* dans les Instructions de l'évêque de Lyon Eucherius (saint Eucher), mort en 450, et dans les textes un peu postérieurs. »

A. Thomas : *Etymologies Gasconnes* (extrait des *Mélanges Léonce Couture*, p. 257-266 ; Toulouse, 1902). Voir principalement les explications données aux mots *bidelhe*, vrille (cf. le dérivé sav. *vilĭon*, qui signifie gui et aussi vrille de la vigne), et *histar*, terrain couvert de genêts (cf. ce qui est dit plus haut à propos de *jhĕnĕré*).

D. Behrens et J. Jung : Sur le complément de la *Bibliographie des Patois gallo-romans*, cf. ci-dessus, p. 9.

Franz Bender : *Die vom Perfektstamm gebildeten Formen des latein Hilfsverbs* esse *in den lebenden französischen Mundarten* (Giessen, 69 p., 1903). Travail très consciencieux. L'auteur ne descend pas, dans la région du Sud-Est, au-dessous de Coligny (Ain), de Mâcon et de S[t]-Haon-le-Châtel (Loire). Mais la comparaison des formes verbales, qu'il a relevées avec soin, avec celles qui sont usitées dans les parlers franco-provençaux peut donner lieu à d'intéressantes remarques.

Kurt Glaser : *Die Mass and Gewichtsbezeichnungen des Französischen* (Berlin, Gronau, 59 p., 1903). Importante contribution à la lexicographie et surtout à la métrologie françaises. L'auteur ne s'est pas contenté de met-

1. Peut-être aussi *battioret*. Le sav. connaît également *parteret*.

tre à profit les ouvrages spéciaux concernant la métrologie; il a dépouillé toutes les publications, glossaires, dictionnaires, etc., relatives aux parlers de France. Son travail sera l'auxiliaire indispensable de quiconque voudra, en comparant les anciennes mesures usitées en Savoie à celles des contrées voisines, compléter les recherches de Raymond (*Notice sur les poids et mesures du duché de Savoie*, in *Mém. de la Soc. acad. de Savoie*, IX, 1839), de M. Riondel (*Anciennes mesures du Faucigny*, in *Rev. sav.*, XXI, 1880) et de M. de Sonnaz *(Anciennes Mesures du Chablais)*.

Fenouillet : *Monographie du Patois savoyard* (Annecy, 1903). « Le sujet paraît avoir été étudié avec toute la science dont l'auteur pouvait disposer. » (*Les Alpes*, 20 septembre 1903.)

Gilliéron et Edmond : *Atlas linguistique de la France* (Paris, Champion). Ce bel ouvrage, quand il sera terminé, sera une source capitale pour la phonétique des parlers de France. La bibliothèque municipale reçoit chaque album.

J. Désormaux : *Mélanges Savoisiens* (extrait de la *Revue de Philologie fr. et de Littérature*, XVII, II, 1903). 1° Chanson de 1816, œuvre du chanoine P. Gazel, de Cruseilles (« émigré de 1792 à 1802, célèbre par ses chansons patoises à la verte et piquante allure »). (St-Genis, III, p. 115.) Texte en patois de Chambéry, publié avec commentaire. 2° Savoyard *Golîâr*.

J. Corcelle : Compte-rendu du *Dictionnaire Savoyard* (in *Revue internationale de l'Enseignement*, publiée par la Soc. de l'Enseignement supérieur, 1903, p. 376, sqq.).

P. : id. (in *Revue de l'Histoire de Lyon*, 1903, p. 337, sqq.).

L. Vignon : *Les Patois de la Région lyonnaise*. Les plus récents chapitres de cette série d'articles, parus dans la *Revue de Philol. fr. et de Litt.* (XVI, XVII), traitent du pronom régime de la 3° personne. Comme précédemment, les formes usitées dans les départements de la Savoie et de la Haute-Savoie ont été relevées et étudiées avec une science qui fait le plus grand honneur à l'auteur.

Les Chansons de l'Escalade, réimpression textuelle de l'édition de 1702 (Moûtiers, 1903). Cette belle publication vient s'ajouter aux œuvres d'art si nombreuses que nous devons aux presses de M. Ducloz. Elle se recommande en outre par une préface de M. Eugène Ritter. J. D.

*
* *

La Savoie et Aix-les-Bains ; *Guide du Touriste, du Naturaliste et de l'Archéologue*, par Joseph Révil, président de la Société d'histoire naturelle de la Savoie, et Joseph Corcelle, professeur agrégé de l'Université, 1 volume in-16, de la collection des *Guides Boule*, illustré de 107 dessins ou photographies et de 2 cartes en couleurs (Masson et Cie, éditeurs), cartonné toile, couverture illustrée. . . . . **4 fr. 50**

Disons d'abord que cette collection des Guides Boule devient fort intéressante; elle n'avait abordé jusqu'ici que le centre de la France *(le Cantal, le Puy-de-Dôme et Vichy, la Lozère et les Gorges du Tarn)*, et la voici qui envahit les pays de grand tourisme, *la Haute-Savoie, la Savoie*, en attendant le Velay et le Dauphiné.

Le plan de ces guides est fort intelligemment conçu. Il y a certainement à l'heure actuelle une évolution dans le tourisme. Les générations nouvelles sont d'une culture scientifique plus poussée et s'il reste encore des voyageurs qui partent sans but et par snobisme, grand est le nombre des intellectuels dont les curiosités sont toujours en éveil. C'est à cette nouvelle couche que s'adressent les guides que voici : Une part importante du guide, près de la moitié, est formée par une monographie condensée, mais complète du département; la seconde est entièrement consacrée aux itinéraires et aux centres d'excursions.

Le Guide qui vient de paraître : *La Savoie et Aix-les-Bains*, a été fait par MM. J. Révil et J. Corcelle, qu'il faut féliciter, non seulement de la science révélée dans les monographies, mais aussi de l'art développé dans cette mise à la portée de tous des données souvent ingrates de la science. La première partie, la monographie, expose d'une façon intelligible pour tous, tout ce qu'il est indispensable de connaître sur la géologie de la Savoie, son orographie, son hydrographie, son climat, sa flore, sa faune, son anthropologie, son archéologie, son histoire, sa population, sa langue, ses mœurs et coutumes, son agriculture, son commerce et son industrie, son administration.

La seconde partie constitue le « Guide » proprement dit et, tant au point de vue de l'attrait et de l'exactitude des descriptions qu'à celui de la sûreté et de la précision des renseignements et conseils pratiques, elle comblera tous les désirs des touristes et des fervents adeptes de l'alpinisme.

Une série de belles et intéressantes illustrations documentaires (dessins et photographies), une carte des itinéraires et une carte des environs d'Aix-les-Bains et de Chambéry augmentent l'attrait de cet excellent volume que nous n'hésitons pas à recommander comme le guide le meilleur et le mieux renseigné, aux visiteurs de la Savoie.

*
* *

Revue suisse de numismatique. — R. Vallentin du Cheylard : *Du florin du poids de Piémont.* A. Raugé van Gennep : *Bibliographie numismatique des princes de la Maison de Savoie.* Mélanges. D[r] Ladé : *Un demi-gros inédit d'Amédée VIII, comte de Savoie.* — 1899. R. Vallentin du Cheylard : *De l'usage en Dauphiné des florins de Savoie et des florins de Provence comme monnaie de compte.*

Revue historique. — 1899, janv. S. Reinach : *Gabriel de Mortillet* (utile à lire; v. *Rev. sav.*, 1898, p. 248). — 1901, janv. André Sayous : *Les Placements financiers de la République de Berne au XVIII[e] s.* (relations financières entre Berne et le roi de Sardaigne en 1750). — Bulletin. Ed. Rott : *Hist. de la Représentation de la France en Suisse,* 1[er] vol. du xv[e] au xvi[e] siècle. — Recueils périodiques. Oct. 1900. Vidal : *Le Pape Jean XXII;* son intervention entre la Savoie et le Dauphiné (1319-1334). — Mars. Bulletin. A. Perrin : *Hist. de la Savoie, des origines à 1860* (assez bon précis). — Mars 1902, p. 406. *Revue des études historiques;* Roger Peyre : *Une Amie de l'Hospital et de Ronsard :* Marguerite de France ; son rôle dans la politique extérieure de la Savoie. — Mai, p. 188. *Archivio storico italiane ;* Fr. Labruzzi : *La Monarchia di Savoia dalle origini all' anno 1103* (important et neuf en partie). — Sept. *Bulletin historique* [A. Molinier] : *Le Saint-Suaire de Turin,* p. 109. — Recueils périodiques, p. 207. *Bolletino storico della Svizzera italiana;* T. de Liebenau : *Sur une Mission secrète de Gabriel Morosini* (expédition projetée contre la Savoie).

Regia deputazione sovra gli studi di storia patria. *Miscellanea di storia italiana.* — 1897, t. III. A. Perrin : *Le Trésor de la chapelle du château des Echelles,* commanderie de St-Jean de Jérusalem ; doc. sur la prise du château par Lesdiguières. F. Gabotto : *Docum. ined. sulla Storia del Piemonte al tempo degli ultimi Principi di Acaia (1383-1418)* ; 451 lettres, quittances, comptes, mandats, rapports, etc. — 1898, t. IV. Girol. Rossi : *Glossario mediœvale ligure* (plusieurs de ces noms se rencontrent dans les chartes savoisiennes). — 1900, t. V. J. Camus : *La venue en France de Valentine Visconti, duchesse d'Orléans* et l'inventaire de ses joyaux apportés de Lombardie. C. Cipolla : *Clemente VI e Casa Savoia.* L. Vaccarone : *Emanuele-Filiberto, principe di Piemont, alla corte di Carlo V imperatore (1545-1551).* F. Gabotto : *Inventario e regesto dell' archivio communale di Moncalieri (1079-1418).* — 1901, t. VI. Dom. Carutti : *Il conte della Roche d'Allery e il colonello Fresen all'assedio di Verrua (1704-1705)* ; il s'agit d'un membre de la famille d'Alery, près d'Annecy. Saverio Provana di Collegno : *Notizie e docum. d'alcune certose del Piemonte.* — 1902, t. VII. Fr. Cerasoli-C. Cipolla : *Innocenzo VI e Casa Savoia* ; docum. extraits des archives du Vatican (1353-1361).

Revüe historique vaudoise. — 1900. P. 173, J. Cart : *Le Traité de 1564 et la rétrocession au duc de Savoie du Chablais et du pays de Gex.* P. 321, E. Mottaz : *Une charte de Louis de Savoie* relative au prieuré de Clindy, près d'Yverdon (1316). — 1901. P. 46, J. Stadelmann : *A quelle époque les Germains établis dans le pays ont-ils été romanisés ?* A la fin du VIIIe s. P. 97, Dr Alex. Schenk : *Les populations primitives de la Suisse.* P. 304, A. de Molin : *Les Antiquités germaniques en Suisse* (résume clairement les conclusions de l'ouvrage de M. Barrière-Flavy, mais en quoi les noms en *inge* sont-ils nettement alamaniques ?) — 1902. P. 331, de Foras et A. Millioud : *Mémorial de Henry de Menthon,* bailli de Vaud (1421).

Revue de l'histoire de Lyon. — 1902. Fasc. V et VI, E. Baux : *Louise de Savoie et Claude de France à Lyon,* étude sur la première régence (1515-1516.)

Société des Antiquaires de France. — Bulletins. 1896. P. 222 et 341, Communic. sur le poète Thomas de Thonon, auteur d'un traité d'hygiène en vers français, composé en 1296 pour les religieuses de l'abbaye de Maubuisson, près de Pontoise. — 1897. P. 159 et 1898, p. 83, nécrologie de Albert Lecoy de la Marche (sous-secrétaire en 1866 de la Société Florimontane). — 1898. P. 399, communic. sur la construction d'un château du comte Amédée de Savoie, sire de Bâgé, au sommet d'une poype. — 1900. P. 143, M. Omont maintient, contre M. E. Ritter, la date de 1286 pour le poème de Thomas de Thonon. — 1901. P. 181 et 196, communic. sur l'inscription de Duin. — Mémoires, 1900. H. Martin : *Notes pour un corpus iconum du moyen âge* (parle des portraits de Charlotte et de Louise de Savoie et de celui de Pierre Le Fèvre). Jos. du Teil : *Autour du Saint-Suaire de Lirey* (cette relique serait venue à Lirey de la Vostitza, en Grèce).

Società di archeologia e belle arti per la provincia di Torino. — Atti, I. 1875. V. Promis : *Custodia della Spada di S. Maurizio* ; elle porte le nom de Petrus Forneri, de Cluses en Faucigny, abbé de Saint-Maurice (1434-1438). — II. 1878. G. Claretta : *I marmi scritti di Torino e suburbio* ; relate des inscriptions funéraires concernant, entre autres, Ch.-Thomas Maillard, cardinal de Tournon et son frère. A. Bertolotti : *Artisti subalpini in Roma* ; mentionne, p. 168, deux peintres savoyards inconnus du commencement du XVIIe siècle, Georges et Pierre Escofier. G. Claretta : *Vasellame e gioie dei duchi di Savoia* ; doc. de 1447 concernant Louis de Savoie. G. Claretta : *I marmi,* etc. (suite). — III. 1880. Ed. Berard : *Antiquités romaines et du moyen âge dans la vallée d'Aoste* ; mentionne le nom des deux artistes qui ont sculpté les stalles de l'église cathédrale vers 1468 et qui sont représentés eux-mêmes sur deux pan-

neaux que l'auteur a fait placer dans le corridor de la sacristie des chanoines : *D. io. vion. de Samuen — D. Johes de Chetro.* — IV. 1882-85. C. ed E. Calandra : *Di una necropoli barbarica scoperta a Testona*; le mobilier funéraire *(v. les planches)* présente d'intéressants points de comparaison avec les objets barbares, trouvés en Savoie, bien que les auteurs ne croient pas à la présence des Burgundes à Testona. G. Claretta : *I marmi,* etc. (suite), épitaphes de Salomon Murat de la Croix, seigneur d'Essart, gendre de Prosper Maillard, comte de Tournon ; de Christine de France, de Marie-Jeanne-Baptiste de Savoie, de Toussaint Prevost, maître des comptes de Piémont et de Savoie, natif de St-Poursaint en Auvergne, mort à Turin en 1551. — V. 1887-1894. A. Baudi di Vesme : *Saggio d'Iconografia Sabauda ossia elenco di retratti incisi o litografati dei principi e delle principesse di Savoia;* bibliographie, artistes, œuvres (sept portraits sont antérieurs au xvie siècle). G. Claretta : *I marmi,* etc (suite), épitaphes de P. Pingòn, G. de Rossillon, Ant. et Th. de Granier; l'auteur extrait aussi (p. 273) du nécrologe de l'église de St-Filippo une liste de noms de soldats morts au siège de Turin en 1706 et parmi lesquels nous relevons ceux de Cl. de Sarières, J.-Thomas Albert, J.-Ant. Barnà di Faverges, N. Belet, Eust. Lombard, etc. G. Claretta : *Inclinazioni artistiche di Carlo-Emanuele di Savoia e de' suoi figli.* — VI. 1895. E. Bianchetti : *I Sepolcreti di Ornavasso ;* importante contribution à l'histoire du dernier âge du fer dans la Hte-Italie, dans le pays des Lépontiens ; les fouilles soigneusement contrôlées, ont livré des monnaies qui vont de 234 av. C. à 80 ap. et qui datent avec précision les poteries et les autres objets du mobilier funéraire de chaque tombe. — 1901. Fasc. III, *La pittura torinese nel medioevo* (maître Jacobus de Turin, peintre d'Amédée VIII, peint la chapelle du château de Thonon, 1426-1427, etc.).

Société d'émulation de l'Ain. — Annales. 1897. E. Philipon : *Le second royaume de Bourgogne* (suite), pense que les possessions des Allobroges au delà du Rhône consistaient en une enclave sur le territoire séquane formée des plateaux de la basse Michaille et du Valromey. E. Fournier : *Nécrologie de J. Brossard,* archiviste de l'Ain ; il appartenait par sa mère à la famille Rendu ; bibliogr. de ses travaux. — 1898. E. Philipon : *Id.,* corrige en *Aversiacum,* Avressieux. l'*Anersiacum* de 866 que le Reg. genevois, n° 95, identifiait avec Annecy. J. Buche : *Histoire du STUDIUM, collège et lycée de Bourg,* p. 117, suiv. Le français y est enseigné à la fin du xve s. — 1899. J. Brossard : *Samuel Guichenon,* surtout d'après l'inventaire du registre municipal ; sa famille, critique et bibliographie. E Philipon : *Id.,* combat les conjectures de M. Carutti au sujet de l'origine de la Maison de Savoie ; chartes, etc. E. Dubois : *Notice historique sur la ville de Pont-de-Veyle.* — 1900. E. Rey : *Vaugelas et la société polie du XVIIe s.* — 1901. A. Callet : *Le séjour d'Honoré d'Urfé à Virieu.*

Société académique du duché d'Aoste. — Bulletin 15e. 1891. F.-G Frutaz : *Recueil de Chartes valdôtaines antérieures au XVe siècle.* — Bull. 18e. 1901. Mgr J.-A. Duc : *Hist. de l'église d'Aoste* (364 à 1146).

Société d'émulation du Doubs. — Mémoires. 1897 et suiv. J. Meynier : *Les Noms de lieu romans en France et à l'étranger,* bibliographie ; suit et complète Quicherat au moyen d'une révision minutieuse de tous les noms de lieux dans laquelle il a fait entrer nombre de noms savoyards sur certains desquels il y a lieu de faire des réserves. En 1901, une table alphabétique des formes latines renvoie aux volumes précédents. C. M.

TABLE DES MATIÈRES POUR 1903

N.-B. — *Les petits caractères indiquent une communication insérée dans les procès-verbaux des séances.*

ARCHÉOLOGIE.

BIBLIOGRAPHIE.

GLANES.

GRAVURES.

HISTOIRE.

HISTOIRE NATURELLE.

PHILOLOGIE ET FOLKLORE.

MÉTÉOROLOGIE.

POÉSIE.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE.



Le Directeur-Gérant : Marc Le Roux.

8310. — Annecy. Imprimerie Abry.


89012941738
b89012941738a

